This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 768 327

Digitized by Google

A. DENIS
RELIEUR-DOREUR
Place St Vincent
NANTES.

Digitized by Google

h

Digitized by Google

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IV
(TOME XLIV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1878. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1878

Digitized by Google

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Digitized by Google

DC611
B841R4
v.44

LES CHEMINS DE FER RACHETÉS

—

NOTE SUR LES MESURES PRISES

Pour le rachat et l'exploitation de quelques chemins de fer.

L'État vient de racheter les lignes de diverses compagnies tombées en détresse, et il organise un service d'exploitation. Je me propose de présenter quelques considérations sur ce fait très-grave à tous les points de vue; je rappellerai d'abord les circonstances qui l'ont amené.

I

En 1876, la compagnie des Charentes, après avoir épuisé tous les moyens de prolonger son existence, vendit son réseau à la compagnie d'Orléans, laquelle mit immédiatement à sa disposition des sommes qui lui étaient indispensables; mais la ratification des pouvoirs publics était nécessaire.

Le 1er août 1876, M. Christophle, ministre des Travaux publics, déposa sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi pour approuver le traité passé entre les deux compagnies, et pour

M729091

Digitized by Google

incorporer au réseau d'Orléans divers autres chemins dont les concessionnaires étaient impuissants à remplir vis-à-vis des populations la tâche imposée par leurs actes de concession.

Ce projet fut longuement étudié par une commission qui conclut au rejet, et proposa à la Chambre de voter une résolution ainsi conçue :

Le Ministre des Travaux publics est invité à déposer, dans le plus bref délai, un projet de loi ayant pour objet d'assurer le service des lignes comprises dans la convention, et de celles qui les complètent, soit par la constitution de réseaux distincts et indépendants, soit au moyen du rachat par l'État et de l'exploitation par des compagnies fermières, en appliquant comme base du rachat les dispositions de l'article 12 de la loi du 23 mai 1874, conformément à l'avis adopté par le Conseil d'État, dans les séances des 20 et 21 décembre 1876.

Le Ministre tiendra compte du double besoin qui incombe à l'État d'assurer à l'avenir la construction et l'exploitation des lignes reconnues nécessaires et de faire disparaître les inégalités et l'arbitraire des tarifs.

Le 22 mars 1877, la Chambre adopta une résolution différente présentée, comme amendement, par M. Allain-Targé, et dans laquelle on trouve les bases assez vagues d'un nouveau projet de loi que le ministre était invité à présenter. En voici le texte :

1° Application au rachat des lignes qui cesseraient d'être exploitées par leurs premiers concessionnaires, des dispositions de la loi du 23 mars 1874, c'est-à-dire rachat au prix réel, déduction faite des subventions primitivement accordées pour la construction;

2° Concentration de toutes les lignes à grand trafic d'une même région sous une même administration, de telle sorte qu'il ne puisse s'établir, aux dépens de l'État, une concurrence ruineuse pour le trésor public, pour les exploitants et bientôt pour les populations elles-mêmes, entre les lignes subventionnées par l'État;

3° Établissement de garanties sérieuses et de règlements qui assurent à l'État l'exercice permanent de son autorité sur les tarifs et le trafic, et qui offrent aux intéressés les moyens de faire parvenir officiellement à l'Administration leurs réclamations;

4° Réserve absolue du droit de l'État d'ordonner, à toute époque, et sans atteindre la situation financière réservée par les contrats, la construction des lignes nouvelles qu'il jugera nécessaire de joindre au réseau de la région;

Digitized by Google

5° Pour le cas où la compagnie d'Orléans refuserait de traiter sur les bases qui viennent d'être indiquées, constitution d'un septième grand réseau de l'Ouest et du Sud-Ouest exploité par l'État.

On voit que la résolution proposée par la Commission, et celle qui a été adoptée par la Chambre recommandent l'application de l'article 12 de la loi du 23 mai 1874. D'après cet article, quand l'État veut entrer en possession d'un chemin de fer exploité depuis moins de quinze ans, et dont par suite on peut penser que le trafic n'a pas pris tout son développement, il doit le payer d'après le prix réel de premier établissement, et non d'après l'importance des recettes.

Si la Chambre s'était prononcée dans un projet de loi pour l'application de cette mesure à des chemins que l'État ne rachète que pour assurer leur exploitation, et retirer les compagnies de la situation désastreuse où elles sont tombées, le Sénat aurait eu à examiner la question avant la mise à exécution; mais comme il n'y avait qu'une simple résolution, et qu'en apparence au moins, aucun engagement n'était pris, les formalités ont été commencées immédiatement.

Le 31 mars 1877, le ministre des Travaux publics, agissant au nom de l'État et sous la réserve de l'approbation par une loi à intervenir, traita avec la compagnie des Charentes pour l'achat de son réseau, d'après le prix de premier établissement, et arrêta, d'accord avec elle, le choix des arbitres.

Des conventions semblables furent successivement passées avec neuf autres compagnies. Le changement de ministère, arrivé le 16 mai, ne modifia nullement la marche de cette affaire : le traité conclu avec la compagnie d'Orléans à Rouen est du 12 juin 1877.

La commission arbitrale qui était la même pour toutes les lignes, rendit successivement ses sentences : la première est du 16 septembre, et la dernière du 7 décembre. Ces actes, impatiemment attendus dans le monde financier, furent publiés sans retard et amenèrent un certain déplacement de titres.

Le sénat eût pu intervenir de différentes manières pendant le mois

Digitized by Google

d'avril : il ne le fit pas. Les critiques qui ont paru dans la presse n'ont eu que peu de retentissement. Soit que le pays, entraîné dans des discussions politiques, fût moins attentif aux affaires, soit qu'il approuvât, nous avons vu se dérouler une longue série de faits sans qu'aucune opposition sérieuse se manifestât.

Les pouvoirs publics ne doivent pas décréditer l'administration, et quand sur l'invitation de l'une des deux assemblées législatives, des actes ont été accomplis avec publicité par des ministres appartenant à des partis opposés, il serait regrettable que les mesures préparées ne fussent pas acceptées dans leurs dispositions essentielles. Je regarde donc que, lorsque l'affaire est venue, en 1878, devant le parlement, l'approbation des sentences arbitrales s'imposait comme une nécessité.

On lit dans le rapport fait par M. Sadi Carnot à la Chambre des députés :

Le prix de rachat... s'élève en nombre rond, capital et intérêts, à 266 millions; les travaux, dont l'achèvement est réservé aux compagnies rachetées, sont estimés 67 millions; et les dépenses que fera directement l'État pour achever ou construire les autres lignes rachetées sont évaluées à la somme de 167 millions.

Les charges que s'impose l'État se chiffrent donc à 500 millions environ pour 2,615 kilomètres, ce qui fait ressortir le prix du kilomètre terminé, matériel compris, à un peu moins de 200.000 francs.

Il est possible que ce prix ne soit pas élevé. Je n'ai pas de documents pour me prononcer sur ce point; mais je dois faire remarquer que plusieurs des lignes ont été tracées en vue de concurrences à établir, et que par suite on a cherché à les mettre dans une indépendance complète des réseaux voisins. Cette sujétion conduit à donner aux chemins un développement inutile, qui, fût-il obtenu à bon marché, est toujours trop cher ; à multiplier les ouvrages d'art à l'approche des villes, à élever des gares distinctes, à faire en un mot des dépenses exagérées. Comme d'ailleurs les autres préoccupations sont reléguées au second rang, les dispositions adoptées laissent nécessairement à désirer sous le rapport des facilités de l'exploitation. Dans l'étude que j'ai publiée sur le tracé

Digitized by Google

du chemin de Châteaubriant à Saint-Nazaire (livraison de juillet 1877, p. 23), j'ai cherché à faire ressortir ce point important.

Si l'État avait construit les lignes, et qu'il les eût faites en dehors de toute idée de concurrence, je regarde comme infiniment probable que certaines d'entre elles seraient meilleures et coûteraient moins cher.

J'ai dit que l'approbation des sentences arbitrales était une nécessité, mais la question de l'exploitation restait entière, et le parlement pouvait librement choisir entre les systèmes proposés : la rétrocession aux compagnies régionales, la constitution d'un septième réseau, la remise des chemins à des compagnies fermières, ou une régie au compte de l'État.

Les lignes rachetées comprennent :

1° Divers chemins provenant de sept compagnies et disséminés sur le territoire desservi par le réseau d'Orléans ; leur longueur est de 1,750 kilomètres dont 1,022 sont en exploitation ;

2° Une ligne d'Orléans à Châlons, de 293 kilomètres de longueur, actuellement en exploitation ; elle rencontre à Troyes et à Châlons les deux grandes lignes du réseau de l'Est, à Montargis et à Sens les deux chemins de Paris à Lyon ;

3° Un petit réseau appelé *Orléans à Rouen ;* ses lignes sont enchevêtrées avec celles de l'Ouest, et s'étendent jusqu'à Orléans : la longueur totale est de 351 kilomètres, dont 193 en exploitation ;

4° Enfin, un chemin de Clermont à Tulle, allant des lignes de la Méditerranée à celles de l'Orléans, et coupant la plus grande des mailles du réseau français. Ce chemin, d'une longueur de 221 kilomètres, n'a aucune partie exploitée.

On voit que les lignes rachetées s'entrecroisent avec celles de quatre des six principales compagnies, qu'elles s'étendent à de grandes distances les unes des autres, et qu'elles sont, sous tous les rapports, dans des conditions très-diverses.

Digitized by Google

II

Maintenant, pour faire connaître les considérations qui ont conduit à l'exploitation par l'État des lignes rachetées, je vais rapporter, d'après le *Journal officiel,* une partie du discours prononcé au Sénat par M. de Freycinet.

M. le Ministre des Travaux publics. — Je le déclare avec une autorité particulière, parce que je parle, non plus au nom du Ministre des Travaux publics, mais au nom du Gouvernement tout entier, je déclare que l'idée de racheter les grandes compagnies et de les exploiter, n'a pas, un seul instant, été effleurée dans nos conversations. Je crois que si un seul d'entre nous avait émis cette idée, on l'aurait regardé avec étonnement. Quant à cette collection de lignes que nous allons racheter.... je vous affirme que sur ce point-là encore, jamais nous n'avons envisagé l'éventualité d'une exploitation définitive. Jamais il n'en a été question....

Maintenant vous me dites : Puisque vous êtes disposé à rétrocéder ces lignes à une compagnie, pourquoi ne le faites-vous pas de suite? pourquoi n'apportez-vous pas ici une convention?

M. le baron de Lareinty. — C'est impossible.

M. le Ministre des Travaux publics. — C'est ce qu'on m'a dit, et je crois que quelques-uns de nos collègues le pensent; je suis convaincu que, dans leur pensée, quelques-uns se disent : Pourquoi n'apporte-t-il pas une convention toute faite, puisqu'il a l'intention de rétrocéder ces lignes à une compagnie, celle d'Orléans, par exemple?...

M. le baron de Lareinty. — C'est cela!

M. le Ministre des Travaux publics. — Mais, Messieurs, est-ce que vous croyez qu'il soit facile d'apporter ici une convention qu'il sera possible de faire accepter immédiatement par les deux Chambres? Est-ce que vous ne vous rappelez pas que, l'année dernière, la Chambre des députés a écarté complétement, absolument, la rétrocession des lignes en question à la compagnie d'Orléans?

Est-ce qu'elle l'a fait par caprice, par fantaisie? Est-ce que c'est une idée qui l'a prise tout d'un coup? Est-ce que c'est pour satisfaire une sorte de lubie qu'elle a refusé cette rétrocession à la compagnie d'Orléans?

Mais, en 1875, l'honorable M. Caillaux qui est devant moi, a apporté ici un projet sur lequel il a clairement indiqué son sentiment, il vous a dit: J'aurais voulu incorporer les compagnies des Charentes et de la

Digitized by Google

Vendée dans le réseau d'Orléans; je ne l'ai pas pu, le sentiment des populations m'en a empêché.

M. le baron de Lareinty. — C'est vrai encore aujourd'hui.

M. le Ministre des Travaux publics. — Si je vous lisais les délibérations des conseils généraux des départements de la région...

Voix à droite. — Lisez!

M. le Ministre des Travaux publics. — Je pourrais vous en citer dix ou douze qui ont voté des délibérations d'une énergie extraordinaire contre cette incorporation.

M. le baron de Lareinty. — Oui, parfaitement!

M. le vicomte de Pelleport-Burète. — C'est vrai.

M. le Ministre des Travaux publics. — Le département même de l'honorable sénateur qui m'interrompt, le département de la Gironde.

M. le vicomte de Pelleport-Burète. — Et la ville de Bordeaux en tête.

M. le Ministre des Travaux publics. — Et vous voulez que nous, gouvernement, nous ne tenions pas compte de ces manifestations, même quand nous sommes convaincus qu'elles reposent sur un préjugé, même si nous sommes convaincus que les départements et que les chambres de commerce ont tort au fond. Nous sommes obligés, nous, gouvernement, de tenir compte de l'opinion publique et de remettre au temps le soin de l'éclairer. (Approbation à gauche.)

Nous ne sommes pas un gouvernement despotique, nous n'avons pas le droit d'imposer à des contrées qui, en somme, paient l'impôt avec lequel ces entreprises sont faites, de leur imposer des solutions contre lesquelles elles protestent avec cette énergie, et contre lesquelles l'honorable M. Caillaux lui-même n'a pas osé s'engager, et que M. Fourcand constatait avec un talent que vous vous rappelez.

L'honorable M. Fourcand, dans le rapport remarquable qu'il a rédigé au nom de la commission de l'Assemblée nationale, car il existe un rapport dans lequel ces protestations sont consignées...

M. le baron de Lareinty. — Parfaitement!

M. le Ministre des Travaux publics. — ... l'honorable M. Fourcand a déclaré au nom de la commission de cette assemblée nationale dont certainement vous respectez les souvenirs et les traditions, il a dit au nom de cette commission: « Nos contrées se sont émues; elles ont protesté énergiquement à la seule pensée que cette incorporation aurait lieu. »

M. le baron de Lareinty. — Et elles protesteraient encore!

M. le Ministre des Travaux publics. — Cela veut-il dire que cette incorporation ne sera jamais possible? Non, je ne le pense pas, je crois qu'il faut laisser au temps le soin de calmer les passions et d'éclairer les préjugés là où ils existent. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Digitized by Google

On ajoute: Vous pourriez constituer un septième réseau. Messieurs, je ne dis pas que la chose soit impossible, elle est peut-être faisable. Je ne le nie pas.

M. le baron de Lareinty. — Il faut l'espérer!

M. le Ministre des Travaux publics. — Mais est-ce que vous croyez que la constitution d'un septième réseau entre la compagnie d'Orléans et celle de l'Ouest puisse s'improviser en un jour? Est-ce que vous croyez que je puisse prendre ces lignes telles qu'elles sont et faire un nouveau réseau entre ces deux compagnies? mais il ne vivrait pas vingt-quatre heures.

Pour faire un réseau entre ces compagnies, il faut faire un échange de lignes entre ces compagnies et celles que l'on rachète. Il faut prendre à l'Ouest certaines lignes et lui en donner certaines autres; il faut prendre à l'Orléans également certaines lignes et lui en donner d'autres; en un mot, il faut découper entre ces deux réseaux une zone indépendante, et il y a là, vous le comprenez, un remaniement des conventions, des cahiers des charges, une étude générale des dépenses, des recettes, des tarifs, qui n'est pas l'œuvre d'un jour.

.....

En résumé, Messieurs, nous vous apportons un projet que nous ne pouvions pas nous dispenser de vous présenter parce qu'il était voulu par la Chambre des députés.... il était voulu par vingt-cinq départements intéressés, voulu aussi par l'opinion publique, qui est lassée, fatiguée de ces discussions incessantes sur les chemins de fer des Charentes et de la Vendée, de ces affaires malheureuses qui encombrent le parlement depuis dix ans. Car il y a dix ans que cette affaire se déroule devant le parlement. L'opinion publique demande qu'on en finisse une bonne fois avec les compagnies des Charentes et de la Vendée, et ces compagnies secondaires en détresse.

Nous ne méconnaissons pas, comme je l'ai dit, les défauts de ce projet de loi....

On voit que M. de Freycinet, comme ses prédécesseurs MM. Caillaux, Christophle et Pâris, comme M. Rouher qui a fait connaître son opinion à la Chambre des députés, regarde que l'incorporation aux grands réseaux des lignes dont les compagnies sont en détresse, serait la solution de la difficulté; mais il pense que le parlement refuserait de voter cette mesure. Étranger au monde politique, je ne peux me prononcer sur cette opinion, et je me borne à dire qu'elle ne manque pas de vraisemblance, en ce qui touche la Chambre des députés.

Digitized by Google

Ce que le ministre a dit des sentiments manifestés par les conseils généraux et les chambres de commerce, n'est certainement pas au delà de la vérité. Les personnes qui ont eu à discuter ces questions dans les assemblées électives des départements intéressés, ou même dans de simples réunions, savent quelle est la vivacité de l'opposition contre l'extension du réseau d'Orléans [1].

Les questions d'affaires sont, en général, considérées comme étrangères à la politique : on voit les hommes des partis les plus opposés se réunir sur ce terrain, et y marcher avec une égale ardeur. Dans nos provinces, la presse organisée en vue de luttes politiques est quelquefois surprise par ces unions ; elle hésite et laisse se produire sans contradiction les opinions économiques les plus contestées. Pendant que certains journaux s'efforcent d'exalter les esprits, les autres gardent une certaine réserve et aucune controverse ne s'établit [2].

Une grande partie de la population ne lit que les journaux des départements, et ceux-là seuls d'ailleurs s'occupent des chemins de fer au point de vue spécial des localités. Que peut penser un homme éclairé, mais qui, au préalable, n'a pas fait une étude sérieuse de ces problèmes difficiles, lorsqu'il voit des journaux, habituellement opposés les uns aux autres, ne pas entrer en lutte sur des questions si importantes pour le pays? lorsqu'il lit dans de nombreuses publications qui, pour lui, restent sans opposition, des discours plus ou moins vifs sur le *monopole*, le *progrès*, la *féodalité*,

[1] Il s'agit d'un certain milieu, car je crois que l'opinion est différente dans la masse de la population. Je suis en relation directe avec les habitants des deux rives de la basse Loire, et je crois que la plupart d'entre eux verraient avec une vive satisfaction remettre à la compagnie d'Orléans les chemins de Nantes à Paimbœuf et de Saint-Nazaire au Croisic. Du reste la Chambre de Commerce de Nantes ne repousse pas la rétrocession de la seconde de ces deux lignes.

D'autres parties du département de la Loire-Inférieure me sont bien connues, et je regarde comme certain que la théorie des compagnies concurrentes n'y est pas universellement acceptée.

[2] Il y a des exceptions. L'*Écho dunois* a publié une série de lettres dans lesquelles un ingénieur en retraite critiquait vivement les mesures prises par le conseil général d'Eure-et-Loir pour la création d'un réseau d'intérêt local.

La compagnie concessionnaire est maintenant en faillite.

Digitized by Google

les *réseaux distincts et indépendants*, la *libre concurrence* et la *lance d'Achille*, le *détournement du trafic*, l'*investissement des villes* par les compagnies, les *prolongements nécessaires* [1]... ? Chacun de ces mots finit par lui paraître un argument irréfutable ; il croit que la doctrine des réseaux de région ne peut être soutenue que dans l'intérêt des grandes compagnies ; qu'en réalité tout le monde est d'accord, et que la résistance vient seulement d'un petit nombre d'ignorants et de quelques vendus qui travaillent dans l'ombre osant à peine élever la voix.

On conçoit comment les plus étranges illusions peuvent se produire. Il y a deux ou trois ans, j'entendais dire que la commission extraparlementaire des chemins de fer avait mis à néant toutes les objections ; que les conseils généraux allaient avoir le droit de déclarer l'utilité publique des lignes qu'ils concédaient ; que des entrepreneurs de Belgique ou d'ailleurs viendraient montrer les merveilles que la libre concurrence peut produire dans l'industrie des chemins de fer, etc.

Aujourd'hui la confiance a diminué, mais l'irritation est plus vive.

Une opinion n'a de valeur scientifique que par les raisonnements qui l'appuient ; mais, sous quelque régime que l'on se trouve, un gouvernement aurait le plus grand tort de ne tenir aucun compte de désirs manifestés avec énergie et persistance par des conseils qui sont les organes légaux des populations. Eu égard à l'opinion qui existe dans une partie du parlement, et dans les assemblées électives de la région de l'Ouest, je crois qu'il était difficile de rétrocéder immédiatement les lignes rachetées aux grandes compagnies.

III

M. de Freycinet a parlé de la création possible d'un septième réseau qui serait formé, non de l'ensemble des chemins rachetés,

[1] N'est-ce pas le cas de rappeler ce sage conseil de Platon : « Si tu fais attention à ne pas t'appesantir sur les mots, tu seras, dans ta vieillesse, plus riche en idées » ? (*De la Royauté.*)

Digitized by Google

mais de lignes occupant une zone indépendante, et dont la réunion exigerait des changements aux concessions de l'Orléans et de l'Ouest. Ce serait un réseau régional analogue à ceux qui existent maintenant.

Beaucoup de bons esprits pensent que les réseaux français sont trop étendus. M. Krantz a indiqué la longueur de 2,000 kilomètres comme « la limite de ce que l'on peut convenablement gérer avec les formules habituelles des grandes compagnies. » Cette question est une de celles sur lesquelles la commission d'enquête nommée par le Sénat a porté ses recherches.

Il est utile que le nombre des réseaux ne soit pas trop réduit, afin que d'utiles rivalités soient mises en jeu, et que les hommes qui ont de l'ardeur et de l'initiative puissent arriver plus facilement à des positions importantes ; mais je ne crois pas que pour l'étendue on puisse chercher une limite dans la longueur des lignes ou dans l'importance des affaires. Les difficultés qui résultent de ces circonstances sont aisément résolues par une bonne division du travail.

Un réseau doit être établi de manière à posséder un nombre suffisant de lignes productives dont le trafic ne puisse être détourné, et à ne pouvoir détourner le trafic des lignes productives des compagnies voisines. Ces conditions exigent qu'il occupe une région commerciale bien définie. Lorsqu'elles ne sont pas remplies, la situation est fausse et on ne peut éviter des difficultés ; quand elles sont satisfaites, un réseau, même en n'ayant qu'un développement, restreint, peut prospérer et entretenir de bonnes relations avec les administrations des chemins qui l'entourent : on ne peut être conduit à augmenter son importance, que si des encombrements sont à craindre sur quelques lignes.

En France, les chemins de fer ne peuvent pas élever temporairement leurs prix comme ils le font en Angleterre, et par suite l'exploitation des lignes où les transports varient beaucoup, présente de grandes difficultés. Cet inconvénient sérieux ne peut être atténué que par l'étendue du réseau, une compagnie qui possède un maté-

Digitized by Google

riel considérable, pouvant faire plus facilement des concentrations.

Je chercherais à développer ces diverses considérations et à en montrer les conséquences, si le passé n'engageait pas l'avenir pour une assez longue période. Je crois qu'on aurait pu établir en France, avec avantage, un plus grand nombre de régions desservies par des réseaux distincts, mais il me paraît actuellement bien difficile d'en accroître le nombre.

M. Christophle, alors ministre des Travaux publics, a dit à ce sujet dans la discussion de la loi qu'il avait présentée pour la solution de la question des Charentes :

« Nous sommes bien obligés de subir les faits tels qu'ils sont; il ne nous est plus possible aujourd'hui de réduire le réseau de la compagnie d'Orléans ; nous ne pouvons pas lui reprendre une partie de ses concessions, et sous le prétexte que l'on aurait pu faire, à l'origine, mieux que l'on a fait, il est évident que nous n'avons pas le droit d'imposer de pareils sacrifices à la compagnie d'Orléans. »

Ces considérations me paraissent justes, en tant qu'elles s'appliquent au retranchement d'une partie appréciable du réseau. Les conventions ne prévoient pas les rachats partiels, et on ne voit pas clairement sur quelles bases on pourrait établir un arrangement équitable. Si l'on enlève à une compagnie une partie de ses lignes, il paraît juste de lui retirer une partie de sa dette. La question est très-compliquée ; il est peu probable qu'un accord s'établisse librement, et c'est une chose grave que d'imposer de nouvelles conditions à une compagnie concessionnaire.

L'État a racheté une partie du réseau de l'Est : une implacable nécessité l'exigeait. Les difficultés que la discussion a fait ressortir, montrent combien les opérations de ce genre sont délicates.

Dans tous les cas, un septième réseau établi sur une zone indépendante ne satisferait nullement les désirs exprimés par les conseils généraux et les chambres de commerce. Les villes situées sur son territoire se regarderaient comme aussi complétement investies que lorsqu'elles étaient dans le réseau de l'Orléans ou dans celui

Digitized by Google

de l'Ouest. Il en serait de même de celles qui se trouveraient à la limite du nouveau réseau et de l'un des anciens, car chaque direction ne serait desservie que par une compagnie. La ville de Bordeaux qui est atteinte par les lignes de trois compagnies occupant des régions distinctes, exprime les mêmes opinions que Nantes.

Ce que l'on demande, c'est un réseau qui soit formé de lignes entrelacées avec celles de l'Orléans, afin que dans un certain nombre de localités on puisse choisir entre les deux compagnies. M. de Freycinet affirme qu'un semblable réseau ne vivrait pas vingt-quatre heures. Admettons qu'il se trompe, ou bien supposons que l'État accorde à la nouvelle compagnie des avantages assez considérables pour que son existence soit assurée : elle traitera avec l'Orléans et l'investissement sera rétabli [1]. Des situations analogues se sont présentées dans un grand nombre de pays, et la solution a toujours été la même. M. Lemercier, président du conseil d'administration des Charentes, n'a pas hésité à dire dans sa déposition à la commission d'enquête nommée par le Sénat : « Le jour où nous aurions eu le moyen de vivre, nous nous serions entendus très-bien et très-vite avec la compagnie d'Orléans. » (Séance du 26 janvier 1878.) Ainsi le résultat final pour le pays serait d'avoir deux compagnies liguées, ce qui présente un inconvénient réel qu'aucun avantage ne compense.

Lorsqu'une compagnie exploite deux lignes concurrentes [2], elle répartit les transports de la manière la plus convenable pour diminuer les frais, tandis que deux entreprises distinctes sont dirigées par des considérations d'une autre nature. M. Allain-Targé a entretenu le conseil supérieur des voies et communications de cette question, dans la séance du 28 février 1878. Il a fait remarquer que,

[1] On attribue quelquefois les traités conclus entre deux compagnies à des causes particulières qu'il aurait été possible d'éviter ou de neutraliser. Tous les faits montrent que cette opinion est erronée, et que deux compagnies qui peuvent se disputer un même trafic, s'entendent toujours et ne laissent subsister qu'une concurrence de bons procédés. La difficulté de régler les conditions empêche quelquefois l'accord d'être immédiat, mais ne prolonge jamais longtemps la lutte.

[2] Paris à Bordeaux par Poitiers et par Limoges, à la compagnie d'Orléans ; Paris à Lyon par Dijon et par Moulins, à la compagnie de la Méditerranée, etc.

Digitized by Google

par suite d'un traité conclu entre l'Orléans et l'Ouest, les marchandises expédiées de Nantes à Paris passent par la ligne la plus longue, celle de Tours, et qu'il doit en résulter une augmentation de dépense [1]. Des circonstances de même nature se présentent toujours, lorsque plusieurs réseaux doivent se partager un trafic.

La Compagnie d'Orléans possède, de Paris à Tours, deux lignes entre lesquelles elle répartit le trafic dans des proportions très-inégales : le produit brut kilométrique est de 93,300 fr. sur le chemin qui passe à Orléans, et de 11,300 fr. sur celui du Vendômois. Une compagnie spéciale qui possèderait ce dernier ne se contenterait certainement pas du tonnage réduit qu'il transporte actuellement, et un traité sur des bases voisines de l'égalité serait bientôt conclu avec l'Orléans : mais alors il faudrait établir une seconde voie sur une longueur de 195 kilomètres. De plus, à l'origine, on eût été conduit à ouvrir aux chemins des entrées distinctes, tant à Tours qu'à Paris, et on perdrait l'économie qui résulte de l'usage en commun des gares construites dans ces villes et de la section de 50 kilomètres de Brétigny à Paris.

Ainsi, une augmentation considérable dans les dépenses de premier établissement et dans les frais d'exploitation, puis une répartition artificielle du trafic : voilà les résultats que l'on obtient par l'établissement de réseaux distincts et indépendants, pour des directions concurrentes.

Je dois ajouter qu'une compagnie cherchera toujours avec plus d'empressement à développer le commerce dans une ville qu'elle *investit*, que dans celles dont le trafic lui échappe en partie. On trouve sur cette question un renseignement important dans la dépo-

[1] M. Allain-Targé pense que le traité est onéreux pour le trésor ; mais l'action du gouvernement dans les questions de ce genre est dominée par des considérations d'équité, dont les conséquences indirectes ont plus d'influence pour la prospérité du pays que les petites circonstances économiques qu'on peut être conduit à leur sacrifier.

A Nantes, on a cru pouvoir établir, sans discuter les tarifs, que les dispositions adoptées pour les transports entre Angers et Paris étaient préjudiciables au commerce. Je crois qu'il y a là une question de fait qui ne peut être résolue que par la comparaison des prix perçus avec ceux que l'on demande sur les directions où il n'existe pas de compagnies divergentes, et qui sont, sous les autres rapports, dans des conditions analogues.

Digitized by Google

sition faite à l'enquête sénatoriale par M. Alfred Le Roux, président du Conseil d'administration de la compagnie de l'Ouest. (Séance du 2 février 1878.)

Développer l'activité de la circulation, ne pas craindre d'engager dans une mesure juste et sage des dépenses qui, improductives pendant les premières années, deviendront progressivement rémunératrices, c'est là évidemment l'intérêt du pays, du gouvernement et des grandes compagnies.

C'est dans ce but que la compagnie de l'Ouest a entrepris au Havre des travaux considérables pour fortifier la situation commerciale de notre grand port, aussitôt qu'elle put être assurée que le bénéfice ne tomberait pas en d'autres mains que les siennes.

On ne peut pas avoir pour système de faire exploiter certaines lignes par des compagnies en détresse, qu'on remplacerait, au fur et à mesure qu'elles succomberaient, par d'autres destinées à éprouver le même sort. — Qu'y gagnerait-on d'ailleurs? — Les compagnies dont l'avenir est assuré règlent invariablement par des traités les questions où elles peuvent se trouver en divergence; on est donc fatalement conduit aux réseaux de région. C'est une loi que l'expérience a fait reconnaître.

En général, la concurrence s'établit d'elle-même dans l'industrie, et un monopole ne peut exister qu'autant qu'il est constitué et maintenu par le législateur. Les chemins de fer présentent des résultats tout autres: les fusions spontanées, les accords sous diverses formes y créent le monopole malgré les pouvoirs publics. Il y a là une différence profonde. L'homme n'a point à inventer pour la société des règles et des combinaisons: il ne connaît assez ni la nature des choses, ni sa propre nature. En dehors de ce qui touche à la morale, la science du travail et de la richesse est entièrement expérimentale. Rechercher et constater les lois naturelles, tâcher de remonter à leurs principes, y conformer nos institutions: voilà les limites dans lesquelles notre activité peut utilement s'exercer.

Je ne m'arrête pas à la question des compagnies fermières pour les chemins rachetés. La résolution adoptée par la Chambre des députés en mars 1877 ne parle pas de ce mode d'exploitation.

Digitized by Google

Quelque opinion que l'on en ait, il me semble évident qu'on ne peut l'employer qu'après avoir composé un réseau ayant quelque consistance, et présentant des chances de bénéfice.

IV

Une situation impossible va être remplacée par un provisoire au delà duquel se trouve l'inconnu. Si, comme on l'espère, les opinions se modifient, la solution est facile.

La France a engagé d'une manière admirable l'œuvre de ses chemins de fer, et en a retiré de grandes richesses. M. Foucher de Careil, l'un des rapporteurs de l'enquête ouverte par le Sénat, répondant aux critiques adressées au système suivi parmi nous, reproduit le passage suivant d'un discours prononcé au parlement belge, en 1869, par M. Malou, ministre des Finances :

« L'industrie des chemins de fer doit être prospère pour être utile, pour rendre les services que l'on peut attendre d'elle. C'est ce que la France a admirablement compris ; c'est ainsi qu'elle a organisé son système ; c'est ainsi qu'elle marche, comme bonne organisation de cet immense service de transport, à la tête de toutes les nations. On est arrivé en France à placer pour un million de francs d'obligations par jour, et cela depuis des années, et on achève ainsi chaque jour une maille de ce grand travail qui s'accomplit, j'allais dire sans que la France soit appauvrie. Mais non, la France s'est enrichie dans des proportions énormes, et quand un jour ce réseau ainsi établi, sagement exploité, s'augmentant sans cesse et accroissant la richesse publique, fera retour au domaine public, calculez, si vous le pouvez, quelle fortune la France aura conquise, voyez quelle sera la situation financière, et calculez aussi quelle sera la situation économique, quelle sera la force de ce pays. »

La prospérité de l'industrie des chemins de fer, en France, est un résultat et non un moyen. Sous la réserve de cette légère critique, je suis heureux de présenter l'appréciation de M. Malcre, avec la nouvelle autorité que lui donne son insertion dans l'un des rapports de la commission sénatoriale. De semblables témoignages doivent être médités par tous ceux dont on a surpris l'opinion en prétendant que l'organisation donnée parmi nous aux chemins de fer était une cause de ruine, en soutenant que nous marchions dans cette industrie après toutes les nations civilisées.

Digitized by Google

Quelques fautes ont été commises : presque toutes sont de date récente. Le mal n'est pas tel qu'il puisse par lui-même inquiéter sérieusement. Les points d'appui ne manquent pas. Dans chaque cas on pourra trouver un remède. Mais si l'on repousse les enseignements de l'expérience, si l'on entreprend de guérir les blessures en portant de nouveaux coups avec la lance qui les a faites, la situation deviendra probablement très-grave. Il me paraît impossible de prévoir jusqu'où peut conduire un système faux poursuivi avec persévérance.

Je ne pense pas seulement au maintien possible de la régie qu'on vient d'organiser, et qui va se trouver en présence de difficultés considérables ; je considère toutes ces compagnies qui vivent à peine, ces chemins qu'on construit et *sur l'exploitation desquels rien n'est décidé*; ces lignes qu'on demande, souvent avec raison, mais qui ne peuvent donner que de faibles produits ; ces grandes compagnies dont on redoute la puissance et qui ne résisteraient pas à quelques-unes des mesures qu'on sollicite. Je me demande si les principes qui jusqu'à présent ont réglé et protégé parmi nous cette industrie colossale, auront une force de résistance suffisante.

Les études sur l'économie des chemins de fer présentent aujourd'hui beaucoup moins de difficultés qu'il y a sept ou huit ans : les documents sérieux abondent, et les faits se déroulent sous nos yeux. Chacun peut, avec un peu de travail, se faire une opinion qui lui appartienne. Il ne faut pas que des convictions existent uniquement parce qu'elles ont existé.

« C'est une chose grave, dit Plutarque, d'avoir contre soi la haine d'une cité qui a langue et esprit. » Sans doute, mais une population intelligente ne saurait agir comme ces hommes, dont parle Descartes, qui consentiraient à brûler leurs maisons, et ne pourraient jamais abandonner leurs préjugés.

JULES DE LA GOURNERIE.

Donges, 14 juin 1878.

Digitized by Google

ÉTUDES LITTÉRAIRES

—

LES ŒUVRES POÉTIQUES

DE VICTOR DE LAPRADE*

I

Dans le précieux volume de J. Autran, récemment publié, — *Lettres et Notes de voyages* — se trouvent de bien curieux et intéressants souvenirs, sous ce titre : *la Maison démolie.* Sur l'une des pierres les mieux sculptées de cette maison démolie par l'édilité marseillaise, mais pieusement reconstruite par le noble poète, Joseph Autran a inscrit le nom de Victor de Laprade.

Parlant de ses débuts dans le journalisme de province, le futur auteur de la *Fille d'Eschyle* raconte comment un de ses articles fut payé d'un prix inestimable : l'amitié du poète des *Symphonies*, de l'auteur de *Pernette* et de tant d'autres chefs-d'œuvre.

« J'étais, dit-il, un dimanche à la campagne, dans le beau vallon des Aygalades, chez une femme aimable, dont le frère, avocat à

* Œuvres poétiques de Victor de Laprade, nouvelle édition. — Tome Ier : *Psyché, Odes et poèmes, Harmodius.* — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1878. Un beau volume avec portrait.

Digitized by Google

Lyon, était venu passer une semaine en Provence. Comme je prenais congé, le soir :

— J'ai dans un coin de ma malle, me dit ce frère, un volume de vers que j'hésite à vous offrir, ne sachant pas ce que cela vaut. Je ne connais pas l'auteur comme poète, je le connais comme avocat, c'est un de mes confrères du barreau de Lyon. Le volume s'appelle *Psyché;* le voulez-vous?

— Donnez toujours! lui répondis-je, quoique ce titre mythologique, *Psyché,* ne produisît pas sur moi, je l'avoue, une impression bien favorable.

Je jetai le volume sur un coussin de la voiture et rentrai en ville sans l'ouvrir.

Une fois couché cependant, et en attendant le sommeil un peu rétif ce soir-là, je pris le volume du Lyonnais qui attendait patiemment sur ma table de nuit, *patiens quia æternus;* je l'ouvris, j'en lus les quatre premiers vers, j'étais pris. Quatre vers, vous savez, il n'en faut pas davantage. De même qu'il ne faut pas plus de quatre mots pour faire pendre un homme, le même nombre de vers suffit pour faire classer un poète parmi les vivants ou parmi les morts. Je lus le premier chant, je lus le second, je lus tout le poème, et, quand j'eus fini de le lire, je le recommençai. Ensuite, comme l'aurore du jour d'été reparaissait à ma vitre, je sautai sur ma plume et j'écrivis tout d'une haleine un article sur *Psyché,* où abondaient les points d'admiration.

Il advint que, peu de temps après, on frappait un matin à ma porte. J'ouvris, un jeune homme entra, un beau jeune homme à grande barbe, à l'air inspiré, à la figure homérique.

— Je suis, me dit-il, M. de Laprade, j'ai lu votre article, et j'ai pris le bateau du Rhône pour venir vous en remercier.

Là-dessus, je mis ma main dans la sienne, et, depuis ce jour-là, ces deux mains ne se sont plus quittées. »

Digitized by Google

II

Bien des jours se sont passés, hélas ! *depuis ce jour-là.* Joseph Autran est mort avant d'avoir pu achever la publication de ses œuvres complètes. Victor de Laprade nous donne à son tour une édition définitive de ses poésies. En tête du premier volume figure un portrait gravé, et, pourquoi ne pas le dire? dans ce portrait nous ne retrouvons plus le *beau jeune homme* qui débarqua un matin du bateau du Rhône à Marseille. Il a bien toujours une grande barbe, mais je n'oserais affirmer qu'il a une physionomie homérique. Je dois même avouer que, dans ce ravissant volume, imprimé par Lemerre avec une si exquise perfection, le portrait de l'auteur est le seul point faible, et je le soupçonne d'être peu ressemblant. Qu'importe, au surplus? Le vrai portrait de Victor de Laprade est dans sa poésie, si haute, si noble, si gracieuse et si forte : c'est elle qui a vraiment *l'air inspiré* et *la figure homérique.*

Psyché est le premier ouvrage de Victor de Laprade. Ce n'est rien moins qu'un poème en trois chants, avec *invocation.* Les poèmes aujourd'hui ne sont plus à la mode; ne serait-ce point parce que c'est là une œuvre trop difficile, qui demande du souffle, de la vigueur, de la réflexion, du travail, toutes choses qui paraissent manquer aux poètes de la jeune école? M. de Laprade, à qui ne manquait aucune de ces choses, nous a donné, pour ses débuts, un vrai poème, et cela lui a porté bonheur. L'œuvre est belle et, après quarante ans, elle est jeune comme au premier jour.

Le sujet, il est vrai, est l'un des plus heureux qui puissent séduire un poète. Cette fable, la plus charmante que nous ait laissée l'antiquité païenne, après avoir fourni un récit admirable à Apulée, le philosophe platonicien de Madaure, a été mise à la scène par Pierre Corneille, Quinault et Molière; elle a inspiré à La Fontaine un récit, mêlé de prose et de vers, où se retrouve souvent l'inimitable auteur des *Fables*, et à Raphaël une suite de peintures qui

Digitized by Google

sont autant de chefs-d'œuvre. Restait-il donc encore à glaner, après tant de maîtres illustres? Oui, et M. de Laprade l'a bien prouvé. Il a pris à la légende antique les personnages et les situations; mais le premier, sous cette fable grecque et païenne, il a mis une doctrine chrétienne et moderne. Il suffit du reste, pour montrer combien nous sommes loin ici, non-seulement d'Apulée, mais même de La Fontaine et de la tragi-comédie-ballet de Molière et de ses collaborateurs, d'indiquer les titres de chacune des trois grandes divisions du poème de Victor de Laprade. Premier chant : *Eden ou l'âge d'or, Bonheur primitif, Chute de l'homme.* Deuxième chant : *La vie terrestre ou l'expiation, La série des épreuves, Les divers âges de l'histoire.* Troisième chant: *l'Olympe ou le Ciel, Union de l'âme humaine avec Dieu dans une autre vie.* Sous les traits de Psyché, c'est donc l'humanité elle-même que le poète nous montre s'élevant, d'épreuve en épreuve, de l'enfance et de la barbarie à la civilisation et à la vertu, et regagnant enfin le ciel, purifiée par le repentir et par l'amour. Victor de Laprade n'est pas resté au dessous de cet admirable sujet; sa muse y a trouvé « une occasion sans cesse renaissante de touchants épisodes et de brillants tableaux. » C'est M. Vitet qui lui décernait cet éloge en le recevant à l'Académie française le 15 mars 1859, et le regrettable écrivain, si bon juge en matière d'art et de poésie, ajoutait : « Je ne sais pas de peinture plus charmante que la peinture ou plutôt le réveil de cette jeune fille placée par vous dans les jardins de l'âge d'or, au milieu d'une nature jeune et pure elle-même, qui tressaille à son aspect et la contemple avec amour. Ces fleurs qui l'embaument à l'envi, ces arbres qui s'épanouissent pour la mieux abriter, ces ruisseaux qui s'arrêtent pour mieux refléter son image, ces lions qui rampent à ses pieds, ces tigres qui la caressent, et ce chœur invisible de voix mystérieuses qui peu à peu l'entraîne dans les bras de son nocturne époux, voilà le radieux prélude par lequel vous ouvrez la scène. »

Est-ce à dire que *Psyché* soit une œuvre sans reproche? Dans la préface qu'il a mise en tête de l'édition de 1857, Victor de La-

Digitized by Google

prade se défend avec énergie contre l'accusation de panthéisme que certains critiques avaient dirigée contre son poème : sa plaidoirie est éloquente, et elle m'a convaincu ; mais le seul fait que l'auteur a été obligé de se défendre ne prouverait-il pas que, de ce côté, il était allé un peu trop loin, et qu'il avait exposé son lecteur à confondre le sentiment de l'infini avec celui de ce *grand tout* où s'absorberaient la créature et le Créateur, Dieu, l'homme et le monde? On sait d'ailleurs que si Victor de Laprade, à ses débuts, a penché vers le panthéisme, en même temps peut-être qu'il inclinait vers les idées républicaines, il n'a pas tardé à remonter vers les hautes cimes de la vérité religieuse et politique : il est, depuis longtemps, catholique et royaliste, comme le vieux Corneille, dont il est le légitime descendant : nul autre de nos poètes, en effet, n'a fait autant de vers véritablement cornéliens.

Nous n'abandonnerons pas *Psyché* sans faire remarquer que si Victor de Laprade a fait des œuvres plus parfaites, il n'en a peut-être pas qui ait plus de charme. Ainsi en est-il d'ailleurs presque toujours des premiers vers des vrais poètes. Victor Hugo, par exemple, est plus grand dans *les Feuilles d'automne, les Voix intérieures* ou *la Légende des siècles,* que dans les *Odes et Ballades*, et pourtant il y a, dans les *Odes et Ballades*, une fraîcheur, une grâce, un je ne sais quoi enfin qui tient à la jeunesse et que rien ne remplace. On peut dire, en détournant un peu l'application d'une pensée de Vauvenargues : « Les feux de l'aurore ne sont pas si doux, les premiers jours du printemps ont moins de grâce que la muse naissante d'un jeune et grand poète ! »

III

Le second recueil de Victor de Laprade, *Odes et Poèmes,* montra son talent sous un nouveau jour. A l'unité du poème succédait la variété des sujets et des rhythmes. Dans ce beau recueil, l'auteur aborde tour à tour la poésie philosophique, l'ode et l'élégie. Il manie avec un égal succès l'alexandrin et le vers de huit pieds ; il

Digitized by Google

emploie surtout, avec un rare bonheur, la stance de quatre vers avec rimes alternées.

Dans *Eleusis* et dans *Hermia*, il y a comme un dernier écho de *Psyché*. Le premier de ces poèmes surtout est remarquable par l'alliance d'une haute poésie et d'une haute philosophie, et je sais peu de vers auxquels s'applique mieux ce passage de Montaigne : « Tout ainsy que la voix contraincte dans l'estroit canal d'une trompette, sort plus aigüe et plus forte, ainsy me semble-t-il que la sentence, pressée aux pieds nombreux de la poésie, s'eslance bien plus brusquement, et me fiert d'une plus vive secousse. »

Dans un autre genre, quoi de plus frais et de plus exquis que *la Chanson de l'alouette, la Cigale, Limpidité, une Branche d'amandier* ! Je voudrais pouvoir citer tout entière cette dernière pièce. La branche d'amandier a fleuri, avant toutes les autres, trompée par le soleil trompeur de février :

Une heure de soleil, le bleu de l'horizon,
La tiède matinée,
Vous ont fait croire, hélas! que la belle saison
Nous était ramenée.

La pauvre branche se couvre de fleurs ; mais l'hiver n'est pas fini, et quand viendra le printemps, quand luira le vrai soleil, quand toutes les autres fleurs répandront autour d'elles leurs parfums, la branche d'amandier sera noire et stérile ;

Puis, quand le jour luira, qui doit tout ranimer,
Les plantes et les âmes,
Il usera sur vous, sans rien faire germer,
Sa rosée et ses flammes.

Alors tout sous le ciel, tout sera réveillé;
Toutes les autres branches
Lèveront au grand air leur ébène émaillé
Et leurs couronnes blanches;

Et le soleil viendra peindre leur front charmant,
Leurs lèvres nuancées,
Et le vent les fera pencher languissamment
Comme des fiancées.

Digitized by Google

Les coteaux rougiront; les sillons bigarrés
De fleurs et de verdure,
Tous les arbres des bois, toutes les fleurs des prés
Seront dans leur parure.

Partout des bruits joyeux, du miel dans chaque fleur,
De l'or sur chaque nue;
Mais vous, dans ce concert, sans voix et sans couleur,
Serez honteuse et nue.

Jamais l'oiseau chanteur sur vous n'aura guetté
L'insecte qui bourdonne;
Vous ne donnerez pas de verdure à l'été
Ni de fruits à l'automne.

Un jour vous a tout pris: ses rayons déjà morts
Brillaient pour vous séduire;
Et vous avez perdu tous vos jeunes trésors
Joués sur un sourire.

De bons juges préfèrent pourtant aux pièces que je viens de citer celles que Victor de Laprade a réunies sous ce titre: *Le poème de l'Arbre.* M. Vitet était de ce nombre et il disait à Victor de Laprade, dans ce discours que nous avons eu déjà occasion de rappeler: « Le talent a des secrets magiques; il fait tout accepter. Donnez à lire aux plus timides la plus hardie peut-être de vos témérités, votre poème de *l'Arbre.* Ce roi de la forêt a beau ne pas parler, vous lui prêtez plus que la parole, vous en faites plus qu'un homme, vous le déifiez. Ne semblerait-il pas qu'à moins d'être un druide, jamais on ne s'associera à cette adulation envers un chêne? Eh bien! grâce à vos vers, les plus beaux, il est vrai, que votre verve ait produits, ce me semble, non-seulement le lecteur ne se révolte pas, mais il se rend à discrétion, il partage vos respects, il contemple avec même effroi, même frisson que vous la majesté, la chute, les blessures de ce géant. C'est tout un drame, et l'idée ne vient pas un instant de mettre en question la réalité du héros. »

J'aurais voulu pouvoir parler avec détails de ce *poème de l'Arbre* et de chacune de ses trois parties: — *A un grand arbre, la Mort d'un chêne, le Bûcheron;* — mais l'espace me fait défaut; et puis, je

Digitized by Google

craindrais que mon analyse ne fît songer à ce critique dont parle quelque part George Sand et qui s'épuisait à tailler un chêne pour en tirer une allumette !

Je rappellerai seulement que le poème de *l'Arbre* a eu, comme les plus nobles œuvres du génie, l'honneur d'une parodie. S'adressant à son héros, Victor de Laprade avait dit :

> Le chêne a le repos, l'homme a la liberté...
> Pour ta sérénité je t'aime entre nos frères !

M. Sainte-Beuve riait volontiers de ce vers et se sentait parfois tenté, disait-il, de dire à la plus grosse des citrouilles de son jardin :

> Pour ta rotondité je t'aime entre nos sœurs !

Certes, M. Sainte-Beuve avait bien du talent ; mais, jeune, il avait été poète, et depuis longtemps il ne l'était plus, et, irrité par son impuissance, il ne pardonnait pas à Victor de Laprade de l'être toujours, et toujours de plus en plus, pareil au chêne à qui chaque année qui s'écoule ajoute une vigueur et une beauté nouvelles.

IV

Le premier volume de la nouvelle édition de Victor de Laprade se termine par *Harmodius, tragédie.* Cette tragédie, puisque tragédie il y a, a été composée en 1869, un quart de siècle après les *Odes et poèmes ;* elle avait cependant naturellement sa place après les deux premiers recueils de notre poète, parce que comme eux elle lui a été inspirée par son culte pour la Grèce, par son enthousiasme pour ces grands horizons, ces souvenirs héroïques, ces poètes incomparables, Homère, Eschyle et Sophocle !

Chose singulière ! des deux amis que nous avons montrés au début de cet article, la main dans la main, de Joseph Autran et de Victor de Laprade, le premier, né à Marseille, — *Marseille la grecque,* — se rattache surtout à Virgile et à Horace ; — le second, né à Lyon, — la colonie romaine, — se rattache tout à fait, au moins dans

Digitized by Google

les trois œuvres que nous avons sous les yeux, à la tradition et à la poésie grecque. Je sais bien qu'Autran a fait *la fille d'Eschyle* et qu'on s'est plu souvent à le dire petit-fils d'Euripide ; mais c'est là une erreur, si je ne m'abuse ; les vrais ancêtres d'Autran, ses vrais maîtres, c'est Virgile et Horace, et lui-même le proclame avec une grâce charmante, dans sa belle épître sur *la Poésie latine. Ah ! dès mes premiers jours,* dit-il en parlant de Virgile,

Ah ! dès mes premiers jours, de songes couronnés,
Quels ravissements purs ne m'a-t-il pas donnés !
A quel point de ma route, à quelle heure, à quel âge,
Me suis-je séparé de ce radieux sage ?...
Il me fut au collége, à moi pauvre écolier,
Un compagnon sublime, et pourtant familier...
Tel je suivis ce maître en mon premier essor ;
Après de si longs jours, tel je l'adore encor...
O livre ouvert sans cesse et que nul ne remplace !
Un du moins l'accompagne, et c'est ce bon Horace...
Et comme l'un par l'autre on tempère deux vins,
Je mêle ainsi les vers de ces jumeaux divins !

Ni le bon Horace, ni même le divin Virgile ne sont les dieux de Victor de Laprade. Homère, Platon, Sophocle et Phidias, voilà ses maîtres. Aussi est-ce d'un cœur fervent et avec une piété filiale qu'il dédie son *Harmodius* à la ville d'Athènes :

Reçois d'un front clément, ô lumineuse Athènes,
L'obscur tribut d'un Celte épris de ta beauté,
Ce chant, que l'humble écho de mes forêts lointaines,
D'après ta grande voix, dans l'ombre a répété...

Vers ce cap Sunium d'où la mer est si belle
Tes sages m'ont admis à leurs doux entretiens ;
Leur sourire a coulé dans mon âme immortelle,
Et depuis ce temps-là, mère, je t'appartiens.

L'enthousiasme a porté bonheur au poète : la tragédie d'*Harmodius* est une œuvre parfaite ; on y trouve, avec la pureté des contours de l'art grec, cette flamme que Victor de Laprade a empruntée au christianisme, et qui fait flotter sur le front de sa statue une auréole

Digitized by Google

inconnue aux statuaires et aux poètes de la Grèce antique. Les chœurs de cette belle tragédie rappellent à la fois et l'harmonieux Sophocle et le grand Corneille. — Est-ce à dire que la critique n'ait pas quelques objections à faire? Nous ne le pensons pas. Nous ne saurions partager pour notre part l'enthousiasme de notre poète pour cette république d'Athènes où la liberté avait l'esclavage pour base et pour support, où les mœurs étaient infâmes, où le plus grand poète et le plus grand philosophe de la Grèce, Platon, dans son dialogue sur l'*Amour*, ne connaissait et ne citait que le plus criminel de tous les amours; mais, ces réserves faites, il ne nous reste plus qu'à admirer la tragédie de Victor de Laprade, simple, éloquente, harmonieuse et pure.

Il est temps de finir. N'est-ce pas Pindare qui a dit: « On se rassasie même du miel, même des fleurs. » Nous avons pourtant le regret de prendre congé du poète, sans avoir cité tant de beaux vers qui nous ont ravi et qui auraient charmé le lecteur. Nous avons dû y renoncer, parce que nos pages sont comptées et que les beaux vers de Victor de Laprade sont sans nombre, et que chaque pièce en contient

Autant que Jules Favre a perdu de procès!

Aussi bien, nous retrouverons bientôt Victor de Laprade avec les *Symphonies*, les *Poèmes évangéliques*, *Pernette*, — avec tous ces poèmes d'une forme si parfaite et d'une inspiration si religieuse, en tête de chacun desquels on pourrait écrire ce vers du chantre de *Psyché:*

Beau vase athénien, plein des fleurs du Calvaire!

EDMOND BIRÉ.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES*

X

Il y eut, dans le courant de nivôse, et postérieurement à l'expédition du 7, à laquelle assista Charpentier, trois grandes noyades, qui présentent ce caractère particulier que les prisonniers furent transbordés des galiotes dans les bateaux destinés à les noyer.

Pierre Robert reconnut avoir aidé à conduire, à deux reprises différentes séparées par un intervalle de quelques jours, des bateaux plats auprès de deux navires hollandais, mouillés devant la Sécherie, où l'on prit, pour les conduire noyer, la *première fois trois cents* et la *seconde fois quatre cents* individus, de tout âge et de tout sexe [1].

Les trois expéditions auxquelles participa Colas Freteau, consistèrent à prendre des *chaloupes canonnières ou galiotes,* stationnées devant la Sécherie, pour les mettre dans un bateau et les noyer ensuite, la *première fois* « environ *trois cents* femmes, femmes enceintes et enfants, qui furent noyés par le travers de l'île Cheviré. » Le déclarant, voyant une femme enceinte s'élancer sur

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 438-454.

[1] *Pièces remises à la Commission, etc.,* p. 102.

Digitized by Google

le bord du bateau pour implorer l'assistance, dit à Fouquet : « Sauvons au moins cette femme ; si vous voulez, je vais la chercher. Alors Fouquet jura fortement contre eux, mariniers, et leur dit : Êtes-vous de moitié avec elle, f.... scélérats? Alors il lança un coup de sabre à cette femme, à qui il fendit la tête. »

La *seconde fois,* ils reçurent des *chaloupes canonnières* environ *deux cents* hommes et femmes. Il n'y eut point de pillage à ces diverses noyades, mais, avant de faire descendre les prisonniers dans le bateau, Fouquet et ses adhérents les faisaient passer par la chambre du capitaine.

La *troisième fois,* « ils reçurent *trois cents* hommes, femmes et enfants, venant desdites *galiotes;* cette noyade, commandée par Fouquet et ses satellites, eut lieu au même endroit que les précédentes ; à cette fois ils commencèrent par en descendre une trentaine toutes nues, mais, sur les fortes observations des mariniers, on leur donna ensuite des chemises, et tous leurs autres effets restèrent dans le bâtiment ; le lendemain, les cadavres paraissant, ledit déclarant et autres reçurent l'ordre de Fouquet de les enterrer, ce qu'ils firent, au nombre d'environ trois cents cadavres[1]. »

C'est à l'une de ces trois noyades qu'échappa Jeanne Blanchard[2], qui fut conduite dans un bateau où l'on déposait des femmes destinées à être noyées. Réfugiée à Ancenis en frimaire, amenée à Nantes, quelques jours après, elle dut faire partie de l'un des convois qui y arrivèrent de cette région le 29 frimaire et les jours suivants. Incarcérée avec sa mère et sa sœur à l'Entrepôt, elle y passa trois jours. De là elle fut mise avec sa mère sur un bateau mouillé près de la Sécherie, où elle resta huit jours. Sa sœur, âgée de douze ans, avait été recueillie par un bon citoyen. Au bout de huit jours, des hommes, ornés de grosses épaulettes en or, pillèrent

[1] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un,* p. 89.

[2] Une fille de 20 ans, de Chanzeau, près Angers, nommée Jeanne Blanchard, fut condamnée à mort par la commission Bignon, le 19 nivôse an II ; la déclarante dit être de Beaupréau, lieu peu éloigné de Chanzeau ; si la déclarante a été condamnée le 19, il faudrait en conclure que la noyade à laquelle elle échappa eut lieu postérieurement à cette date.

Digitized by Google

tout ce que, elle et les autres femmes, pouvaient avoir, et les firent descendre dans un bateau plat. On mit de côté dans le bâtiment quelques enfants, vraisemblablement pour les sauver. Des bateliers la firent remonter sur le bateau du commandant. Le récit de la noyade ne diffère pas des autres récits : bateau coulé, coups de sabre, coups de gaffe. Elle fut ensuite conduite dans un bateau ancré plus haut dans la rivière. « La déclarante observe qu'elle avait rencontré sur le second bâtiment où on l'avait transférée une citoyenne nommée Chandenier [1], que celle-ci lui assura que, dans le même temps, on avait noyé les détenus sur ce second bâtiment, et qu'elle avait eu le bonheur d'échapper à cette noyade. » Cela se passait, croit-elle, dans le courant de nivôse [2].

La déposition de Laurency, armurier, se rapporte encore à l'une de ces trois noyades, puisque l'on y rencontre la circonstance de femmes prises à bord d'un navire hollandais. Ce témoin « vit débarquer trois cents hommes tout nus, et les mains liées derrière le dos, des femmes ont été prises dans un navire hollandais et conduites à la noyade; il a vu un jeune homme abattre à coups de sabre la tête de deux détenus âgés de 18 ans, en chantant la *Carmagnole*; les deux incarcérés ont été ensuite traînés par les pieds et jetés à l'eau [3]. »

Julien Pichelet, de la Rouxière, déposa de faits presque identiques à ceux racontés par Laurency. Ce témoin fut conduit avec trois cents hommes et cinquante femmes dans un bâtiment au dessous de Chésine. Deux jours après, on lia les détenus, on les fit descendre dans une sapine. Il fut sauvé par Robin, grâce peut-être à sa qualité de guide de l'armée, en même temps que cinq hommes et huit femmes. « Au fur et à mesure que l'on dépouillait les indi-

[1] Mme Chandenier était emprisonnée au Bon-Pasteur et elle fut envoyée à l'Entrepôt, « maison, comme l'on sait, destinée aux noyades », dit Fleurdepied, concierge du Bon-Pasteur, le 7 nivôse (27 décembre); la veuve Dumais se rappela l'avoir vue à l'Entrepôt. *Bull. du Trib. rév.* VI, 295; v. aussi 359. — Registre d'écrou du Bon-Pasteur, f° 26. (Arch. du greffe.)

[2] Pièces remises à la Com. des Vingt et un, p. 78.

[3] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 338.

Digitized by Google

vidus qui devaient être noyés, ils imploraient la pitié de leurs bourreaux, en leur montrant des réclamations qui étaient de suite déchirées. Aucun de ces individus n'avait été interrogé [1]. »

On aime à penser que, malgré les dispositions de la populace, l'envoi des prisonniers sur des galiotes, où on les prenait pour les noyer, avait été imaginé afin de rendre moins manifeste l'œuvre de destruction; si les passions populaires sont vives, il est rare qu'elles soient durables. Des allées et venues fréquentes de détenus, entre des galiotes qui servaient de prison et l'Entrepôt, permettaient de dissimuler des exécutions que l'embarquement à quai, comme il avait lieu d'abord, aurait fait connaître à tout le monde; mais cette pratique dut faciliter les exécutions partielles consistant à noyer seulement quelques prisonniers à la fois.

C'est ainsi que Julien Coussin, tonnelier et garde-magasin de la compagnie Marat, « conduisit deux fois à la gabare une vingtaine de personnes, et le lendemain il apprit qu'elles avaient été noyées [2]. » Philippe Helin, portefaix, vit à la Sécherie « un bâtiment chargé d'environ cinquante femmes que l'on faisait monter l'une après l'autre pour les précipiter dans l'eau, ainsi que des enfants et des jeunes gens de quinze ans. Cette expédition se faisait sur une galiote hollandaise dont Lamberty se disait propriétaire [3]. »

J'ai dit que les noyades dont je viens de produire les témoignages avaient eu lieu dans le courant de nivôse ; cela me paraît incontestablement résulter de la rencontre de Mme Chandenier par Jeanne Blanchard, et des dépositions de Colas Freteau et Pierre Robert qui allèrent pour la première fois aux galiotes un certain nombre de jours après la noyade de 800, à laquelle tous les deux avaient

[1] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 103. — Le 2 pluviôse (21 janv.) parvint au Comité une requête des membres de la société de Vincent-la-Montagne réclamant plusieurs individus de la Rouxière « détenus à l'Entrepôt, qui avaient quitté les brigands à la première occasion favorable. » (Reg. du Comité, f° 92.) Je donne ce fait à titre de renseignement, car je ne crois pas que la noyade à laquelle échappa Pichelet ait eu lieu après le 2 pluviôse.

[2] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 364.

[3] *Id.*, VI, 380.

Digitized by Google

assisté; mais d'autres documents, qui précisent davantage les époques, peuvent aussi être invoqués.

1° Un soir, dit la femme Pichot, qui demeurait à la Sécherie, « je vis amener un grand nombre de femmes dont plusieurs portaient des enfants sur leurs bras. Toutes pleuraient et se plaignaient. On va nous noyer, disaient-elles, et on ne veut pas nous juger. *Des citoyens prennent des enfants et les emportent* [1], les cris des mères redoublent, elles répètent qu'on va les noyer, puisqu'on leur enlève leurs enfants. Des femmes enceintes sont également amenées, on dépose ce qui reste de femmes et d'enfants dans une galiote hollandaise. Le *lendemain matin*, par quelques citoyens, nouvelle demande de femmes et d'enfants. *Fouquet s'y oppose en prétendant que les ordres sont changés*, et ces femmes, ces enfants, dont la remise avait été refusée, furent peu de jours après noyés [2]. »

Fouquet avait raison, car le Comité révolutionnaire, par un arrêté sur lequel je reviendrai, interdit de livrer aucun enfant aux citoyens. Cet arrêté se trouvant mentionné au procès-verbal de la séance du Comité révolutionnaire du 9 nivôse [3], c'est donc dans la soirée de ce même jour que la femme Pichot vit conduire des femmes à la galiote.

2° Une déclaration très-nette de Madeleine Hotessier porte que ses deux sœurs furent noyées le 16 nivôse (5 janvier) [4].

3° Le médecin Thomas, ayant reçu de la Commission militaire l'ordre d'aller à l'Entrepôt constater la grossesse d'un certain nombre de femmes, accomplit sa mission ; quelques jours après, il

[1] Dép. conf. de Dreux. *Bull. du Trib. rév.*, VI, n° 98, 403.

[2] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 283. Il y a quelques différences légères entre ce compte rendu et celui du *Mercure français* (15 frimaire, an III, p. 94), où on lit : « Plusieurs citoyens s'empressèrent de réclamer des femmes enceintes et des enfants et les *obtinrent*. » Et plus loin : « Les femmes furent conduites à la fatale gabare. Toutes les victimes que j'y ai vu conduire étaient impitoyablement noyées deux ou trois jours après. »

[3] Registre du Comité, f° 73 (Archiv. du greffe). Voir sur l'exécution de cet arrêté la déclaration du commissaire Allard. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 80.

[4] Registre des déclarat. (arch. municip.).

Digitized by Google

revint voir ces femmes et il apprit qu'elles avaient été noyées [1]. On ne constatait la grossesse des femmes que lorsqu'elles avaient été condamnées à mort ; or la Commission militaire siégeant à l'Entrepôt avait condamné à mort, le 18 nivôse (7 janvier), Marie Duchêne et 61 autres femmes et filles ayant suivi les brigands; le lendemain elle en avait condamné 44, et avait sursis à l'exécution des femmes enceintes. Comme je n'ai pas trouvé, sur les registres de la Commission, de jugements comprenant des groupes de femmes autres que ceux-là, je crois que l'on peut induire de la déclaration de Thomas que ce fut le 19 nivôse qu'il fit son expertise médicale, et que les femmes furent noyées à une date postérieure au 19 nivôse. Parmi les femmes dont parle le médecin Thomas, il y en avait qui étaient enceintes de huit mois; cela explique comment un témoin a pu dire que l'une d'elles « était accouchée dans le navire destiné à engloutir et la mère et son fruit [2]. »

L'une des quarante-quatre femmes condamnées le 18 nivôse était cette jeune fille des Herbiers, nommée Victoire de Jourdain, dont Bournizeaux a raconté la mort, et qui figure sur la liste des martyrs de la foi, de l'abbé Guillon. « Tombée sur un monceau de cadavres qui empêche que le fleuve ne soit un asile à sa pudeur, elle s'écria : Je n'ai pas assez d'eau, aidez-moi [3] ! »

4° M. Hervé de la Bauche, sa femme et sa fille furent arrêtés à leur propriété de la Chapelle-sur-Erdre, le 18 nivôse (7 janvier), envoyés à l'Entrepôt et recommandés à la Commission militaire par une lettre de Goullin, où se trouvent des phrases d'une ironie vraiment scélérate. Cette lettre destinée à les perdre les sauva, car elle leur procura l'avantage d'être jugés. L'instruction, faite devant la Commission militaire par l'audition de quinze témoins, révéla que cette famille ne faisait que du bien dans sa commune, et que le père

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, p. 262.

[2] Dép. de Griault (ou Cruaut). *Id.*, 340.

[3] Bournizeaux, *Hist. des guerres de la Vendée*, III, 239. — *Les martyrs de la foi*, III, 369. — Sa mère, Victoire Lebœuf, femme de Jourdain, une de ses sœurs, Louise-Félicité, et son frère Louis, âgé de 17 ans, furent condamnés à mort le même jour, par la même commission.

Digitized by Google

ne s'était pas opposé au recrutement. Plus heureux que certains de leurs amis, ils sortirent de l'Entrepôt : « Nous y avions, dit M. Hervé de la Bauche, deux amis auxquels nous envoyions du pain par une femme de chambre ; le lendemain de notre sortie de l'Entrepôt, les mêmes secours furent portés à ces amis, mais ils n'existaient plus ; ils avaient été noyés avec les autres. Ma femme procurait également des secours à une citoyenne nommée Denise, qui subit le même sort [1]. »

Je note pour mémoire cette phrase inscrite sur le registre du Comité, à la date du 23 nivôse (12 janvier) : « Réquisition au commandant temporaire de fournir une force armée suffisante pour accompagner les citoyens Praud dans une expédition secrète. »

Un récit poignant, c'est celui de la fille Perrotte Brevet, racontant ses démarches auprès de Carrier pour sauver son frère enfermé à l'Entrepôt. Elle commença ses sollicitations quinze jours après Noël, ce qui reporte au 18 ou 19 nivôse (7 ou 8 janvier). Elle vit Carrier, qui la première fois lui dit que son frère était bon à f... à l'eau, qu'il fallait qu'il périt et bien d'autres à la suite. La seconde fois, « elle se jeta à ses genoux, et lui demanda une permission par écrit pour avoir la faculté de voir son frère dans la prison de l'Entrepôt, afin de savoir quel était le sort qu'il allait avoir ; il lui répondit que leur jugement était fait sitôt qu'ils arrivaient à Nantes, celui d'être noyés sans autres formalités. » Carrier la frappa, puis la rappela pour lui faire des propositions honteuses. Perrotte Brevet essaya vainement de pénétrer jusqu'à l'Entrepôt ; sollicita des membres du Comité une permission de porter du pain à son frère, revint auprès de Carrier, « qui lui dit que son frère n'avait pas besoin de pain où il était, qu'il avait assez à boire et que si elle voulait lui répliquer, il allait aussi la faire mettre dans le même bateau [2]. »

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 255. — Dossier de la Commission militaire. — Réquisition de Bignon de remettre aux mains de la force armée Catherine Bernard, femme Hervé de la Bauche, avec sa fille, pour être transférées au Bouffay et y être interrogées. Signé : Bignon et daté du 22 nivôse. — Registre du Comité, séance du 19 nivôse. (Arch. du greffe.)

[2] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 23.

Digitized by Google

La supputation du temps n'est pas assez nette dans ces dépositions — d'ailleurs, comme je l'ai remarqué, il y eut des noyades partielles — pour que l'on puisse préciser le jour des deux premières grandes expéditions de prisonniers transbordés des galiotes. La date de la troisième est au contraire parfaitement établie par la déclaration de Jeanne Chesneau, qui, le 11 janvier (style esclave), fut incarcérée à l'Entrepôt, et qui, le 16, fut transférée sur les galiotes stationnées devant la Sècherie. « Le 18 suivant, entre les cinq et six heures du soir, environ trois cents hommes, femmes enceintes et autres femmes, dont elle était du nombre, furent descendus dans un bateau plat attachés deux à deux, n'ayant que leur chemise, ayant été dépouillés dans le bateau. » Un employé des douanes la prit à son bord au moment où le bateau coulait. Le reste, c'est-à-dire les coups de sabre, de gaffe, comme aux autres noyades [1].

Le 18 janvier répond au 29 nivôse; c'est peut-être cette expédition que Bachelier aura considérée comme la dernière des grandes noyades, et qui lui aura fait dire, en se trompant d'un jour, qu'il n'y eut pas de noyades après le 28 nivôse.

XI

Carrier ne quitta Nantes que le 26 pluviôse (14 février 1794); il y a donc lieu d'examiner si Bachelier ne s'est trompé que d'un jour, en assignant au 28 nivôse le terme des noyades.

Je relève, en passant, ces trois lignes d'une signification équivoque que je trouve, à la date du 3 pluviôse (22 janvier), sur le registre du Comité : « Arrêté que, quand il s'agira d'une expédition nocturne, on préviendra le commandant de la place, et ce, d'après un rapport du commandant de Gigant, qui annonce que les citoyens Fleury et Vic ont voulu sortir dans la nuit du 2 au 3 pluviôse, et ont commis des indiscrétions [2]. »

[1] *Id.*, p. 93.
[2] F° 94. (Arch. du greffe.)

Digitized by Google

Il y avait longtemps que la contagion régnait à l'Entrepôt, mais, dans les premiers jours de pluviôse, la contagion s'étant déclarée dans d'autres prisons, les diverses autorités s'inquiétèrent pour la ville elle-même. Le 2 pluviôse (21 janvier), le Comité révolutionnaire avait donné des pouvoirs illimités à la Commission de salubrité pour la translation des détenus en diverses maisons d'arrêt [1]. » Le district écrivait le même jour à la municipalité : « A l'Entrepôt, il existe une odeur si fétide que plusieurs de nos confrères qui y montent la garde y ont perdu la vie [2]. » Après avoir pris l'avis de la Commission de salubrité, le Conseil général de la commune décida, le 12 pluviôse (31 janvier 1794), que l'on députerait vers Carrier, « pour le solliciter de prendre un parti pour faire transporter les brigands, dans un ou plusieurs navires, seul remède à apporter aux malheurs qui menacent la commune [3]. »

Carrier avait sans doute émis un avis favorable, car, dès le lendemain, le Comité révolutionnaire donnait à Jolly « réquisitoire de faire transférer les brigands de l'Entrepôt dans des galiotes après avoir fait nettoyer par les prisonniers mêmes le susdit lieu [4]. »

C'est dans ces jours, c'est-à-dire le 9 pluviôse (28 janvier), que se produisit la seule protestation contre les noyades que nous puissions enregistrer. Il a déjà été parlé plusieurs fois de la Commission militaire qui siégeait à l'Entrepôt, et qui condamnait chaque jour à mort un grand nombre de brigands, que l'on fusillait

[1] Registre du Comité, f° 92. (Arch. du greffe.)

[2] Lettre du 2 pluviôse an II, n° 206 (Archives municipales). Dans le livre du Dr Leborgne sur *les Grandes épidémies que ont régné à Nantes*, Nantes, 1852, p. 132, on lit que le typhus faisait à l'Entrepôt trente à quarante victimes par jour, et que vingt et une sentinelles avaient péri, et non douze cents, comme le dit M. Louis Blanc, t. X, 179, édit. in-18.

[3] Délibér. du Conseil génér. de la comm. (Archives municip.). A propos de cette délibération, M. Verger, dans ses *Notes manuscrites sur la ville de Nantes*, se demande si Carrier ne se faisait pas adresser cette requête pour masquer ses projets de noyades (p. 581).

[4] Registre des procès-verbaux du Comité révol. Séance du 13 pluviôse (1er février), f° 101. Il résulte du procès-verbal du 15 du même mois que des prisonniers mutins des Saintes-Claires et des femmes de l'hôpital de l'Unité furent envoyés aux galiotes (arch. du greffe).

Digitized by Google

ensuite dans les carrières de Gigant. « Il y avait — c'est David-Vaugeois, accusateur public de cette Commission qui parle — dans la maison de l'Entrepôt des hommes que la Commission militaire avait mis sous la sauvegarde des autorités constituées, et elle avait expressément défendu d'en laisser extraire aucun de cette maison de détention ; et cependant Lamberty, l'agent des noyades, se présente de nouveau dans cette maison pour renouveler ses cruelles exécutions, il veut enlever de force les détenus ; l'accusateur public en est informé, il se transporte dans cette prison, on est obligé de requérir la garde nationale ; il s'engage une vive discussion entre l'accusateur public et Lamberty, porteur des ordres de Carrier... Il fallait que ce Lamberty se crût bien autorisé par Carrier, puisqu'il osa exiger de l'accusateur public une déclaration par écrit qu'il s'opposait à l'exécution des ordres dont lui, Lamberty, était porteur [1]. » « Ils furent s'en plaindre à Carrier, qui envoya chercher la Commission militaire qui avait donné cet ordre. Nous étions à nos fonctions, dit Bignon, à l'exception du citoyen Gonchon (frère du pétitionnaire du faubourg Saint-Antoine), qui, à cause de la maladie qu'il couvait, se trouva seul à la maison : il fut seul chez Carrier. Le représentant lui dit en le voyant : Te voilà donc, j... f... de président, qui t'opposes à mes ordres. Eh bien ! j... f..., juge donc dès que tu veux juger. Si dans deux heures tous les prisonniers de l'Entrepôt ne sont pas jugés, je te fais fusiller. Le brave Gonchon, intimidé et outré de ce procédé, tout tremblant, ne sut que lui répondre, accourut bien vite à la maison d'arrêt du Bouffay où j'instruisais une affaire, me chercher pour aller à l'Entrepôt. J'étais pour lors atteint de la maladie pestilentielle ; je m'y traînai comme je pus ; nous y jugeâmes les *dix* derniers brigands qui y étaient. Mais quel fut notre étonnement, lorsque nous aperçûmes que, de huit hommes que nous avions fait mettre de côté, sur lesquels il n'y avait pas suffisamment de preuves pour les condamner, cinq avaient été jetés à l'eau ; que six femmes

[1] *Bulletin du Trib. rév.*, VI, 233.

Digitized by Google

grosses condamnées à la vérité à mort et sursis à l'exécution avaient subi le même sort [1]. »

J'ai dit que cette scène avait eu lieu le 9 pluviôse (28 janvier): en effet, en se reportant au registre de la Commission militaire, on voit que cette Commission, qui avait condamné, le 30 nivôse (19 janvier), 207 brigands, cesse de siéger jusqu'au 6 pluviôse (25 janvier), jour où elle condamne 27 brigands et prononce deux acquittements; le 8 pluviôse (27 janvier), la Commission tient une séance insignifiante dans laquelle elle acquitte un nommé Jean Barbin, et, le *9 pluviôse* (28 janvier), elle prononce, non pas *dix*, mais *six* condamnations. Comme elle cessa de siéger jusqu'au 22 pluviôse (10 février), et que Gonchon mourut peu de jours après son altercation avec Carrier [2], il est de toute évidence que la scène racontée par Vaugeois, par Bignon et par d'autres, eut lieu le 9 pluviôse (28 janvier), le seul de ces vingt-deux jours où l'on ait jugé un nombre de brigands se rapprochant de dix, si même Bignon n'a pas écrit *six*. Allard, commissaire bienveillant, qui a fait de cette scène un récit conforme à celui de Bignon, ajoute : « *Les noyades n'en continuèrent pas moins* [3]. » Gonchon était mort de peur; la fièvre l'avait saisi en rentrant chez lui. « Dans les accès de sa fièvre, il s'écriait: Carrier est-il parti? Carrier est un scélérat! Carrier est-il arrêté [4] ? »

Plusieurs témoins ont affirmé que des noyades s'étaient faites en plein jour [5]. Le fait sur lequel j'ai groupé les dépositions qui vont suivre, est sans doute l'un de ceux qui auront servi de base à cette assertion.

« On amena un jour de l'Entrepôt, dit un témoin, un grand nombre de prisonniers, on les fit descendre dans une galiote et on

[1] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 111.

[2] Gonchon (Antoine) mourut le 17 pluviôse an II (5 février), dans la maison Perrotin, quai de la Barbinais, âgé de 47 ans. Ce fut Bignon et une journalière qui déclarèrent son décès (registre de l'état civil, section Scévola, f° 67).

[3] *Pièces remises à la Comm. des Vingt et un*, p. 80.

[4] Dépos. de Bignon. *Mercure français* du 5 brumaire an III, p. 222.

[5] *Bull. du Trib. rév.* Déposit. de Laënnec, VI, 224; — de Besse, de Lambert, 323; — de Griault, 341; — de Mosneron, VII, 50.

Digitized by Google

en cloua l'entrée. Quelques jours après, on en jeta à l'eau environ quatre-vingts qui étaient morts ; on en reconduisit seize à l'Entrepôt *pour nettoyer cette prison,* en leur promettant grâce. Pendant leur absence, ceux qui étaient dans la gabare furent noyés. A leur retour ils s'aperçurent que leurs camarades avaient péri ; ils firent des difficultés pour descendre dans la gabare, et le lendemain ils subirent le même sort que les autres [1]. »

Un autre témoin dit « avoir vu un jour amener des prisonniers sur des charrettes; ils venaient de l'Entrepôt; on les déposa dans une galiote où on les oublia pendant quarante-huit heures ; on avait eu la précaution de fermer le pont. Lorsqu'il fut ouvert, on trouva soixante malheureux étouffés. On les fit enlever par d'autres prisonniers qu'on venait d'amener. Robin, le sabre à la main, fit jeter ces cadavres dans la Loire. Cette opération finie, il fait mettre à nu tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants, on leur lie les mains derrière le dos, on les fait entrer dans un chaland, où ils sont noyés. Cette noyade *s'est faite en plein jour* [2]. »

« On avait choisi, dit un autre témoin, dix-huit prisonniers pour nettoyer le navire ; ils se flattaient d'être épargnés, leur espérance fut vaine. Le navire une fois nettoyé, ils furent jetés à l'eau l'un après l'autre [3]. »

« A l'époque où l'on vida l'Entrepôt, Jonnet vit jeter de la galiote dans la Loire des cadavres d'hommes et de femmes [4]. »

Les détails de ces quatre dépositions diffèrent; les chiffres sont peut-être exagérés, mais le fond est le même, et cela suffit pour confirmer la vérité de l'assertion qui termine le récit donné par Allard de la scène de Gonchon: *Les noyades n'en continuèrent pas moins.* La scène de Gonchon est du 9 pluviôse, le fait qui vient d'être raconté dut se passer du 10 au 12 pluviôse (29-31 janvier 1794), et quand Bignon dit qu'il jugea dix derniers brigands de

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 340. Dép. de Berthé.
[2] Dép. de la femme Pichot, *eod.*, p. 283.
[3] Dép. de Laurent fils, *eod.*, 346.
[4] *Eod.*, p. 330.

Digitized by Google

l'Entrepôt, c'est une manière de parler, car le 10 il y en avait encore un certain nombre. Cela résulte d'une dénonciation datée de ce jour, et portant que plusieurs d'entre eux viennent de s'évader en faisant un trou au plancher du premier, par lequel ils ont gagné le second étage, et arrivés là, ont attaché une corde neuve au volet d'une fenêtre [1]. Quant à la date du nettoyaye de l'Entrepôt, elle est établie par plusieurs rapports des médecins qui présidaient à cette œuvre de salubrité et notamment par celui du Dr Pariset, du 11 pluviôse, dans lequel il est question de brigands de l'Entrepôt employés à cette besogne [2].

Je serais fort embarrassé de dire à quelle période il faut rattacher certaines noyades dont la réalité est attestée par des témoins sérieux. Je n'oserais prétendre qu'elles sont des faits différents de ceux que j'ai mentionnés en leur assignant des dates exactes ou approximatives, mais elles ont néanmoins des caractères qui les différencient des autres. Telle est la noyade des femmes de mauvaise vie enfermées à Mirabeau (local situé près de la place Delorme), au nombre d'environ 80, attestée par Dreux [3] et mentionnée dans une lettre du 28 fructidor an II [4]. Le capitaine Leroux affirma que ces femmes avaient disparu sans qu'on sût ce qu'elles étaient devenues [5]. Telle est encore la noyade de prisonniers amenés d'Ancenis et qui ne furent pas débarqués. Elle dut avoir lieu à la fin de frimaire ou dans les premiers jours de nivôse, époque à laquelle il venait des brigands d'Ancenis et de Saint-Florent. Deux soldats se présentèrent à la portière de la voiture de Carrier qui sortait de la société populaire, et lui annoncèrent qu'ils arrivaient d'Ancenis avec environ trois cents prisonniers dans un bateau, et qu'ils ne savaient où les conduire. Carrier leur répondit : « Comment ! f... imbéciles que vous êtes !

[1] Déclaration signée Bouché (Archives municipales.)

[2] Rapport du Dr E. Pariset (Mêmes archives.)

[3] *Bullet. du Trib. rév.*, n° 98, p. 403.

[4] *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 18.

[5] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 310. — Phelippes, dans sa brochure *Noyades, Fusillades*, Paris, Ballard, parle d'une noyade de femmes, réunies et détenues dans la halle de Nantes, p. 95.

Digitized by Google

f... moi tous ces b... là à l'eau !... Le lendemain, le bruit général dans toute la ville était qu'on avait noyé un grand nombre de prisonniers arrivés d'Ancenis [1]. »

ALFRED LALLIÉ.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

[1] Déclaration de J.-B. Giraud, directeur des postes à Nantes. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 13. V. aussi, p. 70, précis des Débats par Leblois.

Digitized by Google

SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE

NOTE SUR LA BATAILLE DE TORFOU*

M. de Bonchamps était à Tiffauges et n'y avait pas son armée. Quelques-uns des siens seulement et surtout ses officiers, instruits, par les convocations faites à Cholet et dans une partie de l'Anjou, qu'il se formait une armée à Tiffauges, s'y rendirent de bonne volonté. Ce fut M. de Bonchamps qui, peu d'heures avant la bataille, se porta en avant sur Torfou et y rencontra inopinément l'armée républicaine. Un obus lancé sur le clocher de Torfou annonça la présence de l'ennemi, à l'instant où on allait entrer dans le bourg. M. de Bonchamps disposa environ trois cents fantassins et à peu près une centaine de cavaliers qui l'avaient suivi, de manière à empêcher l'ennemi d'outre-passer le bourg. Mais cette poignée d'hommes, convaincue qu'elle avait affaire à des forces très-supérieures, ne tint que quelques instants. Un régiment de l'ancienne ligne, au pas de charge, détermina bientôt sa fuite sur Tiffauges, où déjà quelques hommes, qui avaient tourné le dos à la première connaissance de l'ennemi, avaient porté l'alarme. Ce fut à l'instant même où M. de Bonchamps, que la fuite de son petit détachement avait entraîné, arrivait sur la grande route devant Tiffauges, que M. de Charette, qui se trouvait là à la tête des siens, secondé par M. de Lescure, à la tête d'une portion de la grande armée, s'élança

* Extrait des Notes et souvenirs inédits laissés par M. Amédée de Béjarry, qui remplissait à cette affaire les fonctions d'aide de camp de M. de Royrand.

Digitized by Google

sur la ligne ennemie, qui n'était plus qu'à demi-portée de fusil, et, suivi de tout ce qui l'environnait, commença la victoire, qui fut assurée, un quart d'heure après. L'armée républicaine, croyant n'avoir en tête que le petit nombre d'hommes que M. de Charette lui avait opposé les jours précédents, marchait sans précaution. La déroute de son avant-garde jeta la confusion dans ses rangs et elle fut bientôt enfoncée.

M. de Royrand et une partie de l'armée du centre se portèrent rapidement, par la rive gauche de la Sèvre, vers le pont de Boussay, afin de couper aux républicains la retraite sur Clisson. L'armée de Kléber eût été anéantie par ce mouvement, si ce général n'avait trouvé dans le bataillon qu'il s'était hâté d'y envoyer un chef qui combattit jusqu'à son dernier homme et qui par son dévouement sauva le reste de l'armée.

On croit que l'armée de Bonchamps avait remporté, *ces jours-là*, une victoire sur les bords de la Loire ; mais je n'ai pas le souvenir exact à cet égard. Surtout on n'a pas dit que ce fût ce jour-là même ; au contraire, car on donne comme positif qu'elle n'était pas rassemblée, puisque, en conséquence d'une délibération qui eut lieu à Tiffauges après l'action, M. de Bonchamps partit, dès le soir même, pour aller en faire la convocation.

M. de Bonchamps n'était pas le lendemain à Montaigu. Le conseil précité avait décidé que M. de Bonchamps, ayant fait son rassemblement, se porterait le surlendemain sur Clisson, où l'armée, qui aurait pris Montaigu la veille, se trouverait pour attaquer cette ville de concert avec lui.

Un nouveau conseil tenu à Montaigu le lendemain de la prise, par conséquent le jour où on était convenu d'attaquer Clisson, changea ces dispositions en déterminant la marche sur Saint-Fulgent. Il y eut de longs débats dans ce conseil : une grande partie des chefs voulait tenir l'engagement pris avec M. de Bonchamps. Ils représentaient qu'on compromettrait son armée en l'exposant à une attaque dans laquelle elle ne serait pas secondée ; qu'on n'était pas sûr que les courriers qu'on pourrait lui envoyer pussent le ren-

Digitized by Google

contrer, l'ennemi occupant le pays qui le séparait de lui. M. de Charette, qui tenait presque seul à l'avis contraire, alléguait qu'il était dangereux d'attaquer Clisson avant d'avoir éloigné l'armée qui était à Saint-Fulgent; que, quel que fût, disait-il, celui des deux postes qu'on attaquât, battus, on serait infailliblement pris en queue par l'autre; qu'il était par conséquent important d'attaquer le premier, celui qui offrait le plus d'espérance de succès; que Clisson était fortifié par son château et par la Sèvre, et qu'au contraire, Saint-Fulgent était absolument à découvert. Il tint invariablement à son opinion, de sorte que le conseil fut dissous sans résolution commune, M. de Charette se préparant à partir pour Saint-Fulgent et les autres pour Clisson. Les troupes étant rassemblées, il était environ deux heures de l'après-midi, M. de Lescure et les autres chefs de la grande armée accédèrent tout à coup à la résolution de M. de Charette, dans l'espérance qu'un courrier parviendrait encore à temps à M. de Bonchamps. C'est, je crois, le jeune Guignard, de Tiffauges, qui lui fut envoyé.

Leur attente fut vaine; le courrier ne parvint pas, et M. de Bonchamps, marchant sur Clisson, ayant rencontré l'armée républicaine qui évacuait la ville, l'attaqua, persuadé que, pendant l'action, l'armée auxiliaire surviendrait. Il enfonça d'abord la colonne ennemie; mais ses soldats, ne voyant pas venir le secours qu'ils attendaient, se découragèrent et prirent la fuite, en laissant sur la place 4 ou 500 des leurs et la plus grande partie de leur artillerie.

AMÉDÉE DE BÉJARRY.

Digitized by Google

MARINE FRANÇAISE

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Au Croisic.

Le mercredi matin, 21 novembre, le *Héros*, complétement désemparé et qui allait fatalement tomber aux mains de l'ennemi, venait faire côte au Croisic.

Dans son rapport au ministre, daté de cette ville le 24 novembre, le capitaine de Sansay rend compte en ces termes de l'événement :

« On allait nous amariner, lorsqu'à l'entrée de la nuit quatre de nos vaisseaux revirèrent de bord et passèrent auprès de nous, ce qui nous fit abandonner des deux vaisseaux anglais qui nous avaient combattus sous le vent. Je pris le parti de mouiller pour me dégager, et fis couper et jeter à la mer nos mâts et nos vergues qui étaient sur les gaillards; je fis enverguer une misaine et un petit foc que je fis gréer. Avant le jour je fis couper mon câble pour me perdre à terre...

« M. le chevalier de Quélen, enseigne, a été tué sur le gaillard d'arrière. auprès de moi, M. de Maupertuis, aussi enseigne, qui était à la première batterie, est mort de sa blessure; il avait eu la jambe emportée. M. le chevalier de la Laurencie, enseigne, a un coup de feu dans la hanche;

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 457-467.

Digitized by Google

deux gardes de la marine, MM. de Lorgeril et le Metaer, sont aussi blessés [1]. »

Le maréchal de Conflans, qui, lui, avait un vaisseau et un équipage intacts, fit couper les câbles du *Soleil-Royal*, et, par une manœuvre sans excuses comme sans précédents dans la marine française, vint s'échouer à l'entrée du même port vers les sept heures du matin.

Onze cent soixante hommes, c'est-à-dire l'équipage complet de ce dernier, qui pendant le combat n'avait eu aucun blessé, descendirent à terre. Le premier, dont le corps et les manœuvres étaient criblés, et qui avait perdu près de trois cents hommes, en débarqua 460.

Mais écoutons un témoin oculaire, très-probablement habitant de Guérande, qui écrivit, le 4 décembre, les souvenirs laissés dans son esprit par le drame auquel il venait d'assister. Son style, peu châtié, présente parfois des traits piquants, malgré ses négligences, et nous compléterons le récit par des annotations dont nous indiquerons les sources [2] :

« Le résultat de cette désagréable aventure, où nous avons été si battus et humiliés, procède, selon le rapport des parties intéressées, de ce que le temps était trop mauvais et les ennemis trop supérieurs. Mauvaise excuse, ils ne pourront jamais se disculper de ne s'être pas battus. Le maréchal dit avoir été abandonné de son escadre, son escadre dit qu'il a décampé le premier, et ce mauvais exemple leur a fait prendre leur parti. En général, une partie de l'escadre n'a point combattu, la totalité a mal manœuvré, et le maréchal s'est dans cette journée couvert d'une honte qui malheureusement rejaillit sur toute la nation.

« Après que l'on eut retiré les hommes et une très-petite partie des bagages des deux navires échoués à l'entrée du port du Croisic, le maréchal ordonna, le jeudi 22 à midi, que l'on mît le feu au *Soleil-Royal*, ce qui fut exécuté [3].

[1] *Arch. du Minist. de la Marine;* dossiers.

[2] Cette relation, dont il existe plusieurs copies, et que nous avons lieu de croire inédite, se trouve aux Archives du greffe du tribunal civil de Nantes, parmi les papiers saisis chez l'abbé Chotard, prieur du Cellier (fonds Chotard). Nous remercions M. Léon Maître, archiviste de la préfecture, de l'obligeance avec laquelle il a bien voulu nous la communiquer.

[3] L'amiral Hawke dit, dans son rapport, que le 21 il fit signal d'appareiller. Mais il faisait un vent si violent qu'au lieu d'oser démarrer je fus obligé de faire amener

Digitized by Google

« Mais les Anglais, voulant avoir leur part à l'incendie, envoyèrent sur les quatre heures du même jour, cinq chaloupes bien remplies d'hommes, qui vinrent brûler le *Héros,* sous le feu d'une batterie de trois canons de 24, et à une portée de carabine, sans que personne se mît en devoir de les en empêcher, tant tout le monde avait perdu la tête. Cependant il y avait là au moins trois mille hommes présents, dont un bataillon du régiment de Bourbon-Infanterie, et soixante hommes, notables et bourgeois, qui offrirent d'aller le deffendre. Mais le maréchal l'emporta d'autorité ; et les deux navires estimés de quatre à cinq millions, qu'on aurait pu sauver, ou desquels au moins on aurait pu retirer la plus grande partie des effets, furent perdus par un enchaînement des mauvais conseils et de la sottise de cet homme.

« Les Anglais ne perdirent, dans cette journée, à notre connaissance, que deux vaisseaux, la RÉSOLUTION de 74, et l'ESSEX de 70, qui s'échouèrent sur le Four, écueil à trois lieues en mer au S.-O. du Croisic. Ils avaient beaucoup souffert pendant le combat, et ne purent apparemment gouverner dans la nuit du mardi au mercredi, qui fut obscure et mauvaise; ou ils s'attachèrent trop à la poursuite des navires qui gagnaient Rochefort; ce qui les fit se précipiter sur les écueils, dont ils n'avaient peut-être pas connaissance. Le samedi suivant (24 novembre), les Anglais, après en avoir retiré tous les hommes et la majeure partie des gros équipages, y mirent le feu [1].

« M. le duc d'Aiguillon, venu de Vannes, le jeudi (22), coucher au Croisic, pour y voir le maréchal, proposa et désigna, le vendredi matin,

les perroquets. D'après la lettre de M. de Conflans, il paraîtrait que c'est le 21, lendemain de l'action, qu'il fit brûler son vaisseau. L'amiral Hawke, notre relation et d'autres documents indiquent positivement le 22. C'est une preuve que le *Soleil-Royal* pouvait être sauvé, le vent étant favorable pour aller à Rochefort, et les Anglais n'ayant pas bougé dans la journée du 21. Les roches situées à l'entrée du Croisic sur lesquelles toucha le vaisseau amiral, ont conservé depuis l'événement la désignation de *Basse-Soleil.*

[1] Sur la RÉSOLUTION se trouvait une partie de l'équipage prisonnier du *Formidable.* M. de Berlaymond, capitaine des troupes d'embarquement et blessé, essaya de profiter de la circonstance pour échapper à la captivité. Il se jeta, lui douzième, sur quelques débris du naufrage dont il fit une sorte de radeau, à l'aide duquel il pensait gagner aisément la terre. Poussé au large par la marée, il resta quatre jours sur son radeau, la moitié du corps dans l'eau, endurant le froid, la faim et la soif avec une constance admirable, et encourageant ses compagnons d'infortune. Dix d'entre eux périrent. M. de Berlaymond, resté seul avec un matelot de Dieppe, fut enfin recueilli, mourant, par un navire hollandais qui le ramena à Brest. — *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps,* Verdun, 1860, 1er semestre p. 152.

Digitized by Google

un détachement de 50 hommes du régiment de Bourbon, pour aller dans une ou deux chaloupes, brûler ces navires par représailles. Mais aucun pilote du Croisic ne voulut se charger de les conduire, vu l'impossibilité de se rendre à trois lieues en mer, sous les yeux des Anglais qui en étaient maîtres, et d'échapper au feu de ces deux navires qui les eussent coulés bas de fort loin, avant qu'ils pussent les aborder. Messieurs de terre ne prévoient point toutes ces choses.

« Dans l'entrevue que le duc eut avec le maréchal au Croisic, le premier dit à l'autre : — Vous avez, sans doute, rendu compte à la cour de ce qui vient de se passer ?... — A quoy le maréchal ayant répondu ouy! le duc lui répliqua qu'il en avait fait autant de son côté, mais qu'il craignait que leurs lettres ne s'accordassent point. A quoi le maréchal répondit que cela pouvoit bien être, propos que je ne tiens que du public.

« Il en est un plus sûr, qui m'a été rapporté par l'officier de Bourbon, à qui le maréchal le tint. Le mercredi 21, jour de son débarquement, comme on allait s'asseoir à table chez M. de Broc, cet officier, sous prétexte de le mettre plus à son aise, lui demanda son épée et son chapeau; le maréchal répondit qu'il s'en débarrassait d'autant plus volontiers qu'il ne prévoyait pas qu'elle deut jamais lui servir !...

« Le mercredi 21, lendemain de l'affaire, toute l'escadre anglaise mouilla en ligne, avec toutes ses flammes et pavillons au vent, au nombre de 29 navires, au même endroit où s'était donné le combat la veille. Aucun de nos vaisseaux ne parut. Plusieurs de leurs frégates, pour nous narguer, vinrent insolemment courir des bordées à une portée de fusil de notre côte, dans les endroits où l'on savait, du reste, qu'il n'y avait pas de batteries établies.

« Douze vaisseaux anglais se détachèrent, cinq jours après, pour aller bloquer nos huit navires refugiés à Rochefort. Le reste de l'escadre continue de mouiller au même endroit et y séjournera jusqu'au mois de mars, relevé qu'il sera par de nouvelles escadres. Leur intention est d'observer la flotte qui est dans la rivière de Vannes, que l'on désarme, et d'essayer de la brûler, de même que les vaisseaux et frégates entrés dans la Vilaine, dont ils ne sont éloignés que de deux lieues, et qu'on a fait remonter le plus haut possible, en établissant des batteries des deux côtés de la rivière pour en défendre l'accès.

« Du clocher et des fossés de Guérande, on voyait distinctement le combat, qui se donnait à quatre lieues de distance dans l'Ouest, depuis l'île d'Hoëdic jusqu'à l'île Dumet.

« Je crois avoir omis de dire que le lendemain du combat, 21, un canot chargé de douze Anglais, dont trois officiers, essayant de se sauver de l'Essex, échoué sur le Four, furent forcés par les vents contraires et

Digitized by Google

les courants de venir à la côte du Croisic. Nous les avons gardés huit jours, après lesquels ils furent transférés à Vannes.

« Huit jours après le combat, l'amiral anglais renvoya au duc d'Aiguillon les blessés et prisonniers du *Formidable,* au nombre de 200. Par représailles de cette galanterie, le duc envoya à bord de l'amiral des rafraîchissements et des vins de toute espèce [1].»

Quinze jours après ces lamentables événements, les états-majors du *Soleil-Royal* et du *Héros* quittaient le petit port dans lequel ils avaient si lâchement cherché un refuge, au lieu d'essayer au moins de sauver ou de conserver le bâtiment confié par la France à leur honneur ; et les termes dans lesquels le commissaire du Croisic informe celui de Nantes de ce départ ne plaident certainement pas leur cause.

« Au Croisic, le 5 décembre 1759.

« Monsieur,

« Messieurs les capitaines, officiers et écrivains des vaisseaux le *Soleil-Royal* et le *Héros* sont partis d'ici le 28 du mois dernier, sans songer à faire sauver les effets de ces vaisseaux, ainsi qu'ils le devaient par eux-mêmes. Comme je ne puis voir le bien du Roy se perdre, j'ai fait commencer le sauvetage lundi dernier, par le temps et les marées les plus propres, et je fais mettre en magasin tout ce que l'on sauve. Cette besogne est considérable pour moy, et elle m'empêche de vaquer avec exactitude aux affaires de mon bureau. D'ailleurs je ne suis point assez connaisseur dans les attirails prodigieux d'un vaisseau pour m'acquitter avec succès de cette grande opération. Il serait donc à souhaiter, Monsieur, qu'on envoyât ici des sujets capables. Je vous supplie de vouloir bien y pourvoir.

« LECLERC [2]. »

Ce doit être à la date du 5 ou 6 décembre que l'amiral anglais se présenta devant le Croisic, et fit savoir au commandant de cette place, M. de Broc, qu'il allait faire travailler à retirer des débris des deux vaisseaux incendiés les canons qu'il réclamait au nom de S. M. Britannique ; et que si l'on tentait de s'y opposer, et que les canons des batteries tirassent sur ses ouvriers, il bombarderait la ville et la réduirait en cendres.

[1] Parmi ces prisonniers, se trouvait le jeune de la Pérouse, garde-marine, assez gravement blessé.

[2] *Adm. de la Marine de Nantes,* cahier de lettres écrites au ministre.

Digitized by Google

Mais sir Edward Hawke n'avait plus affaire à M. de Conflans ; les Croisicais, sans se laisser effrayer par ses menaces, refusèrent de laisser enlever les pièces. Irrités, les Anglais s'embossèrent et ouvrirent le feu. Pendant trois jours les champs furent sillonnés par les boulets. Une bombe tomba dans le milieu du Croisic, devant la principale porte de l'église. Les habitants n'en persévérèrent pas moins dans leur patriotique résolution ; et les assaillants durent renoncer à de nouveaux trophées d'une victoire dont ils avaient déjà trop de preuves [1]. Néanmoins, désireux d'avoir un souvenir de leur infructueuse tentative, ils emportèrent quatre canons, l'inscription du *Soleil-Royal,* et s'éloignèrent en laissant une lettre des plus méprisantes enveloppée dans un pavillon planté sur les débris de ce vaisseau.

Le *Soleil-Royal,* le plus beau vaisseau de la marine française, joignait à une marche supérieure l'avantage, fort rare alors, d'avoir une batterie de pièces de 36 en bronze. C'était un type perpétué, dont le nom remontait à la plus belle époque du règne de Louis XIV. Le premier avait été construit à Brest, en 1669, par le fameux constructeur Hubac. En 1690, monté par l'illustre Tourville, il prit part à la bataille de Beveziers. En 1692, armé de 104 canons, 28 officiers composant l'état-major, 945 hommes d'équipage, il portait Tourville, ayant M. des Nos pour capitaine de pavillon, et après la défaite de la Hougue fut au nombre des vaisseaux qui se réfugièrent à Cherbourg, où il s'échoua [2].

[1] *Lycée armoricain.* t. VI, 1825; la tour du Four, par M. X.. — *Notes sur le Croisic,* par Caillo, p. 134. — Par lettre datée de Marly, le 13 mai 1767, le roi fit don aux Croisicais d'un canon de bronze provenant du *Soleil-Royal,* pour faire une cloche. *Adm. de la Marine de Nantes,* correspond. minist. — Les canons, ainsi conservés à l'État par le patriotisme des habitants de ce petit port, ont servi jusqu'à nos jours à l'armement de l'un des forts du goulet de Brest.

[2] Sur la liste des vaisseaux de 1673, le *Soleil-Royal* est inscrit comme vaisseau de 1er rang extraordinaire. Longueur, 164 pieds 1/2; largeur, 44 1/2; port, 2,500 tonneaux; 120 canons. — Le *Soleil-Royal* put-il être remis à flot? — Je l'ignore, nous écrit M. Octave de Branges, conservateur-adjoint des archives du ministère de la Marine, que nous remercions de l'aimable empressement avec lequel il a bien

Digitized by Google

En 1704, monté par M. de Langeron (102 canons et 1,000 hommes d'équipage), on le voit figurer au combat de Velez-Malaga, le 24 août, arrière-garde de l'armée navale du comte de Toulouse. Le nom du *Soleil-Royal* est encore porté sur l'état de la Marine de 1709.

Les Anglais prétendirent que le *Héros* avait amené pavillon pendant le combat ; mais l'état de la mer les avait empêchés de l'amariner. Ce vaisseau, construit à Port-Louis en 1701, par Coulomb, ne figure dans aucune des escadres armées jusqu'en 1759.

Longtemps on travailla à l'extraction de l'artillerie et des débris des deux bâtiments. Un hardi plongeur, nommé Cotton ou Gotton, né au Croisic, et dont, disait-on, la fortune était au fond de l'eau, rendit d'immenses services en cette circonstance. La correspondance ministérielle donne de nombreux renseignements sur le sauvetage. Elle nous apprend entre autres choses un triste accident arrivé le 15 mai 1760 à la batterie de la Pointe du Croisic, par un canon provenant du *Héros,* qui, en tirant sur un chasse-marée anglais, tua le commandant de la batterie, un des soldats, et en blessa grièvement deux autres. « Comme il paraît qu'on ne peut imputer ce malheur qu'au dépérissement qu'a souffert l'artillerie, qui, après avoir été vivement chauffée dans le combat, et dans le feu qui a consumé ce vaisseau, a été plongée dans l'eau de la mer, j'estime, dit le ministre, que pour s'assurer de leur qualité, avant d'en faire usage, il convient de leur faire subir une nouvelle épreuve. »

En avril 1870, il y eut encore un marché de passé avec le sieur Cotton, pour le sauvetage de seize canons de fonte provenant du même vaisseau.

voulu nous fournir les notes et pièces qui nous ont été si utiles. — Toutefois je ne le crois pas ; car, dès la même année 1692, un vaisseau du même nom fut mis en chantier à Brest, par Hubac. D'un autre côté, en 1693, le *Soleil-Royal,* monté par Tourville (104 canons et 900 hommes), assista à la bataille de Lagos. En 1709, le *Soleil-Royal* avait 104 canons en guerre, 90 en paix ; sa longueur était de 170 pieds, sa largeur de 46 pieds 4 pouces, et sa capacité de 2,000 tonneaux. Il existe au Musée naval du Louvre un très-beau dessin de ce vaisseau.

Digitized by Google

Dans la Vilaine.

Le *Glorieux*, de 74, capitaine Villars de la Brosse ; le *Robuste*, l'*Inflexible*, le *Dragon*, l'*Éveillé*, le *Sphinx* et le *Brillant*, ces six derniers de 64; les deux frégates la *Vestale* et l'*Aigrette* et les corvettes la *Calypso* et le *Prince-Noir*, à la suite de diverses manœuvres pour éviter les abordages et les écueils qui les environnaient, furent portés à l'entrée de la Vilaine, où l'ennemi essaya vainement de venir les brûler. Ils se placèrent dans la petite rade de Vieille-Roche en Arzal. L'*Éveillé* fut un moment en perdition en franchissant l'embouchure, mais, secouru avec intelligence, il put remonter le courant.

Le Français, né malin, créa le vaudeville,

a dit le judicieux auteur de l'*Art poétique*. Notre esprit versatile et léger aime à rire et plaisanter de tout. Malgré la douloureuse indignation que chacun ressentait, il y eut des chansons sur la déroute de Conflans, et les littérateurs ne manquèrent pas d'aligner leurs rimes sarcastiques sur le désastre qui frappait au cœur la France et la marine.

Nous n'avons pas rencontré de chansons, mais le dossier de la Chambre de Commerce renferme une pièce de vers. A coup sûr, elle ne sort pas de la plume d'un lauréat de premier ordre et ne mérite pas l'œillet ou le souci de nos académies provinciales; elle pourrait cependant très-bien appartenir à un rimailleur breton. Dans tous les cas, si le trait final semble trop mordant pour des officiers lâchement abandonnés par leur chef, elle est comme le reflet et l'écho lointain de l'opinion générale au sujet de cette déplorable affaire.

Les plongeons de la Vilaine.

Vers la mer où Phœbus roule son char doré,
Des fleuves le plus vil et le plus ignoré,
La Vilaine, dormant sur son urne fangeuse,

Digitized by Google

A l'Océan joignait une onde limoneuse,
Quand un bruit tout à coup réveille ses esprits.
Le résonnant Écho lui rapporte des cris
Avec un sifflement de voiles, de cordages;
Même, elle sent bientôt reculer ses rivages,
Par le sillonnement de colosses nouveaux
Dont le poids inconnu fait refluer ses eaux.
La crainte la saisit, et sans être parée
Elle court chez Thétis : O mère de Nérée,
Dit-elle, sauvez-moi du plus grand des dangers !
Mon domaine est en proie à de durs étrangers !
Quels sont-ils? quel objet conduit leurs pas nuisibles?...
Jamais on ne les vit sur mes rives paisibles.
Du Pactole, chez moi, cherchent-ils les trésors?
Quelques simples pêcheurs fréquentaient seuls mes bords;
La carpe, le goujon remplissaient leur nacelle.
Mais, sous un autre poids, je gémis, je chancelle;
De fiers usurpateurs, jusqu'au ciel exhaussés,
Bouchent mon lit étroit, l'un sur l'autre pressés.
Est-ce un nouveau tribut qu'on a mis sur mes ondes?
L'espace manque-t-il sur la mer des deux mondes?
Secourez-moi, Thétis, au nom de tous les Dieux,
Puisse Neptune ainsi sourire à tous vos vœux !
Calmez, répond Thétis, la crainte qui vous presse.
De mes moindres sujets le repos m'intéresse :
Ceux que vous redoutez ont bien plus peur que vous
Et ces monstres marins sont traitables et doux.
On les voit se cacher, comme l'oiseau timide
Qui devant le chasseur plonge sa tête humide.
Telle on voit s'amollir la cire en un moment
Et couler à l'aspect d'un brasier consumant.
Brest les a vus monter sur leurs poupes nombreuses,
J'applanissais pour eux mes ondes amoureuses.
Moi-même je les pris pour Théphis et Jason,
Partant pour conquérir l'héroïque toison.
Ils brûlaient, disaient-ils, d'entrer dans la carrière;
Mais leurs cœurs, en secret, regrettaient la barrière.
Tant qu'ils ont été seuls, leur insolence accrut;
Et le masque tomba dès que Hawke parut.
Sur ces bords désolés, hélas ! en vain la France
Lève les mains au ciel, et demande vengeance;

Digitized by Google

Ses perfides enfants méconnaissent sa voix,
L'honneur même les trouve insensibles et froids.
Ils ont pris, ces héros, descendants de Thersite,
Le signal du combat pour un signal de fuite.
Aucun d'eux d'un seul coup n'a distingué sa main.
Traîtres, fuyez, leur dis-je, et nettoyez mon sein,
Vous ne trouverez point d'asile en mon empire!...
A ce récit hautain la Vilaine soupire
Et dit: Votre courroux me dicte mon devoir,
Thétis les a chassés, puis-je les recevoir?...
Pêcheurs et nautonniers dont les mains endurcies
Sur l'aviron pesant ne sont point raccourcies,
Poursuivez ces canards au milieu de nos joncs,
Sous vos coups redoublés assommez ces plongeons [1].

Caillo [2] rapporte aussi une anecdote qui se termine par une sanglante épigramme :

« On raconte que les officiers des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine employaient leurs loisirs à la chasse, et que, pour la rendre sûre et fructueuse, ils tiraient les pigeons d'une dame du voisinage. Les observations de celle-ci sur le procédé ayant été prises d'une manière fort ironique : — Messieurs, leur dit-elle, brisons, je sais un moyen plus simple de vous empêcher d'approcher de mon colombier. — Ah ! nous serions curieux de connaître ce moyen, Madame. — Eh bien ! Messieurs, j'y ferai mettre le pavillon anglais. »

Les caisses de l'État étaient vides; et le ministre de la marine ne pouvait autoriser les frais inutiles que devait nécessiter l'armement des vaisseaux ancrés dans la Vilaine. Il envoya ses ordres ainsi formulés à M. Villars de la Brosse, qui par rang d'ancienneté commandait cette division :

12 décembre 1759.

Copie de la lettre de M. Berryer, ministre de la Marine, à M. de la Brosse, commandant les vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, en date du 12 décembre 1759.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 4 de ce mois, par laquelle vous me rendez compte de la situation des vaisseaux qui se

[1] *Archives de la Chambre de Commerce.* Carton marine royale, n° 21, cote 5.
[2] *Notes sur le Croisic,* p. 133.

Digitized by Google

sont réfugiés dans la Vilaine, et des difficultés qui se rencontrent pour les en faire sortir. J'ai porté cette lettre au roi à Marly. Sa Majesté n'a pu s'empêcher de me dire sur le détail de votre position qu'elle ne concevait pas comment vous aviez pu prendre le parti d'une semblable relâche, que S. M. relativement à toutes les circonstances ne peut regarder que très-défavorablement. Elle vous charge d'examiner avec soin quels moyens à mettre en usage pour que ces vaisseaux puissent prendre la mer et gagner Brest, sinon ensemble, ce qui souffrira sans doute beaucoup de difficultés, du moins l'un après l'autre, si cela est praticable. S. M. m'a ajouté que l'état de ses finances ne pouvant soutenir la dépense de la continuation de l'armement dans la Vilaine, elle aimerait mieux prendre le parti de faire désarmer ses vaisseaux, faisant congédier les officiers et équipages, que de laisser subsister une dépense aussi forte et aussi infructueuse, sauf à prendre par la suite les mesures et employer les officiers qu'elle jugera à propos pour les réarmer et les retirer de cet endroit-là. Mais elle a différé à me donner ses derniers ordres à cet égard jusqu'à ce que vous n'ayez fait réponse à cette lettre. Je vous exhorte essentiellement à me la faire avec détail et précision. Vous devez sentir combien vous êtes intéressé à tâcher de faire sortir promptement et sûrement les vaisseaux du roi de l'endroit où ils sont, et combien il vous serait désagréable que ce ne fût pas vous qui en fussiez chargé. L'intérêt que je prends à ce qui vous regarde me fait souhaiter que vous y fassiez les plus sérieuses réflexions et que vous y puissiez réussir. Sa Majesté a trouvé très-mauvais que, sans demander ni attendre ses ordres, vous ayez pris sur vous de permettre à quelques officiers de se débarquer. Elle me prescrit de faire une note de tous ceux qui quitteront leurs vaisseaux sans qu'elle eut ordonné d'en faire le désarmement entier, afin de la lui mettre sous les yeux, les officiers ne devant jamais débarquer tant que les vaisseaux sont armés.

Signé : BERRYER.

M. de la Brosse adressa ses observations à M. Berryer, dans une lettre que nous n'avons pas, mais qui lui valut la réponse suivante, laquelle motiva deux lettres écrites par les officiers. Ces pièces font partie du même dossier et ont avec l'événement qui nous occupe une relation trop directe pour ne pas trouver place ici.

[1] *Archives de la Chambre de Commerce de Nantes* (carton Marine royale, N° 21, cote 5).

Digitized by Google

17 décembre 1759.

Copie de la lettre de M. Berryer, ministre de la Marine, à M. de la Brosse, commandant les vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, en date du 17 décembre 1759.

Je réponds tout de suite, Monsieur, à la lettre que vous m'avez écrite le 11 de ce mois.

Nonobstant tout ce que vous me marquez sur les différents besoins des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine, je ne puis les regarder que sur le pied de vaisseaux en mer au commencement d'une campagne, aux besoins desquels il doit être pourvu par tout ce qui est à bord, à l'exception du loyer d'une seule maison propre à contenir jusqu'à 400 malades. J'ai absolument deffendu à M. Le Brun de se porter à faire aucunes dépenses, d'autant qu'il ne serait pas absolument possible de pourvoir à leur acquittement. Lorsque j'ai marqué à M. Le Brun de vous faire fournir les secours dont vous auriez besoin, j'ai entendu seulement ceux qui seroient nécessaires aux gens du pays pour vous piloter et vous faire sortir de l'endroit où vous êtes; ainsi je désaprouve M. Le Brun du parti qu'il a pris d'étendre mes premiers ordres, et je désaprouve également l'écrivain de votre vaisseau de s'être porté à la demande que vous lui avez faite de vendre un quart d'eau de vie, sur le compte du roi, sous prétexte de payer le blanchissage des draps des malades.

Enfin, les vaisseaux ne peuvent avoir d'autres besoins que ceux qu'ils auraient eus s'ils eussent tenu la mer, comme ils l'auraient pu faire, et il n'aurait point été alors question de toutes ces dépenses dont vous me parlez, dans lesquelles je ne puis absolument entrer. Je trouverois très-mauvais, comme vous l'avancez, que vous fissiez désarrimer les vaisseaux pour y chercher le bois d'arrimage dont vous prétendez avoir besoin. Ce n'est pas que je conçoive, pour me servir de vos propres termes, que votre position est des plus embarrassantes et des plus fâcheuses, mais à qui la faute peut-elle en être attribuée? Je dois vous dire de plus qu'il ne faut pas ajouter à un plus grand mal celui de faire de nouvelles dépenses, si petites qu'elles soyent, puisque l'État ne peut y pourvoir. Au reste je m'en remets à tout ce que je vous ai marqué dans ma lettre du 12, à laquelle j'attends réponse pour prendre les derniers ordres du roi sur ce qui vous regarde relativement aux vaisseaux qui sont dans la Vilaine.

Je suis, etc..

Digitized by Google

22 décembre 1759.

Copie de la réponse des capitaines des vaisseaux réfugiés dans la Vilaine au ministre de la Marine, en date du 22 décembre 1759.

Monseigneur,

M. de la Brosse nous a assemblés pour entendre lecture de la lettre que vous ne pouvez pas dire que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, étant du stile le plus facheux, le moins ménagé et le plus flétrissant pour d'anciens officiers irréprochables à tous égards, et qui sacrifieroient tout, à l'exception de leur honneur que vous attaquez et pour la réparation duquel nous vous demandons de supplier Sa Majesté de nous accorder un conseil de guerre, dans lequel toute notre conduite sera mise dans le plus grand jour. M. le maréchal de Conflans, sous les ordres duquel nous venons de servir et qui seul est autorisé d'en rendre compte, l'a fait. Nous ne pouvons penser que ce soit sur le sien que vous ayez porté un jugement si injurieux ; et nous voyons avec la plus grande sensibilité que d'indécentes et fausses relations, fabriquées par des personnes intéressées à nous donner des torts, ont prévalu auprès de vous.

Vous nous commandez de ne point ajouter à un plus grand mal de nouvelles dépenses. Nous vous avoüons ne point entendre ce terme de plus grand mal. Est-ce du malheur de l'escadre ? Il étoit prévu, et il pouvoit être plus considérable. A qui la faute? selon la question que vous en faites. Nous osons vous le demander, c'est ce qu'un conseil de guerre éclaircira.

Nous vous représentons qu'il est aujourd'hui indispensable pour nous, et nous insistons pour que vous nous le fassiez accorder.

Nous sommes, avec le respect que nous avons de vous, etc.... [1]

24 décembre 1759.

Copie de la réponse des capitaines des vaisseaux réfugiés dane la Vilaine, au ministre de la Marine, en date du 24 décembre 1759.

En conséquence de la lettre du Ministre, etc..., les capitaines tous assemblés, les observations exactement faites sur les inconvénients multipliés pour sortir les vaisseaux de la rivière, nous avons décidé unanimement que, malgré les motifs pressans que nous avons de remplir les intentions de Sa Majesté, il ne nous était pas possible de les exécuter tant que les ennemis seront en force supérieure dans ces parages; et on

[1] *Archives de la Chambre de Commerce* (carton marine royale, n° 21, cote 5).

Digitized by Google

ne peut point espérer que les mauvais tems de la saison les en éloignent, puisqu'ils ont dans la baye de Quiberon une rade qui, de leur aveu, est plus sure que celles de l'Angleterre, surtout contre les vents du large qui sont les plus violents et qui ne nous permettent pas de sortir, étant de nécessité de concilier les vents favorables avec le tems des hautes marées, circonstance que nous avons heureusement rencontrée le jour que nous avons mis les vaisseaux du Roi en sureté. Ces vents favorables depuis le N.-E. jusqu'au S.-E., qui nous sont indispensables pour refouler le flot, permettent aux ennemis de serrer la côte, et de faire chaîne à l'entrée de la barre, qui a près d'une lieue à traverser, et sur laquelle il y a un chenal trop étroit pour le passage de deux vaisseaux à la fois. Les ennemis étant en dehors, les vaisseaux qui auroient passé ne seroient plus à même de rencontrer le jusant, et les vents, alors contraires pour cet objet, les forceroient de se jeter à la côte ou d'être enlevés par les ennemis. La même difficulté subsiste pour un seul vaisseau, qui, avec l'avantage de toutes les circonstances les plus favorables voudroit tenter le passage, ayant toujours eu à deux lieues de l'entrée trois vaisseaux mouillés, qui servent de découverte pour le reste de l'escadre qui est plus en dehors et auxquels nos premiers mouvements ne peuvent échapper. Cette escadre, sur le rapport journalier qui nous en a été fait, n'a jamais été au dessous de 20 vaisseaux. Malgré l'intérêt personnel de chaque capitaine, de ne point désarmer dans un lieu si éloigné de nos départemens, nous ne nous occupons que du bien et de l'avantage du service, nous avons reconnu que les difficultés ci dessus détaillées nous mettoient dans l'impossibilité de sortir tant que les ennemis voudroient s'opposer à notre départ.

Nous n'avons pu remarquer qu'avec douleur et sensibilité l'article de la lettre du ministre qui semble nous rendre responsables du lieu de notre retraite. Nous n'en avons pas eu plus le choix que celui du champ de bataille, n'ayant pas eu à opter à la nuit close entre la perte certaine des vaisseaux et des équipages et cette unique relâche qui paroit nous être reprochée comme préméditée.

On le voit, M. de la Brosse n'osait pas prendre sur lui la responsabilité de dégager les vaisseaux. Un coup de vent qui jeta à la côte l'*Inflexible,* dans des conditions si défavorables qu'il fut impossible de le relever, mit un terme à ces hésitations. Le ministre permit enfin d'accorder l'autorisation d'agir aux capitaines qui voudraient tenter l'entreprise.

[1] *Archives de la Chambre de Commerce.* (Ibid.)

Digitized by Google

« Le roi, — dit M. Troude [1], — ne cessait de répéter qu'il ne comprenait pas que des vaisseaux qui avaient pu franchir la barre de la rivière tout armés et y entrer en présence de l'ennemi, ne pussent en sortir dans des conditions parfaitement identiques. Dès que la nouvelle de cette autorisation se fut répandue, plusieurs officiers de la Compagnie des Indes s'offrirent pour sortir les vaisseaux. Une considération de bouton empêcha d'abord de donner suite à cette demande. On pensa qu'il était préférable de confier l'opération, aux officiers de la marine royale. »

L'auteur de la *Vie privée de Louis XV,* tome III, page 215, affirme audacieusement, et sans plus de façon, que « Messieurs de la marine royale qui avaient trouvé moyen de pénétrer dans cette rivière, décidèrent, dans plusieurs conseils de guerre, qu'il n'était pas possible de les en faire sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus qui se chargèrent du salut de ces vaisseaux. »

C'est positivement le contraire qui eut lieu. Aussi ne pouvons-nous moins faire que de nous inscrire en faux contre cette erreur, et d'autres du même genre, accréditées à la fin du siècle dernier et à l'époque de la Révolution, dans le but surtout de discréditer les officiers de la marine royale, dits du *Grand-Corps,* issus de la noblesse, au profit des officiers sortis du commerce et des rangs du peuple. Ceux-ci, excellents capitaines au long cours, héroïques commandants de corsaires, admirables pour des engagements particuliers, seront toujours au dessous de leur mission pour la guerre d'escadre et les combats en ligne, comme le fait n'a été que trop prouvé. Il faut pour les manœuvres d'ensemble une instruction que donnent seules l'expérience et la pratique, et à laquelle le courage et l'énergie ne peuvent suppléer.

M. Philippe Beclard, auteur d'un très-bon article intitulé : De quelques erreurs relatives à la marine française [2], article que nous n'avons lu qu'au dernier moment, est complétement de notre avis sur la bataille de Conflans et la sortie des vaisseaux de la Vilaine.

[1] *Batailles navales de la France,* t. I. p. 405.
[2] *Revue de l'Anjou et du Maine,* t. VI, 1860, pp. 368-377.

Digitized by Google

Il cite une lettre apocryphe attribuée au ministre Berryer publiée par la gazette d'Amsterdam, et réfute victorieusement l'assertion mensongère de la *Vie privée de Louis XV,* en reproduisant une note inédite extraite des manuscrits du comte d'Hector (le même qui montait le *Brillant),* d'après laquelle deux capitaines de la Compagnie des Indes, ayant obtenu le commandement du *Robuste* et du *Glorieux* pour les sortir de la Vilaine, « déclarèrent et signèrent qu'il regardaient la sortie si remplie de difficultés qu'ils ne l'entreprendraient pas. »

Le chevalier d'Arsac de Ternay, lieutenant de vaisseau sur l'*Inflexible,* réclama ce périlleux honneur. Il proposa le désarmement immédiat de tous les vaisseaux, qu'il ferait remonter assez haut le cours de la rivière pour que les ennemis ne pussent plus les apercevoir. Puis, lorsque, tranquillisés par cette manœuvre, ceux-ci se seraient éloignés, ou auraient élargi leur blocus, il les réarmerait, et, profitant d'un temps brumeux et d'un vent favorable, il essaierait de les conduire à Brest.

Ces propositions furent agréées ; cependant il devait se passer plus d'un an avant leur exécution.

Un recueil périodique de l'époque rend ainsi compte du fait :

« Le 6 janvier (1761), à quatre heures du soir, les vaisseaux le *Dragon* et le *Brillant,* de 64 canons, commandés par le chevalier de Ternay et M. d'Hector, lieutenans de vaisseaux, et la corvette la *Calypso,* de 16 canons, commandée par M. Desforges-Maillard, lieutenant de frégate, sortirent de la Vilaine sans être vus de l'escadre anglaise qui bloquait l'embouchure de cette rivière. Ces deux vaisseaux et cette corvette ont mouillé, le 10, dans la rade de Brest. Le roi, en apprenant cette nouvelle, a nommé M. de Ternay capitaine de vaisseau.

« Les frégates l'*Aigrette* et la *Vestale,* de 30 canons, commandées par M. Duchaffault, lieutenant de vaisseau, et de Boisberthelot, enseigne, sortirent le lendemain de la même rivière. Elles furent aperçues de l'escadre anglaise, qui mit aussitôt à la voile pour les poursuivre. On a eu avis que la frégate l'*Aigrette* avait relâché au Passage, port d'Espagne. Pour la frégate la *Vestale,* on a appris depuis qu'elle avait été prise par la frégate anglaise la LICORNE [1]. »

[1] *Suite de la Clef, ou Journal historique sur les matières du temps.* Verdun, 1761, tome I, p. 235.

Digitized by Google

Duchaffault, mort contre-amiral en 1793, était né à Nantes; Desforges-Maillard devait appartenir à la famille du poète de ce nom fixée au Croisic; le nom de Ternay est devenu nantais par suite du legs de la marquise douairière de Ternay, qui, après la mort de son fils unique, laissa sa fortune à M. Charles-Marie d'Aviau de Piolans, époux de Mlle Melcie de Melient, à condition qu'il prît le nom et les armes d'Arsac de Ternay.

Le chevalier de Ternay, chef d'escadre, eut une large part à la réussite de la guerre de l'indépendance d'Amérique. Il mourut à New-Port, le 15 décembre 1780. Louis XVI ordonna de lui élever un tombeau, sur lequel fut gravée l'épitaphe suivante:

D. O. M.
Carolus-Ludovicus d'Arsac de Ternay
ordinis sancti Hyerosolimitani eques, nondùm vota
professus,
a vetere et nobili genere, apud Armoricos,
oriundus,
unus è regiarum classium præfectis,
civis miles imperator
de rege suo et patria per 42 annos bene meritus,
hoc sub marmore jacet.
Feliciter audax,
naves regias, post Croisiacam cladem,
per invios *Vicenoniæ* fluvii anfractus disjectas,
è cœcis voraginibus, improbo labore
annis 1760, 1761,
inter tela hostium,
detrusit, avulsit, avellit, et stationibus suis
restituit incolumes.
Anno 1762, *Terram Novam,* in America invasit.
Anno 1772, renunciatus prætor,
ad regendas *Borboniam* et *Franciæ* insulas,
in Galliæ commoda, et colonorum felicitatem,
per annos septem, totus incubuit.
Fœderatis ordinibus pro libertate dimicantibus,
a rege christianissimo missus, anno 1780,
Rhodum insulam occupavit [1].

[1] Rhode-Island.

Digitized by Google

Dùm ad nova se accingebat pericula,
in hac urbe
inter commilitonum planctus,
inter *fœderatorum ordinum* lamenta et desideria,
mortem obiit, gravem bonis omnibus, et luctuosam
suis,
die 15° decembris MDCCLXXX,
natus annos 58.
Rex Christianissimus, severissimus virtutis judex,
ut clarissimi viri memoria posteritati consecretur,
hoc monumentum ponendum jussit,
MDCCLXXXIII [1].

Tout récemment, ce monument tombait en ruine. Le marquis de Noailles, ministre de France à Washington, voulait le faire relever aux frais de son gouvernement. Mais le sénat des États-Unis se montra jaloux d'acquitter une dette de reconnaissance, et vota dans ce but une somme de 800 dollars, soit quatre mille francs.

La déroute de Conflans fut un des plus sombres épisodes de la guerre de Sept ans, commencée en 1756, terminée par la paix de Paris, signée le 10 février 1763 entre la France, l'Espagne et l'Angleterre.

La France, ruinée, avait perdu dans un grand nombre de sanglants combats, sur terre et sur mer, l'élite de sa jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant en circulation chez elle, trente-six vaisseaux de ligne et cinquante-sept frégates, sa marine, son commerce, son crédit.

Par ce traité, l'Angleterre devint maîtresse de Louisbourg, du Cap-Breton, du Canada, de toutes les terres du Mississipi, (sauf la Nouvelle-Orléans), auxquelles l'Espagne ajouta la Floride. Elle acquit encore d'immenses territoires en Amérique, accordant à peine aux Français le droit de pêche à Terre-Neuve. Tous nos établissements de l'Inde sur le Gange lui furent livrés. Belle-Ile, prise le 7 juin

[1] *Familles de l'ancien Poitou*, par H. Beauchet-Filleau.

Digitized by Google

1761, malgré la belle défense du chevalier de Sainte-Croix, fut échangée contre Minorque.

En détournant les yeux de cette triste page de notre histoire, pour les reporter plus près de nous, nos marins, alors tombés si bas, se retrouvent forts, instruits, dévoués, braves et énergiques, soutenant l'honneur de leur vieux renom aux applaudissements des ennemis eux-mêmes, au milieu de l'effondrement de la patrie humiliée et vaincue.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

JEAN DE VIENNE, AMIRAL DE FRANCE (1341-1396). Étude historique, suivie de documents inédits pour servir à l'histoire de la marine française au XIVe siècle, par le marquis Terrier du Loray. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1878. In-8° de 276-CCXX pp.

A partir du ministère du grand Colbert, et même en remontant à celui du cardinal de Richelieu, les archives du ministère de la marine et celles de nos différents ports possèdent quelques documents. Antérieurement elles sont fort pauvres, pour ne pas dire totalement dépourvues. Aussi, à part les faits principaux, l'histoire maritime de la période qui précède Louis XIII, est-elle peu connue et laisse-t-elle beaucoup à désirer.

C'est précisément une de ces lacunes que M. le marquis du Loray a entrepris de combler, et il s'en est acquitté, disons-le tout de suite, en érudit et en historien inspiré par une pensée de noble et généreux patriotisme. Grâce à lui, Jean de Vienne, le premier de nos grands amiraux, celui qui, en quelque sorte, créa la marine française, la fit puissante, prospère et redoutée sous les rois Charles V et Charles VI, a enfin obtenu la justice qu'il mérite, la belle et large place qu'il doit occuper dans l'histoire.

Complétement éclipsé par son émule et contemporain Bertrand du Guesclin, Jean de Vienne est demeuré presque ignoré jusqu'à présent. Léon Guérin (*Histoire maritime de la France*) lui consacre à peine quelques pages, où se remarquent d'assez nombreuses erreurs; Troude (*Batailles navales de la France*) se contente seulement de le nommer, aux pages 61 et 63 de son premier volume.

Digitized by Google

Et cependant, tandis que le grand connétable dépouillait les Anglais de leurs provinces continentales, le *bon amiral* les poursuivait sur mer sans trêve ni relâche et les battait dans presque tous ses combats.

« On rencontre dans nos annales peu de physionomies plus sympathiques que celle de Jean de Vienne, — dit avec raison M. le marquis du Loray, dans sa préface; — tour à tour heureux homme de guerre, marin intrépide, négociateur habile, sage conseiller, qu'on voit pendant près de quarante années suivre avec une rare fidélité la fortune de la France, s'associer à toutes les généreuses entreprises, embrasser toutes les nobles causes et jouir de l'amitié de tous les grands hommes de son temps. »

Tel est le magnifique programme que l'auteur s'est imposé, le cadre brillant qu'il a choisi, l'attrayante figure historique qu'il a mise en haut relief, et qui nous vaut une étude substantielle, sérieuse, aussi bien écrite que largement comprise; pour laquelle M. du Loray n'a négligé ni son temps, ni sa peine, ni les recherches ardues et difficiles dans les dépôts d'archives, où il a puisé avec intelligence et succès.

Son volume se divise en deux parties.

Dans la première se déroule la vie de l'amiral et l'exposé des faits auxquels il prit part et que signalent d'excellentes rectifications, entre autres celle qui prouve que Jean de Vienne, défenseur de Calais contre Édouard III, en 1347, trop souvent confondu par les historiens avec l'amiral, est son oncle. Les chapitres III, *Jean de Vienne, amiral de France. La marine royale;* V, *Campagne navale de 1377;* VI et X, *Armements maritimes de 1386 et 1387,* présentent sur la flotte, les arsenaux, les constructions navales et les armements, des détails qui jettent un jour nouveau sur l'état de la marine française au XIVe siècle.

« Grâce à l'activité déployée par l'amiral et ses subordonnés, — lisons-nous en tête du chapitre V, — le roi de France, au printemps de 1377, avait sur mer trente-cinq grosses nefs construites pour la guerre, pourvues d'armes et de provisions de toute sorte, et munies d'artillerie en grande quantité, sans compter les navires empruntés au commerce... »

Dans la seconde partie, M. du Loray a publié, au nombre de 175, les *Pièces justificatives,* qui complètent son œuvre, en même temps

Digitized by Google

qu'elles appuient les faits dont il développe la marche et l'enchaînement. *Pièces relatives aux travaux exécutés au clos des galées de Rouen; sommes employées à l'armement des navires du roi; rapports sur le fait de l'armée de mer; garnison des navires; traités entre les rois de France et de Castille; voyage de Bretagne.* Nous ne pouvons tout citer.

Jean de Vienne eut de fréquentes relations avec la Bretagne, et surtout avec le successeur de du Guesclin, Olivier de Clisson, avec lequel, à deux reprises différentes, il prépara une invasion du territoire anglais, que des circonstances indépendantes de la volonté de ces deux hommes de guerre firent échouer.

Prenons un peu au hasard dans cette riche collection de documents inédits, et citons le n° 122, *Quittance pour le fret d'un navire destiné à l'armée de mer:*

« Sachent tous que en notre court à la Roche Darien, Jehan de Bretaingne, conte de Penthievre et viconte de Limoiges en droit comme ad ce personnalment, par devant moy, Guillaume le Borgne, tabellion de ladicte Roiche, fut present Hamon Hervé de Porsal, maistre du vaissel Sainct Julien, dudit lieu, lequel porte pesant trente deux tonneaux, confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, trésorier des guerres du roy notre sire, la somme de quatre vins francs d'or en prest sur les gaiges de lui et de huit mariniers de sa compaignie appartenant audit vaissel, pour freter, avitailler et gouverner ledit vaissel et mariniers de toutes choses déserviz et a déservir en ces presentes guerres, pour ce présent passaige de la mer nouvellement mis sus, en la compaignie de Monseigneur le connestable et soubs le gouvernement du roy notredit sire, au fret de chascun tonnel pour port, deuz francs et demi par mois. De laquelle somme de quatre vins frans d'or dessus dicte, ledit Hamon en quicta pour et au nom de lui et desdiz mariniers le roy notredit sire, ledit tresorier et tous autres a qui quictance en puet et doit appartenir. Donné tesmoing le seel establi es contratz de ladite Roiche, le quatorziesme jour de septembre, l'an mil trois cent quatre vins et six. G. Le Borgne ».

Est-ce à dire cependant qu'il n'y aurait pas certaines observations à adresser à M. du Loray? Si, mais elles sont tellement légères, que c'est évidemment faire le meilleur éloge d'un livre lorsqu'il faut descendre à ces minces reproches. Quelques indications de sources trop sommairement indiquées, quelques fautes typographiques, *De Morice* pour D. Morice, par exemple...

Habent sua fata libelli, dit Martial; les livres ont leurs destinées; souhaitons à Jean de Vienne beau succès, nombreuses éditions. On

Digitized by Google

ne saurait trop propager un bon livre, et trop en remercier l'auteur, auquel nous empruntons, en finissant, l'heureuse pensée qui termine sa préface : « Notre temps ne doit pas oublier que ce vaillant capitaine, qui adopta la France lorsque sa patrie première en était encore séparée, paya son adoption par les plus signalés services, et devint, non-seulement le créateur de la marine française, mais qu'il en fut encore par son caractère l'honneur et le modèle. »

LOUIS DE KERJEAN.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA GAULE ROMAINE, par M. *Ernest Desjardins*, de l'Institut. — Tome II. — *La Conquête*, — contenant dix planches et 29 figures intercalées dans le texte. — Paris, Hachette 1878, gr. in-8°, 748 p.

GÉOGRAPHIE DE LA GAULE AU VIe SIÈCLE, par M. *Auguste Longnon*, membre de la commission de topographie des Gaules, ouvrage contenant 11 cartes en couleur et 3 figures intercalées dans le texte. — Paris, Hachette 1878, gr. in-8°, 654 p.

Nous avons rendu compte, dans une précédente livraison, du premier volume de la *Gaule romaine* de M. Ernest Desjardins, et nous avons insisté vivement sur l'intérêt majeur que la vaste et solide érudition du savant académicien a su exciter dans cette description approfondie de la topographie ancienne de nos provinces. Le second volume, qui vient de paraître et qui sera suivi de deux autres, à divers intervalles, nous a paru présenter un nouvel attrait: les discussions purement topographiques ou philologiques ne sont pas toujours appréciées à leur juste valeur par la masse du public, qui ne s'imagine pas facilement quelle énorme quantité de travail peut être accumulée en quelques pages nourries de recherches et d'érudition : la sécheresse ou l'aridité des détails rebutent souvent les profanes qui n'ont point pénétré dans le sanctuaire archéologique, et malgré le talent de l'auteur pour éviter l'apparence du travail, pour éclaircir son texte et pour rejeter dans les notes le formidable appareil des autorités et des citations, plus d'un passe devant le temple ne se croyant pas digne d'y entrer. Ce second volume, abordant l'histoire proprement dite, présente par cela même un abord plus favorable; ce qui ne l'empêche point d'être aussi riche que son devancier en dissertations éminemment savantes sur les systèmes les plus récemment exposés au sujet de la conquête des Gaules.

Digitized by Google

Un premier chapitre, servant d'introduction à la géographie historique, nous initie à tous les détails d'organisation du pays gaulois et de la patrie romaine, et nous apprend de la manière la plus exacte ce qu'étaient les colonies, les *municipia*, les *præfecturæ* et les cités *fœderatæ*, la part faite aux Gaulois dans la cité romaine, l'autonomie des cités provinciales et la puissance effective du système des conquérants, puisqu'une seule cohorte, c'est-à-dire mille à douze cents hommes suffisaient en garnison totale pour contenir la Gaule municipalisée et romanisée au Ier siècle de Jésus-Christ.

Nous assistons ensuite à la classification et à la description des races et des peuples qui occupaient la Gaule à l'arrivée des Romains et nous passons successivement en revue les Ibères, les Ligures, les Ombres, les Phéniciens, les Grecs et les Celtes ou Gaulois. C'est à dessein que nous écrivons les Celtes *ou* Gaulois. On sait en effet que la question a été très-controversée dans ces derniers temps, de savoir si les Celtes étaient distincts des Gaulois, si ces derniers ne furent qu'un démembrement des premiers, si même il n'y eut chez les historiens de l'antiquité qu'une simple différence d'appellation d'un même peuple. M. Desjardins dit fort justement au début de cet important chapitre que la nouvelle méthode scientifique imposée à l'historien et au géographe consiste à ne plus conserver d'opinions personnelles ni de jugements à priori. Mais peut-on s'en rendre toujours tout à fait indépendant, surtout lorsqu'à un moment donné on a pris parti dans la querelle? Ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de Celtes apparaît pour la première fois dans les textes à la fin du VIe siècle avant notre ère, et le nom de Galli ou Γάλαται au IIIe siècle: à ce moment, doit-on prendre les deux termes pour synonymes? C'est l'opinion de M. Desjardins, qui réfute la doctrine récente tendant à infirmer le témoignage de Tite-Live sur l'émigration des Gaulois Transalpins en Italie au VIe siècle, et qui prétend que les faits archéologiques invoqués par M. Alexandre Bertrand concernent des classifications antérieures à la période historique. Cette question fort délicate n'est pas encore, croyons-nous, définitivement résolue, et nous pensons au contraire avec M. Bertrand qu'il y a quelque témérité à rejeter si facilement derrière la période historique des faits archéologiques que beaucoup de découvertes importantes tendent à rapprocher de plus en plus de notre ère.

Digitized by Google

Les produits de nos fouilles du bassin de Penhouët à Saint-Nazaire en sont un exemple.

Le chapitre qui traite de l'état de la Gaule chevelue à l'arrivée de César nous introduit dans les provinces armoricaines et nous nous arrêterons un instant avec M. Desjardins à l'embouchure de la Loire, puisqu'il nous a fait l'honneur de citer et de discuter notre opinion sur l'emplacement de *Brivates Portus.* D'après notre savant contradicteur, nos découvertes du bassin de Penhouët indiqueraient l'emplacement de *Corbilo,* que M. Desjardins avait placé d'abord avec M. de Kersabiec au pied des coteaux de Guérande ; et *Brivates* devrait être maintenu dans la Brière à Saint-Lyphard où l'un des bras de la Loire, aujourd'hui comblé, eut jadis un débouché vers la mer. Nous n'avons pas d'objection irréductible à placer Corbilo à Saint-Nazaire, mais nous nous refusons absolument à placer *Brivates* à Saint-Lyphard, où la Loire n'eut jamais, croyons-nous, d'écoulement, la presqu'île guérandaise étant réunie au continent par un isthme naturel, infranchissable sans admettre de sérieuses oscillations du sol. A propos de la possibilité de ces oscillations, M. Desjardins dit que la plupart « de nos observations sur les abaissements et les élèvements de la côte ont été faites avant nous, et que nous aurions pu les voir consignées, d'après les travaux d'hommes spéciaux dans son tome Ier, publié plusieurs mois avant notre communication à *la Revue archéologique.* » M. Desjardins a sans doute été surpris par une distraction, car en ouvrant son tome Ier à la page 320 (texte et note 5), il pourra se convaincre que c'est précisément d'après une de nos brochures qu'il cite nos travaux et nos observations parmi ceux de ces hommes spéciaux.

Mais c'est trop nous attarder à des observations personnelles : remarquons dans l'important paragraphe qui traite de la religion, des institutions, des mœurs et du langage de la Gaule chevelue, que l'auteur affirme beaucoup trop catégoriquement qu'il n'y a *rien de commun* entre les druides et les monuments mégalithiques, lesquels sont incomparablement plus anciens et très-improprement appelés druidiques [1] ; et signalons à l'attention toute particulière du lecteur

[1] Nous ne prétendons pas que tous les monuments mégalithiques soient du temps des druides : il y en a certainement d'incomparablement plus anciens et personne ne soutient plus que les dolmens aient été des pierres à sacrifices ; mais il est imprudent de rejeter *tous* les monuments mégalithiques à des époques indéfiniment éloignées.

Digitized by Google

le résumé géographique des campagnes de César, qui forme le Ve chapitre du volume. Ne serait-ce que pour ce résumé d'une précision et d'une lucidité parfaites, on devrait se procurer l'ouvrage de M. Desjardins.

Pendant que le successeur des d'Anville et des Walckenaër nous fait parcourir la Gaule au moment de la conquête romaine, un autre érudit, dont les travaux ont été très-remarqués depuis quelque temps, et qui présenta au congrès de l'Institut des provinces à Saint-Brieuc, en 1872, un important mémoire sur les cités gallo-romaines de l'Armorique, M. Auguste Longnon, archiviste aux archives nationales et membre de la commission de topographie des Gaules, nous y conduit au déclin de l'empire et au commencement de l'époque mérovingienne. Si l'histoire de notre pays à cette époque n'est pas aussi bien comprise que semblent le permettre les curieux écrits de Grégoire de Tours, cela tient surtout à ce que l'on ne se rend pas un compte assez exact, au milieu des luttes qui l'ensanglantèrent, de la puissance relative des princes entre lesquels se partageait alors la Gaule. Ne considère-t-on pas d'habitude comme le véritable roi de France le souverain auquel obéissait la ville de Paris? Rien n'est cependant plus inexact d'une manière générale, car Paris ne devint définitivement le siége de la royauté française qu'à la fin du Xe siècle. C'est pour mieux préciser cette situation, et pour éviter des erreurs trop souvent répétées, que M. Longnon a composé ce traité remarquable à l'aide presque exclusive des ouvrages de l'évêque de Tours; il le considère comme indispensable aux études historiques : nous sommes absolument de son avis.

Dans une première partie spécialement technique, M. Longnon nous donne avec d'excellents commentaires la détermination du sens de chacun des mots qui, chez l'auteur de l'*Historia Francorum,* servent à désigner les divisions territoriales, les régions géographiques et les lieux habités : *civitas*, *urbs, municipium, oppidum, castrum* ou *castellum*, *vicus, villa, domus, monasterium, coenobium, cellula, basilica*, *locus*, *pagus* ou *comitatus*, *territorium, terminus, diocesis*, *parochia, regio,* etc. Puis il étudie la géographie politique à trois périodes distinctes, durant les premières années du VIe siècle, lorsque la Gaule était divisée entre les Francs, les Bourguignons et les Goths, sous les fils de Clovis et sous les

Digitized by Google

successeurs de Clotaire l'ancien. On sait que, pendant la première moitié du VIe siècle, l'Armorique fut soumise aux Francs et que la Basse-Bretagne s'en rendit ensuite indépendante. Il faut un fil très-solide et très-sûr pour se guider au milieu de ce dédale inextricable de royaumes mobiles qui réalisent le problème des corps pénétrables. Les onze cartes coloriées qui aident à l'éclaircissement du texte ne sont pas de trop pour produire ici la lumière.

Enfin, dans une troisième partie, de beaucoup la plus étendue, M. Longnon étudie la géographie physique, les circonscriptions ethniques et provinciales, l'historique de chaque cité, et recherche l'emplacement des localités, basiliques ou sanctuaires mentionnés par Grégoire, groupés dans le cadre de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ,* remaniée au point de vue de cette époque, c'est-à-dire présentant comme sous-divisions la série des villes épiscopales. Nous apprenons ainsi, sous la rubrique *Civitas Namnetum*, que Grégoire mentionne deux basiliques existant déjà à Nantes au temps de Clovis, l'une dédiée aux martyrs saint Donatien et saint Rogatien, l'autre consacrée à l'évêque saint Similien. Il cite aussi, sur le même territoire, *sancti Nazarii vicus cum basilica.* On conservait au VIe siècle les reliques de saint Nazaire dans la basilique d'un village de ce nom qui a donné naissance à la ville actuelle. Un monastère d'hommes était joint à cette basilique, car Grégoire met en scène un abbé dont les paroles ne suffisent pas à refréner la cupidité d'un des compagnons du Breton Waroch, qui voulait dépouiller l'autel du martyr de sa garniture et des dons offerts par les fidèles. Non loin de là, de l'autre côté de la Brière, était *Vindunitum*, que M. Longnon place fort justement à Besné, jadis Bethené, dont il explique la dégénérescence de nom d'une façon très-satisfaisante.

Comme dans son mémoire sur les cités gallo-romaines de l'Armorique, M. Longnon place encore la *civitas Diablintum* à Alet ou Saint-Servan. C'est aussi notre avis; mais ce n'est pas celui de M. Desjardins, qui doit nous en apporter les preuves dans un de ses prochains volumes. La lice reste ouverte. Les deux champions sont bien armés. C'est plaisir que d'assister à pareille bataille entre adversaires courtois et résolus. Il y a encore de beaux jours pour l'archéologie gallo-romaine de l'Armorique. Saluons les combattants, et souhaitons-leur de ne pas se faire trop de blessures; ils sont de ceux qu'on aime toujours à revoir. RENÉ KERVILER.

Digitized by Google

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus, titre rouge et noir. — Paris, A. Lemerre, passage Choiseul; à Nantes et en Vendée, chez les principaux libraires. 3 fr.

Nous mettons sous les yeux du lecteur la courte préface de ce recueil :

Voilà bientôt un quart de siècle, — en 1855, — l'auteur de ce petit livre publiait, sous le titre de *Fleurs de Vendée*, ses premiers essais poétiques; rimes toutes printanières, cueillies çà et là sur le sol natal lui-même.

Depuis vingt ans, la Providence l'en a séparé, l'enchaînant, par les liens les plus étroits, sur les bords de la Loire.

Là, dans ses rares et trop courts loisirs, la Muse le visite; — la Muse qu'il néglige forcément, mais qu'il persiste à aimer, d'un amour tout aussi ardent qu'aux heures, déjà lointaines, de sa libre et rêveuse jeunesse.

C'est une partie des feuilles volantes — *ludibria ventis* — sur lesquelles sa plume a couru, le long de ces vingt laborieuses années, qu'il se plaît à intituler *Fleurs de Bretagne*. Sa gratitude attache ainsi à l'un de ses modestes recueils le nom de la noble et glorieuse province où Dieu lui a donné un foyer, une famille, des amis; le nom de la terre, chrétienne et fidèle entre toutes, qui doit abriter son dernier sommeil, non loin de cet immortel *Bocage*, où il n'aura pas cessé un seul jour de vivre par le cœur.

Nantes, 10 avril 1878.

Les *Fleurs de Bretagne* se terminent par la pièce suivante :

Mes loisirs.

A Victor de Laprade.

Deux longs mois de silence! O cher ami, cher maître,
Je sens l'inquiétude en moi germer et naître,
Et je pense, le cœur d'un vague effroi troublé :
« Serait-il sous son mal encor plus accablé ? »
Si maussade est l'été! la pluie après la pluie!
A peine un clair rayon brille au ciel et l'essuie.
A ton corps languissant, à ton front fatigué,
Il faut un souffle pur, un soleil doux et gai.
Victime des brouillards, sur ton lit de souffrances
Peut-être passes-tu le beau temps des vacances;
Loin d'arpenter, joyeux, les champs avec tes fils,
Tu vis seul, et souvent tes yeux au crucifix
Lancent un regard triste, un regard qui demande
Un plus grand réconfort pour la douleur plus grande.

Poète, sans tarder tire-moi de souci.
Que je bénirai Dieu, s'il n'en va pas ainsi!

Alors en quelques vers, comme tu les burines,
Dépeins-moi ton château, ton site, tes collines.
Est-ce un pays de monts, de plaine ou de forêts?...
Que ne puis-je te voir au sein de ton Forez!
Pourquoi d'un tel bonheur faut-il que je me sèvre?

Digitized by Google

Hélas! je suis captif sur les bords de la Sèvre.
C'est — je le dis bien vite — une aimable prison
Que l'antique manoir où, deux mois par saison,
Sitôt qu'on a fermé les portes de la classe,
Ma famille au grand air s'implante et se délasse.

De mon banc de travail je m'échappe parfois,
Et du parfum des prés, des buissons et des bois
J'y rafraîchis mes sens — pendant de courtes heures.
De ma vie occupée, ah! ce sont les meilleures!
Ici, je puis rêver, rimer, ne faire rien;
Plus d'*épreuves* ici, ma journée est mon bien.

Armé d'un sécateur, je vais, je me promène,
Dès l'aurore, au travers de mon petit domaine:
La prairie, et les fleurs où je mets mon orgueil,
La vigne, et le jardin, tout reçoit son coup d'œil.
Comment persisterais-je en des pensers moroses,
Quand j'admire de près mon gai massif de roses?
J'y retranche avec soin tous les fleurons flétris.
Malheur aux limaçons sous les feuilles surpris!
Puis vers le fond du pré, par une pente douce,
Je me rends, curieux d'examiner s'il pousse,
Notre lierre d'Irlande aux festons familiers,
Planté pour recouvrir deux informes piliers;
Car j'aime à voir partout se draper la verdure,
Et j'aide de mon mieux tes efforts, ô Nature!

Mais il faudrait ici de plus nobles accents:
Encore quelques pas sur l'herbe et je descends
Sous une ombre si fraîche, ami, si solennelle,
Qu'à ta muse il plairait d'y reposer son aile.
Six châtaigniers sont là qui tendent sous les cieux
Leurs fraternels rameaux que virent nos aïeux.

Assis près de leur tronc à la rugueuse écorce,
Tu trouverais des vers pleins de paix et de force,
De ces vers que Corneille, au verbe souverain,
Te transmit le secret de couler dans l'airain.
Et quand tu sentirais que ta verve, épuisée,
Languit comme un beau lys attendant la rosée,
L'âme tremblante encor du poétique émoi,
Ton bras au mien passé, tu viendrais avec moi
Voir, du haut d'un rocher que rougit la bruyère,
Vers Nantes serpenter notre calme rivière,
Dont l'eau baigna Mortagne et Tiffauge et Clisson,
Ces noms qui dans mon sang font courir un frisson;
Car c'est le coin du monde où j'eus l'honneur de naître,
Sol que je serais fier de te faire connaître!
Que n'es-tu son enfant! ton grand cœur l'eût chanté,
Et tes chants doubleraient son immortalité.

Que Dieu te rende donc un peu de jeune flamme:
La terre des géants, Laprade, te réclame!

La Gombergère, 23 août 1877.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Mgr Place, archevêque de Rennes. — M. de Caffarelli. — M. l'abbé Charil des Mazures. — Le diplôme de l'Exposition. — M. René Kerviler, chevalier de la Légion d'honneur. — M. Barthélemy Pocquet, professeur à l'Université catholique de Lyon.

— Le veuvage de l'Eglise de Rennes est fini : Mgr Place, évêque de Marseille, a été préconisé archevêque de Rennes, par Sa Sainteté Léon XIII.

Sa Grandeur ne peut pas douter de l'empressement et de la joie qu l'accueilleront à son arrivée à Rennes. L'éclat de sa science et de ses vertus a pénétré depuis longtemps dans notre contrée, et les hauts postes qu'il a occupés, aussi bien que la noble conduite qu'il vient de tenir dans des moments difficiles, à la tête des catholiques marseillais, n'ont pas peu contribué à en rehausser le prestige.

Nous savons que Mgr Place, aux premières propositions qui lui furent faites du siége de Rennes, eut de suite la pensée de s'en remettre au Souverain-Pontife, tenant à donner ainsi un témoignage du filial respect et de l'ardent amour qui l'unissent au Saint-Siége. — C'est donc le Saint-Père lui-même qui l'envoie à la Bretagne.

Mgr Place est né à Paris le 14 février 1814. Après avoir achevé ses études de droit, le jeune avocat renonça au barreau pour le sacerdoce. L'abbé Place, successivement aumônier des religieuses de Notre-Dame, supérieur du petit-séminaire Notre-Dame-des-Champs, auditeur de rote à Rome, fut nommé à l'évêché de Marseille le 6 janvier 1866. Mgr Place a eu le rare honneur d'être sacré par le Souverain-Pontife Pie IX.

Mgr Place a vécu beaucoup dans le monde diplomatique. A Paris déjà, il comptait de nombreuses et illustres relations au ministère des affaires étrangères : plus tard, ses fonctions d'auditeur de rote à Rome lui donnèrent pied dans les chancelleries des autres pays.

Digitized by Google

Mgr Place a un extérieur imposant, une physionomie distinguée, et il est plein d'affabilité dans les relations ordinaires de la vie.

— Le 21 juin ont eu lieu, à l'église Sainte-Clotilde, à Paris, les obsèques de M. le comte de Caffarelli, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, ancien député de Saint-Malo, grand-croix de la Légion d'honneur.

— M. l'abbé Charil des Mazures, chanoine honoraire, curé de Saint-Aubin de Rennes, est décédé à Ernée (près Vitré), le samedi, 6 juillet.

Cette mort prématurée enlève à la ville de Rennes et au diocèse un saint prêtre.

Les pauvres perdent en lui un père et il laisse dans la paroisse de Saint-Aubin d'unanimes regrets.

— Le spécimen du diplôme qui sera délivré aux exposants a été, comme nous l'avons dit, composé par M. Paul Baudry. Le dessin représente un grand cadre à angles droits. Au frontispice se trouve la France, appuyée sur la Paix et donnant la main au Travail. Au dessous on lit cette devise: *Gallia pacis artibus rediviva.* Adossé à l'un des pilastres du cadre se trouve, d'un côté le génie du Commerce et de l'Industrie, qui s'appuie sur un écusson représentant le plan général de l'Exposition; de l'autre côté, un génie tenant à la main une palme caractérise les beaux-arts et s'inspire en regardant les figures du frontispice.

— Par décret en date du 13 juillet 1878, notre collaborateur et ami, M. René Kerviler, ingénieur ordinaire de première classe au corps des ponts et chaussées, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Le *Journal officiel* mentionne ainsi cette nomination, à laquelle tous nos lecteurs applaudiront avec nous :

« M. Kerviler déploie l'habileté et l'activité les plus remarquables dans les importants et difficiles travaux du port de Saint-Nazaire. Quinze ans de services; services exceptionnels. »

— M. Barthélemy Pocquet, docteur en droit, fils de l'un des rédacteurs du *Journal de Rennes*, vient d'être appelé à occuper la chaire d'économie politique à l'Université catholique de Lyon. Nous avons fait connaître à nos lecteurs la remarquable étude de M. Pocquet sur l'*Assistance publique*. Disciple de M. Le Play, il s'est inspiré de ses principes et de ses conseils dans les travaux qui l'ont préparé à remplir dignement les fonctions du haut enseignement qui lui est confié.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A LA MÉMOIRE DE L'ABBÉ GUILLOUZO, CHAPELAIN DE SAINTE-ANNE, CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE (Notice et discours). In-8°, 16 p. Vannes, imp. Galles.

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR L'ANNÉE 1878. In-12, 264 p. Brest, imp. Halégouet..... 2 fr.

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 14e année, 1878. In-18, 474 p. Brest, imp. Halégouet; lib. Lefournier; tous les libraires.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 3e série, t. 4. 1876-1877. In-8°, XIX-496 p. Brest, imp. Halégouet.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-12, XII-300 p. Paris, E. Dentu, libraire-éditeur; Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 3 fr. 50

EMGANN KERGIDU HA TRAOU-ALL C'HOARVEZET E BREIZ-IZEL, EPAD DISPAC'H 1793; gant Lan Inisan, Belek et Kelendi Guencamp. In-12, 320 p. Brest, imp. et lib. Lefournier; Quimper, lib. Salaun.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IIe. Gr. in-8°, 604 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau ; lib. Briand et Hervé. Le Voide, chez l'auteur.

JEANNE D'ARC ET VOLTAIRE, poésie, par M. L. Le Lasseur de Ranzay. Broch. in-8°, 7 p. Angers, imp. Burdin et Cie.

MAISON (LA) DU CAP, par Hippolyte Violeau, 4e édition, revue et corrigée. V-238. Paris, lib. Blériot frères.

PIE IX. Improvisation, par F. B. In-8°, 4 p. Nantes, imp. Merson.

RAPPORT SUR LE 25e PUITS FUNÉRAIRE DU BERNARD (VENDÉE); par l'abbé Ferd. Baudry. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne; les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons; par A. de Couffon de Kerdellech. T. II, gr. in-8°, IX-569 p. titres rouges et noirs. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs; Paris, lib. Dumoulin.

SUJET DE MÉDITATIONS POUR LES JEUNES PERSONNES DU MONDE; par l'abbé Michaud, curé des Sables. 18e édition. In-32, 352 p. et figures. Tours, imp. et lib. Mame et fils.

Digitized by Google

UN

SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES*

II

« La raison précède la foi, dit l'Église, et y conduit à l'aide de la révélation et de la grâce. » — Ainsi, nul doute ; la raison est une lumière ; mais, nous ne le savons que trop, cette lumière vacille au moindre souffle et s'éteint même, lorsqu'elle n'emprunte pas sa flamme à la révélation et n'est pas protégée par la grâce. *Fides ex auditu*, disait saint Paul ; « la foi vient par l'ouïe » ; il est donc d'une haute importance de prêter partout l'oreille à l'écho souvent très-affaibli de la révélation et de ne pas attribuer à la raison des traditions et des croyances fort souvent hors de sa portée. « La raison est au dessus de tout ; *ratio omnia vincit*, » disait un poète latin [1] ; mais Cicéron et toute la philosophie antique lui avaient déjà répondu : « Les sens de l'homme sont si bornés, son intelligence est si faible, sa vie si courte qu'il ne peut *rien connaître, rien comprendre, rien savoir*... tout est en question, rien n'est certain, *nihil certi ;* la vérité, suivant le mot de

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 417-426.

[1] Manilius. *Astronomie*, IV-924. Voir M. Bonnetty. IV, p. 517.

Digitized by Google

Démocrite, est comme noyée au fond d'un puits, *in profundo veritatem esse demersam* [1]. »

Et cependant Cicéron a, plus qu'aucun autre païen, exprimé des idées élevées sur Dieu, sur l'homme et sur son avenir. Il a dit, parfois du moins, *Dieu* et non plus *les Dieux*; il a dit le *ciel* et non plus les Champs-Élysées; il a prononcé ce mot si étrange dans la bouche d'un idolâtre : — Les morts sont vivants; c'est la vie présente qui est une mort, *vestra vero quæ dicitur vita, mors est* [2]. — A qui devait-il ces coups de lumière, qui malheureusement restèrent toujours à l'état de lueurs intermittentes et fugitives? A sa haute raison, disent les rationalistes et, avec eux, quelques catholiques peu clairvoyants; au *Verbe*, dit M. Bonnetty, c'est-à-dire aux enseignements divins dont le souvenir ne s'est jamais entièrement perdu chez les peuples; et il le prouve, en étudiant, année par année, les relations des Juifs, constitués dépositaires de ces enseignements, avec les Romains, les maîtres du monde.

Tout le monde connaît le célèbre chapitre VIII du premier livre des Macchabées où Rome apparaît dans toute sa grandeur, puissante par les armes et, non moins, par sa politique et sa patience, prompte à vaincre, mais prompte aussi à conclure des alliances qu'elle tenait fidèlement. C'était l'an 162 avant Jésus-Christ; trois ans après, Rome signait un traité d'alliance avec les Juifs, et trente-deux ans sont à peine écoulés que la présence de nombreux Chaldéens ou Juifs est signalée à Rome, où leur culte est accusé de pervertir les mœurs romaines. Pompée porte plus tard la guerre dans la Judée et s'empare du Temple. « Rien ne toucha les Juifs d'une si vive douleur, dit leur historien Josèphe, et ne leur parut plus insupportable que de voir cette partie la plus intérieure du temple, nommée *le Saint des Saints*, exposée aux yeux des étrangers et des profanes, ce qui n'était encore jamais arrivé. »

La Judée est dès lors réduite en province romaine et les relations deviennent si fréquentes entre Jérusalem et Rome que Rome,

[1] *Acad.* 1. c. 12. — Bonnetty, t. 1er, p. 404.
[2] *De Republ.*, l. VI, 13-17. — Bonnetty, t. 1er, p. 139.

Digitized by Google

la grande ville, est obligée de compter avec les Juifs, devenus une partie notable de sa population. Cicéron nous les représente se réunissant dans le Forum, au pied des *degrés Auréliens,* et par leur multitude, par leur union, troublant quelquefois et influençant toujours les assemblées du peuple [1].

Et ce n'était pas seulement à Rome que leur influence se faisait sentir. Strabon n'hésite pas à dire qu'ils étaient *répandus partout.* Il cite notamment Cyrène, Alexandrie, où ils occupaient une grande partie de la ville, et ajoute qu'il serait difficile de trouver *un lieu, en toute la terre,* qui ne les eût reçus et où ils ne fussent *puissamment établis* [2]. Si leur culte était entouré de mystère, leur croyance à l'unité de Dieu était parfaitement connue. Elle était signalée par Varron, qui les louait hautement de ne pas adorer des idoles. Et, lorsque le savant Romain ajoutait : — « Ceux-là seuls me semblent avoir compris ce que c'est que Dieu, qui ont cru que c'était une âme, un esprit parcourant le monde par le mouvement et la raison », — n'est-il pas évident qu'il empruntait cette idée à la tradition juive ?

Les Juifs furent donc les courriers de la révélation; ils portèrent leurs livres et leurs prophéties partout, et ces prophéties furent si peu ignorées qu'à l'instant où ils attendaient le Messie, l'attente d'un sage, d'un roi, d'un libérateur, était commune à tous les peuples. « On la retrouve, dit M. Bonnetty, en Chine comme à Athènes, mais surtout à Rome [3] », — et M. Bonnetty nous donne une longue suite de textes relatifs à ce Messie, à ce libérateur, d'abord ceux de la Bible, puis ceux des historiens païens, à commencer par l'oracle de la Sibylle prédisant que Rome ne serait *sauvée que par un roi* [4]. Cet oracle, dont tous les auteurs font mention, ne fut même pas étranger à la mort de César, car il contribua à faire naître dans le bas peuple de Rome le désir de voir le dia-

[1] *Pro Flacco.* Cité par Bonnetty, t. 1er, p. 76-77.
[2] Cité t. 1er, p. 133.
[3] T. 1er, p. 457.
[4] Cicéron, — *de Divin.* L. II-54.

Digitized by Google

dème sur le front de celui qui par le fait était déjà roi, suivant le mot de la Sibylle : *quem, reverà, regem habebant* [1]; et il suffit de ce vœu hautement manifesté pour mettre le poignard aux mains de Brutus et de Cassius. Un détail curieux et que ne néglige pas M. Bonnetty, c'est qu'au témoignage de Suétone, les Juifs se firent remarquer par l'expression de leur douleur près du cadavre de César, et qu'on les vit, pendant plusieurs nuits, *noctibus continuis,* se porter en foule à son bûcher [2]. Prenaient-ils donc ce grand conquérant pour le Messie? On peut d'autant mieux le supposer, dit M. Bonnetty, qu'un peu plus tard, leur historien Josèphe n'hésitait pas à reconnaître dans Vespasien celui que les prophéties bibliques annonçaient comme devant dominer le monde.

L'origine des traditions qui se retrouvent plus ou moins chez tous les peuples une fois bien constatée et leur descendance d'une révélation primitive prouvée, on peut le dire, historiquement, M. Bonnetty s'étudie à recueillir, dans les poètes non moins que dans les philosophes, les moindres débris de ces traditions. Cicéron lui fournit de belles maximes, mais auxquelles manque toujours la certitude, *nil certi;* il a de beaux rêves, mais il ne croit à rien. Lucrèce va plus loin, il nie ; mais, à l'instant même où il nie l'intervention des dieux dans les choses humaines, il proclame une divinité nouvelle, une seule, qui crée, conserve et nourrit toutes choses, *creet, auctet, aleat;* cette divinité, c'est la Nature. « Le nom de Dieu est effacé, dit très-bien M. Bonnetty, mais l'intervention reste entière. C'est ce que sont forcés de faire, ajoute-t-il, tous ceux qui ne reconnaissent pas le Dieu historique, traditionnel, le seu vrai Dieu ; à sa place ils mettent son masque, la Nature, masque immobile, inanimé, par conséquent non libre et fatal. »

La Nécessité et l'Éternité forment, en effet, avec la Nature, dans le système du poète, une trinité fatale sous le joug de laquelle tout est asservi; la vie n'a pas d'autre guide que la volupté, l'âme n'est qu'une partie du corps comme l'œil, le pied ou la main. C'est bien

[1] Cicéron — *de Divin.* II-54.
[2] Suétone. *César,* 84

Digitized by Google

la tradition satanique, et cette tradition n'explique rien. Lucrèce est le premier à le sentir : il convient qu'il ignore les commencements des choses, *primordia rerum.*

La tradition divine ne lui était pas d'ailleurs complétement étrangère. On la retrouve surtout dans la peinture qu'il fait du bonheur du sage, et dans ce cri qu'il jette à la société de son temps :

O miseras hominum mentes ! o pectora cæca !

M. Bonnetty nous fait remarquer dans ses vers un lointain souvenir du déluge, l'eau *dominant* la terre par des pluies continuelles, et de nombreuses villes englouties, *multas urbes;* c'était une ancienne renommée, *ut fama est hominum.*

Tout en admettant l'éternité des atomes, Lucrèce n'admettait pas l'éternité des mondes; il parlait de la ruine du ciel et de la terre, *exitium cœli terræque futurum* [1]. Mais quelle sera la cause de cette ruine? il n'en sait rien; il reproduit une tradition prophétique, mais sans la comprendre. Comme cette tradition prend un accent différent dans la bouche du prophète! « O Dieu, vous avez fondé la terre, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains; ils périront, et vous, vous demeurez; ils vieilliront comme un vêtement, vous les changerez comme on change une enveloppe ; mais vous, vous êtes toujours le même et vos années ne faillissent point [2]. »

Lucrèce nie d'ailleurs l'immortalité de l'âme; il nie les peines et les récompenses futures, mais le mal qu'il se donne pour faire accepter ses négations, constate admirablement, dit très-bien M. Bonnetty, l'universalité des croyances contraires. Quant aux causes premières, ne lui en parlez pas, je le répète; il les ignore. Le Hasard et la Nécessité, tels sont ses dieux ; *les choses sont parce qu'elles sont ;* voilà toute sa science.

On sent quel intérêt offre une pareille analyse, courte mais complète, des plus célèbres auteurs païens, Cicéron, Varron, Virgile, Horace, sans excepter Catulle, Properce, Tibulle, ni surtout Ovide,

[1] *De Nat. rerum,* V, 98.
[2] *Ps.* ci, 26-28. — Bonnetty, t. I, p. 179.

Digitized by Google

c'est-à-dire tous les talents et tous les dévergondages, d'où une main patiente sait dégager, au point de vue de la vérité, mille paillettes d'or. N'est-il pas curieux, par exemple, de voir ces auteurs, la plupart obscènes de vie et de langage, s'accorder tous pour faire l'éloge de la chasteté? Tibulle, le plus licencieux et le plus impudent dans sa licence, n'en proclame pas moins que la chasteté plaît aux dieux, *casta placent superis* [1]. Qui a mieux que l'impur Catulle aperçu l'auréole dont la virginité couronne la jeune fille? « Tant que la vierge demeure pure, elle est chérie de tous les siens; mais lorsqu'elle a perdu la fleur de la chasteté, elle n'est plus agréable aux jeunes gens, plus aimée des jeunes filles. »

Nec pueris jucunda manet, nec cara puellis [2].

Virgile, peu scrupuleux pour lui-même, n'en place pas moins dans les Champs-Élysées les *prêtres chastes;* Ovide, tout en déclarant carrément aux femmes qu'elles n'ont rien à perdre par l'impudicité, n'osait pas *défendre* ses mœurs ni prendre les armes pour ses *vices;* les *forces* lui manquaient pour se *gouverner* lui-même; telle était son excuse [3]; et Properce n'hésitait pas à dire que, quel que fût le gouffre d'obscénités où était plongée la société de son temps, *tanto stuprorum examine,* il n'en était pas moins réputé un *infâme par toute la ville* [4].

D'où pouvait venir ce sentiment de la chasteté se perpétuant dans le monde, malgré toutes les passions et toutes les hontes, auxquelles se joignaient même les exemples des dieux, sinon d'une révélation primitive. Ce sentiment était si profond que, ne comprenant pas la chasteté volontaire, on l'imposait de force aux Vestales et que pour offrir un sacrifice, on devait au moins l'avoir gardée un jour, avant de se présenter à l'autel. C'est de nos livres saints qu'était partie cette voix qui avait retenti d'un bout du monde à l'autre:

[1] *Eleg.* II, I, v. 12.
[2] *Carmen* LXII-45. Bonnetty, II, p. 524.
[3] *Horace,* II, 4, 1.
[4] II, v. 6.

Digitized by Google

O quàm pulchra est casta generatio [1].... « Oh! qu'elle est belle la génération chaste! sa mémoire est immortelle, car elle est connue de Dieu et des hommes. Présente, on l'invite; absente, on la désire. »

Les païens, au reste, il faut le dire, croyaient, non moins que nous, à des communications divines. Cicéron disait de l'antiquité qu'elle était plus près des dieux; Sénèque ne doutait pas que les premiers hommes ne fussent d'un *haut esprit* comme étant rapprochés des dieux, *a diis recentes.* La révélation avait été altérée, mais la tradition était générale, et on lui devait non-seulement la connaissance de la divinité et de l'immortalité de l'âme, mais d'un nombre considérable de notions historiques ou dogmatiques. M. Bonnetty nous signale le souvenir du *Chaos* biblique dans Ovide, Hésiode, Euripide, Aristophane, Apollonius de Thyane et Virgile. Hésiode et, qui le croirait? Horace parlent également de la boue dont l'homme fut formé, *limo coactus* [2]; Homère se sert trente-neuf fois, dit M. Bonnetty, du mot *semblable à Dieu,* en parlant de l'homme que l'Écriture nous dit avoir été fait *à l'image de Dieu;* Platon emploie les mêmes termes: *un visage semblable à Dieu,* et non pas, comme traduit M. Cousin, que l'expression gêne, à ce qu'il paraît, un visage *presque céleste.*

Ce n'est pas d'ailleurs la seule traduction quelque peu libre que lui reproche M. Bonnetty. Rencontrant le *Logos* de Platon, ce *Verbe* que le philosophe met en scène comme saint Jean et auquel il fait dire: « Pourquoi donc doutes-tu encore? », M. Cousin supprime hardiment le *Logos* et traduit: « Qui t'arrête donc, *me dira-t-on?* » M. Bonnetty est intraitable pour ce genre de trahison, qu'il nous dénonce chez beaucoup de traducteurs, et nous devons d'autant plus vivement l'en remercier, qu'ils sont bien rares ceux qui peuvent, comme lui, les saisir au passage.

La tradition de la chute originelle se retrouve jusque dans les vers de l'épicurien Horace. Il a beau dire: *Virtus post nummos,* « les

[1] *Sap.*, IV-1.
[2] *Hor.* I, *Ode* XVI, 13.

Digitized by Google

écus d'abord, la vertu ensuite » ; il a beau chanter : « Périsse celui qui songe au lendemain ! » il se souvient parfois du crime de la race de *Japet* et de la *cohorte* de maux qui suivit : le dépérissement, la fièvre et la mort *hâtant aussitôt son pas* [1]. Si Jupiter ne dépose pas sa foudre, « c'est à cause de nos crimes », s'écrie-t-il.

La doctrine des peines et des récompenses futures se retrouve partout dans l'antiquité ; et qui donc a pu l'enseigner, sinon ce Verbe de Dieu qui créa l'homme ? Cicéron dit bien : « Il n'y a pas une vieille assez privée de bon sens pour croire encore aux monstres des enfers [2]. » Mais lui-même n'avait-il pas célébré par des phrases magnifiques le ciel des bienheureux ? et Virgile n'a-t-il pas consacré trois cent cinquante vers à nous peindre ce qu'il appelle *lugentes campi*, « les champs des pleurs ? » Écoutez Perse ; avec quelle éloquence ne nous représente-t-il pas l'homme qui a renoncé à la vertu, bourrelé de terreurs qu'il n'ose confier à personne, pas même à la compagne de sa couche, et entendant en lui-même une voix qui crie : « Je tombe, je tombe dans l'abîme, *imus, imus, præcipites* [3] ! »

En parlant de Virgile, M. Bonnetty ne se borne pas à nous faire, comme pour les autres, l'histoire de sa vie, de ses œuvres, de leurs éditions, de leurs commentaires ; il nous donne, en même temps, la légende du poète, légende bizarre qui fit de Virgile tantôt un descendant de Rémus, tantôt un être presque surnaturel. Ne serait-ce pas une preuve, entre bien d'autres, de l'engouement dont l'antiquité fut l'objet dès le moyen âge. Dans les couvents surtout on s'attachait à recueillir les manuscrits antiques ; on les copiait, on les recopiait ; Cicéron particulièrement et Virgile étaient l'objet d'un culte dont on retrouve des traces dans nos vieilles chroniques ; on faisait de Trajan un élu, de Virgile un enchanteur. La Renaissance ne fit, à mon sens, que généraliser ce mouvement, que le rendre populaire. Ainsi peut-être n'eût-elle pas fait un saint de Trajan,

[1] *Od.*, L, 3.
[2] *De Nat. deor.*, II, 2.
[3] *Sat.*, III, v. 41.

Digitized by Google

mais, par un abus de mots qui touche au blasphème, elle fit de nos *saints* des *dieux*. L'épithète chrétienne de *sanctus* fut en effet remplacée par l'épithète païenne de *divus*. M. Bonnetty nous donne une liste curieuse de quatorze prêtres ou religieux qui n'hésitèrent pas à diviniser ainsi nos bienheureux dans leurs poèmes ou leurs hymnes. c'est le Père Sanadon, le Père du Cerceau, le Père Brumoy, le Père Commire, etc.; Santeuil n'y manquait pas non plus; il supprimait également le *ciel* pour mettre l'*Olympe*, et le P. Rapin chantait pieusement l'*Apothéose* de la Vierge! On ne prenait pas garde que le paganisme des mots entretient toujours plus ou moins le paganisme des idées.

L'auteur latin qui occupe le plus de pages dans le livre de M. Bonnetty, est assurément Ovide, et cela se conçoit: Ovide ne fut pas seulement un poète élégant, un peintre fidèle, trop fidèle, de la corruption romaine, mais il fut, en outre, le grand liturgiste de la religion de son temps. On voudrait aujourd'hui expliquer, interpréter cette religion; l'explication et l'interprétation sont toutes dans les *Fastes* d'Ovide; et on peut y saisir le paganisme au vif dans ses observances, dans ses fêtes et dans les aventures fort peu philosophiques qu'elles rappellent. M. Bonnetty étudie, jour par jour, le calendrier païen, et il le fait suivre, également jour par jour, du calendrier chrétien [1]. Ce rapprochement est des plus instructifs. A Janus, le patron du mois de janvier, qui ne sait dire dans Ovide que *je suis le chaos*, il oppose cette parole du prophète prononcée sept cents ans avant l'Épiphanie : « Les rois seront tes nourriciers ; le visage prosterné contre terre, ils t'adoreront et tu sauras alors que *je suis le Seigneur* [2]. »

Le mois de février était le mois des expiations, et de quelles expiations! C'était le temps des Lupercales, fête immonde dont notre carnaval n'est qu'un lointain souvenir, des Férales où l'on portait du pain et du sel sur les tombes des morts, de la fête de *Muta* (la Muette), où la prêtresse se grisait, pour se délier la langue

[1] Bonnetty, IV, p. 528.
[2] Isaïe, XLIX, 23. Bonnetty, t. III, p. 29.

Digitized by Google

sans doute, *ebria exit.* Aujourd'hui c'est le mois de la Purification de la Vierge, le mois des Cendres, et, parmi ses saints, vous trouvez, au lieu du dieu Quirinus, le chef des brigands du Palatin, le grand saint Ignace d'Antioche, l'illustre martyr du doux Trajan.

Nous ne pouvons suivre plus longtemps l'auteur, qui n'omet rien, ni les *Bacchanales*, ni les fêtes *Florales* ou des courtisanes, ni le *lavage de Vénus,* ni le rite des *pieds nus*, et leur oppose constamment nos fêtes, nos saints et nos mystères. Parfois les énonciations du calendrier donnent lieu à de savantes digressions. Je citerai notamment celle qui vient à propos des fêtes de Cybèle.

On sait que la statue de cette déesse, que l'on lavait soigneusement comme celle de Vénus, n'était autre qu'une pierre noire et informe, apportée de Pessinunte en l'an 541. Ce culte étrange d'une pierre n'était pas particulier à Rome. On le retrouve à Paphos, où Vénus était adorée sous la forme d'une borne, *metæ modo*, dit Tacite. A Emesse, pareil cône qui figurait le soleil ; à Laodicée, on nous parle de *pierres divines.* La Médie, la Scythie, l'Inde, le Thibet, ont également leurs pierres sacrées, et ne pourrait-on pas croire que les *pierres levées,* les *cromlechs,* les *dolmens* que l'on rencontre dans les pays les plus différents, tiennent de près ou de loin à la même famille ?

Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est que longtemps avant la pierre de Paphos et celle de Pessinunte, nos livres saints eux-mêmes associaient l'idée de pierre à celle de Dieu. M. Bonnetty cite d'abord Moïse employant le mot de pierre (tsour), pour celui de Dieu, dans son célèbre cantique ; puis David répétant plusieurs fois: *Elohim est ma pierre... la pierre de mon salut.* Vient ensuite la *pierre angulaire* de David et d'Isaïe, qui sera rappelée aux jours de l'Homme-Dieu. Saint Paul dira nettement : *Petra erat Christus* (la pierre c'était le Christ) [1]. Saint Pierre l'appellera la pierre vivante, *lapidem vivum* [2] et Jésus lui-même imposera à Simon-Barjona le nom de *Pierre,* comme au fondement de son Église. C'est cette idée de

[1] *Cor.* X, 4.
[2] I. Petr. II, 4.

Digitized by Google

fondement qui avait évidemment fait donner même à Dieu le nom de pierre dans la langue sémitique, d'où elle s'était répandue, en s'altérant, chez tous les peuples. Mais M. Bonnetty ne s'arrête pas là; il remonte de siècle en siècle jusqu'à la pierre de Jacob, 1777 ans avant notre ère, cette pierre que le patriarche érigea debout comme un autel, au lieu où il avait vu l'échelle mystérieuse du haut de laquelle Dieu lui avait renouvelé les promesses faites à ses pères. « Cette pierre, dit Jacob, sera la maison d'Elohim », et il l'arrosa d'huile. Or, nous fait remarquer M. Bonnetty, l'onction des pierres sacrées devint d'usage chez tous les peuples, preuve vivante d'une tradition dont nos livres saints indiquent seuls l'origine.

Ainsi, M. Bonnetty ne laisse passer aucune question sans la traiter et l'approfondir; c'est tantôt celle des sybilles, tantôt celle des pierres, tantôt celle de la Circoncision ou même une question qui au premier abord semble futile, celle de la crémation des renards. Comment expliquer cet usage romain de brûler des renards en plein cirque, le huitième jour des fêtes de Cérès? On lançait ces renards, dit Ovide, avec des torches enflammées liées sur leur dos. Ils étaient deux et attachés par la queue, comme ceux de Samson. Ajoutons, et ceci, croyons-nous, dit M. Bonnetty, n'a jamais été remarqué, c'est que l'épithète de *brûleur* et de *queue flamboyante*, a été attachée aux renards chez les Grecs, et il cite Pindare, Aristophane, Lycophron, Aristote, etc. D'où l'on peut conclure, avec toute vraisemblance, que ce sont les renards de Samson brûlant les moissons des Philistins, quatre cent vingt-deux ans avant la fondation de Rome, qui étaient de nouveau brûlés dans leurs descendants aux fêtes de la déesse des moissons.

Le quatrième volume de M. Bonnetty est entièrement consacré à Jésus-Christ et aux événements qui se produisirent de son temps dans le monde. Déjà il nous avait parlé dans les autres volumes de la naissance de Jésus et des circonstances qui l'accompagnèrent. Le massacre des Innocents avait été spécialement le sujet d'une dissertation très-érudite. Il est, au reste, bien remarquable que, si divers au-

Digitized by Google

teurs, prompts à critiquer l'Évangile, ont nié plus ou moins ce massacre, Munck, écrivain juif et rationaliste, ne le conteste nullement. « La vérité historique du massacre des Innocents de Bethléem, dit-il, a été mise en doute, parce que Josèphe n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, ce massacre était peu de chose dans la longue série des crimes commis par Hérode, et l'historien a pu le passer sous silence. Dans la petite ville de Bethléem et dans ses environs il pouvait à peine exister dix à douze enfants mâles au dessous de deux ans. On trouve une trace de ce fait dans un passage de Macrobe [1]. » — Le nombre des victimes importe peu ; ce qui importe c'est le fait. Qui croira d'ailleurs qu'une ville, toute petite qu'elle fût, et TOUS *ses environs* ne comptassent que cinq ou six naissances mâles par année?

M. Bonnetty nous donne sur l'enfance de Jésus, d'abord le récit biblique, puis différents autres détails contenus dans les Apocryphes, non qu'il leur attribue une importance que leur refuse l'Église, mais parce qu'ils témoignent d'anciennes traditions comme nos vieilles chroniques.

Quant à la vie active du Sauveur, il l'étudie toujours au point de vue de la transformation de l'humanité. Les titres de beaucoup de chapitres l'indiquent clairement : — « Jésus rénove la notion de béatitude ; — Jésus ennoblit la mission de ses disciples ; — Jésus rénove la manière de secourir les pauvres ; — Jésus rénove la forme de la prière et en donne le plus parfait modèle ; — Jésus rénove les dispositions que doivent avoir les hommes à l'égard des biens de ce monde ». — Cette manière est assurément des plus pratiques. C'est plus qu'une histoire, c'est une suite de conclusions.

Mais l'espace nous manque ; bornons-nous à résumer l'impression générale du livre : l'antiquité païenne nous est peu connue et mal connue ; depuis trois siècles, nous avons plus ou moins nettoyé ses auteurs de manière à leur faire une réputation d'honnêteté à laquelle ils avaient peu de droits. Ses philosophes ont émis, il est vrai, d'admirables maximes, mais qu'on aurait tort de leur

[1] *Univers pittoresque.* Palestine, p. 559.

Digitized by Google

attribuer en propre, car on en retrouve la source, traditionnellement, historiquement, dans la révélation primitive. Ce qui leur appartient, ce sont leurs incertitudes finales, c'est leur scepticisme ou leur panthéisme. Nous sommes habitués à parler des superstitions païennes; le mot est juste, mais ne dit pas tout. Il semble, en effet, indiquer que tout était faux dans la croyance; on y remarque cependant quelque chose de vrai et de fondamental; c'est la croyance au démon, qui, par suite du pacte fait avec Adam, n'était devenu que trop le maître de la société. Il y avait son culte, ses prêtres, ses victimes et même ses prodiges. L'Écriture en cite plusieurs exemples; l'histoire en cite d'autres. Par ses oracles, par ses augures, par ses *initiations*, ses *consécrations*, le démon dominait tout, gouvernait tout, dans la cité non moins que dans le temple, au camp non moins que dans la cité. Il était tellement chez lui dans le monde que la corruption y était profonde, générale, éhontée. L'idée de chasteté y survivait cependant comme un lointain souvenir; mais la chasteté elle-même n'existait plus, et le vice contre nature était devenu l'habitude même des philosophes. Eh bien, c'est ce *pacte de malheur* que Jésus-Christ est venu *déchirer et clouer sur la croix*, suivant le mot de saint Paul que M. Bonnetty rappelle. Jésus, le *Verbe*, la parole de Dieu, le *Tao* des Chinois, le *Logos* des Grecs, le *Ratio* des Latins, est venu tout réparer et tout accomplir. Satan avait dit au premier homme et à la première femme : « *Vous serez comme des dieux* »; promesse menteuse mais qui devait se vérifier avec Jésus-Christ. On a vu, dans la langue chrétienne, le mot d'*Homme-Dieu* qui ne se trouve en aucune autre langue, et l'homme participera lui-même à la Divinité par sa participation au corps de Jésus-Christ : — « Nous serons dieux par participation, suivant le mot d'un grand maître de la vie spirituelle, comme Dieu est Dieu par nature [1]. »

Et le corps de l'homme, ce corps qui a été jeté dans la fosse comme un animal, aura, lui aussi, son immortalité; il ressuscitera, *spirituel* et glorieux, « glorieux, sans doute, dit M. Bonnetty, car la

[1] Mgr Gay. — *De la Vie chrétienne*, 2e édition. t. 1er, p. 30.

Digitized by Google

parcelle divine, dont il s'est nourri, n'a pu périr, et en réalité, ce sera surtout cette parcelle divine qui se montrera avec éclat. Certes les prophètes et saint Paul ont eu bien raison de dire que « ni l'œil n'a vu ni l'oreille n'a entendu, ni le cœur de l'homme n'a senti ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment [1].... »

« Nous n'avons pas besoin de dire en finissant, ajoute M. Bonnetty, que nous soumettons tout notre ovvrage à la révision et à l'approbation de ce Chef de l'Église, assisté de Jésus pour conserver intacte la vraie doctrine. Nous avons touché à une foule de questions délicates, obscures, souvent nouvelles et où, avec la meilleure volonté, l'erreur a pu se glisser. Nous désavouons tout ce que l'Église désapprouve et nous approuvons tout ce qu'elle approuve. Telle a été notre volonté dans tous nos travaux et telle elle sera jusqu'à la fin [2]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Isaïe*, LXIV, 4. *Paul*. 1. *Cor*. II, 9.
[2] T. IV, p. 1040.

Digitized by Google

LOUIS DE LÉON

Lorsque la mort vint enlever, au printemps de la vie, le poète dont nous crayonnons la notice, la Bretagne perdit peut-être celui de ses enfants qui lui promettait le plus de gloire. Tout, en effet, dans les œuvres précoces de l'auteur, révèle une nature d'élite, tendre et généreuse, une âme noble et forte, des idées larges et belles, une instruction solide, un talent supérieur.

Louis de Léon naquit à Rennes le 6 janvier 1818.

Son père, véritable savant et excellent chef de famille, voulut lui-même commencer l'éducation de son dernier fils. Après avoir été son précepteur jusqu'en seconde, il l'envoya au collége royal de Rennes où le futur poète obtint de très-grands succès. Ses études terminées, il devint promptement un homme rempli de brillantes qualités, aimable, gracieux, spirituel; son entrée dans le monde fut un triomphe.

Dès cette époque, Louis quittait parfois les bals et les soirées pour rechercher la solitude, lire ses poètes chéris, dont les récits l'éblouissaient et exaltaient son imagination ardente. Que de fois l'aurore le surprit composant des vers empreints de cette douce mélancolie qui s'empare de tout cœur de vingt ans.

Digitized by Google

Dernier chant.

Personne ne m'a dit: Pauvre enfant qui soupire,
Viens vider avec moi la coupe du bonheur,
Et j'aurai désormais de doux chants pour ta lyre,
Une âme pour ton cœur.

J'ai vu des gens partout ne sachant que maudire;
On leur montrait le ciel, ils vous ouvraient l'enfer!
Et passaient sur la borne où la misère expire,
Avec un rire amer!

Et lors je me suis tu, car à ces poésies
Je ne veux pas mêler des accords plus stridents;
Qu'elles restent toujours et pures et fleuries,
Doux pensers de vingt ans;

Afin qu'un jour — alors que la vieillesse sombre
Abreuvera mes jours d'amertume ici-bas,
Et que la triste mort projettera son ombre
Au devant de mes pas,

Je dise en les voyant : — « O mes jeunes années,
O mes rêves si purs et mes chants d'autrefois,
Doux échos de mon âme, aux heures fortunées,
Que j'aime votre voix!

Enivrantes saveurs, coupes de fleurs ornées,
Quoi! détruites si tôt! quoi! vides pour jamais!
Si peu d'heures, mon Dieu, de parfums couronnées
Pour tant de jours mauvais! »

Ainsi dirais-je alors, et mon âme ravie
Rappellerait encor les anciens jours heureux,
Jusqu'à ce que la mort, cet écho de la vie,
Me lançât dans les cieux.

Mais maintenant silence! Adieu donc, ô ma lyre,
Adieu donc, mes accents et d'amour et de foi;
Car il n'est que douleurs pour le cœur qui soupire,
O mon âme, endors-toi!

16 juin 1839.

Dans d'autres moments, au contraire, le tonnerre grondait au

Digitized by Google

cœur du poète, et des vers hardis, énergiques, d'un coloris éclatant, d'une fougue capricieuse, naissaient de ce brûlant cerveau. Ils rappellent les strophes enivrantes d'Alfred de Musset, son maître, dont il semble s'être inspiré. En voici des fragments :

Le Siècle.

Dans vos rêves, ami, lorsque, vous élevant
Comme un aigle sublime, au haut des airs planant,
Pensif, vous regardez de votre âme profonde
Ce cloaque fangeux où se roule le monde,
Oh ! n'entendez-vous pas des bruits sourds et confus
De gouffres s'entrouvrant, de flots sans cesse émus,
Comme le craquement d'un navire qui sombre,
Heurtant à chaque pas des obstacles sans nombre,
Et qui cependant porte à son bord dévasté
Le vaste monument de la société ?

. . . . . .

Ne prenez pas au moins pour le bruit de la vie
Le bruit de notre râle et de notre agonie.
Dites-moi, jeunes gens, est-ce que nous vivons ?
L'air ne manque-t-il pas partout à nos poumons ?
Il est dans tous les cœurs un horrible malaise;
Oui, le monde, aujourd'hui, fait comme il est nous pèse;
On ne sait où se prendre, on doute du chemin,
Et tout ce qu'on saisit se brise dans la main.
Dans la soif d'avenir qui partout nous dévore,
On pousse, on se remue et l'on s'agite encore;
Tous se pressent de vivre, ont hâte de finir,
Comme si Dieu criait : Monde, tu vas mourir;
Comme s'il était là, devant nous, un génie
Avide, dévorant la part de notre vie;
Comme si s'abîmait le sablier du temps
Faisant crouler le sol sous les pieds des passants !...

. . . . . .

Oh ! c'est vraiment pitié que cette pauvre terre,
Qui, dans son fol orgueil, prend pour de la lumière
L'étincelle de feu qui jaillit d'un pavé,
Ou quelques feux follets d'un limon soulevé.

Digitized by Google

Pleurons. — Vous voyez bien déjà qu'elle agonise ;
Qu'elle en est arrivée à sa dernière crise;
Qu'on peut sonner son glas, que c'en est bientôt fait,
Que la lampe s'éteint et meurt à son chevet;
Qu'il est écrit : Assez! sur son front rouge encore,
Mais que la maladie et la fièvre colore;
Car ce point éclatant où s'attachent vos yeux,
Qui neige l'horizon comme un astre des cieux,
Ce n'est pas la splendeur d'une aube qui nous touche,
Mais les cheveux blanchis d'un vieillard qui se couche!
Non, ce n'est pas l'aurore au loin qui resplendit,
Mais les derniers rayons du soleil qui s'enfuit!
Nulle part sous mes pieds d'arbustes qui fleurissent;
Rien que le triste bruit des feuilles qui jaunissent;
Partout le pâle automne et jamais le printemps.
Oh! la terre a séché sous l'empreinte du temps.

27 janvier 1839.

Louis de Léon se lia d'une étroite amitié avec cette jeunesse privilégiée qui fonda dans le chef-lieu de la Bretagne, en 1837, le journal *le Foyer*. J'ai fait ailleurs l'éloge de cette feuille, rédigée par des jeunes gens qui tous se sont fait un nom dans les lettres. C'est là que j'ai recueilli les premiers élans poétiques de notre héros, œuvres charmantes qui, plus tard, furent réunies en un volume, intitulé *la Tragédie du monde*.

La poésie n'occupait pas tous ses instants : l'histoire, la politique, les questions sociales mêmes avaient leur tour. Légitimiste de race et de conviction, on ne le vit jamais froisser les amis qui ne partageaient pas ses opinions. Modéré dans la discussion, ses saillies fines et caustiques ne blessèrent jamais personne et furent toujours marquées au coin du bon goût.

Vers la fin de 1842, Louis se rendit à Paris, où il fit la connaissance de Théophile Gautier et d'Alfred de Vigny, qui, les premiers, l'encouragèrent dans ses travaux littéraires et cherchèrent avec lui un éditeur pour son volume de vers. *La Tragédie du monde* parut en 1843, chez Charpentier. Ce volume fit sensation. Tous les journaux de Paris et de la Bretagne en rendirent compte et prodiguèrent à l'auteur les plus grands éloges.

Digitized by Google

Les pièces les plus marquantes de l'ouvrage sont, à mon avis, *la Tragédie du monde*, fougueuse satire où le poète s'élève à de grandes hauteurs, et *Mon Enterrement*, pièce bizarre, fantastique, gaie parfois jusqu'au fou rire et à côté triste jusqu'aux larmes. L'auteur a dû y mettre une partie de son cœur. Beaucoup d'autres se distinguent par l'originalité des idées, par la douceur et l'harmonie des images, par une hardiesse de pensées et d'expressions bien rares à l'âge du poète.

Hélas ! le bonheur de notre compatriote ne fut pas de longue durée. Rappelé à Rennes par son frère, il y revint pour recevoir le dernier baiser de son père bien-aimé. Avec une organisation aussi impressionnable que la sienne, cette mort le rendit fou de douleur; bien du temps passa avant qu'il lui fût possible de reprendre ses occupations habituelles.

Cependant, poussé par ses amis, Louis recommença ses travaux et voulut même faire une seconde fois le voyage de Paris, pour publier de nouvelles œuvres. Son portefeuille renfermait alors une petite pièce délicieuse qu'il destinait au Vaudeville, et un roman, ayant pour titre *la Dame de cœur*, qui est resté inédit.

Au moment où il s'apprêtait à partir — sa place avait été retenue à la voiture, — la fièvre typhoïde, qui régnait à Rennes, s'empara de lui; sa maladie, qui dura vingt et un jours, ne fut qu'une agonie des plus douloureuses, et il succombait, le 11 mai 1843...

Une notice fort intéressante fut publiée à l'époque sur Louis de Léon, par M. de la Durantais. J'aurais désiré la consulter; malgré mes recherches, il m'a été impossible de me la procurer.

La famille du poète, résistant à bien des supplications, n'a pas consenti à autoriser l'impression des œuvres posthumes de Louis de Léon.

M. Ange de Léon, son frère, est mort aussi à Rennes (en 1874), où il était, à juste titre, honoré et estimé pour les services qu'il a rendus comme maire de cette ville. Il avait voué sa vie à la défense des intérêts de notre pays, sur lesquels il a laissé de nombreux écrits.

ADOLPHE ORAIN.

Digitized by Google

L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE

AU XV SIÈCLE *

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne* vient de publier, sous ce titre, un nouveau volume. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse, avec citations nombreuses, des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, plus, 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484. — Pour faire connaître à nos lecteurs cette importante publication, nous en reproduisons ici trois morceaux : 1° l'introduction, — 2° la liste des incunables bretons ou livres imprimés avant 1500, — 3° la conclusion.

Introduction.

Si les bibliophiles sont, comme leur nom le dit, les amis des livres, leur premier devoir est de s'occuper des livres et de l'art qui les produit, de l'imprimerie et de son histoire dans chaque pays et dans chaque province, de ses origines si intéressantes, si peu connues, et surtout des curieux monuments qui sont comme les langes de son berceau et ont pris de là le nom vénéré d'*incunables*.

* Voici le titre complet du volume : L'IMPRIMERIE EN BRETAGNE AU XVe SIÈCLE, *étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction de la plus ancienne impression bretonne*, publiée par la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS. *Nantes*, M. DCCC. LXX. VIII. — Titre rouge et noir, lettres ornées, fleurons, culs-de-lampe, papier vergé; fac-simile sur papier teinté ; tiré in-4° pour les membres de la Société exclusivement; et in-8° à 150 exemplaires numérotés, en vente chez A. Claudin, libraire, 3, rue Guénégaud, Paris. Prix, 12 francs.

Digitized by Google

La *Société des Bibliophiles Bretons* l'a ainsi compris. Elle a voulu que l'une de ses premières publications fût consacrée à l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne, à l'étude approfondie des incunables bretons.

L'art typographique fit son entrée en Bretagne en 1484, quatorze ans après sa première apparition à Paris. Les œuvres qu'il produisit dans notre province pendant le XVe siècle, celles du moins que l'on connaît ou dont on a la trace, ne sont pas nombreuses : vingt-deux seulement; mais elles ont un caractère qui les distingue de la plupart des incunables des autres provinces de France, et qui leur assure un rang à part.

Ailleurs, ce qu'on imprime d'abord, ce qui compose presque entièrement la série du XVe siècle, ce sont des livres usuels et de pratique : de la théologie et de la liturgie (heures, missels, bréviaires), de la jurisprudence (coutumes, formulaires), des livres classiques (grammaires, dictionnaires, etc.), et, sauf les coutumes, à peu près tous en latin.

En Bretagne, sur vingt-deux incunables, il y a cinq volumes de jurisprudence (nos 9, 11, 14, 21, 22 de la liste des incunables donnée ci-dessous), une paire d'heures (n° 20), un dictionnaire (n° 15); encore ces deux derniers livres sont-ils de l'avant-dernière année du XVe siècle. Les quinze autres ont tous un caractère littéraire ou légendaire très-marqué et parfois même très-original; dix sont en vers, tous en langue française; sur toute la série on ne rencontre le latin que dans le volume d'heures et dans le dictionnaire, où il se mêle au français et au breton.

Fond et forme, tout est intéressant dans ces vieux et rarissimes volumes, la première moisson typographique issue du sol breton. Jusqu'ici pourtant on n'y a guère pris garde : du fond on ne s'est jamais inquiété, de la forme très-peu.

C'est encore le *Manuel* de Brunet qui fournit le plus de renseignements; il donne le titre de la plupart de nos incunables, la souscription de quelques-uns, la description de deux d'entre eux (*Coutume* de Tréguier et première édition de Meschinot).

Digitized by Google

Avec ces renseignements, auxquels il a ajouté peu de chose, feu M. Jausions a dressé une liste méthodique à peu près complète des impressions bretonnes du XVe siècle, où il s'est pourtant glissé quelques erreurs que nous aurons occasion de relever. En publiant cette nomenclature [1], on l'a décorée du titre de *Description*, qui ne peut y être appliqué.

Dans son *Histoire de l'imprimerie en Bretagne* [2], M. Toussaint Gautier donne des noms et des renseignements curieux pour les trois derniers siècles; mais il ne s'est, pour ainsi dire, pas occupé du XVe siècle. Il se trompe sur les dates. Il rapporte au duc breton François II, mort en 1488, l'introduction de l'imprimerie à Nantes, qui est de 1493. Il met au 26 mars 1484 l'édition de la *Coutume*, donnée à Rennes en 1485, pour n'avoir pas remarqué qu'en ce temps-là le millésime de l'année change à Pâques, et que, par suite, toutes les dates du 1er janvier au 2 avril 1484, inscrites dans les documents de l'époque, se rapportent réellement à l'année 1485.

Feu M. de Kerdanet, qui eut le mérite d'attirer le premier l'attention sur nos incunables [3] était tombé, quarante ans plus tôt, dans la même méprise que M. Toussaint Gautier; elle l'avait mené à troubler tout l'ordre chronologique des impressions de Bréhant-Loudéac: trouble qui a passé de là dans la *Biographie bretonne* de M. Levot [4]. M. de Kerdanet fait aussi de Pierre de Nesson (auteur de l'une des pièces imprimées à Bréhant-Loudéac) un « officier de Jean Ier, duc de *Bourgogne*, en 1420 [5] « tandis qu'il était attaché à

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 459 à 464. — D. Plaine a publié ce document à la suite de son *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Bretagne*, travail rédigé presque entièrement sur les recherches, notes et papiers laissés par feu M. Jausions.

[2] Brochure de 62 pages in-8°, imprimée à Rennes en 1857, voir p. 7 et 8. L'auteur de ce travail est un laïque, quoique D. Plaine l'intitule « Mr l'abbé ». (*Ibid.*, *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 243.)

[3] *Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, par D. Miorcec de Kerdanet, avocat. Brest, impr. Michel, 1818, in-8°, p. 62 à 67.

[4] Tome I, p. 482, art. *Crez*.

[5] Il faudrait dire 1419, car Jean-sans-Peur périt cette année-là, à Montereau, le 10 septembre.

Digitized by Google

Jean Ier, duc de *Bourbon*, pris par les Anglais à la bataille d'Azincourt en 1415 et mort en 1433 [1]. C'est changer un armagnac, patriote français et anglophobe, en bourguignon anglophile: erreur fidèlement reproduite quand on a publié le travail de M. Jausions [2].

Une autre faute, bien facile à éviter, où sont tombés, comme moutons de Panurge, presque tous les bibliographes étrangers à la Bretagne [3] qui ont parlé des impressions de Bréhant-Loudéac, c'est de confondre cette paroisse rurale avec la ville de Loudéac, chef-lieu d'arrondissement du département des Côtes-du-Nord. L'un d'eux va même jusqu'à expliquer que, dans l'usage moderne, Bréhant a disparu, Loudéac seul reste. Bréhant reste aussi, quoi qu'on en dise, mais il est à quatre lieues de Loudéac, dans un autre département (le Morbihan), et simple commune du canton de Rohan, arrondissement de Ploërmel. On le nomme Bréhant-Loudéac pour le distinguer d'un autre Bréhant, que son voisinage de la petite ville de Moncontour (Côtes-du-Nord, arrondissement de Saint-Brieuc), a fait nommer Bréhant-Moncontour.

Nous ne relevons pas ces erreurs pour le vain plaisir de critiquer: plaisir qu'on pourrait sans doute prendre aussi sur nous. Nous voulons seulement montrer que jusqu'ici cette matière a été touchée bien légèrement, et prouver par là la nécessité, l'urgence de la publication actuelle de notre Société.

Voici maintenant ce que nous avons fait.

Nous avons d'abord dressé très-exactement la liste des incunables bretons, accrue de deux mentions nouvelles (nos 13 et 19), échappées jusqu'à présent aux bibliographes. Nous les avons groupés par lieux d'origine. Puis nous consacrons à chacun d'eux une notice

[1] Voir Goujet, *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 177; et la *Nouvelle biographie générale*, de F. Didot, t. XXXVII, col. 777.

[2] *Revue de Bret. et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 460.

[3] Entre autres, Panzer, *Annal. typograph.*; Brunet, *Manuel*, 5e édit. II, 783; M. Deschamps, *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire et de l'amateur de livres* (Paris, Firmin Didot, 1870, in-8°), où on trouve l'article suivant: « LOUDEACUM, LODEACUM, Brehan-Loudeac, Brehant-Lodeac, *aujourd'hui Loudéac, ville de France (Côtes-du-Nord)*. »

Digitized by Google

spéciale, dans laquelle nous décrivons avec un soin scrupuleux l'état matériel des exemplaires que nous avons vus ; nous transcrivons non-seulement les titres et les souscriptions indiquant la date et le lieu d'impression, mais aussi, autant que possible, l'incipit et l'explicit (commencement et fin) des principales parties du volume. Ensuite nous faisons connaître le contenu et, s'il y a lieu, nous en donnons des extraits assez étendus pour permettre de juger le genre et le caractère de l'œuvre [1].

Si l'on songe qu'excepté cinq, — dont il y a jusqu'à trois exemplaires —, tous ces curieux volumes sont uniques, conservés pour la plupart dans l'admirable dépôt de la rue Richelieu, qui n'est pas plus à l'abri de certains hasards (*Dî omen avertant !*) que la bibliothèque du Louvre ou celle de Strasbourg, loin de juger superflue l'abondance de nos détails et de nos citations, on remerciera notre Société du soin pris par elle pour décrire et faire connaître ces vénérables monuments typographiques et en perpétuer le souvenir.

Notre Société a même voulu reproduire en fac-simile, tout entier, par la photogravure, le plus ancien de ces monuments, le *Trespassement Nostre Dame* ou *Trépassement de la Vierge ;* on le trouvera à la fin de ce volume. On trouvera aussi dans le texte plusieurs autres fac-simile de fleurons, de vignettes ou d'impressions, obtenus par le même procédé.

Pas de nom d'auteur sur ce volume. C'est une œuvre collective. Sans les secours, les renseignements venus de toutes parts, elle eût été impossible. Le mérite de l'entreprise appartient vraiment à la *Société des Bibliophiles Bretons.*

Elle tient à y associer trois hommes, dont elle a reçu le plus précieux concours, encore qu'elle n'ait pas l'honneur de les compter dans ses rangs : M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque

[1] Dans nos descriptions bibliographiques, nous transcrivons les titres, les souscriptions, etc., comme ils sont, sans accents, sans ponctuation ou avec la ponctuation fautive de l'original. — Dans les analyses et les citations qui les accompagnent, nous gardons scrupuleusement l'orthographe de l'original avec les *u* et les *i* consonnes ; mais nous ajoutons des apostrophes, des accents, une ponctuation régulière, et des majuscules là où il en faut.

Digitized by Google

Nationale, — M. Olgar Thierry, bibliothécaire aux Imprimés dans le même établissement, — et M. Thomas Dobrée, dont la belle collection est si renommée parmi les bibliophiles.

Liste des incunables bretons.

On a signalé dans la province de Bretagne, comme ayant été au XVe siècle le siége d'ateliers typographiques, cinq localités, — *Bréhant-Loudéac*, *Rennes*, *Tréguier*, *Lantenac* et *Nantes*, — nommées ici dans l'ordre chronologique des plus anciennes impressions attribuées à chacune d'elles.

Le nombre des incunables bretons, c'est-à-dire des livres ou livrets que l'on peut, jusqu'à présent, indiquer comme imprimés en Bretagne dans le cours du XVe siècle, monte à vingt-deux. En voici la liste :

Impressions de Bréhant-Loudéac.

1. *Le Trépassement Notre-Dame* (en vers), — décembre 1484.
2. *Les Lois des Trépassés avec le Pèlerinage de Jean de Meung* (en vers), — 3 janvier 1485.
3. *La Patience de Griselidis*, — 18 janvier 1485.
4. *Le Bréviaire des Nobles* (en vers), — 25 janvier 1485.
5. *L'Oraison de Pierre de Nesson* (en vers), — 27 janvier 1485.
6. *Le Songe de la pucelle* (en vers), — janvier 1485.
7. *Le Miroir d'or de l'âme pécheresse*, — 6 mars 1485.
8. *La Vie de Jésus-Christ*, — 30 avril 1485.
9. *La Coutume de Bretagne*, — 3 juillet 1485.
10. *Le Secret des secrets d'Aristote*, — sans date, mais évidemment contemporain des huit publications précédentes.

Ces dix impressions sont sorties d'un atelier unique, dirigé en commun par Robin Foucquet et Jean Crès.

Impressions de Rennes.

11. *La Coutume de Bretagne*, — 26 mars 1485.
12. *Le Floret en français* (en vers), — 1485.

Digitized by Google

13. *La Grande absoute de Pâques*, — sans date.

Ces trois impressions sortirent d'un seul atelier, dirigé en commun par Pierre Bellescullée et Josses.

Impressions de Tréguier.

14. *La Coutume de Bretagne*, — 17 mai et 4 juin 1485. — Imprimée par Ja. P.

15. *Le Catholicon breton*, dictionnaire breton-latin-français, — 5 novembre 1499. — Imprimé par Jean Calvez.

Impressions de Lantenac.

16. *Le Doctrinal des nouvelles mariées* (en vers), — 5 octobre 1491.

17. *Les sept Psaumes en français* (traduction en vers), — sans date.

Ces deux impressions sortirent de l'atelier de Jean Crès, qui avait été l'associé de Robin Foucquet à Bréhant-Loudéac.

Impressions de Nantes.

18. *Les Lunettes des Princes de Jean Meschinot* (en vers), 1re édition, — 15 avril 1493.

19. *Même ouvrage*, 2e édition, — 8 juin 1494.

20. *Heures à l'usage de Nantes*, — 27 janvier 1499.

21. *Table de la Coutume de Bretagne*, — sans date.

22. *Ordonnance de Charles VIII*, — sans date.

Ces cinq impressions sortirent de l'atelier d'Étienne Larcher.

Cette liste nous fournit seulement sept noms d'imprimeurs, dont un n'est même indiqué que par son initiale, savoir:

Robin Foucquet, qui exerça à Bréhant-Loudéac;

Jean Crès, à Bréhant-Loudéac et à Lantenac;

Pierre Bellescullée, Josses } à Rennes;

Ja. P...., Jean Calvez } à Tréguier;

Étienne Larcher, à Nantes.

Digitized by Google

Nous allons maintenant donner la description bibliographique de ces vingt-deux incunables, avec analyse et citations de ceux que nous avons pu examiner à loisir.

(Suit la description et l'analyse des vingt-deux incunables bretons, avec force citations intéressantes, et remplissant environ 150 pages).

Conclusion.

Des faits et des études qui précèdent essayons de dégager quelques résultats pour l'histoire des origines de l'imprimerie en Bretagne.

En voyant, la même année (1484-1485), presque au même instant, l'art typographique se révéler sur trois points de notre province notablement éloignés les uns des autres (Bréhant, Rennes, Tréguier), on ne peut manquer d'attribuer d'abord cette triple manifestation à une cause unique, assez puissante pour agir simultanément dans toute la Bretagne, c'est-à-dire à l'influence du souverain, le duc François II, très-sympathique aux lettres, aux arts, aux études. On est même un peu tenté de s'étonner qu'Angers ayant eu l'imprimerie en 1477, Poitiers en 1479, Caen en 1480, ce prince ait autant tardé à l'introduire chez lui.

Quand on regarde les faits de près, il se trouve que le duc n'y est pour rien.

A Bréhant-Loudéac, c'est un seigneur, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, — pas même, malgré son grand nom, un grand seigneur — qui appelle les imprimeurs, les protége et fait les frais de leurs premières impressions. A Rennes, c'est un bourgeois, Jean Hus. A Tréguier, ville tout ecclésiastique où le duc n'avait rien, ce ne peut être que l'évêque ou quelque membre du chapitre.

La simultanéité des trois éditions de la *Coutume de Bretagne*, publiées en 1485 à Rennes, à Tréguier et à Bréhant-Loudéac, a porté quelques auteurs à croire que l'imprimerie avait surgi en Bretagne comme auxiliaire du patriotisme breton contre les projets d'annexion de la cour de France. On eût cherché un moyen d'exciter,

Digitized by Google

de fortifier ce patriotisme dans l'impression et la diffusion des monuments du droit national [1].

Cette hypothèse n'a rien de solide. La Coutume de Bretagne, — même avec les *Constitutions et établissements* qui la suivent dans les trois éditions de 1485 — la Coutume contient exclusivement la législation civile et la législation féodale *interne* de la Bretagne ; elle règle les droits des Bretons entre eux, les formes de la procédure devant les juridictions de Bretagne, mais on n'y trouve pas un mot touchant de près ou de loin à la question de l'indépendance bretonne.

Si l'impression de la Coutume de Bretagne eût pu être considérée comme une arme contre les prétentions du roi de France, le roi ne l'eût pas laissé imprimer chez lui. Or, la première édition de notre coutume est celle de Paris de 1480. En 1485, l'imprimeur Martin Morin, à Rouen et fort ostensiblement, en fit une autre, véritable contrefaçon de l'édition qui venait de paraître à Rennes. Enfin, en cette année 1485, dans cette même ville de Rennes, de la même presse qui venait d'imprimer la *Coutume* sortait le *Floret en franczoys*, qui commence et finit par un éloge pompeux de la France et de son roi.

La triple édition de la Coutume en 1485 n'a donc pas la signification qu'on lui prête, et n'indique nullement la cause qui introduisit l'imprimerie en Bretagne.

L'art typographique — avons-nous dit — était depuis plusieurs années établi à Poitiers, à Angers, à Caen, tout autour de la frontière bretonne ; il est donc tout naturel qu'en s'étendant de proche en proche, il ait tenté de franchir cette frontière, attiré, favorisé en cette entreprise par un gentilhomme lettré (Jean de Rohan), dont le goût particulier imprima aux premières productions de la typographie bretonne ce caractère littéraire signalé dans notre Introduction, qui les marque et les distingue de celles des autres provinces.

[1] D. Plaine, *Essai sur l'imprimerie en Bretagne*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, 2e semestre, p. 247.

Digitized by Google

La première apparition de l'imprimerie en Bretagne fut singulièrement féconde. Quatorze volumes, gros ou petits, en une seule année (1484-85) jaillissent de notre sol. Mais cette plantureuse moisson est suivie immédiatement d'une disette soudaine et absolue, disons mieux, d'une éclipse totale et prolongée de la typographie bretonne. Tréguier, qui avait produit un seul ouvrage, se repose quatorze ans; Rennes, quarante (jusqu'en 1524); Bréhant, toujours. Bréhant s'était épuisé dans cette poussée merveilleuse qui avait mis au monde en quelques mois dix impressions. Passé 1485, pendant six ans, on n'imprime pas une ligne en Bretagne.

C'est que les industries nouvelles, surtout celles qui s'adressent à l'intelligence, ont besoin de calme pour vivre. En 1485, la paix, la prospérité régnait en Bretagne. En 1486, sur la frontière française se forma un gros orage; vers la fin de cette année il grondait; au début de la suivante il éclata. Là commença cette cruelle guerre de cinq ans, dont le principal épisode fut la bataille de Saint-Aubin du Cormier et le résultat final l'annexion de la Bretagne à la France. Parmi les brutalités, les calamités, les misères de cette lutte, l'imprimerie ne pouvait vivre. Les maîtres étrangers, Foucquet et Bellescullée, qui l'avaient apportée en Bretagne, quittèrent le duché. C'est sûr pour Bellescullée, qu'on retrouve à Poitiers; Foucquet ne paraît plus nulle part.

Josses et Crès, compagnons de ces deux maîtres, mais (selon toute apparence) Bretons, restèrent en Bretagne. On ne sait rien de Josses, sinon qu'il ne suivit pas son maître en Poitou. Crès fit mieux. En octobre 1491, quand la guerre commença de s'apaiser [1], il rétablit un petit atelier, non plus à Bréhant-Loudéac, c'est-à-dire en pleine campagne — ce lieu n'eût pas été sûr, — mais dans l'abbaye de Lantenac, protégée par son caractère religieux et par le

[1] A cette date, la duchesse Anne de Bretagne, enfermée dans Rennes, résistait encore énergiquement; mais dans le reste du duché, le roi de France était le maître et agissait en souverain sans aucune opposition, au point de convoquer les États (D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, III, 705). Il n'y avait plus de guerre, et surtout pour les amis des Français et des Rohan, la sécurité était dès lors rétablie.

Digitized by Google

proche voisinage d'une forteresse du vicomte de Rohan (la ville et le château de la Chèze). Cette imprimerie ne produisit guère et eut peu de durée : elle ne put survivre au protecteur de Crès, Jean de Rohan, sire du Gué de l'Isle, mort en 1493.

Heureusement, cette année même (1493), Étienne Larcher avait installé à Nantes un atelier typographique destiné à une longue existence, et qui débuta par une œuvre toute bretonne (les *Lunettes des princes*), dont le caractère nous porte à reconnaître — ou, si l'on veut, à deviner — dans la fondation de cette imprimerie et dans le choix de son premier livre, l'intervention de la duchesse-reine Anne de Bretagne. Étienne Larcher imprimait encore en 1499. Après lui, l'atelier de Nantes fut successivement dirigé par son fils Guillaume (1501), par Tourquetil (1507), par Baudouyn (1517), etc. Cette fois l'imprimerie était vraiment fondée en Bretagne ; elle ne devait plus cesser de fonctionner dans notre province et de s'y développer de plus en plus.

A d'autres le soin de continuer son histoire. Aux Bibliophiles Bretons le mérite d'en avoir posé la première pierre.

Digitized by Google

LES NOYADES DE NANTES*

XII

Les horreurs de ce temps sont telles que l'on doit considérer, en quelque sorte, comme une question accessoire celle de savoir si l'on fit une noyade spéciale d'enfants, ou si, tout au moins, il n'y eut pas un nombre important d'enfants précipités dans la Loire. M. Berriat Saint-Prix [2] se refuse à admettre le fait d'une noyade spéciale, et il croit que ce bruit aura pris naissance à l'occasion de cadavres d'enfants morts de maladie jetés en grand nombre dans le fleuve. Selon cette hypothèse, qui du reste ne repose sur aucun fondement, les témoins Moutier, Thomas, Phelippes [3] se seraient mépris en transformant un fait étrange, mais nullement délictueux, en une noyade de trois à quatre cents enfants.

J'ignore quel était le nombre exact des enfants enfermés à l'Entrepôt, mais certainement le nombre en était très-considérable. Vial nous apprend que ceux qui avaient été, à la suite de la préten-

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 32-45.

[1] Déclaration de J.-B. Giraud, directeur des postes à Nantes. *Pièces remises à la Commission des Vingt et un*, p. 13. V. aussi, p. 70, précis des Débats par Leblois.

[2] *La justice révolut.*, p. 79.

[3] Voir leurs dépositions. *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 319, 260, 236.

Digitized by Google

due amnistie de Westermann, abrités à Angers, dans l'église Saint-Maurice, furent envoyés à Nantes [1]; de plus, à la suite de la bataille de Savenay (3 nivôse, 23 décembre), trois cents enfants furent mis à l'Entrepôt, soit par les ordres du Comité révolutionnaire, soit par les ordres du district [2]. Que sont devenus tous ces enfants?

Le conseil général de la Commune, sur le rapport qui lui avait été fait qu'il se trouvait, à l'Entrepôt, des femmes enceintes, des jeunes filles attaquées de la petite vérole, des enfants, avait décidé « que les enfants seraient mis dans quelques maisons d'infirmerie et que les femmes seraient mises à la ci-devant communauté de Saint-Charles, pour y recevoir les secours nécessaires à leur état, le présent étant revêtu préalablement de l'approbation du représentant du peuple [3]. » L'intention était bonne, mais le Conseil général de la Commune était parfaitement impuissant. Des citoyens et des citoyennes, émus de pitié pour ces enfants, allèrent en réclamer à l'Entrepôt, et on leur en délivra; quelques jours après, le 9 nivôse, 29 décembre, le Comité révolutionnaire prenait un arrêté qui devait paralyser toutes les bonnes volontés [4].

Le général Kléber était alors à Nantes, revenant de Savenay, et Savary y était aussi. « Kléber, rapporte celui-ci dans ses Mémoires, vint me trouver sur les neuf heures du matin; il paraissait vivement affecté. Il venait de lire dans un carrefour un avis du Comité révolutionnaire, qui enjoignait à tous les citoyens à qui il avait été permis de retirer du dépôt des enfants vendéens et de les élever, de les reconduire à cet antre d'infection sous peine d'être traités comme suspects. A ce récit, je dis à Kléber que j'allais courir chez Carrier pour savoir ce que cela signifiait. — Je doute, me dit Kléber, que tu obtiennes plus de succès de cette nouvelle démarche; n'importe, va... J'entre dans sa chambre; il était encore au lit, il paraît

[1] *Discours* de Vial déjà cité, p. 157.
[2] *Bullet. du Trib. rév.*. Dép. de Chaux, VI, 232; de Bignon, VII, 32.
[3] Arrêté du 6 nivôse an II, 26 décembre 1793. (Arch. municip.)
[4] *Bull. du Trib. révol.*, VI, 323.

Digitized by Google

effrayé en entendant ouvrir sa porte et me demande ce qui m'amène si matin. — A-t-on juré, lui dis-je, de faire périr tout ce qui respire dans la Vendée, jusqu'aux enfants au berceau? Cette question l'étonne; je lui parle de l'avis ou ordre du Comité; c'était une énigme pour lui. Il entre en fureur, jure, tempête, saute de son lit. » Carrier fait mander le Comité, qui arrive « le président à la tête [1]. Carrier entre de nouveau en fureur, court à son sabre, en menace le président; je le retiens. Que signifie, dit-il en jurant, cet avis du Comité concernant les enfants vendéens, et qui t'a autorisé à le faire afficher? — Citoyen représentant, répondit en balbutiant le président, le Comité a pensé qu'il ne faisait que prévenir tes intentions: il n'a pas cru te déplaire en cela. — Si dans cinq minutes le Comité n'a pas fait afficher un avis qui détruise celui-ci, je vous fais tous guillotiner [2]. » Cette scène se passait le 10 ou plutôt le 11 nivôse, car on en trouve un écho fort affaibli dans cette mention du procès-verbal de la séance du Comité du 11 où on lit : « Avis verbal du représentant Carrier, pour délivrer des enfants brigands, c'est-à-dire les filles à treize ans, et les enfants pas au dessus de quinze », avis qui fut libellé le lendemain en forme d'arrêté signé des représentants Bourbotte, Carrier et Turreau [3].

Carrier avait-il joué une comédie? On serait tenté de le croire, lorsqu'on lit sur le registre du Comité à la date du 15 nivôse (4 janvier) : « Réquisitoire à Jolly pour aller à l'Entrepôt demander au concierge les noms de ceux qui ont pris chez eux des enfants de brigands, conformément à la proclamation du Comité qui leur enjoignait de les reconduire à l'Entrepôt [4]. » La plupart de ces enfants étaient malades, écrivait Dumais, « étant arrivés avec peine, ayant presque tous mal aux pieds, moribonds, sans pouvoir bouger

[1] Goullin était alors président du Comité révolutionnaire.

[2] *Guerres des Vendéens et des chouans*, t. III, p. 31.

[3] L'arrêté est du 12 nivôse an II; il porte que les enfants au dessous de douze ans pourront être délivrés aux bons citoyens. *Suite du rapport de Carrier, représentant du peuple français, sur sa mission dans la Vendée*, p. 31.

[4] Registre du Comité, délibér. des 11 et 15 nivôse (31 déc. 1793, 4 janv. 1794) arch. du greffe. *Bull.* VI, 323.

Digitized by Google

pour aller faire leurs besoins... On parlait de les faire sortir, mais personne ne donnait d'ordres [1]. » Personne ne se souvenait que la Convention avait édicté une loi le 1er août 1793, dont l'article 8 portait que les femmes, les enfants et les vieillards de la Vendée devaient être conduits dans l'intérieur du pays.

Dumais ne fut pas le seul à s'intéresser à ces enfants. David-Vaugeois et Bignon, tous les deux membres de la Commission militaire, essayèrent d'obtenir une décision qui leur fût favorable. Le premier s'adressa à Carrier, « qui, dit-il, n'a pas ignoré que ces enfants étaient dans l'ordure jusqu'au cou. » Il avait chargé Goudet d'en informer le représentant, qui se mit en fureur et se plaignit d'être troublé dans son sommeil [2]. Le second s'était adressé à Prieur de la Marne, qui lui avait répondu d'en référer à la Convention ; Bignon écrivit au Comité de sûreté générale plusieurs fois, notamment le 18 nivôse (7 janvier), et il ne reçut pas de réponse [3]. Il se serait même adressé à Carrier, qui lui aurait répondu « que ces enfants étaient des vipères qu'il fallait étouffer [4]. »

En outre de l'arrêté signé Carrier, Bourbotte et Turreau, du 12 nivôse, dont il semble que le Comité ne tint aucun compte, un arrêté du 23, signé de Carrier seul, autorisa de nouveau les citoyens à prendre des enfants au dessous de douze ans ; et le 26 seulement le Comité s'occupa d'écrire à la municipalité pour que l'on ouvrît un registre sur lequel les citoyens inscriraient l'engagement qu'ils prendraient de nourrir les enfants [5]. C'est cet arrêté que Chaux s'est vanté deux fois d'avoir obtenu du représentant après quinze jours d'importunités [6], pour « arracher ces enfants aux fu-

[1] Lettre de Dumais, concierge de l'Entrepôt, à la Commission de salubrité (Arch. municip.). Cette lettre n'est pas datée, mais elle doit être de la première moitié de nivôse, Dumais étant tombé malade, et ayant été remplacé le 27 nivôse (16 janvier).

[2] Dép. de David-Vaugeois. *Bull. du Trib. rév.*, VII, 24.

[3] Dép. de Bignon. *Eod.* VI, 362.

[4] *Mercure français* du 15 brumaire an III, p. 287.

[5] Lettre du Comité du 26 nivôse an II, à la municipalité, à laquelle est annexé l'arrêté du 23 nivôse. (Archives municip.)

[6] *Chaux au peuple français*, p. 24. — *Supplément au mémoire de Chaux*, p. 4.

Digitized by Google

reurs de Fouquet et de Lamberty. » Voilà qui témoigne assurément en faveur de l'humanité de Chaux, mais on peut se demander pourquoi il sollicitait un second arrêté de Carrier alors qu'il en existait déjà un dont la date remontait à une dizaine de jours? De deux choses l'une, en effet : ou le premier était exécuté ou il ne l'était pas; s'il était exécuté, il était inutile d'en solliciter un second; si le premier était lettre morte, il est permis de douter de l'efficacité du second.

Le commissaire ordonnateur de la marine avait proposé de faire parmi les enfants de l'Entrepôt un choix de ceux qui lui paraîtraient capables d'être employés comme matelots sur les vaisseaux de la République [1]. Ces enfants furent réclamés, et cependant « il est constant qu'un juge de la Commission militaire s'est opposé à la délivrance de ces enfants [2]. » Le point de savoir quelle suite fut donnée à la proposition de l'ordonnateur de la marine ne fut point éclairci au procès. La réception d'une lettre de Carrier, relative aux enfants de l'Entrepôt, est mentionnée au procès-verbal du Comité du 29 nivôse (18 janvier). Malheureusement cette lettre n'a point été conservée. Elle renseignerait peut-être sur la valeur de la déposition de Moutier, le forgeron, qui habitait le quartier de l'Entrepôt, et qui prétendit que des enfants ayant été mis à part par l'ordonnateur de la marine, Carrier aurait dit à celui-ci: « Tu veux sauver ces enfants, tu es un scélérat, je te ferai guillotiner [3]. »

Toutefois, s'il est vrai que des enfants aient été noyés en masse, ils l'ont été postérieurement au 25 nivôse (14 janvier), car il résulte d'un état informe en date de ce jour, qu'il y avait encore à cette époque, à l'Entrepôt, 168 enfants mâles au dessous de quinze ans.

Plusieurs des dépositions déjà citées, celles de Griault, de Charpentier notamment, ne permettent pas de douter qu'antérieurement on avait noyé des enfants. Mais pour avoir une certitude absolue

[1] Deux lettres aux représentants, en date du 23 nivôse an II, 12 janvier 1794, l'une de David-Vaugeois, l'autre des citoyens commissaires de bienfaisance. (Papiers de la Commission militaire. Archives du greffe.)

[2] Paroles de Bignon, *Bull. du Trib. rév.*, VI, 362.

[3] Dép. de Moutier. *Eod.*, 319.

Digitized by Google

d'une noyade spéciale d'enfants, il faudrait avoir fait une étude approfondie de l'état et du personnel des prisons; je me bornerai donc pour l'instant à noter quelques témoignages:

D'abord celui de M. Michelet, que je n'enregistrerai que pour mémoire. Dans un récit très-dramatique, très-mouvementé, où il a brouillé les faits et les dates, M. Michelet dit que des centaines d'enfants (environ trois cents), disparurent dans les noyades [1].

Les autres témoignages sont empruntés aux comptes rendus du procès :

« Je sais, dit Fonteneau, marin gréeur, qu'il a été noyé beaucoup d'enfants *qui avaient été mis de côté* pour le service de la République [2]. » « A l'égard des enfants prétendus noyés, dit Goullin, je déclare que la Commission militaire doit être interpellée sur ce fait, parce qu'elle avait la surveillance de ces enfants et qu'elle a donné son adhésion au sacrifice que l'on en a fait [3]. » A cette interpellation David-Vaugeois répondit en rappelant les efforts qu'il avait tentés pour sauver ces enfants, efforts dont il a été parlé plus haut, et il termina en citant ce mot de Carrier : Point de pitié, ce sont des vipères. Bignon prit ensuite la parole pour dire « qu'en vain la Commission militaire représentait-elle à Carrier et au Comité révolutionnaire que les jeunes enfants déposés dans les prisons pouvaient être utiles aux armateurs, et qu'il fallait les leur livrer. Carrier avait prononcé l'arrêt de mort de ces enfants, il eut la barbarie de le faire exécuter [4]. » Parlant des trois cents enfants de Savenay « qui avaient été confiés au Comité et déposés à l'Entrepôt », Chaux, l'auteur des vanteries que j'ai citées, dit au Tribunal : « Lamberty et Fouquet ne s'en sont pas moins permis de les enlever [5]. » Jolly, qui passait une partie de son temps à l'Entrepôt où il était chargé d'amener les détenus à la Commission

[1] *Hist. de la Révolut.*, t. VII, p. 107 et suiv.
[2] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 346.
[3] *Eod.* VI, 261.
[4] Même page.
[5] P. 232, v. aussi précis des débats, *Pièces remises* à la Commis. des Vingt et un, p. 68.

Digitized by Google

militaire, est moins explicite, mais « il a entendu dire que les enfants auraient été noyés »; ce à quoi le président répliqua: « N'est-ce pas vous qui les avez conduits à l'eau [1] ? » Mainguet, membre du Comité : « Je n'ai point eu connaissance de cette noyade, mais j'ai entendu dire que ces enfants étaient disparus [2]. » Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire : « J'ai connaissance que l'on faisait noyer cinquante à soixante enfants à la fois [3]. » Qu'il y ait eu de l'exagération dans les dépositions des témoins, je suis très-disposé à le croire. Tous les enfants assurément ne furent pas noyés, mais si quelques-uns d'entr'eux seulement l'ont été, comment, parmi les cent cinquante témoins et accusés, tous Nantais, membres des administrations, commissaires bienveillants, commissaires adjoints, ne s'est-il pas trouvé quelqu'un pour dire : Ces enfants que vous cherchez, mais ils ont été envoyés dans telle maison, dans telle prison ?

XIII

Nous avons vu qu'on avait noyé des hommes, des femmes, des femmes enceintes, des enfants ; est-ce là toute l'histoire des noyades? faut-il encore admettre comme fondée l'accusation portée contre les noyeurs de Nantes, d'avoir lié ensemble des gens de sexes différents, qu'ils jetaient à l'eau après s'être égayés de cette union, à laquelle ils avaient donné le nom de mariage civique ou républicain?

La tradition des mariages républicains est fortement enracinée dans l'histoire, et, à la différence de certains traits de cruauté reprochés à des royalistes, tels que les *chapelets* de Machecoul par exemple, que tous les auteurs ont empruntés au témoignage suspect d'un renégat, la tradition des mariages républicains a été propagée au moment du procès par des écrivains qui, à des titres divers, avaient été complices de la Terreur.

[1] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 260. A la page 322, on voit que Jolly prétendit avoir sauvé autant d'enfants qu'il avait pu « et avoir conseillé aux citoyens de dire que les enfants qui leur étaient confiés étaient malades, pour les soustraire à la noyade. »

[2] P. 265.

[3] P. 267.

Digitized by Google

Toutes les publications du temps, pamphlets, journaux, chansons, contiennent des allusions à cette horreur, qui constitue le septième chef de l'acte d'accusation du procès de Carrier.

Laurent Lecointre en fait honte à Carrier dans sa brochure contre les membres des anciens comités [1]. On trouve les mariages républicains mentionnés dans le rapport de Romme, où il est dit « qu'une foule de lettres parlent de ce qu'on appelait à Nantes le mariage républicain [2]. » M. Berriat Saint-Prix a donné la liste de la plupart des auteurs qui ont admis le fait à la suite de Prudhomme [3], et, dans cette liste, figurent MM. Guépin et Étiennez [4].

Les comptes rendus du procès ne présentent aucune négation formelle de la chose. Ainsi Chaux, tout en déclarant l'avoir ignorée, dit « que Lamberty et Fouquet, exécuteurs des ordres de Carrier, étaient bien capables d'avoir inventé et de s'être livrés à de pareilles atrocités » [5]; Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire, dit avoir eu connaissance des mariages républicains, qui se faisaient quelquefois en attachant ensemble un vieillard et une vieille femme [6]. Boutel n'a déposé que de ouï-dire [7]; Phelippes ne précise pas. Le batelier Perdereau, selon la déposition de Thomas, appelait *mariages civiques* le fait d'attacher par les poignets deux prisonniers, que l'on jetait à l'eau après les avoir dépouillés [8]. Nicolon, médecin et patriote fort ardent de Saint-Étienne-de-Montluc, « a vu sur le bord de la Loire les cadavres nus d'un homme et d'une femme attachés ensemble parmi les cadavres épars sur le bord du fleuve [9]. »

En 1861, M. Berriat Saint-Prix se livra à une enquête sur ce

[1] *Crimes des sept membres des anciens comités*, p. 163.
[2] Moniteur du 23 brumaire, an III, p. 229.
[3] *La justice révolutionnaire*, p. 82 et suiv.
[4] *Hist. de Nantes*, 1839, p. 464. — *Guide du voyageur à Nantes*, 1861, p. 80.
[5] *Mercure français* du 5 brumaire an III, p. 222.
[6] Même journal, n° du 15 brumaire, p. 288.
[7] *Bullet. du Trib. rév.*, VII, n° 3, p. 11.
[8] *Eod.*, VI, 263.
[9] *Eod.*, VI, 336. Un autre témoin, dont le nom ne se trouve pas au *Bulletin*, a vu des cadavres encore attachés qui surnageaient. VI, 307.

Digitized by Google

sujet, et, parmi les lettres qui lui furent adressées en réponse à ses demandes, il cite celles de MM. Ramet, Guépin et Dugast-Matifeux. Il résulte de la lettre de M. Ramet que trois vieillards lui auraient attesté, lors de la publication du livre de Mellinet, la réalité des mariages républicains. M. Guépin ne se prononçait point, mais, selon lui, les documents que l'on pouvait consulter depuis 1848 établissaient qu'il avait exagéré dans son livre les horreurs de 1793 à Nantes.

M. Dugast écrivit qu'il regardait le fait comme absolument controuvé ; et il ajoutait : « Je me fonde principalement en cela sur le procès fait, presque aussitôt, aux deux agents des noyades, Fouquet et Lamberty, procès dans lequel il fut bien question de noyades, mais non des mariages républicains, qu'on n'eût point manqué de rappeler à leur charge, s'ils avaient eu lieu. J'ajoute que, m'étant informé de leur réalité à Bachelier, dernier membre survivant du Comité révolutionnaire de Nantes, que j'ai connu, il me les a démentis, tout en déplorant les noyades et autres excès commis. » Un démenti de Bachelier en pareille matière, même de Bachelier pénitent, est peu de chose et ne vaut guère la peine qu'on s'y arrête. Quant au procès de Fouquet et Lamberty, je suppose que M. Dugast-Matifeux en parlait d'après des souvenirs lointains, car il n'est pas dit un mot des noyades dans le réquisitoire et dans le jugement prononcés contre ces scélérats, et il ne viendrait à l'idée de personne de tirer argument de ce silence pour nier qu'ils aient été les principaux agents des noyades. Fouquet et Lamberty furent condamnés à mort par la commission Bignon le 25 germinal an II (14 avril 1794), pour avoir soustrait plusieurs femmes des rebelles à la vengeance des lois. Un décret de la Convention, du 2 frimaire an III, ordonna l'envoi des pièces de cette procédure à Paris, où elles se sont perdues, mais il résulte de brouillons et autres pièces informes restés à Nantes, que, s'il fut question des noyades dans la procédure secrète, ce fut uniquement au point de vue de savoir si Lamberty avait reçu de Carrier des pouvoirs illimités sur les détenus de l'Entrepôt.

Digitized by Google

Un argument plus sérieux est celui que M. Berriat Saint-Prix a tiré de l'examen de la minute du jugement de Carrier. Tronson-Ducoudray avait dit dans sa plaidoirie : « Je ne parlerai pas de ces atrocités plus révoltantes encore, appelées *mariages républicains*, qui n'ont pas été suffisamment constatées dans les débats, mais dont l'infâme dénomination suppose toujours la plus infâme des barbaries [1]. » Le fait des mariages républicains était inscrit sur la feuille préparée à l'avance où se trouvaient les questions à poser au jury ; le président a rayé le passage. Il semble avec raison à M. Berriat Saint-Prix que, si les *mariages* étaient ressortis des débats, le président n'aurait pas fait disparaître de la minute la question qui les concernait.

Les mariages républicains, considérés en tant que pratique accessoire des noyades, ne sont donc point un fait historique, c'est une légende, mais je serais très-porté à penser que cette légende, comme beaucoup d'autres, a un fond de vérité. L'imagination toute seule, si déréglée qu'on la suppose, n'a pu inventer de toutes pièces une pareille horreur. Je serais, pour ma part, très-disposé à croire que dans le cours des scènes abominables auxquelles les noyades ont donné lieu, il sera arrivé un jour que les bourreaux, capables de tout, comme le disait très-bien Chaux, auront attaché leurs victimes dans une posture qui leur aura semblé plaisante ; l'un d'eux aura dit : « Voilà un mariage républicain. » Le mot aura paru joli dans ce monde de coquins obscènes et cruels ; on l'a répété ; il n'en faut pas davantage pour créer une légende.

XIV

Mon enquête est finie ; j'aurais préféré qu'elle fût plus courte, mais la question une fois entamée, j'ai pensé qu'il valait mieux faire l'exposé complet et donner tous les témoignages imprimés ou manuscrits venus à ma connaissance. Si quelques documents inédits des archives locales m'ont échappé, c'est à moi seul que je devrai

[1] *Plaidoyer de Tronson-Ducoudray dans l'affaire du Com. révol.* de Nantes, p. 27.

Digitized by Google

m'en prendre, car je ne saurais trop louer la profonde connaissance que MM. Léon Maître et de la Nicollière-Teijeiro ont des dépôts qui leur sont confiés, et l'obligeance avec laquelle ils aident les travailleurs dans leurs recherches.

Les documents produits suffisent à prouver que le supplice de la noyade fut à Nantes, par les ordres de Carrier et la complicité du Comité révolutionnaire, un moyen raisonné de destruction, employé à des intervalles plus ou moins rapprochés, depuis le milieu de novembre 1793 jusqu'à la fin de janvier 1794.

Il y a lieu, en effet, de considérer comme absolument certaines les noyades suivantes :

1° Celle des prêtres de Nantes, le 27 brumaire an II — 17 novembre 1793 ;

2° Celle de 58 prêtres d'Angers, le 20 frimaire — 10 décembre 1793 ;

3° Celle du Bouffay, le 24 frimaire — 14 décembre 1793 ;

4° Celle du 3 nivôse — 23 décembre 1793 —, dont la date a été donnée par Affilé ;

5° et 6° Celles qui eurent lieu les 4 et 5 nivôse — 24 et 25 décembre — pendant le séjour de Benaben à Nantes; (lettre lue à la Commune de Paris, où il est dit : « *Cette opération se fait continuellement.* »)

7° Celle du 7 nivôse — 27 décembre 1793 —, à laquelle assista Charpentier ;

8° La première des trois noyades présentant ce caractère particulier que les noyés avaient d'abord été transférés sur des galiotes ; la première dut avoir lieu dans les jours qui suivirent le 9 nivôse — 29 décembre. (Déclaration de la femme Pichot.)

9° La seconde des noyades de cette catégorie, qui eut lieu très-probablement, selon la déclaration de la fille Hotessier, le 16 nivôse — 5 janvier —. (« *On continue de noyer* [1] », écrivait Loyvet à la date du 20 nivôse.)

[1] « Carrier, dit Chaux dans le cours des débats du procès, a, pendant sa mission à Nantes, mis *constamment en réquisition* la terreur et la mort, *la Loire*, la guillotine et la contre-révolution. » (*Bull. du Trib. rév.*, VI, 289.)

Digitized by Google

10° Celle du 29 nivôse — 18 janvier —, à laquelle échappa Jeanne Chesneau.

11° Celle des prisonniers de l'Entrepôt du 10 au 12 pluviôse — du 29 au 31 janvier —, au moment où l'on nettoya et vida cette prison. (Le témoin Allard, parlant de la scène de Gonchon, qui eut lieu le 9 pluviôse, ajoute : « Les noyades n'en *continuèrent* pas moins. »)

Je ne fais point entrer dans cette énumération plusieurs faits que le défaut de dates, même approximatives, et de circonstances spéciales ne permet pas de distinguer nettement des onze exécutions ci-dessus; dans cette catégorie de faits incertains je rangerais : 1° la noyade d'une vingtaine de femmes conduites à une galiote par Coussin ; 2° celle de deux cents brigands, en frimaire, dont le récit fut fait au témoin Lemoine par Robin; 3° celle de trois cents prisonniers qui, amenés d'Ancenis dans un bateau, auraient été noyés sans avoir été débarqués; 4° celle dont le médecin Thomas a déposé d'après le récit du batelier Perdereau; 5° celle des enfants; 6° celle des femmes de mauvaise vie enfermées à Mirabeau.

Voilà pour les exécutions; mais combien de noyés ?

Il y a presque autant de chiffres que d'historiens. Pour M. Michelet, c'est 2,000 à 2,800; M. Berriat Saint-Prix, s'attachant aux nombres indiqués par les témoins de chaque noyade et les additionnant, arrive à 1877 noyés [1]; M. Guépin dit 3,500 au plus [2]; M. Crétineau-Joly a écrit qu'il y eut, « de l'aveu du Comité révolutionnaire, 23 noyades dont la plupart comptent 800 ou 900 victimes [3]. »

Les témoins du procès, interrogés spécialement sur le nombre des noyés, ont également beaucoup varié. Selon la veuve Dumais, concierge de l'Entrepôt, Fouquet aurait prétendu avoir fait périr 9,000 prisonniers [4]. Ce chiffre de 9,000 fut également donné par le forgeron Moutier, qui, d'après les paroles du président, avait été le témoin oculaire de toutes les noyades [5]. Carrier se serait vanté

[1] *La justice révolutionnaire*, p. 61.
[2] *Hist. de Nantes*, 1839, p. 439.
[3] *Hist. de la Vendée militaire*, 1850, t. II, p. 57.
[4] *Bull. du Trib. rév.*, VI, 268.
[5] *Id.*, VI, 319.

Digitized by Google

en nivôse (la date n'est pas autrement précise) d'avoir fait jeter 2,800 individus dans la *baignoire nationale*. Coron, ancien procureur, devenu membre de la compagnie Marat, a donné le chiffre de 4,000 [1]. David-Vaugeois, que ses fonctions appelaient souvent à l'Entrepôt, et qui, par conséquent, a dû voir les choses de plus près que les autres, estimait que l'on avait sacrifié — c'est son expression — deux mille quatre cents femmes et enfants de l'Entrepôt [2]. Aucun des témoins (y compris Vaugeois, qui ne parle point des hommes) ne donne un chiffre inférieur à 4,000 ; mais, en pareille matière, on ne peut se contenter d'impressions personnelles, toujours plus ou moins vagues. Ce n'est pas parce qu'on a assisté à un naufrage que l'on connaît toujours exactement le nombre de ceux qui y ont péri, et il est plus sûr de comparer le rôle d'équipage à la liste de ceux qui se sont sauvés. Aussi ai-je recueilli avec soin quelques données certaines qui me semblent pouvoir servir de base à un calcul raisonné.

Personne n'a jamais sérieusement contesté ce fait que l'immense majorité des brigands amenés à Nantes, depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de février 1794, y sont morts de misère ou de maladie, ou bien ont été fusillés, guillotinés ou noyés. « Les beaux jours des sans-culottes sont venus — écrivait de Nantes au journal *Le Postillon des armées* l'un de ses correspondants, — les mesures rigoureuses du représentant Carrier et du Comité révolutionnaire nous ont *débarrassés de tous les gens suspects* [3]. » « On assure — écrivait de Nantes, quelques jours après, Jullien fils à Robespierre — que Carrier a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire, *tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes* [4]. » Les patriotes eux-mêmes croyaient donc à

[1] *Id.*, VI, 292.

[2] *Id.*, VI, 295. — On lit dans une lettre du général Léchelle du 22 octobre 1793, insérée au *Moniteur* de l'an II, n° 37, p. 152 : « Les brigands trainent après eux environ 4,500 femmes qui ne contribuent pas peu à accélérer leur destruction. »

[3] Lettre du 29 nivôse an II (18 janvier 1794), *Postillon des armées* du 6 pluviôse, n° 263.

[4] *Rapport* de Courtois sur les papiers de Robespierre, p. 361. Lettre écrite de Tours par Jullien, venant de Nantes, le 16 pluviôse, an II, 4 février 1794.

Digitized by Google

l'extermination générale des brigands amenés à Nantes, seulement ils s'inquiétaient peu d'en connaître le nombre.

Les listes officielles contenant leurs noms ne se retrouvent pas, et, les retrouvât-on, par une raison que Bachelier a donnée et que j'ai reproduite, ces listes ne contiendraient qu'une partie du nombre total. Si l'on veut un chiffre, il faut donc se contenter de celui de Lamarie, officier municipal ; selon ce témoin, il y avait à Nantes, à un moment de la mission de Carrier qu'il ne précise pas, *douze mille prisonniers* [1]. Ce chiffre — il est à peine besoin de le faire remarquer, — en admettant qu'il ait été exact à un certain moment, ne peut comprendre la totalité des brigands qui ont traversé l'Entrepôt et les autres prisons, puisqu'il est notoire que, si chaque semaine, des centaines de prisonniers disparaissaient par l'effet des exécutions en masse, il en arrivait continuellement de nouveaux [2].

Je crois devoir néanmoins admettre comme base de mes calculs ce chiffre de 12,000 individus emprisonnés à Nantes durant la mission de Carrier.

Pour trouver un autre chiffre certain, il faut se reporter à trois mois au delà, au moment où Bourbotte ordonna au Comité révolutionnaire de dresser la liste des détenus. Pendant ces trois mois, le Comité révolutionnaire ayant ordonné, ou simplement enregistré la détention de 1,283 individus [3], il convient d'ajouter ce chiffre à celui de 12,000 qui nous sert de point de départ, soit donc un total de 13,283 personnes entrées dans les prisons.

Or, le chiffre certain des détenus lorsque Bourbotte fit dresser la liste dans les premiers jours de prairial (fin de mai 1794), était

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 332.

[2] On lit dans le compte rendu de la séance du Conseil général de la commune de Nantes, du 26 pluviôse (14 février), ce passage d'un discours de l'agent national: « Le représentant Carrier à votre séance du 29 nivôse (18 janvier).... vous dit que la *quantité de brigands qui étaient de tous côtés conduits dans nos murs*, pour y subir la peine due à leur rebellion... l'infestaient soit par leur amas nombreux dans les maisons d'arrêt, etc. » (Registre du Conseil de la commune, archiv. mun.) — « Les brigands, dit Goullin, ne se sont rendus volontairement qu'après les victoires éclatantes d'Ancenis et de Savenay. » *Bull. du Trib. rév.*, VI, 289.

[3] Voici, prison par prison, le relevé des emprisonnements inscrits sur le registre

Digitized by Google

seulement de trois mille. « Il y avait — ce sont les termes de Bachelier — sept maisons d'arrêt contenant ensemble trois mille détenus [1]. »

Comment cette population de 13,000 détenus s'est-elle à ce point réduite ? Où sont allés les 10,283 qui sont sortis de prison ?

Il est facile de répondre pour les 2,403 qui furent jugés, et dont 1,971 furent condamnés et exécutés et 452 acquittés ou élargis [2]; mais les autres, au nombre de 7,860, que sont-ils devenus ? S'ils

du Comité révolutionnaire du 25 pluviôse an II (15 fév. 1794), jusqu'au 9 prairial an II (28 mai 1794), jour de la dernière séance.

1° Envoyés à la prison des Saintes-Claires	278
2° — — du Bon-Pasteur	243
3° — au Bouffay	93
4° — aux Pénitentes	5
5° Prêtres étrangers envoyés aux galiotes	50
6° Envoyées à l'Éperonnière, femmes de la Vendée, dont 222 le 5 germinal	351
7° Envoyés au Sanitat	24
8° — à la Municipalité pour les loger et les nourrir, le Comité ne sachant où les mettre, femmes et enfants	239
TOTAL	1.283

[1] *Bullet. du Trib. révol.*, VII, 4. — Si à ce moment les prisons autres que l'Entrepôt, qui avait été évacué, étaient à ce point engorgées qu'on renvoyait à la Municipalité les nouveaux venus, ne sachant où les mettre, et si néanmoins le total des détenus ne dépassait pas trois mille, comme le dit Bachelier, il paraîtra peu vraisemblable que sur les douze mille emprisonnés durant la mission de Carrier, il n'y en ait eu que 8,093 à l'Entrepôt, ainsi que je l'ai répété d'après Bignon. Comment, en effet, quatre mille détenus à cette époque auraient-ils pu tenir dans des prisons qui, trois mois plus tard, étaient trop étroites pour trois mille ?

[2] A cette époque, trois tribunaux envoyaient à Nantes les rebelles à la fusillade ou à la guillotine :

	Condamnés	Acquittés
1° La Commission du Mans, venue à Nantes et présidée tour à tour par Bignon, Gonchon ou Lalouet, du 9 nivôse au 27 pluviôse (elle ne prononça depuis ce jour que de rares condamnations qui, sauf l'assise du Château-d'Eau, se chiffrent par unités), envoya à la fusillade, à Nantes	1.641	
personnes, et prononça une douzaine d'acquittements		12
2° La Commission Lenoir rendit à Nantes	127	
jugements de condamnations capitales; les prévenus acquittés furent au nombre de		255
3° Le Tribunal révolutionnaire proprement dit, présidé par		

Digitized by Google

n'ont été ni guillotinés, ni fusillés, ni élargis, c'est donc qu'ils sont morts de maladies ou qu'ils ont été noyés.

Pour connaître le chiffre des noyés, il suffit par conséquent de déterminer celui des individus morts de maladies.

Les actes de l'état civil n'ayant point été dressés, il faut renoncer à cette source d'information. Je ne crois pas non plus qu'on puisse admettre le chiffre avancé par Goullin. « Combien est-il péri de citoyens dans les prisons »? lui demanda le président. « Mais environ deux mille », répondit l'accusé [1]. Goullin aura répondu en homme préoccupé de réduire tous les chiffres afin d'atténuer l'horreur de cette effroyable destruction de prisonniers.

On sait que les réfugiés si nombreux à Nantes, la population indigène, et surtout les hôpitaux militaires [2], encombrés de tous les malades et blessés des armées qui combattaient dans l'Ouest, fournirent un chiffre énorme de victimes à la contagion du typhus et de la petite vérole; mais les prisonniers, affaiblis comme ils l'étaient

Phelippes-Tronjolly, fit guillotiner, du 1er octobre 1793 à la fin de mai 1794	203	
personnes, et en acquitta		115
Il mit en liberté, à défaut de dénonciations, en novembre 1793, des détenus au nombre de		20
Des élargissements eurent lieu par les ordres de Carrier ou du Comité, mais en si petit nombre que Goullin, lors du procès, ne put en citer aucun (*Bull. du Trib. rév.*, VI, 224); on peut les évaluer à une cinquantaine		50
	1.971	452
TOTAL	2.423	

[1] *Bullet. du Trib. rév.*, VI, 224.

[2] Il y avait partout des hôpitaux militaires, dit M. le Dr Le Borgne dans son livre déjà cité, p. 147.

Le 5 frimaire (25 nov. 1793), 1,800 malades et blessés furent évacués de Rennes sur Nantes par ordre de Rossignol; 1,310 furent placés à Nantes dans diverses maisons et églises. (État détaillé, arch. municip.)

Le 5 nivôse (25 décembre 1793), le département invitait le conseil de la Commune à ouvrir un nouveau cimetière, l'ancien étant insuffisant, « soit à raison des maladies, qui règnent dans la cité, dans les *nombreux hôpitaux militaires* et autres, et dans les maisons d'arrêt, soit à raison des jugements et condamnations à mort. » (Registre du département.)

Digitized by Google

par la misère, entassés dans des espaces trop étroits donnaient plus de prise au fléau que les autres habitants, et le chiffre de trois mille morts dans les prisons me paraît plus vraisemblable que celui de Goullin.

Dans ce nombre de trois mille morts de maladie, la seule prison de l'Entrepôt figurerait pour environ 2,000, à raison de trente et quelques morts par jour durant la période de grand encombrement[1], c'est-à-dire depuis le milieu de frimaire au milieu de pluviôse (1ers jours de décembre 1793 aux 1ers jours de février 1794); mille prisonniers environ seraient morts dans les autres prisons durant une période plus longue de trois mois [2].

Je reprends mon calcul :

Total des emprisonnés		13.283
Condamnés et exécutés	1.971	
Acquittés ou élargis	452	
Morts de maladies	3.000	
Prisonniers vivants	3.000	
Total des prisonniers dont le sort est connu		8.423
Noyés		4.860

[1] Ce n'est pas arbitrairement que je me suis arrêté à ce chiffre de deux mille morts pour l'Entrepôt. Le moment de la plus grande mortalité fut évidemment celui où le Conseil de la Commune ordonna que, pour éviter la contagion, les cadavres seraient enterrés le jour même du décès; or cet arrêté est du 1er pluviôse (20 janvier 1794), et il résulte d'un rapport de Gilbert, l'un des commissaires préposés aux inhumations, que dans la journée du 5 pluviôse on a conduit dans les carrières de Gigant les corps de 30 brigands morts à l'Entrepôt (Archives municipales).

A la fin de prairial (milieu de juin 1794), le nombre des cadavres déposés dans les carrières de Gigant s'élevait à 4,603, dont 1,670 environ provenaient des fusillades de la Commission militaire; c'est là que furent portés, à cause de la proximité, les morts de l'Entrepôt, que j'évalue à 2,000; on peut très-naturellement supposer que les quartiers voisins de l'Entrepôt et de Gigant, en y comprenant l'hôpital du Sanitat, ont fourni les 933 autres corps.

[2] J'ai réuni de nombreux documents sur les prisons de Nantes pendant la Terreur, mais les lacunes que je ne désespère pas de combler sont trop nombreuses pour que je sois en mesure d'établir une statistique raisonnée. Je puis dire seulement qu'au Bouffay, « qui pouvait contenir aisément 400 prisonniers », au dire du concierge (sa pétition du 18 germinal an II), il mourut 136 prisonniers, du commence-

Digitized by Google

Les faits, tels que je les ai exposés, rendent-ils invraisemblable ce chiffre de 4,860 noyés? Le lecteur jugera. Ce chiffre a, toutefois, sur ceux qui ont été produits jusqu'à présent l'avantage de s'appuyer sur quelque chose de plus solide que des ouï-dire et des hypothèses.

Je me demandais, en commençant ce travail, quelle part il fallait faire, dans la conduite de Carrier, à la passion de la destruction, et quelle part il fallait faire aussi au fanatisme révolutionnaire. Un passage des Mémoires de Savary, qui m'avait échappé, m'a montré que j'avais mal posé la question: Carrier ne céda qu'à un seul sentiment, à celui de la peur, qui entraîna dans le crime tant de ses collègues de la Convention. L'ancien *Officier supérieur* raconte que, dans les premiers jours de nivôse, il essaya d'obtenir de Carrier la liberté des prisonniers de l'Entrepôt. Il lui avait fait comprendre que la clémence était le meilleur moyen d'assurer la paix dans la Vendée. Carrier réfléchit, hésita, donna quelques ordres dans ce sens: Je consens, dit-il à Savary, à rendre la liberté à ces prisonniers. — Eh bien! reprit celui-ci, donne-m'en l'autorisation ou l'ordre par écrit et je me charge du reste. — Un ordre par écrit! répondit Carrier, qui songea à ce que dirait le Comité de salut public, je ne veux pas me faire guillotiner [1].

ALFRED LALLIÉ.

ment de frimaire à la fin de prairial (21 nov. 1793. 18 juin 1794). État des décès du Bouffay, établi mois par mois, en date du 19 brumaire an III, et signé Bernard Laquéze (Arch. de la préfect.).

[1] *Guerres des Vendéens et des Chouans*, III, 31. Savary.

Digitized by Google

POÉSIE

UN SONNET DE LA CONDAMINE

Les vers suivants, signés, d'une main tremblante, par La Condamine, peu de mois et peut-être même peu de jours avant sa mort [1], sont empruntés à un manuscrit qui a figuré récemment dans une vente d'autographes. Nous savons par Delille que La Condamine lut à l'Académie, peu avant de mourir, « des vers auxquels le public a donné, dit-il, avec un plaisir mêlé de regrets, des applaudissements que l'auteur était doublement malheureux de ne pouvoir entendre, mais dont l'amitié l'avertissait, et qui, perdus pour ses oreilles, ne l'étaient pas pour son cœur. » Nous ne prétendons nullement que les vers dont parle Delille fussent ceux que nous publions aujourd'hui. Le temps était peu aux Jésuites, même à l'Académie; mais, enfin, ils datent de la même époque, de la veille de la mort, et on y sent l'accent du cœur.

Cet accent est d'autant plus remarquable qu'il s'agit ici d'un ordre religieux fort attaqué par les soi-disants philosophes, et que La Condamine ne fut jamais un dévot. Il avait même été l'ami de Voltaire, qui lui envoyait, jeune encore, ses *Lettres philosophiques,* comme à un initié, et lui prodigua longtemps les témoignages de l'amitié la plus tendre. « Je vous

[1] Le sonnet est sur la dissolution de la *Compagnie de Jésus;* or, la bulle de Clément XIV qui prononça cette dissolution, est du 21 juillet 1773, et la mort de la Condamine du 4 février 1774.

Digitized by Google

embrasse, lui écrivait-il, le 12 octobre 1752, et vous prie de ne point cesser de m'aimer, *malgré Maupertuis*. » Mais La Condamine resta fidèle à Maupertuis, ce qui déplut à Voltaire, qui ne se gêna pas pour être infidèle à La Condamine.

Cette fidélité à l'amitié est assurément très-honorable. La Condamine en donna des preuves, non-seulement à Maupertuis, mais à La Baumelle et, on va le voir, aux Jésuites.

Les disciples d'Ignace ont subi leur sentence;
Et je vois, en tous lieux, briser leurs écussons.
Dans mon printemps j'ai vu, de l'élite de France
Croître sous leur abri les plus riches moissons.

On respectait leurs mœurs, on vantait leur science,
De Neuville et Brumoy j'écoutais les leçons;
Le vertueux Porée, en guidant mon enfance,
Daigna me distinguer parmi ses nourrissons.

Témoin de leurs travaux et de leur bienfaisance,
A Bysance, à Quito, j'observai tous leurs pas
Et d'eux à leurs rivaux mesurai la distance.

Persécutés, flétris, ils gardent le silence.
Si leur sort est changé, le nombre des ingrats
Doit-il me dispenser de ma reconnaissance?

LA CONDAMINE.

Digitized by Google

LA FORÊT DU POÈTE

Un jour, pauvre poète en quête d'une rime,
Je m'égarais parmi de vastes bois ombreux,
Où le propriétaire — un marquis richissime —
Ne promenait jamais ses nobles pieds goutteux.

Des vieux chênes sacrés je contemplais la cime,
Qui flottait mollement sous les vents amoureux;
J'écoutais des grands pins le murmure sublime
Et l'orphéon charmant de mille oiseaux heureux.

Passant du dôme sombre aux riantes clairières,
Je marchais enivré des senteurs printanières,
Noyé dans la verdure et plein d'un doux émoi. —

Je n'avais pas le droit, là, de prendre un brin d'herbe;
Mais en réalité cette forêt superbe
Appartenait bien moins à son maître qu'à moi.

RAYMOND DU DORÉ.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LX

Première note du Père Léonard de Sainte-Catherine [1].

(Août à novembre 1703.)

Mémoire concernant l'impression de la nouvelle Histoire de Bretagne composée par les Bénédictins.

A Paris, le 10e aoust 1703. — Dom Alexis Lobineau, moine Bénédictin de la Congregation de Saint-Maur, qui n'a gueres plus de trente ans [2], et neantmoins habile dans les langues, les actes, theologie, histoire ecclésiastique, etc., est venu à Paris depuis peu. Il demeure à l'abbaye de Saint Germain des Prez.

Le R. P. dom Audren, prieur aujourd'hui de l'abbaye de la

* Voir la livraison de juin 1878, pp. 469-481.

[1] Archives nationales, carton K 1151, n° 17. — Le P. Léonard de Ste-Catherine, religieux Augustin du couvent des Petits-Pères de Paris, dont il fut prieur vers 1707, puis bibliothécaire jusqu'en 1712, a laissé sur les affaires de son temps toute une série de mémoires et de notes manuscrites, rédigées au jour le jour, de 1692 à 1712, dont partie se trouve aux Archives nationales, partie dans les collections de la Bibliothèque Nationale. Elles sont en général très-sûres et souvent très-curieuses.

[2] Il en avait alors environ 37, étant né en 1666.

Digitized by Google

Coûture au Mans, et qui est ordinairement abbé de Saint Vincent au Mans, a beaucoup contribué au travail de la nouvelle Histoire de Bretagne, pour laquelle ledit dom Alexis a esté envoyé à Paris, pour traiter avec un libraire de l'impression de cette Histoire et sçavoir à quelle somme les frais pourront monter, etc., afin que les Estats de Bretagne, qui en veulent faire la dépense, establissent fonds pour ce, la première assemblée qui se doit tenir.

Il devoit y avoir trois volumes in-folio, mais on les a réduits à deux, sçavoir un de l'*Histoire* et l'autre des *Preuves*. On commencera d'imprimer par le dernier. Le premier traitera de l'histoire civile, et, par incident, de l'ecclésiastique.

M. l'abbé de Caumartin, qui est de l'Académie françoise, a cet ouvrage entre les mains pour en retoucher le langage.

Les PP. DD. Denis Brient, Le Gallois, Cossin, Vissieres [1] et dom Alexis Lobineau, ont travaillé le plus à cette Histoire sous le P. D. Audren. Le second et le troisième sont morts il y a du temps, le quatrième est sorti, etc.

Ils ont commencé cet ouvrage en 1689 environ. Dom Alexis Lobineau est bien fâché d'avoir mis le manuscrit de son ouvrage entre les mains de Mr l'abbé de Caumartin, qui l'a remis entre les mains d'un autre qui en retranchera, etc.

De S..., 26 sept. 1703 [2]. — Deux Bénédictins sortent d'icy; l'un, qui a travaillé à l'histoire de Bretagne pendant quelque temps, m'a dit que c'estoit à Mr l'abbé de Longueruë que cete histoire avoit esté confiée pour estre reveuë avant l'impression; que cet abbé, leur ami, estoit d'avis qu'on retranchât tout ce qui y estoit des saints de Bretagne, pretendant que ces

[1] *Sic*, Veyssière. Quant à D. Cossin, il doit y avoir erreur, nous n'avons aucunement connaissance qu'un religieux de ce nom ait travaillé à l'*Histoire de Bretagne*. En revanche, le P. Léonard oublie D. Rougier.

[2] Tout ce paragraphe est d'une autre main que le reste et inscrit sur un carré de papier recollé sur la feuille.

Digitized by Google

choses estant tirées des legendaires estoient toutes fausses ; il pensoit qu'on devoit retrancher tout ce qui regardoit l'ancienne Armorique. Il dit qu'on ne deferera pas à ces avis ; il ajoute qu'ayant consulté les pieces sur les lieux, ils estoient mieux instruits et plus capables de juger de ces choses qu'aucun sçavant de Paris. —

Les Bénédictins ont obtenu des Estats de Bretagne, en 1703, 20,000 # pour l'Histoire de cette province-là, qu'ils font imprimer, à la charge qu'ils fourniront 500 exemplaires en present[1].

Des 20,000 # dom Audren en prend 3,000 #, apparemment pour des frais ; le P. Lobineau 3,000 # pour sa pension qu'il doit payer à Saint Germain des Prez et pour quelques frais. Le reste sera pour l'impression et la relieure des 500 exemplaires qu'ils doivent fournir aux Estats.

Ces 20,000 # de gratification ont esté obtenues sur la lettre que dom Lobineau escrivit aux Estats assemblez. Elle est du 15 octobre 1703[2]. Cette [gratification] fut accordée avec peine, principalement du costé de la noblesse, ainsy qu'on peut le voir par la lettre cy jointe[3] de ce Pere à son amy, du... novembre 1703.

Le sr Anisson, libraire à Paris, demande pour l'impression de cette Histoire 18,000 #, y compris les frais des graveures. Le sr Leonard, libraire, ne demande que 16,000 #.

[1] Voir ci-dessous le n° LXIV.
[2] Voir ci-dessous le n° LXIII.
[3] Ci-dessous n° LXV.

Digitized by Google

LXI

Mémoire de D. Lobineau aux Etats de Bretagne [1].

(Paris, 20 septembre 1703.)

1° — *Mémoire pour l'Histoire de Bretagne.*

On supplie tres humblement Nosseigneurs des Estats de faire attention à trois choses :

1. Que le R. P. dom Maur Audren, qui a entrepris cette histoire, a fait une despense considérable, sur l'assurance que les Estats lui donnèrent en 1689 et en 1693, qu'ils y auroient égard ; et cette despense, pendant 14 ou 15 ans, se monte, selon le calcul que l'on en a fait voir à monsieur le Sindic des Estats, à 4537 livres, sur quoi l'on n'a touché que 1000 l.

2. Que le séjour du P. Lobineau, auteur de cette Histoire, à Paris, où il est depuis le 15 juin de cette année pour travailler à la perfection de son ouvrage et à en procurer l'impression par les plus fameux imprimeurs, lui couste 30 s. par jour pour sa nourriture et sa chambre seulement, ce qui va par an à 540 l. et plus.

3. Qu'il ne se trouve point de libraire qui vueille se charger de tous les frais de l'impression, à cause qu'il s'agit d'une Histoire particulière, qu'ils supposent qui ne peut pas estre d'un aussi grand debit que des Histoires generales.

Toutes ces choses présupposées, le R. P. Audren et l'auteur de cette Histoire declarent que ce n'est point par un interest sordide qu'ils ont rendu service à leur patrie ; et que s'ils ont quelque chose à demander, ce n'est pas dans le dessein de se recompenser eux-mesmes. Ils abandonnent entierement à

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. — Fonds des Etats de Bretagne, liasse 5, D. 1. — Ces deux mémoires sont écrits en entier de la main de dom Lobineau.

Digitized by Google

Nosseigneurs des Estats ce qui touche la recompense, pour ne parler ici que de certaines despenses qui paroissent necessaires.

La premiere est le remboursement des avances faites par le R. P. Audren. Le Roi a bien voulu marquer à monsieur de Chamillard que c'estoit en quelque façon une dette de la Province ; et S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouse l'a escrit de mesme à Monseigneur le mareschal d'Estrée [1].

La seconde est d'assigner une pension à l'auteur pendant qu'il est uniquement occupé de travailler pour la Province, et cela dans un lieu où son séjour lui couste extremement.

La troisiesme est que Nosseigneurs des Estats vueillent bien faire une partie des frais de l'impression. L'on a consulté plusieurs libraires, et tous conviennent que l'impression de l'histoire en deux volumes in-folio, de 225 fueilles chacun, l'un en caractères de saint augustin à 40 l. la feuille et l'autre en caractère de petit cicero à 45 l. la fueille, reviendra à 19125 l. sur le pied de mille exemplaires. Il y a outre cela pour 5000 l. de gravures ; quoi qu'on se soit retranché à ce qui est absolument necessaire, comme le portrait de S. A. S. Monseigneur le comte de Toulouze, ceux d'Alain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III ; les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean I, d'Artur II, de Jean IV, des conestables Guesclin et Clisson, de François II et d'Yoland de Dreux ; le buste de la reine Anne; 400 sceaux, dont il y en a 67 de 4 pouces de diametre, 116 de 3 pouces, 149 de 2 pouces, le reste plus petits ; et une seule vignette pour l'Epistre dedicatoire.

Celui que l'on a trouvé, parmi tous les libraires, qui demande le moins aux Estats, offre de leur donner 500 exem-

[1] Voir les instructions données à ce sujet aux Commissaires du Roi, ci-dessous, n° LXII.

Digitized by Google

plaires, à condition que la province fasse les trois-cinquiemes parties de la despense totale, c'est à dire, qu'elle donne 14000 l., et cela en un ou deux termes, comme elle le trouvera bon. Sur quoi il est à remarquer que les 500 exemplaires qu'il promet aux Estats, à 30 l. chacun, feroient 15000 l., c'est à dire 1000 l. plus que les Estats ne donneroient; et que ce grand present du libraire retardant le débit du reste des exemplaires, il est juste qu'il demande un peu plus de la moitié des frais (quoi qu'il garde la moitié des exemplaires) pour ne pas perdre les intérêts de ses avances.

On n'a pu trouver de composition moins onereuse pour Nosseigneurs des Etats. On espere qu'ils ne refuseront pas de faire quelque attention à la bonté que le Roi a eue de marquer qu'il consentoit qu'ils fissent dans cette rencontre tout ce qu'ils jugeroient digne d'eux.

Si la despence paroist un peu forte à quelques uns, on les supplie de considerer que c'est uniquement pour la gloire de la Province que l'on a travaillé ; qu'il ne revient aucun profit à ceux qui se sont donné la peine de mettre l'Histoire dans l'estat où elle est ; enfin que Nosseigneurs des Estats peuvent partager en deux termes ce qu'ils jugeront à propos de donner.

2° — *Memoire de la despense qui a esté faite pour la nouvelle Histoire de Bretagne.*

1690. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Rougier à Lambale, afin d'y voir les archives de Penthievre, et à St-Brieuc et aux environs pour y voir les archives des catedrales et abbaïes [1], lequel voiage a esté de

[1] En 1690, D. Le Gallois travailla aussi dans la ville et dans le diocèse de Vannes d'après les lettres de D. Audren des 21 et 30 mars 1690 (ci-dessus nos XV et XVII).

Digitized by Google

5 mois, à 3 l. par jour, sont 450 l..... 450 l.

1691. — Pour le voiage du mesme P. Gallois à Nantes, où il a séjourné pendant 6 mois avec 3 autres religieux, et visité les archives du Chasteau de Nantes et de la Chambre des Comptes [1], à 6 l. par jour, sont 1.080 l..... 1.080 l.

1691. — Pour le voiage et le sejour du P. Rougier à Blein [2], où il a travaillé pendant 2 mois et demi avec 2 autres religieux, à 4 l. 10 s. par jour, sont 337 l. 10 s..... 337 l. 10 s.

1691. — Pour le voiage du R. P. Audren en Basse-Bretagne [3] avec 3 autres religieux, pendant 2 mois, afin de visiter les archives des abbaies et des catedrales, à 8 l. par jour, sont 480 l..... 480 l.

1692. — Pour un autre voiage fait à Guerrande et aux environs par un religieux pendant 6 semaines, afin de visiter quelques archives, 75 l..... 75 l.

1691. — Pour le sejour du P. Gallois et du P. Rougier à St Melaine de Rennes pendant 6 mois [4], 450 l..... 450 l.

1692. — Pour le transport des memoires et

[1] Ce travail eut lieu, non en 1691, mais l'année suivante, d'après les lettres de D. Audren des 6 et 25 mars 1692 (ci-dessus nos XXIII et XXIV); il dit même, dans sa lettre du 19 février 1693 (ci-dessus n° XXVIII), qu'il y a « encore pour un mois de travail dans la Chambre des Comptes. »

[2] Cf. lettre de D. Audren du 6 mars 1692.

[3] Ce voyage ne dut avoir lieu qu'en 1692, d'après la lettre de D. Audren du 6 mars de cette année (ci-dessus n° XXIII.)

[4] Bien que cet article soit daté de 1691, D. Lobineau l'a placé, comme nous le faisons ici, entre deux articles datés de 1692.

Digitized by Google

papiers de l'Histoire, de Redon au Mans [1], 45 l. 45 l.

1694. — Pour le voiage du P. Lobineau et du P. Brient en Touraine et en Anjou pendant 4 mois, afin d'y voir plusieurs archives d'abbaïes qui ont des prieurés en Bretagne, et celles des catedrales de Tours et d'Angers, 180 l..... 180 l.

1696. — Pour le voiage du P. Gallois et du P. Brient au Mt-St-Michel, Dol, et les environs, pendant 4 mois [2], 135 l..... 135 l.

1699. — Pour le voiage du P. Lobineau à Saint-Malo, Painpont, Dinan et les environs, pendant 2 mois, 90 l..... 90 l.

1701. — Pour le voiage du mesme à Nantes et sejour pendant 4 mois, afin d'achever de voir la Chambre des Comptes, avec un dessinateur qu'il a emploié à Nantes et envoié à Ploermel, Josselin et ailleurs tirer les portraits et tombeaux des ducs, 360 l..... 360 l.

Pour le voiage du mesme à Paris et sejour, afin d'y perfectionner l'Histoire qu'il a faite; le voiage 60 l. et le sejour à 30 s. par jour pour 6 mois; sont 270 l. et 60 l..... 330 l.

Pour 3 ou 4 rames en plus de grand papier de compte, emploié aux memoires et à dresser quelques genealogies, 80 l..... 80 l.

[1] Ce transport n'eut lieu qu'en 1693, D. Audren n'ayant été nommé que cette année-là abbé de Saint-Vincent du Mans; il était même encore à Redon le 19 février 1693; voir le n° XXVIII ci-dessus.

[2] Ce voyage est nécessairement de 1695, D. Le Gallois étant mort le 5 novembre de cette année; voir la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695 (ci-dessus n° XLII).

Digitized by Google

Pour 4 rames de papier moien, de 9 l. la rame, 36 l.	36 l.
Pour 3 rames de moindre papier, 9 l.	9 l.
Pour les ports de lettres et de pacquets, messages et presents faits aux gardes des chartres, pendant l'espace de 14 ans, 400 l.	400 l.
Somme totale	4.537 l. 10 s.
Receu	1.000 l.
Reste	3.537 l. 10 s.

Arresté à St Germain des Prés, le 20e de septembre 1703.

F. Gui Alexis Lobineau.

LXII

Instructions pour les Commissaires du Roi aux États de Bretagne [1].

(Fontainebleau, 2 octobre 1703.)

Projet d'instruction pour Mr le comte de Thoulouze, amiral de France, gouvernr et lieutenant general pour le Roi au païs et duché de Bretagne, ou en son absence le sr comte d'Estrées, mareschal de France... comme aussi les srs Bechameil de Nointel, conseiller d'Estat, la Guibourgere, conseiller au Parlement de Bretagne, pour assister en qualité de Commissaires de Sa Majesté en l'assemblée des Estats convoquée à Vannes le 22 du present mois (octobre 1703.)

Sa Majesté aiant permis aux Estats de faire travailler à

[1] Archives nationales, carton coté G 7 183 (Contrôle général des Finances). — Ces instructions forment un cahier ms. de 8 ff. pet. in-fo ; l'article que nous reproduisons commence au 7e f. vo et termine la pièce.

Digitized by Google

une nouvelle Histoire de la province de Bretagne, à laquelle deux Pères Bénédictins de la ville du Mans ont vacqué pendant près de 14 ans, dont la depense jusqu'à present est estimée, suivant leurs memoires, à 4,537 #; et lesdits Estats aiant fait connoistre à Sa Majesté le dessein qu'ils ont de la faire imprimer d'une manière qui soit digne du prince à qui ils ont intention de la dedier et de la province qu'elle représente, dont on estime que les frais pourront monter à 14,000 # ou environ; ce que lesdits Estats n'osent entreprendre dans la conjoncture presente de leurs affaires, qui ne peut leur permettre une pareille entreprise sans la permission de Sa Majesté : lesdits sieurs Commissaires examineront avec les sieurs deputés desdits Estats les memoires qui leur seront donnés pour ce travail par lesdits Pères Bénédictins, pour estre ensuite pourveu par les Estats au fonds qu'il conviendra, tant pour la depense du passé que pour celle qui reste à faire, sçavoir, moitié dans la prochaine tenuë des Estats et l'autre moitié dans la tenuë des Estats qui se fera en l'année 1705.

Fait à Fontainebleau le 2e octobre 1703.

LXIII

Lettre de Dom Lobineau aux États de Bretagne

(15 octobre 1703.)

Lettre à Nosseigneurs des Estats de Bretagne touchant la nouvelle Histoire de la province composée par les soins du R. P. dom Maur Audren, sur les titres et les auteurs originaux, par le P. Lobineau assisté du P. dom Denys Brient. — M.DCCIII [1].

[1] Imprimé de 11 pages chiffrées in-4°. Pris sur l'exemplaire du greffe des États de Bretagne. Arch. d'Ille-et-Vilaine, liasse 5 D 2. 15.

Digitized by Google

NOSSEIGNEURS,

Il y a quatorze ans [1] que vous engageâtes le R. P. Audren de Kerdrel à travailler à une nouvelle histoire de Bretagne. Il estoit absolument necessaire comme vous le jugeâtes vous-mêmes, d'en faire une nouvelle, les anciennes estant fort éloignées de la perfection où l'on pouvoit atteindre.

La plus ancienne de toutes est celle de Pierre Le Baud. Elle a son mérite; l'auteur estoit d'un grand travail et d'une grande exactitude: mais sans compter que cette histoire ne va que jusqu'à la mort du duc Artur III, les commencements en sont remplis de beaucoup de fables insoutenables, et dans la suite il y manque une infinité de faits.

La Cronique de Bretagne, écrite par Alain Bouchard quelque temps après, est un ouvrage qui a tous les mêmes défauts et plus sensibles encore, les fables y estant étendües et les faits racourcis.

L'Histoire de M. d'Argentré est venue ensuite. Le respect qu'il a eu pour le travail de Pierre Le Baud l'a empêché de rien changer à ce qu'il y a trouvé, mais on ne peut assez louer l'exactitude avec laquelle il a continué l'ouvrage jusqu'au temps de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Cependant, nonobstant cette exactitude laborieuse, il luy est échappé beaucoup de faits très-importants, qu'il a fallu chercher ailleurs pour rendre notre histoire complette, et ces faits se sont trouvés, tant dans les auteurs qui n'étoient point imprimés du temps de Pierre Le Baud, ni du temps de M. d'Argentré, que dans les titres originaux, que ni l'un ni l'autre n'avoient pu voir ou dont ils avoient negligé de faire la recherche.

Aussitost que vous eûtes marqué vos intentions au R. P.

[1] En 1689.

Digitized by Google

Audren, pour lors prieur de Redon, il chercha parmi les religieux de la province des gens capables de travailler à cet ouvrage et chargea les uns du soin d'examiner les livres imprimez et les autres de visiter les archives de la province et des païs voisins.

Personne n'étoit plus capable que luy de vacquer à cette recherche, de faire une critique exacte des faits, et même de composer l'Histoire ; mais les occupations de la supériorité l'empêchant de se donner tout entier à cette sorte de travail, il s'est contenté de presider à l'ouvrage, de diriger ceux qu'il employoit, de les animer, de les protéger contre toutes les contradictions que l'on a eu à souffrir, et de fournir liberalement à toutes les dépenses qu'il a fallu faire, soit pour l'achat des livres necessaires, soit pour les longs et frequents voyages que l'on a esté obligé d'entreprendre pour ramasser les materiaux, soit pour l'entretien des religieux qu'il a employez à cet ouvrage, qui estoient regardez comme surnumeraires dans leurs communautez, ne pouvant, à cause de leur occupation, y rendre tous les mêmes services que les autres.

L'effet de ses soins a esté que l'on ne croit pas qu'il se trouve, dans les livres imprimez, aucun fait digne d'avoir place dans l'Histoire de Bretagne, qui ne soit venu à nostre connoissance, et qu'on a fait un recueil très-ample et très-precieux de titres, d'actes de saints, de croniques, et d'autres memoires, tant pour l'histoire en genéral que pour ce qui regarde les maisons et les familles particulières.

Ce grand et riche recueil eust esté inutile, s'il ne se fust trouvé quelqu'un, qui par le moyen d'une critique exacte, judicieuse et sévère, eust sçû débrouiller la verité d'avec l'erreur, donner aux faits leur veritable place, accorder les contrarietez des auteurs, fixer les dates obscures ou incertaines et découvrir les interests et les motifs qui ont esté cause

Digitized by Google

des evenemens ; et cette critique laborieuse estoit une disposition necessaire à l'Histoire, qui est cependant un travail fort different, demandant un stile simple et uni, qui puisse instruire agréablement le lecteur, par la nouveauté, la sureté et l'enchainement des faits, sans l'ennuyer par des discours embrouillez, tels que le sont assez ordinairement les dissertations critiques.

La première partie de ce travail, qui se devoit faire sur les memoires, c'est-à-dire l'examen des faits, a esté heureusement executé par le P. dom Denis Brient, lequel avec un soin laborieux a debrouillé ce qui estoit obscur, ruiné la fable, établi la verité et arrangé tous les faits jusqu'à l'an 1364, sans compter un grand nombre de généalogies des plus illustres maisons, qu'il a dressées sur les titres, et les catalogues des évêques et des abbez, qu'il a rétablis [1].

Son travail, qui a esté d'un si grand secours à l'auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne, n'eust pas esté moins utile au P. Gallois, si Dieu n'en eust disposé autrement. Le P. Gallois estoit un esprit du premier ordre, et quand il se chargea de composer l'Histoire, on peut dire qu'elle estoit tombée en partage à un homme très-capable de la bien faire. Mais, à peine estoit-il sorti de ces temps obscurs, où l'on n'a que les légendaires pour guide, que Dieu l'appela.

Une mort subite l'ayant enlevé tout d'un coup, on jetta les yeux sur celuy qui fait cet exposé aux Etats, et on le chargea d'acquiter la parole qui leur avoit esté donnée. Deux raisons, l'honneur de la province qui luy a donné le jour, et ce qu'il devoit au R. P. Audren, qui l'a élevé dans la vie religieuse, l'engagèrent à quitter toute autre étude, pour se consacrer

[1] Ainsi ces catalogues, qui ont été imprimés à la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, et que l'on a l'habitude d'attribuer à celui-ci ou à D. Taillandier, son continuateur, sont en réalité, au moins pour la plus grande partie, de D. Denys Briant (car c'est la vraie orthographe de ce nom.)

Digitized by Google

uniquement à l'histoire de sa province ; et il y a sacrifié sept années de son temps [1] avec toute l'application dont il a esté capable.

Il est enfin venu à bout de ce long et penible travail, et a mis l'Histoire en état de paroistre ; à moins que vous ne cessiez, Nosseigneurs, de favoriser la fin, comme vous avez bien voulu favoriser les commencements.

On peut dire que la nouvelle Histoire n'est point au dessous de vostre attente, et que l'auteur, en la traitant avec aussi peu de prevention que si c'eust esté une histoire étrangère, a cependant fait autant d'honneur au pays, et surtout à la noblesse, que l'écrivain le plus partial et le plus passionné en auroit pu faire. En effet, pourquoy affecter la flatterie, quand on trouve dans la verité toute nüe des avantages plus solides ? Il n'y a point d'eloge plus glorieux, et moins sujet à exciter la jalousie, que le simple recit des actions qui meritent des louanges. Mais il ne faut pas croire que l'auteur se soit borné à ne parler que de ce qui estoit avantageux à la nation ; il eût esté contre la bonne foi d'ensevelir sous le silence tout ce qui ne pouvoit pas servir de matière à un eloge ; l'auteur s'est souvenu qu'il composoit une histoire et non pas un panegyrique ; et qu'il est presqu'aussi avantageux de savoir les fautes de nos ancestres que les actions qui leur ont acquis le plus de gloire.

Pour donner une idée juste de cette Histoire, il faut en faire voir icy, en peu de mots, la suite et l'economie. On y a suivy l'ordre des temps et on l'a divisée, non pas en chapitres, ni par regnes, mais en livres à peu près égaux. La première sorte de division est plus propre aux traitez de doctrine

[1] D'après cela, c'est en 1696 que Lobineau fut appelé à remplacer D. Le Gallois dans la composition de l'*Histoire de Bretagne :* ce qui cadre très-bien avec la lettre de D. Audren du 18 décembre 1695, ci-dessus n° XLII.

Digitized by Google

qu'à de grandes histoires, et sans exemple dans les anciens auteurs, que l'on s'est proposé pour modèle; et la division par regnes eût esté sujette à trop d'inegalitez; d'ailleurs ce n'est pas tant l'histoire des Ducs que l'on a faite que celle du pays même.

Ces livres sont au nombre de vingt-deux, et ils contiennent le récit de tout ce qui s'est passé en Bretagne depuis l'an 458 jusqu'à l'an 1532, aussi bien que des entreprises où les Bretons ont eu part. La première de ces deux époques est, à peu près, celle de l'arrivée des Bretons dans l'Armorique ; et l'autre est celle de l'union de la Bretagne à la couronne de France. Il est facile de voir, par la date que l'on a mise dans cette Histoire pour l'arrivée des Bretons, que l'on s'est écarté du système des autres historiens de Bretagne; on trouvera dans les preuves du premier livre les raisons que l'on a eües d'en user de la sorte [1], et l'on verra par la lecture de ce premier livre la difference qu'il y a entre la fable et la verité.

Dans ce livre et dans les suivants, on trouvera un nombre prodigieux de faits obmis par les autres historiens de Bretagne et beaucoup qui ne sont même dans aucun auteur. Du nombre de ces faits nouveaux sont plusieurs eloges de saints, un très-grand nombre de fondations d'eglises catedrales et d'abbayes, beaucoup de conciles, plus de trois ou quatre cens ambassades, un grand nombre de traitez de paix et de confederation, des mariages inconnus aux auteurs, des princes et princesses dont personne n'avoit parlé, le vray lieu de plusieurs batailles découvert, plusieurs voyages et expeditions des Ducs et des princes bretons, quelques souverains de la Bretagne dont personne n'avoit fait mention, beaucoup de sieges qu'on

[1] Malheureusement, l'obligation de restreindre à deux les trois volumes de l'*Histoire de Bretagne* préparés par Lobineau (voir ci-dessus, n° LX) contraignit, à l'impression, de supprimer ces preuves.

Digitized by Google

ne voit point ailleurs, la vie de plusieurs grands hommes de la province, de grands differens entre les eglises, les accords singuliers entre les seigneurs, des enquestes très-curieuses, des guerres entre particuliers inconnües jusqu'à présent, beaucoup de conferences et d'entrevues de princes, des détails très-amples de guerres ou de négociations qui n'avoient esté touchées que legèrement par les autres auteurs, le détail de quelques conspirations dont personne n'avoit parlé, l'origine des ermines de Bretagne, le catalogue des chevaliers de l'ordre de l'Ermine, des intrigues fort extraordinaires, le vrai traité de Pierre Mauclerc avec S. Louis substitué à la place du faux que l'on trouve dans les auteurs bretons et françois, le lieu de la sepulture de plusieurs Ducs rétabli contre ce que plusieurs autres historiens ont dit, l'histoire du procès de la regale traitée d'une manière particulière et très-curieuse, les constitutions du duc Jean II et de Jean III, les droits des Ducs éclaircis, l'affaire de la métropole entre Tours et Dol dans toute son étendue, l'origine de plusieurs droits tant des seigneurs que des ecclesiastiques, plusieurs tenües d'Estats dont les auteurs n'ont rien dit, les noms de plusieurs seigneurs et capitaines corrompus dans les autres auteurs et rétablis dans cette Histoire, beaucoup d'acquisitions des Ducs dont les historiens n'ont rien écrit. On ne fait pas ici un plus grand détail des faits nouveaux et des découvertes particulières à cette Histoire, mais on peut assurer en general que cela fait plus de la moitié de cet ouvrage.

Il faut adjouter au nombre des découvertes les portraits des mœurs que l'on a donné à la fin des IXe, XIe, XIIe et du XVe siècle; morceaux d'autant plus à estimer, qu'on n'y a rien mis qui n'ait sa preuve: on y a aussi parlé de l'origine de la noblesse et de l'origine des grandes maisons de la province.

On a, en même temps, donné un catalogue de plus de cinq

Digitized by Google

mille noms de familles nobles differentes, que l'on a trouvées dans les titres; encore ne les a-t-on pas tous vûs; le temps, les guerres, les incendies, la défiance ou la negligence des particuliers nous ayant dérobé la connoissance d'une bonne partie de ces sortes de pièces.

Cette Histoire, qui est d'une si grande étendue, a esté composée avec une exactitude scrupuleuse sur les titres et les auteurs originaux. On y a evité les conjectures trop hardies, les raisonnemens metaphysiques et même les reflexions étudiées. Tout y est uni, simple et naturel; enfin ce ne sont que des faits dont l'enchainement, qui paroîtra aisé au lecteur, n'a pas laissé de coûter beaucoup à l'auteur.

Quand on s'est servi des auteurs imprimez, on s'est contenté de les citer à la marge, excepté quand il a esté question de quelques termes energiques et decisifs; alors on a raporté les propres paroles des auteurs. Pour ce qui est de ceux qui n'ont pas encore vu le jour, on en a mis fidellement dans les Preuves tout ce qui convient au sujet.

Ces Preuves sont un corps à part, et relevent extremement le merite de l'Histoire, dont elles sont le double ou le triple, quoy qu'on en fera qu'un volume in-folio, de même que de l'Histoire; mais on imprimera les Preuves en plus petit caractère et à deux colonnes.

Outre les auteurs non imprimez, les croniques manuscrites, les actes originaux des saints et quelques éclaircissemens sur des dates obscures et sur des points d'erudition, l'on trouvera dans ces Preuves une quantité surprenante de pièces comme fondations, transactions, notices, sentences, arrests, traitez de paix, confederations, negociations, instructions d'ambassadeurs, deliberations, procedures, tenües d'Estats, testaments, contrats de mariages, partages, rolles de montres, estats de la maison des Ducs, enquestes, comptes des Tresoriers Generaux,

Digitized by Google

compagnies d'hommes d'armes, erections de baronnies, de bannières et de justices ; créations d'offices, priviléges, ambassades actives et passives, ceremonies, tournois, duels, choix d'armes, reglemens pour la justice et pour la milice. Enfin c'est un tresor pour les savans, et encore plus pour la noblesse du pays, qui trouvera dans ce recueil de quoy se faire honneur, avec cet avantage, qu'il n'y a aucun autre province qui ait encore produit rien de semblable.

Ces pièces ont été tirées des archives du Chasteau de Nantes, de la Chambre des Comptes de Bretagne, des registres du Parlement, du presidial de Rennes, des archives de la maison de Rohan au chasteau de Blein ; des titres du Chastel, d'Acigné et de Malestroit et autres grandes terres, à Brissac ; du tresor de Chasteau-Brient ; des archives des eglises catedrales de Nantes, de Rennes, de S. Malo, de S. Brieuc, de Quimper, de Dol, de Vannes, de Treguier, de S. Pol et de plusieurs autres chapitres ; des abbayes de Redon, de S. Melaine, du Mont-Saint-Michel, de Landevenec, de Kemperlé, de Buzé, de Villeneufve, de Savigné, de la Vieuville, de S. Aubin des Bois, de Marmoutier, de Fontevrault, des abbayes d'Angers, de S. Florent et autres, du chasteau de Vitré, des archives de Penthièvre et des titres de quelques maisons particulières. Le tout a esté copié fidellement sur les originaux par les frères dom Antoine Le Gallois, dom Joseph Rougier, homme infatigable pour le travail et très habile à déchifrer les vieilles écritures ; dom Denys Brient, non moins laborieux et surtout excellent critique ; par l'auteur de cette Histoire, et quelques autres.

On a fait aussi dessiner les portraits de plusieurs Ducs et leurs tombeaux, par un homme très entendu dans cette sorte de travail, et l'on doit les faire graver en taille douce. On y ajoutera près de quatre cens sceaux des Ducs et des seigneurs

Digitized by Google

particuliers, ce qui fera un ornement à l'Histoire, sans lequel elle seroit imparfaite.

Voilà, Nosseigneurs, quelle a esté l'execution de ce grand travail, auquel vous nous avez engagez. Il ne reste plus qu'à le donner au jour, avec toute la perfection qu'il merite, tant par rapport à S. A. S. Mgr le Comte de Toulouse, à qui on l'a dedié; que par rapport à la province dont on y a fait l'histoire: et c'est surquoy l'on attend quelle sera votre resolution.

L'on n'entre icy dans aucun détail avec vous sur ce sujet; quelques personnes de distinction et de cette illustre assemblée ont bien voulu se charger de vous faire ce détail, en vous assurant qu'il estoit difficile de jetter les yeux sur personne, pour faire l'Histoire de vostre province, qui avec autant d'amour pour la vérité, eust pour vous, Nosseigneurs, plus de zèle, de vénération et d'attachement, que celuy qui a pris la liberté de vous adresser cette lettre.

Le 15 octobre 1703.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

MARINE FRANÇAISE

—

COMBAT DE BELLE-ILE

OU DES CARDINAUX*

Appendice.

Secondé par le comte d'Hector, M. de Ternay arma ensuite le *Robuste* et l'*Éveillé*. Les intrépides et habiles marins étaient prêts à tenter la fortune, lorsque la foudre, tombant sur le dernier de ces vaisseaux, fit éclater le mât de misaine. Il n'y avait pas de chantier sur les bords de la Vilaine ; les réparations exigèrent donc beaucoup de temps pour être effectuées.

Le curieux épisode de la sortie du *Robuste* et de l'*Éveillé* est emprunté aux mémoires inédits du comte d'Hector, que M. le Dr C. Merland a eus en communication. Nous remercions notre aimable confrère de l'obligeante urbanité avec laquelle il nous a permis de le détacher de l'intéressante biographie qu'il compte bientôt publier sur le comte d'Hector.

Lorsque l'*Éveillé* put prendre la mer, les deux capitaines résolurent de donner le change aux Anglais, et, au lieu de se rendre

* Voir la livraison de juillet 1878, pp. 49-67.

Digitized by Google

directement à Brest, de faire voile pour la Corogne. Cette ruse réussit parfaitement, ils atteignirent ce port sans être inquiétés. Quelques jours après ils partaient pour Brest, avec des vents favorables. Il n'y avait pas deux heures qu'ils étaient en route, lorsqu'un orage épouvantable éclata. La fatalité semblait poursuivre le malheureux vaisseau. La foudre tomba de nouveau à son bord, cette fois pour y produire des ravages effroyables. Les deux mâts de hune furent brisés, les voiles lacérées, cinq hommes tués et cent blessés. Renversé sur le pont, le comte d'Hector eut sa lunette d'approche emportée, et la commotion qu'il ressentit à l'avant-bras lui causa une violente douleur, dont il souffrit pendant plusieurs années. Il fallait rentrer à la Corogne, mais la manœuvre devenait impossible. La nuit était obscure, l'orage grondait toujours, le vaisseau allait se perdre sur des rochers où pas un homme n'eût échappé. Heureusement que le vent se calma ; on en profita pour réparer comme on put les principales avaries. Un nouveau danger vint menacer nos malheureux vaisseaux. Le *Robuste* avait perdu son pilote et celui de l'*Éveillé* ne l'était que de nom. Quoi que fît le comte d'Hector pour le rassurer et l'encourager, il s'engagea dans un passage réputé impossible à traverser. Les populations riveraines s'étaient portées sur la côte dans l'attente d'un naufrage paraissant inévitable. Par un hasard providentiel les deux vaisseaux l'évitèrent. Le comte d'Hector répéta souvent depuis que, pendant sa longue carrière de marin, il n'avait jamais couru un aussi grand danger.

Cependant il fallait songer à rentrer en France. L'*Éveillé*, remis en état, le chevalier de Ternay et le comte d'Hector reprirent la mer. Ils approchaient de Brest, lorsque l'escadre anglaise, croisant devant le port, les découvrit. Aussitôt plusieurs vaisseaux s'en détachèrent pour leur donner la chasse. Le chevalier de Ternay força de voiles. Le comte d'Hector voulut l'imiter, quand il s'aperçut qu'une dernière avarie restait à réparer. La foudre avait brûlé la mèche du mât de misaine ; et, comme on ne pouvait le charger de voiles sans s'exposer à le voir tomber, d'Hector ordonna de les carguer. Le chevalier de Ternay, n'y comprenant rien, commanda à

Digitized by Google

sa conserve de mettre toutes voiles dehors. Le comte d'Hector se garda bien de lui obéir. Parvenu, malgré tout, à éviter les Anglais, il mouilla en rade de Brest deux heures après le *Robuste*. Là eurent lieu les explications. Le chevalier de Ternay, en ayant connu la cause, donna son entière approbation à la manœuvre qu'il avait blâmée d'abord.

Tout n'était pas fini pour l'*Éveillé*. Le vent soufflait avec force et le vaisseau n'avait que deux ancres. Le comte d'Hector en demanda une troisième au commandant de la marine, qui la lui promit, mais ne l'envoya point. L'*Éveillé*, ayant chassé toute la nuit, aborda le vaisseau l'*Hector*, que commandait M. de Sansay. Cet officier se crut perdu. M. d'Hector se hâta de couper son mât d'artimon et un de ses câbles, au risque d'être poussé à la côte. L'opération dégagea les deux vaisseaux sans dommage pour l'un et l'autre. Le lendemain enfin, l'*Éveillé* fit son entrée dans le port de Brest.

Le roi nomma le comte d'Hector capitaine de vaisseau, et accorda, le 1er février 1762, 3,000 livres de pension, sur les invalides de la marine, à M. de Ternay.

Restaient encore dans la Vilaine deux vaisseaux, le *Glorieux* et le *Sphinx*. M. le chevalier de Ternay ayant été envoyé à Terre-Neuve, le comte d'Hector se trouva seul chargé de les faire sortir. Il prit le commandement du *Glorieux* et confia celui du *Sphinx* au chevalier de Preuilly, qu'il avait eu comme second dans les deux dernières campagnes.

Les Anglais étaient sur leurs gardes. Mais le comte d'Hector mit une telle promptitude dans ses préparatifs qu'il fut assez heureux, ou plutôt assez habile, pour s'en tirer. Il arriva à Brest avec une célérité qui déjoua tous les calculs des Anglais, et lui valut les plus sincères félicitations de la part des autorités et des officiers de la marine.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Nos lauréats à l'Académie française.

Le 1er de ce mois, l'Académie française tenait ses assises annuelles pour la proclamation des prix littéraires et des prix de vertu qu'elle a la mission de distribuer, grâce à la munificence de M. de Montyon et d'autres généreux donateurs. Plusieurs des lauréats de l'une et de l'autre catégorie étant de nos compatriotes, quelques-uns même de nos collaborateurs, il est de notre devoir de consacrer notre chronique à cette intéressante cérémonie.

On sait avec quel empressement les séances de l'Académie sont suivies d'ordinaire. Cette fois encore l'assemblée était aussi nombreuse que choisie. Dans ses rangs, nous avons remarqué plusieurs ecclésiastiques, dont quelques-uns nantais, proches parents de l'un des lauréats. Bien que, par ce temps de vacances et de villégiature, les classiques *fauteuils*, ou, plus exactement, les bancs académiques ne fussent pas tous occupés, les diverses classes de l'Institut y avaient de nombreux et notables représentants.

M. le duc d'Aumale était particulièrement remarqué. Vis-à-vis, on se montrait curieusement la fine et spirituelle figure, au galbe napoléonien (première manière), du jeune *immortel* V. Sardou. Derrière lui s'étalait l'*immortalité*, plus jeune encore, mais beaucoup moins fluette, de M. Renan, le Benjamin, l'Eliacin de l'illustre Compagnie, concurremment avec le sexagénaire néo-druide Henri Martin ; *immortalité* qui, d'ailleurs, il faut bien l'avouer, n'a rien de précisément idéal, avec cette grosse et large face glabre et bourgeonnée, aux longs cheveux tombant en volute sur le col, à la *cléricale*, percée de deux petits yeux à physionomie porcine, et enfoncée entre deux énormes épaules de gorille (la ressemblance

Digitized by Google

s'accentue encore lorsque l'académique sosie du roi des forêts du Gabon s'en va le dos voûté et ses deux longs bras ballants). S'il est vrai, comme l'affirme Buffon, que *le style soit l'homme,* comment concilier le style ondoyant et fluide de M. Renan avec ce physique épais et massif ?

Mais revenons à nos lauréats.

C'est, comme de juste, M. Camille Doucet, qui a lu le rapport sur les prix littéraires, tâche malaisée et délicate que comporte le titre de secrétaire perpétuel et que M. Villemain a remplie, on sait avec quel éclat, pendant quelque quarante années.

Tout d'abord est proclamé le prix d'éloquence, de fondation plus que deux fois centenaire, décerné *ex-æquo,* pour leur éloge de Buffon, à M. Félix Hémon, jeune professeur au lycée de Rennes, et à M. Narcisse Michaut, dont une mort prématurée a changé la palme académique en funèbre cyprès.

Parmi les lauréats du concours Montyon, nous sommes très-heureux de rencontrer deux de nos collaborateurs, dont le dernier est de plus notre compatriote : MM. Prosper Blanchemain et Lucien Dubois.

Nous reproduisons ci-après les passages du rapport concernant l'un et l'autre :

« M. Prosper Blanchemain est un érudit fort distingué, dont tout le « monde a lu la savante étude sur *Ronsard*, et les curieuses notices sur « les *Écrivains de la Renaissance ;* un érudit et un poète ! Le poète seul « a frappé à notre porte. Elle s'est ouverte avec plaisir devant les cinq « volumes de vers qu'il nous présentait et qui contiennent l'ensemble de « ses travaux poétiques pendant sa longue et laborieuse carrière, si « honorablement remplie. Ne pouvant couronner à la fois cinq volumes « du même auteur, l'Académie a particulièrement remarqué, a choisi « comme le plus complet et le plus digne de recevoir la consécration « qu'ils méritaient tous, celui qui porte ce titre simple et sans préten- « tion : *Poèmes et poésies*. L'élévation s'y fait remarquer à chaque « page et la forme en est toujours élégante, agréable et pure.

« .... M. Lucien Dubois n'a pas fait comme M. Charles Durier, et « M. A. Rhoné, le grand voyage qu'il nous fait faire au *Pôle et à l'Équa-* « *teur ;* mais il a studieusement puisé aux meilleures sources ; il s'est « instruit pour nous instruire ; si bien qu'on s'y trompe et que dans son « livre, qui n'a rien d'un roman que l'intérêt, on voit, grâce à lui, ce qu'il « n'a pas vu lui-même. »

A M. J.-B. Dumas, directeur trimestriel de l'Académie, incombait le devoir de faire le rapport sur les prix de vertu. Soit malice du hasard, soit préméditation, il se trouvait succéder à son brillant et quelque peu

Digitized by Google

paradoxal homonyme, le célèbre dramaturge, dont le rapport avait obtenu, l'an passé, un si vif succès de curiosité. L'illustre savant (on a dit de lui qu'il n'est pas un chimiste, mais la *chimie*) n'a pas bien évidemment visé à exciter la même curiosité mondaine par le pétillement plus ou moins spontané d'un esprit souvent aventureux, par une simplicité voulue et frisant parfois le trivial, mais il a prouvé une fois de plus qu'il sait aussi bien manier la plume que la cornue et l'alambic. Sans ostentation, sans prestidigitation de littérateur rompu à toutes les ficelles du métier, avec son haut et droit esprit, son cœur d'honnête homme et la sincérité de sa propre émotion, il a su toucher son auditoire et provoquer ses applaudissements en racontant, dans un style sobre, simple et pourtant coloré, la vie de ses modestes héros, appartenant presque tous aux classes sociales les plus humbles.

Si quelque *pur* du radicalisme régnant s'était par mégarde fourvoyé au sein de l'Assemblée, ses susceptibles oreilles ont dû être péniblement impressionnées en entendant ce langage hautement et ouvertement spiritualiste et chrétien (quel autre serait de mise lorsqu'il s'agit d'actes héroïques, de dévouement et de vertus ?) ce long panégyrique de religieuses et de prêtres, de sœur Marie-Antoinette Périer, nièce du célèbre ministre, mourant du croup pour sauver un enfant atteint de ce terrible mal; de sœur Simplice se faisant meurtrir par un chien furieux pour protéger de ses morsures des enfants commis à sa garde, et mourant enragée quarante jours plus tard ; de cet admirable abbé Roussel, de ce nouveau Vincent de Paul, dont l'œuvre si éminemment sociale et chrétienne vient de provoquer un si magnifique élan d'effective sympathie au sein même du sceptique public parisien, et que la prochaine commune fusillera peut-être, comme la première a fusillé ce non moins admirable abbé Planchat qui, lui aussi, avait voué sa vie et sa fortune au soulagement des classes populaires !

Car ces infâmes *cléricaux* n'en font jamais d'autres, et la liste de l'illustre rapporteur académicien aurait pu s'étendre indéfiniment. Aussi les démagogues, qui prétendent faire du peuple leur chose, le servile instrument de leurs ambitions, s'acharnent-ils à lui souffler la haine la plus furieuse et la plus aveugle, une haine poussée au besoin jusqu'à l'assassinat (et ils n'y réussissent que trop bien !) contre ces dévoués amis et bienfaiteurs de ce même peuple, dans lesquels ils flairent des rivaux, et dont ils s'évertuent à dénigrer les personnes et les doctrines.

Parlez-nous des doctrines radicales pour inspirer le dévouement, la vertu, l'héroïsme !

Parmi les lauréats de l'un et de l'autre sexe qui, par leur origine, nous

Digitized by Google

appartiennent plus spécialement, nous trouvons en première ligne Mlle Aimée Milcent, une Vendéenne, véritable héroïne de la charité, dont nous sommes heureux et fiers de reproduire le long éloge officiel, d'après le rapport de M. Dumas :

A l'Ouest de la Vendée, sur le bord de l'Océan, s'étend la commune de Saint-Jean-de-Monts, vouée à l'agriculture, autrefois sans routes et sans industrie, couverte d'eau pendant une partie de l'année, en proie, au retour de chaque automne, aux fièvres paludéennes, et comptant naguère un indigent sur trois habitants. Quel théâtre pour la charité ! C'est là que, depuis quarante ans, la demoiselle Aimée Milcent s'est consacrée au soulagement des pauvres, au pansement des malades, à l'éducation morale et religieuse des enfants. Après avoir entouré de ses soins de vieux parents qui l'avaient adoptée, elle en recueillait pour tout héritage un revenu de vingt-deux sous par jour; vous l'entendez, vingt-deux sous, et vous allez voir ce qu'on peut faire avec ce revenu, que le moindre caprice dissiperait, quand le cœur s'emploie à le faire valoir. Restée seule à l'âge de trente ans, elle se fit la sœur de charité des malades de la commune. Ce n'était pas une sinécure, croyez-le bien ! Ces communes d'un littoral peu fertile occupent de grandes surfaces et les habitations y sont fort éloignées les unes des autres. Si quelques malades pouvaient venir trouver Mlle Milcent, il en était que leurs infirmités retenaient à une ou deux lieues du bourg qu'elle habite. Des plaies à panser, des affections contagieuses à soigner rendaient-elles ces clients un objet de dégoût ou de crainte, même pour leurs proches, loin de les abandonner, elle partait avant le jour à travers les marais et les brouillards, fidèle, à la fois, au devoir qui l'appelait vers ces infortunés, et à celui qui la ramenait vers sa demeure pour y recevoir ses malades et ses pauvres à l'heure accoutumée.

Car Mlle Milcent constituait à elle seule une administration de l'assistance publique; infirmière intelligente et dévouée, qu'aucun soin ne rebutait ; directrice d'une petite pharmacie à l'usage des indigents, d'un bureau de bienfaisance où les misérables trouvaient des aliments, les vieillards des couvertures de laine, des vêtements chauds et du bois pour l'hiver, les jeunes mères des trousseaux pour leurs nouveaux-nés, les orphelins un asile. La voix publique, dans sa reconnaissance, a désigné sous le nom de *Bureau de charité* de Mlle Milcent cette humble demeure où semblent réunies les forces et les ressources de l'Etat, et qui ne recèle pourtant qu'une âme ardente au bien et la charité féconde qui s'en exhale.

Avec une vie si occupée, Mlle Milcent pourrait se croire autorisée à se reposer le dimanche. Mais comment parcourir sans cesse le pays, pénétrer dans les familles, toucher à toutes les plaies, sans remonter à cette cause permanente du désordre et de la misère, le cabaret, foyer de perversité et de dégradation, où se laissent entraîner même les jeunes filles de ces campagnes? Pour les arracher à ce milieu déplorable, Mlle Milcent institue la *réunion du dimanche ;* elles y trouvent des récréations honnêtes, animées par l'entrain d'une femme qui possède le secret de faire bien tout ce qu'elle fait. Courageuse devant une large blessure, patiente en face de longues douleurs, infatigable dans l'exercice de sa vaste cha-

Digitized by Google

rité, cette infirmière résolue se transforme le dimanche en une tendre mère, ouvrant son cœur ému aux confidences de ses filles adoptives, également prête à partager la gaieté de celles dont l'esprit est libre, à s'émouvoir des peines de celles dont l'âme est troublée et à ramener vers le droit chemin celles qui s'en écartent.

Mlle Milcent est une femme d'un grand cœur. Il ne manquait à sa noble vie qu'une occasion pour témoigner de son ardent amour pour la France.

Quand on a passé tant d'années à se nourrir de sentiments élevés et qu'on a vécu dans la pratique habituelle de l'abnégation et du dévouement, on est prêt à sentir vibrer en soi toutes les fibres du patriotisme. Au moment de nos désastres et lorsque les enfants de la Vendée en subissaient les conséquences douloureuses, Mlle Milcent improvisait une ambulance, se consacrait aux soins des blessés, se multipliait pour leur assurer les secours et les consolations, poursuivant cette nouvelle tâche avec une ardeur qui lui faisait oublier son âge, jusqu'au moment où, le cœur déchiré des malheurs du pays, elle tombait épuisée et malade à son tour.

Voulant honorer sa vieillesse respectée, l'Académie française, interprète des vœux de ses compatriotes reconnaissants, décerne à Mlle Milcent un prix de 1,500 fr.

Après Mlle Milcent, nous rencontrons sur la liste des lauréats les noms de Perrine-Françoise Ponays, de Caro (Morbihan); de Louise-Marie Tilly, née à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord); de Rose-Anne Lebon, de Plessala (Côtes-du-Nord); de veuve Moisan, née à Rennes; d'Eugénie Bourget, de Nantes; total, cinq Bretonnes, honorées chacune d'une médaille, ou mieux, faisant honneur à la médaille qui leur a été décernée, à l'Académie qui a signalé leur charitable dévouement et à la noble province qui les a vues naître et qui pourrait offrir aux récompenses académiques tant d'autres obscurs héros du devoir et de la charité.

Voilà pour les femmes, et leur part est de beaucoup la plus large, comme toujours : par ses facultés affectives, par son admirable et instinctif besoin de se dévouer, la femme n'est-elle pas particulièrement apte à ces actes que l'Académie a pour mission de récompenser ?

La part des hommes, pour être plus étroite, est considérable encore, moins par le nombre, il est vrai, que par le mérite : à lui seul, le Vincent de Paul d'Auteuil ne suffirait-il pas à représenter dignement notre sexe dans ce concours de dévouements ?

Et cet héroïque Michel Rastel, patron de douane à Saint-Marc, près Saint-Nazaire, n'est-il pas aussi le digne représentant de notre province, le digne frère de ces sœurs de charité, religieuses ou laïques, dont nous venons de parler ? Écoutons l'illustre rapporteur nous racontant les prouesses de notre intrépide compatriote :

La fondation Gémond met à la disposition de l'Académie une somme annuelle de 1,000 francs, pour un prix destiné à récompenser des actes de courage, de dévouement et de sauvetage. Il est décerné à Michel

Digitized by Google

Rastel, patron de douane à Saint-Marc, embouchure de la Loire, dont la vie est pleine de témoignages de force d'âme et de dévouement. En 1858, à bord du *Suffren*, une pièce éclate; c'est un événement qui n'est pas assez rare, malheureusement, et qui fait toujours des victimes nombreuses, à cause de l'entassement inévitable des servants dans la batterie. Douze morts tombent sur cet étroit espace et vingt-quatre blessés, brûlés et aveuglés par les flammes, asphyxiés par les gaz délétères, déchirés par les éclats du métal, font entendre leurs gémissements. Au même moment, quatre pièces partent à la fois, et l'équipage, convaincu que la soute aux poudres a pris feu, commence à sauter par les sabords. Placé au porte-voix, Rastel, gardant son sang-froid, au milieu de ce trouble, arrête la panique; les secours s'organisent et le service rentre dans l'ordre.

Chargé du commandement d'un canot de sauvetage, neuf grandes expéditions, effectuées dans les conditions les plus dramatiques et les plus périlleuses, lui valent la croix de la Légion d'honneur; vingt-neuf naufragés lui doivent la vie. La belle nature de cet homme énergique se manifestait naguère dans la baie du Pouliguen. Le canot qu'il dirigeait vers un bâtiment en détresse chavire et se brise sur les rochers, roulé par des vagues énormes. Pendant une heure, au milieu de la tempête, Rastel, la poitrine meurtrie et vomissant le sang, donne aux canotiers l'exemple du sang-froid; luttant contre les vagues qui les portent vers les écueils, il veille sur eux jusqu'à leur arrivée à terre, où il prend enfin pied le dernier, certain qu'il n'abandonne aucun des siens à la fureur des flots.

LOUIS DE KERJEAN.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes le vendredi 26 juillet 1878, sous la présidence de M. A. de la Borderie. Le président a fait connaître que, des obstacles imprévus ayant retardé l'impression du poème *la Conquête de la Bretagne par Charlemagne*, le bureau a fait exécuter une autre publication intitulée : *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle*. C'est l'histoire des origines de la typographie bretonne, la description détaillée et l'analyse des livres publiés dans notre province avant l'an 1500, avec 20 planches de fac-simile contenant, entre autres, la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, qui est de 1484.

Cette curieuse publication est prête à être distribuée à tous les sociétaires. Plusieurs exemplaires ont été mis sous les yeux de l'assistance qui les a examinés avec intérêt, et a approuvé à l'unanimité la conduite du bureau.

Tout en continuant l'impression de *la Conquête de la Bretagne*, la Société a décidé que le bureau fera mettre sous presse un premier volume de *Mélanges historiques et littéraires*, composé de morceaux fort intéressants.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A Dieu vat !... Épisodes maritimes nantais ; par M. Jean Pierre. In-18, 70 p. Nantes, imp. Vincent et Cie.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Volume 7e de la 5e série, 1877. In-8o, LXXIV-374 p. et 6 pl. Nantes, imp. ve Mellinet.

Annales et résumé des travaux de l'année 1877 de la Société nantaise d'horticulture. In-8o, 236 p. Nantes, imp. ve Mellinet.

Ballons (les) incendiaires de la Révolution ; par Constant Guimard. 3e édition. In-12, 48 p. Paris, imp. Donnaud ; Rennes, lib. Fougeray ; Nantes, Mazeau ; Morin.

Imprimerie (l') en Bretagne au XVe siècle. Étude sur les incunables bretons, avec fac-simile contenant la reproduction intégrale de la plus ancienne impression bretonne, publiée par la Société des Bibliophiles Bretons. Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, 1878. Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Tiré à 250 exemplaires in-4° vergé, numérotés à la presse, pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 150 in-8o, même papier, pour être mis en vente. Le prix de l'in-8° est de ..... 12 fr.

Lettres parisiennes. Salon 1876-1877, par Stéphan Renal (Max. Radiguet). In-12, 71 p. Brest, imp. Mme Evain.

Extrait de l'*Union républicaine du Finistère*.

Notice biographique sur Édouard Corbière ; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. In-8o, 19 p. Brest, imp. Lefournier aîné.

Observations ophthalmoscopiques sur les aliénés et les épileptiques de l'hospice général de Saint-Jacques, par M. le Dr Dianoux, professeur suppléant. In-8o, 16 p. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest* (2e trimestre 1877).

Question (une) de législation et de morale. Les veuves de marins disparus. Mémoire adressé à M. le Ministre de la Marine, à M. le Ministre de la Justice, à MM. les Sénateurs et Députés des départements maritimes, à MM. les Membres des Chambres de Commerce du littoral ; par Alfred de Courcy. In-8o, 67 p. Paris, Anger, libraire-éditeur.

Statistique historique et monumentale du canton de Redon (arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine) ; par l'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire. In-8o, 115 p. Rennes, imp. Catel.

Traités (les) de Commerce et la Marine marchande, mémoire du Comité nantais. In-4o, 27 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Digitized by Google

LES MISSIONS DU P. GODEFROY LOYER

DU COUVENT DE NOTRE-DAME DE BONNE-NOUVELLE DE RENNES

Il n'était pas possible que la Bretagne, qui a fourni à la Marine tant d'hommes illustres depuis Jacques Cartier, n'eût pas fourni aux missions étrangères et des apôtres et des martyrs. La liste en serait longue, et mon but n'est pas de l'esquisser. Je voudrais seulement provoquer quelque compatriote à se livrer à cette étude qui, même au point de vue purement scientifique et littéraire, ne serait pas sans profit. Les relations de voyage laissées par les missionnaires bretons, dont quelques-unes sont inédites, dont trois ou quatre publiées aux XVIIe et XVIIIe siècles sont rarissimes, méritent à tous les points de vue d'être analysées et en partie reproduites. Calmes, observateurs, les voyageurs et les missionnaires bretons voient bien et racontent bien ce qu'ils ont vu. Le recueil si connu des *Lettres édifiantes et curieuses* a eu pour premier auteur et véritablement pour fondateur un jésuite breton, le P. Ch. Le Gobien, deSaint-Ma lo.

Digitized by Google

Je veux profiter de quelques jours de vacances pour présenter à mes compatriotes un petit volume in-12 que le hasard des ventes a fait tomber entre mes mains, ou plutôt pour leur présenter l'auteur de ce volume, dont voici le titre :

RELATION DU VOYAGE DU ROYAUME D'ISSINY, *Côte-d'Or, païs de Guinée, en Afrique: la description du païs, les inclinations, les mœurs et la religion des habitans, avec ce qui s'y est passé de plus remarquable dans l'établissement que les François y ont fait, le tout exactement recueilli sur les lieux, par le R. P. Godefroy Loyer, préfet apostolique des missions des Frères prêcheurs aux côtes de Guinée en Afrique, religieux du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes, en Bretagne.* — Paris, 1714. — Les approbations prouvent que le livre était écrit et terminé depuis quelques années déjà.

La *Biographie bretonne* mentionne, mais trop sommairement, le P. Loyer. Son livre nous apprend qu'il était né à Rennes. Le temps m'a manqué pour retrouver son acte de baptême et les renseignements sur le rang qu'occupait sa famille. Il entra fort jeune au couvent de Bonne-Nouvelle, et, malgré sa très-faible santé, il nourrissait le désir ardent de se consacrer aux missions. Il raconte que cette vocation lui fut inspirée dès l'enfance par la lecture du livre d'un autre Rennais, le P. Chevillard, qui était aussi religieux de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et qui a publié à Rennes, en 1659, un ouvrage sur les missions d'Amérique, auxquelles il s'était consacré.

Peu d'années après avoir été ordonné prêtre à Rennes, le P. Loyer se rendit à Rome, et reçut du Père général des dominicains une obédience pour les missions d'Amérique. Il partit, lui huitième, de la Rochelle sur le navire de guerre le *Jersey*, qui escortait une flotte de quarante-six navires marchands, lesquels, après avoir été dispersés par une violente tempête, abordèrent successivement à la Martinique. Les missionnaires d'Amérique venaient d'être décimés par la fièvre jaune, que l'on appelait alors le mal de Siam. Le P. Loyer fut immédiatement envoyé à la Nouvelle-Grenade, dont les missionnaires, de l'ordre des capucins, étaient tous morts,

Digitized by Google

et qui était depuis six ou sept ans sans un seul prêtre. C'était le gouverneur de l'île, nommé M. de Gémosat, gentilhomme saintongeois, qui baptisait les enfants, enterrait les morts, faisait la prière dans l'église « et marioit ceux qui le désiroient être *par un contrat civil.* » Le mot est du P. Loyer lui-même, et s'écrivait un siècle avant la Révolution. Le P. Loyer resta deux ans et demi à la Nouvelle-Grenade, avec beaucoup de goût et avec beaucoup de succès, même auprès des Caraïbes, qui au début se saisirent de sa personne et se disposaient à le rôtir pour le manger, quand un d'entre eux, qui était chrétien, parvint à le sauver. Mais la guerre générale qui existait alors entre la France et toutes les puissances maritimes, fit qu'aucun navire ne put aborder la colonie pendant ces deux ans, de sorte que le vin pour célébrer les saints mystères vint à manquer absolument. Le missionnaire résolut, coûte que coûte, d'en aller chercher à la Martinique, et s'embarqua sur une petite corvette de flibustiers. Comme il abordait au mouillage, il fut mandé par M. Chabert, capitaine d'un vaisseau de Marseille, pour administrer les sacrements aux hommes de son équipage, atteints de la maladie de Siam. Le zélé missionnaire s'y rendit aussitôt; mais, vers les quatre heures du soir, il fut lui-même atteint et si violemment qu'on le crut mort, et qu'on se disposait à l'enterrer, ce qui se pratiquait sans délai, à cause de l'infection, quand il donna un signe de vie inattendu. Il guérit, et comme dans l'intervalle on avait envoyé des capucins à la Nouvelle-Grenade, le P. Caumels, préfet apostolique, le prit avec lui, pour l'amener à Saint-Domingue. Embarqués sur une barque brandebourgeoise, neutralisée par les puissances belligérantes, ils relâchèrent à Saint-Thomé, île danoise, où le P. Caumels mourut atteint de la terrible fièvre jaune, à laquelle le P. Loyer venait d'échapper. Au moment de mourir, le préfet apostolique recommanda à son compagnon, comme un legs suprême, la mission de Guinée, abandonnée depuis la mort du Père François et de ses compagnons. Ce legs fut accepté par le P. Loyer, ainsi que nous le dirons tout à l'heure.

Notre missionnaire eut la douleur de voir enterrer son préfet selon le rite luthérien que suivaient les Danois, et ne put obtenir

Digitized by Google

de lui faire des obsèques catholiques. Il en fut réduit à réciter tout bas les prières du Rituel, en accompagnant le convoi. Il gagna Saint-Domingue, fut chargé d'une cure au lieu nommé Cul-de-Sac, qu'il desservit pendant un an, et jusqu'à ce que sa santé, absolument délabrée, le forçât de revenir en France. Il se remit après plusieurs saisons aux eaux de Bourbon, et en l'année du jubilé, 1700, il se rendit pour la seconde fois à Rome, afin de se faire, conformément aux dernières volontés du P. Caumels, l'avocat des missions de Guinée auprès de la Congrégation de la Propagande. Non-seulement il réussit à émouvoir la Congrégation, mais Innocent XII voulut le recevoir en compagnie du Père général des Dominicains, et lui remit de sa main un décret daté du 13 septembre 1700, qui le nommait préfet apostolique des missions de Guinée.

La première mission sur laquelle fut attirée l'attention du P. Loyer était celle d'une peuplade nommée le royaume d'Issiny. Ce petit État avait été visité en 1687 par un missionnaire dominicain, le P. Gonzalves, natif du Puy. Le roi, nommé Zena, qui reçut fort bien les missionnaires, leur confia deux négrillons, dont l'un nommé Aniaba était son propre fils, et l'autre, nommé Bauga, fils d'un copchère, c'est-à-dire d'un seigneur, pour les faire élever en France. Un des missionnaires, le P. Henry Cerisier, était demeuré à Issiny, et après quelques années de sainte vie, il y était mort sans avoir été remplacé.

En 1701, au moment où le P. Loyer se préparait à ses missions, Louis XIV avait décidé de renvoyer Aniaba dans son pays. Le christianisme et l'éducation française avaient à peine endormi les passions brutales du sang africain, et le P. Loyer raconte du jeune prince des traits d'ivrognerie et de sensualisme très-peu édifiants; néanmoins, quand le P. Loyer lui fut présenté, le négrillon trouva moyen de lui faire un compliment très-civilisé, et dit en embrassant le moine « que sa joie était parfaite, puisqu'un religieux de Saint-Dominique l'ayant conduit idolâtre en France, il en voyoit un autre s'offrir de le reconduire chrétien en son pays. »

Le prince, le missionnaire, et le seul compagnon qu'il voulût emmener avant d'avoir su quelles ressources il pourrait trouver

Digitized by Google

dans ces pays, s'embarquèrent à la Rochelle le 18 avril 1701, sur le vaisseau du Roi, *le Poly*, commandé par le chevalier Damon, et qui partait pour servir d'escorte à deux forts négriers de la Compagnie des Indes, qui devaient le rejoindre à *Groas*. Assaillis par une violente tempête, par le travers du cap Finistère, les trois navires furent séparés, à moitié désemparés et en si grand danger que l'un des négriers, l'*Impudent*, dut jeter à la mer les farines, les légumes et les planches que l'on voulait utiliser pour le premier établissement des missionnaires dans le royaume paternel d'Aniaba. Après avoir couru un autre danger non moins redoutable, celui d'être capturés par des pirates, toutes les poudres ayant été mouillées par la tempête, les trois vaisseaux se retrouvèrent aux Canaries, et s'arrêtèrent à *Santa-Cruz* pour se refaire et se ravitailler. Ils reprirent la mer le 10 mai et arrivèrent à Gorée le 19. M. Damon, le prince Aniaba, Bauga, et les missionnaires, abordèrent enfin, le 25 juin, à Takuechue, la première ville du peu célèbre royaume d'Issiny.

Le journal qu'a rédigé le P. Loyer de cette longue traversée est rempli de remarques et d'observations fort curieuses sur la religion, les mœurs, et l'histoire naturelle de l'Afrique. Malgré les incontestables progrès de la géologie, de la zoologie et de la botanique, depuis un siècle, les pages rapides et naïves du missionnaire se lisent avec plaisir; il y a, par-ci par-là, des traits originaux que n'eussent point dédaignés les humouristes du XVIe siècle ; je cite en passant cette étymologie du nom du *requin*, « ainsi nommé, ce me semble, dit notre auteur, parce que lorsqu'un homme en mer en apperçoit venir à lui, il peut bien dire son *requiem*; car il n'échappera pas à sa fureur [1]. » Mais je ne dois pas m'attarder, et je reviens à l'histoire spéciale de la mission et du fort d'Issiny.

Le pays d'Issiny avait alors pour roi le capitaine Akafini, qui avait succédé au père d'Anabia, le roi Zena. Akafini reçut les Français à merveille et leur permit de bâtir un fort dans son pays,

[1] Cette étymologie a été attribuée à Roquefort par Bouillet, qui dit en copiant presque littéralement notre dominicain. « *Requin*, mot formé, selon Roquefort, par corruption du latin *Requiem*, parce que l'attaque de ce poisson ne laisse aucun espoir et qu'il n'y a plus qu'à chanter un *Requiem* pour l'âme de la victime. »

Digitized by Google

à l'endroit qui leur conviendrait le mieux. On choisit une presqu'île, à trois lieues au delà de Takuechue. Le capitaine Yamoke, frère du roi, vint en mettre les Français en possession en coupant une branche d'arbre, qu'il ficha en terre et que tous les Français vinrent toucher, tandis que le nègre proclamait à haute voix qu'au nom du roi Akafini et de toute la nation, il donnait cette terre et la livrait à la France pour y bâtir une forteresse et en faire ce que les Français jugeraient à propos. C'était dans leurs mœurs, n'ayant pas l'usage de l'écriture, le contrat le plus solennel possible.

J'ai dit qu'Akafini avait succédé à Zena. A ce propos, le P. Loyer nous apprend que la loi nègre n'admettait pas l'hérédité des enfants, mais celle des plus proches collatéraux, aussi bien pour la couronne que pour les biens particuliers, de sorte qu'un père ne laissait légalement rien ou presque rien à ses fils et transmettait toute sa richesse ostensible à son frère ou à son cousin. Cette dérogation à l'hérédité naturelle des races japhétique et sémitique mérite bien d'être signalée.

Du reste, le royaume d'Akafini n'était pas beaucoup plus étendu qu'un de nos plus petits cantons. Il ne comprenait, en fait, que le littoral de la mer, et ne datait que de 1620; environ à quelques kilomètres au delà, et tout le long du fleuve, il y avait une population de pêcheurs, refoulée par l'invasion des marchands issyniens; plus avant dans les terres, une peuplade de nègres agriculteurs constitués en république, population relativement autochtone, et qui n'avait de relations qu'avec les pêcheurs.

Dans toute cette agglomération, l'aristocratie était musulmane, très-fortement engagée, par ses prêtres eux-mêmes, dans le fétichisme; le peuple était mêlé d'idolâtres et de chrétiens, instruits, dès le XVIe siècle, par les missionnaires portugais. Trois vices dominaient, et non pas trois des moindres: l'ivrognerie, le vol et la plus bestiale immoralité.

Le roi Akafini était un beau vieillard de soixante-dix ans, intelligent, ami sincère des Français, mais commerçant par dessus tout, et avare plus qu'aucun de ses sujets. Je veux relater ici la réception solennelle qu'il fit aux officiers français et aux missionnaires. Le

Digitized by Google

lieu, qui avait été donné aux Français pour leur établissement, était séparé de la résidence royale par la rivière. Le roi envoya le capitaine Emond, son neveu, pour conduire les étrangers dans un grand canot, au son de tambours faits d'un tronc de bambou recouvert d'une oreille d'éléphant, et de trompettes qui n'étaient autres que la défense des mêmes éléphants, « qui faisoient un si grand tintamarre qu'il étoit difficile de s'entendre. » Les étrangers furent introduits dans la salle d'audience, après avoir traversé une double haie de soldats, armés de fusils européens. Cette salle d'audience était « une espèce de petite halle ou grange, bâtie de roseaux et couverte de feuilles de palmiers. » Le trône du roi était un lit à quatre colonnes torses, acheté des Anglais, et en fort piètre état, mais recouvert de trois ou quatre belles peaux de tigre. Le roi, assis sur ce divan, fumait gravement dans une pipe immense; « c'est parmi eux la contenance la plus noble. Il étoit nu, à la réserve d'une paigne de coton blanc rayée de bleu, qui couvroit ce que la pudeur oblige de cacher. Il avoit un chapeau noir brodé d'argent, avec une plume blanche dessus, à la française, et sa barbe grise étoit cordelée en vingt petites tresses, qui étoient enfilées en soixante morceaux de pierres d'aigris, percées, rondes et longuettes. Cet aigris est une espèce de pierre précieuse, que l'on trouve parmi eux, et qui n'a ni beauté, ni éclat. Elle est de couleur bleue verdâtre, et ressemble à de la rassade de verre; mais ils l'estiment tant qu'ils la pèsent contre l'or à grand poids. » A ce compte, ce que le roi porte à sa barbe vaut plus de mille écus. « A côté du roi sur ce même trône, mais tant soit peu en arrière, étoient assises ses deux femmes favorites, qui portoient chacune sur leurs épaules un large sabre, à poignée d'or, d'où pendoit la figure d'un crâne de brebis d'or, gros comme nature au plus. Sur le fourreau, il y avoit une grosse coquille de même autour de laquelle étoit enfilée une centaine de dents de tigre, qu'elles avoient percées. Ces deux femmes étoient ornées de grands colliers d'or, de brasselets de même, et de grandes plaques d'or en forme de mammelles, qui par le moyen d'une chaînette de même leur descendaient sur le sein. Leurs cheveux étaient lassés de quantité de petits ouvrages d'or, mais elles n'étoient vêtues, non

Digitized by Google

plus que toutes les autres, que d'une paigne de coton, qui leur ceignoit les reins. Derrière ces deux premières, il y en avoit six autres sur le même trône, mais debout, qui étoient revêtues de menilles d'or, de petites plaques et d'autres ouvrages, mais non pas si richement que les premières. Chacune d'elles est destinée à porter quelque chose qui soit à l'usage du roi. L'une lui porte sa pipe, et n'a pas d'autre occupation; l'autre son verre, l'autre une petite bouteille d'eau-de-vie, dont il est fort amateur, etc. »

Ce fragment donnera une idée de ce qu'il y a de véritablement bien dit dans le style toujours aisé et quelquefois naïf du P. Loyer. En lisant ces livres, que des Bretons oubliés ont multipliés depuis le XVIe siècle, comme en parcourant les livres assez nombreux que des étrangers ont publiés à la même époque sur la Bretagne, je me prends toujours à regretter que les chefs d'établissements, chez nous si pleins de zèle et d'intelligence, ne s'entendent pas pour faire réimprimer ces *introuvables*, et remplacer, entre les mains des étudiants bretons, qui apprendraient enfin à connaître leurs ancêtres, ces fadaises qui ne sont ni du roman, ni de l'histoire, ni de la science, et que reproduisent sans fin les librairies soi-disant catholiques!

Les Français commencèrent immédiatement la construction de leur fort; M. Daunou y laissa huit pièces de canon de huit livres de balle et quelques pierriers, et quitta cette petite colonie en promettant de revenir, avec des approvisionnements et des renforts, tant pour les soldats que pour les missionnaires, au bout de six mois.

Il ne revint pas, pour des motifs que le P. Loyer ne fait pas connaître. Les Français, à court de vivres et de munitions, eurent à se défendre d'abord contre les peuplades voisines, puis, chose plus grave, à la fin de 1702, contre les Hollandais de Saint-Georges de la Mine. Ils vinrent, le 13 novembre, avec quatre vaisseaux de guerre, et persuadés que les nègres abandonneraient les Français à la première attaque, ils bombardèrent avec acharnement le petit fort en bois, qui ne fut pas atteint et qui leur répondit, tant qu'il resta de la poudre, avec un succès tel que le vaisseau amiral fut

Digitized by Google

criblé, et que Guillaume de Palme, le gouverneur de Saint-Georges, qui dirigeait lui-même l'attaque, eut la cuisse cassée d'un boulet. Mais la poudre vint à manquer complétement aux Français qui cessèrent leur feu. Ce que voyant, les Hollandais jetèrent cinquante hommes dans six canots, qui ramèrent vers le fort, et descendirent. Mais les nègres, ayant à leur tête Yamoke et Emond, s'étaient embusqués dans un petit bois dont ils tombèrent à l'improviste sur les Hollandais, qu'ils massacrèrent sans merci, sauf huit ou neuf hommes qui coururent au fort et se rendirent aux Français. Cet échec déconcerta les Hollandais qui mirent à la voile et s'éloignèrent. Le fils aîné du roi avait été tué. Quant à Aniaba, malgré ce que son éducation européenne et les exemples de Louis XIV devaient lui inspirer de courage, il ne parut au fort que le surlendemain.

Au mois de mars 1703, le P. Loyer, envoyé en Europe par la nécessité de parer à une situation que chaque retard des navires français rendait plus intolérable, s'embarqua au mois de mars 1703, à bord d'un négrier portugais qui allait en Amérique. Ce bateau ne valait rien; il coula en pleine mer, perdit toute sa cargaison d'esclaves. Neuf hommes de l'équipage, et deux passagers français, dont le P. Loyer, furent recueillis par un autre navire partugais, qui, après avoir touché à Saint-Thomé, débarqua le missionnaire au Brésil, dans la baie de Tous-les-Saints.

Le pauvre religieux était épuisé par les émotions du naufrage et par les privations de tout bien-être, à bord de ces négriers. Il fut frappé de paralysie, si bien qu'on le crut perdu. La nouvelle s'en répandit en Europe, et, le 13 mars 1705, une circulaire du provincial des dominicains annonçait à tous les couvents de l'ordre que le P. Loyer était mort au Brésil. C'était précisément le moment où, après un an de souffrances et grâce aux bons soins du consul français, il recouvrait la santé. Il s'embarqua sur le premier navire en partance pour l'Europe et au mois d'août 1705, il était à Lisbonne. Mais le Portugal était en guerre avec la France. Il fallut prendre la route de terre, avec un passeport que le roi de Portugal accorda. Le missionnaire traversa l'Espagne, fit ses dévotions à Saint-Jacques de Compostelle et vint, au bout d'un an, s'embarquer à la Corogne,

Digitized by Google

sur un vaisseau du port de Nantes, qui fut pris par un corsaire de Flessingue le lendemain de son départ de la Corogne. Notre missionnaire trouva encore moyen de s'évader sur une petite barque de pêcheurs, qui passa à portée avant que les corsaires eussent abordé le navire nantais, dont le capitaine, nommé Lingard, avait été tué dès les premières balles. Il rentra, par terre, en France, après un voyage qui avait duré plus de trois ans, avec toutes les péripéties que nous racontons sommairement.

Sa santé était absolument délabrée; un voyage aux eaux de Bourbon ne lui rendit pas la force nécessaire pour essayer de nouvelles missions. Il se renferma dans son couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et y mourut, après avoir rédigé son intéressant petit livre, à une date que je ne puis préciser, l'obituaire de Bonne-Nouvelle étant adiré.

Le P. Loyer apprit, à son arrivée en France, que sa chère mission d'Issiny avait été abandonnée par les Français. Le P. Villard, son compagnon, qui était revenu avant lui à son couvent de Chambéry, lui en écrivit les détails. Il était arrivé enfin une flotille française, composée de trois navires marchands et d'un navire de guerre, commandé par M. de Grosbois, qui non-seulement refusa de se mettre en rapports avec le roi et de lui faire les présents d'usage, mais exigea absolument, soit qu'il agît d'après les ordres du ministère, soit qu'il suivît sa propre inspiration, que le fort fût abandonné et que tous les Français qu'y avait laissés le chevalier Damon, montassent à son bord, sans même leur laisser le temps de prendre leurs hardes et leurs meubles.

Ainsi finit tristement cette tentative de colonie et de mission, qui s'était annoncée sous de si heureux auspices. Les cartes de géographie elles-mêmes n'ont pas conservé le nom de ce petit royaume d'Issiny, qui ne survit que dans le livre oublié du P. Loyer.

S. Ropartz.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXIV

Délibération des Etats de Bretagne [1].

(Vannes, 9 novembre 1703.)

Du vendredi 9e novembre 1703, 8 h. du matin.

Monseigneur l'evesque de Vannes
Monseigneur le duc de Rohan
Monsieur le sénéchal de Vannes [2].

Mr le Procureur general sindic a remonstré que les Peres Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne luy ont envoié un memoire [3], par lequel ils representent qu'ils en ont entrepris la composition sur l'assurance que leur donnèrent Messieurs des Etats, aux années 1689 et 1693, de pourvoir à la

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 132-150.

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1703, à Vannes.

[2] Ce sont les présidents des trois Ordres, nommés, selon l'usage, en tête du procès-verbal de la séance.

[3] C'est le mémoire de Lobineau, du 20 septembre 1703, imprimé ci-dessus sous le n° LXI.

Digitized by Google

depence qu'un si grand ouvrage demandoit. Ils y ont travaillé pendant quatorze à quinze ans consecutifs avec des recherches incroyables et une exactitude laborieuse, et sont enfin venus à bout de ce long et penible travail, qu'ils ont mis en état de paroistre, pourveu que les Etats en favorisent le succès par le remboursement de la depence qui a esté faite et en fournissant aux frais de l'impression, graveure et relieure. Qu'à cet effet lesdits religieux ont donné le memoire de la depence par eux faite jusqu'à ce jour, qu'ils font monter à 4.537 livres 10 sols. Sur quoy les Etats n'ayant payé que 1.000 livres seulement, il leur est encore deub 3.537 livres 10 sols de reste. Et qu'à l'égard des frais pour l'impression de l'Histoire en deux volumes in-folio de 225 feuilles chacun, l'un en caractere de saint-augustin et l'autre en caractere de petit cicero, et pour la graveure, outre celle du portrait de Son Altesse Serenissime Mgr le Comte de Toulouze, qui a permis que le livre luy soit dedié, ceux d'Allain Fergent, d'Ermengarde, de Jean IV, de Jean V, de Pierre II, de Françoise d'Amboise et d'Artur III, les tombeaux de Pierre Mauclerc, de Jean Ier, d'Artur II, de Jean IV, des conestables du Guesclin, Clisson et de Richemont, de François II et d'Yolande de Dreux, le buste de la royne Anne, 400 sceaux dont il y en a 67 de quatre pouces de diamètre, 149 de deux pouces, le reste plus petit, et une vignette pour l'épître dedicatoire, le tout en papier carré d'Auvergne, ils ne trouvent point de libraires qui se veuillent charger de cette entreprise à moins de 14.000 livres pour les trois cinquiesmes de la depence totalle, les deux autres cinquiesmes restans pour le compte de l'imprimeur, lequel, en faveur des 14.000 livres qu'il demande, fournira gratis à MM. des Etats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves,* deuement reliés ; parce qu'aussi ils assigneront une pension au Père Benedictin qui en est l'autheur, dans la ville

Digitized by Google

de Paris, jusqu'à la perfection de l'impression. Mondit sieur le Procureur general sindic a remonstré de plus que Nosseigneurs les Commissaires l'ont chargé d'informer l'Assemblée que Sa Majesté a permis qu'elle examine la depence convenable pour cet ouvrage et pour le remboursement des PP. Benedictins, et qu'en informant Nosdits seigneurs les Commissaires, il sera permis à MM. des Etats de faire fonds de cette depence.

Pour deliberer sur cette proposition, Messieurs des Ordres se sont retirés aux chambres et, retournés sur le théâtre, LES ESTATS, sur la requeste des Peres Benedictins, ont accordé aux dits Pères Benedictins qui ont travaillé à l'Histoire de Bretagne la somme de vingt mille livres, dont il leur sera fait fonds en cette tenue et dans les deux subsequentes, tiers à tiers, tant pour le payement de la depence faite jusqu'à ce jour que pour les frais de l'impression, graveure et relieure et pour toutes choses en general, y compris mesme la pension du religieux qui restera à Paris jusqu'à l'impression parfaite, sans que lesdits religieux ny aucune autre personne puissent rien demander à ce sujet aux Estats, sous quelque raison et pretexte que ce soit ; et seront obligés les imprimeurs qui entreprendront l'ouvrage de le rendre parfait et relié en veau, avec l'écusson aux armes my-party de France et de Bretagne, dans trois ans pour tout delay, et d'en fournir dans le mesme temps aux Estats 500 exemplaires de l'*Histoire* et autres 500 exemplaires des *Preuves* deuement reliés et bien conditionnés, pour estre distribués aux trois Ordres, sçavoir 200 à l'ordre de l'Eglise, 200 à l'ordre de la Noblesse, et 100 à l'ordre du Tiers Estat, pour ceux des trois ordres qui sont actuellement presents en cette assize ; et dès à present M. le President du Tiers a réglé le mémoire de ceux de son Ordre auxquels la distribution s'en doit faire, qu'il a signé, ci-joint au present pour estre enregistré au greffe des Estats et y avoir recours en

Digitized by Google

temps et lieu ; et fourniront de plus les exemplaires pour les officiers des Estats. Et pour faire la révision de l'ouvrage et veiller à sa perfection, impression et édition, mesme pour l'ordre et les termes du payement des 20.000 livres ordonnées en cette assemblée, Mr de Caumartin, abbé de Buzé, a esté nommé par les Estats et prié d'en prendre le soin ; et pour servir d'instruction, a esté ordonné que les deux memoires des Pères Bénédictins, l'un signé *Guy-Alexis Lobineau*, datté de l'abbaye de St Germain des Prez le 20esme septembre 1703, et l'autre de la mesme main dudit Père Lobineau sans datte, avec la lettre imprimée adressée par luy à Messieurs des Estats [1], demeureront en leur greffe.

Signé : F. D'ARGOUGES, *E. de Vannes*, LOUIS DE ROHAN-CHABOT et P. DONDEL [2].

LXV

DOM LOBINEAU A M. HOYAU [3].

(Novembre 1703.)

A Paris, en novembre 1703 [4]. — La lettre que j'ay escritte aux Estats de Bretagne fit une tres favorable impression sur toutte l'assemblée, où elle fut luë publiquement par le sindic

[1] Reproduite ci-dessus sous le n° LXIII.

[2] Signatures des présidents des trois Ordres.

[3] Archives nationales, carton coté K 1151, n° 16. — D'après une copie contemporaine jointe aux notes du P. Léonard de Sainte-Catherine, qui la mentionne dans son Mémoire imprimé ci-dessus sous le n° LX. — En tête de cette copie est écrit ce titre : *Lettre de dom Alexis Lobineau, Bénédictin, à M. Hoyau, au Mans, au sujet de la nouvelle Histoire de Bretagne.*

[4] Ce n'est point là évidemment la date que Lobineau avait donnée à sa lettre; c'est celle du mois où le P. Léonard fit entrer dans sa collection de mémoires ce fragment de lettre, car il n'y a ici qu'un extrait et non une lettre complète. Mais le détail très-circonstancié que renferme cet extrait prouve que la lettre avait été écrite au lendemain de la délibération des États, peu de jours après le 9 novembre 1703.

Digitized by Google

des Estats, qui lut ensuitte un autre memoire plus detaillé de la depense passée et future, puis fit entendre que le Roy donnoit son entière approbation à l'ouvrage et approuveroit tout ce que les Estats feroient en cette rencontre. Cela dit, chascun des trois Ordres se retira à part. Le Clergé et le Tiers Estat, sans hesiter, ordonnèrent les vint mille livres. La Noblesse, au contraire, ne vouloit rien donner du tout. Un vieux gouverneur, mon patron particulier, plus fin que les autres, leur dit: Messieurs, cela est honteux de ne rien donner; au moins faut-il rembourser les frais du passé. — Son avis fut appuyé de mes autres amis, et il fut enfin reglé qu'on donneroit 1,000 escus, et rien plus.

Ce qu'il y a de fin dans ce petit tour de main, c'est que, quand un des trois corps [1] ne donne rien, les deux autres ne peuvent rien donner; mais, un donnant, les deux autres peuvent augmenter le don *ad libitum*.

Cela estant fait et les chambres rassemblées [2], la Noblesse se mit à crier: *Rien, rien!* — Surtout un certain Pouldu [3] crioit: *Cela est honteux de donner 20 mille livre à des moines qui sont si riches, pendant que tant de pauvres gentilshommes meurent de faim!* — Mon vieux patron respondit: Messieurs, il n'est plus temps de dire *rien*, puisque nous venons de dire *mille escus*. — M. le duc de Rohan et l'evesque de Vannes, qui avoient l'affaire à cœur [4], aussy bien que le president du Tiers Estat, dirent qu'il avoit raison, et l'avis des 20 mille livres fut suivi. On en fit le rapport aux Commis-

[1] Un des trois Ordres.

[2] C'est-à-dire les trois Ordres s'étant réunis pour prendre une délibération en commun.

[3] C'était un Rohan d'une branche cadette, fort inférieure en biens aux branches de Soubise et de Guémené, mais en orgueil leur égale.

[4] Les Rohan-Chabot, dont était le duc, n'entrèrent point dans la petite guerre, odieuse et ridicule, déclarée à Lobineau par les Soubise, les Guémené et les Pouldu. Voir ci-dessous les nos LXVII, LXXVI, LXXVII.

Digitized by Google

saires du Roy, qui approuvèrent la délibération. Cette petitte affaire ne laissa pas d'occuper les Estats depuis neuf heures du matin jusques à deux heures apres midy.

LXVI

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(18 novembre 1703.)

Le 18 novembre 1703.

Je ne suis pas si indifferent que vous le marquez, Monsieur, à l'egard de mon sejour de Paris, puisque j'ay l'avantage d'y avoir un si genereux ami que vous. Rien ne me pourroit être plus agréable que de demeurer auprès d'une personne que j'honore, que j'estime, que je respecte, souffrez que j'ajoute, que j'aime autant que vous. Mais il se faut soumettre aux ordres de la Providence, qui jusqu'à present en a disposé autrement: je ne sçay ce qui en arrivera dans la suite.

Dom Alexis se peut consoler facilement de mon absence, puisque vous avez la bonté de vous interesser à la perfection de l'Histoire de Bretagne, et que par un surcroît de genérosité vous y joignez le secours de vos amis. La part que je prends à cette entreprise m'oblige à vous en marquer ma parfaite reconnaissance, et à vous assurer que je suis plus que personne, et d'un entier dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Fr. Maur Audren *M. B.*

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 55.

Digitized by Google

LXVII

SECONDE NOTE DU P. LÉONARD DE SAINTE-CATHERINE [1].

(Mai 1704.)

Memoire concernant la nouvelle Histoire de Bretagne que les PP. Benedictins veulent faire imprimer.

A Paris, ce 21 may 1704. — Dom Alexis Lobineau, moine benedictin, trouve de grandes difficultez pour faire imprimer l'Histoire de Bretagne, pour quoy il a esté envoyé à Paris, il y a un an environ.

La maison de Soubize, cadette de Rohan, a employé son crédit qui est grand, pour empescher que Mr le Chancelier ne fît delivrer le privilege. Madame de Soubize, qui est puissante [2], ayant appris que les auteurs de cette histoire traitoient de fable celle de Conan Meriadek, roy de Bretagne, dont les Rohan se vantent de descendre, cette dame en a esté porter ses plaintes à Mr le Chancelier, qui a dit à dom Lobineau qu'il ne luy accorderoit point de privilege pour la susdite Histoire, à moins que madame de Soubize n'en fût satisfaite.

Pour cet effet, il a fallu que le moine ayt porté le manuscrit de cet ouvrage, avec l'abbé de Caumartin qui s'intéresse fort pour ce livre [3], chez Mr de Soubize, evesque de Strasbourg [4] qui est à Paris, fils de ladite dame, qui a examiné cette His-

[1] Archives nationales, carton K 1151, n° 18.

[2] Anne Chabot, dame de Soubise, morte en 1712, seconde femme de François de Rohan, fils d'Hercule de Rohan, duc de Monbazon. Sans avoir jamais été la maîtresse avouée du roi, elle jouit constamment auprès de Louis XIV de la plus haute faveur. Jusqu'ici on ignorait que cette faveur l'eût érigée en juge des ouvrages d'érudition et des doctrines historiques.

[3] Il est abbé de Buzay dans le diocèse de Nantes (note du P. Léonard).

[4] Armand-Gaston de Rohan-Soubise, fils de Mme de Soubise, plus tard grand aumônier du roi et cardinal; né en 1674, mort en 1749.

Digitized by Google

toire; et comme il a de la capacité, après plusieurs conférences au sujet de cet ouvrage dans les points d'histoire qui regardent sa maison, et surtout au sujet de Conan Meriadek, il a reconnu que c'estoit une fable. Mais il a declaré que sa maison pretend qu'on insère dans cette Histoire un memoire qu'ils ont fait dresser en leur faveur, touchant l'ancienneté de la famille de Mrs de Rohan. Et comme il est apparemment contre la vérité de l'histoire, dom Lobineau ne peut se résoudre à y consentir, quoique les superieurs de la Congregation, dom Thierry Ruinart et le sçavant P. dom Mabillon etc. le portent de donner satisfaction à la maison de Soubize. Mr l'evesque de Strasbourg l'est venu trouver deux ou trois fois pour conférer avec luy et prier ce moine de ne pas faire cette difficulté [1].

C'est l'abbé Renaudot qui a esté nommé par Mr le Chancelier pour examiner cette histoire; il finit sur la fin de may 1704.

Il est à remarquer que cette famille de Soubize est (depuis deux ou trois ans [2]), en grand differend avec M. le duc de Rohan-Chabot, qui est duc de Rohan pour en avoir espousé l'heritière. Les Soubize ne veulent pas que le duc se qualifie simplement de Rohan sans y ajouter le nom de Chabot, prétendant qu'ils sont d'une plus ancienne et illustre noblesse, et Mr le duc de Rohan pretend par ses factums que la famille des Chabot est plus illustre et ancienne, et que les Soubize n'ont tiré toute leur grandeur et éclat que par les Rohan, etc.

De plus il y a une antipathie au sujet de l'ancienneté entre la famille de Soubize et la maison de Bouillon. Ces derniers pretendent descendre d'Acfred, duc de Guyenne et comte

[1] Tous ces faits, jusqu'ici inconnus, font le plus grand honneur au caractère de dom Lobineau.

[2] Ces cinq mots, que nous mettons entre parenthèse, sont en marge dans l'original.

Digitized by Google

d'Auvergne, ainsi qu'ils en ont voulu produire des titres, contre lesquels on a escrit pour en faire voir la fausseté.

Ainsy, si l'on met quelque faux titre dans cette Histoire [1], on ne manquera pas d'escrire contre.

On ne doute point que les Estats de Bretagne, qui ont adopté cette Histoire, et qui ont donné 20,000 l. pour l'impression, ne soient pas contents de ce procedé de la maison de Soubize, d'autant plus qu'elle n'a point de rang aux Estats, et que Mr le duc de Rohan, qui en a, y est adoré.

LXVIII

Le comte de Lannion a dom Lobineau [2].

(Bischheim, 9 octobre 1705.)

Mon Reverend Père, je vous suis infiniment obligé de la table que vous m'avez envoyé de ce que vous avez dit de mon nom et de mes ancestres dans le 2e volume des *Preuves* de vostre Histoire de Bretagne, que vous avez fait imprimer avant l'Histoire mesme. Monsieur Feugray m'a aussi mandé qu'il y avoit des pièces qui lui estoient incognues, aussi bien qu'à moy. Comme il a fait beaucoup de recherches pour les preuves d'une fille que j'ay chanoinesse en Allemagne, où il n'y a que des comtesses d'Empire qui y entrent; l'abbesse estant de la maison de Furstemberg et parente de Madame de Lannion par la maison de La Marck, elle a désiré avoir une des filles de Madame de Lannion dans son chapitre, et comme il ne veullent dans leure chapitre que des maisons très illustrées, Monsieur Feugray a esté obligé de faire chercher dans la Chambre des Comptes de Nantes et ailleurs tous les titres honorifiques qui

[1] Dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins.
[2] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 86.

Digitized by Google

regardoient mon nom et ma maison. Je vous envoie un memoire de tous ces titres, dont il a les originaux, qu'il pourra vous faire voir si vous le desirez, afin de pouvoir placer ce que vous trouverez le plus à propos dans votre Histoire. Vous me ferez plaisir, mon Reverend Père, si vous y pouvez placer encore quelques uns de ses articles.

Je suis honteux du petit present que M. Feugray vous a fait. Soyez persuadé, mon Reverend Père, que je n'en demeurerai pas là; je chercheray toute ma vie avec empressement et vivacité les occasions de vous pouvoir marquer qu'on ne peut vous honorer et estimer plus parfaitement que je fais, qui suis, mon Reverend Père, votre très-humble et très obeissant serviteur,

LE COMTE DE LANNION.

Au camp de Bischen [1], près Strasbourg, le 9e octobre 1705.

Le Roy m'a destiné pour commander cet hiver dans la province d'Alsace ; mon principal sesjours sera à Huningue. J'espere que vous me ferez la grâce de m'y escrire quelquefois et m'informer de vos nouvelles. Je suis tres touché de ce que cela m'empeschera d'avoir l'honneur de vous voir cet hiver à Paris. Depuis le commencement de cette guerre je n'ay pu obtenir de congé, et je n'ay pas quitté tous les hivers la frontière.

LXIX

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Vitré, 23 novembre 1705.)

Du lundy 23e novembre 1705, 9 h. du matin.

Monsieur le Procureur general sindic a dit que Sa Majesté

[1] Bischheim, commune du canton de Schiltigheim, arrond. de Strasbourg, Bas-Rhin.

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des États de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

Digitized by Google

demande qu'il soit fait un fonds de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisième payement de la somme de 20,000 livres, que les Estats sont convenus de payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne.*

Pour deliberer sur les propositions faites par Mr le Procureur general sindic, Messieurs des Ordres se sont retirés aux Chambres et, retournés sur le théâtre [1], LES ESTATS ont ordonné.....

.....Et sur la demande de 13,333 l. 6 s. 8 d. pour le second et troisiesme paiement des 20,000 livres accordées aux Pères Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne*, ordonnent LES ESTATS que leur deliberation, arrestée en leur dernière assemblée à Vannes l'an 1703, sera executée selon sa forme et teneur [2].

[1] Le *théâtre* était la salle dans laquelle les trois ordres des États de Bretagne se réunissaient pour conclure leurs délibérations en commun, après avoir délibéré séparément *aux chambres.* La réunion des trois ordres pour les délibérations en commun s'appelait l'*assemblée.*

[2] Il est nécessaire d'expliquer ici en quoi consistait la différence entre la demande du Procureur-syndic et la résolution prise par les États. Le 9 novembre 1703, les États avaient alloué aux Bénédictins, pour l'*Histoire de Bretagne,* une somme de 20,000 livres qui devait être votée, tiers par tiers, dans chacune des trois tenues des États de 1703, 1705 et 1707 (les États de Bretagne ne se réunissant alors que de deux en deux ans). Le premier tiers (6,666 l. 13 s. 4 d.) avait été voté en 1703, et les États n'entendaient voter en 1705 que le second tiers, remettant à la tenue de 1707 le vote du troisième; et comme les États se tenaient vers la fin de l'année, ce dernier tiers n'aurait pu être payé qu'en 1708. Le roi, au contraire, voulait et demandait par ses Commissaires (comme on le verra dans la délibération du 27 novembre, ci-dessous n° LXX) que l'on achevât de payer les 20,000 livres aux Bénédictins avant la fin de l'année 1707, afin que la publication de l'*Histoire de Bretagne* ne fût pas retardée. Le 23 novembre, les États maintinrent leur système de 1703; mais les Commissaires du roi insistèrent et, le 27 novembre, ils eurent gain de cause (voir n° LXX).

Digitized by Google

LXX

Autre délibération des Etats de Bretagne [1].

(Vitré, 27 novembre 1705.)

Du vendredi 27 novembre 1705, 10 h. du matin.

Mr le Procureur general sindic a dit que Nosseigneurs les Commissaires du Roy l'avoient chargé de demander aux Estats leur reponse positive sur tous les articles dont le Roy veut qu'ils fassent le fonds en cette assemblée et qu'il a proposés de leur part le 23e de ce mois ; qu'ils avoient mesme esté informés que l'ordonnance rendue en cette assise [2] pour les Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* au sujet du paiement des 13.333 livres 6 sols 8 deniers qui leur sont deues de reste des 20.000 livres à eux accordées par les Estats en 1703, n'est pas conforme aux intentions du Roy, qui veut que la somme leur soit payée dans le courant des années 1706 et 1707, suivant les instructions de la Cour, requérant l'assemblée d'y satisfaire [3].

Pour deliberer sur le requisitoire dudit Procureur general sindic, a esté renvoyé aux chambres, l'assemblée remise à ce

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registres des délibérations des Etats de Bretagne, tenue de 1705 à Vitré.

[2] En cette session des Etats de Bretagne.

[3] Cette insistance du gouvernement du roi pour faire payer le plus tôt possible aux Bénédictins l'allocation de 20,000 livres, — c'est-à-dire pour procurer le plus tôt possible la publication de l'*Histoire* de Lobineau — est à noter. On a dit souvent que le gouvernement de Louis XIV avait été hostile à cette *Histoire,* parce qu'elle fournissait des armes aux défenseurs des libertés provinciales de la Bretagne. Cette assertion est, on le voit, tout à fait fausse. Le gouvernement, qui avait fait examiner cette histoire par ses censeurs, y avait reconnu une œuvre scientifique d'un haut mérite; il était mieux disposé en sa faveur, plus pressé de la voir publier que les Etats de Bretagne eux-mêmes. Après avoir un instant paru lâcher la bride aux ressentiments de Mme de Soubise et des Rohan, il avait très-justement refusé de s'associer à ces ridicules colères, devenues par cet abandon entièrement impuissantes. Cela est important à constater.

Digitized by Google

jour, 3 heures de l'après-midi, ce qui a esté banny par le héraut.

Dudit jour 27 novembre 1705, 3 h. de relevée.

A l'egard de la somme de 13.333 l. 6 s. 8 d. qui restent à payer aux Peres Benedictins qui travaillent à l'*Histoire de Bretagne,* pour le second et dernier tiers de la somme de 20.000 livres leur accordée aux Estats à Vannes par ordonnance du 9e novembre 1703, confirmée en cette assemblée par autre ordonnance du 23 de ce mois, LES ESTATS ont ordonné qu'il en sera fait fonds pour leur estre payé, sçavoir, 6.666 l. 13 s. 4 d. pour le second tiers au commencement du mois de janvier prochain, et 3.000 livres sur le dernier tiers à la fin de l'année 1706, en rapportant un certificat de Mr l'abbé de Caumartin que les 500 exemplaires des *Preuves* luy auront esté fournis pour les trois Ordres, mesme ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, avec l'écusson my-party de France et de Bretagne ; et le surplus du dernier tiers, qui est 3.666 l. 13 s. 4 d., leur sera payé à la fin de l'année 1707, en raportant par lesdits Peres Benedictins une descharge des Estats de leur avoir fourny, en leur assemblée de ladite année 1707, les 500 exemplaires de l'*Histoire de Bretagne,* et outre ceux pour les officiers des Estats, le tout relié en veau et bien conditionné, ainsi qu'il est porté dans l'ordonnance de 1703.

LXXI

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION [1].

(Paris, 14 mars 1706.)

Il ne faut point, Monsieur, me mettre l'équité devant les

[1] Pris sur une copie insérée dans une *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy, qui a bien voulu nous en donner communication. Cette copie est précédée de ce titre : *Copie d'une lettre du R. P. Lobineau, escrite de Paris le 14e mars 1706 à M. le comte de Lannion.*

Digitized by Google

yeux pour me porter à vous rendre justice; il suffit de me marquer ce que je puis faire pour vous obliger et laisser à mon inclination à faire le reste. Cette inclination a deux pôles : le premier est d'honorer le nom de Lannion, et l'autre est d'honorer mon ouvrage par un nom comme celuy-là. Ainsy vous devez croire qu'ayant ces deux raisons d'être attentif à ce qui touche la maison de Lannion, il ne m'eschapera rien, après tous les soins que vous vous êtes donnés et après toutes les recherches que j'ay faites. Je puis mesme vous dire qu'il n'y a guère de nom que je ne retranchasse pour faire place au vostre, s'il se trouvoit quelque endroit où il fallût opter; mais j'ay toujours tâché de ne point deplacer les petits en faisant place aux grands, et vous n'aurez point le déplaisir de voir que, pour faire place à Lannion, j'aye mis en oubli quelque autre famille moins considérable.

M. Feugray et M. le comte de Murat m'ont remis deux de vos lettres, et le P. Marquer s'est donné la peine de tirer de M. du Fourny quelques extraits qui m'ont fait plaisir. J'ay eu aussy l'honneur de voir M. l'abbé de Lannion, qui m'a parlé amplement de ce qui vous regarde. Je ne puis que vous repeter toujours la mesme chose, qui est, Monsieur, que je suis sûr que vous serez content de moy.

Je voudrois bien que vous puissiez estre aux prochains Estats, afin d'y faire regler quelque récompense pour moy, qui m'engageast à continuer mes travaux pour la province; mais je ne souhaite point que vous reveniez qu'avec le baston que vous avez sy bien merité.

Je suis, avec tout le respect et le dévouement possible, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. Lobineau.

Digitized by Google

LXXII

Dom Audren a M. de Gaignières [1].

(1er septembre 1706.)

Monsieur, on ne peut être plus sensible que je le suis à toutes les marques de bonté et de generosité que vous continuez de me donner. Je vous en fais mes très humbles remercimens, et vous assure que j'en fais tout le cas que je dois. Je vous en demande la continuation, et vous proteste que je conserve pour vous tous les sentiments de respect et d'estime que je vous dois par une infinité de titres.

Il est vrai que notre bibliothèque profite de mon retour à St Vincent, et si Dieu me conserve encore quelques années dans ce poste, j'espère en faire une des meilleures bibliothèques du royaume. Elle occupe presentement tout le haut du bâtiment neuf. Vous jugez qu'il faut bien des livres pour remplir un vaisseau qui est si vaste. M. Rigaud, avec qui je suis en commerce depuis treize ans, a eu la bonté de faire ma commission à la vente de la bibliothèque de M. Bigot et me mande qu'il m'envoie environ trois milliers pesant de livres, que j'avois designés sur ce catalogue. S'il avoit sçu l'étroite liaison que j'ai l'honneur d'avoir avec vous, il ne vous en auroit pas fait mystère. Il est vray que je luy avois demandé le secret, mais en le luy demandant j'avois plus en vue nos confrères que toute autre personne. Je n'en auray jamais pour vous, je vous en assure, et j'agirai toujours avec vous dans une entière confiance, puisqu'on ne peut être avec plus de respect et d'estime que je le suis, ni d'un dévouement plus

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 24,985, f. 57. — Cette lettre doit être écrite du Mans.

Digitized by Google

entier, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

FR. MAUR AUDREN *M. B.*

Le 1er septembre 1706.

LXXIII

DOM LOBINEAU AU COMTE DE LANNION [1].

(Paris, 17 novembre 1706.)

L'aplication que j'ay aportée, Monsieur, à faire la table de mon premier volume, m'a empesché de repondre plus tost aux trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire. En recompense, je vous envoie l'extrait de ma table sur le nom de Lannion, et cela servira d'excuse à ma paresse.

Vous m'avez apris, dans vostre lettre du 3e d'octobre, beaucoup de particularités qui m'ont fait plaisir. Le mesme jour que je la receus, j'eus l'honneur de voir icy M. l'abbé de Lannion, qui m'aprit où l'on pouroit trouver la preuve de toutes ces choses, et qu'il avoit veu le commencement d'une histoire des troubles [2], dont je n'ay que deux ou trois cahiers, et qui feroit le plus bel ornement de mon Histoire, troisiesme volume. Il me dicta pendant la conversation le memoire que je prends la liberté de vous envoyer, auquel vous avez respondu par advance par votre lettre du 24 octobre. Vous m'avez fait plaisir de m'aprendre, par celle du premier de ce mois, où je pourrois trouver encore des memoires de la Ligue en Bretagne, pendant les guerres civiles sous le règne de Henry IV.

Le seigneur de Quinipily estoit general de l'armée qui estoit

[1] D'après une copie insérée dans la *Généalogie ms. de la famille de Lannion* appartenant à M. Pol de Courcy. Cette copie est précédée de ce titre : *Seconde lettre du R. P. Lobineau en date de Paris, du 17 novembre 1706.*

[2] Des troubles de la Ligue.

Digitized by Google

en Bretagne, et son frère M. d'Aradon commandoit sous luy, son autre frère le baron de Camor pareillement. George d'Aradon, le quatrième, evesque de Vannes, a travaillé et fait un memoire des guerres de la Ligue dont je suis très-content, et ce sera un des beaux ornements de mon troisième volume. J'y ay aussy veu que Claude de Lannion, baron des Aubrays, estoit beau-frère de M. de Quinipily, et qu'il s'est trouvé en plusieurs actions de guerre avec luy, et que Pierre de Lannion, baron du Vieuxchastel, fils de Claude de Lannion, avoit épousé la fille unique du seigneur d'Aradon.

Je suis toujours, avec un dévouement très sincère et entier, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

G. A. LOBINEAU.

LXXIV

DOM LOBINEAU A UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR [1].

(Sans date, 1707.)

Le peu de loisir que j'ai ne me permet pas, mon Reverend Pere, de respondre aussi amplement que je le pourrois à la

[1] Bibl. Nat. Ms. fr. 20,941, f. 99. — Cette pièce est tout entière de la main de Lobineau ; elle n'a ni date ni signature; mais c'est visiblement la minute d'une réponse aux critiques d'un censeur, transmises par l'intermédiaire d'un religieux de la Congrégation de Saint-Maur, pendant l'impression du tome Ier de l'*Histoire de Bretagne* contenant la narration historique ; et comme Lobineau renvoie le critique « *à l'ouvrage qui s'imprime,* » il y a lieu de croire que cette impression était déjà avancée quand il écrivit cette lettre : ce qui la place en l'année 1707. — Dans sa *Réponse* (manuscrite et incomplète) *à l'Histoire critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules* de l'abbé de Vertot, dom Lobineau confirme entièrement cette conjecture et nous apprend que le censeur auquel il répond lui avait été donné par les supérieurs de la Congrégation de Saint-Maur et était le Bénédictin dom Liron; mais il ne nous dit pas le nom de l'intermédiaire auquel cette lettre était adressée pour arriver au censeur. Nous reviendrons ailleurs, avec plus de détail, sur cette affaire, en publiant la *Réponse* inédite de Lobineau à Vertot.

Digitized by Google

lettre qu'on vous a envoiée. D'ailleurs, je vous avoueray que les entretiens par escrit, entre gens qui se peuvent parler, n'ont jamais esté de mon goust. La surprise, la précipitation, le defaut de memoire ou d'attention, font qu'il eschape de tems en tems des fautes aux esprits les plus exacts, quand on s'entretient avec des amis familierement; et il est tres facheux, lorsque l'on s'aperçoit d'une faute, de n'estre plus le maistre de la reparer. Pour n'en faire que le moins que je pourrai, je respondrai en peu de mots à la lettre dont il est question, renvoiant pour le surplus vostre ami à l'ouvrage qui s'imprime.

Le premier reproche qu'on me fait, c'est d'avoir loué d'Argentré. Je ne pouvois en user autrement, escrivant aux Estats d'une province où la memoire de cet historien est en veneration; c'en est bien assez de ruiner son ouvrage par le mien, sans insulter encore à sa memoire et faire l'important aux despens d'un mort qui ne peut plus se deffendre.

Autre reproche. J'ai dit : *l'union de la Bretagne à la couronne de France,* au lieu de dire: *la réunion de la Bretagne au domaine de la couronne.* J'ai parlé comme François premier et les Estats de Bretagne parlèrent en 1532. On ne parla alors que d'*union*, et il ne fut nullement question de *réunion:* ce qui fait voir que ceux qui parlent autrement aujourd'ui ont pris un sistème inconnu à François Ier. Ce qu'on dit que la Bretagne avoit esté unie à la couronne de France par Clovis en 502, est sans preuve. Charlemagne est le premier qui ait domté les Bretons, qui secouèrent entierement le joug sous Charles le Chauve qui fut contraint d'aprouver ce qu'il ne pouoit empescher. Depuis ce tems-là jusqu'à Gui de Thouars, les Bretons ont vescu dans l'independance qu'ils avoient aportée dans le païs. Cet hommage de la Bretagne aux ducs de Normandie, dont on vous parle dans la lettre, est une fausseté,

Digitized by Google

quoiqu'elle ait plus de cinquante auteurs pour garents. On fait dire à Jean de Montfort beaucoup de choses qui ne sont point dans ses productions de 1341. Il est vrai que, pour faire sa cour au roi, il pretendoit que la Bretagne estoit fief du royaume, et que par consequent la succession au duché se devoit juger par la Coustume de Paris et non par la Coustume de Bretagne ; mais l'arrest de Conflans, en rejettant ses conclusions, a refuté ses principes ; et l'auteur du *Songe du Verger,* qui escrivoit à Paris dans le mesme tems, a establi comme un fait constant que la Bretagne estoit inconfiscable, n'estant point un bienfait des rois, qui ne pouvoient se l'approprier que l'espée à la main, par la loi du plus fort.

Le terme de *souverain,* attribué aux ducs de Bretagne, choque l'auteur de cette lettre. Je n'ai à respondre à cela, sinon que dans tous les hommages rendus aux ducs on les traitoit de *tres redoutés et tres souverains seigneurs,* qu'il y a mille lettres des rois, pour une, où ils déclarent ne vouloir donner aucune atteinte aux droits, prééminences et souverainetés des ducs. A-t-on attendu les temps de Jean IV et de François II pour declarer aux ducs que les rois ne pretendoient avoir aucune inspection en Bretagne sur ce qui regardoit les armes et la monnoie ?

Mais je sens que je m'engage plus que je n'avois compté de m'engager ; cependant je ne puis m'empescher de demander qui est-ce, de nos ducs, qui a esté exécuté et condamné à mort sous la première race de nos rois ? Ce fait m'est inconnu.

Les ducs de Bretagne, dit-on, estoient convoquez à l'arrière ban. Mais on ne dit pas qu'en mesme temps les rois leur donnoient des lettres, par lesquelles ils reconnoissoient que c'estoit sans obligation qu'ils joignoient leurs troupes à celles de la couronne, et par le seul devoir d'amitié.

Les rois ne levoient point d'imposts en Bretagne ; ils y

Digitized by Google

levoient quelquefois des decimes sur le clergé, mais c'estoient les Papes qui leur en donnoient le droit et non leur couronne. Le clergé breton n'a jamais esté sous la garde des rois; ils ont bien fait des tentatives pour s'attribuer ce droit, mais quand on en est venu à l'éclaircissement, ils s'en sont desistez, non seulement depuis Jean IV, mais plus de cent et deux cents ans auparavant.

On establit comme un fait avéré que les ducs de Bretagne estoient hommes liges des rois. On n'a aucun hommage d'eux, par escrit et en original avant celui d'Artur Ier, qui le fit lige. C'estoit un enfant qui estoit entre les mains du roy. Tous ses successeurs, à la réserve de Jean Ier, ont tous protesté qu'ils n'estoient point hommes liges du roi. Cette ligence n'est donc pas un fait si constant qu'elle doive servir de fondement à un sistème.

On dit encore qu'on a toujours appellé des sentences des juges de Bretagne au parlement de Paris. Il est bon de dire ici qu'on n'y a jamais appellé des sentences de mort.

On dit que je n'ai pas vu le Tresor des chartes du roi. Il est vrai; mais j'en ai vu l'inventaire, et c'est tout ce que l'on en peut voir, et cela suffit.

Du reste, je n'ai épousé aucun sistème, je n'ai d'autre guide que les faits, persuadé qu'un historien doit suivre les faits et non pas les amener à ses vües et les tirer par force, pour les faire entrer, bon gré mal gré, dans la structure d'un sistème que la prevention seule aura formé. La nature nous a tous faits paresseux, et c'est la cause pourquoi la pluspart des hommes aiment mieux establir quelques lois generales pour juger de tous les faits, que de se donner la peine de juger de chaque fait en particulier. Cette paresse, qui se répand sur tout est la source d'une infinité d'injustices dans la morale, aussi bien que de tous les travers que l'on voit dans la littérature.

Digitized by Google

On vous loue ma modestie d'une maniere qui me fait juger qu'elle est suspecte. Mais en vérité je n'ai rien dit, qui ne devienne sensible avec le tems.

Je finirai en remerciant l'auteur de la lettre des louanges qu'il donne à ma politesse; c'est une des vertus civiles des plus necessaires dans le commerce de la vie, et l'on ne doit pas trouver mauvais si j'ai cru qu'il estoit de mon devoir de la cultivér.

(*La suite prochainement*).

Digitized by Google

POÉSIE

LE MORBIHAN

A mon ami l'abbé C. Le Guen.

I

Hier, j'ai parcouru le paradis terrestre.

S'il n'a pas la grandeur d'un paysage alpestre,
Il offre à l'œil séduit de magiques tableaux :
Près de nous la campagne et près des champs les flots.
La maison[1], nid joyeux, entouré de feuillage,
D'où le regard charmé peut dominer la plage,
S'élève, avec un air de castel féodal,
Sur les prés verdoyants qui tapissent le val.
Le ciel est pur, l'air frais dilate la poitrine :
C'est si bon les senteurs de la brise marine !
Et le doux clapotis de l'eau sur le galet
Forme un bruit monotone et vague qui me plaît.

Quand le soir est venu, penchés à la fenêtre,
A l'heure où dans le ciel les étoiles vont naître,
Nous voyons s'effacer dans l'ombre des lointains
Les îlots dont l'œil suit les contours incertains.
Sur la blancheur des eaux où la lune se mire,
Se détachent sans bruit des points noirs que j'admire ;

[1] Elle vient d'être bâtie par l'ami auquel nous dédions ces vers.

Digitized by Google

Seul, le phare voisin lance ses flèches d'or
Au flot silencieux qui s'affaisse et s'endort.

Splendeurs d'un ciel serein qu'aucun souffle n'altère,
Repos mystérieux des flots et de la terre,
Alors que la nature, interrompant ses bruits,
Prend, pour chanter son Dieu, le silence des nuits !

II

La nuit s'écoule, l'aube a brillé, tout s'éveille.
Calme, la mer a pris une teinte vermeille ;
Des îles et des prés, du ciel et des buissons,
Se répand dans les airs un essaim de chansons.
Si votre âme tressaille au chant de la nature,
Si votre cœur charmé goûte sa beauté pure,
Pour jouir du matin aussi beau que le soir,
Suivez-nous et montons au faîte du manoir ;
— Comme ceux d'autrefois le nôtre a sa tourelle. —
A nos pieds, blanc miroir, l'eau paisible étincelle :
C'est la *Petite mer,* c'est notre Morbihan,
Moins beau, plus gracieux que l'immense Océan.
Rien qu'à le contempler, la gaieté se réveille.
Regardez : on dirait une verte corbeille
Où Dieu, comme des fleurs, a semé les îlots.
Leur rivage inégal, festonné par les flots,
Avec ses abris sûrs, ses rocs, ses promontoires,
Le sable étincelant au pied des roches noires,
Et les blanches maisons au milieu des blés verts,
Découpent sur les eaux mille dessins divers.
Devant vous, une terre au séduisant rivage
Sépare le lac bleu de l'Océan sauvage :
C'est Rhuys, fière d'avoir abrité dans son sein
Le berceau d'un grand homme et le tombeau d'un saint [1].

[1] Le connétable Arthur de Richemont et saint Gildas.

Digitized by Google

Plus loin, on vit céder à la force romaine
Le Vénète, vaincu sur la mer, son domaine.
Là-bas, Carnac étend ses lignes de menhirs,
Vestiges glorieux ou sanglants souvenirs.
Ainsi nous contemplons, de l'heureuse demeure,
Le présent qui sourit et le passé qui pleure ;
Et le jour, qui fait voir ce spectacle charmant,
N'est à notre œil ravi qu'un rapide moment.

III

Si je pouvais crier au temps qui vole : Arrête !
Je vivrais, loin du bruit, dans cette humble retraite,
Où je viens quelquefois, insouciant et gai,
Reposer, un instant, mon esprit fatigué.
Hélas ! il faut partir ! Vous du moins dont la vie
S'écoule, en tous climats, au gré de votre envie,
Abandonnez le monde et ses enivrements,
Pour retremper votre âme, au bord des flots dormants.
Dans ce paisible éden il est si doux de vivre !
La campagne et la mer nous parlent comme un livre,
Et le cœur, pénétré par un rayon de feu,
Dans un élan d'amour se rapproche de Dieu.

IV

Debout sur le volcan couronné de fumée,
J'ai vu Naple et Sorrente à la plage embaumée ;
J'ai senti le parfum des orangers en fleurs,
Près des flots nuancés de joyeuses couleurs :
Et pourtant, loin du sol où fleurit la bruyère,
Loin des mers dont la voix me semble une prière,
Il manquait à mon cœur ce qu'il voyait jadis,
Ce que j'ai retrouvé dans ce doux paradis.

Arradon, septembre 1878.

MAX. NICOL.

Digitized by Google

LE SEIGNEUR DE LA SICAUDAIS

NOUVELLE

C'était en Bretagne, vers la fin du règne d'Henri de France, troisième du nom. Henri de Navarre, depuis Henri IV, traversait le pays de Retz, revenant de je ne sais quel consistoire, et cependant suivi de deux joyeux compagnons, Béarnais comme lui. Ils avaient failli être assaillis par une bande de voleurs, près du bourg de Chémeré, fondé dès le commencement du XIe siècle par le baron de Retz, l'un des neuf barons fiers et redoutés que l'on appelait les barons de Bretagne.

La forêt de Princé, avec ses îles dites enchantées, occupait alors en ces contrées une immense étendue, peuplée seulement par les bûcherons, les charbonniers, les tire-laine et fugitifs de toute nature; ce pays était fort dangereux.

Il y avait en ce temps soixante et quelques forêts au vert pays de Bretagne. Le roi de France à lui seul en possédait trente-deux, et chaque haut baron une demi-douzaine, sans compter les puissants seigneurs, et surtout la maison de Condé, qui en comptait dix. La Bretagne pouvait donc à bon droit revendiquer pour aïeule la Gaule chevelue des anciens jours.

Mais cette exubérance végétale était loin de concourir à la sûreté des routes. Henri et ses compagnons, montés sur des chevaux du

Digitized by Google

pays cheminaient lentement et avec précaution, écoutant dans le lointain, et redoutant les voix d'hommes plus encore que les fondrières. Le soleil descendait rapidement de la cime des hautes futaies; il fallait songer au souper et à la couchée.

On arriva tard au bourg d'Arthon. Les aubergistes, rendus méfiants par les troupes de brigands qui circulaient pendant la nuit, refusaient de coucher ceux dont ils n'avaient pas vu les traits en plein jour. — « Ouvrez-nous, disait Henri en frappant les portes charrières du pommeau de sa bonne dague; nous sommes des seigneurs qui nous sommes égarés dans la forêt; nos escarcelles sont remplies de bonne monnaie de Bretagne, d'écus à la couronne et d'écus au soleil; ouvrez-nous! »

Mais, loin de répondre à leur voix, tout se taisait, et les voyageurs entendaient seulement les lourds verroux fermer les portes, les contrevents s'assujettir, et voyaient les chiens lâchés pour la nuit s'élancer à la tête de leurs chevaux avec des aboiements féroces; on les eût dits affamés, altérés de chair et de sang!

— Allons, mes amis, dit Henri, il nous faudra avoir recours à l'hospitalité des bûcherons : j'entends de ce côté le bruit sourd des cognées, et j'aperçois par intervalle quelques lueurs qui me font croire que l'autre partie de la grande forêt est de ce côté; allons partager le pain des charbonniers!

En effet, après une demi-heure de marche, ils arrivèrent près de l'endroit où des hommes entretenaient leur brasier de bois vert; on entendait se tordre les brindilles, une lueur verte illuminait les clairières et l'âcre arome de la séve résineuse alimentait toujours la flamme; c'était fantastique.

— Messeigneurs, dirent les charbonniers, après avoir entendu le récit des trois gentilshommes, nous appartenons à la terre de la Sicaudais; le château est à une demi-heure d'ici à peine; il est pourvu d'une bonne et fidèle garnison, mais le seigneur est hospitalier, et si, comme vous le dites, vous n'avez nulle mauvaise intention et que vous désiriez simplement un retrait pour la nuit, il vous accordera une noble et courtoise hospitalité.

Digitized by Google

— Merci, bonnes gens ! Dieu vous rende la pareille, si jamais vous vous trouvez égarés en pays inconnus !

— Oh ! il n'y a pas de risques ! reprirent les charbonniers, nous ne sortons de la forêt que pour aller à l'église de notre paroisse et nous en savons le chemin depuis le jour de notre baptême.

— Heureux celui qui peut vivre et mourir aux lieux qui l'ont vu naître ! s'écria Henri.

Puis, en reprenant sa marche, il songeait à son royal château de Pau, croyant sentir le parfum des monts d'Aragon, apporté par les souvenirs de ces montagnes si hautes qui empêchaient Gaston Phébus de voir ses premières et pures amours. Henri se rappelait aussi toutes les braves et loyales amitiés qui avaient entouré son enfance et sa première jeunesse... Et maintenant, en butte aux intrigues de cour, il était le point de mire de toutes les jalousies ; car il se trouvait là sur les marches du trône où l'appelait sa naissance, mais d'où l'écartait sa religion, étant de la secte nouvelle, de la religion dite réformée. La France catholique, cette fille aînée de l'Église, accueillerait-elle jamais un huguenot? Il était donc absorbé dans toutes ces pensées, lorsqu'il aperçut au clair de la lune les tourelles du château de la Sicaudais qui montaient dans le ciel.

— Nous y voici, je crois, messire Gaston, dit-il à son écuyer. Vous plairait-il de sonner du cor de chasse que je vois pendu à votre ceinture, pour avertir le noble châtelain de notre arrivée?

Le jeune écuyer joua fort savamment une fanfare ; à ce chant joyeux un homme parut aussitôt de l'autre côté du pont-levis et ouvrit l'huis destiné aux reconnaissances.

— Que voulez-vous, messeigneurs ?

— L'hospitalité pour la nuit ; nons avons en vain demandé le couvert et le coucher chez les hôteliers du bourg, et cependant nous aurions largement payé la dépense : nous ne sommes pas des rôdeurs de nuit.

— Je le crois, répondit la voix. Eh bien, quatre hommes de la garnison vont venir prendre vos armes, et vous pourrez ensuite

Digitized by Google

jouir en paix de l'hospitalité de notre seigneur, qui est généreux et courtois, mais qui se méfie des surprises.

— C'est juste, dit Henri. Et, s'avançant le premier, il dit aux gardes qui arrivaient : Voici ma bonne et loyale épée, gardez-la-moi, et je vous jure, foi de gentilhomme, que c'est ma seule arme. Je rougirais de porter sur moi poignard ou couteau, car ce sont les armes des assassins et non des braves !

Ses compagnons donnèrent aussi leurs épées et aussitôt la cloche du château se fit entendre, la herse se leva en grinçant et le pont-levis tomba. Les trois gentilshommes étrangers, devenus des hôtes, furent introduits dans la cour d'honneur.

Debout sur le perron, un jeune homme au front élevé, à la tournure élégante, leur souhaita la bienvenue. Ils le suivirent, traversèrent le vestibule éclairé par des torches de mélèze et de riches lampadaires. Puis la porte de la salle à manger s'ouvrit devant eux à deux battants.

— Vous êtes servis, messeigneurs, leur dit noblement le châtelain, en les invitant du geste à prendre place à ses côtés.

— Ventre saint gris! s'écria Henri étonné, je n'ai jamais vu pareil cérémonial, si ce n'est à la cour de France; ne troublons-nous point ici quelque fête de famille? Dites-nous-le franchement, notre hôte; du pain et un lit pour la nuit, voilà tout ce que nous vous demandons, car nous serions désolés d'être importuns.

— Asseyez-vous, messeigneurs, répéta le maître de la maison ; vous êtes ici chez Aduhaulme de Chevigné, seigneur de la Sicaudais, qui se fait honneur et plaisir de vous offrir sa table.

Henri de Navarre et ses compagnons prirent les places qu'on leur désignait, et le chapelain dit le bénédicité. Nos gentilshommes eurent peut-être alors une contenance un peu embarrassée, mais Aduhaulme, tout à sa prière, ne le remarqua pas.

On servit des poissons les plus délicats, du gibier, des volailles, un paon aux ailes déployées, dont les plumes miroitaient sous la lumière comme un arc-en-ciel avec leur triple reflet d'émeraude, de topaze et de saphir. Au dessert, parurent les fruits de la saison,

Digitized by Google

dans des corbeilles de chèvrefeuille et de fougères couronnées de fleurs.

Le bon Henri ne se sentait pas de joie; avoir craint un moment de coucher à la belle étoile, autour des feux de la forêt, et se trouver assis à ce magnifique festin! c'était à croire que son bon ange le conduisait par la main,— s'il avait cru aux saints anges; mais Henri de Navarre, comme nous l'avons déjà dit, était hérétique.

Cependant les vins circulaient, on but à la santé du roi de France, puis Aduhaulme s'écria : « Au triomphe de la sainte foi! » Les trois gentilshommes s'entre-regardèrent; mais la courtoisie l'emporta : ils se levèrent d'un commun accord et leurs coupes vinrent choquer celle du seigneur châtelain.

Bientôt un jeune page parut, apportant sur un plat d'argent les trois épées des gentilshommes : « Reprenez-les, messeigneurs, s'écria le chevaleresque Aduhaulme; nous avons rompu le pain ensemble, ma coupe a touché les vôtres, nous sommes amis! D'ailleurs, la franchise autant que la noblesse brille dans vos regards : reprenez-les donc, ces bonnes et fidèles lames, qui, j'aime à le croire, ne seront tirées que pour le roi de France, et ne boiront jamais que le sang des ennemis de notre sainte religion! »

Les gentilshommes remirent leurs épées à leur ceinture, puis le Béarnais s'écria : « Il ne sera pas dit que je ne reconnaîtrai pas une aussi magnifique hospitalité! Oui, cher seigneur, je suis un des familiers d'Henri de France, et tout-puissant auprès de sa personne; aussi, parlez sans crainte et dites-moi ce que vous souhaitez. Si j'en juge d'après le luxe de votre maison, et si vous prodiguez habituellement une hospitalité aussi généreuse, vos terres doivent être obérées; voulez-vous un secours d'hommes ou d'argent? Avez-vous des ennemis? Voulez-vous épouser une jeune et belle princesse? Dites-moi vos vœux, vos espérances, car, foi de gentilhomme et sur mon âme, il vous sera tout accordé! »

— Je ne vous savais pas un aussi puissant seigneur, reprit Aduhaulme de la Sicaudais, mais ce que vous voulez bien appeler ma magnificence est l'ordinaire de ma table; j'ai dans mes grands bois

Digitized by Google

abondance de gibier ; ces poissons viennent de mes étangs, ces fruits de mon jardin ; feu mon père, que Dieu absolve ! a pratiqué toute sa vie l'hospitalité ; mais il m'a appris en même temps à ne jamais contracter de dettes et à vivre en paix avec tous mes voisins ; je n'ai donc nullement besoin de secours. Quant à épouser une princesse, je ne le souhaiterais que si je l'aimais et surtout si elle me semblait propre à élever mes enfants selon le cœur et les lois de Dieu !

— Touchez-là, seigneur de la Sicaudais, dit Henri avec son enthousiasme méridional, c'est entre nous à la vie et à la mort ! Je n'ai pas rencontré gentilhomme plus accompli que vous dans tout le royaume de France, et si mon cousin de Navarre vous voyait, il abaisserait devant vous sa toque au blanc plumet, comme je le fais en ce moment. Et Henri, se découvrant, cria : Vive le seigneur de la Sicaudais !

— Vous connaissez Henri de Navarre ? dit Aduhaulme anxieux.

— Comme moi-même. Souhaiteriez-vous de le connaître aussi ?

— Oui, car je n'ai au cœur qu'un seul vœu et je ne puis le dire qu'à lui seul !

D'un geste Henri venait de faire retirer les deux seigneurs, puis, ouvrant tout grands les bras, il se précipita vers Aduhaulme, le baisa et lui dit :

— Devant Dieu qui m'entend et me jugera un jour, je suis Henri de Navarre. Parle aussi librement que si tu étais le second fils de ma mère.

— Je ne sais plus si je le dois ! répondit Aduhaulme interdit, mais, jetant un regard sur la franche et joyeuse figure d'Henri, il se hâta d'ajouter : Eh bien, prince, jurez-moi que vous m'accorderez ma demande ?

— Mais je te donnerais la France, si je l'avais, dit en riant le Béarnais, car elle serait, je le confesse, mieux dans tes mains que dans les miennes.

— Ne croyez pas cela, Henri de Navarre ; Dieu est avec les rois et donne avec l'onction sainte la grâce et la force de gouverner.

Digitized by Google

— Exprime donc promptement ton souhait, reprit le prince plus sérieusement.

— Vous jurez de l'accomplir?

— Oui, dans la mesure du possible.

— Eh bien, c'est que, si vous devenez roi de France sans croire à la reine du ciel, vous détacherez aussitôt la Bretagne de votre couronne pour la remettre à la seule garde de celle que nous appelons l'*Étoile de la mer.*

— Comment! rendre la Bretagne! mais tu n'y songes pas! Si tous les Bretons te ressemblent, elle vaut à elle seule toute la France! Je donnerais tous les myrtes de mon Béarn pour un de vos chênes, car c'est l'arbre de la force, c'est-à-dire de la vertu.

— Oui, prince, vous avez bien dit, la Bretagne est la terre de la force, ses côtes sont de granit, ses ennemis le savent; son cœur est de diamant, vous le saurez le jour où la véritable lueur éclairera votre âme.

— Je suis entre les mains de Dieu, reprit Henri; je te jure de m'abandonner à sa volonté sainte aussitôt qu'elle me sera clairement manifestée. Mon aïeul m'a souvent répété que ma vaillante mère chantait un cantique à la mère du Christ en me mettant au monde. Aussi, malgré la croyance dans laquelle on m'a élevé, le nom de Marie est demeuré sacré pour moi. Mais à quoi bon ces discours? Je ne suis pas roi de France.

— Vous le serez un jour. Henri III n'a pas de descendant, et vous êtes celui de saint Louis. O mon prince, n'attendez pas ce moment pour implorer la divine lumière! Le ciel est semblable à un immense saphir, et l'homme sage sacrifie tous les biens de la terre pour acquérir cette perle incomparable. N'attendez donc pas que vos intérêts soient en jeu pour essayer de dissiper les ténèbres qui vous environnent. Promettez-moi de répéter souvent du fond de votre cœur ce que Jeanne d'Albret disait en vous donnant le jour: « Notre-Dame! aidez-moi à cette heure! »

— Je te le jure! dit Henri en lui tendant affectueusement la main.

Digitized by Google

Les seigneurs rentraient. Aduhaulme conduisit son hôte dans la chambre d'apparat, chambre que les seigneurs de la Sicaudais ont religieusement conservée et dans laquelle jamais personne n'a couché depuis.

Henri revint à Paris, et lorsque, par hasard, le nom de la Sicaudais était prononcé près de lui, il disait à ceux qui l'entouraient : « Je ne connais pas un plus honnête homme, un plus fier Breton ! » Puis, se découvrant, il répétait mentalement, suivant sa pieuse promesse : « Notre-Dame ! aidez-moi ! »

La dernière descendante d'Aduhaulme, Mme Victoire de la Sicaudais, est morte, il y a peu d'années, au château de la Jary, dépendant de la Sicaudais. Un vénérable prêtre qui l'a connue, me disait ces jours derniers : « Sa vie a été toute d'abnégation, d'aumône et de prière ; je ne serais pas étonné de voir son tombeau opérer des miracles. Qui peut connaître les récompenses que Dieu réserve aux siens ? »

Cte DE SAINT-JEAN.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES*

Courtes notices sur les prêtres noyés.

Dans une note placée au bas de la page qui contient le récit de la noyade des prêtres de Nantes, j'ai signalé l'existence aux archives de la préfecture d'une liste de prêtres, portant la date du 10 octobre 1793 et signée de deux commissaires de la municipalité.

En tête de cette liste on lit :

« Compte que rendent à la municipalité de Nantes les citoyens Godin et Hardouin, comme commissaires des détentions des prêtres non assermentés qui ont été transférés de la maison des ci-devant Carmélites, en la nuit du 5 au 6 juillet dernier, en le navire la *Thérèse*, et, de là, en la maison des ci-devant Petits-Capucins, les 19 juillet et 6 août dernier, jusqu'au 10 octobre que leurs pouvoirs ont été annulés, duquel ils requièrent qu'il soit fait mention sur le registre des délibérations pour leur valoir et servir de décharge comme suit. »

Suivent cent noms, presque tous accompagnés des prénoms, mais rien de plus ; en marge d'une dizaine de ces noms se trouvent des mentions de mort ou de mise en liberté.

A la suite, et de la même écriture, se trouvent ces lignes : « Il est de notoriété publique que tous les individus ci-dessus ont été noyés quelques jours après. »

* Voir la livraison d'août 1878, pp. 111-128.

Digitized by Google

Ainsi aucun doute n'est possible, les prêtres portés sur cette liste sont bien les quatre-vingt-dix qui furent noyés le 27 brumaire an II par ordre de Carrier; mais, comme cette liste fut composée le 6 juillet 1793, au moment où Godin et Hardouin, commissaires chargés de la surveillance de tous les détenus placés sur des navires ancrés en Loire, prirent charge des prêtres venant des Carmélites, elle avait cessé d'être exacte le 27 brumaire. Un des prêtres s'évada des Petits-Capucins; quatre moururent, et un autre survécut à la catastrophe. Il y a lieu de présumer, en revanche, que deux prêtres non portés sur cette liste furent également noyés : M. Chevalier et M. Lemolphe. M. Julien Chevalier, né à Bouguenais, vicaire au Bignon, âgé de 30 ans, fut envoyé aux Petits-Capucins par ordre du Tribunal révolutionnaire le 6 septembre 1793, en même temps que M. Lemolphe dont les qualités ne sont point indiquées, et je n'ai trouvé leurs noms sur aucune liste de prêtres postérieure à la Révolution. Si la mention portée sur le Registre du Comité révolutionnaire semble établir que, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), 86 prêtres seulement furent transférés des Petits-Capucins sur la *Gloire*, il résulte aussi d'une lettre de M. le chanoine Douaud, économe des prêtres, que, dix jours auparavant, le 17 octobre, il y avait 90 prêtres aux Petits-Capucins, et je n'ai relevé, dans cet intervalle, aucune mort ni aucun élargissement ; tous les documents d'ailleurs parlent de 90 prêtres, et, si je ne me trompe, le chiffre exact de ceux conduits sur le navire la *Gloire* serait de 88, ainsi composé :

1° Les 84 prêtres de ma première liste ci-après..	84
2° M. Landeau (Julien), qui fut jeté à l'eau, et que j'ai placé sur ma seconde liste, puisqu'il échappa à la noyade.....	1
3° M. Jean Bernard, qui mourut sur le navire la *Gloire*, porté également sur ma seconde liste.....	1
4° MM. Chevalier et Lemolphe.....	2
	88

Digitized by Google

Pour l'intelligence des renseignements sommaires que j'ai recueillis sur la détention de ces prêtres, je rappellerai en quelques mots les principales mesures prises à leur égard par les administrations.

En juillet 1791, 37 prêtres non assermentés se trouvaient enfermés au Séminaire; une émeute fut, le 22 juillet, l'occasion de leur transfert au Château ; ces prêtres furent mis en liberté le 14 août suivant, à l'exception de quelques-uns contre lesquels il existait des plaintes particulières.

Des plaintes de cette nature, basées sur les prétextes les plus futiles, amenèrent des arrestations nouvelles dans le cours de 1791 ; ces arrestations devinrent assez nombreuses pour qu'à la date du 12 mars 1792 on constate la présence au Séminaire de 102 prêtres détenus.

Le 22 mars 1792 le Département décida que tout prêtre non assermenté de la Loire-Inférieure qui n'établirait pas sa présence à Nantes, en répondant tous les jours à un appel nominal, serait arrêté et conduit à la maison de Saint-Clément, que l'on se proposait de transformer prochainement en prison. Une de ces listes d'appel, datée du 26 mars 1792, contient 391 noms, qualités et adresses de prêtres résidant au chef-lieu du département, qui, pour la plupart, obéirent plus tard à la loi sur la déportation.

Le 6 juin 1792, la prison de Saint-Clément fut ouverte, 94 prêtres y furent transférés du Séminaire; quelques-uns restèrent au Séminaire, probablement à raison de leur âge ou de leur état de maladie; plusieurs de ceux qui furent arrêtés après le 6 juin entrèrent également au Séminaire.

Du 14 au 16 août 1792, les prêtres détenus au Séminaire furent conduits au Château.

Le 6 septembre 1792, on notifia aux prêtres détenus au Château et au Séminaire la loi du 26 août 1792, d'après laquelle tout prêtre non assermenté devait, dans le plus bref délai, quitter la France. Les prêtres infirmes ou sexagénaires étaient seuls exemptés de la déportation, mais ils devaient faire connaître leur intention d'invoquer l'exception.

Digitized by Google

Le 8 septembre ils furent interrogés à ce sujet; la plupart d'entre eux invoquèrent l'exception, et déclarèrent qu'ils voulaient rester en France.

Le 10 septembre 1792 et jours suivants, plusieurs centaines de prêtres de la Sarthe, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure s'embarquèrent à Nantes et à Paimbœuf pour l'Espagne et le Portugal. Ceux qui avaient déclaré vouloir rester furent placés à l'ancien couvent des Carmélites, et le transfert eut lieu les 10, 11, 12, 13 et 14 septembre 1792.

On leur adjoignit peu après quelques-uns des prêtres sexagénaires et infirmes de la Sarthe et de Maine-et-Loire, restés à Nantes par des causes accidentelles, les autres ayant été renvoyés dans leurs départements.

C'est dans cette maison des Carmélites que l'on envoya aussi la plupart des prêtres du département de la Loire-Inférieure, arrêtés plus tard; je dis la plupart, car on trouve quelques prêtres sur les listes des Saintes-Claires et du Bouffay.

A la fin de l'ànnée 1792, il y avait 86 prêtres détenus aux Carmélites; on a vu, par le rapport de Godin et Hardouin cité plus haut, qu'ils étaient cent au mois de juillet 1793 au moment de leur transfert sur le navire la *Thérèse*.

Cinq au moins étaient morts aux Carmélites, savoir:

Le 12 janvier 1793, M. Rousseau (Pierre), curé de Rougé, 79 ans; le 2 février, M. Gastepaille (Gilles), né à Cambon, 66 ans; le 1er mai, M. de la Tullaye, né à Nantes, paroisse Saint-Donatien, 66 ans; le 5 mai, M. Herpe (Michel-François), capucin du Croisic, né à Guémené, 60 ans; le 4 juin, M. Thobye (Jacques), né à Missillac, curé du Cellier, 79 ans. (Actes de l'État-civil) [1].

Du navire la *Thérèse* les prêtres furent envoyés au couvent des Petits-Capucins, situé à l'emplacement occupé aujourd'hui par l'escalier de Sainte-Anne ; ils y entrèrent dans le courant d'août

[1] Je prie M. Bellamy, greffier du Tribunal civil de Nantes, de recevoir ici l'expression de ma gratitude pour l'obligeance avec laquelle il m'a donné communication des registres de l'état-civil.

Digitized by Google

1793[1]; la première date de Godin et Hardouin n'est exacte que pour les octogénaires. Je n'ai trouvé sur aucun registre du Département, du District ou de la Municipalité, mention des élargissements indiqués sur la liste de Godin et Hardouin comme ayant eu lieu en juillet et en août 1793. Peut-être ces élargissements eurent-ils lieu en vertu d'une décision du Conseil de la commune prise le 20 juillet 1793; à cette date, il fut arrêté qu'en raison des chaleurs, et en prévision des maladies pestilentielles qui pourraient en résulter, le Maire et des commissaires spéciaux seraient autorisés à élargir les détenus contre lesquels il n'existait ni dénonciation, ni mandat d'arrêt; mais à ce titre tous les prisonniers de la *Thérèse* auraient dû être élargis.

Des Petits-Capucins les prêtres furent conduits, le 7 brumaire an II (28 octobre 1793), sur le navire la *Gloire*, où quelques semaines après on les prit pour les noyer.

Le lecteur connaît maintenant la succession des prisons dans lesquelles les prêtres séjournèrent; pour plus de brièveté, je me bornerai, dans les courtes notices que j'ai consacrées à chacun d'eux, à dire que tel prêtre, arrêté et conduit dans tel lieu, a été ensuite transféré dans les autres prisons.

PREMIÈRE LISTE

Prêtres emprisonnés sur le navire la Gloire et noyés.

Bazille (Augustin-Gabriel), né à Vertou, 57 ans[2], bénédictin de Vertou, demeurait chez son frère, île Feydeau, 9, lors de l'appel nominal du 26 mars 1792; enfermé, le 24 août de la même année,

[1] C'est par erreur qu'à la dernière ligne de la page 278 du numéro d'avril, on a imprimé qu'il y avait 100 prêtres aux Petits-Capucins; c'est 90 qu'il faut lire.

[2] J'ai calculé les âges en ajoutant une année à l'âge porté aux déclarations de 1792; mais tous les prêtres ne firent pas de déclaration, et il s'en faut que les listes soient d'accord sur les âges; certains actes de décès même ne sont pas sur ce point conformes aux déclarations qui avaient été faites.

Digitized by Google

il déclara au Séminaire, le 8 septembre, qu'il irait en Espagne si sa santé le lui permettait; fut par raison de maladie dispensé de la déportation, entra aux Carmélites vers le milieu de septembre 1792.

Bernard (Nicolas), né à Fontenay-le-Comte, 65 ans, cordelier d'Ancenis; emprisonné d'abord au Séminaire; transféré à la maison de Saint-Clément le 6 juin, au Château le 14 août, déclara, le 8 septembre, qu'à raison de son âge il resterait en France; entra aux Carmélites lors de la translation du 10 au 14 septembre 1792.

Bodet (René), né à Missillac, 67 ans, prêtre habitué de Guérande, titulaire du bénéfice des Martins, ancien curé de Saint-Brevin; fut amené de Guérande à Nantes le 26 août 1792 par ordre du président du Département; enfermé au Séminaire, il déclara qu'à raison de son âge et de ses infirmités, il resterait en France; transféré aux Carmélites.

Bonnet (Joseph-Thomas), né à Montaigu, 42 ans, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers, canton des Essarts, conduit à Saint-Clément le 17 juillet 1792, fut transféré au château, y déclara, le 8 septembre, qu'il voulait aller en Espagne. Il ne partit pas néanmoins, car on retrouve ses nom et prénoms sur la liste des prêtres enfermés aux Carmélites. Deux autres prêtres du même nom : l'un Jean Esprit, de Fréjus, partit pour l'Angleterre le 22 septembre 1792; l'autre, Pierre, ancien vicaire de Mauves, figure sur la liste d'appel du 26 mars 1792.

Bouchard (Jean), 53 ans, qualifié, dans la liste d'appel du 26 mars, d'aumônier dans la paroisse du Port-Saint-Père, entra aux Carmélites le 12 septembre 1792.

Boutheron (François), né le 28 mars 1725 à la Châtaigneraie, chartreux-prêtre de la communauté de Nantes, profès du 17 janvier 1751, enfermé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis au château, puis aux Carmélites, exprima le désir de rester en France.

Brianceau (Joseph), né à Nantes, paroisse Sainte-Croix, 68 ans, prêtre de chœur de la même paroisse, enfermé au château le 23 août 1792, déclara qu'il resterait en France; transféré avec les

Digitized by Google

autres prêtres aux Carmélites et noyé avec eux, il s'échappa, fut recueilli par le capitaine Lafloury, et noyé de nouveau quelques jours après.

Briand (Henri), né à Cambon, 62 ans, desservant de la chapelle Saint-Michel de Cambon, enfermé au Séminaire antérieurement au 6 juin 1792, transféré à Saint-Clément et dans les autres prisons; porté sur un procès-verbal comme ayant été cause de son état de maladie, dispensé de la déportation. Cette mention me semble erronée et devait s'appliquer à son homonyme, M. Barthélemy Briand, dont le nom suit et qui avait déclaré vouloir aller en Espagne, tandis que M. Henri Briand avait déclaré vouloir rester en France.

Briand (Barthélemy), né à Nantes, paroisse Saint-Similien, 53 ans, infirme, diacre d'office à la cathédrale, déclara qu'il voulait aller en Espagne; mêmes prisons que le précédent.

Brossaud (Yves), né à Cambon, 62 ans, recteur de Saint-Jean-de Corcoué, enfermé au Séminaire, à Saint-Clément et dans les autres prisons, avait déclaré vouloir rester en France.

Brizard (Pierre), né à Boussay, près Clisson, 25 ans, religieux de la Grande Chartreuse de Grenoble, qu'il quitta le 1er novembre 1792; sur le refus qui lui fut fait à Grenoble d'un passeport pour l'étranger, il se décida à se retirer dans sa famille, et il fut arrêté à Gorges le 19 novembre 1792; envoyé aux Carmélites par ordre du département, le 20 novembre, il demanda par lettre du 24 décembre 1792 l'autorisation, qui lui fut refusée, de se déporter en Espagne.

Cam (René-Armand), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 67 ans; après avoir été seize ans curé de la Boissière (diocèse de Poitiers), il résidait à Nantes depuis sept ans. Le 5 juin 1792, au moment où il allait signer au Département sa feuille de présence à Nantes, il fut arrêté sur la place du Port-Communeau et conduit au Séminaire. Transféré le lendemain à Saint-Clément, puis au Château, il déclara vouloir rester en France et fut envoyé aux Carmélites. Dans un état des prêtres nés à Nantes, daté du 21 prairial an II,

Digitized by Google

état où j'ai relevé plusieurs erreurs, il est porté comme mort aux Carmélites, mais son acte de décès ne se trouve point sur le registre de la section, à côté de ceux de plusieurs prêtres morts aux Carmélites, et son nom se trouve au contraire sur la liste de Godin et Hardouin contenant les prêtres transférés des Carmélites sur le navire la *Thérèse.*

Champeaux (Paul), 55 ans, bénédictin de Cholet (ou né à Cholet), prêtre du diocèse d'Angers, entra aux Carmélites le 20 septembre 1792; un procès-verbal constate sa présence aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793.

Chevé (Olivier), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 66 ans, recteur de la Chapelle-sur-Erdre, quitta sa cure le 29 mai 1791, vint à Nantes pour se conformer à l'arrêté du Département du 6 juin 1791, qui enjoignait aux prêtres dépossédés de leurs paroisses de se retirer à Nantes; résidait chez sa sœur, rue Sainte-Croix, lors de l'appel du 26 mars 1792; fut enfermé au Séminaire, à Saint-Clément, au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Chrétien (Martin-Joseph), né à Puceul, 78 ans, vicaire de Nozay; ailleurs inscrit comme vicaire de Puceul, demeurait chez M. de la Barre, Port-Communeau, lors de l'appel du 26 mars 1792; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester; envoyé aux Carmélites.

Coat (Yves), 64 ans, recteur de Saint-Donatien à Nantes, détenu à Saint-Clément lors de l'ouverture de cette maison, puis dans les autres prisons.

Cossin (Jean-René), ancien chanoine doyen de la Rochelle, résidait à Nantes depuis cinq mois, lorsque, le 12 avril 1793, sur la dénonciation qu'il confessait et disait la messe dans des maisons particulières, il fut arrêté dans une chambre garnie, vis-à-vis la Bourse; conduit au Département, il refusa de faire connaître où il avait exercé son ministère et fut envoyé aux Carmélites. Conformément à la loi du 14 février 1792, un arrêté du Département du 12 avril 1793 accorda une récompense de cent francs au citoyen qui l'avait arrêté.

Digitized by Google

Costard (Pierre), né à Saint-Jean-de-Saint-Méen (?), district de Saint-Malo, 74 ans, prêtre habitué du Loroux, titulaire des chapellenies de Beauchêne et des Tronchons; enfermé à Saint-Clément et au Château; déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Couvrant (François), né à Sainte-Reine, district de Guérande, 75 ans, recteur de Besné; quitta sa cure le 4 avril 1791, vint à Nantes où il demeura place Viarme, chez les dames Bruneau; fut envoyé à Saint-Clément le 7 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Curatteau (René), 54 ans, sacriste de Saint-Denis à Nantes, était encore au Séminaire le 10 septembre 1792, où il avait déclaré son intention d'aller en Espagne si sa santé le permettait; dispensé de la déportation pour cause de maladie, il fut envoyé aux Carmélites l'un des jours qui suivirent.

Daviau (Pierre-Louis), de Joué, près Vihiers (Maine-et-Loire), 45 ans; entra aux Carmélites le 20 septembre 1792.

Deniau (Pierre), 73 ans; prêtre titulaire de la chapellenie de la Contrie, paroisse de Quilly, entra aux Carmélites le 11 octobre 1792. Il est assez difficile de savoir s'il avait été arrêté auparavant : un abbé Deniau, vicaire de Chauvé, fut arrêté, déguisé en paysan, aux Noyers, le 22 mai 1792 et envoyé au Séminaire, et une délibération du district de Paimbœuf, du 16 juillet 1792, ordonna de saisir et d'amener à Saint-Clément un prêtre nommé Pierre Deniau, et qualifié d'ancien vicaire de Chauvé. Il y eut aussi un Pierre Deniau emprisonné aux Saintes-Claires. Je suis porté à penser que le district de Paimbœuf aura fait erreur sur le prénom, car un prêtre, qui dit se nommer Deniau (Julien-Michel), vicaire de Chauvé, et âgé de 34 ans, déclara qu'il voulait aller en Espagne et s'embarqua le 10 septembre.

Doüaud (Gabriel-Urbain), né à Tiffauges, 60 ans, chanoine de la cathédrale de Nantes, séjourna dans toutes les prisons depuis celle de Saint-Clément où il fut élu économe par ses compagnons de captivité, le 6 juin 1792. Ce fut lui qui, en leur nom, accusa récep-

Digitized by Google

tion de la notification de la loi du 26 août faite en sa personne aux prêtres du Château le 7 septembre 1792. Il avait déclaré vouloir aller en Espagne, mais il resta, je ne sais pour quelle raison, et il entra le 10 septembre aux Carmélites, où il fut de nouveau désigné comme supérieur et économe par les autres prêtres; c'est en cette qualité qu'il adressa plusieurs requêtes aux administrations.

Dubois (Louis), né à Nantes, paroisse de Saint-Saturnin, 62 ans; curé de Saint-Vincent à Nantes; enfermé à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Dugast (Augustin), né à la Trinité de Clisson, 78 ans, ancien recteur de Gorges, demeurait à Nantes, lors de l'appel du 26 mars 1792, chez M. Boux, rue de Briord; emprisonné aux mêmes lieux que le précédent.

Duteil (Henri), ancien vicaire à la paroisse Saint-Laurent de Nantes, entra aux Carmélites le 5 mai 1793.

Fleuriau (Jean-Baptiste), né à Nantes, paroisse de Sainte-Croix, 79 ans, curé de Saint-Jean en Saint-Pierre à Nantes, l'un des prêtres conduits du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1794, et ensuite dans les autres prisons.

Foulon (François), 31 ans, vicaire de la paroisse de Mernel, canton de Maure, évêché de Saint-Malo. Emprisonné au Bouffay le 9 avril 1793, il en sortit le 11 juin, pour aller aux Carmélites, où l'envoyait un jugement ou plutôt une décision du Tribunal révolutionnaire de Phelippes, en date du 5 juin.

Forget (François), né à Clisson, paroisse de la Madeleine, 68 ans, récollet, ou autrement dit cordelier de la réforme, du couvent de Fougères; entra au Château le 21 août 1792; fut ensuite transféré aux Carmélites.

Gaudin (Pierre), prêtre de Saint-Similien à Nantes, entra aux Carmélites le 9 mai 1793.

Gennevoys (Julien), curé de la Chevrolière; arrêté une première fois en juillet 1791, il fut emprisonné au Séminaire et au Château, où ses compagnons de captivité l'élurent leur supérieur; mis en liberté au mois d'août suivant. Son nom ne se trouve sur aucune

Digitized by Google

des listes de Saint-Clément et du Château, et il n'entra aux Carmélites que le 3 juin 1793. Une lettre adressée de Saint-Nazaire, le 27 pluviôse an II, au district de Guérande, informe cette administration que le nommé Julien Gennevoys, prêtre réfractaire, « décédé à la suite du baptême patriotique », avait un contrat de constitut de 8,000 livres sujet à confiscation.

Gergaud (Gilles), né à Plessé le 21 juin 1723, chapelain de Calan, en Plessé, avait été l'objet de poursuites de la part du district de Blain (20 décembre 1791), et, dans un procès-verbal de perquisition à Plessé, il est qualifié d'ancien curé de Saint-Sébastien; porté comme entré au château le 24 août 1792, son nom se trouve sur une liste de Saint-Clément ou du Séminaire d'une date antérieure ; déclara qu'il voulait rester en France et entra aux Carmélites avec les autres prêtres.

Giraud (Charles), né à Pontchâteau en février 1723, prêtre habitué de Saint-Philbert; titulaire des bénéfices du Deffaix en Pontchâteau, et de la Bastière en Saint-Philbert, avait 42 ans de services dans le diocèse; fut enfermé au Séminaire, où il déclara, le 8 septembre 1792, qu'il voulait rester en France; envoyé aux Carmélites.

Guéguen de Kermorvan (René), né à (illisible), ci-devant Basse-Bretagne, 80 ans, capucin du Croisic, transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis dans les autres prisons.

Guérin (Pierre), né à Frossay, 69 ans, prêtre demeurant ordinairement à Frossay, mais exerçant quelquefois son ministère au Migron; fut transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis retourna au Séminaire, où il se trouvait le 8 septembre 1792; il déclara qu'il voulait rester en France; transféré aux Carmélites.

Hallereau (Jean), né le 13 juillet 1738, à la Chapelle-Heulin, chartreux de Nantes, profès du 24 juin 1764; entra à Saint-Clément le 10 juin 1792; déclara au Château qu'il était infirme et qu'il se proposait d'aller en Espagne, sauf avis du médecin; transféré aux Carmélites.

Hervé de la Bauche (Roland), 67 ans, curé de la Trinité de Machecoul ; quitta sa cure le 30 juin 1791, fut emprisonné au sémi-

Digitized by Google

naire presque aussitôt, fut relâché, puis resta à Nantes ; il demeurait vis-à-vis le Château lorsqu'il répondit à l'appel le 26 mars 1792.

On le trouve enfermé à Saint-Clément dès l'ouverture de cette prison, le 6 juin 1792, et de là au Séminaire où, le 7 septembre, on fit à sa personne la notification de la loi sur la déportation ; transféré aux Carmélites.

Huet (Nicolas), 69 ans, chanoine de la cathédrale du Mans, l'un des 29 ou des 23 prêtres de la Sarthe et de la Mayenne qui, amenés à Nantes pour être déportés, excipèrent de leur âge pour demeurer en France et furent envoyés, le 20 septembre 1792, aux Carmélites pour y résider jusqu'à ce que leurs départements les eussent fait revenir. Le 13 novembre 1792, un bateau fut affrété pour emmener à Saumur 23 prêtres de la Sarthe ; M. Nicolas Huet se trouva malade et ne partit pas. (Hue Nicolas, 33 ans, prêtre de chœur à Saint-Nicolas, partit pour l'Espagne le 10 septembre, et un prêtre, nommé Jean Huet, devint curé constitutionnel des Touches.)

Juguet (Barthélemy), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 63 ans, recteur de la Marne; une délibération du district de Machecoul, du 11 mars 1792, ordonna le transfert à Nantes de M. Juguet, qui fut sans interruption détenu dans les diverses prisons.

Juppin (Michel), pénitencier et chanoine de la cathédrale du Mans ; enfermé pour la première fois au Château, le 6 mars 1793; il fut, sur un ordre de Phelippes, président du Tribunal criminel du district, envoyé aux Carmélites, où il entra le 29 mars 1793.

Lacombe (Thomas), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 68 ans, recteur de Corsept; transféré du séminaire à Saint-Clément, il fut sans interruption détenu; échappé à la noyade comme M. Brianceau, il fut noyé de nouveau peu après.

Alfred Lallié.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

—

M. VANDIER

Dans l'ordre de la prédestination éternelle, les gloires d'un jour sont de véritables appels d'en haut. Heureux qui sait les reconnaître, qui ne s'en pare qu'avec simplicité, et qui les recherche pour le bien des autres. Ces situations élevées ne sont, pour l'homme de cœur, qu'un engagement indispensable à travailler et à être utile ; l'éclat qui les entoure n'a pour fin que de lui faire mener une vie pleine de soins, soins souvent affligeants, et dont il faut masquer l'ennui par un doux et facile accueil. Et puis, quand on a vécu plus pour les autres que pour soi, quand on a voulu tout faire par le droit et pour le vrai, se tenir prêt une dernière fois pour l'appel suprême, pour la seule lutte qui conduise à la vie réelle : voilà les vérités qu'a connues, qu'a pratiquées, qu'a montrées par le double exemple de la vie et de la mort, l'homme dont nous venons dire ici un dernier mot, et dont la perte a déjà éveillé plus d'une voix émue, sympathique, amie, mais non plus amie que la nôtre.

Dans la séance du 28 août dernier, une dépêche apprenait au Conseil général siégeant à la Roche-sur-Yon, que M. Vandier, sénateur et conseiller général de la Vendée, avait cessé de souffrir. Une voix autorisée, celle de M. Gaudineau, sénateur et président de ce Conseil, l'annonçait à tous, et retraçait, en quelques phrases que le cœur improvisait et qu'une affection particulière, si honorable pour les deux amis, rendait plus touchantes encore, et les services ren-

Digitized by Google

dus par celui qui nous quittait, et la douleur qui nous frappait tous; je dis tous, car si Vandier était de ces hommes que ceux qu'unit une même opinion traitent en ami et prennent pour champion, son caractère était tel que ses adversaires même le regrettaient, et cette unanimité de regrets était constatée dès le lendemain devant l'autel où tous venaient apporter, ceux-ci un suprême hommage, ceux-là une première prière pour celui qui n'était plus.

La famille de Vandier (Marie-Edmond-Benjamin) était vendéenne. Né, il est vrai, en 1835 à Bellême, ses relations, ses intérêts étaient surtout vendéens; son père, qui a laissé une mémoire respectée, était né à Nieuil sur l'Autise et avait habité Challans; et quand le fils dut prendre rang parmi les représentants de ce département, ce n'était pas un enfant adoptif que se créait la Vendée, c'était une aïeule qui retrouvait un petit-fils. D'ailleurs les jeunes années de Vandier ne s'étaient point écoulées sur une terre autre que ce pays quasi natal; car il n'avait quitté la terre de France que pour servir au loin la mère patrie.

Vandier était marin; et même après qu'il eut quitté la marine, marin il était resté, de goûts, de tempérament, d'allure. Il avait cette intelligence primesautière qui fait de nos officiers de mer les premiers marins du monde; il avait cette vivacité de conception si nécessaire à celui qui doit rapidement commander au danger; il avait ce caractère résolu qui est nécessaire à bord et qui, transporté dans la politique est d'autant plus goûté qu'il est plus rare, cette virilité digne et cette marche sans ambages, si éloignées des finesses tortueuses, des détours qui réussissent, des adresses changeantes que nous connaissons pour les avoir vues chez les politiciens, disons d'Amérique; car ces nouveaux moyens de parvenir n'existeront jamais en France, du moins pour y triompher longtemps; et s'ils y apparaissent, le souvenir de la droiture d'hommes tels que Vandier est fait pour les en promptement chasser.

A peine descendait-il de l'école du *Borda* qu'il s'embarquait sur le *Jean-Bart,* au commandement du capitaine de vaisseau Touchard, aujourd'hui amiral et député de Paris. La guerre de Crimée éclatait. Dirigé sur Sébastopol, le *Jean-Bart,* comme la plupart des autres vaisseaux de l'escadre de la mer Noire, débarquait des officiers choisis qui formèrent les batteries de la marine. Elles

Digitized by Google

furent organisées dès le début du siége de Sébastopol. C'est là qu'en 1854 et 1855, sous les ordres de l'amiral Rigault de Genouilly, Vandier eut sa part de péril et de gloire. Tout marin porte en soi un artilleur; et Vandier montra, des premiers, que le *Borda* valait l'école de Metz. Avec quel entrain, quelle juvénilité, il savait raconter sa jeune vie militaire! Les épisodes de ces attaques, les petits incidents de cette grande vie de dévouement, il les disait avec charme et gaieté dans de bonnes causeries qu'il rendait toujours attrayantes.

Dans ces dangers toujours renouvelés il n'était rien, si vous l'eussiez entendu; homme d'obéissance, ses chefs, homme de commandement, ses soldats, voilà ceux qu'il avait aimés, dont il rappelait les gestes, dont il redisait les aventures, et dont il glorifiait la mémoire. Il n'avait rien fait, lui, soit; mais on n'en savait pas moins que le grade d'aspirant de 1re classe était venu le trouver au fond de sa batterie, et que, Sébastopol à peine pris, l'aspirant était décoré de la Légion d'honneur; et Vandier avait à peine vingt ans!

Rentré en France sur la frégate l'*Algérie,* il était réembarqué de suite, toujours en 1855, sur le vaisseau le *Charlemagne;* et l'année suivante, il partait sur la frégate l'*Égérie* pour faire partie soit de l'escadre de l'Atlantique, soit plus tard de celle du Pacifique, et poussa deux fois jusqu'en Océanie, mais revenant longer presque toujours l'un des deux flancs de l'Amérique, tantôt pour y combattre, tantôt pour donner à nos compatriotes coloniaux ce prestige et cette sécurité que la marine de France leur assure sur toutes les côtes lointaines.

C'est encore sur l'*Égérie* et au milieu des Antilles que son grade d'enseigne vint le trouver. Les années suivantes il navigua sur plusieurs autres bâtiments, et parcourut les côtes des États-Unis. Cette époque de sa vie fut une période d'études. Il vit de près cette civilisation de l'Amérique septentrionale, connut intimement la formation de ces vastes états qui ne peuvent être que républicains, n'ayant pas de passé, qui ne peuvent l'être que sous la sauvegarde de la fédération, et chez lesquels la fédération même a fait naître la plus terrible, la plus longue et la plus désastreuse des guerres. Ce n'était pas seulement l'état politique de cette Amérique du Nord que Vandier examinait en y trouvant ces éléments dissolvants, démocrates et républicains se combattant les uns les autres, et dont le

Digitized by Google

souvenir devait l'éclairer vivement plus tard, lorsqu'il fut lancé dans la voie politique, c'étaient aussi les progrès de la science aux États-Unis qui le frappaient; il les voyait, les étudiait, s'en imprégnait, surtout en ce qui touche la marine. C'est ainsi que les œuvres principales et les découvertes modernes dues au lieutenant Maury lui étaient devenues à ce point familières, que s'il n'eût pas été plus tard absorbé par les travaux politiques, il aurait marché volontiers dans cette voie scientifique où il avait déjà appuyé le pied. Les théories des grands courants équatoriaux et tropicaux, leurs contre-courants, leurs développements, leur utilisation, c'était là la partie de la science nautique dont il parlait avec le plus de compétence et d'expérience. Telle de ses conversations était une amplification, telle autre un nouveau chapitre de la *Géographie physique de la mer,* et il aimait l'hydrographie comme une science déjà intelligemment pratiquée. Si la politique n'en avait pas fait l'homme que nous connaissons, le savant aurait primé chez lui; et c'eût été d'une autre manière, et non moins glorieuse, qu'il eût servi son pays.

Mais une nouvelle guerre où la marine allait avoir pour sa part plus de dangers que de gloire s'apprêtait. Nous n'avons à juger ni la pensée, grande peut-être, qui engendra, ni les cruelles péripéties qui terminèrent la guerre du Mexique.

Sous le commandement du capitaine de vaisseau de Cornulier-Lucinière, aujourd'hui amiral, et qui, comme l'amiral Touchard l'avait fait, sut reconnaître la valeur de son jeune officier, Vandier, pendant quatre ans (1860-1864), naviguait sur l'Océan Pacifique. La frégate la *Galathée,* que commandait le comte de Cornulier, était destinée à contourner le Mexique et à venir faire une diversion sur sa côte occidentale. La division navale de l'Océan Pacifique, commandée par l'amiral Bouet, bloqua la côte ouest du Mexique, et la *Galathée* fut au nombre des vaisseaux qui attaquèrent Acapulco. De cette campagne Vandier revint en 1864; il était lieutenant de vaisseau depuis deux ans.

Sa bravoure était noblement prouvée; l'esprit s'était agrandi; à quoi pouvaient servir la science et l'expérience acquises? Les supérieurs de Vandier le jugèrent apte à faire des autres ce qu'il s'était fait lui-même; et le lieutenant de vaisseau dut communiquer pendant plusieurs années aux jeunes aspirants les qualités qu'il avait

Digitized by Google

prêchées d'exemple. Sur le vaisseau le *Jean-Bart*, de 1866 à 1868, il fit les campagnes instructives des jeunes aspirants; et pas un seul qui ne pût dire : « Serai-je décoré comme lui, aspirant et à vingt ans? »

Si Vandier fût resté soldat, l'avancement le plus rapide lui était assuré. Mais nulle guerre à l'horizon; de nombreux services rendus; une alliance heureuse entrevue qui allait le fixer non loin des côtes de Vendée et de Bretagne : Vandier crut que tout cela lui permettait d'être utile d'une autre manière à son pays, et il quitta la marine, en 1869, tout prêt à y rentrer si les circonstances l'exigeaient. Il devait le prouver sous peu.

Une nouvelle loi venait d'enlever aux conseils généraux quelques-uns de leurs membres les plus distingués : les magistrats qui représentent la justice dans chaque canton, et qui parfois représentaient aussi, et au mieux, le canton au conseil départemental, durent opter entre ces deux fonctions. Le conseiller général de l'Ile-d'Yeu préféra la magistrature paternelle, qu'il exerçait si honorablement en ce canton, à la possibilité qu'il avait, comme conseiller, de rendre quelques services à son île et à son département. Mais cet homme d'intelligence et de bien savait que ses administrés n'y perdraient rien; il n'ignorait pas qu'il avait, non loin de lui, un ami, un frère qui le suppléerait. En effet, Vandier paraissait, par ses connaissances, par sa profession, devoir être le représentant naturel d'une population de marins. A peine débarquait-il dans l'île, que l'officier de marine était acclamé conseiller général de la Vendée.

La fatale guerre de 1870-1871 survint. Pendant les premiers mois de ce temps sinistre, Vandier est d'abord occupé à organiser la défense dans le département auquel il s'était donné tout entier. Nos défaites s'accentuent, nos officiers diminuent de nombre; et Vandier, renonçant aux plus chères joies d'une famille qui se crée, écrit au ministre de la marine une lettre qui vivra :

Monsieur le Ministre,

Je viens offrir mes services à la Marine pour le temps de la guerre actuelle. Nommé lieutenant de vaisseau le 15 août 1862, j'ai donné ma démission dans le mois de septembre 1869. En face des circonstances impérieuses que traverse le pays, je considère qu'il est du devoir de tout bon citoyen de donner à la France tout ce qu'il possède, jusqu'à son sang.

Digitized by Google

Je suis marié et j'ai plus de 35 ans; je ne suis donc poussé dans ma démarche que par le désir d'apporter mon concours à la défense nationale. Je ne demande ni avancement ni faveurs, je réclame seulement le grade que j'avais en donnant ma démission et l'honneur de commander à des marins. Aussitôt après la guerre actuelle je rentrerai dans la vie civile, ne demandant à emporter de mes actes que la satisfaction d'avoir fait mon devoir.

Si, dans ces conditions, vous jugez mes services utiles à la flotte, je me tiens à votre disposition et j'attends vos ordres.

VANDIER.

La rapidité de nos malheurs rendait inutiles tous les dévouements. La réorganisation de la France devait être son seul labeur ; cette mission semblait confiée à l'Assemblée nationale. La réunion conservatrice des électeurs de Vendée s'assemblait à la Roche; sans même que Vandier y parût, son nom, déjà connu et honoré, fut proclamé, et une immense majorité, ratifiant cette candidature, l'envoya siéger à Bordeaux; 62,000 suffrages faisaient du représentant de l'Ile-d'Yeu le député de la France.

Aussi ce canton devait-il le renvoyer siéger au conseil général en 1877. L'unanimité pouvait-elle manquer à l'homme serviable, à celui qui, appelé une première fois par l'île, avait fait rejaillir sur elle le lustre agrandi que sa première nomination lui avait permis d'acquérir ? Elle a su de quels bienfaits il l'avait dotée : la régularité d'un service de bateau à vapeur entre le continent et Port-Joinville, la diminution de parts contributives dans des impôts dont le revenu ne repassait pas la mer, les travaux repris et continués du port et de ses défenses; — voilà ce que ce canton a dû à celui qui, du milieu de la majorité du conseil général, savait influer sur les décisions de cette réunion par l'autorité de sa parole et la modération de ses idées; et la modération chez lui n'était pas la grande route de l'indifférence, c'était le choix mûri et fait à temps de décisions sages et éloignées de tout extrême.

Mais suivons-le sur un théâtre plus élevé et où le même brillant et la même prudence allaient lui valoir des succès plus grands. Sa ligne de conduite ne varia jamais : il était pleinement et absolument conservateur, c'est-à-dire l'ami de toutes les libertés qui ne gênent pas celles des autres. Forcé, comme tous, de voter la paix douloureuse de 1871, ses votes furent ensuite ceux de la majorité de la Chambre d'alors : abrogation des lois d'exil, prières publiques,

Digitized by Google

pouvoir constituant de l'Assemblée, nomination du maréchal de Mac-Mahon, il s'associa à toutes les mesures réparatrices d'un passé d'hier et qui paraît déjà si loin de nous. Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et dut cette distinction tant à ses travaux qu'à l'amabilité de son caractère. Il fallait le voir en effet, circulant entre tous, amical et séduisant, simple et entraînant par sa franchise et sa vivacité les caractères hésitants qui le côtoyaient. Doué d'une éminente faculté d'assimilation, ce dont il s'était facilement imbu, il le répandait avec la même facilité, et vulgarisait avec la même clarté et ce qu'il avait trouvé lui-même et ce dont il avait profité. Il était resté marin à la Chambre; sa physionomie même révélait son passé. Ses qualités politiques étaient celles de l'officier: brave, attentif, veillant au grain, se jetant dans la tourmente pour la vaincre; et vrai, et bon, à ce point que ses adversaires eux-mêmes étaient heureux de frayer avec une conscience si nette et un esprit si droit. Quand sa rondeur s'aiguisait d'une pointe de causticité, celle-ci n'avait rien de personnel; et nous n'avons jamais entendu un des bons mots échappés à sa gaieté qui ne pût être dit devant celui qui en était l'objet.

Après les violences de la Commune, et quand la société ébranlée commença à se rasseoir, Vandier comprit que la nation armée est un danger, surtout quand le régime politique manque. Il se fit donc le promoteur de la dissolution de la garde nationale, et eut le courage de déposer le premier une proposition en ce sens. Le général Chanzy devait porter le dernier coup à cette institution qu'il croyait de nature à empêcher toute autre de se fonder.

Vandier reste ensuite plus d'une année sans user de son initiative; et l'on peut dire que jusque-là il se recueillait. Il travaillait évidemment à coordonner ses pensées sur la marine de l'État, sur la marine marchande, idées qu'il érigea en système, dont une partie reparaît dans chacun de ses discours, dans chacune de ses propositions. Il n'obtint pas toujours gain de cause; mais il fut toujours écouté, car un homme convaincu et un spécialiste l'est plus souvent qu'un orateur de premier ordre. Son premier essai fut une proposition de loi pour la défense des côtes[1]. Ce projet contient, en dehors de son dispositif, les considérations les plus complètes sur la marine

[1] Voir le *Journal officiel* des 25 et 27 mars.

Digitized by Google

de l'État. Les questions du personnel naviguant, du commissariat, de l'artillerie, du matériel, y sont présentées de la façon la plus lumineuse ; l'urgence de cette loi fut déclarée.

La transformation du matériel de la Marine, par suite de laquelle nos vaisseaux devenaient plus puissants et moins nombreux, avait eu pour résultat d'encombrer les cadres. Un discours de Vandier, du 25 juillet 1874, expose cette situation nouvelle. Un fait analogue, par suite des mêmes causes, s'étant antérieurement produit en Angleterre, amenait sur les lèvres de l'orateur une étude comparative des personnels dans les deux pays. A la suite de cette exposition, le député indique quels sont, selon lui, les moyens, soit de réduire les cadres sans porter préjudice aux officiers, soit d'occuper les loisirs de ceux qui restent inactifs, par l'établissement d'escadres volantes. Ce discours donna lieu, d'abord à M. Jules Favre de lancer une plaisanterie sur Dieu dont le nom avait été prononcé, et à l'amiral Pothuau, ministre de la Marine, de donner son assentiment à l'initiative et à une partie des propositions de Vandier.

Ce furent les idées qui avaient dicté sa proposition de 1873, qui le guidèrent encore dans le discours qu'il prononça le 10 mars 1875 lors de la troisième délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée. Ce discours est technique, sans doute, mais l'inspiration et la hauteur du langage n'y font pas défaut. Il peignait la France, manquant de forteresses côtières, de batteries dominant la mer, il disait la vitesse possible d'une flotte ennemie, et ajoutait : « Un jour, au moment où vous vous y attendez le moins, apparaît à l'horizon une fumée. Est-ce un nuage ? Est-ce un navire ? Vous n'en savez rien. Deux heures après vous êtes couverts de projectiles ; et quand l'œuvre de destruction est achevée, le navire prend le large ; il disparaît dans la haute mer ou dans l'obscurité de la nuit. S'est-il dirigé vers l'est ou l'ouest, vers le sud ou vers le nord ? Vous n'en savez rien ; car l'océan est une route que rien ne borne et sur laquelle le voyageur ne laisse pas de trace. Où le chercher ?

« Vous saurez le lendemain où il est ; vous le saurez par le télégraphe, qui vous annoncera qu'à cent ou cent cinquante lieues de là il a continué l'œuvre de destruction qu'il avait commencée la veille. »

Ce n'est plus là seulement le financier ou le marin qui parle ;

Digitized by Google

l'homme convaincu s'est animé du souffle oratoire ; et ces élans se retrouvent sans peine dans ses discours, et sont souvent mêlés à une discussion alerte et soigneuse, pleine de calculs et de faits.

Trois mois après, le 28 juillet, le jeune orateur, le vieux marin, reparaît à la tribune, et lors de la discussion du budget du ministère de son arme, il revendique, grâce à un nouveau système dont il détaille les engrenages, un avancement plus rapide pour les jeunes officiers, et de plus grands avantages pour ceux qui doivent terminer leur carrière de mer. Forcé par l'heure d'une séance déjà avancée de s'expliquer rapidement, il n'en expose pas moins heureusement le mécanisme ingénieux qui était sa pensée propre, et les grands résultats auxquels aboutiraient ces améliorations. C'est dans ce discours que l'âme du marin apparaît avec le plus de vigueur. L'image de la marine se dévouant tout entière en 1870 et venant sur les champs de bataille de France se joindre à l'armée, et, depuis lors, acceptant des réductions de crédit, donnant même son nécessaire pour permettre à la France de se réorganiser et de se racheter, c'est là un tableau touché de main magistrale. Aussi l'amiral de Montaignac, ministre de la marine, forcé de le combattre par des raisons financières, ne voulut pas remettre au lendemain à répondre devant une chambre touchée par un orateur qui avait ému celui même qui allait lutter contre lui. La réponse du ministre est en effet imprégnée de cette émotion ; car il commence par rendre hommage aux études qui étaient le fond du discours de Vandier, et il ne peut s'empêcher de féliciter son collègue de son amour pour la marine et de la chaleur avec laquelle il avait su plaider ses intérêts. C'est ainsi que dans toute la réponse de l'amiral, on sent qu'il parle suivant les nécessités du moment, et que, s'il le pouvait, il tendrait la main à son jeune adversaire, en lui disant : Touchez-là, et marchons ensemble.

L'Assemblée nationale s'était dissoute après avoir laissé à la France une constitution nouvelle. Vandier ne s'était point associé au vote créateur du régime actuel, mais par ses votes dans les lois constitutionnelles, il s'efforça de lui donner le caractère le moins dissolvant et le moins révolutionnaire. Il fallait donc faire l'épreuve ; un sénat allait être nommé. Vandier se présenta en Vendée comme candidat, ainsi que MM. Gaudineau et de Cornulier. Avec une modestie qui est l'une des touches de ce caractère qui croyait

Digitized by Google

n'avoir rien fait quand un devoir était accompli, il ne rappela aucun des efforts par lui tentés depuis six ans. Mais on le connaissait, et cent quatre-vingt-seize voix l'envoyèrent siéger au Sénat. Les mêmes sympathies l'y entourèrent et le même cœur vaillant s'y retrouva. Il exerça à la haute Assemblée les mêmes fonctions de secrétaire qu'il avait eues à l'Assemblée nationale. Là encore ses travaux se firent remarquer par leur valeur et leur spécialité. Mais les discussions du Sénat, moins animées que celles de l'Assemblée, dont il était une création et presque un démembrement, appelaient moins souvent les orateurs à la tribune. Aussi Vandier ne se mit-il en avant que deux fois en 1876.

Il déposa, le 22 mai 1876, une proposition relative à la marine marchande. Il avait, pour ainsi dire, prévu le grand mouvement qui se fait en ce moment en faveur de notre commerce extérieur. Son exposé des motifs est une statistique à travers laquelle on voit cette grandeur nationale décroître. Les questions de constructions, d'armements, de marchandises, sont discutées avec le soin qu'il apportait toujours à ce genre de travaux; sans conclure identiquement comme la loi dont le commerce attend son salut, le dispositif de la législation qu'il réclame s'écarte peu des *desiderata* actuels; et dans l'histoire de la loi future et désirée, la tentative de Vandier peut en passer pour le premier chapitre.

Sa seconde œuvre comme sénateur n'est pas moins considérable: c'est le volumineux rapport qu'il produisit au nom de la commission des finances sur le budget des dépenses de l'exercice 1877, pour le ministère de la marine et des colonies. C'est là un travail de longue haleine et dont la valeur fut justement appréciée. Nous n'ignorons pas, d'ailleurs, que l'étude des chiffres lui était familière, et dans un cadre plus restreint, nous l'avons vu disposer nos budgets départementaux avec cet esprit de suite, de pondération et d'organisation administrative nécessaires à tout rapporteur financier.

En 1877, lorsque notre département fut appelé à nommer ses députés, Vandier vint prêter l'aide de son influence et de sa parole à ses amis, dans les circonscriptions de Challans et de la Roche-sur-Yon. Nous l'avons vu alors, dans les réunions publiques, venir défendre ces grandes thèses de la conservation sociale avec cette bonhomie, cet entrain si bien adapté aux divers auditoires qu'il allait chercher çà et là. Il y défendait ses amis et leurs idées avec cette

Digitized by Google

amabilité vive, cette aménité entraînante et de bon goût, qui était le type de sa personnalité; sa parole ardente et convaincue était de celles auxquelles on ne résiste pas ; et quand il avait fait pousser un vivat en l'honneur du maréchal et des candidats qui avaient leur part propre et bien gagnée dans cette ovation, nous entendions un dernier cri de : Vive Vandier ! s'échapper de la poitrine des électeurs. Il avait été jusque-là sympathique à la Vendée ; à partir de cette heure, il était populaire.

Au moment où la Chambre nouvelle se réunissait, de grandes hésitations politiques passèrent sur la France. Il ne nous convient pas de faire de l'histoire, à ce moment où un passé trop récent ne permet pas d'être historien sans prendre parti. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que Vandier fut un des derniers conseillers conservateurs du chef du Gouvernement, et que l'une des plus hautes fonctions de l'État lui était réservée alors qu'il n'y songeait pas, qu'il ne la souhaitait pas. Il n'eût sans doute pas refusé un dévouement dont le péril eût fait l'honneur ; mais il se retira le premier devant de hauts scrupules qui ne lui permettaient que de s'incliner.

Les fatigues d'une vie politique qui dura huit années eurent pour lui de larges compensations dans une vie privée à laquelle nous ne toucherons pas. Le droit nous en manque plus que le désir. Si les déceptions abondaient à Versailles, à Paris les félicités les plus saines et les plus larges l'environnaient. Combien il fut aimé dans cette famille qui s'accroissait autour de lui? Nous n'osons pas même le faire entrevoir, tant la délicatesse des sentiments qui l'entouraient est impossible à peindre ! Et c'est alors qu'arrivé au comble des honneurs publics, au faîte des joies intimes, de cruels avertissements vinrent lui faire comprendre que la coupe du bonheur se vide d'autant plus vite qu'elle est plus douce, et que Dieu fait compte du bien accompli sur la terre, à ce point que, lorsque l'on a rempli une grande tâche ici-bas, il n'en demande pas plus. C'est en ce sens que la devise antique : « Heureux ceux qui meurent jeunes ! » peut être acceptée encore comme l'appel providentiel des âmes les plus vite choisies pour la moisson d'en haut. Il n'y a de frappés que ceux qui restent ; et dans le feu de leur première douleur, les compensations divines ne s'aperçoivent pas encore. Les unes consistent

Digitized by Google

dans un avenir de pur dévouement ; les autres, dans la mémoire même de la vie qui a passé comme un rêve, mais dont la réalité se renouvellera à toujours. Lui-même eut, nous a-t-on dit, de ces pensées qui font la mort acceptable, même à ceux dont la vie est si pleine. Femme, belle-mère, sœur, que n'ont pas fait ces âmes d'élite pour lui rendre supportables les mois de douleurs pendant lesquels il avait à conquérir des mérites autrement grands que tous ceux qui lui avaient valu les honneurs du siècle ! Plus le corps était frappé, plus l'âme s'élevait ; et Vandier n'avait pas à attendre une menace suprême pour se dire chrétien. La foi est la meilleure assurance contre la mort ; et lui-même le proclamait, en s'écriant dans ses souffrances, que celui-là ne meurt pas qui est chrétien. Ce fut à Viroflay, où l'on avait cherché un peu plus d'air pour son dernier souffle, un peu plus de verdure pour ses derniers regards, qu'il échappa à ce doux cercle qui le veillait de si près.

Le nom qu'il portait n'est pas éteint. Ses fils s'élèveront à l'ombre de ce nom qui ne s'oubliera pas. La Vendée a prouvé souvent qu'elle avait longue mémoire ; et ceux qui ont pu se dire les amis du père tendront la main plus tard à ses enfants, trop jeunes maintenant pour sentir tout leur malheur ; jeunes hommes, ils verront surgir autour d'eux ces vieux amis inconnus ; ils s'étonneront d'avances d'hommes âgés qui leur ouvriront les bras en leur disant : Et moi aussi j'étais de ceux qui avaient le droit d'aimer votre père.

Il serait infini de reproduire ce que tous les organes politiques ont dit de l'homme que perdait la France, impossible aussi de rappeler les témoignages d'affection et de douleur de tous ceux que les plus hautes situations de l'État avaient mis à même de connaître Vandier. Ses funérailles furent celles de l'homme regretté de tous, et de l'un des haut placés de ce monde. Mais plus grande est la simple parole du curé de Viroflay qui, la veille de ces obsèques, souhaitait en pleine église à ses paroissiens une mort aussi belle.

Sur la tombe ouverte, deux discours rappelèrent sa vie et sa mort, ses services et ses amitiés. M. le capitaine de frégate baron Alquier résumait en quelques mots ce qu'avait été l'homme de mer, ce qu'était l'homme de cœur ; M. Baudry d'Asson venait, au nom de ses collègues, retenus par les devoirs d'une session du Conseil général, apporter l'écho de la douleur de tout un département. L'âme du député de la Vendée se répandait sur la tombe

Digitized by Google

de l'ami. Il refusait de lui dire adieu, parce que l'amitié, plus forte que la mort, doit rester au delà des brisements de cette vie, et ne voulait lui dire qu'au revoir, se trompant seulement en cela que celui qui se sépare d'une telle âme, en même temps qu'il lui dit au revoir, lui dit nécessairement A Dieu !

Si je ne puis citer ces témoignages unanimes que fesaient pleuvoir sur le nom de Vandier, la presse, la politique et les liaisons les plus hautes, je ne peux pas taire une parole que l'on n'a pas redite encore et que je trouve si belle qu'elle m'apparaît moins comme une marque de sympathie que comme un signe de la consolation la plus élevée. « J'apprends avec consternation, écrivait Mgr l'évêque de Verdun, la mort de M. Vandier. Les hommes les plus aptes à relever notre édifice social, les hommes dans la force de l'âge et du talent nous sont enlevés à la veille de la lutte décisive. Dieu veut donc se charger seul du salut de la France, puisqu'il appelle à lui ses meilleurs soldats. Inclinons-nous devant ses desseins mystérieux, et tâchons par nos prières et par nos œuvres d'appeler sur notre chère patrie la plénitude des miséricordes divines. »

C'est qu'en effet dans la mêlée qui se prépare, il ne suffira pas de serrer les rangs pour concentrer ses forces. Un soldat obscur tombe, un autre le supplée ; un capitaine éprouvé ne se retrouve pas. Bien hardi celui qui se dirait apte à défendre les doctrines sociales, d'autant plus menacées qu'on déclare qu'elles ne le sont pas, avec l'ardeur et l'habileté qu'y eût mises Vandier. Cette énergie et cette cordialité si finement fondues ensemble, cette puissance de remuer les masses honnêtes et de sympathiser de suite avec les esprits les plus exercés, qui pourrait les posséder à ce point? Nous ne le savons pas. Qui serait donc digne de succéder à ce titre de sénateur que l'estime publique vendéenne avait imposé à celui que nous regrettons? Personne ; car nous avons le droit de dire que si, dans ce poste, Vandier n'est pas remplacé contre son gré, il ne le sera pas suivant son mérite.

S. Halgan.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RECHERCHES SUR LA CHEVALERIE DU DUCHÉ DE BRETAGNE, suivies de notices concernant les grands officiers de la couronne de France qu'a produits la Bretagne, les grands officiers du duché de Bretagne, ainsi qu'un grand nombre de chevaliers bretons, par Adre de Couffon de Kerdellech. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, éditeurs. — Paris, Dumoulin. 20 fr. les 2 volumes.

DEUXIÈME VOLUME [1]

Ce second volume contient plus de deux mille notices sur des chevaliers bretons, la plupart peu connus et qui ne figurent même pas toujours dans les nobiliaires, leur race étant éteinte depuis longtemps. M. de Couffon s'est fait un pieux devoir de remettre en lumière ces mémoires disparues, et, à l'aide des sèches nomenclatures de dom Morice et de textes épars dans les cartulaires de nos abbayes, il a pu reconstituer l'histoire de ces vieux braves dont le titre de *chevalier* était recherché, comme le plus beau des titres, par les princes même et par les rois. Ce qu'il a fallu de patiente étude et d'intelligente érudition pour rendre ainsi la vie à des légions de morts plus ou moins oubliés depuis six ou sept siècles est aisé à comprendre, et nous devons reconnaître que, malgré les difficultés et les obstacles, l'auteur a mené son œuvre à bien. On y trouve à la fois science et conscience.

Est-ce à dire que toutes les familles déclarées d'ancienne extraction y aient leur article ? Non assurément, par une raison toute simple. L'ouvrage de M. de Couffon n'est pas, en effet, un

[1] Voir sur le premier volume la *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XLII, p. 206.

Digitized by Google

Nobiliaire ; c'est une suite de *Recherches sur la Chevalerie bretonne*, et ceux-là seuls qui furent armés chevaliers y sont de droit. L'auteur leur adjoint, il est vrai, les grands-officiers de la couronne, tels que chambellans, écuyers, panetiers, bouteillers, qui n'avaient pas tous, à beaucoup près, reçu l'ordre de chevalerie, mais il ne va pas plus loin. Je regretterais qu'il n'eût pas fait exception aussi pour les croisés, si ceux-ci n'avaient, en définitive, leurs livres spéciaux. M. de Couffon nomme d'ailleurs ceux qui sont qualifiés chevaliers par les actes du temps.

M. de Couffon n'a pas, d'un autre côté, la prétention d'avoir nommé tous les chevaliers qu'a produits la Bretagne ; mais il a nommé tous ceux dont il a pu trouver trace dans les documents contemporains. Chaque jour l'érudition s'enrichit de nouvelles découvertes, et il est probable, il est certain même, qu'il reste encore plus d'une charte à déchiffrer, plus d'un chevalier à rendre au jour. En attendant, le livre de M. de Couffon n'en est pas moins la collection la plus complète de noms chevaleresques appartenant à notre province, et n'en restera pas moins toujours un livre d'or pour la chevalerie bretonne.

Les chevaliers y sont classés par siècles et par ordre chronologique, depuis le XIe siècle jusqu'à l'an 1532, époque de la réunion définitive de la Bretagne à la France. Une difficulté toutefois se présente ici. Le *miles* ou chevalier de la première moitié du onzième siècle l'était-il au même titre que Geoffroi de la Roche qui recevait l'accolade de Beaumanoir au combat des Trente, ou que Simon de Lorgeril qui était armé chevalier par le connétable de Richemont au siége de Montereau ? M. de Couffon est le premier à nous avertir que non. Au commencement du onzième siècle, la chevalerie n'était pas encore organisée, et l'on entendait simplement par chevalier un seigneur de haubert, c'est-à-dire possesseur d'un fief devant le service d'un ou de plusieurs cavaliers armés de toutes pièces et portant le haubert. Il s'ensuivait que le titre de *miles* se trouvait parfois appartenir à des clercs, à des moines et même à des femmes en raison de leurs fiefs. M. de Couffon nous en donne plusieurs exemples ; mais lorsque la chevalerie eut reçu sa pleine organisa-

Digitized by Google

tion, le titre de chevalier cessa d'être attaché à la terre pour ne l'être plus qu'à la personne.

On s'imagine souvent, de nos jours, que la particule *de* était un indice de noblesse. S'il en était ainsi, le tiers-état n'eût certainement pas compté moins de nobles que la noblesse elle-même, car il n'était pas un riche bourgeois qui ne fît suivre son nom de famille du nom de sa demeure. Collin d'Harleville, le charmant auteur de l'*Optimiste* et des *Châteaux en Espagne,* ne devait même son dernier nom qu'à un modeste champ de l'héritage paternel. A défaut de champs, quelques-uns se fabriquaient à eux-mêmes un fief de fantaisie. Poquelin devenait *M. de Molière;* Arouet, *M. de Voltaire;* Jean Le Rond, *M. d'Alembert;* Chassebœuf, *M. de Volney.* C'étaient surtout les *philosophes,* remarquez-le bien, qui se donnaient de ces petits airs. La manie de la particule s'étendit enfin jusqu'à certains hommes de la Révolution, jusqu'à certains grands égalitaires de la nuit du 4 août. Ai-je besoin de rappeler Péthion *de Villeneuve,* Hérault *de Séchelles,* Collot *d'Herbois,* Barrère *de Vieuzac,* Fabre *d'Églantine,* etc., etc.? Ce qui est vrai, c'est que la noblesse était complétement indépendante de la particule, laquelle indiquait seulement pour le noble la possession d'un fief, pour le bourgeois celle d'un domaine quelconque, et pour plusieurs n'indiquait rien du tout.

Parcourons maintenant les longues listes d'anciens chevaliers que M. de Couffon nous donne. A côté de Guyomar de Léon, de Roland de Rieux, de Joscelin de Rohan, d'André de Vitré, de Jean de Dol, de Jean de Machecoul, de Geoffroi d'Ancenis, etc., nous voyons trois ou quatre Giffart, tous chevaliers, tous illustres; plus loin, c'est Guion Malvoisin, que Joinville appelle *Monseigneur* et qui fut tellement couvert de *feu grégeois,* à la bataille de la Massoure, que sa *gent* eut grande peine à l'éteindre. Citerai-je maintenant Geoffroy Poulart, qui périt au combat des Trente, Geoffroy Charruel, *vaillant chef,* dit d'Argentré, *et fort renommé pour homme de guerre;* Guillaume Bodin, qui fit prisonnier le fameux captal de Buch à Cocherel; Georges Chesnel, l'une des victimes d'Azincourt; Jacques Bardoul, l'un des intrépides défenseurs de Rhodes sous le grand-maître

Digitized by Google

d'Aubusson, etc., etc.? Aujourd'hui, on se croirait obligé de dire *de* Giffart, *de* Malvoisin, *de* Poulart, *de* Charruel, *de* Bodin, *de* Bardoul, autant de non-sens, qui ne s'expliquent que parce que la noblesse n'a pas aujourd'hui de signe plus marqué. Mais à l'époque où elle avait ses assemblées propres, ses fiefs, ses emplois, ses charges, elle tenait beaucoup moins à ce qui semble être maintenant la forme essentielle des noms aristocratiques.

Mais une autre pensée nous domine tristement en étudiant ces listes : c'est que la plupart des noms qu'elles rappellent ont disparu ! Ces vieux privilégiés avaient, en effet, le grand privilége de la mort sur tous les champs de bataille, et nous n'en retrouvons plus que de rares débris. Que sont devenues, par exemple, les familles des trente-huit bannerets de Bretagne qui combattirent, en 1214, à Bouvines? trois seulement répondent à l'appel : Rohan, Tinteniac et Châteaubriand. Et des trente combattants de la lande de Mi-Voie, en 1351, combien ont aujourd'hui des représentants de leurs noms? six ou sept peut-être : Tinteniac, du Bois, Gouyon, la Roche, du Parc, Mellon, Beaucorps; mais les Beaumanoir, les Pestivien, les Trésiguidy, les Montauban, les Sérent, les Keranrais, les Lanloup, les Catus, les Arel et quinze autres ! ils n'existent plus que dans le pieux souvenir du pays dont ils ont contribué à illustrer le nom.

Les *Recherches sur la Chevalerie* de M. de Couffon se distinguent non-seulement par l'érudition, mais encore par la critique, et le traité des *Origines de la noblesse* qui leur sert de conclusion est remarquable à la fois par la précision, la clarté et l'exactitude.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par M. Georges Bastard, avec une préface, par M. H. Nadault de Buffon. — In-18. Paris, Dentu, et Nantes, chez les principaux libraires. — 3 fr. 50.

Dans notre *Bibliographie* de juillet, nous avons eu le tort, en mentionnant cet ouvrage, d'omettre le nom de l'auteur, M. Georges Bastard, de Nantes. Nous réparons ici cet oubli, et nous profitons de la circonstance pour reproduire la belle lettre-préface de M. Nadault de Buffon :

Mon cher collègue,

Vous me demandez une préface pour votre livre.

Digitized by Google

Une préface, quelque courte soit-elle, ne se lit guère ; c'est un motif de plus pour ne pas me faire prier.

En fondant sur votre sol la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons, j'ai eu cette pensée qu'il est possible, en ce temps d'égoïsme et de désunion, de confondre dans une action commune sur le terrain neutre du devoir, du dévouement, du sacrifice et du patriotisme, non-seulement toutes les classes sociales, depuis leurs sommets jusqu'à leurs plus humbles représentants, non-seulement tous les partis politiques, mais encore toutes les généreuses inspirations de l'intelligence et du cœur.

On peut faire du sauvetage social en même temps que du sauvetage maritime.

Nous avons parmi nous des artistes, — peintres et sculpteurs, des savants, des inventeurs, des écrivains, — prosateurs et poètes, et chacun s'inspirant de notre programme s'applique à mettre son talent ou son savoir au service de la grande cause humaine.

Vous avez choisi votre part.

Vous vous êtes fait littérateur.

Vous avez parcouru l'Italie en touriste, et maintenant vous décrivez en observateur ce que vous avez vu.

Votre style familier, qui tient plus de la causerie que du récit, intéresse sans fatiguer.

Quoi que l'on ait pu écrire sur l'Italie, il restera toujours à dire.

L'Italie, terre privilégiée où l'art et la nature se donnent la main, est aussi riche et aussi féconde que l'imagination humaine. Elle offre au monde ce spectacle jusqu'ici unique d'un même sol où se sont épanouies coup sur coup deux civilisations puissantes : l'Antiquité et la Renaissance.

Rome est à elle seule un monde ; et, après que l'on a parcouru et admiré Rome moderne, il reste encore à découvrir et à étudier Rome antique.

Ce qui en est sorti de statues et de tableaux a suffi pour peupler tous les musées du monde.

Le prince Borghèse ayant un jour cédé, un peu par contrainte, à son beau-frère Napoléon, son musée des antiques, il lui suffit de

Digitized by Google

faire quelques fouilles dans ses domaines pour reconstituer sa galerie.

Ce que ce coin de terre a jeté d'éclat sur le monde est inconcevable.

L'Italie, après la Grèce, — la Grèce n'a pas eu de Renaissance, — est le foyer où se sont allumées toutes les civilisations.

Je suis allé, moi aussi, en Italie, j'ai vu, — alors, hélas ! que je pouvais encore voir, — les sites que vous décrivez ; j'en puis attester l'exactitude.

J'ai vu Florence, Venise, Naples, Rome, Pise, Milan, Vérone, Padoue, Mantoue et les vieilles cités lombardes, je me suis arrêté aux lieux où on ne s'arrête plus, j'ai traversé les lacs, monté et descendu les Alpes et les Apennins, — où je me rencontrai même un jour, dans les Abruzzes, avec une bande en pleine insurrection contre les troupes royales.

Pie IX était à Rome avec le général de Goyon ; Garibaldi quittait Naples où Victor-Emmanuel n'était pas encore entré ; Alexandre Dumas résidait princièrement à la villa Reale.

Que d'événements dans l'intervalle !

Je ne sais ce qu'il adviendra de l'unité italienne.

Il y a des flammes qui s'éteignent lorsqu'on prétend les concentrer dans un seul foyer.

En attendant, l'Italie qui autrefois n'avait pas d'impôts, paie cher son droit de cité parmi les grands empires.

Elle construit des vaisseaux, arme et exerce des soldats ; mais au milieu du fracas des armes on n'a pas encore vu refleurir la fleur délicate de l'art.

D'un autre côté, Naples, Venise, Florence, Parme, Milan, Turin, ces capitales découronnées, se résigneront-elles toujours à ne plus être que des chefs-lieux de préfecture ou de sous-préfecture ?

Ferrare, Pise, Modène, Vérone, Bologne, Mantoue, Padoue, Ravenne sont des villes mortes depuis que la vie publique s'en est retirée.

J'étais en Italie au moment de sa transformation ; j'ai fréquenté ses hommes politiques, j'ai recueilli de leur bouche et conservé de

Digitized by Google

curieuses confidences, — car, ainsi que vous, j'ai écrit mon voyage. Je n'en ai publié qu'une partie ; mais à l'heure du repos, — si je dois le connaître un jour, — j'éprouverai, j'en ai le pressentiment, une sensation douce à revivre dans ce passé, en évoquant le souvenir de merveilleux sites que l'on n'oublie jamais après qu'on les a vus.

Ce plaisir, les touristes en Italie qui n'ont pas écrit leur voyage vous en seront redevables.

Publier au temps où nous sommes un *Voyage en Italie* n'est pas, je vous en ai prévenu, une entreprise sans témérité.

On voyage toujours, on voyage même beaucoup ; mais on voyage en chemin de fer, la nuit, en franchissant rapidement les distances, en ne s'arrêtant que dans les villes principales ou les sites à la mode, allant d'hôtels en hôtels, de casinos en casinos, — et, lorsqu'on revient, on n'a rien *vu ;* c'est à peine si on a *entrevu.*

Ils sont rares les touristes qui ne se mettent en route qu'après avoir préparé leur voyage, — ceux qui voyagent à petites journées, souvent à pied, séjournant dans des lieux inconnus, traversant vite les villes où le luxe de la vie moderne attire les ennuyés de tous les pays ; — ceux-là achèteront et liront votre livre.

Ils le liront avant de partir pour se tracer un itinéraire ; ils le reliront au retour pour rappeler leurs souvenirs et faire revivre leurs émotions.

De leur côté, les Hospitaliers Sauveteurs Bretons ne peuvent rester étrangers à la fortune de votre livre.

D'abord parce que nous nous intéressons à tout ce que font nos camarades, mais surtout parce que vous avez eu la généreuse pensée d'en verser le produit à la caisse de retraite des Sauveteurs, où puisent également leurs veuves et leurs orphelins.

Grimm rapporte que le duc de Fitz-James, lisant les premiers volumes de l'*Histoire naturelle,* remarqua l'insistance avec laquelle son valet de chambre étudiait sa physionomie chaque fois qu'il refermait le livre.

— Ah ! ça, lui dit un jour le duc, à qui en as-tu ?

Excusez, Monseigneur, je suis Bourguignon, et M. de Buffon nous

Digitized by Google

fait tant de bien à nous autres habitants de Montbard, que nous ne pouvons rester indifférents au succès de ses ouvrages.

Le vôtre, qui représente une bonne action, excitera autour de lui les mêmes sympathies.

Puisse cette sympathie des humbles et des petits qui ne savent pas tous lire dans des livres, mais qui sont tous braves, dévoués, généreux et reconnaissants, puisse cette sympathie des honnêtes gens vous porter bonheur !

C'est sous le patronage de la Bienfaisance que vous vous présentez au public.

H. NADAULT DE BUFFON.

Paris, juillet 1878.

LA MAISON DU CAP, nouvelle bretonne. par M. Hippolyte Violeau. — Un vol. in-18, 4e édition, revue et corrigée, v-238 pp. Paris, Blériot, quai des Grands-Augustins, 55. — 2 fr.

Si nous parlions de ce livre, nous, Bretons, on nous suspecterait peut-être de partialité ; aussi préférons-nous emprunter à l'*Ouvrier* cet hommage qu'il lui rendait récemment :

Je viens d'éprouver un des plus vifs et des plus purs plaisirs que je connaisse. J'avais lu et relu, il y a trente ans au moins, la *Maison du cap*, d'Hippolyte Violeau. Ce chef-d'œuvre du conteur breton était demeuré dans un coin de ma mémoire, comme l'une de mes plus exquises jouissances littéraires. J'y revenais, après un si long temps. — Ne trouverais-je pas, cette fois, le récit puéril, ou invraisemblable, ou d'une excessive sentimentalité ?

Au simple point de vue de l'art, ne me semblerait-il pas démodé ?... Oui, démodé, il y a des œuvres qui *datent*, fussent-elles signées des noms les plus illustres. Le *Dernier Abencérage*, à côté de pages admirables, n'en a-t-il pas qui rappellent les pendules de la Restauration ?

Rien de semblable ici. Le poète de Brest et de Morlaix nous raconte une histoire simple, touchante, d'un style naturel et sans apprêt, mais que relève fort agréablement une petite pointe de jeune enthousiasme.

Si je voulais définir d'un mot la *Maison du cap*, je dirais que c'est

Digitized by Google

Paul et Virginie écrit non plus par un disciple de Rousseau, mais par un fidèle enfant de l'Église. C'est une histoire d'amour... Mais cet amour est si chaste et si dévoué, les joies comme les peines de la vie sont toujours si étroitement rattachées par le narrateur à la pensée du ciel, que l'impression qui nous reste, quoique un peu triste, n'est point décourageante ; elle est, au contraire, rassurante et fortifiante.

L'espace nous manque pour appuyer nos dires de quelques citations. Concluons en disant, sans hésiter, que la *Maison du cap* est un des types les meilleurs et les mieux réussis du vrai roman chrétien.

EUGÈNE DE MARGERIE.

FLEURS DE BRETAGNE, poésies, par M. Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus, titre rouge et noir, 246 p. — Paris, Alphonse Lemerre, passage Choiseul, 27. — 3 francs.

Avec quel plaisir on se retrempe et se rafraîchit dans les flots purs d'une poésie comme celle de M. Émile Grimaud, qui ne chante que les plus nobles sentiments de l'âme, dans la bonne et saine langue d'autrefois, dans la forme traditionnelle consacrée par tant de chefs-d'œuvre ! M. Émile Grimaud n'essaie pas de briser les vieux moules ; il aime mieux les remplir à son tour, avec des idées qui n'ont certes rien de neuf, mais qu'il exprime dans une forme bien à lui. Il sait qu'il importe plus encore d'être vrai, sincère, ému, d'avoir un esprit qui s'éclaire aux lueurs du vrai, une âme qui résonne à toutes les impulsions du beau et du bien, que d'être original à la façon de ces Chérubins endiablés qui font leur cour à la Muse en la chiffonnant dans tous les coins, sans aucune intention légitime, comme si elle s'appelait Fanchette ou Suzon. Ou plutôt il sait bien que la première originalité c'est la sincérité de l'émotion et la vérité du style.

M. Émile Grimaud a débuté dans la poésie en 1855 par les *Fleurs de Vendée ;* il nous donne aujourd'hui les *Fleurs de Bretagne.* Son cœur, comme sa vie, s'est partagé entre ces deux pays, qui, en réalité, n'en font qu'un. Il eût pu donner pour épigraphe à son livre, comme à tous ses livres, le mot fameux : *Catholique et Breton.*

Digitized by Google

M. Émile Grimaud est essentiellement le poète vendéen. Il porte la cocarde blanche au chapeau et le chapelet à la ceinture. C'est un fidèle. De son pays natal il aime tout : les mœurs, les croyances, les hommes, les paysages ; il en partage les idées, les amours et les haines ; il n'a rejeté aucun de ses grands souvenirs. Ils sont rares, les poètes qui n'ont jamais chanté que Dieu, le foyer et la patrie. Voulez-vous savoir jusqu'où M. Émile Grimaud pousse le culte de la famille? Il a écrit en tête d'une de ses pièces, sans ambages et sans détour : *A ma belle-mère*. Et, pour comble, la pièce est charmante. On voit bien que ce poète-là est un Vendéen, qui n'écrit pas ses vers dans les cafés du boulevard.

Hymnes, idylles et romances, petits tableaux et petits poèmes, l'auteur aborde ces genres divers avec une grande variété de rhythmes et une parfaite unité d'inspiration. Quoiqu'il soit surtout un poète tempéré, il sait pourtant, quand il le faut, « ajouter à sa lyre une corde d'airain », et même y faire vibrer l'iambe vengeur. Les douleurs de la France vaincue lui ont dicté des vers émus et vigoureux. Nous avons relu, dans les *Fleurs de Bretagne*, l'appel à Victor de Laprade, qui eut l'honneur de provoquer l'admirable réponse que l'on sait. Les chefs-d'œuvre de ce volume sont peut-être les trois pièces patriotiques : *Une Méprise, le Rameau de laurier*, surtout *les Croyants*, où a passé le souffle des *Poèmes civiques*. Décidément la Bretagne porte des fleurs qui valent mieux que celles du bitume parisien.

(*Gazette de France.*) VICTOR FOURNEL.

M. Barthélemy Pocquet.

Il vient de mourir à Rennes, le 30 août dernier, un homme d'un grand mérite, d'un talent élevé, solide, d'un jugement droit et ferme, d'un caractère au dessus de tout éloge, à qui l'on ne pouvait reprocher qu'une modestie extrême, qui le portait à s'écarter, à se cacher en quelque sorte dans son intérieur, avec autant de soin que tant d'autres — vains et nuls — en mettent à se montrer.

Digitized by Google

Pendant trente ans, M. Barthélemy Pocquet a consacré toutes ses forces à ce labeur incessant de la presse périodique, — labeur ingrat, fatigant, sorte de rocher de Sisyphe qu'il faut chaque jour rehisser au sommet de la montagne d'où il retombe inévitablement le lendemain matin ; mais aussi tâche nécessaire, s'il en fut, dans le monde actuel ; tâche méritoire, quand on l'accomplit avec loyauté, honneur, courage, pour la défense de toutes les idées honnêtes, de tous les sentiments respectables.

Autant il faut détester, honnir ces vils ouvriers, ces barbouilleurs qui, faisant du journalisme un métier, insultent chaque jour, à tant la ligne, la morale, le bon sens, la langue française ; — autant on doit honorer les hommes nés avec des loisirs et de l'indépendance, qui, par conviction, par sacrifice, vouent leur vie et leur talent à des luttes quotidiennes pénibles et sans éclat, pour maintenir ce qui reste encore des principes essentiels de la société française et chrétienne.

Tel était M. Barthélemy Pocquet. Nous laisserons le soin de caractériser son talent à ses deux excellents collaborateurs du *Journal de Rennes,* MM. P. de la Bigne Villeneuve et L. Philouze, qui parlent de lui ainsi :

« Athlète heureusement doué, plein de ressources et de moyens qu'il mettait au service de la cause catholique et monarchique, Barthélemy Pocquet avait de précieuses qualités comme publiciste. C'était un judicieux et sagace appréciateur ; toujours laborieux, il avait beaucoup lu, beaucoup étudié ; il aimait à approfondir les questions, et dans les discussions il montrait la justesse et la pénétration d'un observateur sérieux et instruit. La loyauté et la franchise caractérisaient sa polémique ; la mauvaise foi l'indignait, l'affligeait et lui inspirait le dégoût des débats où elle se mêlait. Mais l'ardeur de ses convictions ne l'aveuglait pas, il savait rendre justice à des adversaires honorables, et le sentiment de l'impartialité ne lui fit jamais défaut. — Dans la plénitude de sa belle intelligence, à l'âge où l'on peut encore faire des plans d'avenir et compter sur la vie, Barthélemy Pocquet a entendu l'appel suprême : il venait d'accomplir sa cinquante-huitième année. »

Digitized by Google

Comme homme privé, Barthélemy Pocquet avait des qualités rares. Son amitié n'était pas banale, elle était sûre ; sa conversation, nourrie de faits, de notions précises, d'aperçus originaux. Il détestait l'enflure et la pose. En paroles comme en actes, il était toujours vrai, toujours sincère et toujours *lui-même,* sans s'inquiéter qui le trouvait bon ou mauvais.

Il laisse des fils qui, par leur caractère comme par leur talent, porteront dignement son héritage. Qu'ils nous permettent de nous associer à leur douleur, de pleurer à côté d'eux la mort si inattendue, si prématurée de ce chrétien courageux, de cet écrivain consciencieux, habile, infatigable, de cet ami précieux et rare....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

ERRATUM. — Dans le *Sonnet de la Condamine,* que publiait notre dernière livraison, p. 130, il faut lire ainsi le dixième vers :

De Byzance à Quito, j'observai tous leurs pas.

— M. Hennaü, président de chambre honoraire à la Cour de Paris, est mort en Bretagne le 21 août. Né à Rennes en 1806, M. Hennaü avait été substitut à Dinan et à Quimper. Il a été inhumé à Montfort (Ille-et-Vilaine), dans un tombeau de famille.

— M. le capitaine de frégate Auguste Gicquel des Touches est décédé le mois dernier, à Brest, dans sa quarante-neuvième année. Il était frère de l'ancien ministre de la Marine.

L'espace nous manque pour retracer sa belle carrière, que des infirmités précoces, suites de ses blessures, le contraignirent d'abandonner. Membre assidu des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, M. Gicquel des Touches fut le fondateur du cercle catholique d'ouvriers de sa ville natale, dont il accepta d'être président, fonctions qu'il remplit jusqu'à son dernier jour avec un dévouement admirable, bien connu de toute la Bretagne.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Le Congrès breton d'Auray.

L'Association Bretonne a tenu son congrès annuel du 26 au 31 août dernier, à Auray.

Pour un congrès historico-archéologique, et surtout pour un congrès breton, impossible de trouver mieux que cette vieille petite ville, autour de laquelle rayonnent, en quelque sorte, les plus antiques monuments, les plus grands souvenirs de notre histoire.

Au sud, Carnac et ses mille menhirs, Locmariaker et ses tumulus et ses dolmens gigantesques, la mer vénétique où les Galls d'Armor tinrent tête à César. Sur les côtes du Morbihan et de la rivière d'Auray, partout des ruines de villas et des débris de voies romaines, trace immortelle du passage du peuple-roi. A Langon-Bras, à Locoal, de beaux *ler'hs* carlovingiens. Sous Auray, la belliqueuse légende de la grande lutte bretonne du XIVe siècle chantée par Froissart, qui se dénoua (en 1364) dans la plaine fangeuse où coule sinueusement l'Alrée. Et pour couronnement, à une lieue de là, le sanctuaire national de sainte Anne, la patronne de la Bretagne, tout brillant de sa gloire nouvelle, plus auguste encore peut-être par ses souvenirs anciens.

La ville est en harmonie avec ce cadre. Pourtant, point de monuments antiques. Le vénérable M. Bizeul a en vain gratté son sol sans pouvoir en extraire une tuile romaine. Nous y avons vu jadis quelques pans de mur d'un château ducal du XIVe siècle, qui ont disparu, croyons-nous, à l'heure qu'il est. Tout ce qu'on y a jamais cité d'antérieur à la Renaissance est une salle (difficile à découvrir) de l'ancien hôpital du Saint-Esprit, qui serait, dit-on, du XIIIe siècle.

Auray ne laisse pas d'avoir une physionomie originale, un parfum de vétusté très-appréciable. On sent que les grands événements de l'histoire ont passé là. Mais la ville existe depuis tant de siècles (elle prétend

Digitized by Google

remonter au roi Arthur !) qu'il lui a fallu — et plus d'une fois — renouveler complétement sa parure. C'est une vieille fort agréable, qui s'est remise à la mode. Entendons-nous : ce n'est pas la mode d'aujourd'hui, c'est celle des trois derniers siècles, qui va de la Renaissance à la Révolution. Cela, en histoire, s'appelle *le moderne*, mais cela a encore de la tournure, du galbe, du pittoresque. Ce n'est pas *l'actuel* — qui est plat.

Auray a, entre autres, bon nombre de maisons du XVIe siècle, à pignon pointu, poutres apparentes et sculptures de pierre ou de bois; une église avec un beau rétable et un beau portail de style Louis XIII, et de grandes fenêtres ogivales datées de 1672, qui semblent plus vieilles de deux siècles; un joli hôtel-de-ville à beffroi municipal, bâti au siècle dernier, contre lequel s'appuie une halle taillée dans le style et les vastes proportions du moyen-âge; une chapelle (celle du Père-Eternel) garnie de stalles du temps de Louis XIV, qui, par la délicatesse et la fantaisie de leurs fines sculptures, rivalisent avec les œuvres de la Renaissance. Auray surtout a une situation charmante, sur un plateau qui domine la profonde et pittoresque vallée où coule sa rivière [1], et du haut de la croix du Loch, un panorama immense d'une variété infinie, ravissante mosaïque de terre et de mer, de flots et de feuillages, de clochers et de landes, de bois et de châteaux, de chaumières et de blés noirs en fleur : somme toute, une des plus belles vues de Bretagne.

Aussi Auray est-il très-visité des touristes. A Savenay, où l'an dernier l'Association Bretonne avait porté ses pénates, il fallut, pour l'héberger, qu'un hôtelier de Saint-Nazaire vînt improviser, dans un immeuble délaissé par les gendarmes, un véritable campement qui ne brillait pas par le confortable. A Auray, rien de pareil ; nulle crainte d'y voir l'étranger menacé de coucher à la belle étoile, en présence des nombreux hôtels qui émaillent la ville.

***

A tous points de vue, Auray était bien choisi pour un congrès. L'Association Bretonne y a ouvert le sien, le lundi 26 août à 2 heures de l'après-midi, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville. Les discours habituels d'inauguration ont été prononcés par MM. Rieffel, directeur général de l'Association, et L. de Kerjégu, directeur honoraire; A. de Châteauvieux, directeur de la section d'Agriculture, et Th. de la Villemarqué, directeur de la section d'Histoire et d'archéologie. Ce dernier a consacré la plus grande part de son allocution à retracer la vie et les travaux de M. Ropartz, à exprimer les regrets profonds qu'inspire sa perte à l'Association Bretonne, qui gardera toujours son souvenir.

[1] On l'appelle l'Alrée ou le Loch.

Digitized by Google

M. de Kerjégu a eu un grand succès en peignant, d'un style touffu mais original, la vie et les vertus simples, solides, journalières, de nos cultivateurs bretons, « ces vieux de la terre (a-t-il dit), qui la font « tour à tour si charmante de verdure, si belle et si riche sous les « moissons que le vent balance et que dore le soleil; ces bonnes gens « si simples, dont toute l'histoire semble se résumer dans la fonction « vulgaire de fouiller le sol, d'y répandre la semence, de moissonner, « puis de conduire grains et troupeaux au marché; ces paysans en « sabots, aux mains si épaisses qu'on les taillerait en semelles, aux « visages si calmes qu'on pourrait se demander comment se manifeste « en ces créatures humaines le souffle divin, et qui cependant, eux aussi, « ont leurs hauts faits. »

L'Association avait résolu de donner la présidence du Congrès au président du Conseil général du Morbihan, M. Charles de la Monneraye; malheureusement, M. de la Monneraye, appelé ailleurs par une mission officielle, a fait connaître l'impossibilité où il était de venir à Auray. Au point de vue de la présidence, ce contre-temps très-regrettable a cependant pu être réparé, grâce à la présence de M. V. Audren de Kerdrel, vice-président du Sénat, élu à l'unanimité président du Congrès et chargé de diriger les travaux de la section d'Agriculture. M. Arthur de la Borderie a été élu président de la section d'Archéologie.

Les travaux de cette dernière section intéressant plus particulièrement nos lecteurs, nous les résumerons ici brièvement.

Au point de vue archéologique, les deux points les plus intéressants du Congrès d'Auray ont été l'excursion à Rosnarho et l'exhibition du *celté* emmanché du bassin de Penhouët.

***

Rosnarho est un joli petit château, bâti, comme son nom l'indique[1], sur un tertre qui descend en pente douce jusqu'au bord de la rivière d'Auray (rive droite), une lieue au sud de cette ville, en face de la pointe de Kerisper. La rivière, quoique étranglée en cet endroit, est déjà un vrai bras de mer, large de plus de 300 mètres. Du salon de Rosnarho on voit, en face, le confluent de cette rivière avec celle de Pontsal, grande plaine d'eau qui, de là, semble un lac triangulaire, encadré de coteaux abrupts tout couverts de bois. Impossible d'imaginer un site plus original, plus pittoresque. Je n'ai point visité les lacs d'Ecosse, au bord desquels, il y a cinquante ans, la muse romantique aimait promener ses fantaisies idéales, ses rêveuses tristesses; mais j'imagine qu'ils sont faits comme cela. Ici seulement, lorsque nous y allâmes, la brume d'Ecosse était remplacée —

[1] *Ros-nac'ho* (prononcé *nar'ho*) signifie à la lettre *tertre mouillé*.

Digitized by Google

très-avantageusement — par un ciel clair et un soleil doux et tiède, qui égayait de ses jeux de lumière les grandes lignes un peu sévères du paysage et la verdure un peu terne des pins.

A quelques centaines de pas sur la gauche du château, en regardant la mer, le châtelain, M. Bénard, officier de marine, a découvert sous un bois taillis et exhumé avec beaucoup de soin, vingt à trente piles à peu près carrées en maçonnerie romaine, d'un peu moins de deux mètres de côté, séparées l'une de l'autre par un intervalle un peu plus large, et qui font suite à une assez longue muraille pleine, en haut de laquelle on reconnaît les traces d'un canal. Les piles (dont aujourd'hui la partie inférieure seule subsiste) étaient reliées par des voûtes en briques cimentées, dont on a retrouvé beaucoup de fragments. Le canal se poursuivait, porté par ces piles et par ces voûtes, sur un lit de béton recouvert d'une couche de ciment uni et lisse, dont il reste des débris nombreux de grande dimension et très-caractérisés.

L'ensemble de cette construction forme une ligne à peu près droite, longue d'environ 150 mètres, qui aboutit à la rivière d'Auray, juste en face de la pointe de Kerisper. Dans ce bras de mer, à marée basse, on a reconnu les bases d'autres piles placées en ligne, dans le prolongement de celles de Rosnarho; cela se nomme communément le pont de César, et le nom de *César* est même inscrit en grosses lettres autour d'une balise, placée au milieu de la rivière, sur un monceau de pierres et de briques qui marque l'une de ces bases.

De l'autre côté de l'eau, sur la pointe de Kerisper, quoiqu'on n'ait point fait de fouilles, on reconnaît à fleur de terre des traces de constructions en maçonnerie dans le prolongement de la même ligne, et l'on y a, sous nos yeux, trouvé de gros blocs de béton, tout semblables à ceux de Rosnarho.

Ce nom et cette tradition d'un *pont de César* et les débris de construction dans la rivière, ont mené pendant longtemps les archéologues à croire au passage d'une voie romaine. Mais on ne trouve trace de cette voie ni d'un côté ni de l'autre de la rivière, et d'ailleurs, depuis les découvertes de Rosnarho, il est clair que la largeur des piles est beaucoup trop médiocre pour porter une route. On est donc en face des ruines d'un aqueduc romain : c'est le seul monument de ce genre dont on ait jusqu'à présent trouvé trace en Bretagne. Et si, par la pensée, on mesure la longueur de cet aqueduc, la hauteur où il devait être porté en traversant la rivière pour atteindre le niveau de la pointe de Kerisper, on est obligé de convenir que ses dimensions, les difficultés de sa construction, en faisaient un monument comparable aux plus importants ouvrages de ce genre élevés par les Romains dans les Gaules.

Tous ces résultats ont été parfaitement établis et mis en lumière dans

Digitized by Google

un excellent rapport lu au Congrès d'Auray par M. le lieutenant Cadoudal.

***

Le celté emmanché du bassin de Penhouët (Saint-Nazaire) a été découvert — est-il besoin de le dire ? — par cet infatigable fouilleur, travailleur, écrivain, ingénieur, bien connu des lecteurs de la *Revue*, notre excellent ami René Kerviler. On a plus d'une fois trouvé des celtés (des celtés de pierre polie, comme celui-ci) avec des fragments de manche, mais rien que des fragments qui ne faisaient pas connaître, d'une façon complète et positive, la disposition de l'arme ou de l'instrument. Ici le manche est entier, il est de bois, long de deux pieds environ; il pénètre transversalement une douille en corne de cerf où le celté se trouve fixé, engagé par la pointe, tandis qu'il présente à l'extérieur son coupant en forme de hachette. Cet objet si curieux figure actuellement au Trocadéro, dans les vitrines de l'Exposition; mais il n'a pas conservé son aspect réel et primitif. Le manche de bois, devenu spongieux comme de l'amadou, n'a pu être longtemps à l'air sans se dépouiller de l'humidité qu'il gardait sous les couches d'alluvion de l'anse de Penhouët ; dès lors il s'est peu à peu retiré, ratatiné, recroquevillé, de façon à perdre en partie sa forme primitive. Mais quand il la conservait encore, aussitôt après la découverte, M. Kerviler en avait fait un moulage d'une exactitude parfaite, plus *vrai* aujourd'hui que l'original, et qu'il a mis sous les yeux du Congrès breton.

Il serait trop long de reproduire les discussions auxquelles la destination, l'usage présumé de cet instrument et de ses congénères, a donné lieu à Auray; il y a là-dessus bien de la divergence et encore plus d'hypothèse. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est la date de ce celté : d'après la profondeur à laquelle on l'a trouvé, M. Kerviler peut établir qu'il remonte environ au VIe siècle avant Jésus-Christ.

***

Dans un autre ordre d'idées, et pour une époque toute différente, M. de la Borderie a signalé au Congrès un fait historique des plus curieux, jusqu'ici absolument inconnu : un complot, une vraie conspiration ourdie en 1492, quelques mois après le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, pour détacher la Bretagne de la France et la livrer aux Anglais. C'était une coalition de toutes les ambitions déçues et mécontentes, où les grands noms ne manquaient pas. Les meneurs semblent avoir eu l'intention de rétablir, sous le protectorat de l'Angleterre, le trône ducal de Bretagne au profit du vicomte de Rohan qui y avait des prétentions et venait à ce moment d'être remplacé, comme gouverneur de cette province, par Jean de Châlon, prince d'Orange, cousin-germain

Digitized by Google

et fidèle soutien d'Anne de Bretagne pendant toute sa résistance à l'invasion française. On devine quelle rage ce déboire avait mise dans l'âme de l'avide et ambitieux Jean de Rohan. On ne peut affirmer qu'il ait personnellement trempé dans le complot. Il y était représenté par l'un de ses cousins de la branche de Guémené, Louis de Rohan, sire de Rainefort, amiral de Bretagne.

La conspiration échoua, et même avorta, parce que la flotte anglaise ne put réussir à débarquer sur la côte bretonne le secours promis. Dès lors les conjurés, voyant le coup manqué, rentrèrent dans l'ordre à petit bruit, non sans se dénoncer un peu les uns les autres, si bien qu'un gros paquet de lettres des plus curieuses échangées entre eux, parmi lesquelles il y en avait même du roi d'Angleterre, finit par tomber aux mains du prince d'Orange, gouverneur de Bretagne, qui sut ainsi toute l'affaire et en arrêta la suite sans éclat. Ce paquet de lettres fut déposé par lui dans son chartrier de famille, — la famille de Châlon, — dont les titres font aujourd'hui partie des archives départementales du Doubs, à Besançon.

C'est là que M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, ancien élève de l'école des Chartes, a récemment découvert cette curieuse liasse de lettres inédites. Pour être édifié sur leur valeur, sur les événements auxquels elles se rattachent, il en avait envoyé copie à M. de la Borderie, qui, autorisé par lui, les a communiquées au congrès d'Auray.

L'Association Bretonne publiera, nous l'espérons, ces curieux documents.

***

Parmi les autres travaux de la section d'Archéologie au congrès d'Auray, nous signalerons une brillante passe d'armes entre M. de la Villemarqué et M. Lallemand relativement à l'origine du patronage de saint Corneille ou Cornéli, à Carnac, sur les bœufs et les vaches; — deux excellentes monographies paroissiales (Guidel et Locoal-Mendon) par M. l'abbé Euzénot et M. l'abbé Luco; — de curieux documents sur l'instruction primaire dans nos campagnes avant la Révolution, par M. l'abbé Le Mée.

M de la Villemarqué a aussi lu au congrès une étude intéressante sur la légende de la Vierge dans l'ancienne littérature bretonne.

En réponse à la question 12e du programme (Histoire de l'imprimerie en Bretagne), M. de la Borderie a fait connaître, par de nombreuses citations, la nature et le caractère si original des vieilles impressions bretonnes du XVe siècle, d'après la curieuse et récente publication de la *Société des Bibliophiles Bretons.*

Avec cette haute et entraînante éloquence qui lui est propre, M. de Kerdrel a traité cette grande, cette immense question, qui embrasse, à vrai dire, l'histoire entière de Bretagne et une bonne partie de l'histoire

Digitized by Google

de France : « Quelle part faut-il attribuer aux Bretons dans la civilisation de la France et dans la constitution de sa nationalité ? » Comme toujours M. de Kerdrel a charmé son auditoire, qui l'a — comme toujours aussi — couvert d'applaudissements.

Gardons-nous bien d'oublier M. du Laurens de la Barre. Sur un sujet léger de sa nature — la chorégraphie bretonne, les danses nationales de Basse-Bretagne et la musique qui les règle — il a donné au Congrès une étude charmante, nourrie de détails curieux et piquants. Son conte populaire de *l'Homme sans tête,* plein d'esprit, de sel comique, lu avec une bonhomie narquoise qui déride les plus sévères, a eu un grand et très-mérité succès de bon rire et de franche gaieté. Nos lecteurs en pourront juger bientôt, car nous leur donnerons le texte du conte. Mais ils n'auront pas l'auteur pour le leur lire — et ils y perdront....

***

Pendant ce temps, la section d'Agriculture poursuivait de son côté ses utiles travaux. Elle entendait quantité de mémoires, discussions et conférences d'un grand intérêt. Mais — à mon grand désespoir — je suis à cet égard si incompétent, que je dois me borner à donner ici une sorte de table des matières. Je me bornerai donc à vous dire que le Congrès, dans ses séances agricoles, a successivement entendu : M. Abadie, sur les épizooties ; — M. Demolon, sur l'emploi des phosphates dans l'agriculture ; — M. Limon, sur ses expériences agricoles ; — M. de la Roche-Macé, sur le drainage, les irrigations, le régime des eaux dans les temps anciens et modernes (il est remonté, m'a-t-on dit, jusqu'aux Pharaons); — M. de Quénétain, sur le reboisement ; — M. Georges Ville, sur les engrais chimiques ; — M. Gy, sur les améliorations à introduire dans la race bovine bretonne ; — M. Philippar, encore sur les irrigations ; — M. du Bouëtiez, sur la culture de l'ajonc (question épineuse, s'il en fut) ; — M. de Lautrec, sur la régénération de la France par l'agriculture.

MM. Gressy et de Rorthays se sont réservé le sujet le plus appétissant : les huîtres. M. Gressy, médecin, ostréiculteur, et maire de Carnac, a signalé le péril dont sont menacées les huîtres de sa commune et de sa rivière : l'invasion des huîtres de Portugal. L'huître d'Auray, de Carnac, fraîche et savoureuse, est excellente et recherchée. L'huître de Portugal, affligée d'un fort goût aromatique, est, dès la troisième, insupportable ; les amateurs la repoussent avec perte. Mais elle, elle se pousse partout. Elle s'attache à la quille des navires, franchit avec eux les mers, débarque tout à coup là où on ne l'attend ni ne la désire, et étant très-prolifique, s'étend déplorablement dans les huîtrières. M. le docteur Gressy pense que cette invasion rapide de l'huître de Portugal tient en grande partie aux mœurs légères de ce perfide mollusque, contre lequel il prêche la

Digitized by Google

croisade. M. de Rorthays, tout en s'associant à la campagne de M. Gressy, en indiquant de nouveaux moyens de défense, a fait cependant quelques réserves touchant les inculpations portées contre les portugaises au point de vue de leur moralité. Le fait est qu'on a quelque peine à concevoir les légèretés de mœurs d'une huître, et ce serait assurément le cas de dire : Où diable la légèreté va-t-elle se nicher ?

Il est sûr, au moins, que jusqu'à présent les *carnacaises* défendent intrépidement la pureté de leur race, la saveur et la fraîcheur de leur chair. Le Congrès en a pu juger *de gustu* à Carnac même, chez Mme Lautram, lors de son excursion archéologique, — et a rendu pleine justice à leur vertu.

***

Somme toute, ce congrès d'Auray est un excellent début pour la nouvelle direction de l'Association bretonne, renouvelée dans une assemblée spéciale tenue le 28 avril dernier, et qui se trouve actuellement ainsi composée : Directeur général, M. Rieffel ; directeur général honoraire (mais toujours en activité de service), M. Louis de Kerjégu, député ; — directeur de la section d'Agriculture, M. Aimeric de Châteauvieux ; secrétaire et trésorier de la même section, M. Haugoumar des Portes, conseiller général, et M. du Breil de Pontbriant ; — directeur de la section d'Histoire et d'archéologie, M. de la Villemarqué, membre de l'Institut ; directeur-adjoint, M. Gaultier du Mottay (qui pour des raisons de santé n'a pu venir à Auray) ; secrétaire, M. René Kerviler.

Pour une nouvelle direction, à peine installée, c'était une rude tâche d'organiser, en aussi peu de temps, le Congrès de 1878 ; mais elle a eu l'heureuse chance de trouver en M. le maire d'Auray (M. de Thévenard) un auxiliaire bienveillant, empressé, infatigable, à qui doit être reportée une bonne part du succès.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE, 1877. 24e année, 2e série, vol. 7. In-8°, XXXI-226 p. et 2 pl. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE. 1re année (1877-1878). — In-8°, tiré à 250 ex. vergé pour les membres de la Société, VI-66 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

CHEMINS (LES) DE FER RACHETÉS, note, par Jules de la Gournerie, membre du Conseil général de la Loire-Inférieure. In-8°, 21 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

CINQUANTE JOURS EN ITALIE, par Georges Bastard, avec une préface par H. Nadault de Buffon. In-18, XII-300 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, libr. Dentu..... 3 fr. 50

Se vend au profit de la caisse de retraite des Hospitaliers Sauveteurs bretons.

COMBAT DE BELLE-ILE OU DES CARDINAUX, par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 42 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud; libr. L. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

ELOGE FUNÈBRE DE Mgr FOURNIER, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, par Charles Marionneau. In-8°, 13 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

JOURNAL (LE) DE RENÉ FLEURIOT, gentilhomme breton (1593-1624). In-3°, 20 p. Paris, libr. Picard.

Extrait du *Cabinet historique,* t. XXIV.

LETTRES DU DOCTEUR EMILE COSSÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. In-8°, 20 p. Paris, impr. Ch. Blot.

MESSIE (LE) ANNONCÉ PAR LES POÈTES DU PAGANISME. Discours prononcé à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Nicol, professeur de seconde. In-8°, 16 p. Vannes, impr. Galles.

PROMENADES DANS LE FINISTÈRE, par A. Riou. In-18, 323 p. Brest, Lefournier, libr.; Quimper, Salaün, libr.

Digitized by Google

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

Fêtes épiscopales; — la Toussaint et la Saint-Melaine; — les O de l'Avent; — Noël et l'évêque des Innocents; — les charités de sainte Agathe, les Cendres et les processions de Carême; — semaine sainte; — fêtes de Pâques: bouillie de saint Georges et pelotes de saint Étienne; — les Rogations; — la Pentecôte et le denier du Saint-Esprit; — fête du Saint-Sacrement; — culte de Saint-Golven et redevance des chapeaux d'osier blanc; — synode de la Saint-Luc.

Comme toutes les églises au moyen âge, celle de Rennes avait ses fêtes et ses usages particuliers qu'il est intéressant d'étudier et même nécessaire de connaître, si l'on veut se faire une juste idée de sa physionomie.

Le Chapitre de Rennes possède encore un curieux manuscrit, rédigé, au commencement du XVe siècle, par Jehan de Beaumont, chanoine de Saint-Pierre. Relié en veau gaufré et fixé sur ais de bois avec clous de cuivre fleuronnés aux quatre angles, ce volume, de format in-4o, contient 73 folios de parchemin, numérotés sur le recto. Sur le premier folio nous lisons le titre suivant: « Cest est le livre des usages de l'iglise de Rennes, fait et compillé en ce pré-

* Cette étude est un fragment de la première partie du *Pouillé historique de Rennes*, dont les premières livraisons doivent prochainement paraître. — On souscrit à cet ouvrage chez M. Fougeray, libraire à Rennes, rue aux Foulons, 19.

Digitized by Google

sent an de grâce mil quatre cens et quinze, extrait et assemblé de plusours livres et martiroges (*sic*) anciens d'icelle yglise, avecques les recordz et avisements de plusours notables anciens et expers personnes, qui par long temps ont veu gouverner l'iglise et mesmes esté au fait de l'estat et gouvernement d'icelle yglise, lesquelles choses doivent estre tenues pour vroyes (vraies) et aprouvées, et dont len puet (l'on peut) savoir par les faiz et anciens tesmoins dessur nommez. »

Nous trouvons dans ce manuscrit, jour par jour et fête par fête, dans l'ordre du calendrier ecclésiastique, commençant à la Toussaint, les cérémonies et usages observés au XVe siècle dans la cathédrale de Rennes. A l'aide de ce précieux volume, — des manuscrits non moins rares des *Nécrologes de Saint-Pierre,* rédigés, l'un vers 1323, l'autre vers 1350, également possédés par le Chapitre, — et de quelques autres documents dont nous indiquerons la source à l'occasion, nous nous proposons de faire connaître ici les fêtes et coutumes religieuses de la cathédrale Saint-Pierre, église-mère du diocèse de Rennes.

I

Les grandes fêtes de l'Église de Rennes plus solennellement célébrées étaient au nombre de neuf, « cinq festes épiscopales et quatre festes canoniales » ; aux cinq premières, « scavoir Noël, Pasques, Pentecoste, au sacre et à la Toussaints, le seigneur évesque doit officier et doit le disner à tous les assistants portant chappes ; » aux quatre autres festes, c'est-à-dire « aux Rois, Chandeleur, Ascension et Assomption, Messieurs les chanoines doivent faire l'office *ad turnum,* et doivent le disner aux officiants portant chappes ou 12 sols à chacun [1]. »

Les *Statuts du Chapitre,* rédigés en 1588 par ordre de l'évêque Aymar Hennequin, nous apprennent qu'à toutes les fêtes épiscopales

[1] *Mémorial ms. d'un chanoine au XVIIe siècle (Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine,* 5 *C.* 36.)

Digitized by Google

l'on portait à la grand'messe le livre des Évangiles et un instrument de paix à baiser dans le chœur : « doresnavant, aux festes épiscopales, après l'Evangile dit, sera porté le livre des Evangiles, par celui qui aura fait office de sous-diacre, et ce à ceux qui seront aux hautes et basses chaires [1] chanoines et choristes [2], et non aux gens laïcs, n'estoit que ce fussent Mrs les gouverneur de la province en chef, évesque ou prince du sang, et sera tenu celui qui portera ledit livre le bailler ouvert à baiser et dira : *Hæc sunt verba sancta,* et luy sera repondu : *Credo et confiteor...* Pareillement sera portée la paix durant l'*Agnus Dei* par un des enfants de chœur, suivant ledit ordre du livre des Evangiles. »

Les mêmes statuts réglèrent, — et ce ne fut pas à l'avantage de l'évêque, qui devait donner à dîner à tous ceux portant chapes, — que « doresnavant durant les grandes messes des jours de Pasques, Pentecoste, Saint-Sacrement, Saint-Pierre et Noël, tous ceux qui seront dans le chœur, chanoines, choristes, chapelains et autres, seront revestus de chappes, et ne pourront entrer dans ledit chœur sinon revestus d'une chappe [3]. »

II

Après ces généralités sur les fêtes solennelles, ouvrons le *Livre des Usages* à son commencement, c'est-à-dire au jour de la Toussaint.

« Il y a procession solempnelle, celuy jour, à la chapelle de Nostre-Dame de la Cité, tous en chappes d'or et de saye » (soie). Cette chapelle de N.-D. de la Cité passait pour avoir été le premier sanctuaire chrétien de Rennes; elle avoisinait la cathédrale et était en

[1] Les stalles ou « chaires » du chœur étaient divisées en hautes et basses; les chanoines prêtres seuls siégeaient dans les hautes stalles.

[2] On appelait choristes, non pas les enfants de chœur, mais les chantres, ordinairement tous prêtres.

[3] *Statuts et Ordonnances faites et rédigées* en l'an 1588, *accordées et consenties à estre inviolablement observées et gardées en l'église cathédrale de Rennes.* (Ms. déposé aux *Archives du Chapitre.*)

Digitized by Google

grande vénération jadis : les ducs de Bretagne s'y rendaient, après leur couronnement, pour rendre grâce à Dieu et hommage à Marie, et les chanoines de Saint-Pierre y disaient les petites heures avant la récitation des heures canoniales dans leur église, « et aux festes solennelles tous allaient de Saint-Pierre en solennelle procession, après tierce, à Nostre-Dame de la Cité [1]. »

Le lendemain de la Toussaint, commémoration des fidèles trépassés, « y a procession sollempnelle en l'iglise de Rennes et (l'on doit) agiter l'eaue benoiste par l'iglise et cimitière et aler à Nostre-Dame de la Cité et à Saint-Martin [2]. » Au retour de cette procession, l'on témoignait assez singulièrement son deuil en laissant tomber les chappes à terre : « celuy jour, en venant de la Cité on entre en l'iglise.... et ceulx qui ont chappes noyres doivent les lesser pandre et choair à terre en signe de humilité et (doivent) dire un *libera, de profundis* et *fidelium* ô grande devocion » [3].

A cette époque de l'année, on changeait l'heure des sonneries du soir à la cathédrale ; la coutume était, en effet, au moins en 1588, de sonner une cloche à midi, « au son de laquelle chacun est tenu dire *Pater Noster* et *Ave Maria,* en mémoire de la mort et passion de N. S. », et de sonner « pareillement à sept heures du soir, depuis Pasques jusqu'à la Toussaint, et depuis la Toussaint jusqu'à Pasques, à six heures, pour advertir chacun de dire un *De profundis* pour les trépassés » [4]. Ces prières remplaçaient l'*Angelus,* qui n'était pas encore en usage à Rennes au XVIe siècle.

Le 6 novembre arrive la fête de saint Melaine, évêque de Rennes : ce jour-là « y a procession au moustier de sainct Melaine, auquel lieu les abbé et couvent dudit lieu doibvent au chapitre de Rennes doze livres de bonne monnaie » [5]. Cette procession solen-

[1] Albert le Grand : *Catalogue hist. des Evesques de Rennes.*

[2] A la chapelle priorale de Saint-Martin et non pas à l'église paroissiale du même nom ; le prieuré de Saint-Martin, membre de l'abbaye de Paimpont, se trouvait, à côté de Notre-Dame de la Cité, dans la rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie.)

[3] *Livre des Usages.*

[4] *Statuts mss. du Chapitre.*

[5] *Livre des Mages.* — L'abbaye de Saint-Melaine, de l'ordre de Saint-Benoît, avait été fondée au VIe siècle, dans un faubourg de Rennes.

Digitized by Google

nelle était très-ancienne. De temps immémorial le chapitre avait un droit de procuration sur l'abbaye de Saint-Melaine, lorsque Herbert, évêque de Rennes de 1184 à 1198, fit avec l'abbé de ce monastère une transaction, par laquelle les chanoines renoncèrent à leur droit, moyennant un dîner que leur donneraient les moines le jour Saint-Melaine, fête que le chapitre venait solennellement célébrer à l'abbaye. Mais cet accommodement, ratifié en 1243 par l'évêque Jean Gicquel, ne subsista que jusqu'en 1293; à cette dernière époque, les abus et les excès qui se commettaient dans ces repas où le bas-chœur prenait part, forcèrent l'évêque et l'abbé à les retrancher pour toujours. Il fut alors convenu que l'abbaye paierait désormais, chaque année, 12#, en place du repas supprimé, au chapitre venant processionnellement à Saint-Melaine le jour de la fête patronale; ce qui fut toujours exécuté depuis. A cette procession, Pierre de la Morinaye, abbé de Saint-Melaine, ajouta, en 1415, la fondation d'une messe solennelle le même jour: un membre du chapitre la célébrait dans l'église abbatiale; le diacre de Saint-Pierre y chantait l'évangile et un religieux du monastère y lisait l'épître.

A la fête de saint Martin (11 novembre), le chapitre se rendait en procession à la chapelle du prieuré de Saint-Martin, et, à la Présentation de la Vierge (21 novembre), il allait de même à Notre-Dame de la Cité.

Quant à la Sainte-Cécile, elle est beaucoup plus moderne comme fête musicale; ce n'est qu'aux derniers siècles que nous voyons les musiciens de Rennes se réunir à la cathédrale pour y honorer leur patronne; Michel Boisard, semi-prébendé et recteur de Saint-Hélier, fonda cette fête à Saint-Pierre, vers 1603.

III

Les jours qui précèdent la solennité de Noël sont marqués dans la liturgie par le chant des grandes antiennes appelées vulgairement les O de l'Avent, parce qu'elles commencent toutes par cette exclamation. A Rome elles sont au nombre de sept: toutes ont rapport

Digitized by Google

au grand avénement du Fils de Dieu dans le monde. Dans l'Église de Rennes on en chantait huit, et par conséquent on les commençait le 16 décembre, et voici comment le manuscrit de 1415 parle de cette coutume : « A cest jour se commencent les ooz de l'iglise de Rennes ; — pour scavoir qui doit les ouyt (huit) Oo de l'iglise de Rennes : — le mestre-escolle (c'est-à-dire le scholastique [1]), doit le premier O, et ensevantement (ensuite) selond qu'ils sont nommez : l'arcediacre du Désert, l'arcediacre de Rennes, le trésaurier de Rennes, le chantre de Rennes, le chapitre de Rennes dous Oo (deux O) et Monseigneur de Rennes le derrain et ouyctieme O. Et à celuy derrain O doit estre fourny de quatre torches ardantes aux vespres de celui O, comme au commencement de l'O ; et doivent ardoir (brûler) à complies. Chacun des autres dessus nommez y doivent fournir, chacun à son O, de douz torches semblables, qui doivent ardoir, toutes celles torches de chacun O, en la procession, lorsque len yra aux hosteulx [2] où len tiendra chacun O ; et durant le temps que len sera à les tenir doivent estre alumées [3]. »

Ce chant des O de l'Avent se faisait très-solennellement, comme l'on voit, puisque l'on allait en procession avec les torches allumées chez le dignitaire ou le chanoine qui devait le chanter : « les seigneurs (c'est-à-dire les chanoines) et les gens de l'iglise touz vestuz des draps de l'iglise, s'en doivent ensemble aler de l'iglise honnestement, pour aler au lieu où len tient chacun O ; les torches de l'O doivent estre portées ardentes devant eulx, et pour ardoir durant l'O. » Rendus au logis, l'on y chantait non-seulement l'O, mais encore « hignes (hymnes) et chans d'iglise tant de Noël que d'autres chans d'iglise », puis celui qui recevait offrait une collation décrite avec une grande naïveté dans le manuscrit : « celui qui doit l'O doit bailler et faire servir honestement des bons et des grans vins et suffisans que len puet finer (l'on peut trouver) en la ville et

[1] Les dignitaires de l'Église de Rennes étaient au nombre de cinq, dans l'ordre suivant : le trésorier, le chantre, l'archidiacre de Rennes, l'archidiacre du Désert et le scholastique.

[2] Hôtels ou demeures des dignitaires et des chanoines.

[3] *Livre des Usages.*

Digitized by Google

appartenances. Et, à leur venue, doivent (les seigneurs et gens de l'Eglise) estre serviz de vin, puis après de bonnes et fines confectures (confitures) et ensevantement de vin. Et, en après raisonnable distance, len leur doit bailler et les en servir bonnes et fines dragées et confectures, puis après le bon vin. Et au service de l'O et de cestes choses, pourrait bien qui voudrait leur bailler neilles [1], gauffres et pain, que a esté bien accoustumé à faire plusours foiz. Et plus révérentement le fait, il fait plus son honour et le honour de l'iglise. Et durant chacun O le colège de l'iglise [2] doit paciennement et révérentement se contenir. » Enfin la cérémonie se terminait en reconduisant chaque chanoine chez lui : « Et au departir de chacun O, il appartient bien et est raisonnable chose accoustumée que les gens du cueur facent compagnie et honnour ès seigneurs de l'iglise à s'en aler eulx à leurs hosteulx et demores, et pour le honour de l'iglise [3]. »

IV

La fête de Noël n'offrait rien de particulier à la cathédrale de Rennes; le jour de saint Etienne le chapitre allait dire la grand' messe en l'église paroissiale de ce nom [4] et y recueillait la moitié des oblations faites au maître-autel.

Mais à cette époque de l'année avait lieu un des plus curieux usages de l'Église de Rennes : nous voulons parler de la fête des Innocents, que M. Paul de la Bigne-Villeneuve a le premier rappelée de nos jours, dans une intéressante notice, reproduite en partie dans ce qui suit.

Expliquons d'abord en quoi consistait cette parodie religieuse

[1] Sortes de pâtisseries légères.

[2] C'est-à-dire l'ensemble des chantres et des enfants de la Psallette réunis aux chanoines et aux clercs.

[3] *Livre des Usages.*

[4] La cathédrale de Rennes n'a jamais été église paroissiale; elle se trouvait dans la paroisse de Saint-Étienne, et celle-ci était considérée comme la première paroisse de la ville.

Digitized by Google

usitée dans beaucoup d'églises au moyen âge. « La veille ou le jour des Saints-Innocents, les enfants et les clercs du chœur, réunis dans l'église, y élisaient un d'entre eux pour évêque des Innocents ; ils l'intronisaient ensuite, en le portant dans l'église, pour simuler l'entrée solennelle des évêques avec accompagnement d'un cérémonial burlesque. Ce jour-là, les enfants de chœur occupaient les hautes stalles des chanoines, chantaient les antiennes et les répons, dirigeaient l'office au chœur, et leur évêque officiait en costume épiscopal, mitre en tête, donnant la bénédiction au peuple et récitant les oraisons ; la journée se terminait par un repas joyeux pris en commun [1].

Les documents écrits nous font connaître que la fête des Innocents se célébrait à Rennes de temps immémorial, aux XIVe et XVe siècles. On lit d'abord à ce sujet, dans le *Livre des Usages :* « A celuy jour (23 novembre, fête de saint Clément) fait len (fait-on) l'evesque des Innocents et y doibt avoir des tesmoins ». Et plus loin, au 23 décembre, fête de saint Jean l'Évangéliste : « A celuy jour va la procession solennellement à la chapelle de Saint-Saulveur [2] ; et les seigneurs de l'iglise ont accoustumé faire le servitude pour les enffans du cueur et serviteurs, et y doit estre l'évesque des Innocens, avecques sa compaignie des chappelains et des clers du cueur. Et, après vespres d'iceluy jour, ont accoustumé de aler les seigneurs de l'iglise en procession à Nostre-Dame de la Cité, pour venir en l'iglise en la compaignie de l'évesque des Innocens que l'en y doit trouver, et au grant de l'église, en s'en venant, fere stacion et chanter les versets qui y appartiennent. »

L'ancien nécrologe de la cathédrale, manuscrit du commencement du XIVe siècle, ajoute sous la rubrique des processions usitées dès longtemps par le chapitre : « *Processiones que debent fieri ab antiquo in ecclesia Redonensi, et que consueverant fieri et antiqua consuetudine approbata* »; que c'était la coutume dès lors d'aller à Notre-Dame de la Cité, la veille de la fête des Innocents, pour l'in-

[1] M. P. de la Bigne-Villeneuve : *Mélanges d'hist. et d'arch. breton.* II, 110.
[2] Chapelle tréviale de Toussaint, érigée en paroisse en 1667.

Digitized by Google

tronisation du petit évêque : « *Et eadem die* (*in festo beati Johannis Evangeliste*) *apud capellam Beate Marie, pro apportando episcopo Innocentium* » ; et cette expression prouve même que l'évêque des Innocents était porté ce jour-là sur une chaise d'honneur, à l'imitation de l'évêque de Rennes, porté par quatre barons [1], le jour de son entrée solennelle en sa ville épiscopale.

« Une procédure, dirigée, en 1381, par Raoul Orry, clerc et procurateur du chapitre, contre le prieur de Saint-Cyr près Rennes [2], va nous mettre au courant des autres cérémonies qui caractérisaient à Rennes la fête dont nous recherchons les traces. Par une enquête que présenta le susdit procureur à l'official de Saint-Brieuc, juge délégué dans cette affaire par l'évêque de Nantes, commissaire du Saint-Siége, pour la conservation des droits du chapitre de Rennes, nous voyons que la veille du jour des Saints-Innocents, l'évêque des Innocents était élu, nommé et institué par les clercs et enfants de chœur de la cathédrale ; que le lendemain, jour de la solennité, le nouvel élu, revêtu du costume épiscopal, chevauchant en tête des autres choristes ses camarades, se dirigeait avec toute sa suite droit au prieuré de Vaulx, membre de l'abbaye de Savigné, à une lieue environ de Rennes; là, le prieur, grangier ou administrateur de Vaulx, en son nom et comme procureur de l'abbé de Savigné, était tenu de délivrer entre les mains de l'évêque des Innocents et de sa compagnie un mouton, appelé *chastri* dans le langage du temps. Sur ce, la même chevauchée se rendait, dans le même appareil, au prieuré de Saint-Cyr, et le prieur du lieu leur remettait quatre chapons. Nantis de leur recette, l'évêque des Innocents et sa troupe revenaient en ville et procédaient au festin qui terminait la fête. »

« En 1381, l'évêque des Innocents, élu pour cette année, et dont le nom nous a été conservé par les actes de la procédure, — il s'appelait Nicolas Le Gainguenis, — fut obligé de poursuivre judiciairement le prieur de Saint-Cyr pour soutenir ses droits et se faire

[1] Les barons de Vitré, Aubigné, Châteaugiron et La Guerche.

[2] Ce prieuré, devenu de nos jours une maison de refuge pour les filles repenties, dépendait alors de l'abbaye de Saint-Julien de Tours.

Digitized by Google

délivrer ses quatre chapons. » « En 1401, des lettres patentes de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, mère et tutrice du duc Jean V, intervinrent en faveur de l'évêque des Innocents et des priviléges du chapitre de Rennes, pour maintenir « les clercs et cuereaux de l'église de Rennes » en possession du droit d'exiger le mouton ou *chastri* « bon et suffisant » du prieur de Vaulx, qui s'était permis de se faire prier pour acquitter le devoir accoutumé. »

« Le chapitre accordait ordinairement, chaque année, aux gens du bas chœur et aux enfants de la Psallette, un écu d'or et quelques boisseaux de froment pour contribuer à la célébration de la fête. On trouve encore une somme de 5 sols portée dans tous les comptes capitulaires, pour les gants, *pro cirothecis,* de l'évêque des Innocents.

« Au XVIe siècle, l'antique cérémonie tomba en désuétude. On en sentit probablement le ridicule, et, en présence des attaques et des critiques amères du protestantisme, on reconnut la nécessité de faire des réformes dans ces usages où il y avait désormais trop de laisser-aller. On peut suivre la décadence de la fête des Innocents dans les registres des délibérations du vénérable chapitre. A la date du 20 décembre 1562, on y lit que le chapitre autorisa encore pour cette année « les enfants de psalette et autres de l'église » à faire la fête des Innocents « en manière accoustumée, fors l'évesque. » Une fois l'évêque, principal personnage de la cavalcade, supprimé, il n'y avait plus qu'un pas à faire pour en finir. Ce pas fut fait : les registres subséquents ne mentionnent plus la célébration de la joyeuse fête des Innocents dans l'église de Rennes [1]. »

Cependant au XVIIIe siècle un dernier souvenir existait encore de cette fête d'antique fondation, et, le 16 février 1742, le chapitre assigna les prieurs de Vaulx et de Saint-Cyr « à payer le mouton et les chapons dus par eux à la Psallette le jour des SS.-Innocents. »

[1] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 112.

Digitized by Google

V

Retournons à notre *Livre des Usages*, qui va nous apprendre une autre touchante et pieuse coutume de l'église de Rennes, en l'honneur de l'Enfant Jésus : « Il est d'ordinaire et de coustume que le procheing semadi (samedi) après la Nativité Nostre Seigneur, il y a en l'église de Rennes procession et stacion, apres vespres, devant le Crucifix, et par chacun semadi en suivant jusques à la septuagésime, et y est chanté la anthiene *O beata infancia.* »

La veille de l'Épiphanie, les enfants de la Psallette avaient le droit de parcourir toutes les rues de Rennes, et si, pendant leur promenade, ils rencontraient dans ces rues quelques morceaux de bois à feu « non écarré ny mis en estat de faire édifice », ils pouvaient le faire enlever et le transporter dans l'intérieur de la cathédrale, « et en la nef d'icelle y faire un feu pendant le divin service. » Des lettres patentes du roi Louis XII confirmèrent ce privilége [1].

Le jour même de l'Épiphanie, il y avait « procession à Nostre Dame de la Cité, tous en chappes d'or et de soye, et y aler avant la messe. » A cette même fête, le chœur de Saint-Pierre devait « estre paré de ses draps bien honestement », c'est-à-dire garni de ses tapisseries, dont plusieurs avaient été données par les ducs de Bretagne.

A la Purification, le chapitre retournait processionnellement à N.-D. de la Cité ; il en faisait autant du reste à toutes les fêtes de la sainte Vierge.

Au XIIIe siècle, Pierre de Boveroul, archidiacre, puis trésorier de Rennes, laissa au chapitre un legs important pour fonder une distribution de pain aux pauvres de Rennes, les jours de la sainte Agathe (5 février) et de la Chaire de saint Pierre à Antioche (22 février). Le *Diurnal des obits de Saint-Pierre* nous signale cette aumône dans les termes suivants : « Les jours Ste Agathe et la Chaire de St Pierre en février, se doivent departir des miches

[1] M. de la Bigne-Villeneuve : *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 245.

Digitized by Google

aux pauvres [1]. » Les *registres capitulaires* complètent ces renseignements, en nous apprenant qu'en 1483 le chapitre fit marché avec un boulanger pour ces « charités de pain » ; ce boulanger promit de faire de chaque quartier de froment livré par le chapitre « 750 miches de pain [2] bon et compétent de 16 onces en pâte et 14 en pain cuit. » En 1561 on faisait ces pains moins gros, car 950 miches sortaient d'un quartier, ce qui faisait un total de 5496 petits pains. Ces chiffres montrent comment les pauvres de Rennes étaient traités par le chapitre, qui déléguait quelques-uns de ses membres pour distribuer eux-mêmes ces aumônes.

A la fête de Saint-Grégoire (12 mars), il y avait, en 1415, « procession à Saint-Estienne, » et le chapitre y chantait la grand'messe. Plus tard, au XVIe siècle, l'usage s'établit que l'un des chanoines allât célébrer, ce jour-là, au bourg de Saint-Grégoire, distant d'une lieue de Rennes, la fête patronale ; il y officiait à la grand'messe en compagnie de la musique de Saint-Pierre et des enfants de la Psallette.

Entrons maintenant en Carême : « Il est notable que, au premier jour de karesme, jour des Saintes Cendres, l'en va premièrement au sermon et d'ilec (de là) à la absolucion, et puis en procession à la porte de l'iglise et mect len (l'on met) les pénitenciers hors de l'iglise ; oultre l'en va à la Cité en procession et y est baillée la cendre, et au revenir l'en va à la grant messe de l'iglise [3]. »

Le *missel de l'évêque Aymar Hennequin* (*1588*), nous dit en latin à peu près la même chose et nous montre qu'à cette époque les pénitences publiques existaient encore dans l'Eglise de Rennes ; voici comme il décrit la cérémonie des cendres : « *Benedictio cinerum. Omnibus horis canonicis dictis usque ad vesperas, fit cinerum benedictio per majorem Dignitatem Ecclesiæ. Deinde fit concio ad populum; qua finita, recitantur septem psalmi pœnitentiales et datur*

[1] *Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

[2] Le quartier comprenait seize boisseaux, et le fondateur avait légué six quartiers, c'est-à-dire 96 boisseaux de froment.

[3] *Livre des Usages.*

Digitized by Google

absolutio; deinde adducentur pœnitentes a Pœnitentiario ad Dignitatem[1] *ut, ab ea acceptis cineribus, templum exeant ad agendam pœnitentiam; omnibus peractis, fit processio, cantando antiphonas et responsaria sequentia, ad capellam Beatæ Mariæ sitam in civitate*[2]. »

Il était aussi d'usage de faire des processions tous les mercredis et vendredis de carême : le *Manuale Redonense*[3] dit qu'on y chantait les sept psaumes de la pénitence et les litanies des saints ; et le *Livre des Usages* nous fait connaître l'ordre des stations comme suit :

« Les processions que l'en fait en karesme en l'iglise de Rennes :

Le mercredi, après *Invocavit me,* à la chapelle de Saint-Martin ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Moran ;

Le mercredi après *Reminiscere,* à la chapelle de Saint-Denis ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de Saint-Melaine le Petit ;

Le mercredi après *Oculi mei,* à la chapelle de Saint-Erblon ;

Le vendredi ensuivant, en la chapelle de Saint-Saulveur ;

Le mercredi après *Lætare,* à la chapelle de Saint-Guillaume ;

Le vendredi ensuivant, à la chapelle de la Cité ;

Le vendredi après *Judica me,* qui est avant Pasques Fleuries, procession à la chapelle de Saint-Exupère[4], quelle procession fondée par maître Jehan de Beaumont chanoine »[5].

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(La suite à la prochaine livraison.)

[1] Le pénitencier de Rennes n'était point une dignité du chapitre; il dépendait directement de l'évêque.

[2] *Missel d'Aymar Hennequin,* appartenant aux RR. PP. Eudistes.

[3] La bibliothèque publique de Vitré possède un exemplaire de ce livre liturgique, imprimé au XVIe siècle ; on y trouve entre autres choses curieuses d'intéressants détails sur la séquestration solennelle des lépreux.

[4] Toutes ces chapelles étaient situées comme suit : Saint-Martin, Saint-Moran et Notre-Dame de la Cité, rue de la Cordonnerie (*nunc* rue de la Monnaie). — Saint-Denis, rue des Dames. — Saint-Melaine le Petit, rue du Chapitre. — Saint-Erblon, rue Saint-Sauveur. — Saint-Sauveur et Saint-Guillaume, rues de mêmes noms. — Saint-Exupère, rue Saint-Yves.

[5] *Livre des Usages.*

Digitized by Google

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

DAVID D'ANGERS

En 1856, la France perdait son grand statuaire, le créateur d'un art national. C'était une nouvelle voie ouverte par son génie à la sculpture moderne, comme M. Henry Jouin le démontre avec un réel talent d'écrivain, dans l'ouvrage considérable qu'il consacre au maître, et qu'il dédie à leur commune patrie. Après un labeur immense et des épreuves sans nombre, David d'Angers était enfin parvenu à la pleine possession d'une gloire éclatante. Vivant, il était sorti victorieux des attaques passionnées qui s'acharnent invariablement à toute supériorité, à tout rénovateur. Lui mort, le silence ne se fait pas autour de sa tombe; le récit de sa vie et de ses travaux est repris sous la forme d'études remarquables et de notices pleines d'intérêt; la discussion recommence, beaucoup moins âpre, et, conduite avec sang-froid, elle prépare l'impartiale et juste appréciation de son œuvre. Nous pouvons être frivoles, passionnément épris de la mode en toutes choses, je le reconnais avec regret, mais nous ne sommes pas oublieux, ingrats au point de méconnaître, alors qu'il n'est plus, l'interprète plastique de nos gloires nationales. Ne se dressent-ils pas, dans leur majesté, sur nos places

Digitized by Google

publiques, ces « colosses radieux », opulent héritage de marbre et de bronze que le statuaire a légué à la France ? La ville d'Angers n'offre-t-elle pas, pour convaincre les plus incrédules, les plus aveugles, le Musée David, où l'œuvre entière du sculpteur,—1200 pièces environ, — est rassemblée en de spacieuses galeries ? Non ! non ! un pareil oubli ne pouvait l'atteindre ; M. Jouin le proclame éloquemment dans sa préface, le génie du maître s'était incarné dans la figure immortelle de la Patrie, et le poète chantait en strophes enflammées :

Honneur au sol que ton pied foule !
Un métal dans tes veines coule,
Ta tête ardente est un grand moule
D'où l'idée en bronze jaillit.

David n'avait-il pas vaillamment répondu par des chefs-d'œuvre ? Son intelligence féconde et son ciseau infatigable avaient créé un peuple de statues ; il en avait en quelque sorte semé la terre française.

A plus de vingt ans de distance, nous voici ramenés à l'étude approfondie de cette grande existence, grâce à la remarquable publication de M. Jouin, qui vient à nous les mains pleines de documents originaux entièrement inédits : lettres du maître, notes autographes sur l'art, sur l'enseignement, sur sa vie, sur ses contemporains; notes écrites au cours des événements, des impressions de chaque jour à l'atelier comme en voyage, précieux papiers jetés dans le tiroir, d'où ils ne devaient sortir que pour aider à élever un monument littéraire et biographique digne de leur auteur. Comme M. Jouin, nous remercions sincèrement la famille du statuaire d'avoir communiqué sans aucune réserve ce trésor inestimable.

Dans les publications antérieures, on s'était plu à montrer le travailleur infatigable, passionné pour l'étude de la nature, y concentrant tout l'effort de son intelligence, fouillant le marbre comme on pétrit la glaise, l'assouplissant avec une adresse merveilleuse ; mais avait-on fait la part assez large au penseur, qui s'impose un pro-

Digitized by Google

gramme longuement médité, qui le poursuit jusqu'au bout sans relâche et sans défaillance, et qui, loin de faire tomber son art sublime dans les bas-fonds du réalisme, le tient toujours sur les hauteurs par la noblesse de l'idée et du sujet? Le spiritualiste, en un mot, l'avait-on assez fait connaître? Jusqu'à ce jour, je l'affirme, nous l'avions à peine entrevu. Par sa consciencieuse et savante analyse, M. Jouin comble cette lacune.

Le travail incessant de la pensée ne s'est pas manifesté seulement sous le crayon du maître et sous l'ébauchoir ; elle déborde de ses écrits, de ses notes de prime jet, aussi remarquables par le style que par l'élévation des idées. Ce nouvel aspect ajoute un attrait de plus au livre qui nous occupe ; l'illustre statuaire nous apparaît doublé d'un écrivain de premier ordre.

Ces autographes, d'un si grand intérêt, pièces probantes s'il en fut, M. Jouin les a classés, coordonnés ; ils forment la matière d'un second et compact volume. Le premier contient la partie biographique et analytique de l'œuvre du sculpteur, suivie de pièces justificatives et d'annexes.

Avant d'entreprendre la lecture d'une existence si tourmentée, on s'arrête à contempler le visage du maître, où cette vie se reflète d'une manière frappante. Sur cette héliogravure, faite d'après son portrait par M. Ernest Hébert, David d'Angers a plus de soixante ans ; on prend intérêt à interroger ce vaste front, ces yeux pénétrants et couverts, assombris encore par d'épais sourcils, ces rides profondes, stigmates des luttes qu'il a soutenues. Son expression mélancolique et méditative vous rappelle cette réflexion si juste d'Halévy dans l'éloge du statuaire : « Il est des âmes attristées que le bonheur n'éclaire qu'à demi. » Mais cette sévérité qui se dégage de l'ensemble de sa physionomie n'est qu'apparente; elle cache un cœur enthousiaste du beau, une âme généreuse, charitable. On le retrouve plus à découvert dans ce portrait intime que David d'Angers traçait un jour de lui-même : — « On voit souvent un petit homme blond, hermétiquement boutonné, passant la main sur toutes les têtes d'enfant, baisant parfois leurs petites joues, douces comme du

Digitized by Google

velours, caressant les animaux, faisant ouvrir la porte d'une maison au chien qu'on a oublié dehors. Cet homme est brusque, irascible, mais il a un cœur aimant, et cependant on l'a trouvé un jour baigné dans son sang au milieu de Paris, victime d'une basse jalousie dont l'art a été le mobile. »

David aimait les enfants ; leurs naïfs ébats lui ont inspiré cette pensée : « S'il n'y avait sur la terre que des hommes faits, le cœur humain s'endurcirait et deviendrait sauvage. L'homme mûr se retrempe dans la société des enfants. Comme leur voix est douce, argentine, sonore, pure ! Plus tard la voix de l'homme devient caverneuse, sépulcrale ; cela sent les planches du cercueil. »

David n'a jamais goûté les suaves et pures joies de l'enfance : son premier âge n'est qu'une douloureuse légende. Son origine est humble. « Il semble, écrit M. Jouin, que les grandes âmes veulent être fécondées par les larmes ; une terre n'est vraiment fertile qu'autant que le soc de la charrue l'a retournée, et que la rosée a pénétré dans les déchirures du sillon. Ainsi d'un cœur d'homme ; David est appelé à vivre par l'intelligence, et Dieu lui envoie l'épreuve à chaque heure, afin de broyer son génie sous cette meule pour en faire jaillir l'inspiration. »

Fils d'un sculpteur sur bois ornemaniste, Pierre-Jean David vient au monde à la veille de la Révolution. Sa famille, dans un état voisin de la misère, demeurait alors dans une humble maison de la rue de l'Hôpital. Il a cinq ans aux sombres jours de la Terreur. L'affolement est général. Pierre-Louis David, son père, saisi de la contagion patriotique, se fait inscrire comme enrôlé volontaire ; il croit simplement devancer l'appel, et laisse à la garde de Dieu sa femme et trois enfants. Par une sorte de scrupule, pour alléger une si lourde charge, il prend avec lui ce fils, qui sera un jour l'illustre statuaire, et l'emmène à travers les chemins de la Vendée. Cette tendre intelligence va s'éveiller au bruit du canon ; ce corps si délicat se fortifiera aux fatigues d'une campagne ; pour la première fois, son cœur battra aux cris des mourants, à la vue de la terre rougie de leur sang, aux lueurs sinistres des incendies qui, le plus

Digitized by Google

souvent, éclairent tant d'horreurs. « Du spectacle des victoires et des revers auxquels il assistait, des domaines incendiés, des forêts détruites, à travers lesquels il passait dans des marches fantastiques, le jeune David devait emporter une imagination fortement remuée; les traits d'héroïsme, racontés au bivouac, devaient lui demeurer dans la mémoire. Et quelle époque fut plus féconde en actes mémorables, que cette première période de l'insurrection vendéenne, qui mérite d'être dite « la guerre des géants? »

On ne peut lire sans émotion cette prodigieuse odyssée d'un enfant, qui, tantôt avec son père, tantôt avec un ami auquel celui-ci l'a confié, se voit abandonné après la bataille de Saumur. Des femmes vendéennes le trouvent errant sur la route de Varrains et le prennent en pitié; mais, dans ces poursuites sans trève ni merci, où trouver un sûr refuge? Il passe de mains en mains; on le revoit, quelque temps après, assis sur un caisson, à la suite du général de la Rochejaquelein, et c'est à Saint-Florent que son père le retrouve fortuitement, au milieu des bagages.

Pierre-Louis David, blessé à la bataille de Torfou, y avait été conduit. « Il fut l'un des cinq mille prisonniers enfermés dans l'église de Saint-Florent, qui durent la vie au sentiment de politique et d'humanité qui s'exhala des lèvres mourantes de Bonchamps. » Cette dette sacrée, contractée par le cœur d'un fils, sera un jour acquittée par un chef-d'œuvre; si l'acte sublime de charité chrétienne immortalise Bonchamps dans l'histoire, un marbre incomparable perpétuera son image devant la postérité.

Durant le cours de ces gigantesques rencontres, qu'était devenue cette malheureuse famille livrée au dénûment le plus complet? Une note émue du statuaire nous l'apprend: « Ma mère recommandait à mes sœurs, lorsqu'elles allaient mendier dans les fermes des environs, après mon retour de la Vendée, de ne point m'associer à leur triste tâche. Les pauvres petites me laissaient à l'écart, dans quelque champ de blé où je m'amusais avec des fleurs. Puis, lorsque, après beaucoup de peine, elles étaient parvenues à se procurer un peu de pain chez les laboureurs, nous rentrions en hâte à

Digitized by Google

la maison pour dévorer le fruit de l'aumône, et ma mère arrosait de ses larmes le front de ses quatre enfants. »

Pierre-Louis David, brave soldat que Kléber avait remarqué dans les combats, obtint, lorsqu'il fut guéri de sa blessure, une place dans la direction des charrois militaires, emploi qu'il conserva jusqu'à la pacification de la Vendée. Mais la situation de sa famille ne s'était pas sensiblement améliorée; en voici un témoignage navrant : « Mon père croyait que sa modeste paie subviendrait aux besoins de sa nombreuse famille; mais, hélas! la Républiqne était pauvre, il fallait la servir pour elle; pendant ce temps, sa jeune femme passait ses nuits à confectionner des guêtres pour l'armée, afin de gagner ainsi quelques assignats. Mon père et ma mère habitaient alors une des plus petites maisons de la rue Saint-Aubin. Que de fois, travaillant à la triste lueur d'une résine, ma pauvre mère se vit entourée jusqu'au matin par ses quatre enfants affamés. Puis, lorsque le jour avait paru, elle courait prendre son rang à la porte d'un boulanger, et attendait pendant plusieurs heures la distribution désirée. C'était un beau spectacle que de voir ma mère luttant contre un pareil dénûment, refuser, avec une dignité simple et une fermeté intraitable, les sacs de blé et les sommes d'argent que lui offraient les fermiers, afin que mon père les exemptât du service, eux et leur bestiaux. » Noble désintéressement qui frappe cette jeune âme et jette sa semence : un jour viendra où le statuaire, dans une courte excursion à Londres, préférera, dénué de ressources, vendre ses vêtements et s'enfuir, plutôt que d'accepter l'ignominieuse commande du monument commémoratif de Waterloo.

Notre malheureux pays sort enfin épuisé de ses longues convulsions ; surviennent quelques années d'un calme relatif. Le jeune David les passe dans l'atelier de son père ; le crayon, l'ébauchoir, le ciseau, ne sont plus une énigme, il en comprend l'usage, il en essaie le maniement. Quelques figurines, fleurs ou ornements épars çà et là, lui servent de modèles; il cherche à les reproduire. C'est ainsi que de lui-même il apprend les rudiments de l'art vers

Digitized by Google

lequel il se sent entraîné. A ses tâtonnements, à ses premiers essais, son père s'écrie : « Non, non, je ne te mettrai pas dans les arts du dessin. Combien n'y ai-je pas éprouvé de déceptions ! Prends un bon métier, mon enfant ; n'écoute point ton ambition ; ne trompe pas l'espoir et la prévoyance de ton père. » Ces sages conseils devaient se heurter sans succès contre une vocation naissante que ses progrès rendront irrésistible ; il sent la flamme sacrée s'allumer en lui ; il a une énergie déjà virile qui s'accroît devant les obstacles ; il entend « cette voix intérieure qui, lors des grandes épreuves, lui répétera : Marche ! marche ! » Sa mère, la confidente de ses projets d'avenir, lui prête son appui ; elle obtient qu'il suive le cours de dessin de l'Ecole centrale, récemment transférée dans le Grand-Séminaire, qui sert actuellement de Musée. Le jeune David avait alors douze ans. Il se livre ardemment à l'étude, sous la direction de Marchand. De ces années studieuses David d'Angers a toujours gardé un profond souvenir ; il dépeint « le maigre costume qu'il portait, les petits sabots, le bonnet de laine et l'habit de camelot, rigoureusement serré à la taille. » C'est la marque d'une âme élevée, chez un homme de génie, ajoute M. Jouin, de ne pas rougir des jours obscurs qu'il a dû traverser, et nous ne savons rien de plus fortifiant pour ceux qui luttent contre la pauvreté que de pareilles confidences sur les lèvres de celui qui a été l'artisan de sa propre fortune.

Bien que Pierre-Louis David ait paru céder pour les premières études de son fils, il revenait sans cesse dans ses entretiens sur le chapitre des artistes morts dans la misère et dans l'oubli ; mais la détresse était si grande dans cette pauvre famille qu'il se voyait forcé d'appeler le jeune artiste à son aide. « Quoique très-jeune, j'aidais mon père, en exécutant sous ses yeux certains ornements décoratifs d'une grande simplicité ; à mesure que ma main prit quelque assurance, ma collaboration devint plus importante ; mon père ne savait que sculpter l'ornement, il me confiait les figures des saints ou des personnages fantastiques ; mais s'il arrivait du monde à l'atelier, j'avais soin de disparaître, et mon père, se plaçant auprès

Digitized by Google

des figures que j'avais ébauchées, semblait y avoir travaillé lui-même. Parfois je lui apprenais à dessiner. Il était doué de très-grandes dispositions, mais il avait commencé trop tard. Je travaillais toute la semaine avec mon père ; les dimanches étaient consacrés à l'étude avec Marchand, et plus tard avec Jacques Delusse. »

Pierre-Louis David, pour éprouver son fils, lui donna un jour, au château de Milon, près d'Angers, un panneau à remplir ; celui-ci le composa et l'exécuta entièrement. Ce début, où le statuaire se révélait, fut suivi d'autres essais qui constatèrent de réelles aptitudes. Il modelait vers ce temps un bas-relief pour servir d'enseigne à un cordonnier de sa ville natale ; ce bas-relief figure aujourd'hui au Musée David.

Lorsque Marchand mourut, en 1804, Delusse, élève de Vien, lui succéda à l'Ecole centrale et prodigua au jeune David les marques de la plus vive affection. Ce fut lui qui, à force d'instances, de stratagèmes, en quelque sorte, finit par ébranler cette opiniâtreté aveugle du père, qui ne faisait de concessions qu'à regret. Je ne puis suivre M. Jouin et relater, avec les développements qu'elles comportent, toutes les phases de ce dur apprentissage trempé de larmes ; ces touchantes scènes d'intérieur, où la mère de famille, *cet être angélique,* comme son fils l'appelle, se montre la providence du logis ; cette tendresse, toujours en éveil, qui arrache le jeune David à la mort, le jour où, exaspéré, la tête perdue, il avait tenté de s'empoisonner. Vaincu par la persévérance d'une telle volonté, Pierre-Louis David donna son consentement définitif ; mais c'est encore à son excellent professeur Delusse, qui lui prête quarante francs, que le jeune artiste doit de pouvoir faire le voyage de Paris.

David raconte ainsi les incidents étranges de son départ :

« En ce temps-là, on partait d'Angers la nuit, à trois heures du matin. J'arrivai à la diligence, portant mon petit paquet sous le bras ; mon père s'était écarté de quelques pas ; un coup de pistolet fut tiré sur moi. Je ne fus pas atteint, mais je demeurai étourdi de la commotion. Nous nous mîmes, mon père et moi, à courir dans

Digitized by Google

la direction du meurtrier ; il ne nous fut pas donné de le rejoindre : il avait pris la rue de l'Écorcherie et les ruelles qui avoisinent la place Cupif. Nous avons pensé que cette lâche agression devait être le fait d'un jeune sculpteur que son père avait envoyé, peu auparavant, étudier à Paris, pendant l'espace de deux années. Peut-être ces gens jaloux supposaient-ils qu'après un stage rapide, je reviendrais moi-même, et que, m'associant avec mon père, nous leur ferions du tort... Enfin, j'eus la joie d'arriver à Paris, après avoir fait la route à pied depuis Chartres, mes modestes ressources ne m'ayant pas permis de continuer le voyage en voiture. »

En effet, le jeune David n'avait plus que neuf francs, lorsqu'il franchit la barrière de la Conférence. En revanche, il avait ses vingt ans et une énergie indomptable. L'aspect nouveau d'une capitale, la magnificence de ses monuments, n'éveillent en lui qu'une surprise, une admiration contenues et ne le détournent qu'à demi du souvenir de son cher Anjou, « sa patrie », comme il l'appelle, et des bords enchanteurs de la Loire. Une idée le domine, l'aiguillonne sans cesse : « Dans trois ans, j'aurai le prix de Rome », a-t-il dit à sa mère. Il veut tenir à la lettre cet engagement, mais à l'aide de quels sacrifices ! Ses souffrances passées sont-elles comparables au douloureux calvaire qu'il va péniblement gravir pendant trois longues années, passant le plus souvent une partie de ses jours au labeur ingrat de manœuvre, moyennant un infime salaire, n'ayant pour l'étude sérieuse que les heures de la nuit. Élève du statuaire Roland, David a consacré à la mémoire vénérée de son maître une touchante notice ; il dépeint ses débuts, humbles comme les siens ; c'est pour ainsi dire un examen rétrospectif sur lui-même. « Oh ! comme on serait saisi d'une douloureuse pitié, s'écrie-t-il, si l'on pouvait pénétrer dans ces mansardes mal abritées, refuges de la misère, où le jeune sculpteur pétrit de ses mains fiévreuses et humecte des sueurs de son front, l'argile qui doit devenir une chair vivante et s'empreindre à jamais de fortes et chaleureuses inspirations ! C'est là qu'aux douteuses clartés d'une lampe fétide, l'œil ardent, portant haut le front et comme aspirant la gloire, il oublie

Digitized by Google

les heures qui devaient être consacrées au sommeil. Il est maître de lui, puisqu'il dompte la nature. Il veille, il vit par l'intelligence, tandis qu'autour de lui tout est plongé dans un engourdissement profond. Ses yeux, étincelants d'enthousiasme, interrogent le ciel. Peut-être y cherche-t-il une étoile, son étoile de prédilection, qui semble s'animer sous son regard et lui tracer une route de feu vers un meilleur avenir, comme celle qui jadis guida les mages à Bethléem, vers la crèche dépositaire du berceau d'un Dieu et d'une religion nouvelle. »

Excédé de travail et de privations, il passe ainsi les deux premières années dans la situation la plus douloureuse. M. Jouin s'appuie de notes authentiques, et nous montre le jeune artiste dissimulant à tous son manque de ressources, en proie aux angoisses de la faim, ne voulant en somme compter que sur lui-même; puis, enfin, dompté à son tour par la nature, après tant de fatigues et de secousses morales, tombant anéanti sur la couche de misère d'où il se relève, grâce à un concours de hasards inouïs.

« Indépendamment des études qu'il poursuivait sous l'œil de Roland, écrit M. Jouin, David trouvait le temps de s'initier à la science de l'anatomie en compagnie de Béclard, son compatriote. » M. Robert David d'Angers a entre les mains de minutieux et remarquables dessins, exécutés par son père, à cette époque, sur les pièces disséquées, tant à l'Hôtel-Dieu pour l'anatomie de l'homme, que dans les chantiers d'équarrissage pour l'étude du cheval. Ne se trouvant pas satisfait d'interroger la mort, afin d'exprimer la vie, David se mit à modeler, pendant ses longues veilles, les compositions du Poussin, ce maître qui, plus que tout autre, devait parler à son âme, comme penseur et comme génie vraiment sculptural. Il écrivait alors à un ami d'Angers : « Je suis presque toujours malade, et mes études me prennent tout mon temps. » Vers le commencement de 1809, il s'était vu décerner par l'Académie une médaille d'encouragement, et dans le concours d'essai qui lui valut cette récompense, le peintre Louis David, l'auteur des *Horaces*, l'avait remarqué et avait fait valoir *l'énergie passionnée* qui caractérisait

Digitized by Google

l'étude de son jeune homonyme : il l'avait même fait venir après l'entrée en loges de cette même année, et lui avait dit avec sa familiarité habituelle : « Nous ne sommes pas de la même famille par le sang, mais nous avons une certaine parenté par le talent ; je te prédis que, si tu ne t'endors pas en route, tu seras assis près de moi dans un de ces fauteuils Mazarin, où tu ne découvres aujourd'hui que des juges, où tu ne verras plus tard que des égaux. » A ce premier essai, où il ne remporte que le second prix de Rome, son maître lui avait donné son suffrage ; il lui avait même dit : « Courage ! continue, le premier prix t'était dû, on t'en a frustré, mais nous verrons au prochain concours. »

L'année 1811 s'élève radieuse et pleine de promesses pour ce jeune et vaillant lutteur. Il obtient le prix de la tête d'expression, *la Douleur*, sujet qu'il devait sentir entre tous et qui ne répondait que trop aux déchirements de son cœur. Là ne devait pas s'arrêter son succès ni ses peines : deux mois après il remportait le premier grand prix avec un bas-relief représentant la mort d'Épaminondas. La fortune, plus clémente, paraissait enfin lui sourire, mais non sans lui porter son trait le plus acéré : il apprend la mort de sa mère; il la pleure de toutes ses larmes ! L'unique confidente de ses projets d'avenir n'emportera point dans la tombe cette suprême joie du triomphe de son fils !

GUSTAVE MARQUERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

TRÉMEUR OU L'HOMME SANS TÊTE

CONTE BRETON

L'homme sans tête ! voilà un titre étonnant, direz-vous peut-être. Mais on prétend qu'il y a dans tout pays des hommes (que l'on me pardonne de m'exprimer ainsi !) des hommes, hélas ! et des femmes *sans tête* ; c'est connu. Mais comme le mien, non, l'histoire n'en mentionne pas d'autre, si ce n'est saint Denis, qui n'en approche pas ; et le conteur breton qui m'a rapporté ceci mérite, à mon avis, un brevet d'invention, que vous voudrez bien, j'ose l'espérer, lui décerner aujourd'hui.

C'est d'ailleurs le conteur lui-même qui va parler devant vous. Il se nomme *Lawik-al-Luch,* Guillaume-le-Louche, tailleur (sauf votre respect) et bedeau à Poullaouen ; de plus, passablement lettré pour un sonneur de cloches, vu qu'il possédait une petite teinture d'histoire et de mythologie [1].

Guillaume-le-Louche a, dans le même récit, deux manières de raconter : le bedeau se donne parfois des airs de sermonneur ; puis le tailleur (sauf le respect que je vous dois), mettant la bride sur le cou à sa verve comique, risque parfois des détails que le

[1] Les tailleurs sont généralement méprisés en Basse-Bretagne ; aussi, lorsque le conteur parle d'un tailleur, il dit toujours : « Sauf votre respect. »

Digitized by Google

bedeau pourrait désavouer : c'est un conteur en partie double. Son excuse est dans la naïve morale qu'il essaie de répandre au milieu de ses tableaux fantastiques [1].

Récit de Guillaume-le-Louche.

I

Il y avait autrefois, à ce qu'on dit, du côté de Plouguer, là-bas, sur le bord de l'Aulne, au dessous de Carhaix, un village habité par des païens qui adoraient des dieux, des demi-dieux, des déesses, des diablesses, et un tas de vilaines choses. J'ai entendu dire par des savants que leurs chefs s'appelaient *Druides*. C'étaient des magiciens ou sorciers qui, pour savoir l'avenir, coupaient du gui sur les chênes avec des faucilles d'or. Mais, pour deviner l'avenir, ces affreux sorciers ne se contentaient pas de cueillir du gui, ils faisaient mourir sur les *tables de pierre*, que l'on voit encore sur nos landes, des victimes humaines, des enfants, des chrétiens surtout, qui étaient leurs plus grands ennemis.

Dans ce temps-là, la croix de Notre-Seigneur n'avait pas encore trois cents ans. Vous voyez que mon histoire est plus vieille que Mathusalem : n'importe, les vieilles choses valent bien les neuves, comme disait le vieux *Bornik* (le Borgne), sacristain et fossoyeur du monastère.

Le druide et chef du village de Plouguer s'appelait Barbarus ou Barbarum, un nom de païen dans ce genre-là, et il avait un fils, un guerrier généreux, brave et très-grand, qui se nommait Trémeur.

Or Trémeur, qui avait de l'esprit et du courage, ne voyait qu'avec pitié les cérémonies de ces maudits païens, au milieu desquels il vivait.

Un soir, après une bataille, on amena des prisonniers au village.

[1] La légende (Vie de saint Tremeur ou Tromeur) dit qu'il était fils de Comorre et de sainte Triphine. Nous avons préféré, dans ce conte fantaisiste, nous écarter de la légende pieuse, dont notre conteur ne faisait pas mention.

Digitized by Google

Ils furent enfermés dans des grottes de pierre, au fond desquelles on les enchaîna. Ce soir-là, l'orage menaçait. Cependant, comme il avait vu enfermer un vieillard à longue barbe blanche, Trémeur s'en vint, à la nuit, rôder autour de la caverne et entendit à l'intérieur une voix qui disait : « Seigneur, prenez votre serviteur, mais que son sang serve du moins à la conversion des païens ! »

Ces paroles étonnèrent Trémeur, et, renversant la porte de pierre, il entra résolûment dans le cachot. Alors il vit le vieillard à genoux : ses mains chargées de chaînes étaient levées vers la voûte sombre, et la lueur des éclairs, passant entre les rochers, illuminait par intervalles son front chauve et blanc.

Je ne puis vous rapporter ce qu'ils se dirent entre eux. Ce qu'il y a de certain, c'est que Trémeur brisa avec sa hache les fers qui serraient les mains du captif, et qu'ils sortirent ensemble de la caverne.

L'orage et la nuit auraient pu cacher leur fuite. Par malheur, comme ils allaient quitter le village, voilà qu'un druide les aperçut et, se mettant au milieu du chemin, vint leur barrer le passage. Trémeur reconnut en tremblant Barbarus, son terrible père, qui d'une voix courroucée, lui demanda où il allait avec ce prisonnier.

Trémeur, qui ne connaissait ni la crainte ni le mensonge, répondit sans hésiter : — Laissez-nous passer, mon père ; ma résolution est prise : je veux sauver ce vieillard innocent et me faire chrétien.

— Toi, chrétien ! s'écria Barbarus d'une voix formidable, en brandissant sa hache. Non ! non ! par la barbe du grand Hu, chrétien tu ne seras pas !

Et, en disant cela, il porta un coup si violent à son fils, qu'il lui trancha la tête. — Voilà l'*homme sans tête*. — Mais, comme Trémeur était d'une force prodigieuse, il retint, sans broncher, sa tête contre sa poitrine. Au même instant, il y eut un grand coup de tonnerre ; un zigzag de feu passa entre nos trois hommes, et, si le tonnerre fait souvent du mal, cette fois il fit un bon coup, car Barbarus avait reçu la bordée et ne remuait plus ni pied ni patte.

Digitized by Google

— Voilà qui va bien! — Nos deux amis ne restèrent pas à le regarder longtemps, et prirent le large, le prisonnier remorquant Trémeur, qui suivait aussi bien que possible, en portant sa tête sur son estomac... Ça devait être assez drôle, tout de même, de voir marcher un homme sans tête; mais le sacristain de Plouguer jurait que c'était la vérité. Il n'y a donc pas à en douter.

Il faut vous dire que le vieillard n'était autre que saint Herbot, l'ermite, lequel fut un des plus grands saints de notre pays, qui n'en manque pourtant pas. Vous connaissez de réputation saint Herbot, l'ami des laitières, un saint plus doux que le beurre qu'il fait *lever comme l'éclair*.

Enfin, quand ils furent rendus un peu loin du village des druides, l'ermite, voyant que son compagnon suait à grosses gouttes à porter ainsi sa tête sur son cœur, lui offrit d'abord de la porter à son tour, pour le reposer. Mais aussitôt il réfléchit que, s'il lui tirait tout à fait sa tête, il était probable que le pauvre diable ne s'en trouverait pas mieux. Et pourtant on dit qu'il y a bien des gens qui seraient meilleurs sans leur mauvaise tête. N'importe, il vint tout à coup une fameuse idée à saint Herbot. Vous allez voir.

On passait alors devant une ferme, et la ménagère barattait du lait dans son ribot, sur la porte de sa maison.

— Vous faites-là de bon beurre apparemment? dit saint Herbot.

— Ma foi non, mille malheurs! répondit la fermière en jurant un peu. Ce fichu lait ne lève pas du tout; sans doute à cause de l'orage.

— Bah! fit le saint en riant en dessous; c'est que vous ne vous y prenez pas bien, ma bonne femme.

— Ah! répliqua celle-ci, je ne m'y prends pas bien! Voilà qui est fort! moi, la meilleure du pays pour le beurre! Vous radotez, vieux bonhomme.

— Par les cornes de ma vache! fit saint Herbot irrité. Tenez, bonne femme, je parie qu'en trois coups je fais lever toute votre barattée, si vous voulez m'en donner un petit morceau après.

— Un morceau je vous donnerai, dit la fermière; mais quant à faire lever mon beurre en trois coups... vous plaisantez.

Digitized by Google

— Possible, mais laissez-moi faire.

Et, en disant cela, l'ermite prit le manche du ribot, frappa trois bons coups, ni plus ni moins, et dit à la fermière : — Regardez-y vous-même.

En vérité, le beurre était fait, et du beau encore ! C'était merveilleux, et la fermière ne savait trop qu'en penser. Elle pensait, je crois, qu'il y avait du sorcier là-dessous, surtout quand elle vit l'ermite prendre du beurre dans ses mains, puis, après avoir bien beurré le cou de Trémeur avec son couteau, lui replacer la tête entre les deux épaules et lui dire :

— Maintenant, mon ami, te voilà restauré ; ta tête est assez solide, tu peux courir le monde. Seulement gare au feu et à la chandelle ! Prends garde aux coups de soleil, car du beurre, vois-tu, ça fond à la chaleur, et adieu ta pauvre tête, mon garçon ! Te voilà prévenu à présent. Avant que je te quitte (car j'ai de l'ouvrage ailleurs), mets-toi à genoux, afin que je te baptise au nom de la Trinité.

Trémeur se mit donc à genoux, et saint Herbot lui versa de l'eau sur le crâne, en disant : *Ego te baptiso.* Ce qui veut dire, si vous savez le latin, comme disait le sacristain : « Je te baptise avec de l'eau. »

Voilà qui va bien, très-bien, si bien que saint Herbot vira de son côté et laissa Trémeur bien recollé, bien redressé et non moins étonné. Quant au reste du beurre, la fermière, le regardant comme ensorcelé, l'offrit, la bonne âme, à Trémeur, qui l'accepta et le mit dans sa poche pour son souper, vu que l'appétit commençait à lui revenir.

Désormais notre homme pouvait voyager sans trop de crainte par le temps couvert ; et, en prenant quelques précautions, sa tête, à la rigueur, valait autant que celle de bien des gens. Il est vrai que ses yeux étaient un peu fixes et hagards, et qu'il ne pouvait plus tourner le cou ; mais quand on a été sur le point de perdre à jamais *la boule,* on ne doit pas y regarder d'aussi près.

Digitized by Google

II

Trémeur eut, dit-on, de belles aventures. Comme il était guerrier et d'une force prodigieuse, il tua plusieurs géants, ogres et bêtes féroces qui désolaient le pays.

Il est bon de vous dire qu'il avait juré de ne pas se marier, et, en cela, il n'avait peut-être pas tort, vu que, si une beauté lui eût tourné la tête, adieu la colle et le reste... Vous comprenez.

Pourtant le diable, celui qu'on nomme chez nous le *vieux Guillaume,* non pas le lugubre Satan, mais un diable comique, tendre et bon enfant ; donc, ce farceur de diable-là avait aussi juré de jouer un tour à Trémeur, parce que Trémeur, en se convertissant, lui en avait joué un autre. Satan voulait le rendre amoureux, naturellement, pour lui faire perdre la tête une seconde fois.

Voilà donc qu'un jour notre homme, en passant dans une forêt, rencontra un vieillard tout à fait vénérable, et qui pleurait comme une Madeleine, sauf qu'il avait une vilaine barbe rouge.

— Qu'avez-vous donc, vieux père ? lui dit-il avec compassion. Pourquoi pleurez-vous?

— J'ai bien sujet de pleurer, répondit l'autre, en grinçant. Voyez-vous, là-bas, les hautes murailles d'un manoir maudit ? Eh ! bien, ma fille unique est là, prisonnière d'un méchant ogre, qui doit la manger ou l'épouser demain ; ce qui est à peu près la même chose.

— Ah ! diable ! fit Trémeur, je ne dis pas non ; mais je n'aime pas à me mêler à des aventures où il y a des femmes ; ça ne vaut jamais rien.

— Oh ! oh ! s'écria le tentateur, vous êtes un drôle de corps ! mais ma fille n'en sera pas moins mangée, puisque vous, qui avez l'air si vaillant, vous n'avez pas le cœur de...

— Halte-là, mon vieux ! On n'a jamais dit que Trémeur fût un lâche : pour la tête, passe encore, mais le cœur est fort ; ainsi donc, vu que le temps est couvert, je m'en vais la chercher, votre fille. En attendant, vous, priez pour moi.

Digitized by Google

L'homme rouge fit entendre une sorte de rugissement à ces mots ; mais Trémeur était déjà en route, et comme il ne pouvait détourner la tête, il ne vit pas le vieux coquin faire une gambade sur ses pieds fourchus et une grimace de possédé.

Voilà qui va bien, comme disait le sacristain.

Je ne perdrai pas de temps à vous raconter comment le fils de Barbarus fendit l'ogre en deux, d'un seul coup de hache, et sauva la fille du diable. Ah ! ce n'est pas ce qu'il fit de mieux, en vérité ; car on dit que la fille du diable court encore par le monde et que ses petites-filles, les mauvaises pensées, volent et s'étendent comme d'horribles vapeurs sur la triste humanité... Toujours est-il qu'une heure après, il revint dans la forêt, vers l'endroit où il avait laissé l'homme rouge. Comme la jeune demoiselle était trop faible pour marcher, elle se laissait porter par Trémeur, que ça n'arrangeait pas trop, vu qu'elle se cramponnait à son pauvre cou et qu'elle était diablement jolie. Trémeur avait beau chercher ; impossible de retrouver le vieux père. Il suait à grosses gouttes ; le soleil passait pas endroits à travers le feuillage, et il s'aperçut bientôt avec effroi que le beurre commençait à couler sur sa poitrine.

— Si ma tête allait se décoller ! pensa Trémeur, en posant malgré elle la jeune fille sur la terre.

— Vous n'allez pas m'abandonner, au moins ? dit la belle en pleurnichant.

— Comment faire ? répondit Trémeur, fort-inquiet. Je vous ai sauvée, ma belle dame, pour vous rendre à votre père. Où est-il ? dites-moi : je vous conduirai n'importe où,... si le temps est couvert.

— C'est inutile, reprit la commère ; mon père ne me recevra plus chez lui, parce qu'un chrétien m'a portée dans ses bras. Je suis perdue ! Ah ! ah ! ah !...

Et puis des larmes, en veux-tu ? en voilà.

— Je ne peux pourtant pas la garder avec moi, se dit notre ami, rudement contrarié ; d'ailleurs, c'est contraire à mes opinions.

Le bon Trémeur, dans cette terrible passe, éprouvait, comme on dit, une fière suée, si bien que le beurre fondait, fondait toujours

Digitized by Google

de plus en plus. Voilà qui va mal ! Encore quelques minutes, et sa tête, qui branlait déjà, allait, pour sûr, glisser de dessus ses épaules...

Par bonheur, il se rappela que saint Herbot lui avait dit de faire le signe de la croix, quand il se verrait en mauvaise veine. Ayant donc fait son signe de croix fort à propos, il ressentit subitement une sorte de frisson ; la colle cessa de fondre, et, à la place où la jeune fille avait été assise, il ne vit plus rien, rien du tout, que le gazon fumant et roussi... Il comprit que le diable était là-dessous et jura de plus belle que dorénavant on ne l'y prendrait plus, à se mêler d'aventures concernant fille, femme ou veuve.

Après une telle affaire, — et vous conviendrez qu'elle avait été chaude pour lui, — Trémeur devait avoir une furieuse soif. Voyant le temps couvert et orageux, il se hasarda à sortir de la forêt. Une grosse pluie ne tarda pas à tomber, et notre camarade, qui avait oublié son parasol, fut bientôt trempé jusqu'aux os. Pourtant, il continua sa route et aperçut enfin une maison, une chapelle à l'enseigne de gui, comme c'était déjà la mode dans ce temps-là. La vue de cette enseigne de malheur augmenta encore sa soif, si bien que le voyageur s'approcha sans défiance de la porte de ce cabaret. Alors il remarqua qu'une femme se tenait assise au comptoir, sur lequel on voyait alignés des verres, des chopines, des pichets de vin et de cidre ; et tout cela était bien tentant pour un homme aussi altéré. Mais à la vue d'une femme, le fils de Barbarus recula en soupirant, et, raffermissant sa pauvre tête qui en avait tremblé, il se disposait à se remettre en route, quand on le toucha à l'épaule.

— Eh bien ! l'ami, lui dit un homme un peu rouge, mais aimable, on passe donc devant la boutique à Bacchus sans dire bonjour ? La vieille Proserpina, mon épouse, que vous voyez là, verse pourtant bonne mesure aux pratiques, quoiqu'elle ait cent cinquante ans sonnés. Hé, hé, hé !...

En entendant parler de cent cinquante ans, Trémeur se sentit rassuré, le malheureux ! Il ignorait qu'il y a des vieilles plus rouées que des jeunes. Il revint donc sur ses pas et entra dans le cabaret.

Digitized by Google

Il aurait dû se méfier autant du cabaret que des femmes, jeunes ou vieilles ; mais la soif, la terrible soif, la pluie qui tombait, la vue des pichets de cidre, rien que la main à tendre et deux sous à donner ; ah ! un Breton, un vrai Breton n'y saurait tenir !

Voilà qui va mal !... très-mal !...

Trémeur entra donc, et, la langue épaisse, comme de raison, il demanda à boire un bon coup de *sistr'-mad.*

La vieille Proserpine lui en versa à pleins bords, dans un énorme pichet ; notre voyageur était tout trempé. L'homme rouge ralluma naturellement le feu, et fit asseoir Trémeur le plus près possible du foyer. Trémeur, tenant son pichet sous son menton, se mit à boire avec délices, sans voir la vieille sorcière qui riait, le feu qui flambait par derrière, et le beurre qui fondait rapidement sur son pauvre cou...

Soudain le diable s'en mêla, pour sûr, car la tête décollée roula dans le grand pichet que le buveur tenait à deux mains. Or, le sacristain, qui était un fameux farceur, quoique fossoyeur de son état, disait que Trémeur continua à boire son cidre, avec tant d'ardeur, qu'il avala... (En vérité ceci est trop dur à avaler, tout de même !) Mais que voulez-vous ? Il disait donc que Trémeur avait avalé sa tête, sa propre tête, et qu'il ne s'en aperçut qu'au moment de payer la dépense et de dire *kenavo*, bonsoir à la compagnie...

Rassurez-vous : nous ne suivrons pas ce farceur de sacristain dans cette affreuse plaisanterie, et je vais vous dire la vraie vérité :

Pour lors, le chef décollé ayant roulé dans le fond du pichet, l'homme rouge, qui se tordait de rire, attacha le pichet, avec une ficelle, sur le dos de Trémeur, et lui dit qu'on n'avait plus besoin, dans un cabaret, d'un imbécile sans tête, et par conséquent sans bouche pour consommer le bon cidre. C'était assez naturel, et le pauvre Trémeur le comprit. Il se mit donc en route avec son pichet et sa tête sur son dos, et résolut d'aller trouver saint Herbot, son parrain, dans l'ermitage où il demeurait, près de la cascade qui porte son nom.

— Toc, toc.

Digitized by Google

— Qui est là ?

Pas de réponse.

Saint Herbot, ayant regardé par la lucarne, s'écria : — Voilà un drôle de vagabond, sans figure. Ah ! je parie que c'est mon filleul !... Tu t'es mis au soleil, ou trop près du feu, mon garçon : le beurre a fondu, et...

— Et ma tête a filé, et je viens vous la redemander, mon parrain.

Trémeur ne répondit pas ainsi, comme de raison ; mais il essaya de le faire comprendre, à la manière des muets, en remuant ses épaules et son pichet.

— Ceci n'est pas trop clair, fit saint Herbot; il faudrait d'abord me dire où elle est, ta diable de tête.

Alors, en secouant plus fort le grand pichet où le cidre clapotait joliment, Trémeur réussit à saisir la ficelle et fit signe à l'ermite de regarder dedans.

— Par les cornes de ma vache ! s'écria le patron du bon beurre, en examinant le pichet fatal, voilà sa tête, sa tête noyée dans du cidre! Ah! c'est un gros péché d'ivrognerie, et cette fois, mon pauvre garçon, il n'y a que notre Saint-Père le Pape qui peut t'absoudre et te restaurer, si c'est un effet de la volonté de Dieu. En attendant, mon fils, entre ici et causons un peu.

— Vous plaisantez, mon parrain. Comment voulez-vous que je cause? avait l'air de dire Trémeur, au moyen de contorsions pitoyables.

— Ah ! c'est juste, fit saint Herbot en riant. Alors repose-toi, mon garçon, tu partiras ensuite. A défaut de tête, je vois que tu as du cœur, et ça vaut tout autant, et même davantage.

Trémeur vint donc s'asseoir dans la grotte, puis, après s'être reposé, il se leva, fit ses adieux comme il put à son vieux patron, et partit par la route du Huelgoat, pour aller à Rome demander au Pape le pardon de ses péchés, et sa tête, s'il était possible de la rafistoler.

Mais vous pensez bien que l'on ne peut aller à Rome sans boire

Digitized by Google

ni manger, comme un aveugle qui va de Gourin à Carhaix. Aller à Rome! Seigneur Dieu!! Épouvanter le Pape et les cardinaux, en leur montrant un tel fantôme ambulant, avec sa tête dans un pichet sur son dos!... Non, non, cela n'était pas possible! Dieu, qui lui laissait la vie, ne pouvait permettre cela, en sorte que le malheureux, marcheur infatigable, resta dans le pays breton, où il ne cessait d'errer au hasard, allant et venant, pour se rendre à Rome où tendaient tous ses vœux.

Spectre horrible! il marchait ainsi nuit et jour, comme l'ombre du trépas, priant d'intention, priant sans cesse, et demandant à Dieu d'abréger son épreuve. Il marchait depuis si longtemps, qu'il devait se croire bien près de son but. Pourtant ses forces commençaient à s'épuiser.

Enfin, un soir, après avoir monté la grande côte de Carhaix, l'homme sans tête, accablé de fatigue, voulut s'appuyer contre le mur du cimetière, mais il manqua son coup : le maudit pichet donna contre une pierre et fut mis en pièces, si bien que la malheureuse caboche roula dans la poussière du chemin, où le décapité essaya, durant la moitié de la nuit, de la retrouver à tâtons. Par malheur, sa tête avait roulé trop loin sur la pente; il lui fut impossible de la rattraper, et il tomba mourant dans la douve du chemin.

En vérité, on en mourrait à moins, comme disait le fossoyeur en riant.

Voilà l'histoire de l'homme sans tête. Elle m'a été racontée par mon grand-père, qui la tenait du vieux Bornik, sacristain du couvent de Plouguer, lequel la tenait du frère sommelier, qui était très-causeur et gai comme le bon cidre.

Finalement, je vous engage à aller vous promener du côté de Carhaix, si vous ne connaissez pas ce beau pays: vous y verrez l'*homme sans tête.* Il est toujours là, à la place où il tomba jadis, couché contre le talus du cimetière de Saint-Trémeur; seulement il est changé en pierre, naturellement, pour durer davantage sous le soleil et la pluie, et pour rappeler au monde cette histoire surprenante et surtout véritable.

Digitized by Google

Pour moi, je dis en finissant que, si Trémeur avait perdu sa tête, il avait gardé un cœur fort; ce qui prouve peut-être que le cœur vaut mieux que la tête.

— Et nous, mes amis, nous pensons absolument comme notre naïf conteur, car c'est le cœur, en effet, c'est-à-dire le dévouement, l'abnégation et la charité qui font ici-bas les héros et les saints.

E. du Laurens de la Barre.

Coat-ar-Roch, 25 août 1878.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA TERREUR

—

LES NOYADES DE NANTES*

Lamarre (Lucien), 71 ans, infirme; ancien aumônier du couvent de Sainte-Élisabeth à Nantes, qualifié aussi de prêtre de Saint-Similien, paroisse qu'il habitait rue Porte-Neuve; entra le 3 août 1792 à Saint-Clément et fut transféré dans les autres prisons.

De Lamarre (Siméon-François), né à Rennes, paroisse Saint-Germain, 69 ans, curé de Bouvron, titulaire des bénéfices du Bois-Jeannot en Saint-Herblain et de la Chapelle-Saint-Georges; transféré du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, et dans les autres prisons. (Un prêtre nommé Pierre Delamarre s'embarqua pour Ostende le 11 octobre 1792. Était-ce le vicaire de Rezé ou un autre abbé de la Marre qualifié de prêtre de la Sarthe, et qui entra aux Carmélites le 1er octobre 1792?)

Landeau (Jacques), 62 ans, recteur de Moisdon; on le trouve pour la première fois, le 10 septembre 1792, au séminaire; il entra aux Carmélites le lendemain.

De Lapasseig (Charles-Étienne), né à Paris, 60 ans, bénédictin de Saint-Gildas-des-Bois, demeurait avec un autre bénédictin du même couvent nommé Lecerf; tous les deux furent transférés du Séminaire à Saint-Clément le 6 juin 1792, puis au Château, où ils déclarèrent qu'il voulaient rester en France, ensuite aux Carmélites.

* Voir la livraison de septembre 1878, pp. 203-214.

Digitized by Google

LECERF (Julien), né à Saint-Hilaire-de-Villechien (?), district de Mortain, Manche, 64 ans, bénédictin ; voir le précédent.

LECOQ (René), 66 ans, recteur du Gavre, entra aux Carmélites le 1er octobre 1792.

LEGÉ (Jean-Pierre), 31 ans, vicaire de la Rouxière, entra aux Carmélites le 15 décembre 1792, ce qui n'empêcha pas le département de l'inscrire comme émigré le 3 octobre 1793, parce qu'il ne s'était pas soumis à la loi sur la déportation.

LEGRAND (Guillaume), 61 ans, inscrit en certains endroits comme aumônier ou vicaire à Guenrouet ; titulaire des bénéfices de la Freusaye et des Bodiguelles (?) ; entra aux Carmélites le 10 octobre 1792 ; dans une lettre datée de cette prison, le 6 juin 1793, il se dit sous-diacre, infirme, de la paroisse de Guenrouet ; un procès-verbal du 30 septembre 1793 constate à cette date sa présence aux Petits-Capucins.

LEGRAND (René-Joseph-François), né le 26 août 1725 à Redon, paroisse Notre-Dame, capucin du couvent de la Fosse (Petits-Capucins), entra au Château le 23 août 1792 ; transféré aux Carmélites le 10 septembre de la même année.

LEMERCIER (Augustin), né à la Roche-Bernard, 80 ans, ancien recteur de la Chapelle-Basse-Mer, simple prêtre à Guérande, amené de Savenay à Nantes le 26 août 1792 par la gendarmerie, envoyé au Séminaire, où il déclara qu'il resterait en France ; transféré aux Carmélites.

LEMONNIER (René-Aubin), de Saint-Michel-du-Bois, près Segré (Maine-et-Loire), 52 ans, venu avec les prêtres d'Angers ; entra aux Carmélites le 20 septembre 1792.

LENORMAND (Louis-Alexandre), né à Nantes, paroisse de Saint-Denis, 62 ans ; ancien recteur de la paroisse de Toussaint à Rennes, puis doyen et grand chantre de Dol, habitait Nantes et répondit à l'appel de mars 1792 ; envoyé au séminaire le 25 août de la même année, il demanda à aller en Espagne, s'embarqua sur le *Télémaque*, le 10 septembre, et, s'étant trouvé malade quand le navire était encore en Loire, il fut autorisé par le Conseil de la Commune à revenir à Nantes, où il fut enfermé aux Carmélites.

Digitized by Google

Lepaludier (Jacques), né à Guérande, 66 ans, ancien recteur de Saint-Liphard, infirme, prêtre de Guérande, résidant à Trescalan, fut amené au Séminaire par la gendarmerie le 26 août 1792; déclara qu'il désirait rester en France; enfermé aux Carmélites.

Leroux (Etienne) ne figure sur aucune autre liste de prêtres détenus; il était à Nantes, lors de l'appel du 26 mars 1792, où il demeurait rue de Rennes; on fit à Savenay, chez un abbé Leroux, qui se trouvait alors malade, une perquisition, le 3 avril 1792, mais le prénom n'est pas indiqué. Il y avait à Nantes un vicaire de Saint-Similien portant le même nom, et dont le prénom était Julien, qui répondit à l'appel du 26 mars; un passeport pour Paris lui fut donné le 27 avril 1792. Il y a lieu de supposer que le prêtre désigné sous le nom d'Etienne Leroux, sur la liste des prêtres de la *Thérèse*, était le prêtre de Savenay.

Leroy (Marin), né à Vire (Calvados), 33 ans, estropié, marchant avec des béquilles, desservant de la chapelle de la Chevallerais (érigée depuis en succursale de la paroisse de Puceul), fut enfermé à Saint-Clément dès le 6 juin 1792, puis au Château; déclara qu'il voulait rester en France; fut ensuite envoyé aux Carmélites. Un autre prêtre, nommé René Leroy, fut aussi détenu aux Carmélites, d'où il fut autorisé à sortir, le 22 septembre 1792, comme malade d'esprit; il fut recueilli par ses neveux.

Lesayeulx (Augustin), 69 ans, chanoine de Clisson; enfermé au Château le 30 août 1792, déclara qu'il voulait rester en France, puis entra aux Carmélites.

Locquet (Guillaume), né à Vigneux, 58 ans, chanoine de Clisson, enfermé d'abord au Séminaire, transféré à Saint-Clément, puis au Château, puis aux Carmélites, avait déclaré qu'il irait en Espagne; j'ignore la cause qui l'empêcha de partir, probablement ses infirmités, puisque, n'étant pas sexagénaire, il devait être nécessairement déporté.

Loyand (Joseph), né à Laval, 74 ans, curé de Varades, enfermé à Saint-Clément le 16 juin 1792, fut traduit devant le tribunal d'Ancenis, écroué dans la prison de cette ville le 4 juillet; il demanda comme une grâce de n'être pas conduit à Ancenis par des gen-

Digitized by Google

darmes, donnant sa parole d'honneur qu'il se rendrait fidèlement ; fut replacé à Saint-Clément, puis au Château ; déclara qu'il resterait en France, et fut envoyé aux Carmélites.

Lucas (Alexis-Julien), de Redon, 31 ans, amené au Bouffay par la gendarmerie, le 22 mai 1793 ; un arrêté de ce jour du Département accorda une prime de cent francs à celui qui l'avait arrêté. Traduit devant le Tribunal révolutionnaire, le 8 juin 1793, le jugement porte que, n'étant point instigateur de révoltes et sujet seulement à la déportation, il sera transféré aux Carmélites, où il entra le 11 juin 1793. Il est qualifié sur une des listes de prêtre lazariste. (Un autre prêtre, chanoine de la Collégiale de Nantes, Jean-Louis Lucas, s'embarqua pour Saint-Sébastien le 14 septembre 1792, et un troisième du même nom, inscrit Louis Lucas, de Saint-Vincent (?), s'embarqua pour Bilbao le 29 septembre de la même année.)

Maccarthy (Jean). La présence de ce nom sur la liste de Godin et Hardouin est une preuve de l'emprisonnement de ce prêtre sur la *Thérèse,* et aucune mention n'établissant qu'il ait été relâché, on peut regarder comme certain qu'il partagea le sort des autres. Les prêtres et élèves du Séminaire Irlandais, au nombre de 17, furent arrêtés le 27 février 1793, et placés aux Carmélites ; parmi eux se trouvait un prêtre nommé *Pierre* Maccarthy ; tous s'embarquèrent pour Cork, sur le navire *la Peggi,* le 8 avril 1793. *Jean* Maccarthy ne figurant sur aucune liste des Carmélites, fut sans doute arrêté postérieurement au transfert sur la *Thérèse* des prêtres des Carmélites. On lit sur le registre de brouillon des procès-verbaux de la commune, dit *plumitif,* séance du 16 août 1793 au soir : « Requête Maccardi, demandant un passeport pour la nouvelle Angleterre ; il n'y a lieu à délibérer. » Cette mention concernerait-elle le prêtre Jean Maccarthy ?

Maillard (Joseph), 72 ans, inscrit sur la liste d'appel du 26 mars 1792, comme ancien vicaire de Saint-Julien de Vouvantes ; entra aux Carmélites le 21 décembre 1792.

Martin (Michel), 68 ans, ancien curé de Bouaye, entra aux Carmélites le 13 décembre 1792.

Matisse (René), né à Nantes, paroisse de Saint-Vincent, 62 ans,

Digitized by Google

chanoine de la Collégiale de Nantes. Il se trouvait encore sur le navire *la Thérése* le 30 juillet 1793 ; ce jour, le conseil de la commune délibéra sur un certificat de maladie qui lui avait été donné et dont les commissaires Godin et Hardouin contestaient la sincérité.

Maussion (Joseph), né à Redon, 73 ans, recteur d'Oudon ; conduit au Séminaire le 31 juillet 1792, déclara vouloir rester en France, et fut transféré du Séminaire aux Carmélites.

Meyracq (Joseph-Raymond de), entra aux Carmélites le 27 avril 1793 ; inscrit sur l'une des listes de cette prison avec le titre de vicaire de la Bernardière, paroisse qui ne fait plus partie du diocèse.

Mongis (Pierre), né à Boussay, 71 ans, chanoine de Clisson, amené au château le 30 août 1792, puis transféré aux Carmélites. La liste de Godin et Hardouin porte Mauguy (François), écrit aussi Mauguis. Mauguy était le nom d'un prêtre de la Sarthe qui entra aux Carmélites le 22 septembre 1792 et en sortit le 14 novembre pour retourner dans son département. Il me paraît évident que l'on a mis un nom pour l'autre, ce qui s'explique aisément, les deux noms à peu près semblables s'étant trouvés à la fois sur la liste des Carmélites dont on s'est servi pour composer la liste de la *Thérèse.* Si M. Mongis était mort aux Carmélites, sur la *Thérèse,* aux Petits-Capucins ou même sur la *Gloire,* son acte de décès eût été inscrit sur les mêmes registres que ceux des autres prêtres morts aux mêmes lieux et que j'ai relevés ; s'il eût été mis en liberté, on retrouverait la mention de son élargissement.

Moyon (Jean), né à Pontchâteau, 64 ans, ancien recteur d'Auverné, demeurant à Pontchâteau, entra au Château le 6 septembre 1792, déclara qu'il resterait en France, fut envoyé aux Carmélites.

Mulon (François), 61 ans, prêtre bénéficier demeurant à Machecoul, entra aux Carmélites le 14 ou le 16 septembre, les deux dates étant placées en face de son nom sur des listes différentes.

Mulonnière (Pascal de la), né à Nantes, 64 ans, recteur de Touvois ; fut dénoncé comme disant la messe dans la chapelle de son père, située paroisse de Sucé ; enfermé à Saint-Clément et dans les autres prisons.

Digitized by Google

Nouel de Kerbodec, né à Nantes, paroisse de Saint-Laurent, 67 ans, chanoine de Clisson ; enfermé au Séminaire, à Saint-Clément, au Château, déclara vouloir rester ; envoyé aux Carmélites.

Pouessel (Hermel), né à Rennes, paroisse de Toussaints, le 6 août 1722, récollet de Nantes, profès du 24 décembre 1740, ancien lecteur de théologie, ancien provincial et visiteur général, demanda vainement au district, le 3 avril 1792, à être dispensé de venir aux appels journaliers, comme étant atteint d'hydropisie ; enfermé au Séminaire où il déclara, le 8 septembre, qu'il resterait en France ; envoyé aux Carmélites.

Poulain de la Guerche (Germain-François-Guillaume), 66 ans, grand chantre et grand vicaire d'Angers ; venu à Nantes en juin 1792, avec l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre, fut arrêté et conduit à Saint-Clément le 24 juillet 1792, adressa une requête au Directoire de Nantes, à l'effet d'être ramené dans son département ; le président du Département de Maine-et-Loire, consulté par celui de la Loire-Inférieure, répondit qu'il n'y avait aucune plainte à faire de la conduite de M. de la Guerche, et qu'il pouvait payer sa pension partout où il serait ; il fut, de Saint-Clément, transféré dans les autres lieux de détention des prêtres.

Rebion (Pierre), 52 ans, prêtre, habitant le Loroux, arrêté en même temps que l'abbé Peigné, chez Mme de la Gournerie ; envoyé aux Carmélites le 19 février 1793.

Remeur (P.-Louis), 65 ans, religieux mineur conventuel, prêtre, trois fois gardien, ancien définiteur, confesseur des Dames de Sainte-Élisabeth à Nantes, enfermé au Château le 23 août 1792 et dans les autres prisons.

Richard (Hilaire), né à Saint-Hilaire-du-Bois (actuellement du diocèse de Luçon), 71 ans, ancien recteur de Quilly ; se trouvait au Séminaire le 8 septembre 1792, où il déclara qu'il voulait rester en France ; fut transféré aux Carmélites.

Richard (Jean), 63 ans, vicaire de Varades, avait été nommé électeur dans sa commune ; un passeport lui fut accordé par sa municipalité, pour se rendre à Nantes conformément aux arrêtés ; malgré un certificat de médecin attestant son état de maladie, il dut

Digitized by Google

venir dans cette ville, et il entra aux Carmélites le 27 octobre 1792. (Autres prêtres du même nom : Richard (Pierre), de Boussay, déporté à Saint-Sébastien le 2 novembre 1792 ; Richard (Joseph), bernardin, déporté en Espagne ; Richard (Toussaint-Georges), capucin ; Richard (Nicolas), arrêté à Pontchâteau, jugé et exécuté à Guérande le 3 ou le 4 pluviôse an II.)

Roland (Michel), prêtre ci-devant habitué de Lusanger (trève de Derval), porte la décision du tribunal révolutionnaire qui l'envoya aux Carmélites le 5 juin 1793. Désigné dans un autre document comme prêtre malouin, deuxième vicaire à Lusanger ; il avait été privé de son traitement par le district de Châteaubriant le 17 novembre 1791, le premier vicaire ayant prêté serment ; arrêté et enfermé au Bouffay en même temps que l'abbé Foulon, ci-dessus inscrit. (Son homonyme M. Roland (Félix-Philippe), incarcéré au Bouffay le 24 frimaire an II, fut jugé et exécuté à Nantes, par la Commission militaire de Noirmoutiers venue en cette ville, le 24 fructidor an II.)

Saint-Jou (François), né à Ivoy-le-Pré, district d'Aubigny (Cher); une lettre du 6 mars 1793, adressée au Département de la Loire-Inférieure par le Directoire de son district, en réponse à des renseignements demandés, expose que M. Saint-Jou est prêtre du diocèse de Paris, licencié ou docteur de la maison de Navarre, qu'il a quitté Paris en 1790, et qu'il est venu à Bourges où il n'a pas prêté le serment ; qu'il y a vécu dans l'intimité de vicaires généraux non assermentés. Il dut entrer aux Carmélites dans les jours de la demande de renseignements ; son nom ne figure que sur la liste de Godin et Hardouin.

Salé (Jean), 52 ans, ancien régent à Ancenis, titulaire de plusieurs bénéfices dont le principal était situé dans la paroisse de Trans ; presque aveugle, résidant à Boussay en 1791 ; entra aux Carmélites le 22 septembre 1792.

Sezestre (Blaise), né à Vieillevigne, 78 ans ; prêtre bénéficier demeurant à Vieillevigne d'après une liste, prêtre ci-devant vivant de messes selon sa déclaration ; enfermé d'abord au Séminaire, puis

Digitized by Google

à Saint-Clément et au Château, déclara qu'il voulait rester en France; envoyé aux Carmélites.

Stevin (Pierre), né à Arzal, district de Vannes, le 18 septembre 1725, capucin du Croisic, profès du 12 novembre 1750, emprisonné à Saint-Clément et dans les autres prisons.

Tiger (Joseph), né à Trans, 68 ans, recteur de Joué, emprisonné au Séminaire, puis à Saint-Clément et au Château, déclara vouloir rester en France; envoyé aux Carmélites.

Thobye (Barthélemy), né à la Chapelle-des-Marais, 68 ans, recteur de Pouillé; fut enfermé au Château ou au Séminaire avant le 10 septembre, puisque sa déclaration portant qu'il voulait rester en France se trouve aux archives, mais il y a dans les listes une confusion entre les deux prêtres du même nom; l'ancien curé du Cellier étant mort le 4 juin 1793, il n'est pas douteux que le curé de Pouillé ait été emprisonné jusqu'à la fin. Sa présence aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793 est établie par un procès-verbal rédigé ce jour à l'occasion d'une ridicule accusation portée contre les prêtres détenus en cette maison. On avait prétendu que des linges blancs étendus aux fenêtres étaient des signaux adressés aux insurgés de la rive gauche de la Loire, et il fut démontré que, l'état de fièvre continue de M. Thobye l'obligeant à changer souvent de linge, il mettait ses couvertures à la fenêtre pour les faire sécher.

DEUXIÈME LISTE

Prêtres enfermés aux Carmélites, aux Petits-Capucins, sur la Thérèse ou sur la Gloire, qui ne furent pas noyés.

Adron (Clément-Jean), natif de Louisfert, 23 ans, demeurant à la Chevallerais (commune de Puceul); traduit devant le tribunal révolutionnaire de Nantes le 7 juin 1793; avait quitté l'habit ecclésiastique depuis deux ans, et bien qu'il n'eût pas fait partie des attroupements de Moisdon, il passait pour fanatiser les esprits; le tribunal le renvoya devant le Département pour qu'il fût prononcé sur

Digitized by Google

son élargissement. Cet abbé fut enfermé à bord de la *Thérèse* et aux Petits-Capucins ; son nom ne figure que sur la liste de Godin et Hardouin, où il est dit qu'il fut élargi le 5 août 1793.

Allot de Montigné, curé de Princé, district de Vitré, 39 ans ; prêtre reclus à Rennes, à Saint-Melaine ; fut autorisé à venir à Nantes pour s'embarquer, conformément à la loi sur la déportation ; fut enfermé aux Carmélites le 11 octobre 1792, puis sur la *Thérèse;* entra aux Petits-Capucins, d'où il s'échappa avant la translation sur le navire la *Gloire ;* se cacha dans les communes de Granchamp et de Casson. Arrêté à Héric le 15 nivôse an IV, il fut de nouveau emprisonné et mis, au Bouffay d'abord, puis au Bon-Pasteur, d'où il s'évada le 18 prairial an IV (6 juin 1796), en compagnie de M. Gaulier, prêtre originaire de Masserac, âgé de 31 ans, domicilié à Moisdon.

Bernard (Jean) ne se trouve sur aucune liste autre que celle de Godin et Hardouin ; d'après son acte de décès, il mourut sur le navire *la Gloire,* le 17 brumaire an II (7 novembre 1793). L'acte, sur lequel son âge n'est pas porté, indique seulement qu'il était né à Vigneux. Un prêtre de Savenay, portant les mêmes nom et prénom, prit un passeport pour l'Espagne le 11 septembre 1792 ; je ne saurais dire s'il était le même qu'un autre prêtre également nommé Jean Bernard, qui fut arrêté à Châteaubriant et conduit à Nantes le 16 mai 1793.

Chère (François), né à Nantes, paroisse de Saint-Clément, 65 ans, sacriste de la cathédrale de Nantes. Il aurait été, d'après un document qui ne dit rien de plus, emprisonné à Paris et acquitté par le tribunal de cette ville ; était à Nantes en mars 1792 ; fut enfermé à Saint-Clément et dans les autres prisons ; porté sur la liste de Godin et Hardouin comme élargi le 5 août 1793.

Debrest (Jean-Philippe), dit aussi frère Nicolas, né à Rebreuve, diocèse de Boulogne-sur-Mer, 70 ans, religieux récollet à Nantes ; fut emprisonné une première fois au Château, en 1791, puis relâché ; demeura chez les religieuses Saintes-Claires ; entra à Saint-Clément le 6 juin 1792 ; suivit les autres prêtres dans les autres prisons. Le 25 août 1793, il tomba malade aux Petits-Capucins et

Digitized by Google

demanda à être transféré à l'hôpital du Sanitat ; la municipalité répondit qu'il serait aussi bien soigné aux Petits-Capucins qu'au Sanitat ; il mourut le 28 août 1793. Godin comparut comme témoin à son acte de décès, en date du 1er septembre 1793.

Degennes (Jean-Baptiste), 82 ans, bénédictin (?), paraît avoir été envoyé directement sur le navire *la Thérèse,* car il ne se trouve sur aucune liste autre que celle de Godin et Hardouin, où il est porté comme ayant été élargi le 8 juillet 1793.

Guillet de la Brosse, ne se trouve sur aucune autre liste que celle de Godin et Hardouin, où son nom est accompagné de cette mention: « Élargi le 8 juillet et rentré le 5 octobre ». Une liste des prêtres du département de la Loire-Inférieure dressée en l'an VIII, porte M. Guillet (Denis-Martin) comme ayant été élargi le 8 juillet 1793, puis remis en prison et noyé. Si M. Guillet de la Brosse, dont le prénom n'est pas donné par Godin et Hardouin, s'appelait réellement Denis-Martin, il ne fut pas noyé. On lit dans un rapport du commissaire du pouvoir exécutif, en date du 18 brumaire an V, que M. Denis Guillet, ci-devant titulaire du bénéfice de Sainte-Radegonde au Loroux, « demeure au Loroux; qu'il n'a prêté aucun serment, prêche la paix et la tranquillité et que sa moralité semble on ne peut plus douce ». D'autre part, un prêtre nommé Paul-René Guillet, qualifié de prêtre réfractaire, fut, par ordre des représentants, écroué aux Saintes-Claires le 29 septembre 1793. Sa sortie n'est pas constatée en marge de son écrou, mais souvent cette formalité n'était pas remplie ; plusieurs autres prêtres furent ainsi transférés du Bouffay aux Petits-Capucins. M. Paul René Guillet s'est-il trouvé dans le même cas, et, transféré aux Petits-Capucins, a-t-on inscrit par erreur M. Guillet de la Brosse comme étant rentré après avoir été élargi ? Je ne saurais le dire.

Hallouin de la Pénissière (Pierre), né près de Clisson, 66 ans, doyen de la collégiale de Clisson, se trouve sur la liste des prêtres qui firent leur déclaration le 8 septembre 1792 ; il déclara qu'il voulait rester en France ; il fut ensuite transféré aux Carmélites, et il obtint la permission d'en sortir, car il fut arrêté le 1er octobre 1793 par ordre de l'accusateur public, et écroué aux Saintes-Claires ;

Digitized by Google

aucune confusion n'est possible, ses qualités étant inscrites à la suite de son nom sur le registre d'écrou et sur son acte de décès, en date du 24 brumaire an II, qui porte qu'il mourut aux Saintes-Claires le 9 brumaire an II (30 octobre 1793).

Janvier (Charles), né à Moisdon, 70 ans, prêtre libre, non inscrit sur la liste d'appel du 26 mars 1792, se trouvait au Séminaire lorsqu'on lui demanda s'il voulait partir et répondit négativement. Transféré aux Carmélites, puis sur la *Thérèse* et aux Petits-Capucins, on le trouva sans doute trop malade pour l'envoyer avec les autres le 7 brumaire sur le navire la *Gloire;* et, d'après son acte de décès, il mourut aux Petits-Capucins, le 12 brumaire an II (2 novembre 1793).

Laitier (François), ne se trouve mentionné nulle part ailleurs que sur la liste de Godin et Hardouin où il est dit qu'il fut élargi le 23 juillet; sur la *Statistique* de M. l'abbé Cahour, p. 52, figure parmi les Frères des Écoles chrétiennes un religieux nommé Claude-François Laitier.

Landeau (Julien), recteur de Saint-Liphard, ne se trouve sur aucune des listes des Carmélites, ni des autres prisons. Il semble avoir été l'objet de mesures particulières; une lettre datée de Paris le 4 mars 1793, et adressée à la municipalité de Nantes, parle de la déportation à la Guyane de M. Julien Landeau. Il échappa à la noyade et réussit à se soustraire au sort de ses compagnons qui s'étaient comme lui sauvés des flots. M. Julien Landeau a écrit le récit de son évasion de la noyade, et ce récit qui doit être fort curieux est aux mains de M. l'abbé Cahour. D'après la *Statistique* du même auteur, M. Julien Landeau serait mort en 1796.

Lardière (Julien), né à Saint-Sulpice-le-Verdon, près Montaigu, paraissant âgé de 26 ans, selon son acte de décès du 20 août 1793; avait été précepteur chez un monsieur de la Roche; arrêté à l'auberge de la *Petite-Écurie,* rue du Port-Maillard; fut conduit au Château, puis aux Carmélites le 21 avril 1793; il se noya par accident dans la Loire en voulant s'échapper du navire la *Thérèse,* dans la nuit du 6 au 7 août de la même année.

Peigné (Antoine-Mathurin), déclara au Séminaire le 8 septembre

Digitized by Google

1792, qu'il était né à Saint-Nicolas de Nantes, et était âgé de 67 ans ; fut envoyé aux Carmélites. C'est avec ces mêmes prénoms qu'il fut autorisé par le Conseil de la commune, le 23 juillet 1793, à sortir des Petits-Capucins pour cause de santé, élargissement mentionné sur la liste de Godin et Hardouin. Le 29 germinal an II, un prêtre réfractaire nommé Peigné, ancien aumônier du Calvaire, fut écroué aux Saintes-Claires, et ensuite envoyé au Sanitat. Un prêtre du même nom, portant également le prénom d'Antoine, ancien vicaire de Saint-André-Treize-Voies, originaire de la Chapelle-Basse-Mer, où il vivait, dit-il, depuis vingt mois, fut arrêté au Loroux, à la Guillonnière, chez Mme de la Gournerie, le 19 février 1793, et envoyé aux Carmélites; ce dernier, qui est bien le même prêtre, (puisqu'il est qualifié d'ancien vicaire de Saint-André-de-Treize-Voies), fut envoyé au Sanitat le 18 mai 1793 comme malade d'esprit.

Phelippon. Est-ce M. Guillaume Philippon, chanoine de la cathédrale, qui, entré aux Carmélites le 15 mai 1793, fut élargi de la *Thérèse* le 9 juillet 1793? Ou bien Philippon (Bonaventure), récollet, né le 4 mai 1757 ? Le chanoine est porté sur la liste d'appel du 26 mars 1792 avec le prénom de Guillaume, et sur la liste de Godin on lit Philippon, sans prénom.

Soret (Étienne), né à Saint-Aignan, 79 ans, aumônier de la maison de Saint-Aignan, selon sa déclaration faite au Séminaire, où il se trouvait le 8 septembre 1792 ; il avait été emprisonné quelque temps au Château en 1791 ; transféré du Séminaire aux Carmélites; la liste de Godin et Hardouin porte : « Élargi le 25 août, et décédé quelques jours après », mais d'après son acte de décès, qui lui donne 81 ans, il mourut aux Petits-Capucins le 30 septembre 1793.

Soudan, « infirmier, élargi du 27 juillet 1793 », porte la liste ; le seul renseignement que j'aie rencontré sur ce compagnon de la captivité des prêtres est la mention de ses nom et prénom sur l'acte de décès de M. Pierre Rousseau, le 12 janvier 1793, où il comparut comme témoin ; il dit se nommer « Soudain, Pierre, infirmier à la maison des Carmélites. »

Digitized by Google

Pièce justificative.

La pièce suivante établit que les cinquante-huit prêtres noyés le 20 frimaire, étaient des prêtres du diocèse d'Angers :

LA LIBERTÉ OU LA MORT

République française une et indivisible.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

A Angers, le 3 ventôse de l'an II de la République française une et indivisible, et le même de la mort du tyran:

Les administrateurs du département de Maine-et-Loire,
Aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure.

Citoyens et confrères,

Cinquante-huit prêtres qui, à raison de leur âge, étaient reclus dans cette commune pour n'avoir pas obéi à la loi du serment, furent, par mesure de précaution, conduits à Nantes au mois de frimaire dernier, et firent naufrage avant d'y arriver.

Plusieurs parents, héritiers de quelques-uns, nous demandent de certifier la perte de cette cargaison, en leur désignant l'époque à laquelle elle a eu lieu, afin qu'ils puissent se présenter à succéder; nous n'avons été instruits de ce naufrage que par la voix publique ; nous ne pouvons par conséquent répondre à la demande qui nous est faite. C'est dans l'étendue de votre département que cet événement est arrivé ; vous seuls pouvez nous donner les renseignements qui nous sont demandés ; nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien nous instruire de l'époque à laquelle ce naufrage a eu lieu.

Salut et fraternité.

Signé : *F.-M. Chauvin, Chollet, Thubert.*

ALFRED LALLIÉ.

Digitized by Google

AUX FÉLIBRES DE PROVENCE

O pays du ciel clair et des riches vallées
Où le soleil ardent jaunit les vieilles tours,
Où sur les murs blanchis des fermes isolées
Le dôme vert des pins jette l'ombre toujours!

O pays de Mireille et des plaines arides,
Pays des étangs bleus qu'effleurent les courlis,
Des pâles oliviers, du Rhône aux eaux rapides,
Terre où Rome a laissé de si nobles débris!

Provence, de ton sein se lèvent les poètes,
Pour chanter ta beauté, ta gloire et les amours.
Ils vont de ville en ville et de fêtes en fêtes...
Sommes-nous ramenés au temps des troubadours?

D'Arles et d'Avignon nous viennent sur les brises
Le son des tambourins, le bruit des rimes d'or.
Ils trouvent des échos dans nos montagnes grises
Et font luire un rayon dans les brumes d'Armor.

Les poètes bretons sont frères des Félibres :
Brizeux, qui les chanta, les bénit en mourant,
Et Péhant, le vieux maître aux accents fiers et libres,
Versa la poésie à Roumanille enfant [1].

JOSEPH ROUSSE.

[1] « Le bibliothécaire de la ville de Nantes, Émile Péhant, fut mon professeur, en 1835, au collége de Tarascon... Je me plais à associer à notre heureuse renaissance le mélancolique et doux Breton qui m'apprit l'art des vers et me fit, de bonne heure, connaître et aimer le beau, le vrai et le bien. » *Lettre de J. Roumanille.*

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES

BÉNÉDICTINS BRETONS*

LXXV

Deuxième lettre de Lobineau aux Etats de Bretagne [1].

(1er septembre 1707.)

Lettre à Nosseigneurs des Estats de Bretagne.

..... *Juvat immemorata ferentem*
Ingenuis oculisque legi, manibusque teneri.
Horat. I, Epist. XIX.

A Paris.
Chez la Veuve François Muguet, Premier Imprimeur du Roy, du Clergé de France et de M. l'Archevesque de Paris.
M DCC VII.

AVERTISSEMENT

*On a osté du premier volume de l'*Histoire de Bretagne *la table généalogique; et on la mettra dans le troisième, plus correcte.*

Lettre a Nosseigneurs des Estats de Bretagne,

Messeigneurs,

Le bonheur que j'ai eu d'executer ce que je vous avois promis, et dans

* Voir la livraison de septembre 1878, pp. 171-191.

[1] Brochure imprimée de 2 feuillets liminaires et 28 pages chiffrées in-4°. Les 3 premières pages contiennent la *Lettre* proprement dite, et les 25 autres un *Catalogue* de pièces, dont nous donnons un extrait. Il y a un exemplaire de cette *Lettre* à la Bibliothèque Nationale, Imprimés, sous la cote Lk² 454.

Digitized by Google

le terme qui m'a esté proposé de vostre part, me fait prendre d'autant plus hardiment la liberté de vous entretenir d'un troisième volume de vostre Histoire, que j'ai preparé en imprimant les deux premiers. Il en arrivera de ce volume, comme des deux autres. Quoique je ne me sois proposé, dans ceux-ci, que d'ecrire la verité avec un desinteressement entier, on peut dire cependant que c'est un eloge presque continuel de la nation, parce que les faits parlent d'eux-mesmes à sa gloire. Je puis assurer que le troisième volume n'honorera pas moins nostre patrie. Il est composé de trois sortes de pieces: les unes abvoient esté obmises dans le cours de l'impression, soit qu'elles eussent échapé à mes recherches, soit que la peur que j'avois de grossir trop mes volumes, m'eust obligé à les supprimer, ou les abreger; les autres ont esté nouvellement recouvrées; les dernieres enfin regardent les tems postérieurs à l'époque où j'avois jugé à propos de finir l'Histoire de nostre province. Ce recueil ne peut manquer d'estre agreable au public par sa nouveauté, et utile par les lumieres que l'on en peut tirer pour l'Histoire generale, pour les mœurs, et pour le droit commun; mais il doit exciter particulierement la curiosité de nostre province, qui s'y verra distinguée, parmi toutes les autres provinces du Roïaume, par l'éclat d'une noblesse florissante et nombreuse, une pieté singuliere, une fidelité constante, un courage que les dangers n'ont jamais affoibli. Je n'entre point ici dans le détail des pieces qui composent ce recueil, pour en faire valoir le merite particulier; vous le reconnoistrez vous-mesmes mieux que je ne le pourrois expliquer, si vous voulez bien en parcourir le catalogue qui suit cette lettre. J'y ai ajousté une liste de plus de quatre cent sceaux, qui n'ont pû trouver place dans le second volume, parce qu'ils n'y ont point esté appellez par les actes que l'on y a rapportez; mais qui m'ont paru trop dignes d'estre conservez à la postérité, et trop glorieux à ceux qui peuvent y prendre interest, pour ne leur pas donner place à la fin de ce troisième volume, dans lequel on pourra mettre encore quelques portraits, comme celui de la reine Anne dans sa jeunesse, du second Mareschal de Rieux, beau-frere du duc François II, du Mareschal de Gié, de Marie de Bretagne, femme de Gui de Chastillon, etc. L'experience que j'ai faite de vos bontez, MESSEIGNEURS, me fait esperer que le volume que je vous promets ne sera pas receu moins agreablement de vous, que ceux que je prends la liberté de vous presenter. Seize années de mon plus bel âge, consacrées au service de la province, m'ont fait une habitude nécessaire de m'appliquer uniquement à ce qui regarde son Histoire, tant

Digitized by Google

generale que particuliere. Mais cette habitude n'est point de celles dont le joug indispensable fait quelquefois gemir ceux qui les ont contractées; elle est glorieuse pour moi; et tant que mes services vous seront agreables, je m'estimerai heureux d'avoir esté engagé à preferer cette occupation à toutes les autres dont j'aurois pû me rendre capable. Je suis, avec un profond respect, une parfaite reconnoissance, et un devouëment entier,

MESSEIGNEURS,

Vostre tres-humble, tres-obéissant et tres-obligé serviteur, GUI ALEXIS LOBINEAU, Prestre, et Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.

A Paris, le premier Septembre 1707.

Catalogue des pièces contenuës dans le troisième volume de l'Histoire de Bretagne [1].

Lettre de François le Senechal, seigr de Kercado, à Messrs du Conseil, à Rennes, sur la prise, par lui faite, de deux ligueurs.

Projet de règlement dressé par Sébastien de Molac, Gouverneur de Quimper, touchant les droits et prééminences du Gouverneur, pour estre présenté au Roi et ratifié.

Memoire du Gouverneur de Dinan touchant l'estat de la Bretagne, et de ceste place en particulier, pendant la Ligue.

Relation du siége de Vitré fait par le duc de Mercœur, escrite par le Sieur de la Meriaie.

Journal de ce qui s'est passé à Saint Malo depuis le 30 avril 1578 jusqu'au 29 mai 1591, composé par Nicolas Frotet de la Landelle, l'un de ceux qui avoient le plus de part dans les conseils et dans l'execution.

Lettre de Henri IV au Mareschal de Brissac.

Histoire de ce qui s'est passé en Basse-Bretagne pendant les troubles de la Religion, par George d'Aradon, Evesque de Vannes.

[1] Ce catalogue, qui n'a pas moins de 25 pp. in-4° (p. 4 à 28), d'un petit caractère serré, renferme, à très-peu de choses près, l'indication de toutes les pièces que Lobineau n'avait pas publiées dans son tome II et qui l'ont été depuis par D. Morice, dans les *Preuves de l'Hist. de Bretagne;* il indique même bon nombre de documents que D. Morice n'a point imprimés ; nous nous sommes bornés à relever les principaux qui se trouvent indiqués aux pp, 24, 26 et 28 de la *Deuxième Lettre* de Lobineau.

Digitized by Google

Memoire des Marchands et Habitans de Saint-Malo presenté au Roi sur le sujet de la Nouvelle France.

Arrest du Conseil d'Estat touchant la seance des Evesques de Rennes et de Dol aux Estats.

Harangue tres-vive faite aux Estats de 1623, contre l'établissement de nouveaux financiers et des tailles en Bretagne, proposé de la part du Roi.

Autre harangue, faite aux mesmes Estats [de 1623], pour les detourner de demander au Roi de passer en Edit qu'il n'y auroit plus que les neuf Barons qui presidassent aux Estats, et qu'en leur absence on procederoit à l'election. L'auteur fait voir que cela est contraire aux interests de la Province, et que les Bannerets ont naturellement droit de presider.

Provision de la charge de Gouverneur de Bretagne pour le Mareschal de Themines, à la place du Duc de Vendosme, arresté, 1626.

Lettre de cachet du Roi au Gouverneur de Quimper, concernant la garde et nourriture de partie des prisonniers faits à Mardik par le duc d'Orléans, enuoïez tenir prison audit Quimper, 1646.

Provisions du Gouvernement de Bretagne pour la Reine Mère, 1647.

Advisamenta Styli Curiæ Ecclesiasticæ Briocensis.

Les Obituaires de plusieurs Eglises, qui peuvent tenir lieu de Croniques.

Extrait de la Cronique de Lamballe de maistre Jean Chapelain, chanoine de Lamballe.

L'histoire de Bertran du Guesclin, escrite en vers du tems. C'est l'original d'où l'on a tiré l'histoire que Menard en a donnée en prose, in-4o. Cette histoire en vers pourroit contenir quarante feuilles d'impression.

Le Catalogue de tous les Officiers du Parlement de Bretagne, depuis son institution jusqu'à present.

Le Catalogue des Officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne, par filiations et successions de chaque charge en particulier.

Le Catalogue general de tous les noms nobles que l'on a trouvez dans les titres, depuis l'an 1100 jusqu'à l'an 1532. Ce Catalogue en contient près de six mille; et sur chacun l'on a eu soin de marquer la plus ancienne date que l'on ait trouvée, et les qualitez de Chevalier ou d'Escuïer, avec les emplois et dignitez considerables.

Extrait du livre de Navarre, Herault, contenant le blason des armes de plusieurs Seigneurs Bretons, dans le quatorziéme siecle.

Digitized by Google

Blasons de la grande vitre de Bon-repos.
Blasons de la Sacristie de Melerai.
Blasons de la grande vitre de Daoulas et de celle de Saint Mahé.

LXXVI

DÉLIBÉRATION DES ESTATS DE BRETAGNE [1]

(Dinan, 29 octobre 1707.)

Du samedy 29 octobre 1707, 3 heures de relevée.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a raporté une requeste presentée aux Estats par MMrs les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubize et de Rohan, par laquelle ils exposent que, sachant qu'il paroist une nouvelle Histoire de Bretagne que le Père Lobineau, religieux bénédictin, pretend avoir fait par ordre et aux frais des Estats, et cette pretendue Histoire pouvant leur estre prejudiciable, soit par obmission, inadvertance, manque de connoissance de l'autheur ou autrement, ils ont esté conseillez de faire leurs protestations à l'effet que ledit pretendu livre ne leur puisse nuire ny prejudicier, et d'en demander acte, qu'il plaira aux Estats leur accorder.

Sur quoy, apres avoir delliberé aux chambres entre les trois Ordres, et retournés sur le théâtre, LES ESTATS ont ordonné que la requeste de MMrs les princes de Guemené, de Montbazon, de Soubize et de Rohan sera deposée au greffe, et acte leur est donné des protestations portées par icelle.

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Léon.* MICHAU [2].

[1] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Registre des Etats de Bretagne, Tenue de 1707 à Dinan.

[2] Signatures des présidents des i ordres.

Digitized by Google

LXXVII

Le prince de Soubise a M. Jallet [1]

(4 novembre 1707.)

Ce 4 novembre 1707.

Je ne veux pas, Monsieur, vous retarder la joyë de vous aprendre que nos protestations sont enregistrées aux Estats et ont esté receuës et accompagnées de l'applaudissement universel de tous les trois Ordres [2], avec toutes les demonstrations de respect, de grandeur et de bienseance que nous pouvions souhaiter. Je vous feray savoir les actes et les lettres de Mrs le Msl de Chateaurenault, l'Intendant, le Sindicq, et le porteur desdites protestations, qui vous feront voir que le nom de Rohan ne sera point avily par un moine, qui decide bien legerement sur des matieres que l'antiquité rend tres respectables, aussy bien que la tradition et la notoriété de toute la province depuis bien des siecles.

J'ay ramassé toutes les cartes genealogiques que j'ay ; je voudrois bien les confronter avec celles que vous pouvez avoir. Vous me fairiés un sensible plaisir de me les faire voir au plus tost et à Mme de Soubise [3], et particulierement celle que vous m'aviés prestée de l'ancien temps de nos roys que l'on veut detruire [4]. C'estoit la carte que Mr Gaignar [5] pretendoit

[1] Biblioth. Nat. Ms. fr. n° 22,313, f. 119.

[2] Ces prétendus applaudissements n'empêchèrent pas les États de voter solennellement des remerciements à dom Lobineau, et de lui donner le titre d'*historiographe de Bretagne* avec une pension. Voir ci-dessous nos LXXIX et LXXX.

[3] Anne de Rohan-Chabot, dame de Soubise, seconde femme de François de Rohan-Guémené, à cause d'elle prince de Soubise, et auteur de la présente lettre. Mme de Soubise mourut en 1709, et non en 1712, comme nous l'avons dit ci-dessus, par erreur, dans la note 2 du n° LXVII. C'est son mari qui mourut en 1712. Voir, pour autres renseignements, le n° LXVII.

[4] Conan Mériadec et sa fabuleuse dynastie. Voir ci-dessus le n° LXVII.

[5] Voir sur Gaignart la *Biographie Bretonne*, t. I, p. 752-754.

Digitized by Google

suivre et prouver dans son Histoire de Bretaigne qu'il avoit projetée, et il m'a dit plusieurs fois qu'elle estoit presque achevée et qu'il n'avoit plus besoin que de fort peu de temps pour la mettre en estat de paroistre, et dans un ordre qui donneroit beaucoup d'esclat à la maison. Mais, bien malheureusement pour nous, Madame la princesse de Guemené [1] occupa les dernieres années de sa vie à faire des terriers, qu'un autre que luy auroit bien peu faire, dans un temps où nous aurions peu profiter du travail qui l'avoit occupé le plus agreablement une partie de sa vie.

Je suis tout à vous.

LE PRINCE DE SOUBISE.

Il faut advertir Mr et Mme de Guemené, Mr et Mme de Monbason, qu'il ne fault point parler ny doner au publicq nos protestations, pour ne pas atirer, dans le troisiesme volume qu'on doit imprimer, de nouvelles preuves, qu'il fault esviter par les superieurs de ce moine, à qui on fera cognoistre sa temerité et de plus facheuses suites, si, au lieu de racomoder ce qu'il a tasché de gaster, il ne travailloit plustost à le racomoder, de crainte de trouver en son chemin à qui parler [2].

LXXVIII

DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [3].

(Dinan, 4 novembre 1707.)

Du vendredy 4 novembre 1707, 9 h. du matin.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a raporté

[1] Mère ou belle-mère de l'auteur de cette lettre.

[2] Quoique dom Lobineau n'ait point travaillé à ce *raccommodage*, les menaces enveloppées dans ce charabia restèrent sans effet.

[3] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des États de Bretagne, tenue de 1707 à Dinan.

Digitized by Google

une requeste presentée à l'assemblée par le Père Lobineau, religieux Bénédictin, autheur de la nouvelle Histoire de Bretagne, par laquelle il demande qu'il soit nommé deux députés de chaque ordre pour examiner la depence par luy faitte tant preveue qu'impreveue à l'occasion de cet ouvrage, et luy prescrire des ordres sur les nouveaux titres qu'il a recouvrés depuis l'édition de son livre à la Chambre des Comptes de Paris et ailleurs et autres pièces dont il est saisy, qui peuvent beaucoup servir à l'augmentation et embellissement de l'Histoire, et à la preuve des faits y contenus.

Sur ce délibéré, LES ESTATS ont ordonné qu'auparavant de rien statuer sur la requeste du Pere Lobineau, les délibérations des 9 novembre 1703 et 27 novembre 1705 seront executées selon leur forme et teneur; ce faisant, qu'il fournira et delivrera incessamment entre les mains de MM. les Presidens des Ordres le nombre des exemplaires de l'*Histoire de Bretagne* et des *Preuves* portez dans lesdites déliberations pour estre distribuez aux trois Ordres, et outre, des exemplaires de l'*Histoire* et des *Preuves* pour les officiers des Estats.

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Leon.* MICHAU [1].

LXXIX

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ÉTATS DE BRETAGNE [2].

(Dinan, 18 novembre 1707.)

Du vendredi 18 novembre 1707, 9 heures du matin.

Monsieur de Coetlogon, Procureur general sindic, a remontré

[1] Signatures des présidents des trois Ordres.

[2] Archives d'Ille-et-Vilaine. Registre des États de Bretagne, tenue de 1707, à Dinan.

Digitized by Google

que le Pere dom Guy Alexis Lobineau, relligieux benedictin, autheur de la nouvelle Histoire de Bretagne, avait cy devant [1] presenté une requeste à l'assemblée, par laquelle il demandoit des deputez de chaque Ordre pour examiner la depence qu'il a faict, tant preveüe qu'impreveüe, à l'occasion de cet ouvrage, et luy prescrire des ordres sur les nouveaux titres qu'il a recouvrés, depuis l'édition de son livre, à la Chambre des Comptes de Paris et ailleurs, et autres pieces et memoires dont il est saisy, qui peuvent beaucoup servir à l'augmentation et embellissement de l'Histoire et à la preuve des faits y contenus, dont il a dessein de composer un troisième volume si l'assemblée le trouve à propos; que, par deliberation du 4e du present mois, il a esté ordonné qu'auparavant de statuer sur ladite requeste, le P. Lobineau fourniroit, conformement aux deliberations des années 1703 et 1705, le nombre des exemplaires de l'*Histoire* et des *Preuves* y portés, pour estre distribuez dans les trois Ordres et aux officiers des Estats: à quoy ayant regulierement satisfait, il suplioit les Estats de faire droit sur sa requeste.

Sur ce deliberé, Les Estats ont ordonné que le Père dom Guy Alexis Lobineau sera remercié de son travail, de ses soins, et de l'exactitude avec laquelle il a remply les obligations auxquelles il estoit engagé envers la province. Et pour examiner les nouveaux titres par luy recouvrez, et autres pieces et memoires dont il propose de composer un troisiesme volume, ont esté deputez, de l'Eglise, Mgr l'evesque de Rennes [2], Mr l'abbé de Marbeuf et MMrs des Guersans, deputé de St-Brieuc, et d'Avaugour, deputé de Nantes; de la Noblesse, MMrs du Bois de la Motte père, de Callouet, de Talhouet de Keravéon, de la Guière fils; et du Tiers, MM. le maire de Rennes,

[1] Dans la séance du 4 novembre précédent, ci-dessus n° LXXVIII.
[2] Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de Rennes de 1677 à 1711.

Digitized by Google

de la Bréjollière, deputé de Nantes, de la Goupillière, deputé de Vitré, et Plancher, deputé de Lamballe.

† VINCENT FRANÇOIS, *evesque de Saint Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Léon.* MICHAU [1].

LXXX

AUTRE DÉLIBÉRATION DES ETATS DE BRETAGNE [2]

(Dinan, 2 décembre 1707.)

Du vendredy 2me decembre 1707, 4 heures de relevée.

Monsieur l'abbé de Marbeuf, pour luy et ses codeputez, sur le deport de Mgr l'evesque de Rennes, a fait raport à l'assemblée de l'examen par eux fait des nouveaux titres et pièces dont le Père dom Guy-Alexis Lobineau, autheur de l'Histoire de Bretagne, propose de composer un troisième volume, et a dit que l'avis de la Commission a esté que, pour remercier ledit Père Lobineau de ses soins et de son travail, on ne pouvoit mieux luy marquer la reconnoissance des Estatz qu'en luy accordant le titre d'historiographe de Bretagne, en luy assignant une pension viagère, et en luy faisant un fonds de 6,000 livres, sous le bon plaisir de Sa Majesté, pour l'impression de ce nouvel ouvrage.

Sur ce deliberé aux chambres entre les trois Ordres, LES ESTATS ont accordé au Père dom Guy Alexis Lobineau, le titre d'historiographe de Bretagne, avec une pension viagere

[1] Signatures des présidents des trois Ordres.
[2] Arch. d'Ille-et-Vilaine. Reg. des États de Bret., tenue de 1707, à Dinan.

Digitized by Google

de 300 # par chacun an, dont il luy sera fait fondz, sous le bon plaisir du roy, dans chaque tenue des Estatz [1].

† VINCENT-FRANÇOIS, *evesque de Saint-Malo.* LOUIS B. A. DE ROHAN CHABOT, *prince de Leon.* MICHAU [2].

LXXXI

DOM LOBINEAU A DOM THIERRI RUINART [3]

(Rennes, 25 décembre 1707.)

Pax Christi.

Mon Reverend Pere, il seroit tres aisé de satisfaire Mgr le Cardinal d'Estrées, puisqu'en partant de Paris j'ai laissé chez Mme Muguet un exemplaire de l'Histoire de Bretagne pour Mr le Duc de Coislin ; mais Mme Muguet, qui m'avoit jusques là marqué tant d'amitié, a changé tout d'un coup, dez que je lui ai fait savoir que Messieurs des Estats n'avoient pas voulu me tenir compte de ce que j'avois avancé pour la relieure et le transport de leurs 500 exemplaires. J'ai emploié à ces deux articles ce qui me restoit d'argent, que je devois à Mme Muguet, et je comptois que j'en serois remboursé aux Estats. On ne l'a pas jugé à propos, et Mme Muguet de son costé s'est tout d'un coup declarée contre moi, a porté ses plaintes au R. P. General, a fait saisir ma pension, et a retenu tout ce qu'elle avoit entre les mains. Nous en sommes, Mr de Valincour et moi, à chercher les moïens de satisfaire cette femme, qui ne se con-

[1] Suivent, dans la minute, deux lignes biffées, ainsi conçues : « Et sur le surplus, pour fraiz d'impression du troisième volume, ont renvoyé ledit Père Lobineau... » La phrase n'est pas achevée ; sans doute elle devait se conclure par un ajournement à la prochaine tenue.

[2] Signatures des présidents des trois Ordres.

[3] Biblioth. Nat. Mss. fr. n° 17,680, f. 136-137.

Digitized by Google

tente pas d'avoir trouvé le secret, par le moïen de cette histoire, de se defaire de son fonds et de paier toutes ses dettes, d'avoir eu pour rien 21 mille estampes, d'avoir vendu 500 exemplaires qui luy restoient 10 mille livres, et d'avoir touché près de mille escus de moi. Vous pourrés lui faire demander l'exemplaire que je lui ai laissé pour Mr le duc de Coislin, mais je ne vous respons pas qu'elle le delivre.

Je suis maintenant occupé à faire des extraits des registres des Estats depuis l'an 1567. On me les a confiés, et j'en aurai pour quelque temps; après quoi je pourrai travailler sur ceux du Parlement, surtout à ceux qui sont du tems de la Ligue, si le R. P. General le trouve bon. Je vous prie de vouloir bien le lui marquer, en lui communiquant ma lettre. Il y a quelque temps que j'attends ses ordres là dessus.

J'ai sceu la maladie de D. Jean Mabillon, et il n'a pas tenu à mes voeux et à mes infructueuses prieres qu'il n'en ait esté plus tost delivré.

On dit qu'il est fort honorable d'estre pensionnaire et officier des Estats ; pour moi je n'ai point recherché cet honneur, et j'aurois mieux aimé qu'on m'eust rendu justice sur ce que je demandois; on me fait esperer de la part de Mgr le Cte de Toulouse qu'on me la rendra aux prochains Estats, et cela devroit appaiser Mme Muguet, qui a assez gagné avec moi pour attendre encore deux ans un remboursement qui ne lui est deu que par la trop grande facilité que j'ai eue de signer un marché qu'elle a dressé tel qu'elle a voulu, et que je n'ai point examiné, parce qu'il estoit recommandé par Mgr le Cte de Toulouse.

V. R. voudra bien presenter mes humbles respects au tres R. P. General, aux RR. Peres assistans, au R. P. Prieur, et à D. Jean Mabillon, l'honneur de nostre ordre, aussi bien qu'à D. Georges Louvel. Je souhaite les bonnes festes à V. R. et suis avec toute l'estime et le respect possible, Mon Reverend

Digitized by Google

Pere, vostre tres humble et tres obeissant serviteur et confrere,

F. G. A. LOBINEAU. *M. B.*

A Rennes, en l'abbaïe de Saint-Melaine, le jour de Noël 1707.

V. R. voudra bien aussi faire mes complimens à D. Bernard [1], à D. Bandouri, à D. Gainier, au P. Doien, et à D. Julien Garnier. Je vous demande pardon de la liberté que je prends de vous charger de tant de saluts.

(L'adresse porte: *Au Reverend Pere Dom Thierri Ruinart, Relig^x Benedictin de l'abbaïe de St Germain des Prez, à Paris.*)

LXXXII

DOM LOBINEAU A L'ABBÉ CHOTARD [2].

(Rennes, 24 juin 1708.)

A Rennes, le 24 juin 1708.

J'apprens par vostre lettre du 12 may, cher blondin, que vous n'avez point receu celle que je vous ai escrite au commencement de fevrier adressée à M. de Pressiat (?) à Rome, et dont je n'avois pas manqué de paier le port jusqu'à Lion, à moins que le porteur de ma lettre ne m'ait friponné le port, comme il est assez ordinaire. J'y avois joint une lettre de madame Chotard, qu'elle m'avoit adressée à Paris pour vous la faire tenir. Je suis fasché de n'avoir pas plus tost appris que

[1] Dom Bernard de Montfaucon.

[2] Archives départementales de la Loire-Inférieure, fonds *Chotard*. — L'abbé Chotard, prêtre bel-esprit, faiseur de vers, même en un temps fort mondain, tenait en commende, non loin d'Ancenis, le prieuré du Cellier, où il avait une maison et où il séjournait assez souvent. — Cette lettre si originale nous a été indiquée très-obligeamment par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

vous n'avez pas receu ma lettre; je vous aurois escrit plus tost; mais comme je vous mandois que j'attendrois ici de vos nouvelles à Pasques, je ne savois que penser de vous, n'en entendant point parler. Je vous avois mandé que vous pourriez donner la musique italienne [1] à Mr de la Tullaie, mais je voi qu'il ne s'ennuie pas à Rome. Il s'est passé une belle occasion de me l'envoier avec d'autre qu'un de mes amis d'ici a fait venir, mais je ne l'ai sceu qu'après que l'occasion a esté passée. Tant mieux, le recueil en sera plus riche.

Je vous faisois quelques reproches du peu de confiance que vous m'aviez marquée par le mistere que vous m'aviez fait du principal mobile de tout vostre voiage. Il ne m'arrivera jamais d'estre si clos et couvert avec vous, et je suis fasché, vous aimant autant que je vous aime, d'avoir pareille chose à vous reprocher. Je ne suis nullement curieux des secrets d'autrui, mais je vous avoue que quand j'en decouvre qui regardent mes amis, et où je leur ai esté suspect, j'en suis chagrin à mourir. Le sire Nigaldus [2] vous avoit batizé D. Diegue le menteur, je ne sais pour quoi; mais si mentir et dissimuler sont la mesme chose, je vous confirmerai sans estre evesque. Après m'avoir caché une bagatelle, vous m'en cacherez bien d'autres. Je m'y attens et n'en aurai point de peine pendant que je ne le sçaurai point d'ailleurs; mais si d'autres me font vostre confession, je vous en ferai si grand honte que vous [vous] cacherez dans un trou de taupe.

Je m'estonne que le P. Doé, qui envoie au pere La Parre tous les ouvrages des moines de la Congregation de St Maur, ne luy ait pas envoyé l'*Histoire de Bretagne* qui fait un assez grand bruit ici. Il est honteux pour ces RR. PP. que Mgr le

[1] Lobineau était grand amateur de musique; on en verra d'autres preuves dans la suite de cette correspondance.

[2] Sobriquet donné à quelqu'un des confrères de Lobineau, qui n'était point chiche de ce genre de présents.

Digitized by Google

cardinal Gualtieri l'ait et que Sa Sainteté ne l'ait pas. Un moine de St Germain des Prez, appellé Liron (c'est une petite beste), s'est avisé d'escrire contre moi une brochure intitulée *Apologie des Armoricains,* où il s'est avisé de me citer à faux partout où il me cite, et de soustenir en escrivant contre moi toutes les mesmes choses que j'ai soustenues. Dieu sait comme je l'ai vanné et renvoié à apprendre à lire. Son General l'a repassé de son costé, et il ne lui manque rien [1]. Il a aussi fait une brochure contre une traduction que j'ai faite de l'*Histoire des deux conquestes d'Espagne par les Mores,* de l'espagnol de Miguel de Luna. Il a raison pour le coup ; mais cela regarde plus Miguel de Luna que moi, quoiqu'il m'ait un peu peigné aussi. Par malheur je n'ai point de represailles sur lui, car il ne fait rien que porter envie aux autres.

Messieurs des Etats de Languedoc ont chargé leur President de me demander au Chapitre general, et il en a escrit à tous ces gros *dabo* [2]; mais je ne sai point la response qu'ils lui ont faite. Ils m'en font un secret, mais il ne m'importe : je sui Breton encore pour long tems, et j'ai de quoi faire encore deux ou trois volumes, si je continue de trouver une aussi abondante moisson que celle que j'ai commencé de trouver ici dans les registres des Etats et dans ceux du Parlement. Je vous dirai que j'ai plus de satisfaction ici dans un jour que je n'en avois à Paris dans un mois.

En contr'echange de vos nouvelles des cendres de Neron, je vous dirai que j'ai deterré ici les vestiges de trois villes anciennes [3], où j'ai trouvé inscriptions, monumens, temples,

[1] On le renvoya de Paris dans un couvent de province (au Mans). Nous tirerons au clair toute cette affaire, en publiant la *Réplique* inédite de Lobineau à l'*Histoire de l'établissement dee Bretons* de l'abbé de Vertot.

[2] Nous dirions, familièrement aussi, les *gros bonnets* de la congrégation de Saint-Maur.

[3] Allusion à des découvertes d'antiquités romaines, faites vers cette époque à Corseul, à Aleth (Saint-Servan), et probablement à Rennes.

Digitized by Google

sepulcres et medailles de touttes sortes. Je suis entré en goust de l'antiquité, et je croi que je deviendrai medailliste et antiquaire. Si vous aimez les medailles, ne vous fiez pas trop à ces forfantes [1] qui sçavent en contrefaire à merveille. Pour moi, je suis bien sûr que nos païsans Bretons ne sçavent que les effacer, à force de les frotter sur le grais pour voir si ce n'est point de l'or.

D. Denis Brient (*sic*) va demeurer à St Vincent du Mans pour travailler au *Gallia Christiana* du P. Ste Marthe, qui est devenu assistant de nostre R. P. General. Le sire Nigaldus est je ne sais où, car depuis qu'il ne veut pas me rendre ce qu'il me doit, je ne sai guere de ses nouvelles. Il y a trois ans qu'il devroit me l'avoir rendu, et il s'est fasché quand je l'en ai fait souvenir. Je l'ai laissé fasché et n'y pense plus, que pour regretter d'avoir perdu un ami par ma facilité à lui faire plaisir.

Pour moi, je suis ici pour plus de deux ans ; ainsi j'espere y recevoir de vos nouvelles et vous voir de retour. Je souhaite que ce soit avec un bon gros benefice. Amen. Je vous prie d'assurer de mes respects Mr de la Tullaie. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis avec une parfaite amitié, mon cher blondin, Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

G. A. LOBINEAU.

(L'adresse porte : *Lion port payé. Monsieur Monsieur l'abbé Chotard, à Rome. Recommandé à Monsieur de la Forest, rue Gadagne, pres du Change, pour lui faire tenir à Lion.*)

(*La suite prochainement*).

[1] « FORFANTE, subst. masc. Terme injurieux emprunté de l'italien *forfante*, qui signifie maraut, coquin, scélérat. » (*Dictionnaire* de Furetière, édit. de 1691.)

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÉGLISE DES CORDELIERS DE NANTES, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, correspondant de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

M. de la Nicollière poursuit avec succès ses études d'érudition locale. L'histoire de nos évêques, de nos maires, de notre commerce, a été successivement l'objet de ses patientes recherches ; il nous a rendu notre vieille collégiale de Notre-Dame dans un volume qui lui a valu les suffrages des corps savants, et, aujourd'hui, lorsque la pioche et le marteau achèvent de démolir l'église des Cordeliers, il nous en donne le plan et en reproduit les annales.

Cette fois, nous sommes loin de remonter, comme pour Notre-Dame, jusqu'à Alain Barbe-Torte, mais nous trouvons également, à l'origine, une race de preux qui mérite d'autant plus d'être rappelée que la Révolution, en frappant son dernier membre, ne nous a plus laissé que son souvenir. Plus de ces hardis batailleurs qui prenaient pour devise : *A tout heurt, Rieux !* et qui ont produit trois maréchaux : deux de France et un de Bretagne. Ils descendaient, disait-on, d'Alain *Ré-Bras* ou le Grand et étaient alliés à la plupart des maisons princières de l'Europe. Nulle famille ne s'était montrée, d'un autre côté, plus généreuse pour l'Église. L'insigne abbaye de Redon comptait les Rieux parmi ses bienfaiteurs, et telles furent leurs largesses pour les Cordeliers de Nantes que ceux-ci leur attribuaient leur établissement. Les Cordeliers de Bodélio, les Trinitaires de Rieux et la collégiale de la Tronchaye leur reconnaissaient également le titre de fondateurs.

M. de la Nicollière nous offre le dessin du cénotaphe qui recouvrait l'enfeu des sires de Rieux aux Cordeliers de Nantes. Ce remarquable monument représente deux statues couchées, homme et femme, en grand costume du XIVe siècle, sous une double arcature. Les armoiries qui l'ornent sont, d'un côté les *besants* de Rieux, de l'autre le *vairé d'or et d'azur* de Rochefort. Les premières personnes inhumées dans l'enfeu, avaient été Guillaume de Rieux et Isabelle de Machecoul, sa femme, qui avait fait *construire et bâtir l'église, maison et couvent ;* un certain nombre de leurs descendants les y suivit. M. de la Nicollière cite, entre autres, Marie de Rieux, dame d'Amboise et mère de la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise, et René de Rieux, si connu sous le nom de *mar-*

Digitized by Google

quis de Sourdéac, gouverneur de Brest et le plus énergique adversaire de la Ligue, en Bretagne.

Un acte capitulaire du 22 septembre 1732, cité par M. de la Nicollière, fait aussi mention d'un tombeau du *maréchal de Rieux* qui aurait occupé le milieu du chœur; mais de quel maréchal peut-il être question? Jean II, le premier de la famille qui obtint le bâton de maréchal, fut inhumé, en 1417, dans l'église de Notre-Dame de la Tronchaye, à Rochefort-en-Terre; Pierre, son fils, qui lui succéda dans la dignité de maréchal, avait sa sépulture à Notre-Dame de Rieux; et Jean IV, maréchal de Bretagne, aux Cordeliers d'Ancenis. Il est donc vraisemblable que les religieux de Nantes donnaient le nom de *tombeau du maréchal*, au tombeau de la famille qui occupait, en effet, le milieu du chœur. Cette erreur s'explique d'autant plus facilement que l'écu *vairé d'or et d'azur* qui accompagnait celui de Rieux sur le tombeau, était précisément celui de Jeanne de Rochefort, sa femme. Les statues du maréchal et de sa femme avaient été placées, sans doute, sur cet enfeu des *ancestres,* bien que leurs cendres n'y fussent pas, comme une illustre personnification de la race.

Deux princes bretons, Robert, fils de Jean Ier, et Jean, comte de Richemont, fils du duc Jean II, avaient également leurs tombes aux Cordeliers. M. de la Nicollière nous donne la longue épitaphe latine du premier, mort à l'âge de huit ans, et il croit reconnaître dans un fragment de pierre tombale supportant une statue couchée dans le style du XIVe siècle, un débris du tombeau du second.

Une dame de la maison de Rohan, Jeanne de Rohan, dame de Vigneux, figure aussi dans l'obituaire des Cordeliers. M. de la Nicollière la dit veuve de *messire Jehan de Sévigné.* Ne faudrait-il pas dire plutôt: veuve de Jean des Rames, seigneur de Vigneux, et aïeule maternelle de Gillette de Tréal, femme de Christophe de Sévigné? Je sais bien que, dans son testament, elle dit: *Mon fils de Sévigné et ma fille de Tréal, sa compaigne*; mais ce ne serait pas la première fois que les noms de *fils* et de *fille* auraient été donnés, comme pour marquer une affection plus tendre, à un petit-gendre et à une petite-fille [1].

[1] Voir *Dictionnaire des terres et seigneuries du comté Nantais,* par le comte E. de Cornulier-Lucinière. V° *Buron* et *Vigneux.* La famille des Rames occupait de hautes positions aux XIV° et XV° siècles. Bertrand des Rames était écuyer du duc en 1451,

Digitized by Google

Un certain nombre de maires de Nantes avaient leurs tombes ou leurs enfeux aux Cordeliers. M. de la Nicollière cite Geoffroy Drouet, qui inaugura la mairie en 1564, Louis Macé de la Roche, maire en 1662, Claude Bidé, en 1684, trois Charette, tous maires, etc.; il cite un d'Aubigné, un Jaillard de la Grange-Marronnière, lieutenant-colonel de *Mgr le duc de Mercœur*, qui l'avait accompagné en Hongrie et était mort à Vienne. Par disposition dernière, il avait légué aux Cordeliers de Nantes son cœur et sa cornette colonelle.

La colonie espagnole, très-nombreuse à Nantes aux XIVe et XVe siècles, avait aux Cordeliers une riche chapelle dite *chapelle d'Espagne* et plusieurs tombeaux. Cette colonie s'était formée, peu à peu, par les relations commerciales très-actives qui existaient entre Bilbao, Saint-Sébastien, la Corogne et *la Fosse de Nantes*. M. de la Nicollière nous détaille les objets d'échange qui rendaient ce commerce très-florissant. Plus d'un *hidalgo* y prenait part, de la même manière que de nobles florentins, les Strozzi, les Peruzzi, les Corbinelli, faisaient, au même moment, la banque à Nantes. Mais les Florentins ne firent presque tous que passer, tandis que les Espagnols se fixaient parmi nous, francisaient leurs noms et acquéraient vite droit de cité. C'est ainsi que, dans la première mairie de Nantes, en 1564, nous trouvons, parmi les échevins, un Myrande (*Miranda*); en 1573, un Darande (*d'Aranda*); en 1577, un Daragon (*d'Aragon*); en 1583, un Rhuys, ce fameux André Rhuys *del Embito*, qui, devenu Français, se fit appeler Rhuys du Carteron, et était le plus riche *marchand à la Fosse* de Nantes. Tout le monde sait qu'il eut l'honneur de recevoir le roi Charles IX, en 1565, à son logis des Tourelles. Les Santo-Domingo et les Despinoze (*Espinoza de los Monteros*), ne dédaignèrent pas davantage l'échevinage de Nantes. Les Complude (*Compludo*) nous donnèrent un maire en 1581, les de Marques (*Marquès*) en 1585 [1].

Ces familles s'allièrent, en outre, à beaucoup de familles mar-

et Catherine des Rames, demoiselle d'honneur de la duchesse en 1452. Peut-être était-elle sœur de Marie des Rames, fille de Jeanne de Rohan et mère de Gilette de Tréal, dame de Sévigné. Voir *Recherches sur la chevalerie bretonne*, par M. A. de Couffon. T. 1er, pp. 472 et 548.

[1] Voir *le Livre doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, par Alexandre Perthuis et de la Nicollière-Teijeiro.

Digitized by Google

quantes de la ville et du comté : les Complude aux Chomart, aux Charette et aux de Bruc auxquels ils portèrent la seigneurie de Livernière; les de Marques aux Poullain de Gesvres et aux Rieux de la Joliverie [1]; les d'Espinoze aux Rosmadec; les d'Espinoze devenaient, en outre, barons de Porteric en 1640, et marquis de Frossay en 1764.

Mais tout en devenant Français par leurs intérêts et par leurs alliances, nos nouveaux concitoyens n'oubliaient pas l'Espagne leur patrie, et leur chapelle des Cordeliers en était pour eux la représentation vivante. « Les armes de Castille, de Léon, d'Aragon, de Biscaye, dit M. de la Nicollière, y étincelaient de tous côtés... Les blasons des parents, des alliés, reproduits sur les objets destinés au culte et les ornements sacrés, rappelaient aux vivants les généreux donateurs morts [2]. »

Unis tous entre eux par une origine commune et par la parenté, les Espagnols fixés parmi nous, l'étaient, en outre, par les liens d'une association commerciale qui, à l'exemple de toutes les associations du temps, s'était placée sous la sauvegarde de la religion et formait une confrérie. La confrérie de la *Contratazion,* mot espagnol qui signifie *commerce,* existait à Nantes, dès les premières années du XVe siècle, et ses réunions, ses fêtes, ses cérémonies pieuses s'accomplissaient toutes à la chapelle d'Espagne ou dans la grande salle des Cordeliers. Les Ruiz, les Myrande, les Complude, reposaient tous dans la chapelle ou dans l'église. Quelques-uns, tels que les Darande et les d'Espinoze, avaient des chapelles privatives qu'ils avaient fait construire [3].

Ajoutons que dix à douze corps d'état, les cloutiers, les serruriers, les cordonniers, les tisserands, les traiteurs, etc., avaient également

[1] Il ne faudrait pas toutefois confondre les Rieux de la Joliverie, voisins des Marqués de la Branchouère auxquels ils s'allièrent, avec les Rieux d'Assérac, de Sourdéac, etc. Ces deux familles n'avaient rien de commun.

[2] La Nicollière. *Essai historique sur l'église des Cordeliers,* p. 19.

[3] M. de la Nicollière parle d'un fragment de pierre tombale provenant des Cordeliers dont la légende en lettres onciales du XIIIe siècle ne laisse plus lire que *Lermas dictus.* Si le XIIIe siècle n'était bien éloigné, nous rappellerions qu'au XVIe, Françoise et Alonzo d'Astudilla-Lerma épousaient, vers 1511 et 1572, deu membres de la famille de Complude qui avait ses tombes aux Cordeliers. S'agirait-il ici d'un de leurs ancêtres? Une distance de deux siècles et plus rend toute supposition vaine.

Digitized by Google

leurs assemblées, leurs fêtes et leurs archives aux Cordeliers. Les bons pères donnèrent, en outre, par deux fois, asile à la Chambre des Comptes pendant de nombreuses années, et aux États de Bretagne en 1760 et 1766. Nous leur devons enfin notre rue Royale, notre rue d'Aguesseau et notre place de la Préfecture, car on peut voir, par le plan de M. de la Nicollière, que leur enclos en couvrait la plus grande partie. Il a déjà été dit dans ce recueil à quel prix ils cédèrent leur terrain [1]. Leurs conditions parurent si *douces et raisonnables* à la Communauté de ville qu'elle tînt à constater sur ses registres le *désintéressement*, l'*honnêteté*, la *condescendance* des moines [2]. On a souvent prétendu que les biens de main-morte étaien un obstacle infranchissable à l'embellissement des villes. Nous avons surabondamment prouvé, par l'exemple de Nantes, que les transactions étaient autrement faciles et *douces* avec les moines qu'elles ne le sont aujourd'hui avec nos intérêts privés et même nos jurys d'expropriation.

On comprend tout l'intérêt qu'offrent de pareilles études. Nous ne tenons donc point quitte M. de la Nicollière; personne ne sait mieux que lui que nos archives municipales et départementales sont deux mines fécondes qu'on ne saurait trop exploiter.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

UNE QUESTION DE LÉGISLATION ET DE MORALE : LES VEUVES DES MARINS DISPARUS, par M. Alfred de Courcy. — Paris, A. Anger, éditeur, 1878.

Nul ne sait votre sort, pauvres têtes perdues !
Vous roulez à travers les sombres étendues,
Heurtant de vos fronts morts des écueils inconnus...

Vos veuves aux fronts blancs, lasses de vous attendre,
Parlent encor de vous en remuant la cendre
De leur foyer et de leur cœur !

Ainsi chante le poète, et certes il n'est rien au monde de plus touchant que la condition de ces infortunées ignorant le lieu, le jour et les circonstances d'un malheur dont elles sont d'ailleurs trop assurées. Nul mieux que M. de Courcy ne saurait trouver les

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XII, p. 261.
[2] S. de la Nicollière-Teijeiro. *Essai historique sur l'église des Cordeliers*, p. 33.

Digitized by Google

accents qui conviennent à la peinture de ces douleurs; mais dans le mémoire dont nous avons à rendre compte, ce n'est pas le but qu'il se propose : — au contraire.

Supposant — plusieurs faits l'y autorisent — que, dans le nombre de ces malheureuses veuves, il s'en trouve qui aspirent aux légitimes consolations d'un attachement nouveau, il les voit arrêtées par un obstacle légal qu'il serait bien aise, en tout honneur, de les aider à franchir.

Le *Saint-Jacques* a quitté depuis plusieurs années le port de ... On n'en a jamais eu de nouvelles. Au bout d'un an, les familles des marins ont successivement parcouru la période de l'inquiétude, celle de l'anxiété, puis celle du désespoir, et la triste certitude est venue : le navire a certainement péri avec son équipage. L'armateur et les compagnies d'assurances n'ont aucun doute et règlent leurs comptes. Or le capitaine était de Dunkerque et le second était inscrit à Bayonne — ce point est à retenir, — et ils étaient mariés l'un et l'autre.

Trois ans après l'époque présumée du sinistre — mettons cinq ans, si la supposition paraît plus vraisemblable — les deux veuves songent à la consolation permise, autrement dit à se remarier. C'est presque naturel ; mais une difficulté surgit. Ces femmes sont-elles veuves? La question, posée en même temps à Dunkerque et à Bayonne, reçoit des solutions bien différentes. La veuve de Bayonne (je ne puis la désigner autrement,) est condamnée par la jurisprudence locale à l'espérance et au deuil sans fin : aux yeux des tribunaux de la région, son mari est *absent*... peut-être est-il roi dans quelque île... En tout cas, elle n'est pas *veuve* légalement, attendu qu'elle ne peut produire à l'officier de l'état-civil un acte du décès de son mari, certifié par deux témoins. Quant à la veuve de Dunkerque, la difficulté est levée très-facilement. Elle se trouve en mesure, après quelques démarches, de faire rédiger un acte de décès que certifient des témoins qui n'ont rien vu, et, au bout d'un temps suffisamment court, elle peut, débarrassée par jugement de son espoir et de ses regrets, aborder les chances d'un nouvel hyménée.

A Nantes, nous bénéficions — c'est une manière de parler, — d'un régime intermittent et les tribunaux se prononcent tantôt suivant la jurisprudence du Midi, tantôt suivant celle du Nord.

Digitized by Google

M. de Courcy relate des jugements dont le fond et la forme donnent lieu sous sa plume à des commentaires piquants qui dérideraient les juges eux-mêmes. Il le fait d'ailleurs sans mauvaise intention; ce n'est pas aux juges, c'est à la loi qu'il s'attaque.

En effet, comment des contradictions de cette nature peuvent-elles se produire, se renouveler et se traduire en usage dans un pays régi par un Code unique? La faute en est imputable assurément à la loi elle-même, qu'elle soit obscure ou surannée. C'est ce dernier reproche que lui adresse M. de Courcy. Envisageant la question au point de vue de l'intérêt individuel, de la moralité publique, de la législation, du recrutement de notre personnel marin, il cherche et trouve partout des arguments qui portent. Il n'est pas jusqu'à la démographie qu'il ne mette à contribution. Oui, la démographie, science aimable qui compare une jeune veuve austère à un atelier en chômage, fournit à notre auteur son petit contingent de bonnes raisons. Mais — est-il besoin de le dire? — l'opinion de M. de Courcy est moins influencée par les aperçus de la science aimable que par des considérations d'un ordre plus élevé, et c'est bien, comme il l'annonce, une question de législation et de morale qui fait l'objet de son excellent travail.

AUGUSTE FOULON.

Mort de Monseigneur Dupanloup.

Au moment où de nouvelles épreuves semblent se préparer en France pour l'Église et pour la société, voici qu'un des plus illustres, un des plus vaillants soldats de ces deux causes — qui n'en font qu'une — succombe et meurt.

La mort de Monseigneur Dupanloup (11 octobre 1878) frappe au cœur tous les chrétiens, tous les honnêtes gens, tous les Français : car sa vie n'a été qu'un long combat pour Dieu, pour tous les principes sociaux, pour la France.

Avec quelle vaillance et quelle grandeur, avec quelle âme et quelle flamme il combattait!

Il nous a été donné d'être témoin de ses dernières luttes, de celles qu'il a soutenues dans l'Assemblée Nationale de 1870. Le souvenir de cette belle figure d'orateur est le plus grand qui nous soit resté de ce temps. Oh! que c'était bien, à la tribune, le champion de la vérité et de

Digitized by Google

la justice, armé du glaive lumineux de la parole humaine, de la science et de l'éloquence, poursuivant, serrant, frappant, terrassant le mal, l'hypocrisie, le mensonge !

Il y avait là d'habiles musiciens, qui exécutaient en perfection les plus brillantes sonates oratoires et qu'on écoutait avec plaisir — de quelque opinion qu'on fût — pour peu qu'on eût de goût littéraire. Mais dès qu'ils avaient fini, avant même la fin des applaudissements, un cri sortait de toutes les bouches : *Comediante !*

Lui, au contraire, le grand évêque, toute sa foi, tout son cœur, toute son âme, tout son être vibrait dans chacune de ses paroles. Ce n'était pas seulement un orateur ardemment convaincu, c'était un soldat résolu à combattre jusqu'au dernier souffle pour défendre son drapeau.

Et jusqu'au dernier souffle il combattait. Dans cette grande discussion de la loi sur l'enseignement supérieur, par exemple (qui réussit, grâce à lui), plus d'une fois, quand il était à la tribune, on apercevait en lui les traces, les assauts de la vieillesse et de la fatigue. Mais si elles avaient prise sur le corps, elles n'en avaient pas sur l'âme. Et cette âme, ne voyant que le but, le devoir suprême à accomplir, allait toujours en avant intrépidement, poussant le corps au combat malgré lui, et triomphant de la fatigue et de toutes les défaillances de l'âge, elle éclatait en accents d'une ardeur et d'une éloquence incomparables. Cette lutte, ce triomphe du feu intérieur sur les faiblesses de l'enveloppe avait un caractère héroïque que ceux qui l'ont contemplé n'oublieront jamais.

Il était de cette grande et forte génération qui avait pour devise : *Dieu et la Liberté,* — la génération des Lacordaire, des Montalembert, des Berryer, des Falloux, etc. Race vaillante et généreuse que la mort emporte pièce à pièce, qui aura bientôt toute disparu, — mais que jusqu'ici rien ne remplace.

Nos chefs, nos maîtres, nos capitaines éprouvés, illustres, infatigables, derrière lesquels on était fier de combattre, ils partent peu à peu, l'un après l'autre, — et ils n'ont pas de successeurs.

Nous du moins, formés à leur école, nous leur resterons fidèles; appuyés à leurs tombeaux, — rempart inexpugnable, — nous continuerons le combat sous leur bannière. Vrai moyen d'honorer dignement leurs noms et, entre tous, celui du grand évêque que Dieu vient d'appeler à lui.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — L'entrée de Mgr Place. — M. Amédée Duquesnel. — M. Alphonse Vétault, bibliothécaire et archiviste de Rennes. — M. le comte Henri de Kergariou. — M. Albert Bourgault-Ducoudray, professeur du Conservatoire de musique.

— Jeudi 10 octobre, un jour de fête se levait sur la ville et le diocèse de Rennes; la Bretagne même tout entière y devait avoir sa part de joie, car ce jour-là Mgr Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes, entrait dans sa ville métropolitaine, et venait prendre possession du siége auquel l'a appelé Sa Sainteté Léon XIII.

Mgr Place arrivait de Paris. Dix ecclésiastiques délégués par le chapitre, le clergé de Rennes et du diocèse, étaient partis depuis plusieurs jours pour aller le rejoindre dans la capitale et lui servir d'introducteurs dans son beau diocèse. C'est un peu avant quatre heures de l'après-midi que le train impatiemment attendu qui amenait le prélat, est entré en gare de Rennes. Depuis longtemps déjà, une foule animée circulait dans les rues de la ville; de nombreux étrangers étaient venus, dès la veille ou le matin même, grossir la population rennaise.

On se pressait notamment aux abords de la gare, où la compagnie des pompiers, des dragons à cheval et une brigade de gendarmerie étaient massés, avec une batterie montée du 7e d'artillerie et un détachement d'artilleurs à pied. Bientôt les cloches sonnent à toute volée. Au milieu de leur concert harmonieux et solennel, retentit, sonore et grave, le beau bourdon de la métropole, jadis consacré et béni par Mgr l'archevêque Brossays Saint-Marc; les détonations d'artillerie se mêlent au son des cloches: ce sont les coups de canon réglementaires qui se font entendre, tirés par une pièce de campagne postée sur le Champ-de-Mars.

Le cortége s'avance: malgré le temps incertain et même les ondées de pluie qui, par moment raient le ciel; la procession s'est formée, longue et imposante. Mgr l'archevêque, reçu à la gare par M. le comte de Gombert, chef de division des Chemins de fer de l'Ouest, a mis pied à terre au chant d'une antienne; il a revêtu ses habits épiscopaux, et le voilà, mitre en tête, crosse en main, qui s'avance sous le dais, faisant ses premiers pas dans cette vieille capitale bretonne, où Dieu l'envoie pour être à la fois la main qui dirige et le cœur qui console. Une multitude de prêtres

Digitized by Google

en surplis blancs le précède sur deux files; quelques robes de bure y figurent aussi : ce sont les Révérends Pères Carmes et les Récollets. En un mot, le clergé breton, régulier et séculier, est là, représenté noblement; plus de cinq cents prêtres ont volé au devant de l'élu de Léon XIII pour lui porter leurs vœux, les prémices de leur hommage, et lui dire avec joie : « Nous sommes vos prêtres; nous sommes vos aides; comptez sur nos cœurs et sur nos dévouements ! »

Mgr Place n'a point pu voir sans une profonde émotion tant de respect et tant d'empressement, et c'est sans doute cette émotion religieuse qu'il exprimait le soir même à son nombreux clergé sur les marches de l'archevêché, au moment où les cloches de Notre-Dame couvraient presque de leurs notes sonores la voix du vénéré prélat.

Le cortége rencontre d'abord à mi-route, dans l'avenue de la gare, un élégant arc de triomphe; les armoiries qui le décorent, mêlées aux banderoles et aux oriflammes, sont d'abord celles du Souverain-Pontife, puis celles du nouvel archevêque; enfin, celles de Rennes et de Bretagne, celles de Saint-Brieuc, de Quimper et de Vannes. On connaît déjà l'écusson de Mgr Place ; il porte : *Coupé ; au premier, parti d'azur à la Vierge d'argent couronnée portant l'enfant Jésus, et de gueules à l'agneau pascal d'argent ; au deuxième, d'or au château-fort de sable maçonné d'argent, ouvert et ajouré du champ ; brochant sur le tout, une fasce d'hermines en divise.* Cette dernière bande striée d'hermines a été ajoutée par l'archevêque à son blason depuis qu'il appartient à la Bretagne. Sa devise est : *Tua voluntas, Deus.*

Sur le parcours de la procession, toutes les rues et places étaient pavoisées; à de nombreux balcons, brillaient les armes que nous venons de décrire. Aux couleurs papales, à celles de la sainte Vierge ou du Sacré-Cœur, se mêlaient les banderoles blanches bordées de violet. Les monuments publics avaient aussi tenu à honneur de participer à la fête : à la tour de l'Horloge flottait la grande bannière de la ville.

Il était environ cinq heures, lorsque Mgr Place parvint à la métropole, après avoir lentement traversé une longue foule de spectateurs sympathiques et respectueux, que sa main avait bénis au passage. Le moment était alors imposant et majestueux : les cloches retentissaient, le grand orgue tonnait sous la voûte, et Monseigneur entonnait le beau chant du *Te Deum,* en pénétrant dans la cathédrale des Melaine, des Amand, des Modéran. Laissant le chœur poursuivre les versets du cantique de saint Ambroise, il monta les degrés et alla se prosterner profondément au pied de l'autel, à l'endroit même où fut déposée, il y a huit mois, la dépouille mortelle du cardinal archevêque Saint-Marc, et où se voit aujourd'hui son tombeau, parmi les dalles du parvis.

Puis la cérémonie d'installation commença. Les bulles du pape furent

Digitized by Google

lues en chaire; le vénérable archevêque prit possession de son trône, et monta lui-même en chaire, pour y lire sa lettre pastorale aux fidèles de son archidiocèse.

Ce mandement est un rapide et magnifique coup d'œil jeté de haut par Mgr l'archevêque sur sa mission nouvelle et en même temps sur la province bretonne qu'il aborde. Comme le jeune Samuel, il a répondu à Léon XIII : « *Ecce ego*, me voici ! » Déjà l'accueil qu'il rencontre, à son arrivée, lui dit qu'un évêque, au milieu de son peuple, est, dès le premier jour, comme un père au milieu de ses enfants. Puis, sur cette noble terre de Bretagne, pays de héros et de saints, quelles glorieuses annales l'attendaient !... Quels souvenirs et quels prédécesseurs ! Il esquisse à grands traits la figure aimée de Mgr de Lesquen et celle de Mgr Saint-Marc, le cardinal qui, pendant trente-sept années, a rempli tout le diocèse de son zèle infatigable, de ses vertus et de sa parole apostolique.

Mgr l'archevêque revient prendre place sur son siége, où il reçoit l'obédience des membres du chapitre, puis il donne la bénédiction papale, et un magnifique salut solennel, chanté en musique par l'excellente psallette, termine la cérémonie.

Il était tout à fait nuit, lorsque le cortége a repris sa marche vers l'archevêché. Comme en venant, un peloton de dragons à cheval ouvrait la marche. Un autre peloton de la même arme et un peloton de gendarmes à cheval la fermaient. M. le général de la Mariouse, à cheval, et M. le lieutenant-colonel Lamiraux, du 41e d'infanterie, suivaient le dais et commandaient aux nombreuses troupes déployées çà et là dans les rues, sur les places, sur le passage de Monseigneur. Par malheur, ce retour à l'archevêché n'avait pas été prévu pour une heure si tardive. S'il en avait été autrement, on eût vu certainement s'illuminer, sur tout le parcours du cortége, cette ville de Rennes, toujours prête à manifester ses croyances religieuses. En revanche, dès cette première soirée, en entendant acclamer son nom et crier : « *Vive Monseigneur l'Archevêque !* » en fendant les flots de cette population catholique, le nouveau-venu a pu déjà se convaincre qu'il ne recevait pas seulement un accueil officiel, — complet et magnifique, à ce point de vue, — mais qu'en dépit des idées trop vulgarisées de nos jours, les princes de l'Eglise demeurent toujours pour nous les puissants envoyés de Dieu; que notre foi nous courbe pieusement sur le chemin qu'ils parcourent, et que notre dévouement respectueux leur est acquis dès qu'ils paraissent au milieu de nous.

Les visites officielles ont eu lieu le lendemain vendredi. Mgr l'archevêque est allé, à dix heures, rendre visite au général Cambriels, commandant le Xe corps d'armée, et à M. le premier président de Kerbertin. De deux à quatre heures, par un temps magnifique, la place de l'Archevêché présentait aux regards le coup d'œil le plus animé : les costumes officiels étin-

Digitized by Google

celaient parmi les habits noirs. La Cour d'appel de Rennes avait envoyé une députation de ses magistrats en robe rouge, le tribunal civil, le tribunal de Commerce, les Facultés venaient ensuite. La Mairie, les divers corps constitués de la ville, les présidents des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, et un nombre énorme d'officiers en grand uniforme, ont tenu à honneur de se présenter chez Mgr Place. Du reste, il est vrai de dire que chacun est revenu enchanté de la façon affable et distinguée avec laquelle Sa Grandeur a reçu tous ses visiteurs.

— M. Amédée Duquesnel, qui vient de mourir (27 septembre 1878) âgé de 76 ans, à Saint-Malo, sans autre titre que celui de bibliothécaire de cette ville, laisse un nom bien moins connu de la génération actuelle qu'il ne mériterait de l'être. Il avait pris part, en fort bon rang et avec un renom fort honorable, au grand mouvement littéraire de la Restauration et des dix premières années de la monarchie de Juillet; il avait fréquenté Victor Hugo, Sainte-Beuve, tous les chefs de la phalange romantique. Plus tard, avec Morvonnais, Maurice de Guérin, Montalembert, Lacordaire, etc., il était entré au cénacle de la Chesnaie, dirigé par Lamennais encore catholique.

Duquesnel fut donc mêlé au mouvement littéraire et religieux du XIXe siècle à sa date la plus curieuse, dans son évolution la plus importante, et dans ses groupes les plus distingués. Il ne fut pas simple spectateur; il prit part à l'action. Ses œuvres, publiées de 1823 à 1841, comprennent deux volumes de poésies, un roman, et une histoire générale de la littérature en 8 volumes in-8°, qui est fort remarquable.

Depuis trente ans et plus, M. Duquesnel travaillait à s'effacer, à se faire oublier. Il y avait trop réussi. Comme Breton, nous devons protester contre cet oubli, qui enlèverait à notre province un écrivain propre à l'honorer par son talent, la distinction de son esprit, la hauteur de son inspiration libérale et chrétienne.

Nous espérons pouvoir, sans beaucoup tarder, donner à nos lecteurs une étude complète sur M. Duquesnel et sur ses œuvres.

— Pendant que la ville de Saint-Malo perdait, en son bibliothécaire, un littérateur d'un grand mérite, la ville de Rennes appelait, pour diriger sa bibliothèque et ses archives, un homme de talent, M. Alphonse Vétault, auteur de la belle *Histoire de Charlemagne*, splendidement éditée l'année dernière par l'imprimerie Mame, et dont le fond vaut la forme : ouvrage qui a obtenu en 1877, la plus haute distinction littéraire que décerne l'Académie française — le grand prix Gobert. Ancien élève de l'école des Chartes, associé aux beaux travaux de M. Léon Gautier sur *les Épopées françaises*, puis archiviste du département de la Marne, d'où il

Digitized by Google

est venu à Rennes, M. Vétault est à la fois érudit et écrivain distingué. S'il n'est pas Breton, guère ne s'en faut, car il est Angevin, et la Bretagne, croyons-nous, sera heureuse de l'adopter pour un de ses enfants.

— M. le comte de Kergariou, sénateur pour l'Ille-et-Vilaine, est mort le 9 octobre, à Versailles, après de longues souffrances chrétiennement supportées.

« Entré fort jeune dans la diplomatie, écrit M. de Kerdrel au *Journal de Rennes*, Henri de Kergariou avait eu des débuts qui promettaient. Malheureusement, la révolution de Juillet vint trop tôt briser sa carrière. Mais, rendu à la vie privée, il ne se laissa jamais aller au découragement et à l'oisiveté. Après avoir été quelque chose, il voulut être quelqu'un, et il le fut. Originaire des Côtes-du-Nord, son mariage avec Mlle du Plessis de Grénédan et, plus tard, l'acquisition qu'il fit du magnifique château de Bonaban, le fixèrent dans l'Ille-et-Vilaine, et c'est ce département qui fut le théâtre de ses bonnes œuvres et de sa féconde activité. Comme maire d'une commune rurale et président d'un important comice agricole, on peut dire qu'il fut au premier rang dans ses modestes mais utiles fonctions. Tant de bienfaits répandus avec un patriotisme intelligent et désintéressé ne pouvaient pas rester inaperçus. Ils avaient donné au comte de Kergariou une grande situation, la plus grande peut-être dans l'arrondissement de Saint-Malo, et lorsqu'en 1871 le département d'Ille-et-Vilaine eut à former une députation à la hauteur des graves circonstances que traversait le pays, les honnêtes gens de tous les partis songèrent naturellement à lui. Les mêmes considérations en firent plus tard un candidat au Sénat, où sa mort laisse un si grand vide. »

— M. A. Bourgault-Ducoudray, qui a fait jouer avec un grand succès au Trocadéro des fragments de son beau *Stabat*, et qui a donné, dans le même palais, une remarquable conférence sur la modalité dans la musique grecque, vient d'être nommé professeur d'histoire et de littérature dramatique au Conservatoire de musique et de déclamation. Voilà un choix dont nous félicitons sincèrement et le ministre et notre compatriote.

LOUIS DE KERJEAN.

ERRATUM. — M. le Cte de Saint-Jean a dit, dans sa nouvelle, *le Seigneur de la Sicaudais*, que Mme Victoire de la Sicaudais était la dernière descendante de ce seigneur. Il a été mal informé : Mlle Victoire du Tressay de la Sicaudais a laissé plusieurs neveux bretons, parents au même titre qu'elle du seigneur de la Sicaudais, et de ce nombre est notre excellent collaborateur, M. l'abbé du Tressay, chanoine honoraire de Luçon.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

—

A LA MÉMOIRE DE S. E. LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE GODEFROY SAINT-MARC, 7 mars 1878-2 avril 1878 (vers); par A. Le Cohic, professeur. In-16, 1 p. Rennes, imp. Vatar.

CRITIQUE DES OPÉRATIONS DU JURY DE LA SCULPTURE ET DE LA COMPOSITION DES JURYS DES BEAUX-ARTS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE; par le Dr Émile Cossé. Affaire Le Bourg. In-8°, 24 p. — Paris, imp. Charles Blot.

DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSERVATION DU CIDRE. In-4°, 8 p. Nantes, lithogr. Péquignot.

EMMANUEL HALGAN; par Alfred Lallié. In-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1878.

ESSAI HISTORIQUE SUR L'ÉGLISE DES CORDELIERS DE NANTES; par S. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes. In-8°, 37 p. et pl. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes* (1878).

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DU FINISTÈRE, suivies de : Histoire sur le domaine congéable; par Duseigneur, de Brest, de la Société d'agriculture du Finistère. In-8°, 410 p. Brest, imp. Halégouët.

HISTOIRE DE LA BRETAGNE, racontée à ses compatriotes par un pauvre chercheur de pain. Petit in-18, 644 p. Brest, imp. Halegouët; lib. Lefournier; Quimper, lib. Salaün.

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits; par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire). Tome IIIe. Gr. in 8°, 656 p. Angers, imp. Lachèse et Dolbeau; lib. Briand et Hervé. Le Voide, chez l'auteur.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique de noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc.; par Vincent Forest et Emile Grimaud. In-8°, 233 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 3 fr. 50

MÉMOIRES DE L'HISTORIEN PIERRE TUDEBODE (OU TUDEBŒUF), sur son pèlerinage à Jérusalem. Traduits du latin avec notes, tables de noms de famille, etc.; par Stéphen de Goy, avocat. In-8°, 328 p. Quimper, imp. de Kerangal; lib. Salaun; l'auteur, 42, quai de l'Odet..... 5 fr.

UN CORSAIRE SOUS LA TERREUR; par G. de la Landelle, 4e édition. In-16, 320 p. Saint-Germain, imp. Bardin; Paris, lib. Dentu.

VISITE A L'ESCALIER SAINT OU SCALA SANCTA, au pèlerinage de Sainte-Anne, diocèse de Vannes. In-18, 34 p. Vannes, imp. Galles.

Digitized by Google

A PROPOS

DE

QUELQUES LIVRES DE DÉVOTION

PAR LE P. FRANÇOIS HULL, BÉNÉDICTIN ANGLAIS, DE SAINT-MALO ;
LE P. VINCENT D'ORLÉANS, CAPUCIN DE NANTES ;
LE P. JEAN DE LA MÈRE DE DIEU, CARME DE RENNES.

I

LA *Vie de l'âme*, PAR UN BÉNÉDICTIN ANGLAIS.

J'ai esquissé dans un précédent travail l'histoire des origines du couvent des bénédictins anglais, à Saint-Malo, en parlant de son fondateur le P. Gabriel de Sainte-Marie. Le livre du P. Gabriel n'est pas le seul qui soit sorti de cette maison, pendant le demi-siècle qu'y passèrent seulement les religieux anglais. Il faut noter encore un petit livre de haute dévotion, écrit en 1644 par le P. François Hull, un Anglais qui avait vécu depuis longtemps en France, et qui, malgré ses humbles excuses pour sa qualité d'étranger, osant manier une langue qui n'est pas la sienne, écrit certainement d'une

Digitized by Google

façon plus naïve et plus élégante que la plupart des Français de la première moitié du XVIIe siècle. Le livre du P. Hull est intitulé la *Vie de l'âme*. Il devait comporter trois volumes in-18, d'environ 10 feuilles chacun, 360 pages. Je ne connais que le premier volume et je ne crois même pas que les autres aient paru. L'auteur soumettait leur apparition au succès du premier volume. Le succès manqua-t-il? L'auteur, qui ne se donne pas pour un jeune homme, mourut-il avant d'avoir écrit les autres? Le départ des Anglais, qui établirent leur noviciat à Paris, et qui d'ailleurs s'empressaient de gagner les îles, pour s'y vouer aux missions et à l'apostolat, dès qu'un peu de repos et de répit était donné aux catholiques, sépara-t-il le P. Hull des dévotes de Saint-Malo, dont il avait la direction? Je ne puis faire que des conjectures, et n'ai rien trouvé au delà du rare premier volume que j'ai sous les yeux.

Du reste ce volume fait un tour complet : l'auteur prévient, dans son épître dédicatoire, qu'il sépare les instructions et règles d'avec les oraisons et pratiques. Ce premier volume est consacré plus spécialement à l'oraison. Il contient pour chaque jour de la semaine, et pour chaque action principale de chaque jour, des aspirations et des méditations. Les titres sont bizarres pour des Français du XIXe siècle. — Le réveil de l'*âme*. — L'*Habillement* de l'âme, *le lavement de l'âme* se baignant dans le sang de Jésus. — *Le desjeuner de l'âme, servy en trois plats*, etc., et, pour le soir, *La chandelle de l'âme,* examinant sa conscience devant Jésus. — Le *devestement* et repos de l'âme sur le cœur de Jésus, etc.

Je me hâte de répéter que le fond vaut mieux que les étiquettes. Tout à peu près est fort bon, et il y a des passages charmants, et de l'école même de saint François de Sales. Tout n'est pas et ne pouvait pas être également neuf et en relief. « Je sçay bien, dit l'auteur, que l'Église abonde en livres de mesme sujet, et j'advoue que mes exercices ne sont que des fleurs empruntées de plusieurs jardins; il n'importe, on fait bien de mesmes fleurs des bouquets bien différens, à raison de la diversité de façons et agencements dont ils sont composez. » Quant au style, notre bénédictin dit avec beaucoup

Digitized by Google

de grâce : « Si la plume qui l'a escrit est grossière et mal taillée, vous sçavez bien qu'elle est étrangère, et qu'elle cherche non un ornement de langage, mais les paroles les plus claires et les plus intelligibles, pour exprimer les simples et chétives conceptions qui sortent d'une affection toute simple et toute françoise. » Ce style ne vous semble-t-il pas aussi tout français ? Le P. Hull y revient à la fin d'une sorte d'introduction : « Voilà donc, amy lecteur, en un mot mon dessein : pour te faire vivre en esprit, je t'exhibe un bouquet assorty de toutes ses parties. Cette épistre servira d'entrée de table pour t'aiguiser l'appetit. Le dessert sera le fruit que tu en recevras dans le paradis. J'en laisse le jugement à ton goust, le profit à ton âme et la gloire au père de famille. S'il y manque quelque chose (et tout y manque), c'est la faute du cuisinier, qui n'entendoit pas bien ny le langage, ny les façons de France, et néanmoins en ayant longtemps humé l'air et sucé les délices, voulut rendre ce tribut et hommage à sa chère nourrice. Goustez donc de cette entrée de table pendant que je t'appreste et apporte le premier service. Adieu ! »

En vérité, je suis convaincu qu'une foule de livres de piété chaque jour réimprimés et vendus à milliers, sont très-inférieurs comme forme et comme style à celui-ci, écrit par un Anglais.

Avec quelques retouches d'une main pieuse et lettrée, cette *Journée du chrétien* prendrait une place d'honneur dans les rayons de plus d'un oratoire, à côté de saint François de Sales, qui ne s'en offusquerait pas.

Notre livre est dédié « aux âmes dévotes de la ville de Saint-Malo, en Bretagne. » L'auteur explique qu'après en avoir distribué quelques fragments manuscrits à ses pénitentes, il se lasse d'en transcrire souvent de nouvelles copies, et que c'est pour cela que, se rendant au désir de certains amis, il réunit et fait imprimer ce petit volume. « Je ne vous enseigne pas, affirme-t-il, une devotion curieuse, seiche et speculative, ains affective et solide, taschant d'esclairer vostre esprit, d'eschauffer vostre volonté, et de dresser toutes vos affections à l'amour de Dieu, et les rendre conformes à

Digitized by Google

la divine volonté. — Voilà simplement et en peu de mots mon dessein, qui n'est autre que de vous rendre telles que je vous qualifie, sans crainte de flatterie, c'est-à-dire *dévotes*. Car qui a jamais veu en France un peuple si fervent au service divin, si assidu aux prédications, si dévot aux sacrements ? Il n'y a pas assez d'églises pour vous contenir, ny de prêtres assez pour vous administrer les sacrements, ny du temps assez pour vacquer à vos dévotions. Où trouvera-t-on, en ce siècle dépravé et refroidy, un peuple qui déteste si universellement le vice et l'hérésie ; cherisse si constamment l'Eglise et la Religion et cherche Dieu avec tant de zèle et émulation ? Bref, un peuple qui soit si bien instruit ès mystères de la Foy et maximes de l'Evangile, si ferme en la voye de Dieu et si charitable aux estrangers et nécessiteux ? — Tesmoins les Bénédictins anglois, exilés et persécutés, lesquels vous avez recueillis avec tant de compassion, logés plustost dans vos cœurs que dans vos maisons, avec tant de tendresse nourris, jusqu'à présent avec tant de libéralité, que leur seule maison est une marque infaillible de la piété maclovienne. » C'est dans cette piété qu'il faut persévérer. « Sçachez que ny vos rochers marins, ny vos chiens de guet, ny vos murailles bien flanquées, ny vostre double garde et sentinelle, ny vos navires bien équipés, ny vos lingots d'or et d'argent, ny la mer flottante qui vous sert de rempart, ny la multiplicité de vos confrairies et monitoires, ne pourront conserver vostre ville, vos familles et vos personnes en paix, en santé et en prospérité, si le vice n'est pas chastié, le luxe retranché, la paix cimentée, la charité entretenue et la piété bien affermie. Quand Clovis eut demandé à S. Remy combien dureroit le Royaume de France, il eut pour reponse : Tandis que la Religion, la piété et la justice y règneront. Croyez le mesme de vostre ville. »

Tel est le ton général du livre ; mais il n'eût pas été de son temps, s'il n'eût pas contenu quelques concetti, nous dirions presque quelques calembours. Je cite les deux traits que l'on trouve juxtaposés, à la page 25 :

« Je vous salue, costé très sacré, *Hâvre de Grace*, transpercé d'une lance pour moy.

Digitized by Google

« Je vous honore, cœur très doux, le refuge unique des pauvres affligés, et le *Riche-lieu* de toutes bénédictions. »

Je crois le livre imprimé à Saint-Malo même; mais le titre manque à mon exemplaire, et je ne puis rien affirmer ni donner le nom de l'imprimeur. Il n'y a en titre que six vers latins signés de F. André Simpson, un bénédictin anglais; c'est un jeu de mots sur le titre du livre, la *Vie de l'âme:*

Tu qui, post vitam subitis quæ deficit horis,
Vita lætari labe carente cupis,
Hunc tibi sit cordi pervolvere sæpe libellum.
Namque index animæ vitaque certus erit.
Nec pretio parvum spernas ac mole pusillum;
Auri vita animæ pondere nescit emi.

Vient ensuite l'approbation du président général de la Congrégation anglaise, F. *Josselin de Sainte-Marie,* qui avait succédé au P. Gabriel, d'abord dans sa charge de prieur de Saint-Malo, puis dans celle de général, lorsque le fondateur de la maison de Saint-Malo était devenu coadjuteur de l'archevêque de Reims. La permission est datée du 31 mars 1644. Le livre était écrit trois ou quatre ans auparavant, car l'approbation des trois docteurs en théologie, du Tour, Gerard et Flavigny, est du 9 novembre 1641. Le privilége du roi est du 9 avril 1644, et le livre fut imprimé dans cette même année.

II

Je vais étudier maintenant un autre petit livre, très-inférieur, sous le rapport littéraire, à celui dont je viens de parler, mais qui eut un succès réel, puisqu'il compte au moins deux éditions en dix années, et qui d'ailleurs offre cet intérêt spécial d'avoir inauguré, dans le diocèse de Vannes, l'expansion intellectuelle à laquelle le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, l'établissement du collége des Jésuites, et aussi, dans une certaine mesure, l'exil du parlement de Bretagne dans cette ville, donnèrent aliment, à quelques années de là.

Digitized by Google

Le titre de notre livre est celui-ci : *Instruction pour consoler les malades, ou bien le moyen d'ayder le malade à bien mourir, extraicte de divers autheurs, par missire G. Guillemot, prestre. A Vennes, par Joseph Moricet, imprimeur et libraire, 1627.*

D. Plaine date de 1618 la fondation à Vannes de l'imprimerie de Joseph Moricet. A en juger par les deux éditions du livre de Guillemot, que nous avons sous les yeux, et dont la seconde est de 1639, ce n'est pas là qu'il faut rechercher des modèles de typographie, ni pour la beauté des types, ni pour la correction des textes.

Quant à l'auteur, voici les renseignements que contiennent les archives de l'évêché de Vannes, les plus complètes de Bretagne sous ce rapport, et que M. l'abbé Luco a eu l'obligeance de consulter pour nous.

Gilles Guillemot naquit à Malestroit dans les dix dernières années du XVIe siècle. Il fut fait sous-diacre, à Vannes, le 20 septembre 1614, et diacre, dans la même cathédrale, le 19 septembre 1615 et fut ordonné prêtre, mais en dehors de Vannes, et pour des motifs que nous ne connaissons pas, à l'ordination de Noël 1615. Il était prêtre habitué à Malestroit en 1619, et avait peut-être été du nombre des quinze clercs que l'évêque de Vannes, Jacques Martin de Belle-Assise, entretenait à Paris pour compléter leurs études théologiques. Pendant qu'il demeurait à Malestroit, il s'adonnait à la prédication, ainsi que nous l'apprend le sonnet suivant, signé *Chastaigneraye Bazon,* nom et poète parfaitement inconnu pour moi, et dont je trouve la signature dans les liminaires de notre livre :

Ainsi que le pilote, expert au navigage,
Ne laisse à la mercy de la mer et du vent
Ceux qu'il a près du port conduits asseurement,
De crainte qu'à l'abord ils ne fassent naufrage:

De mesme, Guillemot, merveille de nostre âage,
N'abandonne à la fin ceux qu'il a sagement
Induicts par ses sermons à vivre sainctement,
Sachant que c'est la fin qui couronne l'ouvrage.

Digitized by Google

Chretiens, ne craignons plus l'inexorable mort:
Ce livre nous deffend encontre son effort,
Et son autheur nous est d'autant plus estimable,

Qu'il empêche, preschant, les âmes de périr
Et nous rend, escrivant, la mort peu redoutable;
Bref on apprend icy comment il faut mourir.

Gilles Guillemot, après avoir vécu pendant près de trente ans de cette véritable vie de missionnaire, fut pourvu par le pape, pendant les mois d'alternative, le 24 juin 1634, des paroisses réunies de Malestroit et de Missiriac, vacantes par la résignation de François Tatard. Il en mourut titulaire et fut inhumé, le 9 avril 1661, dans l'église paroissiale de Malestroit.

Gilles Guillemot nous apprend lui-même que son livre fut écrit plusieurs années avant d'être imprimé, et que les approbations sollicitées par l'auteur retardèrent son voyage. En effet, les approbations de deux docteurs en la faculté de théologie de Paris, deux frères prêcheurs de Rennes, je crois, Pierre Jouauld et Hyacinthe Charpentier, sont datées de Rennes le 28 mai 1624. La troisième approbation est de Quimperlé, le 20 juin 1625 : cette dernière approbation est signée d'Yves Puisard, théologal de Cornouaille et prieur de Saint-Dominique de Quimperlé. Il n'était alors que licencié en théologie, il devint plus tard docteur et fut attaché comme professeur au couvent des dominicains de Paris. Il était né à Dinan à la fin du XVIe siècle. C'est pour cela qu'il dédia à Mgr de Harlay, évêque de Saint-Malo, son livre imprimé à Paris en 1633 sous ce titre: *les Trophées de la piété.* Il avait publié, dès 1622, un traité *de la délégation des religieux pour entendre les confessions,* et fit imprimer à Rennes, en 1634, son opuscule resté le plus connu et plusieurs fois réimprimé en Bretagne: *Relation de la fondation du couvent de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle et de la solennité du vœu rendu par Messieurs de la ville de Rennes en 1634.*

Vient ensuite le permis d'imprimer signé par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, le 8 avril 1627. C'est à Mgr de Rosmadec

Digitized by Google

que le livre est dédié. Au verso du titre se voit une méchante gravure au trait des armes de l'évêque avec ce double quatrain, qui ne donnera pas une riche idée de la versification de messire Guillemot :

ANAGRAMME DE SÉBASTIEN DE ROSMADEC, SACRÉ, ESTIMÉ DES BONS

La race, la piété et vos perfections
Vous portoient, ce sembloit, assez dedans l'estime
Et on vous voit pourtant, ô seigneur magnanime,
Ores qu'est et sacré plus estimé des bons.

QUATRAIN

L'astre qui preside au premier jour de la vie
De ce sage Breton, de cet homme prudent,
Pour servir ce grand Dieu tous les jours de sa vie
Promettoit qu'il fust un jour d'Église président.

Il faut rendre cette justice à la seconde édition qu'elle ne reproduit pas ces étranges vers de treize pieds. Mais on a pieusement conservé la dédicace, après quelques phrases de laquelle le lecteur comprendra que je ne fasse pas de plus longs empreints à un livre que l'auteur lui-même proclame une compilation.

« Monseigneur, voulant donner voile à ce livre du port de vostre siége épiscopal, pour costoyer vostre diocèse et de là voir d'autres terres, je me suis trouvé battu et combattu d'une incertitude dans laquelle j'ay flotté longtemps, pour le doute et irrésolution que j'avois à qui scéamment je le devois et pouvois presenter et dédier pour l'asseurer en sa navigation, et le faire voguer sans bris et sans naufrage. Mais parmy cette incertitude et irrésolution, on m'a donné pour advis de vous choisir pour pilote du navire, d'arborer son mast, son trinquet et sa hune du champ de vos armoiries et de graver sur sa proue, pour adveu et sauvegarde, le très illustre nom d'un des premiers evesques de Bretagne... Je vous prie de croire, Monseigneur, que j'ay esté poussé à ce faire, non pas que j'eusse opinion que d'une personne si basse en toute qualité peust sortir chose qui méritast d'estre mise et servie devant les yeux d'un si

Digitized by Google

grand et si vigilant pasteur, mais ç'a esté seulement pour tesmoigner du zèle et de la dévotion particulière que j'ay à l'honneur de Dieu, au service de Vostre Grandeur et au commun bien du public. »

Le reste est de ce ton et je n'en veux pas citer davantage.

III

Je note simplement un tout petit livre, imprimé à Rennes en 1696, sous ce titre : *la Dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, pour la reparation et l'extirpation des jurements et des blasphèmes.*

Ce petit livre n'est autre chose qu'une sorte de manuel pour une confrérie vouée à l'extinction et à la réparation du blasphème, fondée par les dominicains espagnols dans le XVIe siècle, et que les papes avaient favorisée de nombreuses indulgences. Les dominicains bretons la propageaient en Bretagne. Le troisième article des statuts est curieux en ce qu'il fait connaître la forme usuelle des jurements et blasphèmes au XVIe et au XVIIe siècle : « Les confrères reprendront et corrigeront généreusement, avec charité et prudence toutefois, les jureurs et blasphémateurs du saint nom de Dieu, du corps, de la teste, ou du ventre ou du sang de Notre-Seigneur. » On voit par les approbations, entre lesquelles je note celle de M. Oresve, prieur de Saint-Malo de Dinan, docteur en Sorbonne, et celle de M. Linduger, docteur en théologie et scolastique de Saint-Brieuc, que l'auteur de cet opuscule était le P. Antonin Thomas, dominicain, de Dinan. La *Bibliographie bretonne* parle d'un autre ouvrage du P. Thomas, écrit pour une confrérie de Nantes, établie en l'église des Carmes de cette ville, à l'occasion d'une peinture de la sainte face, apportée en Bretagne par le duc Jean V en 1413, et dont voici le titre : « *La devotion à la sainte Véronique,* ou la reparation des ignominies et des outrages faits à la sacrée face de N. S. représentée dans le voile de sainte Bérénice.— Paris, Louis Guérin, 1694, — 164 pages in-12. M. Tresvaux, et d'après

Digitized by Google

lui M. Gerby, attribuent encore au P. Thomas une vie du V. P. Hyacinthe de la Haye; mais personne, à ma connaissance, n'a parlé du petit manuel que je signale aujourd'hui, et c'est surtout à ce titre que je m'en suis occupé. Je relève en terminant une note de l'imprimeur, la veuve de Mathurin Denys, dont l'imprimerie était située rue Saint-Germain, et que je trouve la première en Bretagne à protester contre les contrefaçons. « *Avis au lecteur*. Je vous donne avis que, si vous avez de ce petit livre portant pour titre : La dévotion aux très-saints noms de Dieu et de Jésus, qui ne sera point de l'impression de la veuve Denys, imprimeur et libraire à Rennes, sera contrefait et defectueux en toute maniere. Adieu. » Il y a une seconde édition sans date, mais très-postérieure, imprimée à Rennes chez Joseph Vatar, imprimeur-libraire, place du Palais, aux *Etats de Bretagne*. Dans cette édition, après les liminaires, se trouve la lettre d'agrégation, encadrée par ces quatre rimes :

Jésus est ce grand nom qu'honore l'univers;
Espérez tous en luy, il terrasse l'enfer.
Son invocation a beaucoup de puissance;
Usez-en en tout temps avec foi et courtance.

Pour timbre, un chrisma dans une rose ; pour bordure, des hermines.

IV

Le *Pur amour*, du P. Vincent d'Orléans

Parmi les livres de piété se range un volume in-8°, imprimé à Nantes chez la veuve Sébastien Dorion, en 1674. La veuve Sébastien Dorion était manifestement la belle-fille de l'imprimeur qui, trente-six ou trente-sept ans plus tôt, mettait sous presse l'œuvre du P. Albert le Grand. L'ouvrage, fort inconnu, dont j'ouvre la première page, est intitulé : *Le pur amour ou la dévotion solide et nécessaire, par le P. Vincent d'Orléans,* prédicateur capucin et missionnaire apostolique. Le nom de l'auteur prouve qu'il n'était pas

Digitized by Google

Breton, et qu'il était né à Orléans ; mais après une vie consacrée à la prédication, non sans succès et sans fruit, comme l'atteste le P. Innocent du Croisic, dans sa formule d'approbation de notre livre, le P. Vincent s'était retiré chez les Capucins de Nantes, et c'est là qu'il écrivit son livre. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la dédicace à Mgr Gilles de la Baume le Blanc, évêque de Nantes : « Mais ce qui m'a tout à fait persuadé que votre bonté l'accepteroit volontiers (cette dédicace), c'est, Monseigneur, cet accueil agréable que Votre Grandeur me fit la première fois que j'eus l'honneur de vous faire la révérence, de baiser vos mains sacrées, et recevoir votre bénédiction, puisque vous eûtes la bonté de me témoigner jusqu'à la tendresse que vous aviez très-agréable ma demeure dans votre diocèse, où la Providence divine m'a conduit, après tant de courses et de combats donnés et soutenus depuis tant d'années contre les adversaires de notre sainte Religion. »

Le livre en lui-même, sagement et clairement écrit, mais imprimé d'une façon pitoyable, ne renferme et ne pouvait, d'après l'auteur lui-même, renfermer rien de neuf. Il contient, en tête, une soumission spéciale au Saint-Siége, qui prend tout un caractère, dans l'époque de gallicanisme et de jansénisme où l'auteur écrivait, et qui débute par une invocation à la « sainte Vierge Marie, immaculée dans sa conception », précédant de deux siècles la promulgation du dogme devant lequel tous les catholiques s'inclinent désormais. J'ai déjà eu occasion de noter que cette croyance était universelle en Bretagne.

Pour donner une idée de notre livre, je ne veux relever que ce passage relatif au renoncement et à la pauvreté évangéliques : « Comme il faut bien de l'amour pour arriver à ce point de détachement nécessaire, je vous propose un homme de feux et de flammes, lorsque le ciel lui envoya un chariot, pour l'enlever de la terre et le mener dans les cieux. Ce carosse, dit la Sainte Ecriture, etoit de feu totalement ; l'imperialle, les couessins, les portières, les roues, tout étoit de feu ; les chevaux etoient de feu, qui vomissoient les flammes par la bouche et par les narines. Le Pro-

Digitized by Google

phète, sçachant qu'il étoit venu pour le recevoir, n'eut point de peur de cet effroyable équipage, parce qu'il étoit un homme de feu. Il entra genereusement ; mais quand il a pris place, le carosse et les chevaux demeurent immobiles snr la terre, contre l'inclination naturelle du feu, qui, par sa subtilité, s'envole naturellement dans le concave de la lune, qui est le lieu de son centre et de son élément. Saint Hierome, étonné de ce miracle, demande d'où vient que ce carosse est arresté ; ce ne peut pas estre la personne d'Helie qui empesche son mouvement, puis qu'il est un homme de flamme. Voici, dit-il, ce qui empesche qu'il ne monte dans le ciel : c'est que sans y penser, il avoit son petit manteau sur ses épaules. S'en étant aperceu, il jeta ce manteau, et le chariot se detachant de la terre l'emmena dans les cieux.

« Voilà ce qui arrive chez les personnes dévotes et religieuses, qui jamais ne goûtent combien Dieu est doux. D'où vient cela ? C'est que leur cœur est toujours revêtu d'un petit manteau, d'une attache déréglée à quelque créature ; qui à des parens, qui à un employ ; qui à une telle ou à un tel, etc. J'en ai connu dans le cloistre, attachées, qui à un perroquet, qui à un petit chien, qui à un chat, ou à une puput. Ces personnes font leurs exercices, se trouvent à toutes les observances, et neantmoins ces âmes sont toujours attachées à la terre. C'est qu'elles ont ce petit manteau d'attache, et jamais elles ne monteront dans le ciel de la véritable dévotion, qu'elles ne s'en soient détachées. »

Le livre du P. Vincent ne fit pas chasser tous les perroquets monastiques, et, un siècle plus tard, Gresset écrivait *Vert-Vert.*

Je reproduis encore ce léger crayon d'un directeur aristocratique au XVIIe siècle : « Cela est bien indigne d'un homme de Dieu, de prétendre autre chose que Dieu, de regarder l'établissement de sa fortune temporelle travaillant à inspirer l'éternelle. On n'en voit que trop aujourd'huy, qui travaillent à la direction des personnes bien faites, riches et commodes, de qui ils font un fonds, une métairie et leur revenu. Pour celles-là un directeur n'aura rien de cher et de précieux ; il s'exposera à toutes les fatigues ; il

Digitized by Google

n'épargnera aucun moment de la journée ; mais s'il faut venir confesser une pauvre femme, ou donner une demi-heure à une pauvre sœur laye, de qui il n'espère rien, il a toujours de grandes affaires qui ne lui donnent pas un moment de relâche [1]. »

V

La *Confession des femmes.*

Un autre petit livre qui offre un certain intérêt de curiosité, a pour titre : *La Confession abrégée*, où sont enseignés les moyens de la réduire au seul nécessaire, par un père Carme, ancien professeur de théologie. Il est imprimé format in-18, à Rennes, par Charles Hellot, rue Saint-Germain, à la Bible d'or. La permission des supérieurs, René de Saint-Albert, provincial de Touraine, et Damoscène, de l'Assomption, assistants, porte la date du 18 juillet 1667 et nous apprend le nom religieux de l'auteur : le Père Jean de la Mère de Dieu, religieux du couvent de Rennes, ancien professeur de théologie.

Ce petit livre tout pratique s'adresse spécialement aux femmes. D'une part, l'auteur affirme que les hommes se confessent beaucoup mieux, et d'un autre côté, il y a des livres analogues pour les hommes, parmi lesquels il indique celui du Père Eude, « prestre de l'Oratoire. » Dans le livre du P. Eude, il y a des pages assez originales, par exemple le quatorzième chapitre, sous ce titre : *l'obligation de se confesser ne tombe que sur les péchés mortels.* « Chacun, dit-il, est libre de confesser ou ne pas confesser les veniels. Et la raison est, raison populaire, que les péchez sont les plaies de l'âme ; les véniels sont comme de petites coupures que l'on se fait aux doigts en tranchant du pain ou de la chair, les mortels sont comme des coups d'épée au travers du corps. Les coupures des doigts se guérissent souvent d'elles-mêmes sans y rien faire ; que si on y met un peu de baume ou de sucre, elles guériront plus tost. Mais les

[1] Je dois la communication du livre du P. Vincent à l'obligeance de M. Plihon, libraire à Rennes.

Digitized by Google

coups d'epée ne se peuvent guerir que par l'art de chirurgie et par beaucoup de traittements. Ainsi les péchez véniels se remédient presque d'eux-mesmes ; la messe, la communion, l'eau béniste, le Pater les efacent; que si on les confesse, encore mieux et plus tost. Mais pour la guérison des mortels, il faut bien des apprêts, il faut bien des soins, il faut des emplastres et des médecins ou chirurgiens qui les appliquent. L'onguent duquel doivent estre faites ces emplatres, c'est le sang de Jesus-Christ ; et la langue du prestre est comme la main du chirurgien qui les applique en donnant l'absolution. »

La liste des pechés veniels et des imperfections termine ce petit livre, dont l'auteur témoigne de son orthodoxie personnelle en mettant au nombre des péchés et sur le même pied la lecture par simple curiosité des livres jansénistes et des livres huguenots. Nous empruntons à cet examen de conscience quelques traits propres à faire connaître les mœurs du temps :

« Je me suis attendue à des guérisons gratuites, sans recourir aux remèdes humains.

« J'ay souhaité des révélations et des graces extraordinaires.

« J'ay souhaité qu'une défunte me vînt dire des nouvelles de l'autre monde.

« J'ay ajouté foy aux songes, mais avec doute et incertitude.

« J'ay prié Dieu avec irrévérence, badinant avec mon chapelet, ou tournant la teste de costé et d'autre, ou devisant par intervalles avec celle-ci ou celle-là.

« J'ay parlé en mépris des personnes dévotes, les appelant menettes ou bigotes.

« J'ay conseillé l'estat de prestrise, religion, continence perpetuelle, pour la seule considération du bien qui en arriveroit à moy ou à quelqu'un des miens.

« Dans la cholère j'ay uzé de termes fort approchans du blasphème, comme *teste di, mor di, ventre di,* etc.

« J'ay maudit les créatures privées de raison. *Diable le feu ! Ah ! le damné temps !*

Digitized by Google

« Je suis allée au sermon, plus par curiosité qu'à bonne intention. J'y ay querellé et disputé pour une place. J'ay dit mes sentimens du predicateur avec trop de hardiesse et de liberté. J'ay esté si outrecuidée que de controller sa doctrine.

« J'ay badiné, bégaudé, souri à l'une et à l'autre dans l'église;

« J'ay passé une grande partie des jours de fête à jouer;

« Je me suis fait dire ma bonne aventure aux Égyptiens par curiosité;

« J'ay chanté des chansons à la diminution de l'honneur et de l'estime du prochain; je les ay transcrites, données ou apprises à d'autres; j'ay fait des vers sur des personnes;

« J'ay tutéré des personnes de basse condition à mon respect. Je leur ay parlé avec faste et arrogance. Je les ay traitez de coquins, de marauds et semblables injures. J'ay querellé les pauvres à cause de leur importunité; je leur ay reproché qu'ils avoient bien la mine de ne valoir rien.

« J'ay trompé au jeu, sçachant bien que l'autre jouait fidèlement. J'ay esté d'intelligence avec un des joueurs pour faire perdre l'autre. J'ay joué de faux argent contre de bon;

« J'ay estudié l'occasion de parler de mes parents qui sont en haute posture pour en tirer vanité; j'ay désavoué mes parens pauvres. »

En regard de ce portrait d'une femme du XVIIe siècle, dont je suis loin d'avoir pris tous les petits détails, je pourrais mettre le portrait d'un prêtre, emprunté à un livre intitulé le *Bon prêtre* et imprimé à Vannes, chez Jean Galles, imprimeur et libraire ordinaire du collége, proche la maison de retraite, en 1683. A en juger par les caractères et les fleurons, Jean Galles, le premier des imprimeurs de cette famille, avait hérité du matériel typographique de Moricet. Ce petit livre a eu très-certainement pour éditeur, mais pas pour auteur principal, un des jésuites de Vannes. Le chrisma qui est en tête et la devise: *A la plus grande gloire de Dieu,* qui le termine, ne laissent aucun doute à cet égard. La première partie est la reproduction d'un opuscule très-curieux pour l'étude des mœurs

Digitized by Google

et des habitudes du clergé au commencement du XVIIe siècle, dû à la plume de M. Bourdoise, un des contemporains et des émules de saint Vincent de Paul, et publié dès 1658, après la mort de M. Bourdoise, sous ce titre : *Sentences chrétiennes et cléricales.* On voit que l'épithète ne date pas d'hier, mais elle n'avait pas alors le sens qu'une certaine presse lui attribue aujourd'hui. La seconde partie est une traduction de quelques révélations de sainte Brigitte, et de deux visions de sainte Thérèse. La troisième partie, intitulée « Avis aux parents, aux escoliers et aux prestres, » pourrait seule être l'œuvre personnelle du jésuite vannetais, qui a fait imprimer le livre. Elle ne vaut pas à beaucoup près, comme originalité et comme style, l'opuscule de M. Bourdoise; mais M. Bourdoise n'était pas Breton et son livre n'avait pas d'abord été imprimé en Bretagne, mais en Auvergne. Ce qui me fait juger que la troisième partie est sinon d'un Breton, au moins écrite en Bretagne, c'est d'abord que le desservant d'une paroisse y est nommé *recteur,* appellation particulière à la Bretagne ; ensuite que les étudiants de la campagne, après le catéchisme terminé, font leurs premières classes chez les prêtres du lieu, jusqu'à ce qu'ils entrent à un des colléges créés et multipliés en Bretagne au commencement du XVIIe siècle ; usage breton par excellence qui remontait aux temps les plus reculés et s'est perpétué jusqu'à nos jours. A propos du catéchisme, l'auteur note une ordonnance de Louis XIV, qui interdisait aux prêtres des campagnes de faire le catéchisme aux petites filles. Enfin, le vice sur lequel insiste le plus cette troisième partie, c'est le vice national des Bretons, l'ivrognerie.

S. Ropartz.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE PRIÈRES*

I

A l'embouchure de la Vilaine, auprès du bourg de Billiers (primitivement *Beler*), il y avait au XVIIe siècle une puissante abbaye dont les droits de propriété s'étendaient sur terre et sur mer dans un vaste rayon. Fondée en 1250 et richement dotée par le duc de Bretagne, Jean Ier, dit le Roux, cette abbaye fut nommée Prières parce que, suivant d'Argentré, on devait y offrir à Dieu des prières et des messes pour les malheureux naufragés. Avec le consentement du pape Innocent IV et l'approbation de l'évêque de Vannes, Cadioc, les moines de Cîteaux en prirent possession, la veille de la Toussaint (1252). Ils étaient au nombre de trente. A partir de ce jour, leur prière monta vers le ciel avec l'encens du saint sacrifice et leurs voix suppliantes se mêlèrent au bruit mélancolique des flots [1].

* M. Hippolyte le Gouvello, notre collaborateur, nous communique sous ce titre un chapitre inédit du nouvel ouvrage qu'il prépare et qui aura pour titre: *La Bretagne catholique au XVIIe siècle* (Note de la rédaction.)

[1] Pour la suite de ce récit nous avons consulté surtout un manuscrit fort curieux intitulé: *Historia sacri et insignis monasterii beatæ Mariæ, de Precibus ordinis Cisterciensis, diœcesis Venetensis*, et composé par F. Guillaume Gautier, moine de la communauté (1648). Ce travail important fut continué successivement par d'autres religieux jusqu'à l'année 1766. L'original se trouve à Angers. Il y en a une copie à l'évêché de Vannes. On pourrait y puiser les éléments d'une histoire complète de l'abbaye, qui n'entre pas dans notre plan. C'est une mine à exploiter.

Digitized by Google

Grâce à la piété de ses religieux, la naissante abbaye acquit bientôt une sainte renommée. Depuis la mort de son fondateur, qui voulut se faire enterrer dans son sanctuaire, tous les ducs de Bretagne lui laissèrent quelque témoignage de leur dévotion. Jean V, entre autres, lui fit de magnifiques donations et obtint qu'on y célébrât solennellement la fête de la Présentation. Le même prince, ayant recouvré la santé, après un vœu à la sainte Vierge Marie, patronne du couvent, concéda encore au moutier plusieurs immunités et priviléges (1434).

Seigneurs et peuple eurent part sans doute à de pareilles faveurs et imitèrent cette générosité. Les hauts barons et preux chevaliers voulaient reposer à côté des moines, après leur mort, et payaient chèrement leur sépulture. Notre-Dame de Prières devint une des abbayes les plus considérables en Bretagne. Elle soutint d'abord sa fortune avec honneur. Ses cloîtres virent passer des légions de saints moines et, à leur tête, de grandes figures d'abbés, austères, pieuses et douces. Nous comptons parmi eux plusieurs évêques et titulaires d'autres abbayes. Dans la noblesse et le clergé on regardait comme un honneur d'être affilié au Tiers-Ordre de Notre-Dame de Prières. Mais les orages des passions humaines ébranlèrent peu à peu les fondements du monastère; l'ambition des grands y pénétra; l'abbaye tomba en commendes. On sait que les commendes n'étaient autre chose que des bénéfices accordés à des ecclésiastiques séculiers et même à des laïques aux dépens des communautés régulières, qui se trouvaient privées à la fois d'une partie de leurs revenus et de l'autorité abbatiale, que les commendataires exerçaient seulement au temporel. On sait aussi à quels abus elles donnaient lieu. Dom Lobineau écrit qu'elles avaient souvent plutôt l'air d'un véritable brigandage que d'une administration légitime [1]. Ces excès augmentèrent avec les guerres de religion qui ouvrirent la porte à toutes les iniquités. Les biens ecclésiastiques devinrent la proie et le butin des combattants. Les spoliations furent brutales. On vit parfois le loup entrer dans la bergerie, sous le déguisement du pasteur. C'est

[1] *Histoire de Bretagne*, p. 135.

Digitized by Google

ce qui arriva à Prières, où des seigneurs laïques et des clercs simoniaques se partagèrent les bénéfices au grand détriment de l'abbaye qui fut bientôt ruinée. Sous de pareils abbés la règle se relâcha, tous les freins de l'antique observance furent rompus, et les passions que la robe du moine ne suffit pas à réprimer eurent libre carrière.

Telle était la situation à la fin du XVIe siècle. Un clerc de Poitiers, nommé Bertrand Gaillandon, créature simoniaque, auquel une puissante famille du voisinage, la maison d'Assérac, avait fait obtenir la place d'abbé commendataire (1572), aliénait d'une façon scandaleuse les biens de la communauté, déjà grevés par des taxes royales extraordinaires. Il transféra ses droits au seigneur d'Assérac, Jean de Rieux (1581) et n'en garda pas moins son titre, de sorte qu'il y eut deux commendataires à la fois. Les moines, réduits à un petit nombre, vivaient fort mal, dans tous les sens du mot.

Instruits de cet état de choses, le vénérable Loup Lemyre, abbé de Clairvaux, et l'abbé de Villeneuve, de concert avec le prieur frère Ollivier de Saint-Pair, portèrent plainte au parlement de Rennes (1583) et plaidèrent vivement la cause du monastère, dont ils déplorent dans leurs chartes la ruine lamentable. En effet, le premier rapporte qu'ayant visité l'abbaye de Prières avec D. Stéphane Ballenot, docteur en théologie, et D. Alexandre de la Charandière, prieur de Busée, il y trouva seulement cinq religieux prêtres et deux jeunes profès, en tout sept moines qui, par leur vie perdue, étaient devenus l'opprobre des hommes, là où trente véritables moines, ornés de toutes les vertus, auraient dû servir Dieu et édifier le peuple. Comme vicaire général de l'ordre Cistercien, le vénérable Loup décida qu'à l'avenir douze prêtres et quatre profès au moins habiteraient le couvent. Prit-il d'autres mesures pour y rétablir l'ordre? Nous ne savons: celle-ci même demeura lettre morte, comme nous allons le voir. Jean de Rieux continua de faire peser sa domination sur les moines, et le successeur du simoniaque Bertrand Gaillandon, le prêtre Jacques Landry, n'obtint qu'avec son aide la commende (1595): encore, à la même date, un certain Jean

Digitized by Google

Cano résidait-il à l'abbaye, comme intendant de ce seigneur. En 1599, celui-ci reste enfin le seul abbé commendataire en titre. Nous ignorons ce qu'il devint, mais le chroniqueur D. Guillaume Gautier laisse à entendre qu'il fut victime, avec sa famille, de châtiments providentiels.

II

Sous le gouvernement de ces intrus, les moines abandonnés à eux-mêmes continuaient de croupir dans une corruption sans nom. Dom Antoine Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire en Bretagne, rapporte dans ses chartes de visites (1598), que sur six moines qui habitaient alors l'abbaye, un seul, frère Julien de Lentivy, a droit à ses éloges pour avoir préféré abandonner les fonctions de prieur que d'obéir aux ordres injustes du commendataire. Les autres méritaient la flétrissure que le peuple leur infligeait dans ce mot terrible, qui était passé en proverbe aux environs de l'abbaye : *Pire qu'un moine de Prières!*

La décadence du célèbre moutier semble humainement irréparable, et cependant il allait devenir le berceau de la réforme pour l'Ordre de Cîteaux, qui était plus ou moins en proie à la même dissolution, non-seulement en Bretagne mais dans le reste de la France. — « Ah ! qu'elles sont consolantes, s'écrie notre pieux chroniqueur, ces paroles de Sophar de Naamoth au bienheureux Job : *Le soleil de midi resplendira pour toi au milieu des ombres du soir, et, lorsque tu te croiras consumé, tu te lèveras comme l'étoile du matin à l'orient* (*Job.* ch. XII, v. 17) ». Et telle est en effet la puissance merveilleuse du principe catholique, principe de vie qui guérit les mourants et ressuscite les morts.

Dieu appela de loin un homme qui, après avoir hésité entre divers ordres, assez incertain, ce semble, de sa vocation, fut attiré providentiellement à Prières : c'était Dom Bernard Carpentier. Originaire de Gascogne et d'une naissance obscure, il entra chez les moines Feuillants, où il fut élevé plus libéralement que saintement. Il était fin et malicieux de sa nature. Il aimait à jouer de bons tours,

Digitized by Google

comme les écoliers de son âge. C'est ainsi qu'au moyen d'une serpette emmanchée au bout d'une longue perche, il attirait à lui des pommes qu'on avait renfermées dans un cellier. Il aida plus d'une fois ses compagnons dans des expéditions semblables. Ses maîtres lui reprochaient-ils sa légèreté, en lui rappelant qu'il était venu au couvent précisément pour en triompher et qu'il fallait travailler à se sanctifier, il savait fort bien leur répondre qu'eux-mêmes ne donnaient pas toujours l'exemple. Chargé d'enseigner le plain-chant, à cause de sa belle voix et de son goût pour la musique, il se plaisait aussi à épier les grimaces et les intonations ridiculès de ses élèves. Enfin le jeune novice paraissait assez étourdi; mais son esprit se mûrit avec l'âge, sous l'heureuse influence de la réforme que le vénérable Jean de la Barrière [1] accomplissait progressivement dans cette nouvelle congrégation. Il devint un moine édifiant et strict observateur de la règle. Il était plein d'une vertueuse horreur pour les festins, l'ivresse et les autres excès qui, dans certains couvents, déshonoraient la robe du moine. D'une chasteté à toute épreuve, on rapporte qu'un jour, est-ce à Paris ou en Bretagne, nous ne savons, il repoussa, non sans indignation, les avances d'une jeune fille, née pourtant de parents honnêtes, qui lui offrait un marché honteux. Pieux, instruit, sobre et tempérant, il avait gagné l'estime de tous ses frères.

Comme il était de plus fort habile en affaires, il fut choisi avec un de ses collègues pour représenter l'abbaye à l'assemblée générale des Feuillants, que le pape Clément VIII avait fixée à Rome même, sur la demande du vénérable fondateur, Jean de la Barrière, qui désirait faire approuver son Institut. Le retour de nos délégués faillit être tragique. Surpris en chemin par des voleurs et dépouillés de tout, l'un fut blessé d'un coup de feu et laissé pour mort sur la route, tandis que Dom Bernard, poursuivi l'épée dans les reins, s'enfuyait à travers les halliers, se déchirant le corps aux ronces et aux épines. Enfin ils furent tous deux recueillis chez des Frères capucins, qui les soignèrent, leur fournirent des vêtements et l'argent nécessaire pour achever leur voyage.

[1] *Essai historique sur l'influence de la religion au XVIIe siècle*, t. I, p. 61.

Digitized by Google

Peu de temps après cette mission honorable, Bernard quitta les Feuillants, nous ignorons pour quel motif. Le pape consentit à le délier de ses vœux, parce que son noviciat n'avait pas eu la durée assignée par la règle. Il eut ensuite la velléité d'entrer chez les Chartreux, où on ne fit pas d'abord difficulté de le recevoir. Mais, après avoir invoqué, suivant l'usage, les lumières du Saint-Esprit par le chant du *Veni Creator*, les moines, ayant changé d'avis, ne l'admirent pas. Dieu le poussait à son insu vers l'ordre de Cîteaux qu'il aborda enfin. Les moines Feuillants en étaient sortis pour être libres de pratiquer la règle qu'on n'y observait plus; un moine Feuillant allait y ramener l'ancienne observance. Bernard vint frapper à la porte du célèbre couvent de Poblet: il fut reçu et passa environ deux ans sous ses cloîtres. Plus tard il fut nommé prieur de Notre-Dame-la-Blanche, dans l'île de Noirmoutiers; mais, irrités des efforts qu'il faisait pour rétablir la discipline parmi eux, les moines portèrent contre lui des plaintes calomnieuses et obtinrent son changement. Le R. P. Dom Bouguyer lui confia néanmoins cette même charge de prieur à Saint-Maurice et, trois années plus tard, le fit réintégrer à Notre-Dame-la-Blanche par le R. P. général de l'Ordre, D. Edmond de la Croix (1601). Soit qu'il eût quitté Saint-Maurice, soit que ce fût un cumul assez commun alors, l'an 1600, D. Bernard Carpentier arrivait à Prières, où il allait jeter les premières assises de la réforme.

Le nombre des religieux n'avait pas augmenté depuis la dernière visite du vicaire de Bretagne, mais leur corruption n'avait pas diminué et ils étaient réduits à un état de pénurie voisin de la misère, grâce au pillage organisé qui avait dévoré les richesses de l'abbaye sous l'administration des précédents commendataires. Ainsi au temporel comme au spirituel l'œuvre avait de quoi rebuter un homme moins solidement trempé que Dom Bernard. Il travailla d'une main à relever les ruines de Sion et de l'autre à garder ou à reconquérir son territoire. Il ne recula pas devant les procès nécessaires. Ne pouvant venir à bout de convertir les misérables religieux, il fit venir du collége des PP. Jésuites à Rennes de jeunes novices qu'il dressa aux règles de l'étroite observance.

Digitized by Google

Furieux de voir ces nouvelles recrues entrer dans l'abbaye et soutenir le bon combat à côté du Père prieur, les anciens moines conspirèrent leur perte commune. Ils intriguèrent, d'abord, afin d'obtenir son renvoi. Mandé probablement par eux, un abbé de la Ferté qui les valait, visita le monastère avec le prétendu consentement du R. P. Général D. Largentier, abbé de Clairvaux, et décida le changement du prieur; mais il ne put surprendre la signature du vénérable supérieur, qui, informé de cette trahison, écrivit au contraire à Bernard pour le confirmer dans sa charge et l'exhorter vivement à rétablir le plus tôt possible la stricte observance de la règle et en particulier des trois vœux essentiels.

Déçus de ce côté, les moines rebelles ne craignirent pas de recourir aux mesures violentes. Pendant deux ans, à son insu, ils mirent en danger la vie de D. Bernard (1614-1616). Ils essayèrent du poison; embusqués sur sa route, comme des voleurs, ils lui tirèrent des coups d'arquebuse; enfin, ils voulurent l'étrangler, mais, par une grâce providentielle, il échappa toujours à leurs complots. Une dernière tentative découvrit leur noirceur. Ils volaient des étoffes et des habits à la communauté, pour les vendre aux voisins. Ils en firent don à certains autres qu'ils désiraient associer à leur crime. La chose s'ébruita et parvint aux oreilles du Père prieur. Poussé à bout par une conduite si infâme, celui-ci provoqua une enquête qui la mit au jour. Chose difficile à croire et pourtant vraie, malgré l'odieux de pareilles révélations, ses supérieurs refusèrent encore de le débarrasser de ces brebis galeuses ou plutôt de ces loups dévorants; mais, ne pouvant s'attendre eux-mêmes à cette tolérance invraisemblable, inquiets des suites que leur révolte devrait avoir après un tel scandale, les misérables moines consentirent à suivre les commissaires de l'Ordre dans divers monastères où ils furent du moins séparés les uns des autres.

« Pendant que ces ceps infructueux se coupaienl d'eux-mêmes et se jetaient au feu, écrit un chroniqueur de l'abbaye [1], la nouvelle plantation étendait ses branches ». Et en effet, quelques années

[1] Dom Reynouard, cité par D. Gautier dans le manuscrit indiqué plus haut.

Digitized by Google

plus tard, un chœur de cinquante moines chantait les louanges de Dieu nuit et jour, à la place des six débauchés sacriléges qui avaient profané le saint des saints. Que l'on nie maintenant, si on peut, la puissance merveilleuse et la fécondité de l'Église. Avec la grâce de Dieu, un seul homme avait pu opérer ce prodige de relever Prières d'une ruine qui semblait irrémédiable et de lui rendre, aux yeux du peuple, son antique vertu et sa gloire passée.

Nous ne racontons pas ici une légende douteuse : c'est de l'histoire que nous écrivons, pièces en mains, et nous pourrions citer, avec notre chroniqueur, les graves témoignages de Jean Morin, gouverneur de la province de Vannes, de Guillaume Bidé, conseiller du roi et sénéchal de cette ville, du procureur Julien Salmon. Leurs lettres officielles, en date du 28 mars 1619, munies du sceau de la juridiction et sanctionnées par l'évêque du diocèse, constatent en effet d'une manière éloquente « que les règles de l'observance « ont été rétablies depuis environ cinq ans dans l'abbaye de Prières, « et qu'à la grande édification des peuples qui l'entourent, elles « fleurissent et répandent la bonne odeur de Jésus-Christ là où « auparavant des moines d'une méchanceté insigne ne gardaient « plus de la religion que l'habit. »

III

Cependant Dom Bernard aurait voulu soustraire à toute cause de trouble une réforme si heureusement accomplie. L'intervention de certains visiteurs pouvait la compromettre, on l'a vu, et d'autre part il était essentiel qu'elle fût approuvée et protégée par l'autorité. Il n'était pas moins important d'assurer moralement et matériellement le recrutement de la communauté. L'intrépide prieur poursuivit donc son œuvre avec une persévérance qui rencontra bien des obstacles avant d'arriver à son but. Les nouveaux moines du moins le secondèrent avec la même ardeur que les anciens avaient mise à le contrecarrer. Aussi l'aidèrent-ils volontiers à colliger les anciennes ordonnances des chapitres de l'Ordre, les décrets des papes et toutes les pièces nécessaires pour appuyer une supplique

Digitized by Google

qu'ils adressèrent eux-mêmes aux supérieurs (20 mai 1617), afin d'en obtenir une confirmation de la première observance et des règles de saint Benoît. Ils renouvelèrent leurs instances au chapitre général de l'Ordre, l'année suivante; mais ce beau zèle fut mal compris et peu accueilli des moines relâchés de ce temps. On fit une réponse évasive mais nullement encourageante. Plusieurs supérieurs de l'Ordre de Cîteaux ne craignirent même pas d'entraver la réforme de tout leur pouvoir. Le vicaire général des provinces du Maine, Anjou et Touraine usa d'un perfide détour. Sachant que les novices de Notre-Dame de Prières se préparaient à leur vocation par de sérieuses études chez les PP. Jésuites, à Rennes et à la Flèche, il tâchait de les attirer au relâchement et, pour cela, de les mettre en contact avec d'autres étudiants du même Ordre Cistercien, mais qui ne pratiquaient pas la même règle ni la même abstinence. Le vicaire de Bretagne trouva encore un meilleur moyen de soustraire les religieux à la réforme, en les plaçant dans d'autres maisons où elle n'existait pas et où ils étaient obligés de faire gras, malgré l'engagement contraire qu'ils avaient pris, à leur entrée au couvent de Prières.

Dom Bernard Carpentier se plaignait vivement mais inutilement de cet état de choses. On ne lui répondait même pas. La réforme dut être ébranlée, croirait-on, par tant de résistances; mais au contraire, comme un arbre s'enracine plus profondément à mesure qu'il est secoué par les orages, ainsi elle s'implantait de plus en plus sous le vent des tribulations. Déjà elle étendait ses robustes rameaux au delà de Prières. Sous la conduite de D. Guillaume Jamet, moine très-fervent de cette abbaye, quatre confrères étaient allés à Noirmoutiers (1615) pour réformer le monastère de Notre-Dame-la-Blanche. Ils commençaient à réussir dans leur mission, lorsque, trompé par de faux rapports, D. Denys Largentier crut opportun de confier le prieuré à d'autres mains (1618). Mais il fut obligé, quelques années plus tard, de les rappeler (1620) pour remédier aux désordres qui la menaçaient de nouveau. Dès lors la réforme grandit à Notre-Dame-la-Blanche, où on compta bientôt

Digitized by Google

trente religieux pleins de zèle qui édifiaient le peuple non-seulement par leur vie régulière, mais par leurs pieuses prédications.

Le P. Jean de Quersaliou, prieur de Begar, ne sachant plus comment réduire à l'obéissance ses moines révoltés, supplia le R. P. Blaise Bouguyer, abbé de Villeneuve et vicaire général pour le duché de Bretagne, de vouloir bien l'en débarrasser et de lui envoyer, à leur place, huit religieux de Prières qui fonderaient l'étroite observance dans cette communauté (1619). Mais loin d'embrasser la réforme qu'il jugeait pourtant nécessaire, le prieur la contraria dans ceux-là mêmes qui venaient la lui apporter et, par ses abus de pouvoir, il les chassa en quelque sorte, après un an et demi d'épreuve (1621).

Il paraît que, vers ce temps-là, il y avait un certain mécontentement parmi les moines de Prières. D. Guillaume Gautier en accuse quelque peu le caractère entier, la nature assez vive et la sévérité de D. Bernard. Pour se soustraire à un joug qu'ils trouvaient trop dur et qui était peut-être nécessaire à une époque de relâchement, quelques-uns quittèrent l'abbaye sans aucune licence et furent admis au monastère de Begar. Ils y restèrent, malgré les énergiques protestations de Dom Bernard. D. Denys Largentier ne permit pas à celui-ci de les rappeler et lui fit même des reproches sur sa manière d'agir en l'exhortant à la clémence et à la douceur. Le fait est que les nouveaux venus ne contribuèrent pas à rétablir l'étroite observance, mais bien plutôt, selon toute apparence, à éloigner les réformateurs. Vingt ans seulement plus tard (1639), une nouvelle colonie de Prières devait ramener à Begar la discipline et une juste autorité.

L'abbé commendataire de Saint-Aubin des Bois demanda également à Dom Bernard des moines de son abbaye pour mettre fin aux scandales que donnaient les siens dans tout le pays environnant (1619). D. Guillaume Jamet, que nous avons déjà rencontré à Noirmoutiers, fut chargé encore de cette mission avec neuf religieux (1622). Il fallut transporter ailleurs quatre moines de l'abbaye qui refusaient d'obéir à ce nouveau prieur et suivre les règles de l'étroite

Digitized by Google

observance. Il y avait un décret du chapitre général de l'Ordre (1605) autorisant cette mesure extrême en pareil cas, mais l'un des transportés alla trouver M. de Cîteaux ; il surprit sa bonne foi et celui-ci ordonna leur rétablissement, la déposition du prieur et le renvoi des moines de Prières. On exécuta l'ordonnance avec toute la rigueur et toute l'ignominie possible. En 1625, un moine de Prières revint à Saint-Aubin en qualité d'abbé : c'était F. Jean de Quellenec, qui tint la crosse d'une main ferme et travailla heureusement à la réforme. Mais à sa mort (1634), elle devait subir de nouvelles attaques. Dom Robert Loriot, nommé prieur, et d'autres délégués de Bernard Carpentier triomphèrent pour toujours des velléités de révolte.

C'est ainsi qu'à travers des péripéties inquiétantes, le courageux réformateur réussissait pourtant à relever sur divers points l'ancienne gloire de son Ordre. Quoique souvent contraires à ses vues, ses supérieurs ne laissaient pas de lui donner raison à la fin ; mais parfois Dieu lui-même intervint visiblement pour seconder son serviteur. Il arriva un jour à Prières qu'on trouva dans une cachette une provision de pain. On recherchait l'auteur de cet acte coupable interdit par la règle, qui défend de manger entre les repas, mais on ne pouvait le découvrir, car c'était le sous-prieur lui-même, chargé par conséquent de poursuivre les fautes de ce genre. Enfin, ne sachant plus quel moyen employer, Dom Bernard crut pouvoir interdire les sacrements au coupable inconnu, avant qu'il ne se fût livré publiquement ou en secret. Mais, se fondant sur l'opinion de plusieurs casuistes, celui-ci ne pensa pas être obligé en conscience à découvrir même secrètement sa faute au supérieur. Le jugement de Dieu fut plus sévère. Frappé d'une maladie grave, le malheureux moine se trahit dans un accès de délire. Revenu à lui, il fut tenté d'abord de rejeter l'aveu sur son état mental, mais ensuite, mieux inspiré, il le confirma sans détour. Depuis ce temps, il souffrit très-patiemment une espèce de faiblesse et rétraction des membres, et mourut d'une manière édifiante.

D'autres exemples non moins terribles fortifièrent l'autorité du

Digitized by Google

réformateur. L'ordre admirable qui régnait dans les communautés où son esprit avait pénétré frappait bon gré mal gré les visiteurs. Dieu inclinait peu à peu les cœurs vers l'étroite observance comme le seul moyen de salut pour un Ordre à demi ruiné. Plusieurs dignitaires de l'Ordre étaient ainsi amenés à changer d'opinion. Ils connaissaient les pieux désirs du roi Louis XIII au sujet de la réforme et ils en subissaient l'influence. Sur la proposition d'un nouveau chapitre général (1621), ce prince religieux décréta que, dans chaque province, on assignerait des monastères particuliers aux novices dignes d'être admis, et que ces monastères seraient débarrassés des moines qui ne suivaient pas la règle; que les nouveaux profès feraient une épreuve de deux ans pour s'habituer à la discipline; que les religieux exclus pourraient changer d'ordre ou seraient transférés ailleurs, moyennant une pension annuelle de 120 livres. Quant aux *moniales*, les brefs de nomination ne seraient accordés qu'aux religieux de l'étroite observance qui auraient l'âge fixé par la règle et la science requise: de plus ceux-ci, avant d'entrer dans leur charge, devraient jurer fidélité aux décrets et constitutions de l'Ordre que la réforme avait remis en vigueur. Ces ordonnances étaient excellentes, mais, ajoute le chroniqueur, à quoi bon les meilleurs décrets, s'ils ne sont pas même observés par ceux qui les ont faits? Et nous venons de voir en effet que les supérieurs de Dom Bernard ne tenaient aucun compte de celui-ci, tantôt favorisant la réforme et tantôt la contrariant avec les caprices de l'arbitraire. C'est pourquoi les moines de Prières recoururent au pape lui-même. Ils lui adressèrent donc une supplique où ils demandaient à Sa Sainteté de renouveler, approuver et ratifier les anciennes définitions de l'Ordre cistercien, de prendre sous sa haute protection les deux maisons de Notre-Dame de Prières et de Notre-Dame-la-Blanche et d'y sauvegarder l'observance régulière contre toute espèce d'atteinte de la part des vicaires et autres commissaires.

Nous ne savons ce qui advint de cette démarche. La même année (1622), à la prière de Louis XIII, le pape Grégoire XV avait expédié au cardinal de la Rochefoucauld un bref où il l'autorisait d'une

Digitized by Google

manière générale à réformer les ordres religieux en France. Avec l'appui du gouvernement et l'aide d'un conseil adjoint, ce prince de l'Église y mettait la première main au couvent de Sainte-Geneviève [1]. Les intentions de la cour de Rome n'étaient donc pas douteuses, mais, à travers tant de division, d'intrigues et de voix discordantes qui séparaient l'Ordre de Citeaux en deux camps, l'humble requête des moines de Prières dut avoir de la peine à se faire entendre.

IV

Cependant, à force d'instances, D. Bernard Carpentier obtint bientôt un grand résultat : ce fut d'avoir un abbé régulier, à la place du commendataire, messire Jean Boucher, docteur en théologie, qui jouissait de ce bénéfice depuis 1607 environ, et consentit à en faire cession, moyennant une pension personnelle équivalente au tiers des revenus du moutier.

S'il y avait dans l'abbaye un homme désigné d'avance pour tenir le bâton du commandement, c'était bien Dom Bernard, l'énergique prieur, qui avait si héroïquement combattu pour la cause de la réforme ; mais il refusa cet honneur. Lui-même proposa un de ses moines, F. Guillaume Jamet ; homme de peu de science, mais d'une éminente piété et d'un zèle indomptable. Il avait embrassé le premier la règle de l'étroite observance (16 mai 1613). Disciple digne du maître, nous l'avons vu travailler ardemment sous sa direction à Notre-Dame-la-Blanche et à Saint-Aubin, qu'il avait arrosé de ses sueurs et peut-être de son sang, car il fut cruellement persécuté. Le roi Louis XIII agréa ce choix, qui lui fut présenté par la reine-mère (6 septembre 1630). Mais, comme si le ciel eût accepté les modestes refus que le saint moine opposa sans doute aux honneurs, à peine eut-on reçu les bulles de nomination (6 janvier 1631), que le nouvel abbé mourut d'une attaque de paralysie (25 janvier), au moment même où la communauté se préparait à fêter sa consécration.

Sans se laisser déconcerter par ce coup imprévu, D. Bernard Carpentier désigna aux votes des religieux le sous-prieur, F. Jean

[1] *Influence de la religion, etc.*, t. I, p. 202.

Digitized by Google

Jouaud. Nul ne songeait à lui ; c'était un humble et simple moine, sans aucun dehors ; rien, dans sa vie, n'avait attiré l'attention. C'était une lumière cachée sous le boisseau, et son élévation fut regardée comme un miracle. Mais D. Bernard, qui le voyait de près, avait perçu dans l'ombre quelque chose de ses qualités. Il mit donc toute son influence à le faire promouvoir. A sa recommandation, le roi lui-même écrivit à Rome dès le 10 février (1631), pour obtenir les bulles pontificales, qui furent expédiées la même année, et, le 2 février 1632, D. Jean Jouaud, béni solennellement par Mgr de Rosmadec, évêque de Vannes, relevait la crosse de la poussière où elle gisait sans gloire depuis un siècle entier. Il lui rendit son ancien lustre. Sous sa longue administration (1632-1673), la réforme grandit de plus en plus, non-seulement à Prières, mais dans tout l'Ordre cistercien. Le cardinal de la Rochefoucauld lui prêta son concours, et la protection de Richelieu, abbé général de Citeaux, ne lui fit pas défaut. Les moines de Prières allaient au loin implanter l'étroite observance, comme jadis on venait chercher parmi eux des pasteurs. Dom Jean Jouaud lui-même refusa plus d'une fois l'épiscopat. Dom Jean Drouot était nommé abbé au monastère de Pierre, D. Julien Paris à Montfoucault, D. Ludovic Quinet à Barbery ; ce dernier avait déjà introduit la réforme à Royaumont et au Val-Richer [1].

Le coadjuteur et le futur successeur de D. Jouaud, D. Hervé du Tertre le Veau (1657-1680), devait poursuivre cette heureuse propagande, lorsque l'abbé de Prières, devenu vicaire général de l'Ordre et membre du conseil de conscience (1653), s'établit à Paris, au collége de Saint-Bernard. Désigné presque en même temps comme visiteur de la Bretagne, de la Normandie et d'autres provinces, il releva l'étroite observance, à travers mille obstacles, dans les couvents de Villeneuve, de la Meilleraye, de Vieilleville, de Langouet, de Boquien, de Boismilon, de Landvaux et de Savignac.

Montrerons-nous maintenant, dans un avenir plus lointain, D. Joseph Melchior de Sérent (1604-1727) héritant de ces honneurs

[1] *Essai sur l'influence de la religion, etc.*, t. II, p. 43.

Digitized by Google

et de ces charges, les portant sans faiblir, agrandissant les édifices de Prières et reconstruisant son église avec magnificence (1700).

Tels furent les fils spirituels de D. Bernard Carpentier. L'auteur premier d'une restauration si merveilleuse, mais commencée avec tant de peine, ne mourut pas sans avoir pu en pressentir la suite et le succès. Il assista en effet pendant quinze ans aux conquêtes de l'humble disciple que lui-même avait fait sortir des rangs pour le placer devant lui, à la tête des moines de Prières. Chargé de mérites et d'années, le saint vieillard, presque centenaire, put chanter son *Nunc dimittis* avec la joie reconnaissante des patriarches, sur le bord de l'éternité. Il était encore plein de vie et il lutta pendant trois heures contre les étreintes de la mort. Il soutint héroïquement les douleurs de cette cruelle agonie: dernier combat, victoire suprême qui couronnait la plus militante et la plus glorieuse des carrières (8 septembre 1647). Porté comme en triomphe sur les épaules de ses religieux, dont la foule recueillie remplissait maintenant les cloîtres autrefois presque déserts et plutôt profanés qu'habités par cinq ou six moines impurs, il fut enseveli à droite de l'autel, à côté de ce duc breton, fondateur de Prières. Le vénérable réformateur n'avait-il pas fondé une seconde fois l'abbaye?

On grava sur la pierre du tombeau cette inscription, éloquente dans sa naïveté:

Cy-gît Dom Bernard Carpentier,
Gascon, prieur, digne ouvrier,
Qui, sans hache, malgré l'envie,
Par le concert et l'harmonie
Des grâces qu'il reçut de Dieu,
Rétablit son ordre en ce lieu,
En retrancha l'ancien désordre
Et le remit en si bon ordre
Qu'il est en effet la maison
De prières et d'oraison;
Où, mourant enfin centenaire,
Père de sept abbés pieux
Et de deux cents religieux,
Il prit le chemin de la gloire.

Digitized by Google

D'autres inscriptions funéraires furent composées à sa louange. Citons-en une seule, la plus belle et la plus oratoire, qui reste encore pourtant au dessous de la vérité :

Hic jacet frater Bernardus Carpentier, virtutis avitæ hæres et nominis. Corpus huic dedit Vasconia, animam cœlum ministravit; illud quidem pusillum, ast hujus amplitudinem corporis angustia non arctavit. Sed facta quæris, non verba? at tantillo lapidi tanta quis inscribere sufficiat? Circonspice: quot vides lapides, quot parietes cernis, tot virtutum ejus monumenta conspicis. Domum labentem non tam reparavit quam innovavit. Prædia diu destructa reduxit. Regularem observantiam penitus extinctam in Britanniâ restituit; infulas quas sibi retinere potuit alteri concessit. Quid plura? Anno ætatis suæ 94. a nativitate Christi 1647, prioris munere in hocce monasterio annis circiter 47 laudabiliter functus, octo septembris laudabilius est defunctus.

« Ci-gît Frère Bernard Carpentier, héritier du nom et de la vertu de son aïeul spirituel. La Gascogne lui fournit son corps, mais le Ciel lui donna son âme : celui-là est petit, mais sa petitesse n'a pas diminué la grandeur de celle-ci. Demandez-vous des faits et non des mots? Mais qui suffirait donc à les inscrire sur une pierre si étroite? Regardez autour de vous : vous voyez autant de monuments de ses vertus qu'il y a de pierres et de murs. Il a plutôt fondé que réparé la maison qui tombait en ruine. Il a rétabli l'observance régulière, presque éteinte en Bretagne ; il a concédé à un autre la mitre qu'il pouvait garder pour lui. A quoi bon en dire davantage? Après s'être acquitté glorieusement de ses fonctions de prieur du monastère pendant quarante-sept ans environ, il est mort plus glorieusement, s'il se peut, le 8 septembre 1647, dans la 94e année de son âge. »

L'année suivante, D. Guillaume Gautier [1] dédiait en termes

[1] Voici la note que nous lisons dans le catalogue des défunts, à côté de son nom : *D. Guillelmus Gautier, Dinanensis professus* 15 *augusti* 1630, *fuit latine scientissimus, in investigandis antiquis scripturis peritissimus, hujusce de Precibus historiæ scriptor ; fuit procurator de Precibus et alibi. Obiit* 25 *februarii* 1671.

Nous devons attribuer en partie le reste de la chronique qui s'étend jusqu'à

Digitized by Google

modestes à son supérieur, D. Jean Jouaud, la chronique latine où nous avons puisé les principaux traits de notre esquisse. Très-savant latiniste, habile à déchiffrer les anciennes écritures, docteur en philosophie et en théologie, il était plus que tout cela, un bon et vertueux moine. Vous en jugerez par ce naïf et simple épilogue :

« D. Guillaume Gautier, philosophe et théologien, fidèle à la récitation de son bréviaire, *quotidie volvens ac revolvens breviarium*, ne put toucher d'une plume moins rude une rude matière. Que le lecteur bienveillant observe donc surtout le zèle du religieux à chercher les vieux documents et sa sagacité à les trouver dans les archives poudreuses, et qu'il s'en serve pour mieux écrire notre histoire, celui qui en aura reçu le don de Dieu ! »

Cet humble manuscrit a été plus durable que les solides constructions de Dom Melchior de Sérent. Celles-ci ont été presque entièrement démolies pendant la Révolution et même depuis. Au milieu d'un beau parc qui embrasse l'ancien enclos de l'abbaye, une tour haute et massive domine les grands arbres ; une chapelle absidale également conservée par les nouveaux propriétaires excite l'admiration des plus indifférents par ses proportions grandioses et sa majestueuse simplicité ; elle est construite en belles pierres de tuff ; la voûte et les fenêtres sont en plein cintre ; les insignes de la Passion et des symboles sacramentaux ornent seulement la frise. On y a recueilli, sous d'anciennes dalles sépulcrales, où le nom de Sérent survit, les ossements qu'on a pu trouver. Les cendres du vénérable Carpentier gisent là peut-être, humblement confondues avec celles des autres moines.

La destruction de cette église presque neuve nous a paru plus pitoyable que des ruines ordinaires. Le superbe débris qui en reste

l'année 1766, à D. Marc Hardy, mentionné comme il suit sur la même liste et qui seul réunit de pareils titres littéraires : *D. Marcus Hardy Rhedonensis, professus 4 novembris* 1668, *super archiviis, dominiis et prædiis beneficiariis abbatiæ de Precibus, multum scripsit et elaboravit ; fuit procurator alibi, obiit* 21 *decembris* 1710.

Mais nous ignorons le nom du moine qui a complété cette lacune très-considérable de l'année 1710 à l'année 1760.

Digitized by Google

nous la ferait volontiers regarder comme le plus beau spécimen de la Renaissance en Bretagne.

Il y a dans l'église de Billiers un grand christ en ivoire qui devait orner le maître-autel: véritable chef-d'œuvre, sculpté amoureusement par la pieuse main d'un moine, c'est une relique inestimable aux yeux de l'art et de la religion.

Le majestueux portique de l'abbaye, quelques dépendances plus anciennes et de larges pans de murs aux deux tiers écroulés sont encore des vestiges imposants du monastère. De hautes futaies les abritent, comme nous l'avons dit, à proximité de la mer, et presque au niveau de la côte. Le paysage environnant est un peu nu mais largement accidenté par des ondulations de terrain où la verdure des prés et la teinte grise des landes se succèdent sans se heurter. Le jour de notre pèlerinage, une brume épaisse l'enveloppait et lui donnait quelque chose de morne. On entendait seulement au loin le bruit monotone des flots. Le son religieux des cloches et le chœur grave des moines retentissant dans l'église sonore n'animent plus ce paysage, où leur souvenir a laissé pourtant un caractère indélébile.

HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

Digitized by Google

LES PASSEREAUX D'ARGILE*

Au bord d'un lac voilé d'une brume légère,
Qui sommeillait, paisible, aux rayons du soleil,
Quelques petits enfants jouaient, près de leur mère.
Le ciel d'azur semblait sourire au flot vermeil.

Après avoir couru longtemps, d'un pied agile,
L'essaim joyeux, lassé de ses bruyants ébats,
S'assit, pour façonner des passereaux d'argile...
Qui ne s'envolaient pas.

Alors, dans le sentier qui descend du village,
A l'ombre des palmiers,
Un autre enfant venait rejoindre sur la plage
Les petits ouvriers.

Tout jeune et bien plus beau que le plus beau des anges,
Sous ses longs cheveux d'or,
Il dit en souriant : « J'animerai ces fanges,
Qui prendront leur essor. »

Un céleste rayon parait son front candide,
Et, pleins d'un vague effroi,
Les enfants croyaient voir dans son regard limpide
La majesté d'un roi.

La prière montait de son âme, ravie
Vers les cieux étoilés.
Puis, il tendit la main sur les oiseaux sans vie,
En leur disant : « Volez ! »

Et les passereaux, fiers de leurs plumes nouvelles,
Dans l'espace azuré volèrent en chantant,
Et revinrent bientôt, en agitant leurs ailes,
Se poser sur l'enfant.

* Cette légende se trouve dans l'Évangile *apocryphe* de l'enfance de Jésus.

Digitized by Google

C'était Jésus. — Lisez cette naïve histoire,
Bardes harmonieux,
Dont l'âme aveugle, au lieu d'adorer et de croire,
Se détourne des cieux.

Vous créez sans Jésus, et votre œuvre est fragile.
Tous vos efforts sont vains,
Tant qu'il n'a pas touché vos passereaux d'argile
De ses regards divins.

Pourquoi vanter toujours le plaisir et les roses
Qui contentent si peu
L'homme, pauvre roseau pliant sous toutes choses,
S'il ne porte pas Dieu?

Est-ce pour amuser une foule frivole,
Comme de vils jongleurs,
Que Dieu sur votre front alluma l'auréole
Et le feu dans vos cœurs?

Menacer ou bénir pour arracher une âme
Au sommeil de la mort;
Dans un cœur refroidi faire brûler la flamme
Ou jeter le remord;

C'est votre mission, ô maîtres de la lyre.
Les poètes sont rois,
Lorsque le nom de Dieu vibre dans leur délire,
Qu'il parle par leur voix.

Allez donc écouter la divine parole,
Allez boire, au torrent des célestes clartés,
L'amour qui fortifie et l'espoir qui console....
Levez-vous, et chantez!

Le souffle qui descend des sphères éternelles
Touchera votre front;
Comme les passereaux vos chants auront des ailes,
Et vos œuvres vivront.

MAX NICOL.

Digitized by Google

LE MONT SAINT-MICHEL

—

A M. J. Roumanille.

—

Ceint de ses vieux remparts, seul au milieu des grèves,
Pareil à ces châteaux entrevus dans les rêves,
Citadelle gothique, abbaye et prison,
Le grand Mont Saint-Michel domine l'horizon.

Dans la plaine de sable, éblouis de lumière,
Lentement nous marchons, en suivant la rivière.
Des bandes de courlis rangés au bord des eaux
S'envolent vers la mer, et quelques noirs bateaux
Sont couchés sur le flanc près des hautes murailles,
Témoins toujours debout d'héroïques batailles.

Nous franchissons l'enceinte. Une douce fraîcheur
Baigne nos yeux brûlants et nos fronts en sueur.
Salut, vieux souvenirs, édifices sublimes,
Remparts géants dressés au dessus des abîmes,
Superbe entassement de tours et de créneaux,
Cloîtres aux fins piliers, salles aux fiers arceaux,
Couronnés d'une église aux flèches dentelées !

Dans l'azur clair des jours, sous les nuits étoilées,
Que l'âpre vent d'hiver traverse le ciel gris,
Ou qu'une tiède brise apporte, dans ses plis,
De ces jardins étroits un parfum de lavande
Et la voix d'un pêcheur qui chante une légende,
Tu réveilles, ô Mont revêtu de splendeurs,
Tous les rêves divins endormis dans nos cœurs.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

ÉTUDES ARTISTIQUES

—

DAVID D'ANGERS*

Pour atteindre ce but si ardemment poursuivi, David avait été secondé par la bienveillance de ses maîtres et la généreuse amitié de ses condisciples ; il avait ainsi passé les plus mauvais jours. Après son second prix, sa ville natale lui avait alloué une pension de 500 francs ; une somme égale lui était venue, comme encouragement, d'une source inconnue. David attribua plus tard ce don au comte de Lacépède. Son père s'était enfin départi de ses premières rigueurs et lui avait aussi envoyé un léger secours d'argent. Quoi qu'il en soit, le grand prix vint apporter une complète transformation dans cette existence fiévreuse et incertaine. David n'avait, jusqu'à ce jour, eu pour abri que le toit de sa mansarde ; il va trouver à la Villa Médicis, sous le plus beau ciel du monde, une demeure princière et le pain de chaque jour assuré.

« Ici commence une phase toute nouvelle dans l'existence de l'artiste. Le prix de Rome, si envié qu'il soit, ne doit être à ses yeux qu'une espérance donnée à l'art, une promesse faite à son temps. » Cette récompense, le fruit de tant d'efforts, réalise le rêve de sa jeunesse et sera décisive sur son avenir ; il n'a plus à songer au pain de chaque jour, il sera tout à l'étude, tout entier à son art. « Cette période d'apaisement dans le travail, dit M. Jouin, a quelque chose de solennel pour le jeune maître. Il semble que ces années soient pour lui ce qu'était la veillée studieuse et recueillie des

* Voir la livraison d'octobre, pp. 262-272.

Digitized by Google

hommes d'armes au moyen âge. » M. Jouin envisage et définit ainsi la situation du jeune lauréat dès son arrivée dans la Ville éternelle : « La lumière d'en haut a touché l'artiste; l'intelligence du sculpteur a répondu. Un premier éclair a jailli. Ce n'était qu'une étincelle, un symbole, un signe. Ce n'était pas la force dans la durée. Il faut maintenant que l'artiste se recueille. Pour mieux se ressaisir, il voudra vivre isolé. Il a besoin de rassembler ses énergies virtuelles dans un dernier silence. Ses facultés vont se concerter dans le calme. Ce n'est qu'au lendemain de cette épreuve volontaire, qu'il paraîtra, sûr de sa voie, devant le monde qui l'attend... Que les impatients de la gloire, au soir de cette première étape, s'égarent à poursuivre une renommée qui les fuit; que les natures paresseuses et trop tôt satisfaites s'endorment; les vrais artistes voient de plus haut. Ils ont conscience de leur faiblesse. Le besoin de grandir, l'attrait du beau les soutient. L'heure du recueillement sera encore l'heure de l'étude. Les trésors extérieurs lui deviendront une mine. Ils sollicitent son activité.... Le voisinage des maîtres lui est un encouragement non moins qu'une leçon. Là le génie resplendit dans toute sa beauté. Les chefs-d'œuvre attirent, en l'élevant, l'intelligence du jeune homme et lui défendent d'être à jamais indulgent à ses premières pensées. Le respect de tout ce qui est grand devient la vertu de l'homme que rien ne peut distraire de son culte. Une contemplation jalouse, fidèle, reposée, inonde l'âme d'une joie chaste et profonde. L'artiste aime le beau, il s'en nourrit. Une lumière invisible à d'autres yeux descend pour lui des cimes de l'idéal. Il se fait comme un défrichement dans son être, sous l'action de ces vives clartés. »

A l'époque où David vint prendre sa place à la Villa Médicis, Canova et Thorwaldsen résidaient à Rome. Canova surtout faisait grand bruit. La sculpture en Italie lui devait ce retour vers l'étude de l'antique dont le peintre des *Horaces* s'était fait l'illustre promoteur en France. L'art grec était en honneur dans les deux pays, mais il était bien étiolé sous le ciseau du statuaire en renom, le Corrége de la sculpture, comme l'appelle David. Les qualités du maître de Parme sont-elles bien applicables à un art absolu, où rien ne doit

Digitized by Google

être laissé à deviner dans la rigidité des contours, où la poésie repose dans l'idée, l'attitude, le geste? D'ailleurs, le peintre David, en remettant au jeune lauréat, à son départ, une lettre pour Canova, lui avait dit : « Voyez souvent le séduisant travailleur de marbre, mais gardez-vous de le copier ; car sa manière fausse et affectée est faite pour perdre un jeune homme. Michel-Ange est dans le même cas, mais avec une physionomie très-différente. C'est aussi un maître dangereux. » Bien qu'il fût averti, le jeune David, lorsqu'il visite l'atelier de Canova, tombe sous le charme de ce maître prestigieux. « Le grand artiste avait cessé de travailler ; il parlait de son art. Un dernier rayon de soleil éclairait encore les corniches les plus élevées ; un peu au dessous, dans une chaude demi-teinte, on voyait le groupe des Trois Grâces, et, à quelque distance, d'autres figures mythologiques de nymphes, de déesses ou de courtisanes sensuelles, à peine vêtues. Je contemplais ces figures, que la lumière abandonnait peu à peu, et qui bientôt se trouvèrent noyées dans le crépuscule. Il y eut un moment où je crus les voir s'agiter comme des apparitions fantastiques ; il me semblait que ces poétiques figures, prenant du doigt leurs draperies légères, allaient se détacher de leur piédestal et se mêler dans une danse aérienne. Alors, tout ce qu'il y avait de séduisant dans ces formes voluptueuses parlait à mon imagination ; la sculpture m'apparaissait comme la pure expression des beautés exquises, comme l'art de diviniser la forme en la faisant adorer. Jamais je n'avais senti une attraction plus forte vers le sensualisme antique. J'étais enchanté, fasciné par la grâce de ces divinités de marbre auxquelles j'allais consacrer mon admiration et mon ciseau. Mais, quand je fus sorti de cet atelier, et que je m'en revins par les rues tranquilles de Rome; quand j'eus respiré l'air du soir et que ma tête fut un peu calmée, il se fit en moi une réaction puissante. L'austère souvenir du Poussin, ce génie français qui avait erré parmi ces ruines, me commandait un retour sur moi-même. Je fus bientôt en proie à un autre genre d'exaltation. Je sentais mon âme s'élever dans les régions de la pensée ; je me rappelais les préceptes de Platon. Les statues que je rencontrais çà et là sur ma route, et qui forment,

Digitized by Google

pour ainsi dire, un autre peuple dans Rome, redoublaient en moi la vénération des héros. Elles me révélaient toute la grandeur de la sculpture destinée à perpétuer les mâles vertus, les nobles dévouements, à faire vivre les traits de l'homme de génie quatre mille ans après qu'il n'est plus. »

La lumière, qui avait subitement frappé l'âme du jeune artiste, était le fanal destiné à éclairer sa voie, à le guider vers son but, malgré tous les obstacles. « L'art qui n'éveille aucune pensée généreuse est un art abaissé; plaire est un mérite de second ordre et souvent un péril ; élever est la vraie mission du sculpteur. » Telles étaient ses réflexions. Désormais, le champ de ses études est tout tracé. Quatre styles primordiaux s'offrent à ses investigations.

L'art égyptien, essentiellement hiératique, mystérieux et colossal, ses dieux gigantesques taillés dans le granit, sont faits pour impressionner les populations : pur dans ses lignes, simple dans ses mouvements, sobre dans l'exécution, l'art égyptien devra servir de règle à l'artiste dans la sculpture monumentale.

L'art grec, avec ses innombrables chefs-d'œuvre, dieux, déesses, héros, Châteaubriand l'a dit, « peuple immobile au milieu d'un peuple agité, » l'art grec est la déification de l'homme; c'est l'élévation perpétuelle de la forme, le grand art, en un mot. Malgré le culte profond que David professe pour ce style incomparable, culte qui le maintiendra toujours en garde contre le commun et le trivial, il s'écrie : « Quelles générations magnifiques! quels peuples privilégiés ! Eh bien, toute question d'école mise à part, est-ce que vraiment nous pouvons nous faire une idée des célèbres courtisanes ou des belles jeunes filles qui venaient poser devant Zeuxis, lorsque, sur des corps sans lacunes, nous voyons des têtes inanimées, de convention, qui toutes paraissent être sorties du même moule ? » Pour un admirateur des Grecs, l'appréciation est aussi impartiale que juste. Il manque, dans ces œuvres, l'expression, l'âme de la nature prise sur le vif.

David trouvera dans la sculpture romaine une partie de ce qu'il cherche. L'art romain devait faire écho à ses dispositions natives ; il a dit : « *Un statuaire est l'enregistreur de la postérité. Il est*

Digitized by Google

l'avenir. » La contemplation de ces grandes figures de marbre, consuls, philosophes, empereurs, portant l'empreinte du courage, de l'éloquence ou de la perversité, signes extérieurs saisis sur la nature vivante, cet examen, je le répète, devait spécialement le captiver. Mais dans toute œuvre d'art, la représentation exacte du modèle vivant, en y ajoutant même l'interprétation, suffit-elle à l'artiste, avide de l'animer d'une pensée ?

L'art chrétien satisfait complétement à cette doctrine nécessaire du spiritualisme ; les maîtres primitifs, doués d'un sentiment énergique mais rudimentaire, en ont épelé le sens religieux et moral; ils ont jeté le germe qui, plus tard, fructifiera et donnera au monde d'immortels chefs-d'œuvre. Avec Donatello, Brunalleschi, Vérocchio, Michel-Ange, la sculpture chrétienne égale pour le moins ses devancières, au point de vue des qualités techniques. Combien leur est-elle supérieure par l'idée! David, en présence des maîtres primitifs, ressentira toujours une profonde émotion. « Plus je vois les monuments gothiques, écrira-t-il un jour, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses, si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant de l'époque. Il fallait donc que cette écriture devînt si lisible, par la vérité des expressions, que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. »

L'Italie fournit à l'artiste tous les éléments d'un haut enseignement; David ne s'y endormit pas sur son succès: de nombreuses notes autographes témoignent de ce travail constant de la pensée qui préside à ses fortes études. Il compare entre eux ces styles si variés, et sonde d'un œil pénétrant toute l'étendue de cette mine féconde, anxieux d'y découvrir un filon inexploré. S'il constate dans les sculptures d'Égypte et d'Assyrie cette tendance invariable au colossal, cette nécessité pour l'imagination de grandir quiconque a su accomplir des actes difficiles et mémorables, il la retrouve tout autant affirmée chez les Grecs. « Le colossal, c'est la poésie; le réel, c'est la prose. La poésie ne renferme pas moins de vérité que la prose, mais c'est une vérité lumineuse qui a traversé l'âme et qui

Digitized by Google

seule a le don de la toucher. Les Éginètes et les Étrusques sont secs et positifs. Il y a de la sécheresse et de la dureté dans tout art qui débute. Les gothiques eux-mêmes ne se sont pas affranchis de cette loi. L'art dans son enfance a pour but de rendre la vie matérielle et de parler aux sens. C'est seulement lorsqu'il s'oriente vers l'âme qu'il répudie le réalisme et devient poète. Sur l'un des frontons découverts à Égine, on voit un certain nombre de guerriers blessés à mort qui ont le sourire sur les lèvres. C'est sur le mépris de la mort, sur l'expression persistante de la valeur morale s'imposant à la nature physique, que repose toute la philosophie des anciens statuaires. Les Romains ne se sont pas élevés, dans notre art, à la même hauteur que les Grecs. Leur ciseau n'a pas la suavité de celui des sculpteurs d'Athènes, mais il leur reste d'avoir compris que c'est sur le visage humain que se moulent les divines impressions du génie. Ce n'est pas à l'aide de traits émoussés, flétris ou vulgaires, que l'on peut espérer modeler l'enveloppe des hautes et fortes pensées. Il faut que devant un buste sculpté l'émotion vous saisisse et vous fasse dire : « Je ne connais pas cet homme, mais il doit avoir du génie ! » C'est là le terme qu'il faut atteindre et plus d'un buste romain n'est pas au dessous de cet idéal. L'art chez les Grecs était chaste, suave et toujours calme ; leurs statues ont des membres pleins ; on y sent une vie robuste. Il semble que les anciens n'aient pas connu la tristesse et la mélancolie. De là l'expression douce, parfois méditative, de leurs figures. Chez les gothiques, — les seuls maîtres qui aient reflété dans leurs œuvres la foi religieuse des temps modernes, — les saintes, les vierges elles-mêmes semblent à peine se soutenir ; elles sont frêles, maladives ; la mélancolie est l'état normal des peuples qui ont soif d'inconnu. Toutes ces figures respirent le sentiment élevé de la prééminence de l'âme sur la matière, principe du culte chrétien. Le corps est vraiment l'esclave de la volonté. L'art égyptien paraît s'être proposé le même but que le gothique... L'art grec, au contraire, expression d'un culte sensuel, a subordonné toutes choses à la forme. Chez les Grecs, on distribuait des prix à la beauté. »

Cette beauté purement corporelle, parfaite, idéale, ne le fait

Digitized by Google

point rêver comme les figures gothiques. « Elles sont comme des flammes, s'écrie-t-il, elles en ont la souplesse et l'élan. Combien les dépressions y sont rares! La lumière baigne les draperies avec liberté : les statues en reçoivent une élégance et une grandeur que l'artiste ne leur a pas données. D'un aspect virginal sous les blanches effluves des rayons d'en haut, les figures gothiques ont des reflets divins. »

Pénétré d'une sympathie profonde pour l'art chrétien, l'art moderne, en un mot, tout d'expression, de passion et d'idéal, David n'en étudie pas moins chez les Grecs le travail du marbre et leurs admirables proportions. Ses envois, *Néréide, Ulysse,* le *jeune Berger,* sont exécutés sous cette influence. Ces travaux, comme tous ceux des pensionnaires de l'Académie, ne devaient point franchir le blocus continental, ce mur inexorable élevé autour de nos côtes. Depuis plusieurs années, le prestige de la gloire impériale avait reçu de rudes atteintes, l'empire allait sombrer dans un dernier désastre, et notre malheureux pays devait être, une seconde fois, à la merci de l'étranger. L'écho de nos malheurs avait douloureusement retenti à la Villa Médicis; aussi ce fut avec une poignante humiliation que David, revenant de Rome, rencontra partout sur son passage la trace des alliés, jusque dans l'Anjou, où il ne reste que le temps de voir sa famille et ses amis. Il s'empresse d'échapper à ce douloureux spectacle et se rend en Angleterre, où les bas-reliefs du Parthénon venaient d'être rapportés de Grèce par lord Elgin. Les marbres de Phidias ont un caractère grandiose, un sentiment divin qui l'exalte. Il en fait de nombreux croquis et même d'importants dessins. Il écrit de Londres : « Le charme de ces statues drapées est comme celui de la Grâce; c'est le désespoir de ceux qui veulent chercher le pourquoi de toutes choses. » De cette étude approfondie du maître grec il conclut que les statuaires modernes se sont affranchis à tort des principes posés par Phidias en composant des bas-reliefs comme des tableaux où les divers plans se multiplient : « En France, Jean Goujonet Germain Pilon ont seuls travaillé d'après la tradition grecque. »

Sa visite à Flaxmann fut une déception. L'éminent artiste, que

Digitized by Google

David estimait comme le sculpteur le plus poétique de son temps, répondit par l'accueil le plus froid à l'acte de déférence du jeune statuaire. C'est à ce voyage que David refusa avec indignation de concourir au monument de lord Wellington. Le découragement et le manque absolu d'argent ne firent que hâter son départ d'Angleterre, où il ne resta que dix-huit jours.

A sa rentrée en France, David apprend la mort de son maître, le statuaire Roland. L'un des premiers actes de Louis XVIII, en 1815, avait été d'ordonner l'érection, sur le pont Louis XVI, de douze statues monumentales; le *Grand Condé* était échu à Roland, qui eut à peine le temps d'en faire la maquette. Le retour de David permit à François Grille d'appuyer son compatriote auprès du ministre, et de lui faire obtenir cet important travail. Grille était alors chef de bureau des sciences et des beaux-arts. La reconnaissance ne fut jamais lettre morte pour l'éminent statuaire; il a dit et écrit maintes fois: « C'est à François Grille que je dois mon avancement. »

M. Jouin consacre les chapitres intitulés *Recueillement*, *Génie*, *Art national*, *Médaillon*, *Patrie*, à définir, avec une grande élévation de style et un grand bonheur d'analyse, ce travail incessant des idées dans le cerveau du sculpteur, d'abord en présence des modèles incomparables de l'antiquité, à leur contact, le développement de son génie, « cette lumière qui embrasse et généralise tout dans son rayonnement, ramène le multiple à l'unité et se rapproche de Dieu par la concision de son Verbe. » Cette tendance de David à user sa vie dans l'étude exclusive de l'homme, et avant tout de la tête humaine, puis, à l'aide de ce contingent d'observations, de méditations, de labeur opiniâtre, l'éveil de l'inspiration qui se manifeste en des œuvres vraiment nationales; c'est-à-dire la représentation, sous la forme la plus élevée, la plus expressive, des grandes individualités qui ont fait la gloire de la France. Ce nouveau monde inexploré, que Jean Goujon et Pierre Puget n'ont pas pressenti, l'*Art national*, sera créé.

GUSTAVE MARQUERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LES USAGES DE L'ÉGLISE DE RENNES

AU MOYEN AGE *

VI

Les cérémonies de la Semaine Sainte méritent tout particulièrement notre attention; voici comment le *Livre des usages* les annonce: « Toute l'ordrenance de la feste de Pasques à commancer le jour de Pasques flories et chacun jour de la semaine penouse. »

On sait que le nom de Pâques fleuries a désigné, dès le XIe siècle, le dimanche des Rameaux, à cause de la procession qui se fait en ce jour avec des palmes, des rameaux et des fleurs. Quant à la semaine pénouse, *hebdomada pœnosa,* on appelait ainsi jadis la Semaine Sainte, à cause du souvenir des souffrances de Notre-Seigneur et de sa mort sur la croix, aussi bien que des jeûnes et des œuvres de pénitence qui doivent consacrer en ces jours la mémoire de la Passion.

Le jour de « Pasques flories », voici donc les rites observés à Saint-Pierre de Rennes: « Et premier l'en benesquit (l'on bénit) les rameaulx à l'iglise, et dilec len sen va (de là l'on s'en va) à Sainct-Estienne en procession ô les rameaulx, au sermon et au salut de la croez (croix) et puis, du revenir, len dit à l'iglise la messe et l'office de la Passion Nostre Seignour. »

* Voir la livraison d'octobre, pp. 249-261.

Digitized by Google

« Le mercredi de la semaine penouse cessent les houres de N. D. en cueur jusques au lundi de la Quasimodo. »

Le Jeudi saint, appelé « jeudy absolu » parce qu'on donnait ce jour-là l'absolution solennelle aux pécheurs publics mis hors de l'église le jour des Cendres, avaient lieu les cérémonies suivantes : « Après prime et tierce dictes, va la procession à la porte de l'iglise pour mettre les pénitenciers en l'iglise [1]; et puis sen va len à la chapelle de la Cité; et puis, du revenir, len vient au sermon et va len à la absolucion en après, et dilec à la messe et au service du cresme. Il est bien vray que la distribucion de mettre les penitanciers en l'iglise vault à chacun chanoine deiz et ouyct (dix-huit) deniers, et celle d'aler à N. D. de la Cité vault seix (six) deniers, item la procession que len fait à l'iglise durant la messe vault à chacun chanoine deiz et ouyt deniers, item celui jour, apres disner, la procession doit estre ordrenée à laver les aultex (autels) » [2].

Observons ici que le saint chrême se faisait dans la chapelle de la Cité et qu'on l'apportait ensuite processionnellement à la cathédrale : *Die Jovis sancta, processio vadit ad capellam Beate Marie pro chrismate conficiendo; et eadem die fit processio in ecclesia Redonensi, et in capella Episcopi pro altaribus lavandis* [3]. L'on voit aussi par ce texte, qui est de 1323, que la procession se rendait encore le même jour à la chapelle du manoir épiscopal.

« Le vendredi aouré et benoist (vendredi saint) y a procession par la cherche : » on appelait ainsi le collatéral ou déambulatoire régnant autour de l'abside de Saint-Pierre; le chapitre allait y prendre la croix pour la présenter à l'adoration du peuple, « *die Veneris sancta, fit processio in Cercha pro cruce asportanda ad chorum ut adoretur* [4]. » « Et doit estre portée la Croez par un des seigneurs de l'iglise couverte jusques à l'entrée du cueur, que celui qui fait le mistère de l'auter la va encontrez et querre (va la chercher à l'entrée du chœur) [5]. »

[1] Les pénitenciers, c'est-à-dire les pénitents publics.
[2] *Livre des usages.*
[3] *Premier nécrologe de Saint-Pierre,* ms. du chapitre.
[4] *Ibidem.*
[5] *Livre des usages.*

Digitized by Google

« Le samedi, veille de Pasques, après que len a leu (l'on a lu) les prophéties et fait en cueur la stacion de la letanie, len va en procession feire les fons (c'est-à-dire bénir les fonts baptismaux); et les prieurs de Saint-Denis, de Saint-Moran et de Saint-Martin [1] ont accoustumez à y porter les empoulles; item celui semadi len va après complies, en procession et stacion solempnelle, en chappes d'or et de saye, devant le crucifix et non ailleurs, et vault celle procession à chacun chanoine deiz et ouyt deniers; le cueur doit estre paré et tendu de ses draps moult honnestement; la complie d'icelui semadi doit estre sonnée ô Prime et ô Mathelin [2] et puis ô les deux gros sains de la tour [3]. »

VII

Entrons maintenant dans la semaine de Pâques.

« Le jour de Pasques est double de toutes choses, de sonnerie et de distribucions, ô la plus grant solempnité que len puet. Et avant la messe n'a stacion ne y a procession. Après vespres il y a procession solempnelle en chappes d'or et de saye à aller ès fons, ô le cierge benoist et ô les empoules que ont accoustumé porter les prieurs de St Denis, St Moran et St Martin, et fait len stacion devant le Crucifist et y dit len les versez accoustumez *Exultemus;* et il y a rastel [4] entièrement; et à celui jour doivent estre monstrées toutes reliques ès deux aultex (aux deux autels) d'une et autre partie de l'entrée du chœur.

« Le lundy de Pasques, va la procession à Saint Melaine chanter la grant messe, tous en chappes, si le temps n'empesche à porter chappes; item après vespres il y a procession ès fons et stacion tout en la maniere du jour de Pasques. »

[1] Ces prieurs dépendaient des abbayes de Rillé, de Montfort et de Paimpont; ils étaient chanoines réguliers et obligés d'assister à tous les offices de la cathédrale de Rennes.

Prime et Mathelin étaient les noms de deux cloches ou « sains » de Saint-Pierre.

[3] *Livre des usages.*

[4] Le râtel était un candélabre en forme de râteau où l'on fixait des cierges; le trésorier devait ceux-ci, et aux fêtes solennelles le râtel était de 33 cierges.

Digitized by Google

« Le mardy de Pasques va la procession à Saint-George [1] en chappes semblablement et dire la grant messe. Et à celui jour et lieu l'abesse et couvent de St George doivent au colège de l'iglise de Rennes bouillie de froment en leit (au lait) preste à manger et bien honnestement fecte et bien appareillée; et après vespres d'iceluy jour, len va en procession ès fons en chappes et semblablement selon le jour de Pasques et stacion devant le Crucifist. »

« Le mercredi de Pasques et tous les aultres jours de la sepmaine de Pasques jusques au samadi ne sont plus doubles de sonneries ne de distribucions ordinaires, et y a procession ès fons et stacion en la manière devant dite, et le chapelain qui fait l'office, les deux bacheliers [2] et ceux qui portent les empoules y doivent porter chappes et non aultres [3]. »

« On voit dans ce texte, — dit avec raison M. de la Bigne-Villeneuve, — et en le conférant avec les anciens rituels de l'Église de Tours, que le cérémonial observé à Rennes pour la Semaine-Sainte et les fêtes de Pâques se rapprochait beaucoup des usages suivis dans l'église métropolitaine de Saint-Martin; notamment la coutume immémoriale de ces processions solennelles aux fonts baptismaux, pendant les vêpres du jour de Pâques et des jours suivants, se retrouve consignée dans l'ancien Ordinaire de Tours cité par Dom Martène. Elle semble même prendre son origine au berceau du christianisme dans nos contrées, car saint Paulin y fait allusion dans la *Vie de saint Martin,* et saint Grégoire de Tours en parle comme d'une coutume adoptée de son temps [4]. »

« Le dimanche de Quasimodo, après disner, len doibt sonner un des gros sains, et lors les seigneurs et les aultres gens de l'iglise se doivent assembler en l'iglise et aler à Saint-Estienne férir (frapper) les pelotes, de quoy le curé de Saint-Estienne doit fournir à chascun de l'iglise trois pelotes à ses despens; et le sourchantre de

[1] Abbaye de bénédictines fondée par les ducs de Bretagne aux portes de Rennes.
[2] On appelait ainsi les chantres.
[3] *Livre des Usages.*
[4] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 124.

Digitized by Google

l'iglise doit fournir de barrel de boays ô quoi férir les pelotes; et doit bailler et geter les pelotes à chascun pour les pouair (pouvoir) férir. Et à ceul jour et lieu, le curé de St Estienne doit paier au chappitre de Rennes deux florencées et demi d'or, ou, s'il ne puet les trouver, le pris d'icelles florencées par monoye, selond qu'ils pourront valoir, dont les seigneurs et grans chappelains ont une florencée et demie, et les maindres chappelains [1] et les enfenz du cueur en ont une florencée à despartir entr'eulx par moitié. »

Nous avons voulu donner sans interruption le tableau complet de la semaine de Pâques à Rennes au XVe siècle; fermons pour quelques instants notre manuscrit, et, revenant un peu sur nos pas, expliquons ces deux singuliers usages que nous y voyons mentionnés: la bouillie due par l'abbesse de Saint-Georges et les pelotes fournies par le curé de Saint-Étienne. Ici encore, nous allons avoir recours à l'érudition de M. Paul de la Bigne-Villeneuve.

La bouillie de Saint-Georges était une redevance, une sorte de prestation féodale, que le monastère de ce nom payait, chaque année, au chapitre de Rennes, le mardi de Pâques, ainsi que nous venons de le constater dans le *Livre des Usages.*

L'origine de cette coutume, qui paraît assez bizarre, ne nous est pas connue. M. Marteville, dans ses annotations sur Ogée, article Rennes, émet l'idée que cet usage pourrait avoir quelque rapport avec la donation de la paroisse Saint-Pierre-du-Marché à l'abbaye de Saint-Georges; mais on ne peut guère accepter cette hypothèse, car, aux termes d'un acte du XIe siècle, l'église de Saint-Pierre, située dans un faubourg de Rennes, fut donnée à l'abbaye de Saint-Georges, non pas par le chapitre de la cathédrale, mais par le duc de Bretagne Alain III. Cette bouillie ne rappelle-t-elle pas plutôt un repas dû anciennement au chapitre par l'abbesse de Saint-Georges, repas analogue à celui que devait au même chapitre, dans de semblables circonstances, l'abbé de Saint-Melaine? Dans cette supposition, le dîner de Saint-Georges eût été aboli par l'évêque de Rennes

[1] Il y avait à la cathédrale quatre grands chapelains ou semi-prébendés et un grand nombre de chapelains ordinaires.

Digitized by Google

à la même époque (1293) et pour les mêmes raisons que le dîner de Saint-Melaine, et remplacé, ici par une rente de 12 #, et là par un plat de bouillie.

Quoi qu'il en soit, le droit du chapitre à se faire présenter, tous les mardis de Pâques, une bassinée de bouillie était incontestable et s'exerça, chaque année, avec une grande régularité, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On en dressait procès-verbal, et dans les registres capitulaires on retrouve plusieurs spécimens de ces actes authentiques, constatant le droit du chapitre et l'usage annuel qui en était fait. Nous empruntons à un de ces procès-verbaux, dressé le mardi de Pâques, 16 avril 1476, les détails curieux de cette cérémonie; nous traduisons sur le texte latin :

« L'an de N. S. 1476, le mardi après la fête de la Résurrection de N. S. seizième jour du mois d'avril, pendant la célébration de la grand'messe de ce jour que le collége de l'église de Rennes était venu processionnellement, selon la coutume, célébrer à l'autel de l'église du monastère de St Georges, vénérable messire maître Jehan Hollier, chanoine de ladite église de Rennes, comparut dans le cloître dudit monastère, en présence de vénérables messires Maîtres Jehan du Loquet et Jehan Bouëdrier, chanoines de la même église; lequel Hollier, trouvant dans ce cloître une grande bassinée de bouillie de lait et de fleur de froment cuite, comme il lui sembla, et un peu urcée ou brûlée, *una magna patellata bullie lactis et floris frumenti cocta, prout apparebat, et modicum ussata seu assata*, il demanda, au nom du vénérable chapitre de l'église de Rennes, à honorables et religieuses dames Guillemette de la Moussaye, cellerière, et Julienne Péan, sous-cellerière dudit monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si la susdite bassinée de bouillie était bien la bassinée de bouillie qui, en ce jour et à cette heure, était due par les vénérables dames l'abbesse et le couvent dudit monastère au susdit chapitre de Rennes, selon l'usage anciennement observé. Ladite dame Guillemette, assistée de ladite Julienne, répondit qu'elle n'avouait pas qu'il y eût quelque chose de dû; mais qu'elle offrait, selon l'usage, et baillait à la susdite église la présente bassinée de

Digitized by Google

bouillie convenablement préparée. Ces explications échangées, les gens du chœur de l'église de Rennes s'approchèrent de la bassinée de bouillie, en prirent autant qu'ils voulurent dans de grandes écuelles, avec des cuillères de bois, et l'emportèrent avec eux: *quibus dictis, choriste dicte ecclesie Redonensis de ipsa patellata bullie, prout et quantum voluerunt, in et cum magnis scutellis et cocleari-bus ligneis ceperunt et secum detulerunt* [1]. »

On a beaucoup exagéré la singularité de cette coutume; remarquons, en effet, que les chanoines ne touchaient pas eux-mêmes à la bouillie présentée, mais qu'ils l'abandonnaient aux gens du chœur, clercs et enfants de psalette, ou la distribuaient aux pauvres, comme le constate un autre procès-verbal du 23 avril 1526.

Arrivons aux pelotes de Saint-Étienne.

« De vieux auteurs liturgiques, dit encore M. de la Bigne-Villeneuve, Jean Beleth, qui vivait au XIIe siècle, et Guillaume Durand, évêque de Mende, qui florissait au XIIIe siècle, parlent du jeu de paume ou de la balle, *pila, pelota,* dont les évêques et archevêques ne dédaignaient pas de jouer quelques parties, en certaines fêtes solennelles, avec leurs inférieurs. Dans quelques églises, c'était à Noël, dans d'autres, aux fêtes de Pâques, que la coutume autorisait cette dérogation à la gravité cléricale.

« Ces jeux qui ne semblaient pas alors malséants pour les ecclésiastiques, avaient succédé à des réjouissances pieuses qui tiraient leur origine de la ferveur des premiers siècles. La fête de Pâques principalement avait toujours eu le privilége d'inspirer aux fidèles une pure allégresse, que la naïveté des âges de foi traduisit en démonstrations joyeuses. Il ne faut pas juger avec les idées de nos jours ces vieilles coutumes, ni s'en scandaliser mal à propos.

« L'église d'Auxerre est citée par Ducange comme ayant conservé jusqu'en 1538 la tradition du jeu de la pelote, qui faisait dès le XIVe siècle l'objet d'un article dans les statuts du chapitre de cette église [2]. »

[1] M. de la Bigne-Villeneuve. *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 278.
[2] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 265.

Digitized by Google

Une tradition analogue et l'usage d'un jeu semblable remontent aussi à des temps très-reculés dans l'église de Rennes.

Nous avons vu dans l'extrait du *Livre des Usages* qui précède, que le chapitre avait réglé tout le cérémonial de la remise des pelotes par le curé de Saint-Étienne, le jour de la Quasimodo. Ce règlement est de 1415, et les florins de redevance payables au chapitre « deux florencées et demy d'or » accompagnant les pelotes, pourraient servir à dater l'introduction de cette coutume à Rennes, si l'on savait précisément à quelle époque on a commencé à y compter par florins. Le Blanc, dans son *Traité des monnaies,* dit que la première mention connue des florins dans les chartes remonte à l'an 1086, mais Villani prétend, au contraire, qu'on n'a commencé à en frapper qu'en 1352.

« Quoi qu'il en soit, chaque année, le chapitre était fidèle à l'observance du cérémonial des pelotes et de la perception du tribut sus-indiqué. On en dressait procès-verbal, chaque dimanche de la Quasimodo. Les registres capitulaires en fournissent un grand nombre; voici la traduction d'une de ces pièces:

« L'an du Seigneur 1484, le dimanche de la Quasimodo, 25e jour d'avril, dans le chancel de l'église de Saint-Etienne, auprès du grand autel, se sont assemblés et ont comparu, au son de la grosse cloche de l'église de Rennes, Révérend père en Dieu Messire Michel (Guibé), par la grâce de Dieu et du St-Siége apostolique, évêque de Rennes, ainsi que maîtres Gilles de la Rivière, archidiacre et chanoine, Robert Ferré, Jehan Hollier, Guillaume de la Rivière, Jehan Bouëdrier, Jehan Le Veyer et Pierre Méhaud, chanoines de ladite église de Rennes, représentant le chapitre de la même église; Jehan Jarnigon et Olivier Drouet, grands chapelains; Jehan Guy, prieur de St Denis, Jehan de la Haye, prieur de St Modéran, et Jehan Davé, prieur de St Martin, avec les prêtres et les clercs choristes de ladite église; en leur présence a été évoqué le vicaire de ladite église de St Etienne. A cette évocation Maître Jehan Gilles a repondu être le procurateur du recteur de ladite église; ultérieurement interrogé où étaient les deux florencées et demie d'or et les pelotes que ledit

Digitized by Google

vicaire devait audit chapitre, ledit Gilles a repondu avoir payé en monnaie lesdites deux florencées et demie d'or entre les mains de dom Jehan Bretaigne, prêtre prévot dudit chapitre, selon l'usage; comme aussi ledit prévot a reconnu et confessé les avoir reçues. Ensuite le susdit procurateur a exhibé une grande quantité de pelotes de diverses couleurs, lesquelles doivent être lancées, selon la coutume, par lesdits seigneurs du chapitre et leur compagnie, dans le cimetière de ladite église, et servies avec la raquette fournie par le sous-chantre ou son remplaçant, aussi de la manière accoutumée. Et après les avoir présentées, ledit Gilles, procurateur dénommé, les a distribuées réellement et de fait, savoir : six pelotes au seigneur Evêque, et trois à chacun des autres membres du collége de ladite église, et il les a remises aux mains dudit Féloc, audit nom, lequel doit en faire le service et celui de la raquette, afin que ledit seigneur Evêque et les autres susdits réunis et présents dans ledit cimetière puissent frapper et lancer lesdites pelotes [1]. »

Des procès-verbaux semblables étaient dressés chaque année; le plus récent est de 1564. Les lacunes existant dans la collection des registres capitulaires postérieurement à cette date, ne permettent pas de constater à quelle époque l'usage de la cérémonie des pelotes de Saint-Étienne fut aboli. Mais il reste constant que l'Église de Rennes la pratiquait encore longtemps après qu'elle eut été supprimée à Auxerre.

VIII

Reprenons la lecture du *Livre des Usages* en passant tout de suité au 25 avril.

« *S. Marci, Evangeliste, litania major.* — Il y a celui jour procession et prédication à Saint-Thomas [2] et y dit len la grant messe,

[1] *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, II, 267.

[2] C'était une chapelle priorale située dans la rue Saint-Thomas; après la destruction de ce sanctuaire, les processions qui s'y faisaient se rendirent à l'église conventuelle des Carmes ou à celle des Jésuites, dans le même quartier de la ville.

Digitized by Google

et à chacun chanoine y a deux sols de distribucion ponr procession, len y porte la chasse et les bannières... et à celui jour les religieuses de S. George doivent la grant messe au grant aulter de l'iglise de Rennes. »

« *Invencio* Ste *Crucis.* — Au vespre y a procession devant le Crucifist et au jour y a procession à Saint Moran... iceluy jour les reliques doivent estre apparues avecque la Vroye-Croez estre bien mise honnestement et honnorablement [1]. »

A la translation des reliques de saint Nicolas (9 mai), Jacques Cadier, chanoine et recteur de Toussaint, fonda plus tard, en 1553, une procession du chapitre à l'église de Toussaint, avec, au retour, une grand'messe et un obit dans la cathédrale ; le recteur de Toussaint était tenu de se trouver à cette dernière cérémonie.

Enfin, au jour de la translation de saint Modéran, évêque de Rennes (16 mai), les chanoines se rendaient processionnellement, en 1415, à la chapelle priorale de Saint-Modéran, appelée vulgairement Saint-Moran.

Les processions des Rogations présentaient quelques particularités ; voici leur ordonnance au XVe siècle :

« Le lundi après *Vocem joconditatis,* comancent les rogations et onze jours ainsi appelez, et celui jour la procession de l'iglise, le peuple et les enffans des escolles de Rennes doivent aler en procession ordrenée à Saint-Cire et y estre dicte la grant messe de l'iglise de Rennes, et à l'issue d'icelle messe le priour de Saint-Cire doit poier (payer) à l'iglise de Rennes en la recepte et office du trésaurier une livre d'enczens, et ainsi a estre continué, et y doivent porter de droiture ancienne en la procession la chasse de saint Goulvin les curés de St Estienne et de St Albin et la rendre à l'iglise, et y a à chacun chanoine de distribucion deux sols pour procession, et les religieuses de S. George viennent à procession à l'iglise et y est ditte leur grant messe.

« Le mardi ensevant, la procession va à Saint-Melaine ô la châsse que y sont tenuz porter et rendre à l'iglise, comme dit est, les rec-

[1] *Livre des Usages.*

Digitized by Google

teurs de Saint-Martin et de Saint-Jehan, et y est ditte la grant messe de l'iglise de Rennes, et pour la procession chacun chanoine y a deux sols ; et par semblable, comme lesdites religieuses, viennent à cest jour les religieux de Saint Melaine.

« Le mercredi ensevant, va la procession à Saint-George et y doit len dire la grant messe de l'iglise.... et y portent et rapportent celle châsse que sont tenuz fère les curés de Saint-Laurens et de Saint-George. »

Le jour même de l'Ascension, la procession du Chapitre se rendait à N.-D. de la Cité ; et, le lendemain, « vendredi après l'Ascension, va la procession solempnelle à la Magdelaine [1] et y doivent estre les religieux de S. Melaine et les religieuses de S. George, et y dit len la grant messe, auquel lieu sont tenuz porter la châsse les rectours de Toussaint et de St Elier. »

Enfin « le vendredi prochain devant la Penthecouste, la procession de l'iglise va à Saint-Thomas, là où len dit la grant messe ; les religieux de S. Melaine se y rendent ; à cieul lieu (à ce lieu), len porte la châsse de Saint Golvin par le rectour de Saint Germain et une personne que Chapitre y ordrene » [2].

L'on voit par ce qui précède que l'on faisait à Rennes cinq processions des Rogations, et qu'on donnait ce dernier nom aux onze jours qui précédaient les fêtes de la Pentecôte.

Les registres capitulaires contiennent quelques procès-verbaux relatant le devoir du prieur de Saint-Cyr envers le chapitre : ainsi l'un d'eux nous apprend que, le 20 mai 1476, « à l'issue de la grand'messe et procession célébrées à haute voix dans la chapelle du prieuré de Saint-Cyr, Guillaume Chauvaingnère, au nom de frère Armel de Parthenay, prieur dudit prieuré, paya entre les mains des représentants du chapitre maîtres Robert Ferré, Etienne Guillemier et Gilles de la Rivière, une livre d'encens qu'il reconnut être due par ledit prieur auxdits chanoines. »

[1] Chapelle d'une ancienne léproserie située dans le faubourg de la Magdeleine (*nunc* faubourg de Nantes).

[2] *Livre des Usages.*

Digitized by Google

La châsse de saint Golven, renfermant le corps de ce bienheureux évêque de Léon, mort à Saint-Melaine ou plutôt dans les dépendances de Saint-Melaine en la paroisse de Saint-Didier, était portée à toutes les processions solennelles que faisait le chapitre, par les recteurs des neuf paroisses que renfermait Rennes à cette époque. Quelques-uns d'entre eux ayant refusé de remplir ce devoir, le chapitre poursuivit, en 1678, devant le présidial de Rennes, les recteurs de Saint-Etienne, Saint-Martin, Saint-Georges et Saint-Laurent, et les fit condamner à porter la châsse de saint Golven, en personne ou par procureurs.

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LE ROMAN D'HÉLÈNE

NOUVELLE

En 1874, parmi les habituées d'un des cours de littérature institués à la Sorbonne à l'usage des femmes, on remarquait une jeune fille d'une assiduité particulière. Elle paraissait avoir plus de vingt ans, peut-être près de vingt-cinq. Ses traits étaient régulièrement beaux, avec une teinte prononcée de sérieux, sinon de mélancolie. Elle était constamment vêtue de noir, non point cependant en deuil. La fraîcheur et la qualité des étoffes attestaient l'aisance, et l'ensemble de la toilette avait un caractère d'élégance de bon goût. Une taille assez élevée, bien prise, ne nuisait pas à ce caractère. La jeune fille était accompagnée d'une femme d'une cinquantaine d'années, dont la tenue et la tournure, sauf la différence des âges, avaient à peu près le même aspect. Ce n'était pourtant pas une mère, il n'y avait aucune ressemblance de traits, et bien que les deux compagnes ne se parlassent qu'à voix basse, la curiosité qui les observait avait constaté que les interpellations échangées étaient celles de Madame et de Mademoiselle. Toutes deux n'entraient et ne sortaient que voilées, et elles n'adressaient jamais la parole à personne. Quand on la leur adressait, elles répondaient avec politesse, mais assez brièvement pour dissuader de lier une conversation.

On sait que dans les réunions fortuites où des inconnus se ren-

Digitized by Google

contrent souvent, comme aux eaux, aux bains de mer, ou tout simplement dans les voitures d'un chemin de fer, on remarque tous les degrés de la loquacité, depuis la familiarité indiscrète jusqu'à la réserve systématiquement taciturne. Question d'éducation et aussi un peu de tempérament. C'est dans les chemins de fer de la banlieue de Paris, journellement parcourus, et aux mêmes heures, par les nomades réguliers de la villégiature, que la remarque est le plus sensible. J'appartiens à cette nombreuse tribu. Je ne réussis pas toujours à éviter les bavards en titre d'emploi qui parlent à la cantonnade de leurs affaires et de celles de la politique, de leurs santés, des incidents grands et petits de leur vie de famille, et qui lisent haut le journal en le commentant. Ils sont, à mon avis, les fléaux spéciaux de la villégiature parisienne. J'ai fait l'observation que, contrairement à leur réputation, les femmes sont en pareil lieu beaucoup moins loquaces que les hommes, ce qui me porte à rechercher les voitures où sont déjà entrées des femmes, afin de pouvoir lire ou me recueillir en paix. En revanche, il m'arrive de voyager souvent avec un voisin de campagne qui s'est donné l'originalité du mutisme absolu et qui a eu le talent de parvenir à la faire respecter.

Les deux habituées des cours de la Sorbonne avaient à peu près atteint ce résultat. Leur existence éveillait une curiosité qui avait essayé vainement d'en découvrir le mystère. On avait appris seulement, c'était bien peu de chose, que la plus jeune était inscrite sous le nom de Mademoiselle Lefebvre, et demeurait avec sa compagne dans un couvent du quartier de l'Observatoire qui recevait des pensionnaires. L'appariteur interrogé n'en savait pas davantage.

Le professeur, M. Gustave Dupré, était un homme de trente-cinq ans à peine. Brillant élève de l'École normale, doué d'une physionomie agréable, d'une voix sonore et sympathique, il avait la parole facile et parfois éloquente. Son cours était fort suivi, et sans doute aurait été fort applaudi, si les convenances n'interdisaient les manifestations bruyantes à un auditoire féminin. C'est pour le

Digitized by Google

professeur, comme pour l'orateur sacré, une privation très-considérable. Les applaudissements, outre ce que leur musique, peu mélodieuse pourtant, a de particulièrement doux à l'oreille, encouragent, soutiennent, enflamment. Une sorte d'électricité rejaillit des auditeurs sur l'orateur, qui se sent animé d'un feu nouveau. Les acteurs de bonne foi vous avoueront qu'ils préfèrent encore les suffrages gagés dont ils connaissent le salaire au silence glacé de la salle. Le professeur d'un cours à l'usage des femmes a des compensations qui ne sont pas sans charme et peuvent n'être pas sans danger. L'approbation de son auditoire n'a pas besoin d'être bruyante pour se manifester. Il saisit le mouvement des physionomies, attentives ou ardentes, parfois l'émotion attendrie, les respirations suspendues, puis les vagues murmures qui s'exhalent, les sourires qui cherchent des sourires voisins ; il voit des lèvres roses entr'ouvertes comme pour livrer avidement passage à l'expression de sa pensée. Des yeux de jeunes filles sont pendant une heure de suite fixés sur ses yeux. Dans les rencontres qui en résultent, les uns ou les autres s'abaissent, se détournent, se retrouvent avec des timidités alternatives ou simultanées. Si le professeur est jeune lui-même, d'âge et surtout de cœur, il est difficile que son regard erre toujours au hasard en conservant une parfaite justice distributive, et ne se laisse pas souvent ramener vers une direction préférée.

Gustave Dupré, sans le vouloir et avant de s'en apercevoir, dirigeait donc souvent son regard vers le banc qu'occupait un peu à sa gauche Mlle Lefebvre, mais il dut bientôt renoncer à rencontrer celui de la jeune fille. Elle prenait des notes et gardait constamment cette attitude penchée. Le professeur en éprouva d'abord quelque dépit, puis un mélange indéfinissable d'autres impressions. Il était flatté de l'attention qui recueillait chacune de ses paroles, il pouvait plus librement contempler une figure attachante et belle, mais il en trouvait le marbre bien impassible. Il lui arriva parfois de se livrer à une sorte de ruse qui avait l'avantage d'atteindre en même temps plusieurs buts. Quand il se sentait

Digitized by Google

en verve et comptait sur une période à succès, il se tournait vers le côté droit de l'auditoire, qui lui savait gré de cette préférence. Il se livrait avec chaleur à son inspiration. L'effet attendu étant produit, il jetait rapidement un coup d'œil furtif sur Mlle Lefebvre. Toujours impassible, elle continuait de prendre des notes.

Quelques-unes des jeunes élèves avaient l'habitude de rédiger soigneusement une analyse de chaque cours qu'elles envoyaient au professeur en sollicitant des observations ou des corrections, ce qui les mettait en rapports directs avec lui. Gustave Dupré remarquait que Mlle Lefebvre s'abstenait de ces communications. Un jour il reçut sous une enveloppe à son adresse un cahier qui n'était pas seulement une analyse, qui sur un point spécial était une sorte de discussion et proposait quelques objections historiques, non sans une grande recherche de modestie et de courtoisie. Il fut très-frappé du style élevé de ce mémoire, et en remontant aux sources il dut reconnaître que les objections étaient fondées. Emporté par l'improvisation dans une digression, il avait commis les erreurs indiquées. Le cahier n'était pas signé, et l'écriture sans ratures paraissait celle d'un copiste calligraphe bien plutôt qu'un original. La probité du professeur demandait une réparation. Peut-être un autre motif le porta-t-il à donner à la réparation une véritable solennité. Il en fit le sujet d'une leçon tout entière. Il commença par lire haut le mémoire anonyme. Il avait un grand talent de lecteur et le cahier ne perdit rien à être ainsi interprété. Avec beaucoup de grâce et de délicatesse il en loua, il en remercia l'auteur, exprimant le regret de ne pouvoir le nommer, de n'avoir même pas le droit de chercher à pénétrer le mystère. Ce fut l'occasion d'une spirituelle digression sur les limites des droits des correspondances anonymes. Puis il aborda nettement le point controversé, ajoutant un faisceau de nouveaux témoignages à ceux qui, disait-il, avaient suffi pour l'accabler.

La leçon fut brillante. Mais vainement le professeur répéta son manége, et, tourné vers la droite, dirigea de l'autre côté un regard à la dérobée. Il ne parvint à saisir aucune impression compromettante sur le visage penché de Mlle Lefebvre.

Digitized by Google

Il y eut à la sortie, dans la cour de la Sorbonne, bien des chuchottements, des commentaires, des interrogations même. Les deux compagnes voilées s'étaient, suivant leur usage, esquivées.

Le cours de la saison était près de sa fin, et il s'acheva sans autre incident. Gustave Dupré s'étonna de rester plus préoccupé qu'il n'aurait pensé de l'image de la belle inconnue, qu'il n'était probablement destiné à revoir jamais. Il sentait confusément qu'il manquerait quelque chose à l'intérêt de sa vie et de ses travaux. Il questionna de nouveau l'appariteur, demandant à la fois des informations sur plusieurs élèves inscrites, comme s'il craignait que l'honnête subalterne ne devinât le but d'une interrogation plus précise. Il n'apprit rien autre chose que le nom du couvent où passait pour résider Mlle Lefebvre. Le digne homme, vieilli dans la profession, habitué depuis plus d'un quart de siècle à voir tous les ans des figures nouvelles, et devenu sourd, sommeillait au cours. Il n'était pas de l'espèce des observateurs malins et des inquisiteurs. Un jour, Gustave Dupré, promenant sa rêverie dans le jardin du Luxembourg, fut entraîné à la prolonger jusqu'à l'Observatoire, puis se trouva transporté à la porte d'un couvent. Il rêvait encore en appuyant ses doigts sur l'anneau d'une grosse chaîne d'ancien régime. Une cloche retentit, il tressaillit, rappelé au sentiment de la réalité.

Que venait-il faire là? Il n'en savait rien. Il se serait volontiers enfui, mais la porte s'ouvrait et une vieille sœur tourière montrait sa face assez rébarbatire.

— Ma sœur, dit Gustave, Mlle Lefebvre est-elle encore à Paris?

— Nous ne connaissons pas Mlle Lefebvre.

— Vous n'avez pas eu, le mois dernier, une pensionnaire de ce nom?

— Aucune, reprit la tourière, en refermant la porte.

Gustave regagna son logis, déconcerté, confus, et se promettant bien de ne pas renouveler des tentatives aussi saugrenues.

Il était lié d'une étroite amitié avec un ancien compagnon d'études, Maurice de Noirville. Depuis l'épreuve, subie le même jour

Digitized by Google

et avec des succès égaux, du baccalauréat, les deux amis s'étaient séparés, suivant des voies bien différentes. Maurice était capitaine aux chasseurs d'Afrique. L'amitié, entretenue par la correspondance, avait persisté. On était arrivé à la saison des vacances. Maurice, en congé dans sa famille au fond du Morvan, s'empressa d'engager le professeur à venir employer auprès de lui, sous le toit du marquis de Noirville, la plus grande partie possible de ses loisirs. Gustave fut heureux d'accepter. Mauvais chasseur et mauvais cavalier, il ne comptait pas s'associer souvent aux plaisirs du capitaine. Mais il aimait la nature; il admirait les cimes agrestes, les vallées profondes, les châtaigniers gigantesques du Morvan. D'ailleurs, il n'était pas gênant. Il avait emporté des livres pour continuer ses travaux, pour préparer ses cours de l'année suivante, et il se livrait lui-même à la composition d'un volume d'érudition littéraire.

Il jouissait depuis une semaine d'une hospitalité à tous égards précieuse, quand Maurice reçut du comte de Louvières, dont le château était à cinq lieues de là, l'invitation de venir prendre part à l'ouverture de la chasse. La lettre, très-cordiale, se terminait par ces mots : Si vous avez chez vous un hôte que puissent tenter nos perdreaux rouges, ne manquez pas de l'amener. Maurice proposa donc à son ami d'être de la partie. Celui-ci s'excusa d'abord. Je ne suis pas digne, disait-il, et ne veux pas donner à une réunion nombreuse le spectacle de ma maladresse. Je resterai achever un chapitre.

— Impossible, répondit Maurice. C'est une occasion parfaite pour un Parisien de voir ce qu'il y a de plus curieux dans la contrée. Le château de Louvières est une forteresse moyen âge soigneusement restaurée qui vaudrait seule le voyage. Le paysage est superbe. Tu verras un assortiment de nos hobereaux, parmi lesquels quelques bonnes têtes. Tu aimes les beaux arbres. Tu verras un châtaignier invraisemblable dont le tronc a douze mètres de tour, et près duquel les nôtres sont des allumettes. Et puis tu verras une autre merveille, la perle du Morvan, Mlle Hélène de Louvières.

C'étaient beaucoup de séductions à la fois, et Gustave se laissa

Digitized by Google

aisément persuader. Le jour dit, les deux amis partirent donc de grand matin dans une voiture légère attelée de deux postiers, que conduisait Maurice. Le rendez-vous était à dix heures. Les mœurs de l'endroit, bien connues du capitaine, étaient qu'un déjeûner réunissait tous les invités, guêtrés et en tenue de chasse. A midi on se mettait en campagne. Une chambre numérotée était assignée dans le vaste château à chaque invité, qui, en rentrant, s'y nettoyait de ses souillures. L'étiquette exigeait qu'on se présentât au dîner en frac et cravate blanche.

A moitié chemin, on apercevait déjà le château qui se dessinait au sommet d'un mamelon boisé, entouré d'une ceinture de pics plus élevés. On le perdait souvent de vue, la route s'enfonçant dans une succession de ravins. A mesure qu'il s'en rapprochait, Gustave était plus frappé de l'aspect pittoresque et monumental de l'édifice, que flanquaient quatre tours à mâchicoulis et aux toits pointus d'ardoises. L'arrivée, par une avenue assez courte, mais de six rangées d'arbres magnifiques, produisait un effet théâtral. Gustave était dans l'admiration. Il pensait à ses études du moyen âge, il se serait senti inspiré pour improviser une leçon, que n'aurait pas écoutée très-patiemment un auditoire de chasseurs, un jour d'ouverture. La voiture entra dans la basse-cour, où des palefreniers attendaient et dételaient les chevaux. Gustave remarqua une femme vêtue de noir qui paraissait donner des ordres et présider à quelques apprêts. La tournure et même les traits, un moment entrevus, lui rappelèrent la compagne de Mlle Lefebvre, et la rêverie, qu'il croyait dissipée, l'envahit tout à coup de ses brouillards. Il s'efforça de repousser cette impression. Ce ne pouvait être évidemment qu'une illusion ou une ressemblance fortuite. Mais quand, introduit dans le salon, où une réunion déjà bruyante s'assemblait, il fut présenté par Maurice au comte et à la comtesse de Rouvières, puis à leur fille aînée, l'illusion n'était plus possible : il était bien en face de Mlle Lefebvre.

Il était stupéfait. Il sentait qu'aux yeux de la jeune fille son apparition devait être une hardiesse presque impertinente. Il

Digitized by Google

brûlait de se disculper. Devant témoins c'eût été peut-être une indiscrétion. Il ne trouvait pas une parole à prononcer. Après une salutation profonde et gauche, il se dirigea vers une fenêtre ouverte pour respirer, pour s'appuyer, et, l'expression ne fut jamais plus juste, pour contempler le paysage.

Heureusement le brouhaha des arrivées successives avait empêché que son trouble fût remarqué. Le capitaine, que les garnisons, les campagnes, son séjour en Afrique avaient éloigné depuis plusieurs années, échangeait des poignées de mains avec tous les hobereaux du voisinage et ne s'occupait pas du professeur. Ce fut Hélène qui lui vint en aide.

— Hé bien, Monsieur, dit-elle en se rapprochant de lui, que pensez-vous de nos sauvages montagnes ? de nos collines ou plutôt de nos taupinières, si vous avez voyagé en Suisse. Ne les dépréciez pas trop ; je vous préviens que je suis une Morvandelle un peu exaltée.

— Sur mon honneur ! s'empressa de dire Gustave à voix basse, j'ignorais que je vous trouverais ici.

— Je vous crois, reprit Hélène en baissant aussi la voix. Pas un mot de nos rencontres de Paris. A l'exception de mes parents et de mon ancienne institutrice, personne ne sait ce que j'y allais faire. Mais, ajouta-t-elle très-gracieusement, j'ai le droit de vous connaître par vos charmants livres, qui ne sont pas un secret, et je pourrai vous en parler.

Que ce compliment bien inattendu châtouillât agréablement le cœur de Gustave, il n'y a pas un auteur qni ne le comprenne.

— Vous reverrai-je à Paris ? — osa-t-il se hasarder à demander.

— Jamais, reprit Hélène. Et elle rentra se mêler aux divers groupes. On annonça bientôt le déjeuner, qui était de vingt couverts. Le comte de Louvières, de haute taille et de bonne mine, était un superbe président de table. La comtesse, bienveillante et douce, faisait peu de frais de conversation. Ellè était accostée du président du tribunal et du sous-préfet, qu'il était de tradition

Digitized by Google

d'inviter à l'ouverture de la chasse, quand il leur plaisait de manier un fusil et quand la phase de la politique leur permettait de hanter le château, ce qui était la phase du moment. Hélène avait une sœur de dix-neuf ans, qui n'était pas dépourvue des agréments de son âge, à un bien moindre degré cependant. Julie de Louvières était effacée par sa sœur aînée, elle le savait et elle en souffrait peut-être. Elle n'avait rien qui appelât particulièrement l'attention et il suffit de la mentionner ici, dans le tableau de la famille, que complétait un écolier de douze ans, assisté d'un précepteur ecclésiastique. Il serait injuste pourtant de ne pas nommer parmi les membres de la famille Mme Dumesnil, qui, depuis vingt ans, n'avait pas quitté Hélène. Gustave Dupré se trouva placé à table entre le capitaine et Mme Dumesnil. Etait-ce une surveillante qui lui était donnée? Il le craignait. La discrétion dont il avait reçu l'ordre ne lui semblait pas exiger cette garantie. Il crut devoir s'abstenir d'adresser le premier la parole à sa voisine, mais celle-ci le provoqua presque aussitôt avec une grande aisance de ton et de manières. Gustave vit qu'il avait affaire à une personne intelligente et distinguée, bien maîtresse d'elle-même. L'amour-propre de l'auteur fut de nouveau caressé, et il s'engagea là un aparté littéraire qui contrastait singulièrement avec la plupart des autres conversations, dont la chasse était le sujet dominant. Maurice, le voyant si bien lancé, ne s'occupait pas de lui, et racontait à un voisin ses chasses d'Afrique.

Tout en causant, le professeur observait Hélène, dont l'animation le frappait d'étonnement. C'était pour lui une sorte de transfiguration. La belle jeune fille n'avait plus ce visage de marbre dont il avait si souvent contemplé les lignes pures. Elle était vive, enjouée, souriante, ce qui montrait des dents charmantes. Ses grands yeux noirs jetaient des éclairs; ses mots, qu'il n'entendait pas, étaient accueillis autour d'elle par de gros rires d'approbation. C'était le coin de la table où l'on témoignait le plus de gaîté. Ses interlocuteurs grisonnants n'étaient cependant pas faits pour exciter la jalousie, et elle semblait se livrer simplement sans contrainte au

Digitized by Google

naturel que Gustave aurait soupçonné le moins. La métamorphose était telle, le lieu, le cadre si différents, qu'il voulait douter encore de ses yeux ou de ses souvenirs, malgré l'écho profond des paroles prononcées près de la fenêtre.

On se leva, on regagna le salon. Hélène se mit en devoir d'offrir le café à la ronde. Elle paraissait avoir pour chacun une grâce particulièrement attentive. Quand ce fut le tour de Gustave, midi sonnait à la pendule.

— L'heure du drame, s'écria le comte. Allons! Messieurs, à vos armes. Nous ne sommes pas ici pour nous amuser.

— Nous saurons ce soir, Monsieur, dit en souriant Hélène, dans l'attitude d'Hébé, si vous êtes adroit.

— A la chasse, Mademoiselle?

— Sans doute.

— Oh! je ne suis qu'un humble débutant, timide et sans malice. Je ne suis pas un présomptueux, là ni ailleurs. Soyez assurée que les perdreaux auront beaucoup à se louer de ma discrétion.

— La discrétion peut être de l'adresse, dit la jeune fille.

On s'ébranla en tumulte; au bas du perron attendait une armée auxiliaire de gardes tenant des chiens en laisse, de porte-carniers et de rabatteurs, et l'on se mit en route. Je ne décrirai pas les péripéties d'une battue de plaine en plusieurs actes, suivie d'une battue de bois. La terre était vaste, le gibier abondant, et il y avait là des tireurs émérites. Le jour baissa quand on rentra au château en rapportant des dépouilles opimes. Gustave avait tenu ses promesses de modération; le sous-préfet lui avait cependant épargné l'humiliation du dernier rang, et en paraissait extrêmement contrarié, pour l'honneur de l'administration. Le capitaine était le roi de la chasse, ce dont il témoignait une joie d'enfant. Chacun se hâta de grimper dans la chambre qui lui était assignée, et, une demi-heure après, le salon, brillamment illuminé, se remplissait d'une foule transformée. Les dames étaient elles-mêmes en toilette, et, sauf quelques coupes d'habits qui n'étaient pas irréprochables, on eût dit les apprêts d'une réception de Paris.

Digitized by Google

Hélène félicita le triomphateur, puis, s'adressant à Gustave :

— Serait-ce à mon tour d'être discrète ? demanda-t-elle.

— Oh ! moi je n'ai pas de secrets, répondit Gustave. J'ai pris un véritable plaisir de spectateur à une scène que je voyais pour la première fois, et je ne suis pas celui qui conserverai le souvenir le moins durable des incidents de cette journée. Mais mon rôle d'acteur a été ce qu'il devait être, des plus humbles.

— Vous avez été encore plus heureux que moi, interrompit en grommelant le sous-préfet.

— En vérité? reprit Hélène. Cela se rencontre mal, car j'ai des suppliques à vous soumettre; vous savez que j'ai toujours les poches pleines de placets importuns, et j'avais compté que le moment serait favorable. J'ai remarqué que plus un chasseur a été cruel, plus il a le cœur disposé à l'attendrissement.

— La règle n'est pas générale, dit Gustave.

— Mademoiselle, répondit le sous-préfet, en s'efforçant d'être galant, procurez-moi l'occasion de vous être agréable; ce sera ma plus douce consolation.

— Merci, dit Hélène. On n'est pas plus aimable. Malgré cela, je ne veux négliger aucune habileté de solliciteuse, et je ne vous attaquerai qu'après le champagne.

Le dîner fut somptueux, les vins excellents, les conversations un peu tapageuses. Les places étaient les mêmes que le matin et Gustave fit les mêmes observations. Il était près de neuf heures quand on sortit de table. Il y avait un billard où se répandirent les fumeurs. Gustave ne fumait pas, il resta au salon, regardant Hélène qui, accomplissant sa menace, s'était absorbée dans la savante attaque du sous-préfet. Celui-ci, pour se défendre, imagina de la prier avec instance et à haute voix de chanter. Elle s'excusait, ne voulant pas déranger les carambolages, ajoutant d'ailleurs que Mme Dumesnil, qui était un peu souffrante, s'étant retirée, elle n'avait personne pour l'accompagner.

— Si vous le permettez, dit Gustave, j'essaierai de la suppléer.

— Vous êtes musicien? s'écria la jeune fille. J'aurais dû le deviner

Digitized by Google

à certain chapitre qui m'a vivement intéressée sur la musique du moyen âge.

— Cette leçon n'est pas encore imprimée, reprit étourdiment Gustave. Il s'aperçut aussitôt de sa distraction, en remarquant un nuage sur les traits de la jeune fille. Il rougit, perdit contenance, et balbutia ces mots :

— Pardon, je me trompe sans doute. Je vous disais bien que je ne suis pas adroit.

— Vous devez vous tromper, en effet, repartit la jeune fille avec un sourire d'une bienveillance compatissante, puisque je pourrais vous montrer le chapitre. Imprimé ou non, peu importe. Mettez-vous au piano. — Monsieur le sous-préfet, je vous obéis, vous n'aurez plus à votre tour rien à me refuser. Puis, feuilletant ses cahiers de musique, elle ajouta : Que préférez-vous ? Du gai ou du triste ? Nous avons de tout à vous offrir.

— Il y a des jours pour l'un et pour l'autre, dit Gustave. En ce moment, je préférerais un morceau triste.

Hélène déploya la romance de Marie Stuart, de l'opéra de Niedermeyer. A peine eut-elle lancé les premières phrases, Gustave put se convaincre qu'à ses autres séductions elle joignait celle d'une voix sympathique et vibrante, dirigée par une méthode magistrale. Assurément le choix du morceau avait été tout fortuit, et rien ne ressemblait moins à la situation d'une jeune reine partant pour l'Ecosse que celle d'un professeur de littérature en joyeuses vacances. Et cependant, ce cri d'adieu pour toujours, jeté par la cantatrice, paraissait déchirant à l'accompagnateur, qui se souvenait du mot jamais, prononcé près de la fenêtre. Les fumeurs du billard, sans partager la même émotion, avaient laissé là les queues et les cigares pour rentrer dans le salon. Un tonnerre de bravos accueillit la fin de la dernière stance. Hélène fut priée de chanter encore, mais en même temps un domestique malencontreux annonçait, d'une voix moins applaudie, que les voitures étaient avancées. La pendule marquait dix heures ; plusieurs des invités avaient à gagner une station de chemin de fer, et l'on sait qu'une locomotive

Digitized by Google

n'a pas d'oreilles. Ce fut donc le signal obligé de la dispersion. Pendant le petit tumulte qui en résulta, la jeune fille, en refermant le piano, dit à Gustave :

— Je vous remercie, et je vous félicite, Monsieur. Vous m'avez admirablement accompagné, et je vois que vous avez un talent de plus, ajouté à ceux que je vous connaissais déjà.

— De grâce, ne me félicitez pas, répondit Gustave. Au moment où je m'éloigne, cela me semblerait une ironie.

On échangea les adieux, les salutations, les politesses. Le comte reconduisit ses hôtes jusqu'au bas du perron, et une dizaine de carrosses roulèrent à la fois, ébranlant les échos répercutés des montagnes, tandis que s'éteignaient successivement les lumières dans le château silencieux.

ALFRED DE COURCY.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LA PREMIÈRE ÉDITION

DE LA

COUTUME DE BRETAGNE

(1480)

Dans un livre récemment publié par la Société des Bibliophiles Bretons (*l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle,* p. 67, 83, 56), on trouve la description et l'histoire des trois plus anciennes éditions de la *Coutume de Bretagne* parues sur le sol breton, imprimées à Rennes, Tréguier, Bréhant-Loudéac, en mars, juin et juillet 1485.

Ces trois éditions avaient été précédées d'une autre plus ancienne, publiée à Paris en 1480, avant laquelle on n'en a jusqu'à présent signalé aucune.

Le plan du livre publié par les Bibliophiles Bretons ne leur a pas permis d'y comprendre cette impression de 1480, parue hors de Bretagne. Nous allons en faire l'objet d'une notice bibliographique qui, jointe à celles de *l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle* que nous venons de rappeler, achèvera de faire connaître toutes les éditions de la *Coutume de Bretagne* antérieures à 1500, signalées jusqu'ici [1].

[1] A l'édition de Paris de 1480, aux trois éditions bretonnes de 1485, il faut joindre encore l'édition rouennaise de la *Coutume de Bretagne* donnée par Martin

Digitized by Google

Cette édition parisienne de 1480 semble plus rare encore que les éditions bretonnes de 1485. Quoique les jurisconsultes bretons des deux derniers siècles en eussent signalé l'existence [1], Brunet avoue que, ne voyant paraître ce livre nulle part, il l'avait pendant longtemps tenue pour douteuse [2].

On en connaît aujourd'hui deux exemplaires : l'un qui appartient à M. Hipp. Thibeaud-Nicollière, avocat, bâtonnier du barreau de Nantes ; l'autre qui vient d'être acquis de M. Verdier, libraire à Rennes, par la Bibliothèque de cette ville, et que nous avons sous les yeux.

*
* *

C'est un petit in-8°, gothique, de 184 feuillets non chiffrés, formant 23 cahiers de 8 feuillets chacun [3], marqués des lettres a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v, x, y, z. Le dernier feuillet est blanc. Le premier manque dans les deux exemplaires connus ; il y a lieu de croire qu'il portait un titre. Les cahiers sont signés, seulement au recto du premier feuillet de chacun d'eux, de la lettre qui désigne le cahier, sans aucun chiffre. La page pleine a 27 lignes. Hauteur du texte, 10 centimètres ; largeur, 66 millimètres. L'exemplaire de la bibliothèque de Rennes, avec ses

Morin, copie exacte de l'édition de Rennes, dont elle a reproduit jusqu'à la souscription et la date (26 mars 1484, v. st.), ce qui a induit en erreur les Bibliophiles Bretons, qui ont cru cette édition de l'année 1485 (voir l'*Impr. en Bret. au XVe s.*, p. 120) ; mais Brunet, qui décrit très-bien cette contrefaçon (car c'en est une), dans la 5e édit. de son *Manuel* (II, 362-364), prouve qu'elle est de 1492.

[1] Voir Hévin, *Consultations*, p. 515, et la *Coutume de Bretagne* de du Parc Poullain, t. III, p. 346.

[2] V. *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5e édit., II, 360. M. Brunet, en ce lieu même, emprunte au *Catalogue de la bibliothèque de Nantes*, de M. Péhant, une description incomplète de la *Coutume de Bretagne* de 1480, qu'il place sous le n° 6342 de ce Catalogue : elle est en réalité sous le n° 6942.

[3] Brunet dit que le dernier cahier n'a que 7 feuillets ; en réalité il en a 8, mais le dernier est blanc. Impossible qu'un cahier se compose d'un nombre impair de feuillets. Brunet a également tort de ne donner à l'édition de 1480 que 182 feuillets. Il ne compte ni le 1er feuillet manquant, ni le dernier qui est blanc ; mais pour reconstituer le livre et l'édition, il faut nécessairement les compter ce qui donne en réalité 184 feuillets.

Digitized by Google

marges qui sont belles, est haut de 148 millimètres et large de 104. L'exemplaire de Nantes, un peu rogné, a de hauteur 135 millimètres, et de largeur 10 centimètres.

Nous venons de dire que, dans les deux seuls exemplaires connus, le titre de l'ouvrage a disparu avec le premier feuillet. L'incipit (f. 2e ro) est ainsi conçu :

> Aucunes foiz est aduenu en pluseurs
> terres landes merfoilles qui ne por
> toient que poy de fruitz. ne les fruitz

Ce sont les trois premières lignes du prologue.

La souscription placée au haut de la page recto du f. 183e (7e f. du cahier z) porte :

> « Cy finent les coustumes et establissements de
> bretaigne imprimees a paris par moy Guillaume
> le feure le vingt troisiesme iour de septembre Lan
> de grace mil quatre cens quatre vings.
> « Deo gratias. »

On ne connaît pas d'autre impression de ce Guillaume Lefèvre.

Quant au fond, le volume se compose de trois parties : 1° le prologue et les tables ; 2° le texte de la *Coutume ;* 3° un appendice contenant divers *Establissemens* ou ordonnances des ducs de Bretagne.

*
* *

Le prologue, dont nous venons de rapporter les trois premières lignes, ne remplit pas 6 feuillets 1/2, comme le dit Brunet (*Manuel*, 5e édit., II, 360), mais seulement un et demi, savoir, le 2e feuillet entier, le recto du 3e, avec trois lignes au verso, après lesquelles commence immédiatement, à ce verso, la table générale des chapitres de la Coutume divisés en neuf parties. Cette table commence ainsi : « Prima pars tabule || De ceulx qui veulent viure honestement I. »

Le texte de la Coutume renferme, dans cette édition, XVIxxXIIII, c'est-à-dire 334 chapitres, et la table n'en indique que XVIxxXIII (333), parce qu'elle a omis le titre de l'avant-dernier chapitre du

Digitized by Google

texte (*Pour quoy len doit faire au roy et au duc plus de honneur que a nulz de leurs subgez.*) Cette table finit au milieu du f. 14 verso, où on lit : « Explicit tabula ».

Au feuillet suivant commence une autre table beaucoup plus courte (puisqu'elle occupe seulement le recto de ce feuillet avec six lignes au verso) et qui n'est, à vrai dire, que le sommaire des matières traitées dans chacune des neuf parties de la *Coutume*. Nous allons transcrire ici ce sommaire, qui n'a pas été reproduit dans toutes les éditions et qui fait connaître l'économie générale du Coutumier breton.

Cy commencent les parties principales et chapitres de ceste matière.

Prima pars.

Premièrement. Sur *ung*[1]. Des iuges. des adiournemens. des retraytz. des actions. des informations. et des despens.

II[2].

Sur XXXI. Des douaires. des applegemens. du tiltre de heritage. des presmesses. des actions. et des demandes.

III.

Sur LXVI. Des mineurs. tuteurs. curateurs. procurateurs. administrateurs.

IIII.

Sur IIII. vingtz XVI. Des crimes et des denunciacions.

V.

Sur VII. vingtz XV. Des tesmoingz. des prounes. des iniures. des crimes. des seneschaulx. des officiers des contreditz. des cas de fortune et des metaieries.

VI.

Sur IX. vingtz V. De fin porter. de heritages. des monstres. des deffailles. de la famille de lostel. des receueurs. des despartemens des biens du defunct et mort. des donnees et des aulmosnes.

VII.

Sur XI. vingtz[3]. Des redeuances es seigneurs. des fez faire. des choses dont

[1] « Sur *vng*, » c'est-à-dire en commençant au premier chapitre. La 1re partie comprend les chapitres I à XXX.

[2] Deuxième partie, commençant au chapitre XXXI — et ainsi des autres.

[3] *Sic*, lisez : « XI vingtz II, » — car la 7e partie commence dans le texte, au chapitre 222.

Digitized by Google

seigneur peut insticer à sa plainte. des assignements. des termes et des deliurances.

VIII.

Sur XII. vingtz [1]. Des moulins. des choses qui sont deffendues par longue saisine. des bois. des despoillez. des aides. des terres que len acquiert. des ventes qui sont deues. des bastars. des faulx a conniz. et des demaines.

IX.

Sur XIV. vingtz XIII. Du pouoir aux insticiers. des enterinances. et des obligations.

*
* *

Au f. 15e vo commence le texte de la Coutume, ainsi : « Prima pars libri. || De ceulx qui veulent viure honnestement et iustice || estre faicte. ||

Il finit au f. 168, au milieu du verso par ces mots : « Et pour ce prions Dieu et la benoi || ste virge Marie qui le porta en ses costes et conceut || qu'il nous doint faire sa volente et venir au royau || me de paradis. Amen par son plaisir. || Expliciunt nouem partes istius libri. »

Cette division de la Coutume en neuf parties, la table sommaire de ces neuf parties n'existent point dans les éditions données à Rennes et à Bréhant-Loudéac en 1485, mais on les trouve dans l'édition de Tréguier de la même date. Quant au texte, les éditions de Rennes et de Bréhant s'accordent absolument et donnent la même version, arrêtée par trois jurisconsultes, Nicolas Dalier, Guillaume Racine et Thomas du Tertre, qui semblent avoir eu mission officielle de faire cette révision. Le texte de l'édition de Tréguier, comparé à celui de Rennes et de Bréhant, présente des variantes assez nombreuses, dans lesquelles il s'accorde généralement avec l'édition de 1480. Pour éclaircir les passages obscurs de notre *Coutume*, il importe de conférer ces deux versions.

*
* *

Quant à l'appendice, composé de diverses ordonnances des ducs de Bretagne, il est beaucoup plus court dans cette édition que dans

[1] *Sic*, lisez : XII vingtz VIII, » — la 8e partie commençant au chapitre 248.

Digitized by Google

les autres. Il commence au haut du f. 169e r°, se termine au bas du f. 182 v°, et contient cinq ordonnances des ducs Jean I, Jean II et Jean III, qui toutes ont été depuis imprimées par Dom Morice, dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* ce qui permet de les indiquer facilement. Ce sont :

1° Au f. 169e r° : « Establissement du duc de bretaigne sur les ple || doieurs et leurs salaires. » Ordonnance de Jean Ier, datée de 1259, reproduite dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne,* t. I, col. 971 et 972.

2° F. 170e r° : « Establissement du duc de bretaigne sur le fait || des iuueigneurs et des aysnes et correction de lesta- || blissement du conte Geffroy. » C'est l'ordonnance du même duc pour la mutation du *bail* en *rachat,* datée de janvier 1275 (v. st.) et imprimée dans les *Preuves,* I, 1037-1039) beaucoup plus exactement que dans notre *Coutume.*

3° F. 171e v° : « Commendement du duc sur les pledeurs. » C'est une version très-défectueuse de l'article 1er des *Assises du duc Jean II en interprétation de l'assise du comte Geoffroi,* dont on trouve un texte plus exact dans les *Preuves,* II, 1783. Cette ordonnance est de 1301, comme D. Morice l'a imprimé, et non de 1307, date donnée dans la *Coutume* de 1480.

4° et 5° F. 171e : « Cy commencent les establissemens au duc de bre- || taigne conte de richemont viconte de limonges sur || les officiers seaulx fermes et dautres et pouvoir des || seneschaulx. » La pièce ne finit qu'au bas du f. 182e verso. Sous ce titre Guillaume Lefèvre imprime, en les réunissant, deux ordonnances que D. Morice a publiées aussi dans ses *Preuves,* l'une (I, 1161 à 1166) sous le titre d'*Etablissement de Jean III, duc de Bretagne,* l'autre (I, 1252-1257) sous celui de *Constitution du duc Jean III.* Dans l'édition de Lefèvre, l'*Etablissement* finit au milieu de la page recto du f. 178e, par cet article-ci : « Nul homme priuilegie ne se peut acroistre en fief sans la volenté au seigneur. » Et immédiatement après, la *Constitution* commence par l'article suivant, ainsi conçu : « Pere et mere peuent donner à leur fille aysnee de leur fief gentil plus ou moins que son aduenant en mariage. »

Digitized by Google

L'appendice de cette édition est donc exclusivement composé d'ordonnances du XIIIe et du XIVe siècle, toutes antérieures à la mort du duc Jean III (1341) et dont la reproduction n'était pas fort utile, parce que la plupart de leurs dispositions avaient passé dans le texte de la *Coutume*. Mais l'éditeur, étranger à la Bretagne et à sa jurisprudence, se borna évidemment à publier, tel quel, un manuscrit dont il était possesseur. Ce manuscrit ne renfermait rien de postérieur à 1341 : circonstance qui confirme merveilleusement l'opinion, d'ailleurs bien établie par Hévin, que la rédaction de la très-ancienne Coutume de Bretagne date de la première moitié du XIVe siècle [1].

L'appendice des éditions bretonnes de 1485 est composé d'une tout autre façon, par des jurisconsultes praticiens, qui n'ont voulu y admettre que des pièces utiles, modifiant les dispositions de la Coutume ou y ajoutant. Aussi, à côté de l'assise au comte Geoffroi et de l'ordonnance sur la mutation du bail en rachat — textes bons à consulter dans toutes les causes féodales — on ne trouve plus, dans les éditions de Bréhant, de Tréguier et de Rennes, une seule ordonnance du XIVe siècle; on y trouve, en revanche, toutes les constitutions importantes du siècle suivant, savoir : les constitutions du duc Jean V des années 1405, 1420 et 1425; celles de Pierre II des 25 et 27 mai 1451, 22 mai 1455, 20 novembre et 11 décembre 1456, 1er mars 1457; celles enfin que François II promulgua en son parlement, à Vannes, du 14 au 28 juin 1462 [2].

*
* *

Au point de vue typographique, l'édition de Guillaume Lefèvre est faite avec beaucoup de soin. Le papier est beau, blanc et solide;

[1] Voir *Arrêts du Parlement de Bretagne* de Sébastien Frain, 3e édit., avec les additions de Pierre Hévin (Rennes, Garnier, 1684, in-4°), p. 558-559. C'est cette édition que les jurisconsultes bretons appellent *Hévin sur Frain*.

[2] D. Morice a aussi publié ces constitutions avec quelques variantes, dans ses *Preuves de l'Hist. de Bret.* II, col. 756-761, 1053-1059, 1152-1161; -1591, 1647-1651, 1699-1703; et III, col. 11-19.

Digitized by Google

on voit dans son filigrane tantôt l'image d'une chèvre, tantôt celle d'autres quadrupèdes dont l'espèce est difficile à déterminer.

Les lettres initiales de tous les chapitres et des autres divisions sont peintes alternativement en rouge et en bleu. Le caractère gothique est d'une forme élégante, élancée, aux angles légèrement arrondis. L'interligne est très-bien ordonné pour donner du jour et de l'air à la composition ; le tirage est noir, sans bavures, excellent.

*
* *

Dans l'exemplaire de Rennes, sur un cahier de papier ajouté en tête, on a tracé en encres bleue, rouge, noire, un calendrier où sont inscrits plusieurs saints bretons, comme S. Aubin, S. Yves, S. Méen, S. Samson, S. Guillaume (évêque de Saint-Brieuc), les Onze mille Vierges, S. Melaine, S. Malo, etc.

Au commencement de cet exemplaire, sur un feuillet de garde, on lit cette signature : *Oliuier du Chastelier. 1575. Augusto mense.* Et à la fin, au f. 183e r°, au dessous de la souscription : *Oliuier du Chastelier, Oliue du Boisbaudri coniuges An. 1575. 25 Augusti.* Ce gentilhomme, légiste, avocat — comme beaucoup d'autres nobles à cette époque — n'avait rien trouvé de mieux, pour consacrer le souvenir de son mariage, que d'en inscrire la date, avec sa signature et celle de sa femme, sur son exemplaire de la *Coutume.*

Cet exemplaire était alors et est encore aujourd'hui revêtu de sa reliure primitive de la fin du XVe siècle, veau brun gaufré sur ais de bois, fermoir de cuivre.

Somme toute, c'est un livre précieux. L'acquisition qu'en vient de faire la bibliothèque de Rennes complète heureusement la belle collection d'anciennes coutumes de Bretagne, imprimées et manuscrites, que possède ce dépôt.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

ŒUVRES POÉTIQUES DE VICTOR DE LAPRADE. — Tome II. LES SYMPHONIES. — LES IDYLLES HÉROIQUES. Un beau volume in-18. Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1878.

L'éditeur Alphonse Lemerre continue, dans sa belle édition des grands poètes français, la publication des œuvres de Victor de Laprade. A l'occasion du premier volume de cette édition, nous avons parlé tout à notre aise du talent de l'illustre poète[1] : nous n'y reviendrons pas, et nous nous bornerons aujourd'hui à signaler l'apparition du second volume, qui renferme les *Symphonies* et les *Idylles héroïques*. Aussi bien, ne suffit-il pas de rappeler les titres de ces deux livres pour réveiller, chez tous ceux qui ont souci des choses de la poésie, le souvenir des plus hautes et des plus pures émotions? Lorsque Victor de Laprade publia les *Symphonies*, en 1855, il atteignait l'apogée de son talent ; depuis cette époque, il a publié des œuvres aussi fortes, pleines de vigueur, de suavité, d'élégance et de grâce ; il n'en a pas publié de plus belles. Les *Symphonies* resteront, dans l'ensemble de sa vaillante et glorieuse carrière, ce que sont les *Feuilles d'automne* dans celle de Victor Hugo. A partir des *Symphonies*, il mérita véritablement d'être appelé le poète de l'âme. Jusque-là il avait été surtout le poète de la nature; il a sans doute continué, dans cet éclatant recueil, à célébrer ses beautés, à peindre ses magnificences ; les Alpes forment le fond et le cadre de ses tableaux. Mais cette nature qu'il chante avec un si sincère enthousiasme, elle est surtout, à ses yeux, une divine conseillère, une sainte médiatrice entre l'âme et Dieu. La Nature conduisant l'âme à Dieu, voilà en effet le vrai sujet de ces nobles poèmes, de ces admirables *Symphonies*, qui, semblables aux *Sym-*

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, Août 1878.

Digitized by Google

phonies de Beethoven, ne se bornent pas à caresser l'oreille, mais nous emportent dans les sphères de l'enthousiasme, de l'amour et de la foi. Je ne crains pas de nommer ici Beethoven, comme je je nommais tout à l'heure Victor Hugo, parce que Victor de Laprade, s'il n'est pas tout à fait leur égal, est pourtant de ceux qui peuvent supporter le voisinage des plus grands. Il doit même nous être permis de faire remarquer que, dans un certain ordre de sentiments et d'idées, Victor Hugo aurait peut-être singulièrement à perdre à la comparaison. Lisez par exemple la pièce qui ouvre les *Symphonies*, la dédicace *A mon Père*, et lisez ensuite la pièce des *Feuilles d'Automne* que Victor Hugo a consacrée à la mémoire de son père :

> Louis, quand vous irez, dans un de vos voyages,
> Voir Bordeaux, Pau, Bayonne et ses charmants rivages...

L'hésitation n'est pas possible; la pièce de Victor Hugo ne soutient pas une minute la comparaison. L'auteur des *Orientales* a certes réalisé son ambition : lui, qui n'a jamais admiré que deux hommes, — Napoléon et.... Hugo, — il a mérité d'être appelé le *Napoléon de la poésie ;* mais de cet autre Napoléon, ainsi que du premier, on est bien souvent obligé de dire :

> Rien d'humain ne battait sous son épaisse armure.

Je ne suis pas suspect de ménager mon admiration à l'auteur de *la Légende des siècles*, et j'ai poussé un jour l'hugolâtrie jusqu'à consacrer un volume entier à l'examen d'un chapitre des *Misérables* [1]. Je dois donc avoir aujourd'hui le droit de dire que Victor Hugo est le plus grand peintre, le plus grand sculpteur, le plus grand ciseleur et, après Lamartine, le plus grand poète du XIXe siècle, mais qu'il n'a pas écrit un seul vers sincère !

La sincérité, voilà l'une des qualités maîtresses de Victor de Laprade ; il n'écrit que parce qu'il est passionnément convaincu. Aussi, toutes ces belles pièces, *la Source éternelle ; Amitié ; l'Alpe vierge ; la Muse armée; Hymne à l'épée; A un mort ; Feuilles,*

[1] *Victor Hugo et la Restauration*, un vol. in-18, 1869.

Digitized by Google

tombez; l'Hiver; le Fruit de la douleur; Bénédiction nuptiale sur la montagne; le Vol de l'âme; Au pied de la croix, — toutes ces pièces sont vivantes aujourd'hui, après trente ans, comme à l'époque où elles parurent. Elles ont moins de rides que certains chefs-d'œuvre du grand poète que je citais tout à l'heure, parce que, si Victor Hugo est le poète de la forme, Victor de Laprade est le poète de l'âme, et que seule l'âme ne vieillit pas.

Les *Idylles héroïques,* qui ont paru pour la première fois en 1858, sont le complément naturel des *Symphonies;* elles ont été écrites sous la même inspiration. Le poème de *Frantz*, par lequel s'ouvrent les *Idylles,* est une des œuvres les plus élevées et les plus parfaites de Victor de Laprade. Ce titre, *Idylles héroïques,* peint d'ailleurs très-bien les deux grands côtés de son talent : l'amour de la nature et la passion de l'honneur. La poésie n'est à ses yeux qu'un moyen de servir les nobles causes, d'exciter dans les âmes l'enthousiasme pour la vérité, la justice et le dévouement. Depuis Corneille, nul poète n'a fait vibrer, comme Victor de Laprade, la corde du devoir et du sacrifice. Quelques-uns, tels que l'honnête Ponsard, par exemple, ont essayé de dérober à l'auteur du *Cid* certaines tournures, certaines formes de langage, qui faisaient dire à quelques spectateurs : *Bravo! c'est du Corneille!* — Hélas! le malheureux Ponsard n'avait rien de cornélien. Il en va autrement de Victor de Laprade, qui n'a garde d'imiter les vers de Corneille, mais qui, pensant et vivant comme lui, ayant comme lui le culte de tout ce qui est grand, l'horreur de tout ce qui est bas, arrive tout naturellement et sans le chercher à parler comme le vieux Corneille. Aussi ce qu'il disait, il y a quelques semaines, dans le *Correspondant,* de la vie et des œuvres de l'auteur de *Polyeucte* et d'*Horace,* je serais tenté de le dire de la vie et des œuvres de l'auteur des *Symphonies* et des *Poèmes évangéliques* : « Victor de Laprade est le bréviaire de l'honneur.... Il fait jaillir du cœur ces larmes généreuses qui naissent dans toute âme honnête d'une apparition éclatante de la beauté, de la vérité et de la bonté. »

EDMOND BIRÉ.

Digitized by Google

UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE EN VENDÉE.

J'ai sous les yeux une charmante brochure, imprimée avec luxe et beaucoup de goût par Ch. Caurit (Fontenay-le-Comte) ; papier de Hollande, titre rouge et noir, fleurons, et une splendide eau-forte de M. Octave de Rochebrune. L'éditeur est M. L. Clouzot, de Niort. Notre brochure porte en tête, écrit à la main :

« Hommage à la Société archéologique de Nantes par l'un de ses membres,
« RAOUL DE ROCHEBRUNE. »

Et pour titre : *Sépulture d'un légionnaire romain, découverte au bourg de Jart (Vendée), par Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878.*

La découverte archéologique de Jart est de la plus haute importance. Dans un jardin, appartenant à M. de Rochebrune, un jardinier découvrit, sous ses yeux, un assez grand nombre de fragments de poteries rouges, de tuiles à rebord, et des silex noircis par l'action du feu. L'attention de M. de Rochebrune fut attirée par la vue de ces nombreux fragments ; il prit lui-même la bèche, et, creusant avec précaution, il ne tarda pas à découvrir, à une profondeur d'un mètre vingt centimètres, un fort anneau de bronze, fixé à un vase de même métal. Cet objet mis au jour était un casque romain, parfaitement conservé et couvert d'une patine verte superbe. Il pèse un kilogramme cinq cents grammes ; le pourtour est clouté et l'intérieur devait porter une garniture en cuir, etc.

Là ne devait pas se borner l'importance de la découverte ; car, en fouillant toujours, le jeune archéologue ne tarda pas à rencontrer une longue lance en fer, de quarante-quatre centimètres, avec sa douille à huit pans, très-effilée en approchant du talon de la lance, la forme en feuille de saule. Une grosse douille ou anneau conique en plomb, du poids de six cents grammes, était presque adhérente à la lance et traversée par une hampe en bois de chêne. Cette pièce est le *pilum*, arme nationale des légions romaines, qui n'était connue, il y a vingt ans, que par la description de Polybe ; et, pour que le doute ne puisse subsister sur sa destination, elle porte en relief, sur le gros anneau de plomb, l'inscription suivante : TIBI.CÆS.

Digitized by Google

(l'A et l'E sont liés), que je ne puis traduire que par ces mots : A.TOI.DE.LA.PART.DE.CÉSAR. Au reste, cette légende n'est pas nouvelle : les Frondeurs se servaient d'olives en plomb, sur lesquelles ils inscrivaient : ACCIPE (attrape).

A côté de cette arme, si rare, deux javelots carrés ; une épée romaine, calquée sur les épées gauloises de l'âge du bronze ; un fer à cheval, des clous et plusieurs morceaux de mors, avec deux anneaux, accompagnaient ces javelots, au milieu de scories et de débris carbonisés. Enfin, des écailles percées de trous et reliées entre elles par de minces bandes de fer. C'était la *lorica serta.*

Ces objets constituent l'armement, à peu près complet, du légionnaire, à l'époque où César fit sa campagne contre les Armoricains, 55 ans avant Jésus-Christ.

Le casque en bronze et le pilum sont, croyons-nous, les seuls objets de cette nature qui, jusqu'à ce jour, aient été exhumés dans la Vendée.

J'ai condensé, en le résumant, le texte de M. Raoul de Rochebrune, avec le regret de ne pouvoir le donner en entier. Rien à y ajouter. Les épées de nos tourbières sont identiques de forme, au métal près ; on peut s'en assurer en visitant celles du Musée de Nantes ; fait curieux à constater, attendu que nos épées gauloises en fer, contemporaines de celles de Jart, n'ont plus la même forme et sont beaucoup plus allongées, à poignées terminées par deux antennes ; mais ce qui me fait un très-grand plaisir, c'est la ferrure du cheval, constatée avant Jules César dans les Gaules, par moi, il y a vingt ans, et cela, contre l'opinion de M. l'abbé Cochet.— Nous savions que Poppée ferrait ses mules avec des fers d'argent ; le fait était admis ; mais on ne voulait pas que les chevaux romains fussent ferrés avant l'époque byzantine ; — les pieds des chevaux étaient plus sensibles, la corne plus tendre que celle des mules, et ils n'auraient pas été ferrés. J'ai parcouru, ces vacances, une voie romaine sur la propriété de la Chaussée. Cette voie est pavée de matériaux irréguliers, il est vrai, mais aussi durs aux pieds des chevaux que le pavé de nos rues. Faites-y donc marcher des che-

Digitized by Google

vaux sans ferrures ! Au bout d'une lieue de parcours, ils seront blessés, et il faudra leur mettre aux pieds des hippo-sandales pour les empêcher de marcher.

« La commune de Jart a pris son nom d'une forêt au milieu de laquelle fut construit, à une époque très-reculée, un monastère que Richard-Cœur-de-Lion rétablit, au XIIe siècle, sous le nom de Lieu-Dieu en Jard (*Locus Dei in Jardo*). Le savant Lelewel attribue à cette localité le tiers de sol suivant, dont l'or blanc à très-bas titre prouve une de ces coupables altérations des monétaires mérovingiens :

« D. IARTO.VICO.VIT (pour FIT). La lettre v du mot VICO est couchée de côté. R. INVITUSUDO MONETARIO. — Dans le champ, croix portée sur un globe, ancrée à la tête, etc. »

Je prends les lignes qui précèdent à l'*Essai sur les monnaies frappées en Poitou*, par M. Lecointre-Dupont, l'habile numismatiste et notre maître à tous.

En résumé, nos remerciements à M. Raoul de Rochebrune pour sa splendide découverte ; nous lui tendons la main et l'attendons à Nantes pour aller visiter ensemble les fouilles de l'oppidum de Vue, dont le produit enrichira une vitrine spéciale du Musée de l'Oratoire, à côté d'une seconde vitrine, qui renfermera les monuments gaulois dragués en Loire, à l'embouchure de la Chésine, 300 mètres de largeur sur 20 mètres de profondeur, qui viennent justifier la légende du « Repos de Jules César. »

F. PARENTEAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les lauréats de la Loire-Inférieure à l'Exposition universelle. — Séance de la Société des Bibliophiles Bretons.

— Nous aurions désiré pouvoir publier une liste complète des récompenses obtenues par les Bretons à l'Exposition universelle; mais le *Catalogue officiel* rend ce travail impossible, par la raison qu'il se borne à indiquer la nationalité de chaque exposant. Nous ne pouvons donc mentionner que les récompenses décernées à la Loire-Inférieure.

Œuvres d'art[1]. — M. de 1re cl., M. Delaunay, peintre (qui, de plus, a été fait officier de la Légion d'honneur). — M. de 3e cl., M. Toulmouche, peintre, M. Caillé, sculpteur.

Education et enseignement. — M. H., M. Tourault.

Papeterie, reliure, etc. — M. A., MM. Girard frères et Cie. — M. B., M. Gouraud.

Instruments de musique. — M. A., M. Didion.

Meubles de luxe et à bon marché. — M. O., M. Leglas-Maurice.

Fils et tissus de laine cardée. — M. H., M. L. Péquin.

Produits chimiques. — M. O., MM. Serpette, Lourmand, Larrey et Cie.

Machines. — M. A., MM. Brissonneau frères, Paul Renaud, Chénel.

Matériel et procédé du filage et de la corderie. — M. A., MM. Péan frères.

Matériel de la navigation. — M. A., la Société des Régates internationales de Nantes.

Matériel et procédés de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — M. A., M. Vorux aîné. — M. B., M. Godard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. O., M. Paul Renaud.

Viandes et poissons. Légumes et fruits. — M. O., MM. Amieux frères, Jacquier frères, Louis Levesque, C. Philippe et Cie. — M. A., MM. Carraud-Amieux, Flon, Rondenet. — M. B., MM. Benoît et Cie, Duplan, Hillerin-Tertrais, J.-B. Jacquier, Ogereau frères, ve Salles et Chatellier.

Produits de la boulangerie. — M. A., MM. Thébaud et Hubert.

Matériel et procédés des usines agricoles et des usines alimentaires. — M. O., MM. Brissonneau frères.

Boisson fermentée. — M. A., M. Fontaine. — M. B., M. Van-Iseghem.

Condiments, sucres, etc. — M. O., MM. Cossé-Duval et Cie, Emile Etienne. — M. A., MM. E. Bourcard et Cie, A. Cézard, Corhumel et Cie, Ladmirault et Cie.

Poissons, crustacés et mollusques. — M. O., M. Henri Leroux. — M. A., M. Louis Levesque.

Epreuves de photographie. — M. A., M. Lecadre. — Diplôme de M. A., M. Pinard, photographe de l'Ecole de médecine de Nantes.

Cartes et appareils de géographie et de cosmographie. — M. H., la Chambre de Commerce de Nantes.

[1] *M. O.*, veut dire médaille d'or; *M. A.*, médaille d'argent; *M. B.*, médaille de bronze, et *M. H.*, mention honorable.

Digitized by Google

Imprimerie et librairie. — M. B., MM. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Verres et vitraux. — M. H., M. Ely.

Habillement. — M. A., MM. Poirier père et fils.

Industrie extractive ; produits bruts et ouvrés. — M. A., Société des Emeris de l'Ouest; Société des Mines de la Basse-Loire.

Procédés chimiques de blanchiment, de teinture, d'impression et d'apprêts. — M. B., M. Ferrand.

Machines et appareils de la mécanique générale. — M. H., M. Oriolle.

Matériel de la navigation et du sauvetage. — M. H., M. Oriolle.

Matériel et procédés de la télégraphie. — M. B., M. Callaud.

Matériel et procédés du génie civil, des travaux publics et de l'architecture. — Diplômes équivalant à une médaille d'or, — pour le port de Saint-Nazaire : MM. Chatoney, Leferme, de Carcaradec, ingénieurs en chef; MM. Révol et Pocard-Kerviler, ingénieurs ordinaires; pour le viaduc de l'Erdre : MM. Dupuy, ingénieur en chef, et Geoffroy, ingénieur de la Compagnie d'Orléans. — Diplôme équivalant à une médaille d'argent, — pour le port de Saint-Nazaire : M. Butat, conducteur des ponts et chaussées. — Diplôme équivalant à une médaille de bronze, pour le viaduc de l'Erdre : MM. Gougis et Leture, entrepreneurs; MM. Laubas et Pepin, chefs de section.

M. Jules de la Gournerie, inspecteur général des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut, a obtenu une médaille d'or pour un appareil destiné à reconnaître la direction des pressions dans les maçonneries, et spécialement dans les voûtes.

Boissons fermentées. — M. H., M. Polo, à Gorges.

Fromages. — M. A., M. Le Masne de Brons.

Viandes et poissons. — M. O., M. Chevalier. — M. B., MM. Maré, Ogereau.

Agriculture. — Grande médaille, M. du Molon.

Matériel d'horticulture. — M. H., M. de la Roche-Macé.

Photographie. — M. H., M. Lory.

Horlogerie. — M. B., M. Richard.

Matériel de navigation. — M. B., M. Richard.

Matériel et procédés des exploitations rurales et forestières. — M. B., MM. E. et J. Toché fils.

Matériel de navigation et de sauvetage. — M. O., à titre de collaborateur, M. Joessel, sous-directeur d'Indret.

Parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur, faites à l'occasion de l'Exposition, nous remarquons celles de MM. Babin-Chevaye, président de la Chambre de commerce de Nantes; Bodin, directeur de la Ferme des Trois-Croix (Ille-et-Vilaine); Etienne, raffineur, à Nantes; Renaud, fabricant de machines agricoles, à Nantes; Leglas-Maurice, fabricant de meubles, à Nantes; Savary, fabricant de machines agricoles, à Quimperlé ; de Thévenard, président de la Société ostréicole du Morbihan.

— La Société des Bibliophiles Bretons a tenu une séance à Nantes le mercredi 6 novembre dernier, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie.

Elle a admis douze nouveaux membres titulaires, qui portent le nombre total des Sociétaires au chiffre de 220.

Le Président a rendu compte de l'état des publications de la Société.

Digitized by Google

L'impression du poème d'*Aquin* ou *Conquête de la Bretagne par Charlemagne* se poursuit. Dans les prévisions de l'éditeur, cette publication ne devait pas dépasser 200 pages. L'importance du sujet l'a amené à développer le glossaire, l'introduction et les commentaires, au point que le volume atteindra près de 350 pages: ce qui explique le retard mis à son achèvement.

Le premier volume des *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques* est fort avancé. Les 20 premières feuilles sont tirées; le Président les fait passer sous les yeux des assistants. Ce volume aura de 250 à 300 pages; il sera distribué aux Sociétaires dans le courant de décembre, certainement avant le 1er janvier. Il comprend: 1° *La Tradition de Merlin dans la forêt de Brocéliande,* conte populaire recueilli dans la forêt de Paimpont par M. le docteur Foulon; 2° *Les clefs de la ville de Nantes,* étude historique par M. de la Nicollière-Teijeiro; 3° *Le Jeu de saint Maxent,* analyse ancienne et détaillée d'un mystère dramatique, aujourd'hui perdu, écrit en 1537 par frère Galiçon, chanoine de Sainte-Croix de Guingamp (par feu M. Ropartz); 4° *Le Livre de Marguerite de Bretagne, dame de Goulaine* (1585-1599), poésies inédites, publié avec introduction et notes, par M. A. de la Borderie; 5° *L'Art de l'ingénieur et le clergé en Bretagne au commencement du XVIIe siècle,* par M. René Kerviler (étude sur deux volumes introuvables, dont l'un émane d'un Jésuite de Rennes, qui avait été professeur de Descartes); 6° *Descente des Anglais à Camaret en 1694,* relation inédite publiée par M. le général Mellinet; 7° *Réception d'un maître libraire à Rennes en 1782,* document tiré des archives d'Ille-et-Vilaine; 8° *Vieux livres et vieux papiers,* lettre à M. Alfred Lallié par M. *Léon de la Sicotière,* sénateur.

Le deuxième volume des *Mélanges* sera mis sous presse aussitôt après l'achèvement du premier. Les matériaux en sont déjà aux mains du Bureau. Il comprendra, entre autres, un *choix de documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* commentés et annotés par M. Anatole de Barthélemy; et une consciencieuse étude, pleine de faits nouveaux, sur les registres et sur les opérations des *Commissions militaires révolutionnaires dans l'Ille-et-Vilaine,* spécialement sur la Commission *Brutus Magnier,* par M. Hipp. de la Grimaudière. Ces deux travaux, destinés d'abord à prendre place dans le premier volume, ont dû être, en raison de leur étendue et de leur importance, rejetés au second.

Dès que l'impression du poème d'*Aquin* sera achevée, et tout en imprimant le second volume des *Mélanges,* le Bureau fera mettre sous presse l'*Entrée de la reine Claude à Nantes en 1518,* ou le *Combat des Trente,* si le manuscrit est entre ses mains.

M. Joseph Rousse, au nom de la commission chargée de préparer la publication de l'*Anthologie des poètes bretons,* donne lecture du rapport général qui sera publié dans le *Bulletin* de la Société; ce rapport contient une liste générale des poètes bretons, et indique la division du travail entre les membres de la Commission. Ce rapport sera imprimé et adressé prochainement à tous les Sociétaires.

M. de la Borderie, chargé par cette Commission d'étudier les poètes bretons depuis le XIIe siècle jusqu'au règne de Louis XIV, fait un rapport verbal sur ce sujet, où il indique le caractère des principaux auteurs qui figurent dans cette période et les principales questions que la Commission aura à examiner dans cette partie de son travail.

LOUIS DE KERJEAN.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CARMAC ET SES ALENTOURS. (Guide du voyageur). In-8°, 40 p. 12 grav. et 1 carte. Lorient, imp. et lib. Grouhel..... 1 fr. 25

ETUDES SUR LA TERREUR. — LES NOYADES DE NANTES ; par Alfred Lallié. In-8°, 104 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud ; lib. Morel.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1877. In-4°, 179 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

ISLE-AUX-MOINES (L'), ses mœurs et ses habitants ; par M. le Dr J.-J. Mauricet, de la Société polymathique. Suivi de ses monuments mégalithiques. Rapport fait au nom de la Commission des fouilles, par le Dr Alph. Mauricet, président de la Société polymathique. In-8°, 20 p. et 2 pl. Vannes, imp. Galles.

Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 2e sem. 1877.

MAINE (LE) A L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française. Etude sur sa vie politique et littéraire ; par René Kerviler. In-8°, 216 p. et portrait. Mamers, imp. Fleury et Dangin ; le Mans, lib. Pellechat.

NOTICE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS CELTIQUES ET ROMAINES DE LA COMMUNE DE RIOC (FINISTÈRE). In-8°, 22 p. Quimper, typ. Jaouen.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère.*

OBSERVATIONS SUR UN PROJET DE RÉFORME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE ; par A. Catta, substitut du procureur de la République, à Nantes. In-8°, 82 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Paris, lib. Cotillon, rue Soufflot, 24..... 1 fr. 50

PROPOS RUSTIQUES (LES) DE NOEL DU FAIL. Texte original de 1547, interpolations et variantes de 1548, 1549, 1573 ; avec introduction, éclaircissements et index, par Arthur de la Borderie. Petit in-12, LIV-311 p. Lyon, imp. Perrin et Marinet ; Paris, lib. Lemerre..... 7 fr. 50

SÉPULTURE D'UN LÉGIONNAIRE ROMAIN, DÉCOUVERTE AU BOURG DE JART (VENDÉE) ; par M. Raoul de Rochebrune, le 20 juillet 1878, avec une eau-forte de M. Octave de Rochebrune. In-8°, 16 p. Fontenay-le-Comte, imp. C. Cauris ; Niort, lib. Clouzot.

SURSIS (LE), poème vendéen ; par Emile Grimaud. In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

VIE (LA) DU BIENHEUREUX JEAN DISCALCÉAT, RELIGIEUX FRANCISCAIN, vénéré dans la cathédrale de Saint-Corentin, à Quimper ; par L. A... In-18, 27 p. Quimper, imp. E. Penel ; lib. Salaün.

Digitized by Google

ÉTUDES LITTÉRAIRES

ANDRÉ CHÉNIER

D'APRÈS SES DERNIERS ÉDITEURS[1]

I

Victor Cousin, dans son célèbre rapport à l'Académie française sur le manuscrit des *Pensées* de Pascal, demandait que l'on traitât les grands écrivains du siècle de Louis XIV comme des anciens, comme des classiques; que l'on fixât leur texte et que l'on dissipât les ombres qui obscurcissaient par endroits ces pages immortelles. Le vœu de Victor Cousin est, depuis quelques années déjà, en pleine voie d'accomplissement, et on doit à M. Régnier et à ses collaborateurs des éditions définitives de Malherbe, de Corneille, de Racine, de Molière, de la Bruyère, de Mme de Sévigné. Mais plus près de nous, il est un écrivain, un poète qui, plus que tout autre peut-être, méritait d'être traité comme un *ancien*. André Chénier, en effet, n'est pas seulement l'égal des Callimaque et des Théocrite, par la perfection de son vers impeccable, il est presque leur con-

[1] *Œuvres poétiques d'André de Chénier*, avec une notice et des notes, par M. Gabriel de Chénier. — 3 beaux volumes, bibliothèque elzévirienne d'Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, à Paris, 1878.

Digitized by Google

temporain par le caractère de son génie et de ses idées; c'est un Grec au moins autant qu'un Français, et jamais les abeilles de l'Hymette ne déposèrent leur miel sur des lèvres mieux faites pour chanter les dieux,

Pour célébrer Argos, et Crète, et les cent villes.

Ce n'est pas tout : de même que les siècles, les invasions et les Barbares ont dispersé les œuvres de plus d'un poète de la Grèce et de Rome, ne laissant subsister, par exemple, que quelques vers des cent comédies de Ménandre, de même la Révolution, en tuant André Chénier avant qu'il eût publié ses vers, a livré ses manuscrits aux plus périlleux hasards, et besoin est aujourd'hui des recherches les plus patientes, des investigations les plus laborieuses, pour reconstituer une pièce, pour retrouver un vers, pour réunir enfin les membres dispersés du poète, *disjecti membra poetæ.*

Heureusement, André Chénier a trouvé parmi les siens un héritier pieux; il a trouvé hors de sa famille un admirateur enthousiaste, qui se sont consacrés tout entiers à cette noble tâche, douce autant que difficile. M. Becq de Fouquières a donné en 1862 une *Édition critique,* avec *variantes, notes et commentaires,* qui témoigne d'une érudition rare et d'une admirable conscience littéraire. De son côté, M. Gabriel de Chénier a publié une édition des *Œuvres poétiques* de son oncle, qui, si elle ne saurait être considérée comme définitive, est cependant de beaucoup la meilleure et la plus complète qui existe. De nouvelles découvertes pourront sans doute y ajouter quelques vers, quelques pièces peut-être; mais il est cependant peu probable que ces découvertes modifient sensiblement l'édition que nous avons aujourd'hui sous les yeux et que M. Alphonse Lemerre a publiée avec un soin et un goût exquis. C'est cette édition sur laquelle nous voudrions aujourd'hui retenir quelques instants l'attention de nos lecteurs.

II

André Chénier n'a publié que deux pièces : le *Jeu de Paume* et l'*Hymne aux Suisses de Châteauvieux.*

Digitized by Google

Quelques mois après sa mort, le 20 nivôse an III (9 janvier 1795), la *Jeune Captive* parut dans la *Décade philosophique,* qui publiait, le 10 thermidor suivant (28 juillet 1795), l'*Épître à Le Brun.* La *Jeune Tarentine* parut dans le *Mercure* le 1er germinal an IX (22 mars 1801), et fut reproduite dans la *Décade philosophique* du 10 brumaire an X (1er novembre 1801), avec un article de Ginguené. En 1802, Châteaubriand inséra dans le *Génie du christianisme* deux fragments d'une beauté exquise :

> Accours, jeune Chromis, je t'aime et je suis belle,
> Blanche comme Diane, et légère comme elle,
> Comme elle grande et fière.....

Et celui qui commence par ce vers :

> Souvent, las d'être esclave et de boire la lie...

On sait de quelles nobles paroles Châteaubriand accompagnait ces citations, et il nous sera bien permis de nous féliciter, dans cette *Revue,* de ce que les deux hommes qui ont révélé André Chénier à la France, — Ginguené et Châteaubriand, — soient deux Bretons.

En 1812, Millevoye, dans les notes du second livre de ses *Élégies,* fit connaître des fragments de l'*Aveugle.*

M. Fayolle publia en 1816 un volume intitulé : *Mélanges littéraires composés de morceaux inédits de Diderot, de Caylus, de Thomas, de Rivarol, d'André Chénier*, etc. La préface se terminait ainsi : « Nous avons voulu réunir des poésies des deux frères, en insérant « à la suite de cette pièce des fragments d'un poème épique d'André « Chénier, où l'on trouve à la fois la simplicité de Théocrite et le « sublime d'Homère. En finissant, nous signalerons les titres des « ouvrages d'André Chénier restés inédits : le *Plan d'un poème sur « la conquête du Pérou,* des *fragments* d'un *Art d'aimer,* un poème « hébraïque et plusieurs livres d'élégies ». Le poème épique dont M. Fayolle publiait des fragments était l'un des chefs-d'œuvre du poète, le *Mendiant.*

Que devenaient pendant ce temps les manuscrits d'André? A

Digitized by Google

l'époque de sa mort, le 7 thermidor an II (25 juillet 1794), ils étaient chez son père, M. Louis de Chénier, ancien consul général de France à Constantinople. Le malheureux père ne survécut à son fils que dix mois. A son décès, arrivé le 6 prairial an III (25 mai 1795), Mme de Chénier se réunit à son plus jeune fils, Marie-Joseph, l'auteur de *Charles IX*, et garda le précieux dépôt des manuscrits; ceux-ci se trouvèrent donc en réalité aux mains de Marie-Joseph, qui les conserva jusqu'à sa mort. On a peine à s'expliquer qu'il ne les ait pas publiés. Est-ce que, par hasard, poète lui-même, il n'en aurait pas apprécié l'extraordinaire valeur? Ou ne serait-ce pas plutôt qu'il évitait, sans peut-être même s'en rendre compte, tout ce qui pouvait lui rappeler que son frère avait été guillotiné par cette Révolution dont il avait été, lui Marie-Joseph, un des partisans les plus outrés, un des coryphées les plus ardents? — Quoi qu'il en soit, en 1811, à la mort de l'auteur de *Charles IX* et de *Henri VIII*, les manuscrits d'André passèrent entre les mains de M. Daunou avec ceux de Marie-Joseph, dont il avait été l'ami intime. — M. Daunou n'était guère fait pour être l'éditeur d'André Chénier; classique à outrance, à la façon de Boileau, il ne pouvait guère comprendre les beautés si neuves et si originales du chantre de l'*Aveugle* et du *Mendiant;* révolutionnaire fervent, il devait avoir peu de goût pour le chantre de Louis XVI, pour le royaliste constitutionnel, qui avait combattu si courageusement les hommes de la Révolution. Aussi ne fut-ce pas lui, mais M. de Latouche qui prépara l'édition de 1819. Elle parut sous ce titre: *Œuvres complètes d'André de Chénier. Paris, Beaudouin frères, Foulon et Cie, libraires.* En dépit du titre, cette édition, bien loin d'être complète, ne contenait pas même la moitié des œuvres d'André; plusieurs des pièces publiées étaient d'ailleurs tronquées: ainsi l'*Hymne aux Suisses de Châteauvieux* s'arrêtait au seizième vers; les trente-neuf autres, au nombre des plus beaux de la langue française, avaient été supprimés, afin sans doute de ne pas contrarier M. Daunou dans son culte pour la Révolution. L'édition n'en eut pas moins un succès considérable, et Victor Hugo, alors âgé de dix-sept ans, en salua l'apparition

Digitized by Google

avec enthousiasme. Son article débutait ainsi : « Un livre de poésie « vient de paraître. Et quoique l'auteur soit mort, les critiques « pleuvent. Peu d'ouvrages ont été plus rudement traités par les « *connaisseurs* que ce livre. Il ne s'agit pas cependant de torturer « un vivant, de décourager un jeune homme, d'atteindre un talent « naissant, de tuer un avenir, de ternir une aurore. Non, cette fois « la critique, chose étrange, s'acharne sur un cercueil! Pourquoi? « En voici la raison en deux mots : c'est que c'est bien un poète « mort, il est vrai, mais c'est aussi *une poésie nouvelle qui vient de « naître.* Le tombeau du poète n'obtient pas grâce pour le berceau « de sa muse [1]. »

Tandis que Victor Hugo proclamait ainsi le génie d'André Chénier, Béranger ne voyait dans ses poésies qu'un *pastiche* plus ou moins habilement fait par l'éditeur; les vers d'André Chénier avaient, suivant lui, pour auteur.... Henri de Latouche ! [2] Il a persévéré toute sa vie dans cette opinion ridicule, dans cette erreur prodigieuse, qui s'explique cependant : entre Chénier et Béranger il y avait un abîme, — l'abîme qui sépare la poésie de la versification, le génie de l'esprit, la sensibilité et l'héroïsme de l'égoïsme et du calcul !

L'édition de 1819 fut réimprimée sans changements en 1820 et en 1822. De 1824 à 1826, MM. Arnault et Daunou publièrent les œuvres complètes de Marie-Joseph, en dix volumes in-8°, et on imprima à la suite un volume supplémentaire sous ce titre : *Œuvres posthumes d'André Chénier, augmentées d'une notice historique par M. H. de Latouche, revues, corrigées et mises en ordre par D. Ch. Robert.* M. Robert avait fait subir au texte de très-nombreuses altérations. M. Daunou les avait sans doute approuvées, estimant que les vers d'André avaient le tort de n'être pas jetés dans le moule purement classique ; il devait d'ailleurs attacher une assez mince impor-

[1] Voy. cet article, le meilleur peut-être qui ait jamais été écrit sur André Chénier, dans *Littérature et Philosophie mêlées,* pages 102 à 111.

[2] Voy. *Ma Biographie,* par Béranger, p. 193, et sa *Correspondance,* tome III, p. 291.

Digitized by Google

tance à ce volume, qui pesait bien peu dans la balance auprès des dix gros tomes de Marie-Joseph, le vrai poète de la famille et sa vraie gloire, aux yeux du conventionnel Daunou!

En 1833 parut une nouvelle édition: *André Chénier, poésies posthumes et inédites. Nouvelle et seule édition complète; 2 vol in-8°. Paris, Charpentier et Eug. Renduel.* Elle contenait plusieurs fragments inédits communiqués par la famille. Il s'en fallait cependant de beaucoup qu'elle fût véritablement complète. Un nombre considérable de fragments étaient encore inconnus du public, et la famille autorisa M. Sainte-Beuve à en prendre connaissance. De là le travail inséré par l'illustre critique dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er février 1839, et intitulé: *Quelques documents inédits sur André Chénier;* il y rétablissait dans son ensemble le poème d'*Hermès.* L'article de Sainte-Beuve fut suivi la même année d'une édition moins incomplète que les précédentes, où les pièces étaient mieux classées, et qui, ornée d'un beau portrait d'André Chénier, obtint un succès très-vif. C'est à partir de cette édition, connue sous le nom d'édition Charpentier, et qui fournit plusieurs tirages successifs, qu'André Chénier entra vraiment dans la grande publicité. On pourrait presque dire qu'il devint alors populaire, si la merveilleuse distinction de son talent n'excluait pas la popularité. Je ne serais pas étonné que, encore aujourd'hui, même après les publications de M. Becq de Fouquières et de M. Gabriel de Chénier, plus d'un lecteur délicat ne donnât la préférence à cette édition, où le texte du poète est seul, sans notes, sans citations grecques ou latines, sans variantes ni commentaires, sans tout cet appareil scientifique enfin qui donne cependant une si réelle valeur aux deux *Éditions critiques* publiées par M. Becq de Fouquières en 1862 et en 1872. M. Sainte-Beuve, parlant de l'édition de 1862, a dit: « M. Becq de « Fouquières aura l'honneur d'avoir désormais attaché son nom « d'une façon inséparable à la destinée d'un jeune dieu ». L'éloge est grand; il est mérité. Et cependant l'honneur d'avoir attaché son nom à la meilleure, à la plus complète édition du poète appartient à son neveu, à M. Gabriel de Chénier.

Digitized by Google

III

M. Louis de Chénier eut quatre fils et quatre filles. Trois filles moururent à Constantinople; la quatrième épousa, vers 1787, M. le comte Latour de Saint-Igest. Les quatre fils étaient: Constantin-Xavier, né le 4 août 1757, mort le 9 février 1837; Louis-Sauveur, né le 27 novembre 1761, mort le 14 décembre 1823; André, né le 30 octobre 1762; Marie-Joseph, né le 11 février 1764, mort le 10 janvier 1811.

M. Gabriel de Chénier est le fils de Louis-Sauveur. Possesseur des manuscrits de son oncle, il en a tiré les trois volumes que nous avons aujourd'hui entre les mains, et où les pièces inédites ne sont pas moins nombreuses que les pièces déjà connues.

Indiquons sommairement quelques-unes des richesses qui font de cette édition nouvelle une véritable révélation.

André Chénier s'est essayé dans presque tous les genres de composition; la fécondité de son génie égalait son ardeur à l'étude, et lorsqu'on considère le nombre des pièces, des ébauches qu'il a laissées, à trente-deux ans, on est conduit à le placer à côté de ces deux génies incomparables, Raphaël et Mozart, mort le premier à trente-sept ans, le second à trente-cinq, après avoir produit des chefs-d'œuvre dont le nombre et la perfection seront l'éternel étonnement, l'enchantement éternel de la postérité.

Il avait composé plusieurs poèmes, qu'il a laissés à des degrés divers d'avancement et dont l'un, le poème sur l'*Amérique,* ne devait pas avoir moins de douze mille vers. De ces poèmes, quatre seulement étaient connus avant la publication de M. Gabriel de Chénier: l'*Invention, Hermès, Suzanne* et l'*Art d'aimer*. Nous devons au neveu du poète de posséder maintenant le plan et des fragments de l'*Amérique,* de la *Bataille d'Arminius* et des *Cyclopes littéraires.* Sous ce dernier titre, André se proposait de peindre la vie et les mœurs des hommes de lettres de son temps. Ce poème, qui devait avoir trois chants, était presque terminé, et, dans l'édition de M. Gabriel de Chénier, il ne renferme pas moins de huit cents vers.

Digitized by Google

Ce que l'on ignorait complétement, c'est qu'André Chénier avait projeté d'écrire des pièces de théâtre. Il voulait introduire chez nous un genre de composition dramatique qui n'a jamais été cultivé en France : ce sont les pièces représentées sur les théâtres grecs sous le nom de *satyres*. « Il faut refaire, écrivait-il, des comédies à « la manière antique. Plusieurs personnes s'imagineraient que je « veux dire par là qu'il faut y peindre les mœurs antiques. Je veux « dire précisément le contraire ». M. Gabriel de Chénier nous donne un prologue entièrement achevé, deux plans de comédies avec quelques scènes mises en vers, et plusieurs plans de tragédies. L'une d'elles aurait eu pour sujet le retour d'Ulysse à Ithaque. L'honnête M. Ponsard a fait, lui aussi, une tragédie d'*Ulysse*. Chénier n'avait écrit que soixante vers de la sienne; mais qui ne donnerait pour ces soixante vers tout l'*Ulysse* de Ponsard, et sa *Lucrèce* par dessus le marché, et son *Galilée* et son *Lion amoureux!*

Là ne se bornent pas les trésors que nous livre aujourd'hui M. Gabriel de Chénier. Nous lui devons encore de connaître plusieurs satires, un conte et des pièces diverses, églogues, élégies, fragments de toute nature, qui s'élèvent, — je ne parle, je le répète, que de pièces inédites, — au nombre d'environ *cent vingt*. Si l'on songe que plusieurs de ces pièces sont de véritables petits poèmes, que presque toutes sont admirables, et qu'enfin celles qui ne sont qu'à l'état d'ébauches sont comparables à ces débris de statues ou de bas-reliefs antiques qui, dans nos musées, excitent à la fois l'admiration et les regrets, on se fera une idée de l'importance qui s'attache à la publication de M. Gabriel de Chénier.

Ne nous eût-il donné que les iambes composés à Saint-Lazare, nous lui devrions une éternelle reconnaissance.

M. Becq de Fouquières, si habile pourtant et si consciencieux chercheur, avait fait fausse route en ce qui touche les *Dernières poésies* d'André Chénier. Dans son édition de 1872, il avait réuni, sous ce titre : *Saint-Lazare*, les pièces suivantes :

> Triste vieillard, depuis que pour tes cheveux blancs....
> Blanche et douce colombe, aimable prisonnière....
> L'épi naissant mûrit de la faux respecté....

Digitized by Google

Et enfin quelques fragments seulement de la pièce :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyr....

C'était tout, et c'était trop ; — c'était trop, parce que les deux premières de ces pièces n'ont point été composées à Saint-Lazare et n'appartiennent pas à cette période de la vie du poète. Les vers : *Triste vieillard....* ont été imprimés dans l'édition de 1839 comme composés à Saint-Lazare et peignant la situation du père et de la mère du poète. Suivant M. B. de Fouquières, ils auraient bien été en effet composés à Saint-Lazare, mais il ne s'agirait dans cette pièce ni du père ni de la mère d'André Chénier, ni de lui-même, mais d'un prisonnier détenu à la Conciergerie, et le savant éditeur invoque, à l'appui de son opinion, le vers 16 :

Tes cris, tes longs sanglots remplissent *toute l'île.*

La Conciergerie, en effet, n'est-elle pas située dans l'*île* de la Cité? Donc.... — Eh bien! non, l'*île* dont parle ici le poète, ce n'est pas l'*île de la Cité,* c'est l'*île de Délos.* Les vers sur le *Triste vieillard* et sur la *Mère désespérée* qui pleurent leur enfant, sont empruntés à un petit poème intitulé l'*Esclave,* et dont la composition est antérieure à 1791 : « Le sujet de cette églogue est un jeune esclave né « à Délos; il est assis sur le bord de la mer; la jeune fille du « maître, qu'il n'aperçoit point, entend ses plaintes, ses gémisse- « ments, et voit ses gestes de désespoir; il déplore le désespoir de « son père et de sa mère; il regrette amèrement son amante qu'il « a été forcé d'abandonner. Émue jusqu'aux larmes de tant de dou- « leurs, la jeune fille court avertir son père et le supplie de lui « accorder l'affranchissement de l'esclave. »

Quelques vers seulement manquent à cette pièce, qui, si elle eût été entièrement achevée, ne serait pas inférieure aux poèmes de l'*Aveugle* et du *Malade.*

C'est encore l'éditeur de 1839 qui a pris sur lui de dater de *Saint-Lazare* les vers *Blanche et douce colombe...* et de les dédier *à Mlle de Coigny.* Adoptant cette fois entièrement la version de son prédécesseur, M. B. de Fouquières accompagne la

Digitized by Google

pièce de cette note : « Oubliant la triste réalité de la prison, André « s'efforce de plier ses accents aux douces lois de la poésie; il « revient à l'idylle de sa jeunesse, à la gracieuse allégorie des « *Colombes*, et sa pensée s'encadre dans un refrain qui lui donne « un air ancien. » Ici encore l'imagination des éditeurs a dépassé le but. Le manuscrit de cette pièce porte la syllabe βoux, — qui indiquait que la pièce devait être classée parmi les *Eglogues*. Ce manuscrit renferme d'ailleurs diverses pensées qui se rattachent à d'autres sujets bucoliques, et qui n'ont aucune analogie avec la situation du malheureux prisonnier à Saint-Lazare.

Mais si M. Gabriel de Chénier a retranché ces deux pièces de la *légende* de Saint-Lazare, en revanche il a restitué toutes celles que le poète a véritablement composées dans sa prison, et elles sont très-nombreuses. Pendant sa détention, qui a été de quatre mois et vingt jours, André a écrit, outre *la Jeune Captive*, plusieurs pièces, toutes dictées par son horreur pour les bourreaux, et qui, presque toutes, voient aujourd'hui le jour pour la première fois. Un des gardiens de la prison rapportait chez M. de Chénier père le linge dont André s'était servi et lui en portait de blanc. Le messager, gagné par le prisonnier et par sa famille, cachait soigneusement, pour le soustraire à la visite de la guicheterie, le linge qu'il transportait ainsi, et qui renfermait les lettres et papiers que le père et le fils s'adressaient. C'est par cette voie que parvinrent à M. de Chénier ces *Iambes* désormais immortels, ces fragments auxquels l'antiquité elle-même n'a rien à comparer. A la fin de son premier volume, M. Gabriel de Chénier nous a donné le *fac-simile* d'une partie des *Iambes*. Ils sont écrits d'une main ferme et nette, et bien sûre d'elle-même, mais d'une écriture si fine et si serrée qu'il faut presque une loupe pour la déchiffrer ! M. Gabriel de Chénier nous fournit à cette occasion des détails que nos lecteurs seront heureux de trouver ici. « André fut extrait le 6 thermidor de la maison de « Saint-Lazare, et écroué le même jour à la Conciergerie, où son « frère Sauveur ne sut pas son arrivée [1]. La veille au soir, André

[1] Sauveur Chénier était écroué à la Conciergerie depuis le 5 prairial an II.

Digitized by Google

« avait donné son linge au fidèle messager de la prison de Saint-
« Lazare, en lui recommandant tout particulièrement de le remettre
« à son père. Ce linge contenait les derniers iambes qu'il ait écrits.
« Deux étroites bandes de papier, semblables aux marques que
« l'on met dans un livre, portent les dernières pensées du poète.
« Ces deux petites bandes étaient roulées très-serré et n'étaient
« pas plus épaisses chacune que le tuyau d'une plume à écrire.
« L'écriture en est tellement fine, les abréviations si fréquentes,
« soit de mots grecs intercalés, soit de mots français, que le pre-
« mier éditeur ne put les lire. »

M. Gabriel de Chénier a été plus patient et plus heureux, et, grâce à lui, nous possédons maintenant dans son intégrité l'iambe admirable qui commence par ce vers :

Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyr,

et qui se termine par celui-ci :

Toi, Vertu, pleure, si je meurs!

Les précédents éditeurs avaient scindé cet iambe et l'avaient imprimé en plusieurs fragments, supprimant plusieurs vers et intercalant une pièce entière qui en est complétement distincte, celle qui débute ainsi :

Quand au mouton bêlant la sombre boucherie...

L'éditeur de 1839 supposa même que la pièce : *Comme un dernier rayon*, avait été *composée par André le matin du 7 thermidor, avant d'aller au supplice*, et il l'arrêta au quinzième vers, comme si à ce moment le bourreau était venu interrompre le poète. Tout cela est fort dramatique, mais cela n'est pas vrai. La pièce ne compte pas moins de quatre-vingt-huit vers, et elle est complète. Elle avait été envoyée par André à son père le 5 thermidor,—deux jours avant sa comparution devant le tribunal révolutionnaire. Il n'aurait eu ni le temps ni le moyen d'écrire à la Conciergerie, où il arriva le 6 thermidor, et d'où il fut extrait le lendemain pour paraître devant le tribunal et aller de là à l'échafaud.

Digitized by Google

Parmi les autres pièces écrites à Saint-Lazare, signalons celles qui furent inspirées à Chénier par la translation de Marat au Panthéon :

Voûtes du Panthéon, quel mort illustre et rare...

par les noyades de Nantes :

Vingt barques, faux tissus de planches fugitives,
S'entr'ouvrant au milieu des eaux,
Ont-elles, par milliers, dans les gouffres de Loire,
Vomi des Français enchaînés,
Au proconsul Carrier, implacable après boire,
Pour son passe-temps amenés?

et enfin la plus belle de toutes, celle que lui inspira la *Fête de l'Être suprême* :

Grâce à notre sénat, le ciel n'est donc plus vide !

Cette pièce est trop longue pour être citée ici tout entière ; j'en veux du moins reproduire les derniers vers :

Vous n'avez qu'une vie..... ô vampires!....
Et vous n'expierez qu'une fois
Tant de morts et de pleurs, de cendres, de décombres,
Qui contre vous lèvent la voix!
Ils vivent cependant, et de tant de victimes,
Les cris ne montent point vers toi !
C'est un pauvre poète, ô grand Dieu des armées !
Qui seul, captif, près de la mort,
Attachant à ses vers les ailes enflammées
De ton tonnerre qui s'endort,
De la vertu proscrite embrassant la défense,
Dénonce aux juges infernaux
Ces juges, ces jurés qui frappent l'innocence,
Hécatombe à leurs tribunaux !
Eh bien, fais-moi donc vivre, et cette horde impure
Sentira quels traits sont les miens.
Ils ne sont point cachés dans leur bassesse obscure,
Je les vois, j'accours, je les tiens.

Digitized by Google

Et le pauvre poète n'a plus que le temps d'ajouter ces deux lignes, ici plus éloquentes que les plus beaux vers :

Diamant ceint d'azur, etc. O Dieu, la vertu..... *ta fille*
L'innocence, la probité, etc., *ta famille*.....

Nous en avons dit assez pour montrer l'immensité du service rendu aux lettres par M. Gabriel de Chénier, et combien son édition l'emporte sur toutes celles qui l'ont précédée. — Quelques mots maintenant sur la *Notice* placée en tête de cette édition.

IV

Sous ce titre modeste de *Notice sur la vie et les ouvrages d'André de Chénier*, le neveu du poète a tracé une *Vie* complète, pleine de renseignements inédits, de détails puisés aux sources de la famille ; ce travail, fait avec un soin pieux, avec un amour presque filial, unit à la valeur d'une sérieuse et remarquable étude littéraire l'intérêt qui s'attache à une page de mémoires.

Nous signalerons cependant à l'éminent éditeur quelques points où il s'est trompé, suivant nous, et tout d'abord certains passages qui touchent à la Bretagne, à Châteaubriand, et qu'il nous est par suite impossible de ne pas relever.

Châteaubriand a, le premier, — car la note de Ginguené, enfouie dans la *Décade philosophique*, ne comptait guère, — consacré André Chénier comme poète, dans deux passages du *Génie du christiatianisme ;* il a répandu sur le front d'André, encore plongé dans l'ombre, quelque chose de l'éclat de son livre et de son prodigieux succès ; il a parlé du chantre de *la Jeune Captive* et du *Malade* avec un goût exquis, une sympathie profonde, une émotion sincère : « Les écrits de ce jeune homme, disait-il en terminant, « ses connaissances variées, son courage, sa noble proposition « à M. de Malesherbes, ses malheurs et sa mort, tout sert à « répandre le plus vif intérêt sur sa mémoire. » — Sans doute le neveu d'André Chénier sera reconnaissant à Châteaubriand d'avoir rendu cet hommage à la mémoire de son oncle ; il sera ému plus que personne de ce qu'il y a de touchant à voir Château-

Digitized by Google

briand, à son aurore, pressentant le triomphe prochain, le front déjà à demi éclairé des feux naissants de la gloire, se retourner vers la victime du 7 thermidor, la prendre par la main et la présenter en même temps que lui à la lumière! Eh bien, non. M. Gabriel de Chénier ne voit dans la conduite de Châteaubriand qu'un calcul misérable, et il écrit ces lignes : « Châteaubriand, grand calcu-« lateur en fait de moyens propres à le mettre en relief, habile à « prévoir l'avenir pour lui, et à deviner l'à-propos, n'a pas manqué « de consacrer une note à André dans son *Génie du christianisme*, « où il cite des fragments qu'il est censé avoir retenus de mémoire. » Nous nous garderons bien d'entreprendre une réfutation en règle de ces lignes qui se réfutent d'elles-mêmes, et qu'avait d'ailleurs réfutées d'avance le texte même des deux notes consacrées à André Chénier par Châteaubriand; nous ne pouvons cependant nous défendre de demander à l'auteur de la *Notice* comment il peut concilier le prétendu calcul de Châteaubriand, escomptant d'avance la future gloire poétique d'André, avec cette affirmation si positive, produite dans la même page, que « les manuscrits du poète n'ont jamais été vus « par l'auteur d'*Atala*. »

En un autre endroit de sa *Notice*, et à l'occasion de Malesherbes, M. Gabriel de Chénier prend encore Châteaubriand à partie : « M. le vicomte de Châteaubriand, dit-il, a affirmé dans un article « du *Conservateur*, qu'il avait *entendu* Malesherbes s'exprimer sur « le compte de Condorcet en des termes qu'il n'oserait pas rap-« porter. Cependant il a osé les consigner dans son *Essai sur les* « *révolutions*, où on lit que Malesherbes lui aurait dit : « Condorcet « a été mon ami, mais à présent je ne me ferais aucun crime de « l'assassiner. » Suivent deux pages, où M. G. de Chénier établit que M. le vicomte *a menti* et qui se terminent par cette phrase : « Il suffit de rapprocher ce propos des sentiments bien connus de « Malesherbes, de l'intégrité de sa vertu, de son caractère digne, « noble et généreux, pour que la réfutation soit complète et sans « réplique possible. » — La réplique est cependant possible, facile même. Que M. Gabriel de Chénier veuille bien ouvrir les *Extraits des souvenirs inédits de M. le comte de Tocqueville*, publiés en 1867

Digitized by Google

par son fils, le vicomte de Tocqueville. M. le comte de Tocqueville, petit-fils de Malesherbes, ne l'a pas quitté depuis le 30 janvier 1793 jusqu'au jour de leur commune arrestation, le 18 décembre de la même année. Or, voici ce qu'il écrit : « M. de Malesherbes avait été « fort lié avec les encyclopédistes et particulièrement avec Con- « dorcet. L'indulgence de son caractère et son expérience des « hommes le rendaient très-tolérant. Cependant, à l'époque où je « l'ai connu, il avait conçu une véritable horreur pour Condorcet. « Les intrigues de cet homme n'étaient pas restées étrangères à « l'assassinat du duc de la Rochefoucauld, son ami. Le philosophe « avait voulu se venger du mépris que la Rochefoucauld avait té- « moigné sur la versatilité de ses opinions. J'ai entendu M. de Ma- « lesherbes dire : « Je sauverais sans hésiter mon ennemi ; mais « je ne donnerais pas asile à Condorcet, quand même sa vie serait « menacée. »

Si l'on recherche les causes de l'hostilité que M. Gabriel de Chénier témoigne, en toute rencontre, contre Châteaubriand, on n'en peut découvrir qu'une seule : la sévérité avec laquelle l'illustre auteur du *Génie du christianisme* a traité Marie-Joseph Chénier, son prédécesseur à l'Académie. Neveu d'André Chénier, l'auteur de la *Notice* est aussi le neveu de Marie-Joseph, et il a voulu rester fidèle à la mémoire de ses deux oncles, au culte de ses deux célèbres ancêtres : sentiment fort respectable, mais qui l'a conduit à commettre plus d'une erreur. Afin d'établir que les deux frères n'étaient séparés que par des nuances, qu'au fond ils pensaient à peu près l'un comme l'autre, et que la Révolution avait tout au plus jeté sur leur amitié de légers nuages, il a estompé, à son insu, nous n'en doutons pas, les opinions d'André et celles de Marie-Joseph : André était si peu royaliste ! Marie-Joseph était si peu jacobin !! On comprend que nous ne veuillions pas nous attarder ici à montrer quel a été le rôle de Marie-Joseph pendant la Révolution ; mais force nous est bien de dire que les événements avaient creusé un abîme entre les deux frères, et qu'André semblait avoir pris à tâche et à honneur de brûler tout ce qu'adorait Marie-Joseph. Quelques exemples suffiront à le prouver. Le 15 avril 1792, les Jacobins or-

Digitized by Google

ganisent une fête en l'honneur des Suisses de Châteauvieux. Les devises, les inscriptions offertes aux regards de la foule sont l'œuvre de Marie-Joseph : André saisit son stylet et marque, à l'épaule et au front,

Ces héros que jadis sur les bancs des galères
Assit un arrêt outrageant,
Et qui n'ont égorgé que très-peu de nos frères
Et volé que très-peu d'argent !

Le 10 août 1793, la Convention célèbre la fête de l'Unité ; les organisateurs de cette fête sont David et Marie-Joseph : André écrit ces strophes superbes, où la poésie et l'indignation débordent :

Arts dignes de nos yeux ! pompe et magnificence
Dignes de notre liberté,
Dignes des vils tyrans qui dévorent la France,
Dignes de l'atroce démence
Du stupide David qu'autrefois j'ai chanté !.....

Le 5 frimaire an II, la Convention décrète que les restes de Marat seront transférés an Panthéon, et ce décret est rendu sur un rapport de Marie-Joseph : André salue ce décret par des iambes pleins d'une noble fureur :

Voûtes du Panthéon, quel mort illustre et rare
S'ouvre vos dômes glorieux ?...

Ce 20 prairial an II (8 juin 1794), a lieu la fête de l'Être suprême, et Marie-Joseph compose un hymne dans lequel se trouvaient reproduites les paroles mêmes de Robespierre. André flétrit la fête et ses ordonnateurs :

Grâce à notre Sénat, le ciel n'est donc plus vide !

Il y a plus, André a écrit à Saint-Lazare une pièce où il parle de son frère. Animé de sentiments que nous respectons, M. Gabriel de Chénier a essayé de donner ces vers comme un témoignage de l'harmonie qui, suivant lui, n'aurait jamais cessé d'exister entre les deux frères. La vérité est que ces vers respirent une sombre amertume, une ironie manifeste, et l'historien, le panégyriste de Marie-

Digitized by Google

Joseph Chénier, M. Charles Labitte, a dû lui-même en faire l'aveu[1].

Pour nous, nous nous serions fait un scrupule de combattre les illusions de M. Gabriel de Chénier, si elles n'avaient eu pour effet de le conduire à cette étrange conclusion : André Chénier n'appartenait à aucun parti ; — il n'était pas royaliste ; — il n'a pas demandé à défendre Louis XVI ; — il a, il est vrai, joint ses efforts à ceux de Malesherbes, mais parce qu'on avait sollicité son concours et qu'il ne pouvait le refuser sans manquer à ses principes de justice et d'humanité ; — d'ailleurs, M. de Malesherbes lui-même était bien loin d'être un *royaliste quand même,* et, tout en cherchant à soustraire Louis XVI à la mort, il déplorait son aveuglement et regrettait ses actes.

Il n'est pas une de ces étranges appréciations qui tienne un instant contre les faits et contre les textes. Ces derniers sont si nombreux, que nous devons renoncer même à une simple indication. André Chénier avait applaudi au mouvement de 89 ; mais combien d'autres royalistes y avaient applaudi comme lui ! A partir de 1791, nous le trouvons au premier rang des *Feuillants* et des *Monarchiens.* Tant qu'il fut possible de tenir une plume, c'est-à-dire jusqu'au 10 août 1792, il lutta contre les Jacobins avec une ardeur et une éloquence incomparables ; il combattit les hommes de la Gironde avec autant d'énergie qu'il devait en mettre plus tard à flétrir les hommes de la Montagne. Brissot et Condorcet n'eurent pas d'adversaire plus résolu ni plus méprisant. Que M. Gabriel de Chénier relise pour sa punition, — et il avouera qu'elle n'a rien de cruel, — qu'il relise, dans les *Œuvres en prose d'André Chénier*, publiées par M. Becq de Fouquières, toutes les pages écrites par son oncle en 1792 ; ou plutôt qu'il relise, dans les *Œuvres poétiques*, et dans sa propre édition, ces vers adressés à Louis XVI, à la fin de 1791 :

Pour son roi, pour son père, il vient te reconnaître.
Si dans un rang obscur le destin t'eût fait naître,
Homme bon, vertueux, c'est toi, c'est encor toi
Que la France équitable aurait choisi pour roi.....

[1] *Marie-Joseph de Chénier, sa vie et ses écrits*, par M. Ch. Labitte, 1844.

Digitized by Google

O jour!..... jour grand et précieux,
Jour sacré, le plus beau qu'aient fait luire les cieux,
Quand le roi citoyen, l'idole de la France,
Vit chaque citoyen de son empire immense
Lui jurer d'être libre et fidèle à la loi,
Fidèle à la patrie et fidèle à son roi!
Roi, l'amour des Français, l'honneur du diadème!
Compagne de sa gloire et de son rang suprême,
Reine, couple chéri, contemplez vos bienfaits :
Par vous, la liberté naît au sein de la paix!
Vous ne voulez de nœuds, entre vous et la France,
Que d'amour, de respect, de foi, de confiance!
Contemplez vos bienfaits, et qu'en un long oubli
Tout sujet de douleur demeure enseveli!

Nous nous arrêterons sur ces beaux vers, et nous ne ferons plus à M. G. de Chénier qu'une toute petite chicane, portant, celle-ci, sur des détails secondaires.

On lit, au tome II, dans les notes de la page 278 : « Fréron fit « paraître au commencement de décembre 1789 un journal intitulé : « l'*Orateur du peuple*..... — Gorsas publia le 5 juillet 1789 un jour- « nal intitulé : le *Courrier de Versailles*, qui prit ensuite le nom « du *Patriote*, et cessa de paraître après les journées des 31 mai « et 2 juin 1793. Gorsas était député de Paris à la Convention. »

C'est par erreur que M. Gabriel de Chénier, à la suite de M. Deschiens, assigne au premier numéro de l'*Orateur du peuple* la date du mois de décembre 1789; le journal de Fréron n'a commencé à paraître que le 22 mai 1790 [1]. C'est bien le 5 juillet 1789 que parut le premier numéro du journal de Gorsas, *le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, devenu *le Courrier de Paris dans les provinces et des provinces à Paris*, puis *le Courrier des quatre-vingt-trois départements*, et enfin *le Courrier des départements*. C'est sous ce dernier titre qu'il sombra, le 1er jnin 1793, mais sans avoir jamais pris le nom du *Patriote*. Le *Patriote français*, journal de Brissot, a toujours été complétement distinct du

[1] Voyez Deschiens, *Bibliographie des journaux*, et Léonard Gallois, *Histoire des journaux de la Révolution*, II, 234.

Digitized by Google

Courrier de Gorsas. — Gorsas n'était pas député de Paris à la Convention ; il avait été élu par le département de Seine-et-Oise.

Il est temps de finir ce trop long article.

En résumé, la gloire d'André Chénier est appelée à grandir encore à la suite des publications récentes dont nous venons d'entretenir nos lecteurs. L'édition de M. Gabriel de Chénier surtout nous le montre s'essayant dans tous les genres et portant dans tous la supériorité et l'éclat de son génie. De quels chefs-d'œuvre n'eût-il pas doté notre littérature, si la Révolution ne l'eût pas égorgé, comme elle avait égorgé avant lui Louis XVI, Malesherbes et Lavoisier, portant ainsi sa main sanglante sur la royauté et sur la vertu, sur la science et sur la poésie ? Qui peut dire qu'à l'exemple de Châteaubriand, le chantre de la *Jeune Captive* ne serait pas revenu, lui aussi, aux vérités religieuses, et que le XIXe siècle, à son aurore, n'aurait pas vu, à côté de l'auteur du *Génie du christianisme*, un André Chénier chrétien?

Lorsque les poésies d'André Chénier parurent pour la première fois, en 1819, un critique, qui était en même temps un poète, Charles Loyson, fit, dans le *Lycée* [1], quatre articles sur la publication nouvelle. Dans le premier, il nous raconte ce qu'il appelle son château en Espagne : une maisonnette couverte en tuiles, la source auprès, et au dessus le bois, *et paulum silvæ*. Dans l'endroit le plus retiré des bocages, il consacre un petit bouquet d'arbres verts aux poètes morts jeunes : lui même devait mourir à vingt-neuf ans. Ici Lucain, là Tibulle, puis Jean Second, Malfilâtre, Gilbert, Chatterton, Millevoye, et, à l'une des plus belles places, André Chénier. Aujourd'hui, après la publication de M. Gabriel de Chénier, ce n'est plus seulement une urne cinéraire et un tertre de gazon qu'il convient de dédier à André Chénier, c'est un monument, c'est une statue en marbre de Paros : est-ce que cette noble et touchante figure d'André ne tentera pas le ciseau de notre grand statuaire, de Paul Dubois?

EDMOND BIRÉ.

[1] Tome II, 1819.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTUDES SUR LA VENDÉE

HISTOIRE DE LA VENDÉE, d'après des documents nouveaux et inédits, par M. l'abbé Deniau, curé du Voide (Maine-et-Loire) 2 et 3e volumes.

M. l'abbé Deniau poursuit vaillamment son grand ouvrage. Dans son premier volume, il nous a peint avec une frappante vérité et le pays vendéen et le peuple simple, énergique et religieux qui l'habite. Nous avons pu saisir, en quelque sorte, chaque battement du cœur de cette population rebelle à la servitude. On proscrit son culte, on emprisonne ses prêtres, on tue son roi ; sous prétexte de lui donner la liberté, on s'attaque à tout ce qu'elle aime et respecte ; on lui demande enfin la vie de ses enfants pour servir de rempart à la tyrannie ; et alors elle se lève par le mouvement le plus spontané et le plus enthousiaste. Ses prêtres l'excitent-ils ? non ; ils lui recommandent, au contraire, le calme, la prudence. A peine en peut-on citer deux ou trois, dans les premiers temps, qui prennent part à l'insurrection. Les nobles se mettent-ils à la tête des insurgés ? nullement. Les chefs sont des hommes du peuple ; c'est Cathelineau ; c'est Forêt ; c'est Stofflet ; c'est Cadi ; c'est Tonnelet ; il faut aller chercher les gentilshommes chez eux pour les décider à prendre la direction d'une entreprise qu'ils jugent sans issue. 2,000 hommes se portent à la Loge et entraînent d'Elbée. Bonchamps, Charette, Sapinaud, ne cèdent également qu'à l'unanimité populaire. Ils comprennent tous qu'un département isolé est con-

* Voir la livraison de mai 1878, pp. 395-398.

Digitized by Google

damné à l'impuissance ; mais on leur demande leur vie pour la plus sainte des causes, et ils la donnent. — Mes amis, disait Bonchamps aux paysans qui lui demandaient son concours, vous ne réussirez à rien. — Eh bien ! répondaient-ils, nous mourrons pour Dieu et pour le Roi ! — C'est à ces mots, on peut le dire, que se réduit toute l'histoire du soulèvement de la Vendée. Des deux parts le dévouement est entier, absolu ; mais du côté des paysans, c'est un élan irrésistible, élan des consciences révoltées, cri de liberté qu'arrache le poids des fers ; du côté des nobles, c'est un sacrifice sans illusion et néanmoins sans réserve ; des deux côtés, c'est de l'héroïsme.

M. Deniau a parfaitement reproduit ces nuances, je l'ai dit ; par des documents, par des témoignages, par des dates, il a rendu à l'insurrection son caractère de popularité et de spontanéité, et n'a pas laissé transformer, comme le tentent sans cesse les écrivains républicains, un acte de foi en une intrigue.

Dans le récit des combats, M. Deniau cherche surtout à être précis, et aucun détail ne lui coûte pour l'être. Chaque siége, chaque combat est accompagné d'une carte qui permet de suivre les moindres opérations. L'auteur eût pu sans doute être plus concis, surtout en ce qui concerne les souvenirs personnels des vieux soldats, qui ont du prix et un grand prix, mais à la condition de ne pas trop empiéter sur l'histoire générale. Le récit d'ailleurs est toujours vif, animé ; M. Deniau parle presque toujours au présent, comme s'il était lui-même engagé dans la bataille. Sa prise de Saumur, son *grand choc* de Vihiers, où Piron fit plus que remplacer La Rochejaquelein et Lescure, et sut, par son ardente initiative, faire croire à leur présence, se lisent avec un palpitant intérêt. On pourrait dire la même chose de Torfou, de Cholet, et de ces fabuleux combats d'outre-Loire, de *Croix-Bataille*, Entrammes, Dol, Pontorson, Antrain, où une armée, disons mieux, une émigration d'hommes, de femmes, d'enfants, émigration sans ordre et le plus souvent sans vivres, triompha de généraux tels que Marceau et Kléber.

Sur la défaite de Luçon, qui fut un revers fatal pour l'armée ven-

Digitized by Google

déenne, l'auteur émet une opinion qui, je crois, a besoin d'être discutée. Suivant lui, cette défaite aurait été causée, non pas seulement par un défaut d'entente entre les généraux, mais par un refus de concours devant l'ennemi, accusation grave et qu'il me semble difficile d'admettre. Charette, dit M. Deniau, voulant avoir seul l'honneur de la victoire, attaqua avant l'heure convenue ; il aurait dit, la veille : — La grande armée a échoué deux fois devant Luçon ; moi, je le prendrai tout seul, avec ma petite armée ; — et ce qui n'aurait été qu'un propos d'avant-garde, il aurait tenté de le réaliser le lendemain. Mais les autres généraux, *piqués*, ou le secoururent tardivement ou restèrent immobiles. Ainsi, d'un côté, ambition folle, de l'autre, basse jalousie, telle serait l'histoire de notre insuccès et du triomphe de nos ennemis.

Eh ! mon Dieu, nous ne savons que trop ce qu'il y eut de funeste pour la cause vendéenne dans les rivalités des chefs. Ces rivalités se produisirent dès le premier jour, par la multiplicité des commandements, qui rendait toute action commune difficile. D'Elbée avait beau être généralissime, il manquait d'autorité. Les divergences de vues se produisaient, s'accusaient et paralysèrent souvent les opérations les mieux combinées ; mais de là à un abandon sur le champ de bataille, c'est-à-dire à une trahison formelle, réfléchie, il y a loin. Et sur quelle donnée s'appuie-t-on ? Sur les témoignages concordants de cinq braves volontaires, appartenant à différents corps et ne *s'étant jamais vus*. Ces témoignages ont incontestablement beaucoup de prix ; personne ne mettra en doute leur sincérité ; mais on sait ce que pèse l'opinion d'un soldat qui ne voit que son coin, dans une appréciation d'ensemble. Avons-nous vu beaucoup de soldats sous le coup de nos revers, en 1870 et 1871, ne pas crier à la trahison avec la meilleure foi du monde ? — « Mais, dit M. Deniau, Louis Brard, Jacques David, Louis Humeau, Jean Charbonnier et René Fonteneau, hommes parfaitement honorables, ne pouvaient se tromper sur ce qu'ils voyaient de leurs yeux ; ils auraient pu se tromper seulement sur les motifs qui inspirèrent leurs généraux ; mais c'était tout. »

Digitized by Google

Eh! sans doute, c'est tout; mais voyons si l'on ne peut pas interpréter ces motifs très-différemment.

1° Charette attaque avant l'heure; mais ne fut-il pas attaqué le premier par l'artillerie républicaine? — « L'artillerie républicaine, dit un historien peu suspect de panégyrisme, engage la première l'action, en foudroyant l'avant-garde des insurgés. Il faut, à tout prix, éteindre ce feu meurtrier... Charette s'élance; Lescure le suit, deux batteries sont enlevées, etc. [1] Lescure fit, on le voit, comme Charette, et personne n'accuse Lescure.

2° D'Elbée entre tardivement en lice; mais les causes de ce retard sont connues; ce fut premièrement la précipitation de Charette; secondement le désir qu'avait d'Elbée de mettre en ordre ses troupes, qui allaient combattre, non plus derrière des haies, suivant leur habitude, mais en rase campagne.

3° La Rochejaquelein et Marigny ne prirent aucune part à l'action. Rien de plus vrai; mais n'est-il pas vrai aussi, comme l'affirme Mme de la Rochejaquelein, qu'ils commencèrent par s'égarer sur un terrain mal connu, et n'arrivèrent que tard en ligne? Que se passa-t-il alors? La Rochejaquelein, dit M. Deniau, se porte au galop vers une éminence pour juger de l'état des choses. Il y est couvert de poussière par un boulet et revient à toute bride vers les siens, *auxquels il ne donne aucun ordre.* Qui croira jamais que La Rochejaquelein, si loyal, si brave, si généreux, ait laissé écraser ses frères d'armes, et, on peut le dire, sa cause par un vain sentiment d'amour-propre! Il n'y a pas que des questions de tactique dans un combat, il y a aussi des questions d'heure, et je dirai même de minute. A tel moment, un secours peut transformer une défaite en victoire; à tel autre, il ne fera que transformer une défaite en désastre. Ce sont les chefs qui apprécient ces différences, ce ne peuvent être les soldats. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la bataille de

[1] *Biographie bretonne* de M. Levot, t. 1er, p. 287. L'article est de M. Le Jean, le dernier biographe de Charette. On peut d'autant mieux le croire qu'il est avéré que le général républicain avait été prévenu par ses espions de l'heure de l'attaque. Il devait donc naturellement devancer cette heure, afin de prendre les Vendéens au dépourvu.

Digitized by Google

Luçon ne dura qu'une heure et demie. A peine le centre fut-il engagé dans la plaine que l'artillerie volante, dont les Vendéens ne connaissaient pas encore les effets, et la cavalerie légère jetèrent parmi eux un désordre qui devint bientôt une débandade. — Malgré ses artilleurs, dit-on, Marigny refuse d'engager son artillerie. D'Elbée venait de perdre la sienne et l'on peut supposer que cet exemple fut une leçon. L'artillerie des Vendéens était bien inférieure à une artillerie *volante*, et l'on venait de voir les dangers qu'elle courait dans une plaine rase, sous l'action des rapides manœuvres de l'ennemi[1]. En définitive, si les généraux se firent des reproches, et ils n'y manquèrent pas, l'affaire, en effet, avait été très-mal conduite, ce fut surtout sur l'absence de direction qu'ils récriminèrent, et l'on ne voit pas qu'aucun d'eux ait émis des griefs ou des soupçons de la nature de ceux qu'articulent les témoins invoqués par M. Deniau. M. l'abbé Deniau entend si peu d'ailleurs imposer son opinion qu'il donne les récits divers de la bataille et laisse ainsi le public juge. Je n'ai pas moi-même d'autre prétention.

Dans une œuvre aussi considérable que celle de M. le curé du Voide, on ne peut s'étonner qu'il y ait des inexactitudes. Beaucoup d'entre elles n'ont que l'importance de *lapsus calami*. Mais on regrette de ne pas les voir figurer aux *errata*. Ainsi il donne pour femme au marquis de Donissan la fille du *duc de Brissac*[2], Mme de la Rochejaquelein dit, *Cuirat*. M. de la Rouzère que les Vendéens rencontrèrent à Saumur, n'était pas et ne pouvait pas être un *maréchal de France retraité*[3]. Son nom ne figure point à Versailles, et d'ailleurs les maréchaux de France n'étaient jamais retraités. Il est évident qu'il faut lire *maréchal de camp*. Lorsque M. Deniau parle, à la page 101 de son second volume, de *Villeneuve, un avocat de Nantes bien connu*, le nom de *Villeneuve* vient

[1] J'apprends par une note de M. Deniau que notre ami, M. Amédée de Béjarry, se refuse à admettre l'accusation portée contre Marigny. Or, on sait quel rang occupait son père dans l'armée royale et il pouvait voir les choses de haut; tel, s'il n'a pas cru à la trahison, comment pourrions-nous y croire?

[2] T. II, p. 22.

[3] T. II, p. 175.

sur toutes les lèvres. Villenave joua, en effet, un rôle des plus marquants à Nantes, d'abord comme boute-feu de la Révolution, demandant, dès le mois de mars 1793, que la *machine de mort* fût dressée sur la place publique, puis comme Girondin et l'un des proscrits de Carrier, puis enfin comme défenseur de Charette. Crétineau et M. Deniau nous représentent, dans un récit dramatique, Baco, le maire de Nantes, lors du siége de cette ville, frappé d'une balle qui lui casse la cuisse. La blessure fut loin d'avoir cette gravité, car nous voyons Baco partir pour Paris, dès le mois suivant, et comparaître à la barre de la Convention, le 2 août, sous l'inculpation de modérantisme.

L'aîné des Fleuriot fut tué à ce même siége de Nantes, mais il semble résulter du nouveau récit que son frère aurait été atteint lui-même par un boulet, ce qui serait inexact[1].

Je remarque aussi quelques inexactitudes dans la topographie de notre ville et de ses environs. Je n'en signalerai qu'une seule. M. Deniau place le pont Rousseau sur un des bras de la Loire. Ce ne peut être qu'une inadvertance, car la carte jointe au récit le place où il doit être, sur la Sèvre.

Que M. Deniau me permette aussi de lui faire une querelle de Breton. Parlant de l'ancien monument de Savenay et de son inscription : *Britannia et Vendea Deo et regi fideles*, « la Bretagne, dit-il, a assurément défendu l'autel et le trône, mais parmi les martyrs de Savenay y avait-il des Bretons ? » Quoi ! est-ce que Lyrot, l'un des plus braves combattants de Savenay et le plus éminent de ses martyrs, n'était pas Breton ? et sa vaillante troupe des *gars du Loroux*, dont les débris l'entouraient encore, n'appartenait-elle pas, elle aussi, à la Bretagne ? Et le général en chef, Fleuriot de la Freulière (et non de la *Fleurtaye*), n'était-il pas Breton par sa naissance, par ses propriétés et par toutes les origines de sa famille ?

Il est rare que, dans un ouvrage de longue haleine, les noms ne soient pas quelquefois altérés, sans que la faute puisse en être tou-

[1] T. II, pp. 221 et 225.

jours imputée à l'auteur, qui ne fait que reproduire des altérations anciennes. J'en donnerai pour exemple *Gazet de la Noë*, l'intrépide aide de camp de Charette, qui fut blessé mortellement à Torfou, et qu'on a quelque peine à reconnaître sous le nom de *Noë-Gazette*. Je tiens d'autant plus à rendre à son nom sa forme véritable, qu'il fut porté par quatre frères qui tous périrent dans la Vendée [1]. J'en veux surtout beaucoup à l'imprimeur de M. Deniau d'avoir fait du petit-fils de Bonchamps, du noble comte de Bouillé, *le comte de Bouguié* [2].

Je ne m'explique pas, en même temps, comment M. Deniau a pu confondre deux familles complétement distinctes et réunir en une seule date trois dates de sanglant souvenir. Je veux parler des familles Le Loup de la Biliais et Vas de Mello de la Métérie [3]. Les quatre demoiselles de la Métérie furent arrêtées près de Nozay et conduites à Nantes, où l'on fit grand bruit de la capture de quatre cousines de l'*infâme* Charette [4]. Elles tenaient, en effet, au héros vendéen par leur mère, Marie-Marguerite Charette de la Verrière. C'était leur seul crime! Elles l'expièrent sur l'échafaud, le 29 frimaire (19 décembre 1793). Leur jeune servante, Jeanne Roy, l'expia avec elles.

Quelques jours auparavant, le 17 frimaire (7 décembre), Louis-Antoine Le Loup de la Biliais, ancien conseiller au parlement, avait été arrêté, avec sa femme et ses deux filles, dans son château de la Biliais, en Saint-Étienne de Montluc, sous l'inculpation d'avoir donné asile à un prêtre réfractaire. Un pareil crime ne méritait rien moins que la mort. M. de la Biliais la subit, comme Louis XVI, avec une grande fermeté chrétienne (16 nivôse an II, 27 janvier 1794). Sa femme et ses filles avaient été séparées de lui ; mais l'échafaud

[1] Ils ne laissèrent qu'une sœur, qui épousa, en 1798, le chevalier de Sapinaud de Bois-Huguet. Le nom de Gazet n'est plus aujourd'hui porté que par MM. Gazet du Châtelier.

[2] T. III, p. 57.

[3] J'écris *Métérie* et non *Métairie*, parce que c'est ainsi que signaient les membres de la famille.

[4] T. III, p. 515.

Digitized by Google

ne leur fut pas épargné; elles y montèrent le 17 ventôse (7 mars 1794). J'appuie sur ces faits, parce qu'ils ont laissé une profonde trace dans notre histoire locale et qu'ils comptent parmi nos plus poignants et plus pieux souvenirs.

Le voyage des 132 Nantais qui furent envoyés à Paris pour y être jugés par le Tribunal révolutionnaire, au mois de frimaire de l'an II, a laissé également une trace ineffaçable. M. l'abbé Deniau le raconte d'après la relation qui en fut imprimée en 1794; mais il est à regretter qu'il n'ait pas suivi complétement cette relation. A l'entendre, les prisonniers furent embarqués sur la Loire, sous la conduite de Dardare, de Bologniel et de Naux, tandis que le récit constate qu'ils firent le voyage à pied, en semant les morts sur la route. « Nous partîmes, liés de cordes, six à six, y lisons-nous; on ne pouvait voir sans attendrissement des vieillards, des goutteux, des infirmes, s'appuyer sur les bras des gendarmes pour se soutenir. »

En général, pour tout ce qui touche à la Terreur à Nantes, nous ne saurions trop recommander à M. Deniau les divers écrits de M. Alfred Lallié, qui a pris l'histoire à ses sources mêmes, et, on peut le dire, a épuisé la matière.

Ici se présente une question qui a été fort agitée depuis vingt ans, après avoir été admise sans conteste pendant plus de soixante. Je veux parler des *mariages républicains*. « Il est remarquable, dit M. Lallié, que si cette infamie a pris rang dans l'histoire, c'est sur les témoignages d'écrivains qui, *à des titres divers, avaient été complices de la Terreur*. Toutes les publications du temps, ajoute-t-il, pamphlets, journaux, chansons, contiennent des allusions à cette horreur, qui constitue le septième chef de l'acte d'accusation contre Carrier. »

Il est vrai qne ce chef fut abandonné; les preuves ne furent pas, à ce qu'il paraît, jugées suffisantes; mais l'opinion, constatée par de nombreux témoins, était unanime pour l'affirmation. Et « l'on ne voit pas, dit M. Lallié, que les comptes rendus du procès présentent aucune négation formelle de la chose ». Bien mieux, un des

Digitized by Google

témoins, *navigate fort ardent* de Saint-Étienne de Montluc, déclarait avoir vu, sur le bord de la Loire, les cadavres nus d'un homme et d'une femme attachés ensemble. A Angers même, car les révolutionnaires se ressemblent partout, on cite un nom, le curé Marguerit-Rochefort, vieillard de soixante-huit ans, lié dans un sac avec une sœur de Charité et jeté à l'eau avec elle.

Le fait des *mariages civiques* est donc en lui-même certain. L'imagination, toute seule si déréglée qu'on la suppose, ne cite encore M. Lallié n'a pu inventer de toutes pièces une pareille horreur, et il ne peut exister d'incertitude que sur deux points : les mariages civiques furent-ils l'accessoire fréquent des noyades ? furent-ils une odieuse plaisanterie d'un jour ? M. Lallié se prononce pour cette dernière supposition ; M. Deniau penche vers l'autre. J'avoue qu'une fois le fait admis, il me semble difficile que des monstres qui se faisaient un jeu de toute pudeur comme de toute religion et qui avaient pu inventer une pareille plaisanterie, ne l'aient pas renouvelée plus d'une fois.

On a beau faire, et ce sera toujours l'honneur des écrivains royalistes d'avoir porté jusqu'au scrupule le soin d'approfondir les charges qui pèsent sur leurs adversaires, on ne parviendra jamais à laver la République d'aucun crime et d'aucune honte. Tantôt ce sont des cadavres de Vendéens dont elle fait tanner la peau pour donner des pantalons à ses *sans-culottes* ; tantôt ce sont des têtes qu'elle ordonne de scalper à la façon des sauvages pour être exposées au bout de piques [1] ; tantôt c'est l'eau, c'est l'air qu'elle cherche à empoisonner pour se défaire de ses ennemis [2] ; tantôt ce sont des obscénités sans nom, au Mans, à Angers, à Nantes, par lesquelles elle s'efforce de souiller jusqu'à la mort.

L'ouvrage de M. l'abbé Deniau nous apprend beaucoup sur ces divers points, car il est plus développé qu'aucun autre. Peut-

[1] Toutes les têtes des brigands tués pendant le combat, porte un arrêté pris à Angers, seront coupées et disséquées pour être exposées ensuite au bout des piques. Abbé Deniau, t. III, p. 327.

[2] Il est triste de trouver, dans ces tentatives, le nom de Fourcroy.

être l'auteur soit-il quelquefois trop fidèlement Bourniseaux et Crétineau-Joly sans contrôler suffisamment le fond et sans varier assez la forme. Mais, quand il s'appuie sur des cruchis tels que dom Chamard, dom Piolin, Berriat-Saint-Prix, etc., qui osera le contredire? Les traditions de famille ont aussi un grand intérêt, mais il y a à prendre et à laisser, comme j'ai pu m'en convaincre lorsque j'ai mis à profit, pour mes *Débris de Quiberon*, les archives du greffe. Les documents révolutionnaires sont non irréfutables, et M. Deniau en produit une ample collection. Ces documents suffisent seuls au panégyrique de la Vendée. Sans doute, nul ne prétend justifier toutes les représailles, car il y eut des représailles; le soulèvement lui-même ne fut qu'une représaille des 5 et 6 octobre, du 20 juin, du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier; mais ces représailles furent loin d'atteindre les crimes auxquels elles furent une réponse sanglante, et la générosité domine toujours dans cette histoire comme étant le fonds du caractère vendéen, tandis qu'un fanatisme sans merci y marque à jamais le caractère révolutionnaire! D'un côté, l'on combattait pour la plus sainte des libertés, la liberté de l'âme; de l'autre, pour la dernière des servitudes, celle qui ploie sous la peur. On a cru flétrir les Vendéens, ces intrépides champions de la liberté, en les traitant de *brigands*, d'*ignorants*, de *paysans*, et ils ont su relever jusqu'au nom de *brigand* par leur honneur, leur foi et leur courage; ils ont fait oublier celui d'*ignorant* par leur intelligence de la guerre; ils ont immortalisé celui de *paysan* par l'énergie de leur patriotisme.

Qu'on me permette d'emprunter à M. l'abbé Deniau les jugements qu'ont portés sur les Vendéens ceux qui avaient le plus de titres pour les bien juger. S'agit-il du voiturier Cathelineau? Napoléon signale en lui *la première des qualités de l'homme de guerre, l'inspiration de ne jamais laisser reposer ni les vainqueurs ni les vaincus*. S'agit-il de Bonchamps et de d'Elbée? — « Bonchamps et d'Elbée, dit Jomini, triomphèrent à Beaupréau, à Thouars, à Saumur, par des combinaisons que *les plus grands capitaines ne désavoueraient pas*. S'agit-il de la Rochejaquelein? Écoutez Kléber, écri-

vant à la Convention après Entrammes : — « Dans la bataille, les brigands déployaient une tactique inaccoutumée. Nous avions contre nous leur impétuosité vraiment admirable et l'élan qu'un jeune homme leur communiquait. Ce jeune homme, qui s'appelle Henri de la Rochejaquelein, et dont ils ont fait leur généralissime, a bravement gagné ses éperons... C'est à sa prévoyance, à son sang-froid, que la République doit cette défaite qui a consterné nos troupes. » — « Que serait devenu Henri de la Rochejaquelein, a dit de son côté Napoléon, si ce héros de vingt ans avait vécu plus longtemps? » N'est-ce pas aussi Napoléon qui a dit de Charette : « Il me laisse l'impression d'un grand caractère ; je lui vois faire des choses d'une énergie, d'une audace peu communes ; il laisse percer du génie. »

Et sur ces indomptables paysans, il faut entendre Kléber, Beaupuy et encore Napoléon. Deux mots sont surtout restés célèbres, celui de Beaupuy : *qu'à leur contenance, à leur mine, il ne leur manquait du soldat que l'habit,* et que des troupes qui avaient battu de *tels Français, avec d'autres ennemis, ne feraient plus que peloter ;* enfin, le mot de Napoléon résume tout : *une guerre de géants.* Oui, certes, de géants et aussi de martyrs, car on n'en vint à bout qu'en les anéantissant. On ne put les dompter, on ne put que les détruire.

L'âme de ce peuple héroïque revit chez M. Deniau ; c'est son plus bel éloge.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

Digitized by Google

LE ROMAN D'HÉLÈNE

NOUVELLE*

La nuit était sombre. Enveloppé dans son manteau, et plus encore dans ses réflexions, Gustave n'était pas pressé de causer. Maurice avait à s'acquitter avec vigilance de son office de cocher sur une route dont la pente était rapide et dont d'épais feuillages augmentaient l'obscurité. Les deux amis gardèrent assez longtemps le silence. Mais quand les chevaux prirent le pas pour monter une côte escarpée, le capitaine s'écria brusquement :

— Eh bien, mon cher ami, que penses-tu de la perle du Morvan ?

Gustave fit un mouvement, comme s'il se réveillait en sursaut.

— Je pense... que c'est une sirène.

— Je te le disais bien. Et encore je ne l'avais pas entendue chanter.

— En vérité ?

— Que veux-tu ? Je suis presque toujours absent. Il y a au moins deux ans que je n'avais vu cette enchanteresse, et l'on ne parlait pas alors de son merveilleux talent. C'est donc ce talent qu'elle va cultiver à Paris.

— A Paris, dis-tu ?

— Eh oui. Elle disparaît chaque année du pays pendant trois ou quatre mois. On prétend qu'elle va s'enfermer dans un couvent, dont

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 386-398.

Digitized by Google

on pense toujours qu'elle ne reviendra pas. Ce n'est pourtant pas au couvent qu'elle apprend à exécuter ainsi la musique théâtrale.

— Sais-tu quel âge a Mlle de Louvières?

— J'ai un rapprochement mnémonique qui ne peut pas me tromper. Elle a jour pour jour dix ans de moins que moi. Je n'aime déjà plus dire mon âge, mais tu peux conclure.

— Vingt-quatre ans et demi. Et elle est riche?

— Son père est le plus gros propriétaire de la contrée, et elle possède une fort belle fortune personnelle, léguée par une tante qui l'adorait et dont elle était la filleule.

— Et elle n'est pas mariée!

— C'est le mystère. Elle a découragé toute la jeunesse de notre province et de plusieurs autres, et l'on n'ose plus se présenter. Il y a une légion des éconduits qui n'est pas la légion d'honneur. — Ma foi, si j'osais, je mettrais bien à ses pieds mon épée, car je me sentirais ce soir en humeur de devenir amoureux.

— Cela ne m'étonne pas. Il faut oser, mon cher ami, si j'étais à ta place...

— Je ne suis pas si présomptueux. Je ne veux pas augmenter la légion. Et puis ma carrière est un obstacle. Je te demande un peu si je pourrais songer à promener dans les garnisons d'Afrique une pareille femme. Je serais jaloux comme un tigre.

— Tu aurais la ressource de donner ta démission.

— Ma démission? A la veille d'être nommé chef d'escadron, car j'ai la certitude d'être de la prochaine promotion, quand j'aime passionnément mon état, pour traîner une vie oisive, pour tirer éternellement des perdreaux et des lièvres? C'est charmant de tirer des perdreaux, oui, un jour de congé, quand on est autre chose qu'un chasseur. Comment! tu me conseillerais de donner ma démission?

— Non pas certes; seulement... je comprendrais tous les sacrifices offerts à Mlle de Louvières.

— Je gage, dit le capitaine en riant, que nous sommes rivaux.

— Oh! moi, répondit d'un ton amer Gustave, je suis un pauvre professeur de littérature, un pédant. Je ne compte pas, je n'existe pas.

Digitized by Google

On était arrivé au bout de la côte. Les grelots des chevaux lancés au grand trot, le bruit de leurs pas et des roues ne permettaient pas de continuer le dialogue. Le capitaine réfléchissait à l'amertume des dernières paroles, qui semblaient révéler une souffrance aiguë. Jamais il n'avait entendu son ami s'exprimer ainsi. Gustave, que ses études littéraires et historiques avaient au contraire amené à professer un grand respect pour les anciennes institutions et les anciens noms de la France, aurait-il été l'objet, dans le salon du comte de Louvières, d'une impertinence intentionnelle, mais d'un de ces propos inconsidérés qui échappent parfois à la sottise vaniteuse? Aurait-il été trop hardi en manifestant son admiration pour la jeune fille, et serait-ce celle-ci qui lui aurait fait sentir la distance sociale qui les séparait? Gustave, de son côté, se reprochait ces mêmes paroles. Il avait été si bien accueilli de tous, si gracieusement traité par la jeune fille, qu'il reconnaissait qu'elles étaient absolument sans justice.

Après un quart d'heure d'une course précipitée, il fallut encore ralentir la marche. Le capitaine, embarrassé, craignant d'appuyer sur un point douloureux en provoquant une explication, restait silencieux. Gustave, comme s'il prolongeait l'entretien, s'écria tout à coup :

— Pardonne-moi, mon ami, ce que je viens de dire n'a pas de sens commun et n'a pas d'excuse.

— Tu me soulages en l'avouant, car tu m'avais un peu inquiété. Il y a trois mois, le temps se chargeait de plus en plus, et je crois bien que nous ne rentrerons pas sans orage. Nous sommes heureux d'avoir été si favorisés toute la journée.

— Tu n'as pas besoin de détourner la conversation pour parler de la pluie et du beau temps. Nous pouvons la continuer sur un sujet plus intéressant. Mlle de Louvières a été parfaitement aimable pour moi.

— Tant mieux, ou tant pis. Prends garde à toi, mon cher ami, c'est une charmeuse.

— Je ne l'ignore pas, elle doit avoir eu un roman dans sa vie?

Digitized by Google

— C'est probable, à moins qu'elle n'en ait eu plusieurs.

— Oh ! plusieurs, tu la calomnies.

— Ah ! ça, mon ami, je crois que tu en commences un toi-même. C'est comme cela que tu t'enflammes, à première vue ?

— Ce ne serait pas à première vue. Pendant quelques mois, j'ai pu la contempler bien souvent à mon aise ; apprends qu'elle assistait à mon dernier cours. Ah ! mon Dieu, je perds la tête et c'est un crime ce que je dis là.

— C'est un crime de dire que Mlle de Louvières assistait à ton cours ?

— Oui, puisqu'elle s'en cachait.

— Elle se cachait en assistant en plein jour à un cours public ? Tu perds la tête en effet.

Gustave, malgré sa profonde confusion, se trouva obligé de s'expliquer. Des réticences, en ouvrant le champ aux conjectures, auraient été plus indiscrètes qu'une confidence à un ami sûr. Il raconta donc simplement comment il avait été en présence de Mlle Lefebvre sans lui parler jamais, et comment Hélène lui avait demandé de ne pas la reconnaître.

— C'est étrange, dit le capitaine. Je n'aime pas voir un mystère, avec changement de nom, dans la vie de cette jeune fille, et un mystère qui n'a pas le sens commun, car il est évident que la moindre rencontre pouvait en faire le secret de Polichinelle.

— Il ne va guère de jeunes filles du Morvand à la Sorbonne, reprit Gustave, et tu conviendras qu'il n'y avait guère de chance non plus pour que le professeur vînt ouvrir la chasse à Louvières. Sans cette circonstance, personne ne saurait rien, et j'oublierais Mlle Lefebvre.

— Tu as raison. N'importe, c'est incompréhensible. Je ne doute pas qu'il ne soit très-attachant de t'entendre, mon cher ami, mais quitter sa famille et se cacher pour cela, de la part d'une jeune fille qui a reçu l'éducation de Mlle Hélène, cela me dépasse.

— Je ne suis pas si fat que de penser que ce fût le but de son séjour à Paris. Elle devait en avoir un autre.

Digitized by Google

— Lequel alors ?

— Il paraît qu'elle ne le dit pas. Mais un souvenir me frappe à l'instant. Un de mes amis, examinateur à la Sorbonne, m'a conté le mois dernier qu'après de brillantes épreuves une jeune personne du grand monde, en possession d'une grosse fortune, et qui avait prié de ne pas dire son nom, avait été reçue institutrice du degré supérieur. Ce doit être elle.

— De plus en plus fort. Tu veux me persuader que Mlle de Louvières va se faire institutrice ?

— Tu ne comprends pas, c'est un grade. Tous les ans, un certain nombre de jeunes filles de la meilleure société prennent aujourd'hui en terminant leurs études un brevet d'institutrice, comme les jeunes gens se pourvoient du diplôme de bachelier. Seulement elles ne s'en vantent pas. Fort peu vont plus loin, à moins de se destiner à l'enseignement, et c'est même encore rare. Ce que nous appelons le degré supérieur est une espèce de doctorat. Mlle de Louvières aura voulu aller jusque-là, voilà tout.

— Ma foi, je t'en demande pardon, mon cher ami, cela me la dépoétiserait un peu. Je n'aime pas les femmes savantes. Mlle de Louvières serait un docteur en chambre ! Mes très-humbles respects à son bonnet, qui surmonterait bien la coiffe de sainte Catherine.

— Plus que jamais, dit gravement Gustave, je me reproche mon indiscrétion.

— Oh! sois tranquille, reprit le capitaine. Je lui garderai le secret, et je serai bientôt en Afrique.

Il se mit à fredonner le refrain de la romance de Marie Stuart. Les chevaux, cinglés d'un coup de fouet, prirent le grand trot, d'une allure même surexcitée qu'ils ne quittèrent plus. Le tonnerre éclata, la nue se creva, et des torrents de pluie inondèrent les voyageurs. Il était plus de minuit quand ils arrivèrent ruisselants au terme de leur course. Tout le monde était couché, à l'exception d'un domestique qui attendait dans le vestibule. — Bonsoir, mon ami, dit le capitaine. — Bonsoir, dit Gustave. Sans échanger d'autres paroles,

Digitized by Google

les deux amis, prenant chacun un bougeoir, montèrent précipitamment dans leurs chambres.

Ni le capitaine ni le professeur n'eurent un sommeil paisible. Le premier, malgré son goût pour la chasse et son triomphe de la journée, pensait peu aux perdreaux abattus. Il avait à peine adressé quelques mots polis, sans la moindre galanterie, à Mlle de Louvières. Aussi s'étonnait-il de rester si préoccupé de l'image et de la voix de la jeune fille. Il éprouvait une sorte d'impatience du mystère dont il se trouvait le confident. Une femme savante, se disait-il, une institutrice de je ne sais quel degré, ce n'est pas possible. Ce serait bien la peine d'être la plus jolie fille et la plus riche héritière du Morvand. Je crois en vérité que je lui pardonnerais plutôt d'être emportée par la folie de la musique jusqu'à se faire cantatrice. Quelle adorable diva serait Mlle Lefebvre! Car ce serait bien le cas de changer de nom. Il y aurait quelque chose de bien plus sensé et de bien plus simple que tout cela. Un jeune chef d'escadron, qui a de beaux états de services et serait en passe d'être bientôt un jeune colonel, qui dirait adieu à l'Afrique à moins d'y retourner général, qui obtiendrait facilement d'être placé à Paris, qu'elle connaît depuis l'enfance, qui est son égal en naissance et en fortune, qui est le fils d'un ami de son père, vaudrait bien, ce me semble, tous les brevets d'institutrice, et serait fier d'une telle femme.

Ces pensées se succédaient dans un désordre auquel la fatigue et la somnolence n'étaient pas étrangères et se continuèrent par de véritables rêves, sans que la transition fût bien tranchée. Le capitaine voyait Hélène tantôt débuter sur la scène de l'Opéra italien, assaillie de bouquets et accueillie par de frénétiques applaudissements, tantôt s'agenouiller à l'autel à côté d'un jeune chef d'escadron en brillant uniforme, tantôt partageant avec un professeur la direction d'un pensionnat de jeunes filles. Cette dernière image lui était particulièrement désagréable et devenait un cauchemar.

Gustave n'était pas moins troublé, et s'endormit très-difficilement. Jamais! se répétait-il. Je ne la verrai plus, je ne l'entendrai plus.

Digitized by Google

Quelques heures, quelques lieues seulement nous séparent. Il ne tiendrait qu'à moi, si je voulais, de la revoir dès demain, ou plutôt dès aujourd'hui. Ce serait insensé, ce serait coupable et ridicule. Jamais ! il faut que j'accepte cet arrêt, que sa bouche a prononcé. Que suis-je venu faire ici ? Je l'oubliais ou n'avais d'elle qu'un souvenir empreint d'une poésie douce. Je pouvais la rencontrer encore. Et puis, il ne m'était pas interdit de rêver de Mlle Lefebvre. Mais Mlle de Louvières, c'est bien jamais ! Il n'en est pas de même pour Maurice. Je vais partir, et le plus sage est de hâter mon départ. Il reste, lui; il a le droit, il a le devoir de retourner à Louvières, il est libre d'y aller souvent, il est libre, je ne le suis pas, de chercher à plaire; il a tout ce qu'il faut pour y réussir, il sera aidé, encouragé par deux familles.... Une idée traverse mon esprit. Le roman de Mlle de Louvières, il en est peut-être le héros sans le savoir. Oui, il y a quatre ans, c'était la guerre, qui exaltait toutes les imaginations de jeunes filles. Maurice s'y est distingué, a été blessé, prisonnier en Allemagne, autant d'excitations. Au retour il a couru en Afrique, il avait toute la fougue militaire, il sentait vivement l'humiliation de la défaite et de la captivité, il voulait se relever, batailler, avancer, ce n'était pas le moment de la galanterie. La jeune fille avait vingt ans, l'âge de faire un choix, et si elle avait choisi, elle attend depuis. L'étude a été pour elle... ce qu'elle va être pour moi, une dissipation, un besoin de s'échapper. Ainsi tout s'explique, et cette partie de chasse elle-même, à laquelle le hasard m'a mêlé, n'a peut-être été, dans la pensée de deux mères, qu'une occasion de rapprochement. Je crois à la bonne foi de Maurice, il ne songeait pas hier matin à Mlle de Louvières. Je crois qu'il y songe aujourd'hui, et comment le lui reprocherais-je? Il est digne d'elle. Je devrais me réjouir du bonheur de mon meilleur ami, et cependant... il serait cruel d'être invité à ce mariage. Non, plutôt jamais. J'aurai une excuse.

Quand il s'endormit de lassitude, il eut aussi son cauchemar. Il rêva qu'il se retrouvait au château de Louvières, assis au piano, exécutant les morceaux les plus enfiévrés du répertoire de Strauss,

Digitized by Google

tandis que Maurice entraînait la jeune fille dans le tourbillon de la valse.

Les deux amis se levèrent tard, et mirent plus de temps qu'ils n'avaient l'habitude à leur toilette. Ils n'étaient pas pressés de se revoir. Maurice sortit pour visiter l'écurie et s'assurer que les chevaux n'avaient pas souffert de leur course. Gustave essayait de continuer un chapitre commencé. Il ne parvenait pas à s'appliquer à son sujet, l'encre se séchait à sa plume, ou bien, mécontent de ce qu'il écrivait, il le rayait à mesure. Il se rendit lentement à l'appel de la cloche du déjeuner, quand il entendit que ses hôtes étaient déjà rassemblés au salon. Là, les deux amis n'étant pas seuls purent se serrer la main avec la désinvolture apparente de la cordialité. Gustave n'échappa pas à l'interrogation bienveillante et banale de la marquise sur la manière dont il avait passé la nuit, et n'y répondit que par un remerciement. A table, on parla naturellement de la partie de la veille. Le marquis, qui était un chasseur émérite, mais s'abstenait des déplacements fatigants, voulait des détails circonstanciés. Il avait d'ailleurs ses principes, qui n'étaient pas ceux de M. de Louvières, et ses jalousies de voisin. Maurice décrivit tous les incidents de la journée, nomma tous les invités, dut indiquer, autant que sa mémoire les lui rappelait, les prouesses de chacun. De la jeune fille, il ne fut longtemps pas question, et Gustave, confirmé dans ses conjectures, pensa que ce silence était significatif. Cependant, comme au sortir de la table il offrait le bras à la marquise, celle-ci s'écria :

— A propos, Monsieur, comment avez-vous trouvé Mlle Julie ?

— Mademoiselle.... Hélène, je crois, dit Gustave étonné.

— Non, reprit la marquise, dont l'accent ne sembla pas exempt de quelque dépit. Hélène a été certainement une assez belle personne, mais elle est aujourd'hui perdue pour le monde, et son esprit s'est tourné en originalités trop singulières. Elle quitte de temps en temps ses parents et disparaît du pays sans qu'on sache ce qu'elle fait ni où elle va. Elle habite des régions trop élevées pour moi, et je m'intéresse davantage à sa sœur cadette, qui au moins n'a pas la tête dans les nuages.

Digitized by Google

Gustave était confondu. Il avait si peu remarqué la sœur cadette qu'il ignorait son nom.

— Mademoiselle.... Lucie, balbutia-t-il...

— Julie, dit la marquise. Ah! Monsieur le savant, vous n'êtes pas galant pour les jolies filles, si vous n'avez même pas retenu son nom. On voit bien que vos préférences sont pour le moyen âge.

— Je me serai trompé, pensa Gustave, et je n'y comprends plus rien.

— Ma foi, ma mère, interrompit le capitaine, je vous avoue que je suis un peu comme Gustave. Je n'ai guère fait attention à Mlle Julie, qui m'a semblé n'être ni mieux ni plus mal que la moyenne des ingénues de son âge.

— Tu as eu tort, mon fils. Elle a beaucoup embelli depuis l'année dernière, et elle embellira encore.

— Hé bien, je vous garantis, ma mère, qu'il lui reste du chemin à faire avant d'approcher des charmes de sa sœur, mais il ne faut désespérer de rien, cela viendra peut-être.

La marquise parut très-contrariée. — J'espère, dit-elle d'un ton pincé, qu'elle ne l'imitera pas en tout.

— Qu'avez-vous ce matin contre Mlle Hélène? s'écria le capitaine, qu'irritait cette sorte de malveillance. Lui-même accueillait dans son cœur quelques murmures contre la jeune fille, mais il ne supportait pas de l'entendre accuser par d'autres.

— Absolument rien. Elle est majeure, et depuis assez longtemps pour avoir le droit de se livrer à ses goûts d'indépendance. D'ailleurs, si sa mère le trouve bon, cela ne me regarde pas.

— Elle n'est peut-être pas aussi perdue pour le monde que vous le pensez, ma mère. Elle avait la conversation très-gaie, très-animée. Elle faisait les honneurs de la maison avec infiniment de grâce. Je vous déclare qu'elle est charmante. Elle a eu même la complaisance de nous chanter des airs d'opéra, et d'une voix admirable.

— Il ne lui manquait plus que cela pour l'achever, dit la marquise.

Gustave écoutait silencieux et gêné, se sentant de trop dans le

Digitized by Google

débat inattendu qui éclatait. Il croyait commencer à comprendre l'aigre dépit de la marquise. N'aurait-elle pas fait sans mandat, et à l'insu de Maurice, des ouvertures agréées peut-être par les parents de la jeune fille, mais que celle-ci aurait découragées? Le roman d'Hélène ne serait donc pas ce qu'il avait cru et resterait à découvrir. Les mères ont en pareille occurrence des ressentiments qui ne les portent pas précisément à la bienveillance. Il y avait tant de convenances de voisinage et de fortune que la marquise, autorisée sans doute par Mme de Louvières, essayait de se rabattre sur Julie. Maurice ne paraissait pas en disposition de lui prêter un concours très-empressé et s'exaltait au contraire pour la sœur aînée, ce qui devait contrarier doublement la marquise. Le cœur humain est ainsi fait que Gustave éprouvait malgré lui un soulagement à la pensée qu'il n'était pas en présence du héros du roman d'Hélène. Il se reprochait cette joie secrète comme un outrage à l'amitié, et, par un retour de sympathie plus avouable, il n'entrevoyait pas sans peine qu'un chagrin allait probablement envahir la vie de Maurice. Il n'avait ni aide, ni consolation à lui offrir, et il embarrassait les épanchements de la famille. S'éloigner, fuir ces lieux troublés, où il n'était qu'un trouble de plus, il lui sembla que c'était un besoin et un devoir.

On sonna le facteur rural, qui n'arrivait au château qu'au milieu de la journée, et l'on apporta le courrier. Il y avait une lettre à l'adresse de Gustave. Il saisit ce prétexte pour annoncer qu'une circonstance imprévue, sur laquelle il ne s'expliquait pas, le forçait, à son grand regret, de partir le soir même. Il y eut des exclamations, dont le ton ne lui sembla complétement sincère que de la part du marquis, personnage très-effacé dans cette histoire et peut-être dans son ménage, mais homme excellent. Le tête-à-tête prolongé avec sa femme était un peu monotone, et il avait pris goût à la société de Gustave.

— Vous nous donnerez jusqu'à la fin de la semaine, dit-il. La politesse exige que vous alliez faire une visite à Louvières, et cette fois c'est moi qui vous accompagnerai.

Digitized by Google

Gustave à ces mots craignit d'être ébranlé. Il réprima vite la tentation et répondit :

— Impossible, Monsieur le marquis, vous aurez la bonté de vous charger de mes excuses. Il faut que je sois demain matin à Paris, et je suis confus d'être obligé de vous prier de vouloir bien me faire conduire à la gare.

— Alors vous nous promettrez de revenir ?

— Ce n'est pas probable.

— Aurais-tu reçu quelque mauvaise nouvelle ? demanda Maurice.

— Mon Dieu, non. Mais mon avenir est intéressé à ce brusque départ.

— L'avenir d'un homme de votre âge, dit assez gracieusement la marquise, c'est, comme pour votre ami, un bon mariage, et vous ne vous êtes même hâtés ni l'un ni l'autre. J'espère que vous ne tarderez pas à nous annoncer que vous donnez l'exemple à Maurice, et soyez assuré que nous prendrons un intérêt bien affectueux à votre bonheur. Ne pourriez-vous pas nous faire à l'avance une petite confidence ? nous la mériterions.

— Je vous remercie, Madame la marquise, répondit Gustave avec un sourire triste. Il n'est pas question de cela, et je vous proteste que je n'y ai jamais moins songé. Je suis obligé de vous demander la permission d'aller m'occuper de ma valise.

L'heure pressait en effet pour gagner la gare du petit chemin de fer qui correspondait avec la grande ligne. Maurice donna ordre d'atteler et voulut reconduire lui-même Gustave. Les adieux au château, pleins de courtoisie, furent un peu précipités. La route descendait presque constamment et fut rapidement franchie. Les deux amis n'échangèrent que des paroles sans importance. Gustave ne disant pas le motif qui le rappelait à Paris, le capitaine croyait devoir se dispenser de l'interroger. Le train arrivait en gare en même temps que la voiture, ce qui abrégea aussi la dernière effusion, et le capitaine reprit pensif le chemin du château.

Le soir, la marquise voulut avoir avec lui une explication formelle. Elle lui fit l'aveu de la démarche qu'avait devinée Gustave. Hélène

Digitized by Google

avait déclaré péremptoirement sa résolution de ne pas se marier. La marquise ne sut pas s'empêcher de s'exprimer encore à ce sujet d'une façon désobligeante pour la jeune fille aux habitudes bizarres.

— Si vous la jugez si sévèrement, s'écria Maurice impatienté, pourquoi donc la recherchiez-vous pour belle-fille?

La marquise ne répondit pas, et préféra vanter les mérites de Julie, qui, conseillée par sa mère, avait paru très-docile. Maurice n'avait qu'à parler, il était certain d'être agréé.

— Hé bien, dit le capitaine, vous auriez dû commencer par me consulter moi-même, et vous avez entrepris là une bien malheureuse campagne, qui est devenue une déroute. Mlle Hélène ne m'avait pas vu depuis longtemps et me connaissait à peine. J'avais besoin de mon côté de la connaître mieux et d'éclaircir les points obscurs de sa vie ou de son caractère. Savez-vous si je n'aurais pas réussi à lui plaire et à la fléchir? Maintenant il est trop tard. Vous m'avez compromis, et vous avez compromis Julie. Vous me rendez impossible de me remontrer à Louvières, où je serais ridicule, car je vous jure sur mon honneur que je n'épouserai jamais cette poupée. Je n'ai plus qu'une chose à faire. J'aurai, comme Gustave, un motif urgent ou un prétexte. Demain je serai reparti pour l'Afrique.

Il se leva et gagna sa chambre, laissant la marquise abasourdie. Pendant ce temps, Gustave, fatigué de ses réflexions, s'assoupissait dans le wagon qui l'emportait vers Paris, où il allait reprendre pour y terminer ses vacances, entre ses souvenirs et ses livres, son petit appartement solitaire du quartier latin.

Si j'écrivais un roman, ce qui précède n'en serait que l'exposition. Le lecteur, s'intéressant plus ou moins aux trois personnages que j'ai mis en scène, attendrait le développement des péripéties dramatiques ou même tragiques, selon le goût, que j'estime détestable, du public. Par exemple, il ne serait pas bien difficile de

Digitized by Google

dénouer dans un duel amené par la jalousie une amitié qui avait été indissoluble pendant vingt ans. Le lecteur demanderait aussi le roman antérieur d'Hélène, qui n'est pas seulement ébauché. Mais j'écris une histoire véritable, et elle approche de sa fin, du moins à la date présente, car je ne prétends pas prévoir l'avenir. Dieu merci, la vie réelle n'a que rarement des incidents tragiques, et plût au ciel qu'elle n'en eût jamais! Aussi est-ce à mon avis une dépravation d'imagination que de se complaire au récit des catastrophes et des émotions violentes. Les journaux recherchent avidement celles de la vie réelle, les romanciers s'évertuent à en inventer, s'ils ne vont les puiser dans les archives de la police et des cours d'assises, et ils s'ingénient même à trouver un titre qui promette une ample pâture de scandales aux appétits excités. Mes regards sont chaque jour blessés de titres d'une crudité grossière qui s'étalent placardés sur les murs de Paris et qui affriandent, paraît-il, la foule sinon l'élite des lecteurs de feuilletons. Je sais un auteur qui personnellement est un homme des mœurs les plus douces, honnête père de famille, se plaisant dans son intérieur respectable et contemplant la mer du haut d'un chalet agreste. Il s'occupe à fouiller les annales du crime et de l'infamie, afin d'arranger des fictions bien assaisonnées de piment et de cantharides, et c'est ainsi qu'il entretient l'aisance de son ménage.

L'écrivain contemporain le mieux doué peut-être pour écrire le roman comme je le comprendrais et l'aimerais est M. Octave Feuillet. Il a la finesse, l'observation et le style. Lui aussi sacrifie trop souvent au mauvais goût de la foule, en abaissant son talent aux vulgarités du mélodrame.

Pendant trois mois, Gustave, qui s'absorbait dans ses études, n'eut des autres personnages de cette histoire aucune nouvelle quelconque. Un matin, la poste lui apporta une double lettre de part non cachetée qu'il déplia négligemment. C'était l'avis du mariage de Mlle Julie de Louvières avec le vicomte de Fougeray. Il crut se souvenir que c'était le nom d'un des invités de la partie de chasse. L'adresse était tracée d'une écriture élégamment féminine. Il la

Digitized by Google

conserva soigneusement, pensant que ce devait être celle d'Hélène, touché en même temps que troublé de ce souvenir. Deux mois après, il reçut une véritable lettre cachetée dont la suscription était de la même écriture. Cette fois il fut très-ému ; ce ne fut pas négligemment qu'il rompit le cachet et jeta les yeux sur la signature, qui était celle d'Hélène de Louvières. La lettre était ainsi conçue :

« Je vous ai demandé, Monsieur, un secret qu'il n'y a pas lieu de garder davantage. Je n'ai plus à cacher le but que j'avais donné à des études dont la persévérance semblait une bizarrerie qui m'eût été reprochée. Ma sœur est mariée, dans les conditions que je souhaitais pour elle et pour mes parents, avec qui elle reste habiter Louvières. Je suis désormais inutile ici, et risquerais d'y devenir gênante. Ce n'est pas vous qui vous étonnerez que je ne veuille pas mener une vie inutile. Je ne me marierai pas, et je crains de n'avoir pas de vocation religieuse. Aidée de mon excellente amie, Mme Dumesnil, ou plutôt l'aidant moi-même, j'ose fonder à Autun une institution pour l'éducation des jeunes filles de la province. Ce sera de l'enseignement laïc et souvent gratuit, s'il n'est pas obligatoire. L'immeuble est acheté déjà, grâce aux libéralités testamentaires d'une tante. Les couvents consacrés à l'éducation sont nombreux ; ils sont l'objet de préventions dans quelques familles, ils sont menacés par la politique. Il m'a semblé qu'en prenant tous les brevets universitaires j'avais plus de chances d'assurer la stabilité à une institution. Faites des vœux, Monsieur, pour le succès de mon audacieuse tentative. Je n'aurai d'abord que de véritables petites filles. Elles grandiront, et quand j'aurai une classe en âge de vous entendre, j'espère que vous ne refuserez pas de venir lui donner quelques-unes de ces leçons brillantes dont Mlle Lefebvre a tiré tant de profit. »

Gustave laissa tomber une larme sur le papier. Il était pénétré d'une admiration respectueuse, il était profondément attendri, il sentait cependant que l'annonce du mariage d'Hélène lui aurait causé une émotion d'une bien autre nature. Il essaya de répondre, il ratura plusieurs brouillons dont aucun ne le satisfaisait. C'était

Digitized by Google

trop froid, ou c'était trop expressif. Il dut reconnaître qu'il fallait ajourner à un moment plus calme l'accomplissement de ce qui était pourtant un impérieux devoir. L'idée lui vint tout à coup d'écrire à Maurice, ce qu'il n'avait pas fait depuis leur séparation. Pour cela il n'y eut ni brouillon ni ratures. La plume courait avec une confiance sans bornes et une brûlante éloquence, le torrent avait rompu ses digues. C'est par cette communication, qui lui rendait un ami, que sous une tente du désert, au milieu d'une expédition, le chef d'escadron de Noirville, entouré de ses cavaliers, apprit la résolution d'Hélène.

Il y a de cela près de quatre ans. Ni Gustave ni Maurice ne se sont mariés. Le premier est membre de l'Institut, professeur titulaire de littérature au collége de France. Les étudiants et aussi les gens du monde se pressent à son cours, dont la salle est trop étroite. Les applaudissements éclatent librement, et chaque leçon est presque une ovation. L'orateur a droit d'être fier de ce triomphe. Il ne lance plus de regards furtifs sur aucun point particulier de son auditoire. Maurice, cité pour plusieurs actions d'éclat, est colonel et commande un vaillant régiment. L'institution d'Autun a obtenu un merveilleux succès et est vantée comme un établissement modèle.

Aux dernières vacances, les deux amis, dont une correspondance fréquente a maintenu l'intimité, se sont retrouvés sous le toit du marquis de Noirville. Ensemble ils ont fait une visite au château de Louvières où ils ont revu Hélène, vive, enjouée, paraissant heureuse, gracieusement accueillante, et dont la gaîté les a frappés. Elle dorlotait avec des caresses maternelles deux jeunes enfants de sa sœur. Elle a seulement résisté à toutes les instances qui la pressaient de chanter. Je ménage ma voix, a-t elle dit en riant, pour ma chapelle et pour ma classe de solfége.

Et le roman d'Hélène ? demandent les lecteurs désappointés. — Je crois bien qu'il a existé ; je crois aussi qu'il n'est connu que d'elle seule.

ALFRED DE COURCY.

Digitized by Google

DAVID D'ANGERS*

La commande de la statue du *Grand Condé* offrait au jeune sculpteur une occasion sans pareille de mettre en relief la puissance de son génie. Avec quelle chaleur de patriotisme il compose cette fière attitude! Tout son cœur de Français et d'artiste s'épanche dans le marbre et le fait palpiter d'héroïsme. C'est l'orage, c'est la tempête! dira-t-on en contemplant cette admirable statue. « David fut proclamé novateur par la façon magistrale avec laquelle il avait traité le costume moderne, écrit M. Jouin; il avait eu le secret de relever, par un style personnel, distingué, ce qui, pour tant d'autres, est un écueil insurmontable... Le costume moderne s'impose à lui, David luttera sans transiger avec les difficultés inhérentes à notre âge, que Phidias et Lysippe n'ont pas connues. Le *Condé* rompait visiblement avec les traditions académiques de Louis David... L'artiste a mesuré d'un coup d'œil la marche rétrograde de son art sur la sculpture du XVIIIe siècle, depuis que le convenu a supplanté le réel, et d'un jet il a replacé la statuaire dans ses véritables limites. » Ce n'est pas que les exigences de l'art moderne et le souvenir de ses études en Italie ne viennent parfois le remplir d'amertume au point de lui

* Voir la livraison de novembre 1878, pp. 366-373.

Digitized by Google

arracher ce cri de l'artiste épris de l'idéal : « Quel malheur d'être obligé de passer sa vie à tailler des habits et des bottes, après avoir étudié le beau et s'en être imprégné le plus possible !... C'est l'homme, tel qu'il est sorti de la main du Créateur, que je veux voir; car celui-là est un fils bien-aimé sur lequel le Père s'est complu à répandre ses faveurs; c'est Dieu qui a modelé ses formes et sculpté ses traits. Était-ce donc pour que l'on vînt défigurer son œuvre en l'enveloppant d'absurdes haillons ! » Combien de fois il revient, dans ses notes autographes, sur le costume, qui fait de l'homme une caricature, et qui ferait totalement tomber l'art de la sculpture, si les artistes ne faisaient plus que des hommes habillés.

Dans la statue de Bonchamps, qu'il exécuta peu de temps après, il use de tous les moyens, de toutes les ressources propres au grand art de la statuaire. J'emprunte à M. Jouin l'analyse esthétique de ce chef-d'œuvre : « A demi soulevé sur sa litière, s'appuyant sur le bras gauche, le torse nu, les cheveux au vent, le général tire un dernier cri de sa poitrine, tandis que du geste il exige le pardon. L'anxiété, la douleur et ce sentiment dont Shakespeare a si bien dit : la *douce pitié*, se lisent sur ses traits. Bonchamps va mourir, son sang coule, il râle ; aussi les joues contractées, l'œil suppliant, les lèvres ouvertes, disent la prière du chrétien. Mais, si le visage implore, le bras commande. L'homme d'armes a voulu qu'on lui fît traverser les rangs décimés de ses soldats, et le geste à l'aide duquel il leur impose, rassure pleinement le regard. On ne résiste pas à l'autorité d'un tel ordre. Que la parole expire, que le cliquetis des sabres, que les clameurs des prisonniers couvrent la voix du blessé, pour peu qu'on ait aperçu Bonchamps, les républicains seront sauvés. L'oubli des haines, le terme des discordes est assuré. « Grâce pour les prisonniers ! Je le veux, je l'ordonne ! » Ce cri sublime, ne fût-il pas connu du spectateur, s'échappe de la statue de Bonchamps comme une résultante. L'œuvre de David évoque dans un éclair de génie cette existence héroïque qu'elle revêt de l'éternité du marbre. Moderne par le sujet, David est remonté jusqu'à

Digitized by Google

l'art grec; il a consulté la tradition pendant son travail. Bonchamps peut être considéré comme l'exemplaire achevé du génie national en sculpture. » Cette dette acquittée, l'artiste républicain, tout d'une pièce, refusera plus tard les statues de Charette et de Cathelineau; il fit cependant pour l'église de Verneuil un bas-relief représentant le comte de Frotté fusillé avec ses compagnons.

Parmi ces premiers travaux qui appellent la lumière sur le nom du jeune maître, pourrions-nous oublier ce groupe du *Calvaire* placé dans la cathédrale d'Angers? Trois grandes figures le composent: le Christ, la Vierge et saint Jean. « Si profonde que soit la douleur dont souffrent les deux témoins du Golgotha, l'un des personnages est une mère, l'autre n'est qu'un disciple. David ne pouvait l'oublier: la mère puise à des sources mystérieuses où l'amitié n'atteint pas. Pour qui sait lire, la gradation de l'amour est écrite sur le groupe magistral du *Calvaire*.

Le tombeau du comte de Bourcke est encore de ce temps: tout respire dans cette œuvre le sentiment spiritualiste et chrétien. La jeune veuve de l'ancien ambassadeur de Naples est représentée assise en face d'un hermès que surmonte le portrait du comte: « Le corps, dans son attitude d'abandon, les draperies négligées, le rameau funèbre qui pend le long de sa robe, la nudité des pieds et des bras, expriment le désordre de la douleur. Mais, si le corps de la femme plie sous l'accablement, l'âme tient en réserve de hautes énergies qui donnent au port de la tête quelque chose de royal. Une immense tendresse baigne le visage rayonnant. Les lèvres calmes, l'œil plongé dans la contemplation d'une image adorée, le front reposé, sont imprégnés d'idéal. On dirait qu'il se dégage de ce marbre un hymne discret à la douleur allégée. L'espérance et l'amour sont descendus dans un cœur vidé par la mort. Ils l'ont fait retentir de la divine parole: « Bienheureux ceux qui pleurent », et, pendant qu'une note douloureuse résonnait encore dans les membres affaissés, la tête, transfigurée, confiante, s'était redressée sous la sensation confuse des joies éternelles. L'espérance est personnifiée dans la comtesse de Bourcke, l'épouse vivante et la cendre

Digitized by Google

inanimée de l'époux ne sont plus séparées par le tombeau : leurs âmes, élevées de terre, se sont rencontrées dans les sphères mystérieuses, et déjà l'attente est à peine un fardeau, tant la béatitude de l'esprit envahit l'être consolé. »

Je n'ai pu résister au plaisir de copier cette éloquente définition d'une œuvre empreinte d'un sentiment si religieux; et combien de citations pareilles il me faudrait faire; mais l'espace dont j'ai trop abusé ne me le permet point. Chaque ouvrage du maître est d'ailleurs commenté par M. Jouin avec cette haute raison et ce talent d'analyse, qui le rend saisissant, dans ses grandes lignes comme dans son expression la plus intense.

Si l'habile écrivain forme un gros volume de tous les éléments qui concourent à produire un génie, s'il consacre sans excès toutes les ressources d'une esthétique consommée à l'examen de son œuvre, quelques pages me suffiraient-elles pour donner une idée de cette tâche colossale que David avait assumée et qui remplit, d'une traite en quelque sorte, son existence de 1816 à 1850? Être l'historiographe de son temps, éterniser par le marbre et le bronze tous ces nobles fronts que des souvenirs de gloire ou d'infortune entourent d'une auréole, telle a été sa mission. A ceux-ci la statue, à ceux-là le buste, au plus grand nombre la médaille. Ce médailler innombrable, 700 pièces environ, suffirait à lui seul pour établir une renommée : c'est une sorte de monnaie courante, mise à la portée de tous, reproduisant les illustrations contemporaines. Il en est bien peu qui se soient soustraites à l'honneur de figurer dans cette merveilleuse galerie de profils. « J'ai toujours été profondément remué par la vue d'un profil, disait David. La face vous regarde, le profil est en relation avec d'autres êtres; il va fuir, il ne vous voit même pas. La face vous montre plusieurs traits et est plus difficile à analyser. Le profil c'est l'unité. Le profil du visage donne la réalité de la vie, tandis que la face n'en donne qu'une fiction. »

David avait modelé à Rome le médaillon d'Hérold, pensionnaire comme lui à la Villa Médicis. Il préludait ainsi à cette longue et brillante série de portraits qui devaient, pendant des

Digitized by Google

années, occuper ses veilles et ses loisirs. Il n'est personne qui, ayant visité le musée David à Angers, ne se soit longtemps arrêté devant ces silhouettes animées, sobres d'exécution, ayant si peu de relief et tant de modelé. Rien n'est plus vivant, c'est le croquis du maître ; tout accent, toute poésie. Parmi ces médaillons on retrouve Haudaudine, le Régulus nantais. David était allé le trouver à Nantes, où le héros habitait, et lui avait offert son médaillon. Le temps n'est plus, en effet, où de hauts personnages, des souverains, honoraient l'artiste et s'honoraient eux-mêmes en allant au devant de ses désirs, se faisaient un devoir et un plaisir de pénétrer dans cette retraite mystérieuse où l'œuvre de génie s'élabore, et mettaient leurs nobles figures en présence du maître ; il n'en est plus ainsi, je le répète. David s'écrie avec amertume : « Je poursuis ma galerie des contemporains, malgré les dégoûts à essuyer. Pour obtenir de faire un portrait, il faudrait, pour ainsi dire, se mettre à genoux devant l'homme qui brûle de l'avoir. Je suis étonné que ma timidité disparaisse lorsqu'il s'agit de pareilles choses. Je ne vois plus que l'œuvre, j'oublie l'homme. Je deviens indulgent pour cette pauvre carcasse humaine, esclave des moindres accidents de l'atmosphère et des piqûres de la civilisation. Je n'envisage que le génie : c'est devant lui que je m'incline, car il est immortel. La carcasse disparaîtra bientôt, et pour toujours. Ces messieurs ne viendraient pas chez moi, mais je n'y tiens pas. On me rencontre avec une petite ardoise, courant comme si j'allais voir l'immortalité. »

Bien que David traite de simple feuilleton, une sorte de passe-temps, ces notes expressives prises sur la face humaine, il y exprime, pour ainsi dire, la quintessence de son talent. Les médailles occupent le plus souvent ses veilles ; il réserve ses jours à la sculpture monumentale, à cette légion de statues qui rappellent à tous les pages les plus glorieuses de notre histoire nationale, les plus grands noms et les plus populaires ; pour n'en citer que quelques-uns, parmi les anciens, Gerbert, le roi René, Ambroise Paré, Riquet, Pierre Corneille, Racine, Fénelon, Gutenberg, etc. ; chez les modernes : le général Foy, Cuvier, Bernardin de Saint-Pierre, Casimir Delavigne,

Digitized by Google

Larrey, Bichat et combien d'autres! Je ne parle point des bustes, qui sont innombrables et marqués du sceau du génie: Lamartine, Châteaubriand, Victor Hugo, Gœthe, etc...

Je voudrais m'arrêter, mais le sujet m'entraîne. Puis-je omettre les grands travaux de sculpture monumentale, sur lesquels David comptait à juste titre pour sa renommée durable? Quelques-uns ne lui valurent, hélas! que de cruelles déceptions: au théâtre de l'Odéon, la décoration de la coupole et de la frise détruite par l'incendie; au Panthéon, l'important bas-relief du fronton, qui échappa par miracle aux passions liguées pour le faire démolir et fut découvert longtemps après le dernier coup de ciseau; enfin, et j'en passe, à Aix, la porte triomphale, puissante conception d'où se dégage le plus ardent patriotisme.

Parmi tant d'ouvrages, dont je ne cite qu'une partie et qui témoignent d'une activité prodigieuse, il en est deux surtout qui caractérisent le maître et résument son génie: je veux parler de la *Jeune Grecque* et de *Philopœmen*. David écrit dans ses mélanges: « Aussitôt que j'eus connaissance de la mort de Marco Botzaris, je formai le projet de lui élever un monument. Je cherchai dans mes souvenirs allégoriques une pensée qui pût rendre dignement ma profonde admiration pour ce grand homme; mais tout me paraissait emphatique. J'attendis l'inspiration. Un jour, me promenant dans un cimetière, je vis une petite fille, à genoux sur un tombeau, épeler avec son doigt l'inscription qui y était gravée. J'avais trouvé ma composition ». Cette naïve et touchante figure qui surmonte le monument de Botzaris, n'est plus un enfant, ce n'est pas encore une femme. Il y avait de l'audace, de la part de l'artiste, à étudier cette nuance fugitive de l'âge de transition, nuance délicate et charmante que les anciens ont à peine entrevue: les adultes chez les Grecs, rompus de bonne heure aux exercices du gymnase, ont les membres pleins et arrêtés de l'éphèbe. Cette élégie plastique inspira au maître une de ces pages brûlantes de fièvre, où le cœur de l'artiste, épris de son œuvre, se déchire à la pensée de se séparer de

Digitized by Google

la création de ses rêves. « Te voilà terminée, chère enfant; tu vas quitter notre France, pour ce beau pays de Grèce! Je t'aimais tant! Ah! je t'aimais comme un père tendre aime sa fille, même malgré ses défauts, qu'il connaît si bien! Tu vas quitter le pays des nobles inspirations et des grandes œuvres pour celui qui les fit germer dans le monde. Le soleil de l'Attique, dont nous n'avons ici que les pâles reflets, te réchauffera. Lorsque l'astre montera dans l'azur, comme une pensée du Christ, un de ses rayons se posera sur ton front mélancolique; car tu es bien triste, ô ma pauvre enfant! Sur ce monument funèbre, tu es l'allégorie de la vie humaine, que l'homme passe presque entièrement sur les tombeaux des êtres qui lui furent chers. »

Au déclin de sa vie, lorsque David, proscrit, passera, comme une âme en peine, à travers l'Europe, et dirigera ses pas jusqu'à Missolonghi, il reverra cette fraîche et charmante créature de son ciseau; mais, hélas! sillonnée de coups de sabre et mutilée: « Voilà donc cette statue, composée avec tant d'amour, travaillée avec tant de soins, de fatigues, d'émotions, que j'ai exilée du sol natal en mémoire d'un héros, et dont j'ai confié la garde à un peuple de sauvages! Œuvre chérie, tu te retrouves aujourd'hui vis-à-vis de ton auteur, exilé comme toi, et comme toi mutilé par le cœur, errant à la recherche des six pieds de terre qui couvriront sa dépouille, et où il goûtera le repos éternel!... » — A la vue de ce débris, dont les Vandales de notre temps ont fait prématurément un *antique*, combien sont vraies ces réflexions qu'adressait David à un de ses poètes préférés: « Pauvres artistes que nous sommes, il nous faut ceindre le tablier, frapper à coups de maillet, jouer de la lime et du ciseau, pour tirer, à la sueur de nos fronts, des veines du marbre, ce que vous, dramaturges, conteurs, romanciers ou lyriques, vous créez, à toute heure du jour ou de la nuit, avec un bout de plume sur un bout de papier. Vos heures sont nos jours, vos jours sont nos années; et, tandis que vos œuvres se multiplient autour de vous sur l'aile de la presse, ou se répercutent sur les lèvres, ou s'abritent dans les mémoires, c'est en un coin du monde, inexorablement

Digitized by Google

clouées au lieu de leur destination, que demeurent les nôtres, à la merci des coups de foudre, des coups de vent, des coups de sabre, des coups de pierre d'un enfant ». Les éléments avaient respecté l'œuvre du statuaire; ceux qui avaient commis cet acte inouï de brutalité, ce n'étaient pas des enfants, inconscients de leurs actes, c'étaient des hommes sachant ce qu'ils faisaient, jaloux peut-être d'une renommée étrangère; c'étaient les descendants dégénérés de cette race héroïque et artiste qui mettait au rang de ses dieux les Phidias, les Ictinus, les Polygnote.

Le *Philopœmen* est l'œuvre de David qui devait soulever la plus violente polémique. L'artiste a représenté le dernier des Grecs après la bataille de Sellasie, retirant de sa cuisse un javelot qui s'y était brisé. Cette statue est tout imprégnée de passion et de vie; c'est l'art moderne dans ce qu'il a créé de plus palpitant, sans exclusion de l'idéal. Le souffle vigoureux de Michel-Ange circule dans cette imposante figure du guerrier, dont la tête, empreinte de la douleur qu'il dompte, se retourne, menaçante encore, vers l'ennemi.

Que de défauts l'envie n'a-t-elle pas cherché à relever dans ce chef-d'œuvre, digne des meilleures époques de la sculpture! L'âge du héros, son mouvement, son attitude, ont été amèrement critiqués. Aux uns David a répondu lui-même : « Dans la statue de Philopœmen, j'ai eu bien plutôt l'intention de représenter le dernier des Grecs que de rester dans la vérité historique. Aussi ai-je pris mon héros à l'âge mûr. La nature a déposé dans le cœur de l'homme un sentiment universel : plus on avance dans la vie, plus on s'y cramponne. »

GUSTAVE MARQUERIE.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

LES LIVRES D'ÉTRENNES

Histoire de France racontée a mes petits-enfants, par M. Guizot et Mme de Witt; nouv. série, tome Ier; — **Nouvelle Géographie universelle**, par É. Reclus, tome IV; — **Le Tour du Monde** et le **Journal de la Jeunesse**, année 1878; — **Connais-toi toi-même**, *notions de physiologie*, par Louis Figuier; — **A travers le Continent mystérieux**, par Stanley, 2 vol.; — **L'Héritière de Vauclain**, par Mme Colomb; — **Les Pilotes d'Ango**, par M. Cahun; — **Le Neveu de l'oncle Placide**, par M. J. Girardin; — **Mœurs et caractères des Peuples**, par R. Cortambert; — **Cent récits d'histoire naturelle**, par Delon; — **Le Téléphone et le Phonographe**, par M. du Moncel; — **La Migration des Oiseaux**, par M. de Brévans; — **La Musique**, par M. Colomb; — **Les sept Merveilles du Monde**, par M. L. Augey; — **Aventures et mésaventures du baron de Münchausen**, par Levoisin; — Hachette.

Histoire de France. — Après deux années d'interruption, employées à publier l'*Histoire d'Angleterre*, Mme de Witt reprend, d'après les leçons orales et manuscrites de son illustre père, la suite de leur œuvre commune, l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*. Les cinq volumes de la première série s'arrêtaient à cette date fatidique de 1789, fin d'un monde et commencement d'un autre. Le sixième tome comprend l'orageuse et sanglante période de la Révolution et s'arrête à 1808, point culminant de l'Empire. Sans doute nous ne saurions souscrire entièrement à tous les jugements de l'auteur, ou plutôt des auteurs; et comment s'en étonner? La période historique dont ils s'occupent n'est-elle pas la plus affreusement troublée qui fut jamais, et n'a-t-elle pas inauguré cette anarchie morale dans laquelle nous nous débattons depuis un siècle bientôt? Reconnaissons, toutefois, qu'en général les appréciations du couple historien, sur des hommes et des choses si difficiles à juger de sens rassis, sont empreintes de modération et de

Digitized by Google

sagesse. On sait quelles salutaires leçons la haute et ferme raison de M. Guizot avait su puiser dans l'expérience de nos commotions politiques, et quel noble repentir, malheureusement trop tardif, il témoigne dans ses *Mémoires* de la part plus ou moins directe qu'il a pu y prendre. De ces leçons et de cette expérience nous avons ici le filial écho.

La valeur historique du texte est rehaussée par l'appoint d'une centaine de gravures, — scènes, portraits, costumes, vues de monuments, — dont les éléments sont empruntés aux sources les plus sûres.

Nouvelle géographie universelle. — Dans nos précédents comptes rendus, nous avons parlé des trois premiers volumes de cet ouvrage, où étaient successivement étudiées l'Europe méridionale, l'Europe centrale et la France. Le 4e tome traite de l'Europe nord-occidentale : *Belgique* et *Hollande*, ces deux pays, petits par l'étendue, mais grands par le degré de civilisation matérielle auquel ils sont parvenus ; *Iles Britanniques*, également si médiocres en surface, mais si puissantes par la prodigieuse expansion de leurs races et de leur commerce, qui en fait le plus vaste empire politique et colonial du monde.

Le sujet comportait des développements que M. Elisée Reclus a su lui donner avec cette variété, cette abondance d'érudition à laquelle rien n'échappe de ce qui s'écrit sur ces matières dans les diverses langues de l'Europe. Géographie physique et civile, météorologie, climatologie, ethnographie, commerce, industrie, mœurs : rien n'est oublié de ce qui regarde à la fois la terre et ses habitants.

Illustré de 81 vues et types gravés sur bois et de 211 cartes, dont six grandes en couleurs tirées à part ; le volume s'ouvre par une savante étude de l'Atlantique boréal, de ses courants, de sa faune et de sa flore, de la température de ses diverses zones en surface et en profondeur, etc., et se ferme par la description des îles extrêmes qu'il baigne, les Fœrœr, l'Islande, présumée l'*ultima Thule* des anciens, et Jan-Mayen.

Tout en faisant encore nos réserves sur certaines appréciations et insinuations historiques et autres de l'auteur, nous ne pourrions que répéter les éloges que nous avons déjà donnés à ce grand ou-

Digitized by Google

vrage, qui restera, dans son genre, l'un des plus importants et des plus complets de ce siècle.

Le Tour du monde est toujours ce magnifique recueil où prennent place tour à tour les relations originales ou traduites des voyageurs contemporains, français et étrangers, dans les diverses parties du monde. — Cette fois nous visitons le Pérou et les Andes, avec M. Wiener, l'audacieux escaladeur du *Pic de Paris*, la plus haute cime atteinte jusqu'ici ; — avec le capitaine Chapmann, cette Asie centrale que se disputent l'Angleterre et la Russie ; avec le commandant Brossard de Corbigny, le port annamite de Hué, où trône ce féroce Tu-Duc, le bourreau de nos missionnaires ; avec un savant naturaliste, M. André, l'Amérique équinoxiale, ses paysages superbes et tourmentés ; avec M. de Lamothe, le Canada et sa nature non moins grandiose, bien que plus austère ; avec M. Belle, la Grèce, aux resplendissants souvenirs ; avec M. de Mély, la Russie méridionale et la Crimée ; avec M. Coster, Amsterdam et la Néerlande ; avec M. Pinart, l'île de Pâques, ce rocher perdu aux confins du Grand Océan, si intéressant par ses colossales statues de pierres d'origine inconnue ; avec M. Testevuide, l'île de Chio et le classique Archipel ; avec M. Raffray, un jeune voyageur angevin, la côte du Zanguebar et ses peuples inhospitaliers ; avec M. Marche, le Gabon et le grand fleuve de l'Ogôoué, ce Nil de l'Ouest, aux sources également mystérieuses ; avec Mme P..., les gisements diamantifères de l'Afrique australe, où vient d'être découvert un rival du *Régent*, de l'*Etoile du Sud*, et du *Koh-i-noor*... A la suite du capitaine Nares et de la dernière expédition anglaise, nous poussons jusqu'aux approches du pôle arctique, plus loin que ne l'avait encore jamais fait aucun explorateur. Enfin, en compagnie de l'intrépide Stanley, nous accomplissons cette immortelle traversée de l'Afrique, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure.

Toutes ces relations, si diversement intéressantes, sont dignement couronnées par une double revue semestrielle *des Progrès géographiques de l'année 1878*, due à la plume fraternelle et si compétente de nos deux savants collègues, MM. Maunoir et Duveyrier.

Vingt-sept cartes ou plans et 500 gravures enrichissent le texte d'un commentaire aussi attrayant pour les yeux, qu'il est, lui-même, instructif pour l'esprit.

Digitized by Google

A TRAVERS LE CONTINENT MYSTÉRIEUX. — Lequel de nos lecteurs n'a entendu parler de ce voyage, déjà fameux, qui vient de se renouveler, en les complétant, les exploits des Livingstone et des Cameron? Inférieur au premier, Stanley est supérieur au second et par l'étendue des régions parcourues, et par l'importance des découvertes. On se rappelle avec quelle stupéfaction l'Europe, tout d'abord incrédule, apprit, en 1871, qu'un simple journaliste s'en revenait du centre de l'Afrique, où il avait retrouvé et ravitaillé Livingstone. Enhardi par cette première et heureuse tentative, Stanley retournait en Afrique trois années plus tard, fermement résolu à arracher, à son tour, quelques-uns de ses secrets au mystérieux continent noir. Le 12 novembre 1874, il partait de Zanzibar : en août 1877, il apparaissait à Saint-Paul-de-Loanda, après avoir, lui troisième, traversé l'Afrique centrale de part en part. Dans l'intervalle de ces trois années, il avait accompli la circumnavigation complète du grand lac N'yanza d'Oukéroué ou *Victoria*, d'où s'échappe le Nil, et cela seul suffirait à illustrer un autre voyageur ; il avait vu se jeter dans ce même lac la rivière *Chimyiou*, vraisemblablement la source la plus méridionale du Nil, lequel serait ainsi le plus long fleuve du monde, sinon le plus puissant ; il avait exploré, après Speke et Burton, ses découvreurs, après Livingstone et Cameron, cette autre mer intérieure, le Tanganyika, ainsi que l'équivoque Loukouga, qui, affluent ou effluent, la relie au grand fleuve Louâlâba ; — enfin, plus heureux que ses deux devanciers, il avait pu, après avoir franchi cinquante-sept cataractes et livré trente-deux combats, descendre cet Amazone africain jusqu'à son embouchure dans l'océan Atlantique, et s'assurer de son identité avec le Zaïre ou Congo : découverte capitale, qui fixe l'un des points principaux de l'hydrographie de l'Afrique. Pendant ce long voyage, incidenté des plus dramatiques péripéties, fertile en périls de toute nature, Stanley vit tomber à ses côtés jusqu'à 173 de ses compagnons, dont trois Anglais. De tels chiffres se passent de commentaire.

Naguère il nous était donné d'entendre le jeune voyageur américain, remis de ses fatigues et de ses trop légitimes émotions, nous narrer ses aventures du ton modeste et simple d'un homme qui aurait fait la chose la plus ordinaire.

La relation écrite et beaucoup plus complète que nous annon-

Digitized by Google

çons, restera comme l'un des chapitres les plus importants de l'histoire des découvertes africaines.

Le cours de cette histoire se continue.

Plusieurs missions européennes sont en marche vers l'intérieur de l'Afrique. Un Français, un prêtre, M. l'abbé Debaize, est en voie de les devancer et a peut-être déjà, à l'heure où nous écrivons ces lignes, franchi les frontières de l'Ounyamouezi, la riante *Terre de la Lune*, pendant que, au bord opposé, une autre expédition française, ayant à sa tête M. de Brazza, un jeune et intrépide officier de marine, continue, malgré les maladies et l'hostilité des tribus riveraines, à remonter le haut Ogôoué, cet autre fleuve énigmatique, qui n'est peut-être qu'une branche du Loualâba-Zaïre.

Le JOURNAL DE LA JEUNESSE continue de nous apporter son contingent annuel d'articles, tour à tour amusants ou instructifs, signés des noms les plus aimés des jeunes lecteurs, et illustrés à profusion de ces images, grandes et petites, qui charment si fort leurs yeux, tout en gravant plus profondément dans leur mémoire les choses et les faits.

Telle est d'ailleurs la richesse de cet autre *Magasin d'instruction et d'éducation* que, sans trop l'appauvrir, plusieurs ouvrages, ayant chacun leur intérêt particulier, ont pu en être extraits et tirés à part. C'est d'abord l'œuvre nouvelle de la gracieuse romancière vendéenne, Mme Colomb, l'*Héritière de Vauclain,* composition des plus attachantes, qui se distingue par le même talent de narration et la même irréprochable morale que ses aînées. Puis viennent : M. J. Girardin, autre fournisseur habituel de la maison, et la seconde partie de son *Neveu de l'oncle Placide*, que voudront se procurer tous les lecteurs de la première ; — les *Pilotes d'Ango,* romanesque récit des expéditions commerciales et autres du fameux armateur dieppois, que M. Léon Cahun nous donne comme pendant de ses *Aventures du capitaine* carthaginois *Magon*, et des scènes mongoles de sa *Bannière bleue;* — le *Charmeur de serpents,* épisode emprunté par M. Rousselet à ses souvenirs de voyage dans l'Inde des rajahs ; etc.

CONNAIS-TOI TOI-MÊME. — Le γνῶτι σεαυτόν, précepte tout moral, du philosophe antique, M. Figuier l'applique à l'homme physique. Le célèbre vulgarisateur, à qui déjà nous devions quasi toute une

Digitized by Google

bibliothèque sur presque toutes les branches de la science, traite cette fois de la *Physiologie,* ce chapitre tout moderne, pour ne pas dire contemporain, de l'anthropologie et même de la zoologie en général, dont les progrès sont dus en grande partie à des Français, Magendie, Lordat, l'illustre Claude Bernard, etc., et à leurs élèves, M. Marey, entre autres, et M. Paul Bert, qui gaspille dans la politique radicale, au détriment de la science, de remarquables facultés.

M. Figuier n'a pas eu la prétention d'écrire un traité *ex professo* sur cette matière, si délicate et encore si pleine de mystères, dont quelques-uns, notamment ceux qui touchent plus étroitement à l'énigme de la vie, ne seront, sans doute, jamais entièrement dévoilés.

La prétention, plus modeste, de notre auteur, a été simplement d'esquisser un ensemble de notions à la portée de la jeunesse studieuse et des gens du monde. Grâce à lui, ses lecteurs se *connaîtront eux-mêmes,* non point à fond, mais au moins dans les principaux ressorts de leur organisme physique, si merveilleux et dans lequel cependant tant de savants, ou soi-disants tels, refusent de reconnaître la main d'un suprême organisateur. Hâtons-nous de dire que M. Figuier n'est pas de ceux-là et qu'il se proclame hautement spiritualiste et théiste, ce qui est quasi du courage à l'heure actuelle (les dernières lignes de son livre, *in caudâ venenum,* trahissent toutefois encore la trace des chimères, à la fois extra-scientifiques et extra-chrétiennes, de son *Lendemain de la mort*).

La *Bibliothèque des Merveilles* nous offre tout d'abord cette trinité d'étonnantes inventions qui émeuvent en ce moment les deux mondes : le *Téléphone* de Graham Bell, le *Microphone* de Hughes, et le *Phonographe* d'Edison, ce prodige d'intuition scientifique qui, à l'âge de 31 ans, a déjà rempli la carrière de plusieurs inventeurs. Déjà le *Téléphone*, ce télégraphe parlant, dont la portée s'étend à 600 kilomètres et plus, permet, combiné avec le *Microphone,* ce microscope vocal ou amplificateur des sons, d'entendre à distance des discours, des concerts, des opéras entiers! Quant à cette étrange machine parlante appelée *Phonographe,* nous avouons l'avoir vue et entendue plusieurs fois, sans parvenir à comprendre comment, avec son mécanisme si peu compliqué, elle enregistre et reproduit les vibra-

Digitized by Google

tions de l'air avec une si surprenante exactitude, au point de répéter, non seulement les sons, mais encore la parole articulée dans ses plus délicates inflexions, — phénomène qui, d'ailleurs, se reproduit à chaque instant, en partie du moins, sans que nous y prenions garde, dans ce phonographe naturel que nous appelons notre oreille.

Un éminent électricien, M. le comte du Moncel, s'est chargé de nous expliquer ces belles découvertes qui, nées d'hier, nous stupéfient, et qui, de plus en plus perfectionnées, verront s'étendre le cercle de leurs applications jusqu'à un degré que nous ne pouvons prévoir.

Dans la *Migration des oiseaux*, M. de Brévans nous fait suivre les nomades tribus ailées, à travers ces voyages périodiques qu'un mystérieux et sûr instinct leur fait entreprendre, de l'ouest à l'est et de l'est à l'ouest, du nord au sud et du sud au nord, jusqu'à ces rochers glacés des mers arctiques et antarctiques, où, pendant le court été polaire, leurs vols sont à ce point pressés que, suivant le mot d'un voyageur, ils forment comme un ouragan de plumes! Procéder plus librement au providentiel travail de la reproduction, ou, comme l'hirondelle et le rossignol, poursuivre de zone en zone les insectes que fait éclore la chaleur : telles sont, plus encore que le froid et le chaud, les causes déterminantes de ces migrations annuelles.

M. Colomb, mari, si nous ne nous trompons pas, de Mme Colomb citée plus haut, nous parle en expert de la *Musique*, de ses lois, de ses modes, de son expression, des instruments variés dont elle se sert et dont elle s'est servie, de son influence physiologique, morale et thérapeutique sur l'homme, et même de ses effets sur les animaux.

Seriez-vous curieux d'apprendre ce que sont devenues les fameuses *Sept Merveilles* du monde ancien? Demandez-le à M. Lucien Augey, qui revient de visiter ces monuments ou plutôt les lieux où ils furent; car de la plupart il ne reste plus rien, pas même des ruines. Seules, les indestructibles pyramides d'Égypte sont encore debout, malgré leur âge de 40 à 50 siècles! Colosse de Rhodes, tombeau de Mausole, temple de Diane à Éphèse, phare d'Alexandrie, statue de Jupiter Olympien par Phidias, jardins suspendus de Sémiramis à Babylone, ont disparu sous le travail destructeur de l'homme et du temps. Le pèlerinage que nous fait faire M. Augey à la recherche

Digitized by Google

des traces, le plus souvent introuvables, de ces éphémères *Merveilles*, est plein d'un philosophique enseignement sur la fragilité des œuvres de l'homme, moins fragiles encore que lui!

Pour peindre les *Mœurs et caractères des peuples* de l'Europe et de l'Afrique, notre sympathique collègue M. R. Cortambert, a composé comme une mosaïque d'articles empruntés aux voyageurs et aux écrivains les plus autorisés, ainsi qu'il l'avait déjà fait pour son précédent ouvrage : *Voyage pittoresque à travers le monde*.

Les *Cent Récits d'histoire naturelle*, par M. Delon, composent toute une série de monographies zoologiques, dont l'attrait est encore accru par les nombreuses vignettes dont elles sont accompagnées.

Annonçons enfin, pour l'*esbattement* des petits, voire des grands enfants, les héroï-comiques *Aventures et mésaventures du baron de Münchausen*, une légende populaire d'outre-Rhin, proche parente de celle de notre *Marquis de Crac*: 90 pages de texte et 18 planches coloriées, grand format, suffisent à peine à nous narrer, à chanter plutôt cette abracadabrante épopée, où se succèdent les épisodes, plus incroyables les uns que les autres.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE, par Alp. Dantier, 2 vol. in-4°, illustrés. — HISTOIRES ABRÉGÉES DES BEAUX-ARTS, par Félix Clément; ALBERT DÜRER, *sa vie, et ses œuvres*, par Thausing; LES RUES DU VIEUX PARIS, par V. Fournel : 3 vol. gr. in-8°, illustrés : — Didot et Cie.

LES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE. — Véritable livre d'or de la femme chrétienne, ce livre est un monument élevé à la gloire du sexe physiquement le plus faible, mais qui, transfiguré par la foi, se montra si souvent le plus fort. Martyre, sainte, héroïne, la femme chrétienne a donné son sang, sa vie, ses vertus, à sa religion et à sa patrie, pour la glorification de l'une et le salut de l'autre. Et cela n'est-il pas particulièrement vrai de la femme française, le type le plus achevé peut-être de la chrétienne? Aussi, dans cette galerie d'honneur, occupe-t-elle comparativement la place la plus large et la plus distinguée, à commencer par Clotilde, qui fonda le royaume très-chrétien, dont elle fut pour ainsi parler la marraine aux fonts baptismaux de Reims, et Jeanne d'Arc, qui le sauva. Impératrices, reines et princesses, fondatrices d'ordres et simples religieuses;

Digitized by Google

femmes politiques et guerrières; poètes et écrivains, etc. : — M. Dantier passe en revue, par ordre chronologique, tous les genres d'illustrations féminines de vertus et de talents, depuis les patriciennes Plautilla et Pomponia Grœcina des temps apostoliques, jusqu'à nos contemporaines Mme Swetchine et Eugénie de Guérin. L'historien des *Couvents bénédictins d'Italie* s'est montré à la hauteur de cet autre sujet, plus riche encore et plus beau. Sans doute, dans cette longue série de portraits qui n'embrasse pas moins de dix-huit siècles, nous aurions à regretter encore plus d'une omission, celle, par exemple, de Marie-Antoinette et de la « céleste Élisabeth », qui n'eussent pas déparé le voisinage de leur sœur en martyre, Marie Stuart; mais le peintre devait se borner.

Deux cents planches, empruntées aux monuments de l'art, contribuent à faire de ce livre l'un des cadeaux d'étrennes les plus dignes d'être offerts aux jeunes femmes et aux jeunes filles du monde, auxquelles il s'adresse tout spécialement.

L'Histoire abrégée des beaux-arts, de M. Félix Clément, ne vise point à remplacer les volumineuses publications générales et les nombreuses monographies écrites sur ce vaste et complexe sujet, mais simplement à offrir des unes et des autres un succinct abrégé, à présenter à l'homme du monde et même à l'artiste une suite de notices substantielles, tant sur les écoles que sur les différents genres artistiques et les plus célèbres représentants des unes et des autres. Prenant pour guide une esthétique à la fois large et saine, le savant auteur poursuit les manifestations de l'art, si variées et parfois même opposées en apparence, à travers les peuples et les âges, chez les Hébreux, les Égyptiens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses, les Grecs et les Romains, les Hindous, les Chinois, les Américains, les Celtes, les Arabes, et surtout chez les divers peuples chrétiens, qui ont su élever l'art, sous toutes ses formes, à son plus haut idéal. Il n'est pas jusqu'à l'art *Khmer*, tenant à la fois de l'Inde et de l'Égypte, et à ses grandioses débris, récemment découverts au fond des forêts marécageuses du Cambodge et du Laos, surtout dans les ruines de la grande cité d'*Angkhôr-Thôm*, la Babylone indo-chinoise, dont l'histoire reste un mystère, — qui n'aient, en passant, leur mention fort justifiée. Aucune, par contre, n'est accordée à l'art japonais, qui vient de briller d'un si vif éclat

Digitized by Google

à l'Exposition universelle : regrettable lacune, à combler dans une prochaine édition.

Si jamais livre demanda d'être illustré, ce fut assurément celui-ci : 150 œuvres célèbres des différentes écoles ou types de monuments, reproduits par le burin, répondent largement à ce *desideratum*.

Albert Dürer, *sa vie et ses œuvres*. — Chapitre développé du sujet traité dans le précédent ouvrage, ce livre est proprement la première biographie complète du célèbre maître de Nuremberg, sur lequel nous n'avions que des renseignements insuffisants, confondus le plus souvent avec l'histoire générale des écoles. Une aussi regrettable lacune est aujourd'hui amplement comblée, grâce au consciencieux travail de M. Thausing, lequel, traduit par M. Gruyer avec une égale compétence littéraire et artistique, abonde en faits intéressants dans le double domaine de l'art et de l'histoire des XVe et XVIe siècles. Outre qu'elle est plus correcte que l'original allemand, la traduction française offre aux amateurs la reproduction de 75 des innombrables œuvres du grand et fécond artiste, qui mania avec une égale habileté le pinceau du peintre, le burin du chalchographe et du xylographe, la pointe de l'aquafortiste et même l'ébauchoir du sculpteur et le tire-ligne de l'architecte, sans parler de la plume de l'écrivain. Ce livre d'érudition est donc en même temps un livre de luxe : deux titres pour un à la faveur du public. Ajoutons toutefois que la note *réformée* domine, surtout à la fin de l'ouvrage.

Les rues du vieux-Paris. — Tout en semant chaque jour, en millionnaire prodigue, son esprit, son érudition et son ferme bon sens si finement aiguisé, à travers journaux, petits et grands, *magazines*, revues, etc., comment M. Victor Fournel, assurément l'un des polygraphes les plus féconds de ce temps-ci, trouve-t-il encore le moyen de publier par-ci par-là un volume, et toujours des plus étudiés, des plus riches de faits? Je ne me charge pas d'expliquer ce phénomène d'exubérante production. Toujours est-il qu'en voici encore un échantillon, et non des moins intéressants, sinon tout à fait nouveau, du moins rajeuni et complété. Avec une connaissance parfaite des mille curieux détails d'un tel sujet, le spirituel écrivain nous déroule, dans cette forme vive, alerte et colorée qui lui est propre, le pittoresque tableau des rues de l'ancien Paris, les scènes

Digitized by Google

bruyantes et variées de sa vie en plein air : fêtes nationales, religieuses ou populaires, spectacles, jeux, petits métiers, industries nomades, marchés et halles, figures et types célèbres, etc., — le tout décrit d'après les documents les plus authentiques ; 150 gravures copiées sur des estampes de l'époque, achèvent de faire revivre à nos yeux un temps plus éloigné encore moralement que chronologiquement.

Puisque l'occasion nous en est offerte et bien qu'il ne s'agisse plus ici d'un livre proprement d'étrennes, ajoutons que la même librairie vient de publier un nouveau volume de *Mémoires sur la Révolution*, comprenant trois opuscules devenus fort rares et quasi inédits : *Mémoires* de Senart *sur les comités de la Convention*, dont il fut l'un des secrétaires ; *Les Prisons en 1793*, par la comtesse de Bohm, née de Girardin, prisonnière au château de Chantilly ; et *Correspondance* du poète Roucher, l'infortuné compagnon de guillotine d'André Chénier, ces *Miei Prigioni*, si touchantes aussi, de l'un des innombrables Silvio Pellico de la Terreur. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire si affreusement dramatique de cette sanglante époque, que de fanatiques sectaires ne demanderaient pas mieux que de faire revivre, et dont il est d'autant plus opportun de rappeler les sinistres souvenirs, tiendront à donner place dans leur bibliothèque à ce nouveau dossier de dépositions accusatrices de témoins oculaires.

SAINT LOUIS, par M. Wallon ; SAINTE ELISABETH DE HONGRIE, par le comte de Montalembert : 2 vol. petit in-4°, illustrés ; THÉATRE CHOISI DE MOLIÈRE, tome II : — A. Mame.

L'*Histoire de saint Louis* par M. Wallon, n'en est plus à faire ses preuves. Publiée, il y a quelques années déjà, elle a eu plusieurs éditions qui attestent à la fois son mérite et son succès.

Pour un historien chrétien et français, un tel sujet avait un particulier attrait. Voltaire lui-même a parlé sur le même ton que Bossuet, de ce souverain, unique peut-être, qui éleva si haut les qualités et les vertus de l'homme, du roi et du saint tout ensemble ; type du Français par excellence, vaillant et spirituel, aimable et enjoué ; grand justicier, au cœur si tendre pour les petits et les persécutés ; prince éminemment charitable et hospitalier, qui créa pour les infirmes et les malades des refuges dont le modèle n'exis-

Digitized by Google

tait pas encore; protecteur vraiment royal des lettres et des arts, sous l'inspiration duquel s'épanouirent une littérature aussi puissante que variée, et une magnifique floraison de pierre dont la Sainte-Chapelle, cet incomparable joyau architectural, suffirait à attester la splendeur; habile capitaine, vigilant administrateur, ferme redresseur d'abus et d'injustices; roi jaloux d'assurer le bonheur de son peuple, la grandeur et l'indépendance de son pays, en même temps que saint aux mystiques effusions, aux effrayantes austérités.

Quel ensemble! La foi religieuse et la science historique de M. Wallon se sont unies paur nous peindre dignement ce long et fécond règne de 44 ans, pour nous esquisser le tableau général du temps dont saint Louis fut la plus complète personnification, de ce grand XIIIe siècle, qu'au seul point de vue littéraire, MM. Victor Le Clerc et Littré n'hésitent pas à comparer à celui même de Louis XIV. Arts, littérature, institutions sociales et politiques, si peu connues et si mal jugées; féodalité aux rouages compliqués, mœurs populaires, etc. : M. Wallon nous expose le tout avec cet esprit exact, clair et mesuré, qui caractérise son talent, avec cette conscience scrupuleuse qui n'omet rien d'essentiel et sait mettre à profit les documents anciens et nouveaux publiés sur la matière.

A son récit, déjà si complet, de savants spécialistes, MM. Demay, A. de Barthélemy, Longnon, etc., ont ajouté des *Eclaircissements* archéologiques, héraldiques et géographiques, pleins de curieux détails.

Enfin, toute une cohorte d'artistes distingués est venue enrichir *Eclaircissements* et récit d'un véritable musée, composé de près de 300 figures, dont neuf lithochromies et 22 grandes planches, reproduisant soit les principales peintures et sculptures consacrées à saint Louis dans les divers temps, soit les plus célèbres types de l'art du XIIIe siècle : cathédrales, monuments d'architecture militaire et civile, fresques, verrières, joaillerie, émaux, etc.

Le résultat du travail combiné de ces divers collaborateurs a produit un magnifique ouvrage, qui vient de dignement figurer parmi les merveilles de tout genre récemment exposées au Champ-de-Mars.

— Avons-nous besoin de dire que la vie de *Sainte Elisabeth de*

Digitized by Google

Hongrie, par M. de Montalembert, n'est également qu'une réimpression ? Mais de combien cette édition nouvelle l'emporte sur les précédentes ! Jamais ce célèbre ouvrage ne s'était vu revêtu d'une parure aussi digne de sa haute valeur hagiographique et littéraire.

L'éloge du livre n'est plus à faire : « vie d'une grande sainte par un grand écrivain », il associe fraternellement la mémoire de l'une des bienheureuses les plus populaires du moyen âge à l'un des noms les plus éclatants et les plus justement sympathiques parmi ceux des écrivains de ce siècle. On sait que ce fut pendant sa jeunesse, dans la première verdeur de son talent à la fois si fort et si tendre, avec les premières flammes de ce cœur si ardent, récemment ébranlé par d'intimes commotions, que Montalembert écrivit ce livre, attiré comme magnétiquement par une sympathie instinctive vers cette jeune duchesse de Thuringe qui, mariée à seize ans, veuve à vingt, morte à vingt-quatre, réunit dans sa courte existence toutes les vicissitudes humaines, alliées à l'éclat des plus héroïques vertus. De la collaboration, si j'ose dire, du jeune historien et de sa jeune héroïne, est née une œuvre jeune comme eux, vive, charmante entre toutes, véritable fleur des vertus de l'une et du talent naissant de l'autre, pour tout dire, l'un des plus beaux livres de ce temps, « perle du moyen âge enchâssée dans l'art moderne. » Ce fut cet ouvrage et particulièrement l'éloquente et savante introduction dont il est précédé, qui, en éclairant d'un jour alors tout nouveau les obscurités du moyen âge, les merveilles littéraires et artistiques, ignorées ou méconnues, de sa foi, inaugura cette réaction en faveur de tout un passé calomnié, la réhabilitation de ces deux choses augustes si longtemps dédaignées : la sainteté chrétienne et l'art chrétien.

Nous aurons fait un assez bel éloge de cette réédition en ajoutant que l'ornementation artistique dont elle l'a enrichi, rehausse encore le prix d'un tel livre. De même que pour le *Saint Louis* de M. Wallon, l'illustration encore ici est à la fois artistique et archéologique : 36 planches, hors texte, dont huit en chromo, reproduisent autant des plus belles œuvres de la peinture et de la sculpture, inspirées par la vie de sainte Elisabeth, depuis Orcagna, A. Dürer et Fra Angelico, jusqu'à Overbeck, H. Flandrin et notre jeune compatriote M. Luc-Olivier Merson ; 130 dessins, intercalés dans le texte, nous rendent, d'après nature, les lieux, les sites, les

Digitized by Google

monuments qui furent témoins des courtes joies, des douleurs et des vertus de la bienheureuse.

L'ensemble de ces compositions constitue une illustration sévère en même temps que charmante. Forme et fond, c'est là vraiment un délicieux ouvrage.

— De saint Louis et de sa digne contemporaine sainte Elisabeth, ces deux gloires du XIIIe siècle, passer à Molière, c'est moralement tomber de haut ! Littérairement, il est vrai, il n'en est pas ainsi, et le prince des auteurs comiques devait justement trouver place dans ce panthéon élevé par la maison Mame aux plus illustres écrivains du siècle de Louis XIV. Nous rendîmes compte ici, l'an passé, du premier volume du *Théâtre choisi de Molière*, déjà publié dans cette riche collection. Le second, qui vient de paraître, ne comprend pas moins de six comédies : l'*Avare*, le *Bourgeois gentilhomme*, les *Femmes savantes*, *M. de Pourceaugnac*, le *Malade imaginaire*, et cette autre farce, au sel peu attique, des *Fourberies de Scapin*, que Boileau a quelque peu houspillée dans son *Art poétique* et qu'il se fût peut-être abstenu de mettre au nombre des œuvres choisies de son commensal d'Auteuil. Toutes ces pièces sont trop connues pour que nous insistions sur leur mérite respectif, fort inégal d'ailleurs. M. V. Foulquier a encore, de sa pointe la plus fine, gravé 24 eaux-fortes figurant les principales des scènes où s'épanche l'intarissable verve du grand railleur, et engageant avec ce redoutable modèle une lutte qui n'est pas toujours inégale.

La Divine Comédie, du Dante, traduction de L. Artaud de Montor, un vol. gr. in-8°, illustré par M. Yan' Dargent : — Garnier frères.

Tout a été dit sur la Divine Comédie, ce poème cyclique dans lequel l'Homère du moyen âge, comme celui de l'antiquité dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, a résumé l'histoire, les croyances et même les passions de son temps. Nous nous garderons d'apporter ici à notre tour une appréciation qui, après tant d'autres infiniment plus compétentes, ne serait qu'une redite et un écho. Nous ne voulons qu'appeler l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle édition, particulièrement sur l'illustration dont l'a enrichie notre compatriote M. Yan'Dargent. L'artiste breton avait à lutter contre le redoutable souvenir des magistrales compositions dessinées pour illus-

Digitized by Google

trer le même ouvrage par le fécond et puissant crayon de Gustave Doré. S'il s'est, en quelques-unes de ses planches, visiblement inspiré de la manière de son célèbre devancier, M. Dargent a su rester lui-même, puisant dans sa propre imagination, remarquablement féconde aussi, originale et également amie de l'étrange et du fantastique, les éléments nécessaires pour suffire à cette magnifique mais si lourde tâche. Fut-il jamais, en effet, un thème offrant à l'inspiration de l'artiste une plus grande richesse et variété de sujets, à commencer par les horreurs et les multiformes tortures de l'enfer, à finir par les radieuses splendeurs et les délices du paradis! Dans une suite de plus de cent compositions, grandes et petites, M. Yan' Dargent a gravi sans fléchir, d'un extrême à l'autre, cette gamme infinie des douleurs et des joies. On pourrait désirer parfois, comme chez son modèle d'ailleurs, plus de précision, une correction plus serrée dans le dessin des figures, mais l'ensemble est généralement heureux et souvent saisissant. De ce redoutable duel contre le texte grandiosement simple et, pour ainsi parler, lapidaire, parfois obscur aussi, du grand et austère Alighieri, notre artiste a su se tirer à son honneur, et cette victoire relative, peu seraient capables de la remporter parmi les *illustrateurs* contemporains, au premier rang desquels M. Yan' Dargent se classe pour la fécondité.

Quant à la traduction de M. Artaud de Montor, nous n'avons pas à en faire l'éloge, elle est connue et appréciée depuis plus d'un demi-siècle. Un fin érudit, M. Louis Moland, a ajouté une savante préface à l'*Introduction* du traducteur, où est résumée la question du Dante au double point de vue littéraire et biographique.

Réduction, en quelque sorte, de la grande édition Doré, celle-ci offre l'avantage fort appréciable d'être accessible aux bourses modestes, qui ne peuvent se procurer son opulente rivale.

UN CAPITAINE DE QUINZE ANS et DÉCOUVERTE DE LA TERRE, 1re série, par Jules Verne, 2 vol. illustrés; — COMMUNICATIONS ET TRANSMISSIONS DE LA PENSÉE, par F. du Temple, un vol. illustré: — Hetzel.

Cette année encore, M. Jules Verne fait coup double. Aux amateurs d'émotions fortes il offre son *Capitaine de quinze ans,* un roman où un peu de géographie et d'ethnologie africaine se mêle à

Digitized by Google

beaucoup de ces aventures de terre et de mer si ingénieusement nouées et dénouées par l'inépuisable imagination du conteur, et qui, à peine paru, est déjà en train d'atteindre, comme ses aînés, à de multiples éditions, ce qui nous dispense d'en faire plus longuement l'éloge. Pour ceux qui préfèrent des lectures plus sérieuses et purement instructives, voici la *Découverte de la terre*, c'est-à-dire l'histoire abrégée des grands voyages et des grands voyageurs qui nous ont successivement fait connaître les différentes parties de notre planète, sans être parvenus encore, après trente siècles d'efforts, à nous les révéler toutes. Cette première série s'étend de l'antiquité au XVIIe siècle, depuis le voyage à moitié fabuleux du Carthaginois Hannon sur la côte occidentale d'Afrique, jusqu'à celui de Cavelier de la Salle, le découvreur du bas Mississipi (le cours supérieur avait été précédemment exploré par le célèbre jésuite Marquette), ce héros si longtemps méconnu, sur lequel notre savant ami, M. Pierre Margry, archiviste de la Marine, vient enfin de faire définitivement la lumière [1].

L'illustration de ce dernier volume est particulièrement intéressante en ce qu'elle nous donne en *fac-simile* cinquante-huit curieuses estampes de l'époque : scènes maritimes et terrestres, plans et cartes des pays découverts, portraits des plus célèbres voyageurs, Marco Polo, Colomb, Améric Vespuce, Gama, Cabot, Béthencourt, Cortès et Pizarre, les deux fameux *conquistadores*, Jacques Cartier, W. Raleigh, Chardin, etc.

— Un autre de nos compatriotes, M. le capitaine de frégate F. du Temple, frère de l'ex-député bien connu, consacre les loisirs de la retraite à écrire des ouvrages de vulgarisation scientifique. Dans les *Sciences usuelles*, publiées il y a deux ans, il nous initiait aux secrets de ces capitales inventions qui ont révolutionné l'industrie par la machine. Dans son nouveau volume, *Communications et transmissions de la pensée*, le savant marin, prenant pour point de départ nos deux sens principaux, la vue et l'ouïe, ainsi que le langage, nous expose, avec la même clarté et netteté, l'histoire de ces autres découvertes, non moins merveilleuses : imprimerie, gravure, lithographie, photographie, télégraphe, téléphone, phonographe,

[1] *Découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale*, 3 vol. in-8°.

Digitized by Google

qui, sous leurs diverses formes, sont pour l'homme de si puissants instruments pour propager sa pensée à travers l'espace et le temps. Ces quelques mots font suffisamment ressortir, sans qu'il soit besoin d'insister, l'intérêt de cette publication, avivé encore par de nombreuses figures insérées dans le texte.

CHRISTOPHE COLOMB, par le comte Roselly de Lorgues, un vol. gr. in-8°, illustré : — V. Palmé.

Des nombreux biographes de Christophe Colomb, aucun assurément n'apporta un zèle plus persévérant, plus ardent, que le comte de Lorgues à faire ressortir dans tout son éclat cette illustre personnalité qui présida au plus grand des faits historiques de l'ordre humain, qui eut la gloire unique de révéler un monde, d'accroître notre planète de toute une moitié nouvelle, d'ouvrir à l'esprit d'entreprise et de commerce, surtout à la propagande évangélique, un théâtre jusque là ignoré, immense et magnifique. Jamais historien ne posséda son sujet et n'en fut possédé plus complétement. L'enthousiasme du biographe pour son héros éclate et déborde en son style parfois un peu étrange et teinté de mysticisme, mais chaleureux, coloré et souvent éloquent. Pour M. de Lorgues, Colomb n'est pas seulement un grand homme, le premier des découvreurs, mais encore l'*Envoyé de Dieu*, un *Apôtre*, un *Saint*, dans la plus étroite acception du mot ; et si jamais le nom du *Révélateur du globe* est inscrit sur les sacrés diptyques, ainsi que le demande déjà avec M. de Lorgues tout un groupe de princes de l'Eglise, il devra cet insigne honneur surtout à l'écrivain qui consacra une notable part de sa vie à le faire resplendir de cette pure auréole et à le laver d'accusations tendant à la ternir.

De cette histoire d'un grand homme et d'un grand chrétien, écrite avec la science solide de l'érudit en même temps qu'avec l'ardente foi du croyant, j'allais dire du voyant ; de ce poème plutôt, car c'en est un par la forme (et même, pour le fond, jamais imagination de poète rêva-t-elle plus merveilleuse épopée ?), la librairie Palmé a fait un monument typographique. Toute une pléiade d'artistes, dessinateurs, graveurs, lithochromistes, a été chargée de son ornementation, à laquelle prêtaient du reste tant et de si riches éléments : cinq chromos, dont un portrait de Colomb

Digitized by Google

en frontispice ; scènes historiques, nombreux culs-de-lampe et têtes de chapitres ; autour de chaque page, encadrements variés et charmants, qui suffiraient, à eux seuls, pour faire la fortune de l'ouvrage, et dont les motifs sont empruntés tour à tour à l'Espagne, à l'Italie, aux scènes gracieuses ou terribles de l'Océan et à la splendide nature, animée et inanimée, du Nouveau-Monde. Pour tout dire en un mot, la maison Palmé vient de donner un digne pendant à sa magnifique édition illustrée de *Notre-Dame de Lourdes,* et ce seul rapprochement me dispense de tout autre éloge.

Nous ne pouvions clore plus dignement cette liste, trop longue et pourtant fort incomplète, en louant comme il le mérite un livre qui comptera parmi les plus beaux de la librairie contemporaine [1].

LUCIEN DUBOIS.

[1] La maison Palmé vient de mettre en vente la 3e édition de la vie du *Père Olivaint*, l'une des plus saintes victimes de la Commune. Tout modeste qu'il est, et n'ayant d'autre parure que celle des vertus de son humble héros, cet ouvrage n'en mériterait pas moins de figurer au premier rang des livres d'étrennes, parmi les plus utiles et les plus fortifiants à l'heure présente.

Digitized by Google

CHRONIQUE

—

Sommaire. — M. Hippolyte Lucas. — M. Auguste André. — Un bref du Saint-Père à M. l'abbé Max. Nicol. — La Société académique de Nantes. — La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Les Vendéens à Champigny. — La bénédiction de Saint-Donatien et le vœu de Mgr Fournier.

— Un Breton, M. Hippolyte Lucas, bibliothécaire à l'Arsenal, est mort, le 15 novembre, à Paris, à l'âge de soixante-dix ans. Voici la notice que lui consacre le *Dictionnaire des Contemporains :*

Hippolyte-Julien-Joseph Lucas, littérateur français, né à Rennes, le 20 décembre 1807, où son père était avoué, fit ses études au collége de cette ville, et y commença son droit, qu'il vint terminer à Paris en 1826. Reçu avocat, il retourna dans sa ville natale, où il s'occupa surtout de poésie. Sous le prétexte de se faire recevoir docteur en droit, il revint à Paris en 1829, et se livra entièrement à ses goûts littéraires. M. Dubois, rédacteur en chef du *Globe,* son parent, le chargea de traduire pour ce journal des articles de la *Revue d'Édimbourg* et les séances du Parlement britannique. En même temps il présentait à l'Odéon, avec M. E. Boulay-Paty, un drame en vers, tiré du *Corsaire* de lord Byron, qui ne fut pas joué. Après la révolution de Juillet, M. H. Lucas retourna à Rennes. Il contribua à fonder la *Revue de Bretagne*, et composa son premier livre qu'il vint publier à Paris, *le Cœur et le monde* (1834, in-12, 1842, 2 vol, in-8o), recueil de poésies et de nouvelles. Il collabora successivement au *Cabinet de lecture,* au *Voleur,* à la *Revue du théâtre,* au *Bon sens,* à l'*Artiste,* au *Charivari,* au *National* et au *Siècle.* Il y faisait la critique du théâtre ou des revues bibliographiques. M. H. Lucas a été un des fondateurs de la Société des gens de lettres. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 6 mai 1846, il est décoré des ordres hollandais de la couronne de Chêne et du Lion néerlandais.

Ses écrits sont nombreux et se composent de romans, de poésies, d'études historiques et biographiques, sans compter une vingtaine de pièces de théâtre, presque toutes en vers, jouées aux Français et à

Digitized by Google

l'Odéon. La plupart de ces dernières rappellent, par le choix des sujets et la manière de les traiter, l'ancien théâtre espagnol. C'est de là qu'il a tiré notamment l'*Hameçon de Phénice* (1843); le *Médecin de son honneur* (3 actes, 1844); le *Tisserand de Ségovie* (3 actes, 1844). Il a fait également des emprunts à l'ancien théâtre grec : les *Nuées* (1844), *Alceste* (1847), *Médée* (Odéon, 1855). On lui doit aussi les paroles de quelques opéras: *Bélisaire, Maria Padilla, Linda de Chamouni,* la *Bouquetière,* l'*Étoile de Séville,* le *Siége de Leyde,* et plus récemment *Lalla-Roukh* (1862); plusieurs vaudevilles, tels que: *C'est l'amour, l'amour* (1859), avec M. Dumanoir, etc.

Nous citerons parmi les ouvrages en prose de M. H. Lucas: *Caractères et portraits de femmes* (1836, 2 vol. in-8°); *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français* (1843, 2 vol. in-18; 2e édit., 1847: un 3e volume en 1863); *Curiosités dramatiques et littéraires* (1855, in-12); le *Portefeuille d'un journaliste* (1856); *Documents relatifs à l'histoire du Cid* (1861, in-8° et in-18); la *Pêche d'un mari* (1862, in-18.)

— M. Auguste André, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de soixante-quinze ans.

« Les titres de M. André, dit M. P. de la Bigne-Villeneuve, à l'estime, au respect, à l'affectueux souvenir de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, dans sa carrière si bien remplie, sont aussi solides que multipliés... A ses travaux de magistrat, M. André avait, dès longtemps, associé d'autres labeurs scientifiques. Ses connaissances étaient variées, étendues; son activité prodigieuse. Il collaborait ou correspondait avec nombre de sociétés savantes. Aussi avait-il reçu les titres de correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et d'officier d'Académie.

En ce qui concerne notre pays, dès que M. André fut fixé à Rennes par ses fonctions à la Cour d'appel, sa place se trouva naturellement marquée dans notre Société archéologique d'Ille-et-Vilaine; il en fut un des membres les plus actifs et les plus laborieux. Plusieurs fois il en fut nommé président par l'élection de ses confrères; et cette charge ne fut jamais remplie avec plus de compétence et d'intelligente direction.

C'est à M. André que la ville de Rennes doit l'organisation de son musée archéologique et céramique; tout le monde connaît le remarquable *Catalogue raisonné* de ces deux musées et du musée lapidaire, œuvre de M. André, et qui, sous son modeste titre, renferme des trésors d'érudition et de science historique et archéologique.

Il ne resta étranger à aucun essai, à aucun mouvement propre à développer le goût des arts et des études scientifiques: on se rappelle la part importante qu'il prenait à nos expositions locales d'objets d'art et d'antiquité.

La carrière de M. André a donc été féconde au triple point de vue scientifique, artistique et littéraire... Par plus d'une de ces qualités, M. André rappelait le type de nos vieux magistrats du parlement de Bretagne, dont il honorait et prisait les graves et austères figures. »

Digitized by Google

— Pendant son récent voyage à Rome, Mgr l'évêque de Vannes présenta à Notre Très-Saint-Père le Pape un exemplaire de *l'Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne*. L'auteur de cet ouvrage a reçu la lettre suivante :

« *A notre bien-aimé fils Maximilien Nicol. — Vannes.*

« LÉON XIII PAPE.

« Bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

« Nous avons reçu avec joie et gratitude votre livre intitulé : *Histoire du Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray*, que vous Nous avez fait offrir, avec une lettre pleine de soumission, par Notre vénérable frère l'évêque de Vannes. Le titre même de l'ouvrage et les quelques pages que Nous en avons déjà parcourues, Nous ont montré vote but, et Nous sommes heureux que vous ayez consacré votre zèle et vos travaux à développer le culte qui fait la gloire de cette insigne église du pays d'Auray, célèbre par la piété et le concours des Français en général et spécialement des Bretons. Cela Nous a été agréable, et parce que Nous avons une dévotion particulière pour la sainte Mère de la Mère de Dieu, et parce que Nous espérons que votre livre contribuera grandement à propager et à développer de jour en jour le culte rendu à cette céleste Patronne, et à faire descendre, par ses suffrages, des grâces de jour en jour plus grandes sur ceux qui l'honoreront.

« Dans cet espoir, en témoignage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons dans le Seigneur, avec beaucoup d'amour, bien-aimé fils, la bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 octobre de l'année 1878, de Notre pontificat la première.

« LÉON XIII, PAPE. »

— Dans sa séance annuelle, tenue le mois dernier, la Société académique de Nantes a décerné des médailles d'argent à MM. Gaston de Tromelin, de Quimper, et Paul Lebesconte, de Rennes, pour leur ouvrage intitulé : *Catalogue raisonné des fossiles siluriens des départements de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et dn Morbihan.*

La Société académique a élu pour président, en 1879, M. Biou, et pour vice-président M. le docteur Viaud-Grand-Marais.

— La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine vient de renouveler son bureau pour l'année 1878-1879. Sont élus : président, M. Pinczon du Sel; — vice-président, M. de la Borderie; — secrétaire, M. Philippe Lavallée; — trésorier, M. Du Breil Le Breton; — bibliothécaire, M. Decombe.

— Notre compatriote M. Le Men, archiviste, a obtenu, au concours de

Digitized by Google

l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une mention honorable pour sa *Monographie de la cathédrale de Quimper*.

— A Champigny, le 2 décembre, on inaugurait une crypte érigée en l'honneur des soldats morts pendant la dernière guerre. M. Edouard de la Bassetière, député de la Vendée, y a prononcé un touchant discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier:

« C'est là, a-t-il dit, qu'un régiment de nos mobiles vînt recevoir le baptême du feu; c'est là, sous des chefs, jeunes pour la plupart et intrépides comme eux, qu'ils se firent décimer comme une vieille garde, soutenant sans peur et sans reproche le renom vendéen. »

— Le lundi 9 décembre, a été bénite et inaugurée à Nantes l'église de Saint-Donatien. Mgr Le Coq présidait cette belle cérémonie. Le 19 janvier 1871, lors de l'invasion prussienne, Mgr Fournier s'était écrié dans sa cathédrale : « O doux et saints Patrons, si, par votre intercession, le Cœur de Jésus daigne nous préserver des maux qui sont sur le point de fondre sur nous, oui! j'en fais le serment, nous bâtirons un magnifique temple aux Enfants-Nantais. » Nantes fut préservée, et ce vœu solennel vient d'être rempli.

LOUIS DE KERJEAN.

Nous extrayons du compte rendu, publié par l'*Officiel*, d'une des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, le paragraphe suivant, qui fait le plus grand honneur à notre collaborateur et ami, M. René Kerviler:

« M. Barthélemy Saint-Hilaire présente une brochure de M. René Kerviler, ingénieur des ponts-et-chaussées, intitulée: *Le Maine à l'Académie française. Abel Servien, négociateur des traités de Westphalie, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française: étude sur sa vie politique et littéraire* (gr. in-8°. Paris, 1878). M. René Kerviler a déjà publié, sur plusieurs des premiers membres de l'Académie française, des notices biographiques pour lesquelles cette compagnie l'a honoré de hautes récompenses. Chargé, comme ingénieur, de la construction du grand bassin à flot de Saint-Nazaire, il a fait, au cours des travaux exécutés pour le creusement de ce bassin, des découvertes archéologiques et paléontologiques qui ont été remarquées par les deux Académies des Sciences et des Inscriptions. Un ingénieur qui, tout en se livrant avec distinction aux travaux de sa profession, consacre encore ses loisirs à des recherches et à des écrits de science et d'érudition, mérite assurément, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, les encouragements de l'Académie. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ ANATOMIQUE DE NANTES (ÉCOLE DE MÉDECINE), recueillis par le Dr A. Malherbe. In-8o, 104 p. Nantes, imp. Ve Mellinet; Paris, lib. V. A. Delahaye.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE. T. 5, 1877-1878. In-8o, 204 p. Quimper, imp. Jaouen.

CANNEN EN ITRON-VARIA ag er salett é parœs bubri. In-32, 7 p. Vannes, imp. Galles.

CANTILÈNES, poésies; par Joseph Rousse. In-16, 82 pp., tiré à 100 ex., titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. Paris, Jules Martin, éditeur, rue Séguier, 18. Nantes, L. Morel..... 2 fr. 50

CHEMINS (LES) DE FER DE LA BRETAGNE; par M. G. de Kerigant, ancien membre du Conseil général des Côtes-du-Nord. Paris, imp. Chaix. In-8o, 16 p., avec carte.

CONFÉRENCES SUR L'ÉGLISE, prêchées à Sainte-Croix de Nantes pendant le carême de 1878; par le P. V. Guibé de la Compagnie de Jésus. 2e édition, in-18, x-155 p. Paris, lib. Josse.

DICTIONNAIRE HÉBRAÏQUE; par l'abbé Kersaho, recteur de la paroisse de Locoal (Morbihan). In-8o, 70 p. Vannes, imp. Galles..... 3 fr. »

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE, comprenant les noms de lieux anciens et modernes; par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. In-4o à 2 col., 411-356 p. Paris, imp. Nationale.

DOCUMENTS ORIGINAUX ET INÉDITS SUR L'AUNIS ET LA SAINTONGE, publiés avec des notices; par P. Marchegay, du Comité des travaux historiques. In-8o, 123 p. Saint-Jean d'Angély, imp. et lib. Lemarié; les Roches-Baritaud (Vendée).

Extrait de la *Chronique charentaise*, 1876 et 1877.

EXAMEN DES DÉPÔTS ÉOCÈNES D'ARTHON-CHÉMERÉ (LOIRE-INFÉRIEURE); par M. Ed. Dufour, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes. In-8o, 21 p. et 5 pl.. Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes* (1877.)

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE, précédé d'une introduction à l'étude des bijoux, par Fortuné Parenteau, conservateur du Musée archéologique de Nantes. In-4o, 140 pp.. tiré à 175 ex. sur vergé, titre rouge et noir; 62 planches gravées sur cuivre par Théodule Thomas. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 65 fr. »

PARADIS (LE) CATHOLIQUE; par l'abbé Lohan, aumônier des religieuses augustines de Nantes, 3e édition. In-12, 399 p. Paris, lib. Bloud et Barral.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME

ANNÉE 1878. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET.

Les chemins de fer rachetés, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut..... 5
Études littéraires. — Les Œuvres poétiques de Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*..... 22
Études sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 32
Souvenirs des guerres de Vendée. — Note sur la bataille de Torfou, par M. *Amédée de Béjarry*..... 46
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 49
Notices et comptes rendus. — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396), de M. le marquis du Loray, par M. *Louis de Kerjean*. — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, T. II, de M. Ernest Desjardins; — *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, de M. Auguste Longnon, par M. *René Kerviler*. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, par M. *Emile Grimaud*..... 68
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 78
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 80

AOUT.

Un supplément à toutes les histoires romaines (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 81
Galerie des poètes bretons. — Louis de Léon, par M. *Adolphe Orain*..... 95
L'imprimerie en Bretagne au XVe siècle..... 100
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 111
Poésie. — Un sonnet de la Condamine..... 129
La forêt du poète, par M. *Raymond du Doré*..... 131
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents iné-

Digitized by Google

dits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 132
Marine française. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux. Appendice, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 151
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 154
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 160

SEPTEMBRE.

Les missions du P. Godefroy Loyer, du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. *S. Ropartz*..... 161
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 171
Poésie. — Le Morbihan, par M. l'*abbé Max. Nicol*..... 192
Le seigneur de la Sicaudais, nouvelle, par M. *le comte de Saint-Jean*..... 195
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (suite), par M. *Alfred Lallié*..... 203
Etudes biographiques. — M. Vandier, par M. *Stéphane Halgan*.... 215
Notices et comptes rendus. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* (2e volume), de M. A. de Couffon de Kerdellech, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Cinquante jours en Italie*, de M. Georges Bastard : Préface, par M. *H. Nadault de Buffon*. — *La Maison du Cap*, nouvelle édition, de M. Hippolyte Violeau, par M. *Eugène de Margerie*. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, de M. Emile Grimaud, par M. *Victor Fournel*. — M. Barthélemy Pocquet, par M. *Arthur de la Borderie*. — M. le président Hennaü. — M. le commandant Gicquel des Touches..... 228
Chronique. — Le congrès breton d'Auray, par M. *Louis de Kerjean*. 240
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, par M. l'*abbé Guillotin de Corson*..... 249
Etudes artistiques. — David d'Angers, par M. *Gustave Marquerie*.. 262
Trémeur ou l'homme sans tête, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 273
Etudes sur la Terreur. — Les noyades de Nantes (fin), par M. *Alfred Lallié*..... 285
Poésie. — Aux félibres de Provence, par M. *Joseph Rousse*..... 298
Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie* (suite)..... 299
Notices et comptes rendus. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus*, de M. Alfred de

Digitized by Google

Courcy, par M. *Auguste Foulon*. — Mort de Mgr Dupanloup, par M. *Arthur de la Borderie*..... 315
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 323
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 328

NOVEMBRE.

A propos de quelques livres de dévotion, par M. *S. Ropartz*..... 329
L'abbaye de Prières, par M. *Hippolyte Le Gouvello*..... 345
Poésie. — Les passereaux d'argile, par M. l'*abbé Max. Nicol*. — Le Mont Saint-Michel, par M. *Joseph Rousse*..... 363
Etudes artistiques. — David d'Angers (suite), par M. *Gustave Marquerie*..... 366
Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge (suite), par M. l'*abbé Guillotin de Corson*..... 374
Le Roman d'Hélène, nouvelle, par M. *Alfred de Courcy*..... 386
La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), par M. *Arthur de la Borderie*..... 399
Notices et comptes rendus. — *Œuvres poétiques de Victor de Laprade*: tome II, *les Symphonies, les Idylles héroïques*, par M. *Edmond Biré*. — *Une découverte archéologique en Vendée*, par M. *Fortuné Parenteau*..... 407
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 413
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 416

DÉCEMBRE.

Etudes littéraires. — André Chénier, d'après ses derniers éditeurs, par M. *Edmond Biré*..... 417
Nouvelles études sur la Vendée, par M. *Eugène de la Gournerie*... 436
Le roman d'Hélène, nouvelle (fin), par M. *Alfred de Courcy*..... 447
Etudes artistiques. — David d'Angers (suite), par M. *Gustave Marquerie*..... 462
Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*..... 470
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 488
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 492

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

Les missions du P. Godefroy Loyer, du couvent de N.-D. de Bonne-Nouvelle de Rennes, par M. *S. Ropartz*, 161-170. — Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 249-261, 374-385. — Mort de Mgr Dupanloup, par M. *Arthur de la Borderie*, 321-322. — L'entrée de Mgr Place à Rennes, 323-326. — A propos de quelques livres de dévotion, par M. *S. Ropartz*, 329-344. — L'abbaye de Prières, par M *Hippolyte Le Gouvello*, 345-362. — Un bref du Saint-Père à M. l'abbé Max. Nicol, 690. — La bénédiction de Saint-Donatien de Nantes, 491.

HISTOIRE.

Etudes et documents historiques. — Les Noyades de Nantes, par M. *Alfred Lallié*, 32-45, 111-128, 203-214, 285-297. — Un supplément à toutes les histoires romaines (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*, 81-94; l'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle, 100-110. — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (fin), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 49-69, 151-153. — Correspondance des Bénédictins bretons et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), publiés par M. *Arthur de la Borderie*, 132-150, 171-191, 299-314. — Nouvelles études sur la Vendée, par M. *Eugène de la Gournerie*, 436-446.

Biographie. — M. de Caffarelli, 79. — M Charil des Mazures, 79. — M. Vandier, par M. *Stéphane Halgan*, 215-227. — M. Barthélemy Pocquet, par M. *Arthur de la Borderie*, 237-239. — Le président Hennaü, 239. — M. Gicquel des Touches, 239. — M. Amédée Duquesnel, 326. — M. le comte de Kergariou, 327. — M. Hippolyte Lucas, 488-489. — M. Auguste André, 489.

Archéologie. — Une découverte archéologique en Vendée, par M. *Fortunat Parenteau*, 410-412.

Critique historique. — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396), de M. le Mis du Loray, par M. *Louis de Kerjean*, 68-71. — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, T. II, de

Digitized by Google

M. Ernest Desjardins; *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, de M. Auguste Longnon, par M. *René Kerviler*, 71-75. — *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne* (2e vol.), de M. A. de Couffon, par M. *Eug. de la Gournerie*, 228-231. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, de M. S. de la Nicollière-Teijeiro, par M. *Eug. de la Gournerie*, 315-319.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjean*, de juillet, 78-79; — août, 154-159; — septembre (le Congrès breton d'Auray), 240-247; — octobre, 323-327; — novembre, 413-415; — décembre, 488-491.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Note sur la bataille de Torfou, par M. *Amédée de Béjarry*, 46-48. — Le seigneur de la Sicaudais, par M. *le comte de Saint-Jean*, 195-202. — Trémeur ou l'homme sans tête, conte breton, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 273-284. — Le roman d'Hélène, par M. *Alfred de Courcy*, 385-398. 447-461.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Les œuvres poétiques de Victor de Laprade, par M. *Edmond Biré*, 22-31, 407-409. — Louis de Léon, par M. *Adolphe Orain*, 95-99. — La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), par M. *Arthur de la Borderie*, 399-406. — André Chénier d'après ses derniers éditeurs, par M. *Edmond Biré*, 417-435.— Les livres d'étrennes, par M. *Lucien Dubois*, 470-487.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Fleurs de Bretagne*, poésies, par M. *Emile Grimaud*, préface, 76-77; — compte rendu, par M. *Victor Fournel*, 236-237. — *Cinquante jours en Italie*, de M. Georges Bastard. Préface par M. *H. Nadault de Buffon*, 231-235. — *La Maison du Cap*, de M. Hippolyte Violeau, par M. *Eugène de Margerie*, 235-236. — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus*, de M. Alfred de Courcy, par M. *Auguste Foulon*, 319-321.

POÉSIE. — Un sonnet de la Condamine, 129. — La forêt du poète, par M. *Raymond du Doré*, 130. — Le Morbihan, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 192-194. — Aux félibres de Provence. par M. *Joseph Rousse*, 298. — Les passereaux d'argile, par M. *l'abbé Max. Nicol*, 363-364. — Le Mont Saint-Michel, par M. *Joseph Rousse*, 365.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Les chemins de fer rachetés, par M. *Jules de la Gournerie*, de l'Institut, 5-21. — David d'Angers, par M. *Gustave Marquerie*, 262-272, 366-373, 462-469.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 160, 248, 328, 416, 492.

Digitized by Google

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Béjarry (Amédée). — Note sur la bataille de Torfou, 46-48.

Biré (Edmond). — Les œuvres poétiques de Victor de Laprade, 22-31, 407-409. — André Chénier d'après ses derniers éditeurs, 417-435.

De la Borderie (Arthur). — M. Barthélemy Pocquet, 237-239. — Correspondance des Bénédictins bretons, et autres documents inédits relatifs à leurs travaux sur l'histoire de Bretagne (1688 à 1727), 132-150, 171-191, 299-314. — Mort de Mgr Dupanloup, 321-322. — La première édition de la Coutume de Bretagne (1480), 399-406.

La Condamine. — Un sonnet inédit, 129.

De Courcy (Alfred). — Le roman d'Hélène, nouvelle, 386-398, 447-461.

Du Doré (Raymond). — La forêt du poète, sonnet, 130.

Dubois (Lucien). — Les livres d'étrennes, 470-487.

Foulon (Auguste). — *Une question de législation et de morale : les veuves des marins disparus,* par M. Alfred de Courcy, 319-321.

Fournel (Victor).— *Fleurs de Bretagne,* poésies, par M. Emile Grimaud, 236-237.

De la Gournerie (Eugène). — Un supplément à toutes les histoires romaines, 81-94. — *Recherches sur la chevalerie de Bretagne,* T. II, par M. A. de Couffon, 228-231. — *Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes*, par M S. de la Nicollière-Teijeiro, 315-319. — Nouvelles études sur la Vendée, 436-446.

De la Gournerie (Jules). — Les chemins de fer rachetés, 5-21.

Le Gouvello (Hippolyte). — L'abbaye de Prières, 345-362.

Grimaud (Emile). — Préface des *Fleurs de Bretagne,* 76-77.

Guillotin de Corson (Abbé). — Les usages de l'Eglise de Rennes au moyen âge, 249-261, 374-385.

Halgan (Stéphane). — M. Vandier, 215-227.

De Kerjean (Louis). — *Jean de Vienne, amiral de France* (1341-1396),

Digitized by Google

par M. le Mis du Loray, 68-71. — Chronique de juillet, 78-79; août, 154-159; septembre (le Congrès breton d'Auray), 240-247; octobre, 323-327; novembre, 413-415; décembre, 488-491.

KERVILER (René). — *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* T. II, par M. Ernest Desjardins; *Géographie de la Gaule au VIe siècle,* par M. Auguste Longnon, 71-75.

LALLIÉ (Alfred). — Les Noyades de Nantes, 32-45, 111-128, 203-214, 285-297.

DU LAURENS DE LA BARRE (Ernest). — Trémeur ou l'homme sans tête, conte breton, 273-284.

DE MARGERIE (Eugène). — *La Maison du Cap,* par M. Hippolyte Violeau, 235-236.

MARQUERIE (Gustave). — David d'Angers, 262-272, 366-373, 462-469.

NADAULT DE BUFFON (H.). — Préface de *Cinquante jours en Italie,* par M. Georges Bastard, 231-235.

NICOL (Abbé Maximilien). — Le Morbihan, poésie, 192-194. — Les passereaux d'argile, poésie, 363-364.

DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — Combat de Belle-Ile ou des Cardinaux (fin), 49-69, 151-153.

ORAIN (Adolphe). — Louis de Léon, 95-99.

PARENTEAU (Fortuné). — Une découverte archéologique en Vendée, 410-412.

ROPARTZ (Sigismond). — Les missions du P. Godefroy Loyer, du couvent de N.-D. de Bonne-Nouvelle de Rennes, 161-170. — A propos de quelques livres de dévotion, 329-344.

ROUSSE (Joseph). — Aux félibres de Provence, poésie, 298. — Le Mont Saint-Michel, poésie, 365.

Cte DE SAINT-JEAN. — Le seigneur de la Sicaudais, 195-202.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

—

Cinquante jours en Italie, par M. Georges Bastard, 231-235.

Coutume (la) de Bretagne, 1re édition, 399-406.

David d'Angers, par M. Henry Jouin, 262-272, 366-373, 462-469.

Essai historique sur l'église des Cordeliers de Nantes, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro, 315-319.

Fleurs de Bretagne, poésies, par M. Émile Grimaud, 76-77, 236-237.

Géographie de la Gaule au VIe siècle, par M. Auguste Longnon, 74-75.

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine (T. II), par M. Ernest Desjardins, 71-74.

Histoire des guerres de la Vendée (T. III), par M. l'abbé Deniau, 436-446.

Histoire de Sainte-Anne d'Auray, par M. l'abbé Max. Nicol, 490.

Jean de Vienne, amiral de France, par M. le marquis du Loray, 68-71.

Livres d'étrennes pour 1879, 470-487.

Maison (la) du Cap, nouv. édit., par M. Hippolyte Violeau, 235-236.

Œuvres poétiques d'André de Chénier, 417-435.

Œuvres poétiques de Victor de Laprade, 22-31, 407-409.

Question (une) de législation et de morale : les veuves des marins disparus, par M. Alfred de Courcy, 319-321.

Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne (T. II), par M. A. de Couffon de Kerdellech, 228-231.

Sépulture d'un légionnaire romain, découverte au bourg de Jart (Vendée), par M. Raoul de Rochebrune, 410-412.

FIN DU TOME QUARANTE-QUATRIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce.

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library
642-3403

LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

REC. CIR. FEB 1 1 '77		

FORM NO. DD 6, 40m, 6'76
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google